U d'/of OTTAWA
39003005605786

ÉTIENNE DOLET

LE MARTYR DE LA RENAISSANCE

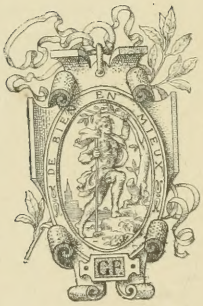
DE BIEN EN MIEUX
G.F.

CZ

RICHARD COPLEY CHRISTIE

SEP 17 1973

ÉTIENNE DOLET

LE MARTYR DE LA RENAISSANCE

SA VIE ET SA MORT

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLAIS SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

PAR

CASIMIR STRYIENSKI

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

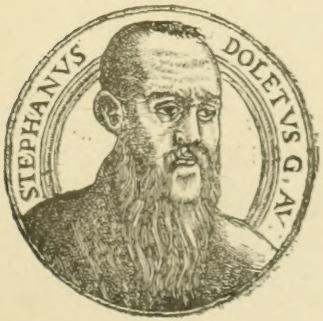

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(Société anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

1886

Universitas
BIBLIOTHECA

Strasbourg, Typographie de G Fischbach

Z
232
.D66C514
1886

PRÉFACE

Ce volume n'est pas simplement une traduction de l'*Étienne Dolet* (publié en 1880), mais en réalité une nouvelle édition revue et corrigée, et à laquelle ont été faites plusieurs additions qui ne laissent pas d'avoir leur importance. Parmi celles-ci, l'Acte d'association entre Dolet et Helayn Dulin, que je ne connais que depuis quelque temps, est peut-être la plus intéressante ; on trouvera néanmoins dans tout le livre d'autres modifications et en particulier dans l'appendice bibliographique, dont une grande partie a été remaniée. Des quatre-vingt-trois, livres qui y figurent comme étant sortis des presses de Dolet, cinquante-trois seulement sont mentionnés dans le catalogue de M. Boulmier, le plus étendu de ceux qui avaient été publiés avant l'apparition de l'édition anglaise de ce livre, et de ces cinquante-trois ouvrages M. Boulmier n'en avait examiné que la moitié environ. En 1880, bien que j'aie pu donner des renseignements bibliographiques sur quatre-vingt-un de ces volumes et sur deux autres que je reconnais maintenant comme n'ayant pas

été imprimés par Dolet, je n'avais pu en examiner moi-même que cinquante et un. J'ajoute aujourd'hui seize ouvrages dont j'ai découvert des exemplaires pendant ces dernières cinq années, n'en laissant que seize pour lesquels je dois me contenter des renseignements donnés par les autres.

J'ai à remercier les principaux organes de la presse anglaise et étrangère de l'accueil favorable qu'ils ont réservé à ce livre, lors de sa première publication en 1880; j'espère que sous sa forme française, et avec les modifications que j'ai faites, on ne le trouvera pas moins digne d'attention.

Plusieurs de mes bienveillants critiques verront, s'ils ouvrent ce volume, que j'ai profité de leurs avis et que j'ai suivi leurs conseils; toutefois en un cas j'ai exposé avec quelque étendue les raisons qui me font ne rien changer à certains passages relatifs aux opinions religieuses de Dolet.

Pour tous les extraits des livres imprimés au seizième siècle l'orthographe et l'accentuation des éditions originales ont été soigneusement respectées.

Je tiens à remercier des fonctionnaires de la Bibliothèque Nationale de leur complaisance, et particulièrement M. Alphonse Pauly, qui a bien voulu se mettre à ma disposition pour faire des recherches souvent difficiles.

Il me reste à exprimer mes remercîments sincères à M. Stryienski. Il n'a épargné ni sa peine, ni son travail, et s'est toujours montré prêt à sacrifier ses propres vues et ses désirs aux exigences de l'auteur. Ce n'est guère ici la place de parler des mérites de cette traduc-

tion, mais j'ose croire que, quels que soient les défauts du livre lui-même, cette édition française sera digne de celui qui l'a entreprise.

J'ai appris avec plaisir que la ville de Paris va ériger une statue à l'homme savant et malheureux à la mémoire duquel ce volume est consacré; ce serait pour moi une grande satisfaction de penser que cette publication a pu aider à faire mieux connaître aux Français la vie et les œuvres de celui que j'ai osé appeler LE MARTYR DE LA RENAISSANCE.

Mars, 1886.

EXTRAITS DE LA PRÉFACE DE 1880

En offrant au public le fruit des quelques loisirs que m'ont laissés ces huit dernières années, je me rends parfaitement compte de ce qui manque à mon travail ; mais la difficulté de la tâche que j'ai entreprise peut me donner l'espoir qu'on ne me condamnera pas sans faire valoir des circonstances atténuantes.

L'Angleterre ne possède presque aucun des matériaux nécessaires pour écrire la vie d'un érudit français de la première moitié du seizième siècle. Parmi les nombreux livres, cités dans ce volume, que j'ai eu à consulter et souvent à lire plus d'une fois d'un bout à l'autre, il y en a beaucoup dont il ne se trouve pas un seul exemplaire en Angleterre. Il y en a même qu'on ne trouve pas à la *Bibliothèque Nationale* de Paris ; aussi les obstacles que j'ai rencontrés ont-ils été très grands, et pour résoudre une difficulté, pour vérifier un renseignement ou m'en procurer un nouveau, ai-je dû parfois faire un voyage à Paris, à Lyon ou à Toulouse. Mais je puis affirmer du moins, sans avoir peur d'être contredit, que ce livre

ajoute beaucoup aux renseignements qu'on avait jusqu'ici sur la vie et les œuvres d'Étienne Dolet, qu'il comble plusieurs lacunes importantes des biographies antérieures, qu'il contient une liste des livres imprimés par lui beaucoup plus étendue que celles qui ont été publiées auparavant, et qu'il offre pour la première fois aux lecteurs anglais une étude sur ce Français du seizième siècle.

Je ne puis espérer que cette biographie ait beaucoup de lecteurs, le seul intérêt qu'elle présente se trouve dans le sujet même, et il y a peu de gens qui se soucieront de parcourir le récit quelque peu long de la vie d'un imprimeur érudit du seizième siècle, qui ne joua pas un grand rôle dans les affaires politiques ou religieuses de l'époque, et qui n'y fut pas mêlé directement ; mais il y aura quelques personnes qui, prenant intérêt à l'histoire de la littérature, ou qui, attirées par le sort malheureux d'un homme de savoir et de talent, seront disposées à parcourir les pages de cette biographie.

On a écrit sur Dolet deux livres, plusieurs articles et essais, et les renseignements épars ne manquent pas sur lui, mais tous sont inexacts et laissent beaucoup à désirer. La seule biographie réellement originale qui ait paru est celle de Maittaire ; il a consacré à Dolet plus de cent pages du troisième volume de ses *Annales typographici*. Il a réuni là tous les passages relatifs à Dolet qu'il a pu trouver dans les ouvrages de ce dernier, et tous les renseignements fournis par les auteurs contemporains qu'il a consultés ; ce travail a toujours été et devra toujours être la base de toutes les biographies de Dolet. Mais le

travail de Maittaire n'est en réalité qu'un aide-mémoire, une collection d'extraits et de remarques réunis sans ordre; et comme il est écrit en latin, il n'a guère eu pour lecteurs que des érudits de profession. En 1779, Née de La Rochelle publia sa *Vie de Dolet*, œuvre d'un certain mérite. Ce n'est cependant qu'une narration brève et aride, presque rien de plus que les renseignements fournis par Maittaire, arrangés et traduits en français; ajoutons que Née de La Rochelle donne une énumération d'un petit nombre de livres, imprimés par Dolet, encore inconnus. Il reconnaît qu'il a tiré grand profit des recherches de Maittaire; il dit même qu'il n'a cherché qu'à « pousser plus loin un travail que ce dernier avait seulement ébauché ».

Maittaire et Née de La Rochelle, je dois l'avouer, m'ont été d'un grand secours; bien que je suppose avoir ajouté beaucoup de renseignements à ceux qui sont contenus dans leurs livres, j'aurais probablement dû renoncer à écrire la biographie de Dolet, si je n'avais pas eu à ma disposition le grand nombre de faits réunis par l'un et mis en ordre par l'autre. Mais ni l'un ni l'autre ne pouvait offrir des explications suffisantes ou même parler avec connaissance de cause au sujet des procès, des condamnations et de la mort de Dolet; il était réservé à M. Taillandier de découvrir dans les registres criminels du Parlement de Paris les lettres de rémission et de pardon accordées à Dolet par François Ier en 1543, lesquelles jettent une vive lumière sur ces questions et furent publiées, avec quelques autres pièces, par Techener en 1836, sous le titre de *Procès d'Estienne Dolet*, et accom-

pagnées d'un *Avant-Propos* d'un grand intérêt, dû à la plume de M. Taillandier.

En 1857, M. Joseph Boulmier (qui en 1855 avait écrit dans la *Revue de Paris* un article sur le même sujet) publia son *Estienne Dolet, sa Vie, ses Œuvres, son Martyre* (Paris, Aubry), et il est peut-être besoin de s'excuser d'écrire une nouvelle biographie de Dolet quand un Français s'est chargé de cette tâche il y a si peu d'années. Je désire parler de M. Boulmier et de son livre avec le plus grand respect ; je l'ai lu et relu avec grand intérêt et je ressens une vive sympathie pour l'écrivain enthousiaste qui voit dans son héros : *Le Christ de la pensée libre... Prométhée contre Jupiter!* Son livre est, comme il l'appelle lui-même, un dithyrambe offrant à chaque page une admiration exagérée pour Dolet, laquelle rend l'auteur entièrement aveugle sur les défauts de son héros; il confesse qu'il est l'avocat et que Dolet est son client, et, dès le début, il nous avertit que ce n'est pas à lui qu'il faut demander une histoire impartiale. Mais M. Boulmier ne me semble pas reconnaître aussi complètement qu'on aurait pu s'y attendre tout ce qu'il doit à Née de La Rochelle, dont il a simplement retranscrit bien des pages [1].

A tout prendre, il n'ajoute guère aux travaux de ses prédécesseurs que les indications fournies par le *Procès*.

On trouvera encore des détails importants dans les no-

[1] Je suis heureux de pouvoir dire que dans les traductions qu'il donne des passages des Œuvres de Dolet, M. Boulmier semble avoir réussi. Ses traductions sont suffisamment fidèles et se recommandent généralement par une certaine vigueur et une certaine élégance.

tices consacrées à Dolet et à ses œuvres dans les *Bibliothèques* de Duverdier et de La Croix du Maine, dans Nicéron, dans Goujet et dans Bayle, dans l'article de la *Nouvelle biographie générale*, signé Didot, et dans ceux de *La France protestante*, de MM. Haag, et des *Hommes illustres de l'Orléanais* [1].

Chacun de ces livres cependant contient beaucoup d'inexactitudes, et nulle part on n'a essayé de donner une explication satisfaisante au sujet du malheureux sort de Dolet. Ses propres écrits devront toujours être le fondement de tout travail sur sa vie. Ils sont pleins de détails autobiographiques; et je crois qu'une étude approfondie et consciencieuse de ceux de ses ouvrages que j'ai pu trouver et des écrits de beaucoup de ses contemporains ou presque contemporains qui sont cités dans ce volume (et de plusieurs de ces volumes on ne connaît qu'un exemplaire existant) m'a permis de faire quelques découvertes qui ne me semblent pas dénuées d'intérêt, et d'expliquer, du moins en partie, ce qui avait paru inexplicable dans la vie de Dolet. Mais outre les livres imprimés, j'ai été assez heureux pour trouver dans la correspondance et les poésies manuscrites de Jean de Boyssone, conservées dans la bibliothèque publique de Toulouse, une source intéressante à consulter pour ce qui concerne Dolet et ses amis. Les deux lectures attentives, mais rapides, que j'ai faites de ces manuscrits et les extraits que

[1] La vie de Dolet qu'on trouve dans les *Hommes illustres de l'Orléanais* est fondée sur un manuscrit de Dom Gerou, faisant partie de la bibliothèque d'Orléans. Toutefois le manuscrit n'est qu'une simple compilation d'ouvrages imprimés et bien connus.

j'en ai donnés n'ont certainement pas épuisé tout ce qu'il y a d'intéressant dans ces volumes ; aussi ai-je regretté de n'avoir pas constamment sous la main ces manuscrits aussi bien que les exemplaires uniques de plusieurs livres qui existent à Lyon, à Bordeaux, à Orléans, à Dôle, à Roanne et ailleurs.

Un certain nombre de livres, imprimés et édités par Dolet, ont complètement disparu, on ne peut en trouver aucun exemplaire. Des autres ouvrages, parfois un seul exemplaire existe dans une des bibliothèques publiques de France. Je possède le seul exemplaire connu de certains de ces livres, mais il en reste quelques-uns dans des bibliothèques particulières que je n'ai pas eu l'occasion de visiter.

Sur un point il est nécessaire que je m'explique et peut-être que je m'excuse. J'ai donné d'amples renseignements, qu'on pourra trouver trop étendus, sur plusieurs des amis et contemporains de Dolet, notamment sur Jean de Boyssone, Jean de Pins et Matthieu Gripaldi, tout en laissant de côté d'autres personnages beaucoup plus importants. Il m'eût été facile d'augmenter les pages de ce volume (déjà trop considérable), en faisant des digressions à propos de Marot, de Rabelais et autres hommes éminents qui furent mêlés jusqu'à un certain point à la vie de Dolet ; mais tout en m'efforçant de ne rien omettre de ce qui pouvait se rattacher à mon héros et à son histoire, j'ai cherché à éviter de fournir des renseignements qu'on pourra facilement trouver ailleurs. Les notices que je donne sur certaines personnes qui ont connu Dolet servent surtout à faire mieux comprendre les faits qui se

rattachent à sa vie, excepté toutefois quand il s'agit d'hommes sur lesquels les biographies ou dictionnaires qui sont entre les mains de tous ne donnent aucun renseignement qui soit complet. Dans ce cas j'ai pris sur moi d'offrir des notices détaillées de quelque étendue.

Si je m'étais efforcé, suivant l'habitude d'un grand nombre de biographes modernes, de mêler à la vie de Dolet l'histoire générale de la littérature et de l'érudition française pendant la période qui nous occupe, j'aurais fait un livre d'un intérêt plus populaire, mais je me suis contenté de donner le résultat de mes études personnelles, désirant, avant tout, fournir des *renseignements nouveaux*.

J'ai apporté un grand soin à la chronologie de la vie de Dolet; tout ce qu'on a publié sur lui jusqu'ici contient des erreurs de dates dont quelques-unes, on le verra, sont spécifiquement relevées et corrigées; en tout cas, jamais une date n'est donnée dans ce livre sans avoir été soigneusement contrôlée, et partout où une date diffère de celle donnée par un autre écrivain je n'ai rien changé à la légère. Ce livre eût été beaucoup plus long si j'avais toujours expliqué les raisons qui m'ont porté à n'être pas de l'avis de mes prédécesseurs au sujet de la chronologie. Quiconque connaît l'histoire de cette période saura combien il est difficile de dire exactement l'année, quand les événements ont eu lieu en janvier, en février ou en mars. Je ne puis pas espérer avoir toujours réussi à arriver à la vraie conclusion; mais si l'on découvre des erreurs de chronologie, on ne pourra pas du moins les imputer à ma négligence. Les dates de ce livre, à moins

d'indications contraires, sont indiquées d'après le *nouveau style*, l'année étant considérée comme partant du 1er janvier.

Je ne puis terminer cette préface sans dire combien je dois de reconnaissance à M. Baudrier[1], président à la Cour d'appel de Lyon. Avec une bonté et une générosité dont je lui serai toujours redevable, M. Baudrier a mis à ma disposition le chapitre intéressant (malheureusement encore en manuscrit) qu'il a écrit sur Dolet, une partie d'un ouvrage qu'il se propose de faire sur les imprimeurs lyonnais du seizième siècle, sa liste des livres imprimés par Dolet, son exemplaire de la vie de Dolet, par Née de La Rochelle, avec les additions et corrections manuscrites de l'auteur, et il m'est venu en aide en bien d'autres manières. N'était son obligeance, j'aurais entièrement ignoré l'existence de deux livres, et je n'aurais pas pu voir les exemplaires de deux autres ouvrages.

Il me reste à dire quelques mots au sujet des illustrations de ce livre; il existe deux gravures sur bois du seizième siècle qui passent pour être des portraits d'Étienne Dolet. L'une d'elles est exactement reproduite sur le titre de ce volume, elle provient de la première édition de la *Prosopographie* de Duverdier (Lyon 1573)[2]; ce livre fut imprimé vingt-sept ans seulement après la mort de Dolet par Antoine Gryphius (le

[1] J'ai le regret de dire que M. Baudrier est mort en 1884.

[2] La seconde édition (1605), quoique augmentée à bien des égards, ne renferme ni le portrait ni la notice de Dolet.

fils de son vieil ami Sébastien), qui, dans sa jeunesse avait du voir Dolet fréquemment; et, au moment où ce volume fut publié, il devait se trouver à Lyon plusieurs personnes qui se souvenaient de lui. La calvitie et l'aspect de cette figure prématurément ravagée concordent avec la description donnée de sa personne par Odonus [1], lorsque Dolet n'avait que vingt-six ans, alors qu'Odonus le prit pour un homme de trente-cinq ans [2].

L'autre portrait fut gravé par Tobie Stimmer pour les *Icones* de Reusner (Basileæ 1589), et n'est certainement qu'une simple esquisse de fantaisie dans laquelle on n'a même pas cherché la ressemblance. A la fin de ce livre on trouvera la marque de Dolet entourée de sa bordure. Les lettres initiales des différents chapitres sont, à une seule exception près, la reproduction des initiales gravées sur bois qu'employa Dolet. Les lettres **A, D, L, O,** viennent du *De Officio Legati*, les lettres **G, N, T** du *De Imit. Cic. adv. Floridum Sabinum*, le **B** et l'**H** du *De Ant. Statu Burgundiæ* de Paradin, l'**I** est une lettre initiale de Seb. Gryphius empruntée à son édition des *Adagia Erasmi* (1529, in-folio).

[1] Voir page 215.

[2] M. Boulmier ne fournit aucune indication au sujet du portrait qui sert de frontispice à son *Estienne Dolet;* mais dans les annonces qui furent faites de son livre, il était donné comme *gravé d'après l'original de la Bibliothèque Impériale.* On ne trouve pourtant à la Bibliothèque aucun portrait de Dolet qui soit identique à celui-là. Le portrait de M. Boulmier est plus ou moins fantaisiste, on voit bien qu'il est fait d'après celui de Duverdier; mais on en a changé l'expression, et la bordure qui entoure le médaillon est empruntée, à ce que m'a dit feu M. Aubry, l'éditeur du livre, à un autre portrait du seizième siècle.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE		PAGE
I.	Orléans et Paris	1
II.	Padoue	17
III.	Venise	37
IV.	Toulouse	45
V.	Jean de Caturce et Jean de Boyssone	71
VI.	Les Jeux Floraux	87
VII.	L'Orateur	95
VIII.	Guillaume Budé et Jacques Bording	135
IX.	Lyon	159
X.	Les Cicéroniens	187
XI.	Les Commentaires	219
XII.	L'Accusation de Plagiat	261
XIII.	Travail et Loisir	277
XIV.	Un Homicide et ses Conséquences	293
XV.	L'Imprimeur	311
XVI.	Le Genethliacum et l'Avant-Naissance	329
XVII.	Le Grammairien et le Traducteur	339

CHAPITRE PAGE

XVIII. L'Historien 351

XIX. Marot et Rabelais. 357

XX. Présages de la Fin 373

XXI. Nostre Maistre Doribus 387

XXII. Le Premier Président 407

XXIII. Le Second Enfer 423

XXIV. La Place Maubert 441

XXV. Opinions et Caractère. 459

XXVI. Claude Dolet 483

Appendice bibliographique 489

Table analytique. 543

ÉTIENNE DOLET

Sit thou a patient looker on;
Judge not the play before the play be done.
Her plot has many changes; every day
Speaks a new scene, the last act crowns the play.

QUARLES.

In a state of society so corrupted as that in which we live, the best companions and instructors are ancient books.

T. L. PEACOCK.

Et si quidem bene, et ut historiæ competit hoc et ipse velim sin autem minus digne hoc tamen est quod potui assequi.

2 *Machab.* XV. 39.

CHAPITRE PREMIER

ORLÉANS ET PARIS

> There are but two events in history : the siege of Troy and the French Revolution.
>
> LORD BEACONSFIELD.

> Le monde est vide depuis les Romains.
>
> SAINT-JUST.

A Renaissance a annoncé et même engendré la Révolution ; c'était une voix qui criait dans ce désert que le christianisme du moyen âge avait produit, une voix qui s'élevait contre l'ascétisme et contre la superstition et demandait qu'on rétablît le vrai, le réel, le naturel; une voix qui, tombant parfois de lèvres hésitantes, proclamait la divinité de la nature et préparait la route à la Révolution, semblable toutefois à celle du Précurseur évangélique en ce qu'elle n'avait pas conscience de ce qu'elle allait faire naître. Mais à son début, la Renaissance voulut surtout revivifier l'esprit de l'antiquité — du paganisme, peut-être — rétablir ce qu'il y a de divin et de joyeux dans la nature, songeant peu ou point du tout à cette foi robuste

dans l'humanité, à cette recherche ardente de la justice, à cette reconnaissance de l'égalité des droits du genre humain que, pour la première fois, la Révolution devait enseigner comme autant de dogmes.

Entre Poggio ou Valla (deux hommes qui donnèrent une très grande impulsion à la Renaissance), et Rabelais, en qui l'œuvre se complète, la distance semble très grande au premier abord ; cependant quand on songe qu'Érasme, comme un pont qui réunit les deux rives d'un fleuve, a été leur trait d'union, cette distance diminue sensiblement. Mais entre Rabelais et Voltaire (Voltaire, le père de la Révolution à un certain point de vue et non pas le moins important) la distance semble, non sans raison peut-être, beaucoup plus grande. Ils sont pourtant reliés l'un à l'autre par Montaigne et par Molière, et, en examinant leurs tendances de près, nous remarquons qu'elles sont les mêmes. Tous deux aiment profondément la race humaine, désirent profondément son amélioration sociale et intellectuelle et haïssent profondément l'hypocrisie, la bigoterie, la superstition et l'ignorance.

La renaissance des lettres avait causé le mépris des idées du moyen âge, le dédain des légendes théologiques et des superstitions des siècles qui l'avaient précédée, et en même temps cette soif ardente de ces connaissances et de cette culture que seuls pouvaient offrir les écrivains de l'antiquité. Mais comme dans la vie réelle et dans les intérêts immédiats de l'époque il y avait peu de chose qui fût en harmonie avec les idées de l'antiquité, ces idées étant en complet désaccord avec le christianisme du moyen âge, ce fut la forme plutôt que la substance qui s'imposa tout d'abord. Les savants de la Renaissance cependant ne s'occupèrent point exclusivement de la forme. On dit parfois que la Renaissance n'a produit que le néant. Cette assertion est absolument inexacte. La Renaissance a produit la liberté de l'esprit. Elle a enseigné la vraie méthode à suivre pour considérer les choses et les opinions. Elle a rétabli l'art de penser de l'antiquité en l'opposant à l'art

de penser du moyen âge. Elle a examiné les choses telles qu'elles sont, et les opinions en se fondant sur leur vérité ou sur leur fausseté, et non pas sur leur autorité ou sur leur orthodoxie. Elle en a appelé *ab auctoritate ad rem;* et un système qui a engendré Érasme et Rabelais et d'où découlent ensuite Molière et Voltaire ne peut être considéré comme stérile ou indigne d'être étudié, quelle que soit la valeur attribuée aux résultats qu'il a donnés.

Si aucun des hommes de la Renaissance (excepté Sadolet et peut-être Érasme) n'a reconnu le christianisme ou n'a eu même conscience de la nécessité d'une religion comme élément de la félicité et de la morale humaines, il faut s'en prendre à l'époque où ils ont vécu et aux institutions qui avaient pour but d'enseigner cette religion; bien que ces circonstances doivent diminuer le respect que nous pouvons avoir pour leurs doctrines, elles ne sauraient nous empêcher d'admirer les hommes eux-mêmes. Pour chacun d'eux la religion, le christianisme, l'église catholique représentaient — et il ne pouvait en être autrement — tout ce qui était odieux, tout ce qui était contraire à la liberté de penser, à la liberté d'action, tout ce qui, au point de vue religieux, était brutal et cruel et, au point de vue mondain, tout ce qui était vil et immoral.

Le christianisme du moyen âge, l'église catholique et même le saint-siège, au onzième, au douzième, au treizième et au quatorzième siècles, s'imposent à notre sympathie et à notre admiration, encore que les doctrines et les pratiques de ces époques ne satisfassent que faiblement notre raison ; le but était élevé et l'influence, en somme, bienfaisante. Mais l'église tout entière au moment de la Renaissance, et l'église française à partir du seizième siècle jusqu'à la Révolution ne peuvent avoir l'approbation de ceux qui sont d'accord avec l'esprit du dix-neuvième siècle et qui ne sont pas attirés par ce que l'on veut appeler le réveil du catholicisme. Il est impossible que nous n'admirions pas l'art oratoire des grands predica-

teurs, l'habileté polémique des chefs du parti gallican, le pieux mysticisme des jansénistes persécutés; mais il nous serait bien difficile d'imaginer une institution mieux faite pour discréditer le christianisme, d'un côté, auprès des hommes qui pensent, de l'autre côté, auprès de cette classe de gens plus nombreux encore qui ne pensent ni ne raisonnent, que l'église de France pendant les trois siècles qui ont précédé la Révolution.

Pendant cette période la France a produit une abondante moisson d'hommes qui ont vécu et sont morts dans la communion de l'église et qui se sont distingués par ces vertus et ces grâces que le christianisme réclame comme son apanage — ce fait n'est pas incompatible avec notre opinion. Toutes les églises, toutes les sectes fort heureusement ont fourni et continueront probablement à fournir de nombreux exemples d'hommes qui valent mieux que leur croyance. A l'époque la plus corrompue de la Rome païenne, l'historien-philosophe pouvait dire : *non adeo tam sterile seculum ut non et bona exempla prodiderit.*

Mais une institution qui pouvait sanctionner et approuver le supplice de Berquin et de Dolet, le massacre des huguenots, la révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades du Languedoc, les meurtres judiciaires et les horribles tortures de Calas et de La Barre (il n'y a pas cent vingt-cinq ans de cela), est absolument contraire et opposée au christianisme tel que je le comprends.

Bossuet peut être considéré comme le plus éminent et le plus heureux représentant de l'église catholique de France. Il a su faire couler des larmes à la prise de voile de Louise de la Vallière. Il a su faire une sainte de cette égoïste et frivole Henriette de France. Son langage éloquent, noble et harmonieux nous fait croire presque, quand on le lit, que Louis XIV était vraiment le roi *selon le cœur de Dieu*, et il nous fait oublier l'absurdité — ou l'impiété — du parallèle qu'il trace entre le caractère du chancelier Le Tellier et le caractère de Jésus-Christ, Le Tellier qui versa des larmes de

joie en scellant de sa propre main la révocation de l'édit de Nantes et qui répéta alors le *Nunc dimittis!* Mais Bossuet n'a pas un mot et apparemment pas une pensée de sympathie pour le peuple malheureux et oppressé; Vinet l'a très bien dit : « Durant cette époque triomphale, le peuple échappe à nos recherches ». Pour lui, du moins, l'église n'avait point de message[1].

Le paganisme de la Renaissance fut la conséquence de la condition de l'église catholique. Lorsque la religion était complètement séparée de la morale, et était si loin d'être considérée comme une règle de vie, qu'elle semblait n'avoir pas plus de rapport avec la morale que n'en avait la religion des Romains aux jours de l'Empire, il ne faut pas s'étonner que les restaurateurs des lettres, tout occupés des grands esprits de l'antiquité, eussent regardé avec quelque sympathie et quelque regret ces superstitions du paganisme plus humaines et plus naturelles que celles de l'église catholique et aussi, à leur sens, moins nuisibles. A vrai dire, les premiers humanistes n'eurent aucune querelle avec l'église. Uniquement voués à l'étude de l'antiquité, il leur suffit de ne prêter aucune attention aux doctrines ecclésiastiques et de n'y point croire, très heureux d'ailleurs d'avoir une part des dignités et des revenus de l'église et de jouir de sa protection. Les évêques, les cardinaux et les papes eux-mêmes participèrent pendant un certain temps à l'enthousiasme, aux triomphes et au paganisme de la Renaissance. Depuis Nicolas V jusqu'à Léon X, l'église fut la mère nourricière des études nouvelles; et plus tard même le paganisme absolu de Bembo, qui ne voulait pas lire les Épîtres de Saint-Paul dans la crainte de gâter son style, ne nuisit pas plus à son avance-

[1] Malgré le génie de Bossuet, malgré ses nombreuses vertus, je préfère le christianisme (ou antichristianisme) de Voltaire à celui de l'aigle de Meaux, et je ne puis oublier que son bec et ses serres se montrèrent non seulement dans les élans de son éloquence ou dans son admirable dénonciation des variations des églises protestantes, mais aussi dans l'active persécution qu'il dirigea contre Fénelon et dans l'approbation ardente qu'il donna à la révocation de l'édit de Nantes et aux dragonnades du Languedoc.

ment dans l'église que la licence — pour ne pas dire plus — du *Capitolo del Forno* ne nuisit à l'avancement de La Casa. La renaissance païenne pour les lettrés, avec les règles et les formules ecclésiastiques pour le commun des hommes, fut ce qui convenait le mieux aux chefs éclairés de l'église dans la dernière moitié du quinzième siècle et au commencement du siècle suivant. Malheureusement, c'était là un état de choses qui ne pouvait durer. En Italie, Savonarole, tout en étant très orthodoxe, fut presque le seul à oser proclamer l'inutilité d'une foi qui n'avait aucune influence sur la vie, mais avec les flammes qui le consumèrent s'éteignit son prestige. Du reste il n'avait pas de sympathie pour la renaissance des lettres et il était réservé aux races plus vigoureuses du Nord, chez lesquelles la religion n'avait jamais été si complètement séparée de la morale et de l'action, de découvrir et de déclarer que les études littéraires avaient un côté pratique. Avant même que Luther engageât la guerre contre Rome, les savants du Nord, sans accepter le paganisme antique de l'Italie, mais aussi sans montrer aucune hostilité à l'église, avaient commencé à douter qu'il fût convenable d'abandonner à des moines ignorants la vie intellectuelle et l'éducation du peuple, et même à se demander si les revenus ecclésiastiques étaient toujours employés d'une façon convenable et utile. Les moines ne tardèrent pas à voir où les conduisait la Renaissance et, bien avant que l'église d'Italie se fût opposée aux études littéraires, les ecclésiastiques d'Allemagne et des Pays-Bas avaient commencé la lutte. Les écrits d'Érasme, bien que parfaitement orthodoxes au point de vue des dogmes, révélaient un état de choses qui était incompatible avec le système religieux d'alors, et immédiatement après la publication de l'*Éloge de la Folie* en 1511 (ou peut-être plus tôt) commença cette opposition de l'église dirigée contre les progrès intellectuels en Allemagne, dans les Pays-Bas et en France, et depuis elle n'a jamais cessé. En Italie, au contraire, les chefs de l'église s'aperçurent des tendances de l'époque

seulement lorsque arrivèrent les nouvelles de la prédication de Luther; et même quand ils furent avertis du danger et qu'ils essayèrent de le conjurer, il faut leur rendre cette justice qu'ils cherchèrent encore à encourager la littérature et la science pourvu qu'aucune doctrine ou aucune pratique de l'église ne fût attaquée.

Étienne Dolet, dont je vais raconter la vie, était un enfant de la pure Renaissance italienne, et il l'était véritablement plus qu'aucun des savants que la France a produits. On a toujours affirmé qu'il était athée, c'est comme tel probablement qu'il fut condamné et brûlé; ses écrits toutefois ne confirment en aucune façon cette opinion fort répandue. Sans nul doute, Dolet était un païen de l'école de Bembo et de Longueuil, avec eux il pensait que la religion de Cicéron convenait mieux à un homme cultivé qu'un système qui offrait à l'adoration des fidèles le vin des noces de Cana, le peigne de la Vierge Marie et le bouclier de saint Michel Archange. Dans ses écrits, toutefois, rien n'est en désaccord avec les doctrines de l'église, son autorité y est respectée. Il ne croyait pas aux doctrines de Luther et de Calvin; tout ce qu'il souhaitait c'était de pouvoir continuer, à son aise, ses études littéraires en ce bas monde sans se préoccuper de l'autre; mais il a vécu en un temps et en un pays particulièrement défavorables à un homme de son caractère. Un demi-siècle plus tôt, avant que l'église eût songé que le progrès intellectuel renversait complètement son autorité, on l'aurait salué, en France, comme l'un des restaurateurs des lettres, il serait sans doute devenu ambassadeur et peut-être cardinal.

Il naquit à Orléans en 1509, probablement le 3 août, jour de l'invention des reliques du saint dont il porte le nom, jour où, trente-sept ans plus tard, il devait être compté au nombre de ces hommes que la bigoterie religieuse, se cachant sous le manteau de l'orthodoxie chrétienne et catholique, mit à mort brutalement; parmi ces hommes les uns étaient remarquables par leur génie et leur savoir, les autres par leur piété et leur

perfection morale, ou simplement par leurs idées extravagantes, mais toutefois inoffensives. Le lieu et la date de la naissance de Dolet, ainsi que la plupart des détails que nous avons sur ses premières années, nous sont transmis par ses propres écrits. Dans la préface de ses commentaires sur la langue latine, adressée à Budé et datée du 22 avril 1536, il nous dit qu'il avait seize ans lorsque François Ier fut fait prisonnier à la bataille de Pavie (24 février 1525). Dans le même volume[1], et dans une épître au cardinal de Tournon[2], ainsi que dans beaucoup d'autres écrits, il parle d'Orléans comme étant sa ville natale[3]. Nous ne savons rien de certain sur sa famille ni sur ses parents; et ses admirateurs n'ont pu découvrir rien qui leur permît de retrouver quelle parenté le liait avec les quelques personnes qui portent le même nom que lui[4]. Il y a certainement quelque mystère dans tout cela,

[1] P. 938, et *Orationes Duæ ad Tolosam*, p. 104.

[2] *Carmina*. Liv. II, n° 58.

[3] L'autorité à consulter pour déterminer le jour de sa naissance est Le Laboureur, qui, dans les *Additions aux mémoires de Castelnau* (vol. I, p. 356), après avoir cité l'épitaphe que Théodore de Bèze composa pour Dolet, ajoute ces mots : « Stephanus Doletus Aurelius Gallus die Sancto Stephano sacro et natus et « vulcano devotus in malbertina area Lutetiæ 3 Augusti 1546. » Toutefois ces mots ne sont dans aucune des deux éditions des *Juvenilia* de Théodore de Bèze dans lesquelles cette ode est insérée.

[4] Martinus Dolet de Paris est l'auteur d'un poème latin très rare : *De parta ab invictissimo Gallorum rege Ludovico duodecimo in Maximilianum Ducem victoria, cum dialogo Pacis... apud Joannem Gourmontium* (*s. d.*, mais datant de 1510 environ), in-4°, 56 p. Outre le poème et le dialogue indiqués dans le titre, il y a plusieurs petits poèmes dont l'un est adressé au frère de l'auteur, *ad eruditissimum fratrem suum Matheum Dolet*. Ce Mathieu Dolet semble avoir été greffier au bureau des registres criminels du Parlement de Paris. Il est mentionné par le continuateur des Annales de Nicole Gilles (Paris, Oudin Petit, vol. II, fol. 128) à la date du 17 février 1523 (1524), comme ayant lu devant le peuple le pardon accordé par François Ier à Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, qui avait été condamné à être décapité. « Christophe Dolet de Sens transporte à Jehan Cousin ung jardin. 17 janvier 1533. » *La France Protestante*, 2e édit., vol. 4, col. 851. Sauf ces deux personnes, je n'en ai trouvé aucune portant le nom de Dolet, si ce n'est à une époque plus récente. Je parle de ces derniers Dolet dans un chapitre subséquent de ce livre. Il y eut un Guillaume Doulet, « auditeur des comptes » du duc d'Orléans, en 1460, dont le nom est apposé à un reçu de cette date, inscrit dans le catalogue de M. Bachelin Deflorenne, 1873-4, n° 1845.

mais nous pouvons toutefois faire bon marché de l'histoire absurde qu'Amelot de la Houssaye[1] a le premier racontée dans un livre imprimé. «On disoit en ce temps-là», écrit-il, «et je connois des gens qui le disent encore, qu'il étoit le fils naturel du roi François Ier et d'une orléanoise nommée Cureau, et qu'il ne fut point reconnu à cause du commerce que l'on dit au roi que cette demoiselle avait eu avec un seigneur de la cour.» Or, en 1509, François, alors duc de Valois[2], n'avait pas encore tout à fait quinze ans. Mais tout en rejetant cette fable, nous ne pouvons pas accepter aveuglément ce que Dolet nous dit sur sa famille. Voici ce qu'on lit dans sa seconde lettre à Budé: «Je naquis à Orléans, quelle situation honorable et même distinguée je devais avoir parmi mes concitoyens ce n'est pas à moi de le dire, je laisse ce soin à ceux qui mettent la naissance au-dessus de la vertu.» Et dans son second discours en réponse à Pinache, qui lui avait reproché l'obscurité de sa famille et la bassesse de sa naissance, on lit: «Je suis né de parents qui n'avaient nullement une position basse ou inférieure, ils occupaient dans le monde un rang honorable et même distingué; la fortune de ma famille n'était pas médiocre, et si mes parents ne pouvaient parler ni de leurs ancêtres, ni de leur noblesse, ni de leur dignité elevée, ni d'aucun de ces avantages qui sont plutôt dus au hasard et dont on n'a pas le droit de se glorifier, ils n'en jouirent pas moins d'une prospérité ininterrompue et passèrent toute leur vie heureux et à l'abri du blâme. Il se peut qu'ils n'aient jamais atteint un rang très élevé et qu'ils ne se soient fait remarquer en aucune façon, mais ils vécurent comme des citoyens respectés au milieu de leurs pairs, et les honneurs civiques ne leur manquèrent pas.»

[1] *Mémoires historiques, politiques et littéraires*, vol. II, p. 55. Voyez aussi *Patiniana*, p. 37.

[2] Bayle, Maittaire et Boulmier traitent cette fable comme elle le mérite. M. Boulmier (p. 9) dit: «L'histoire s'est déjà montrée assez libérale envers François Ier quand elle a cru devoir le gratifier du surnom de Père des lettres, il est inutile d'en faire encore le père des littérateurs.»

Jusqu'à quel point ces assertions sont vraies, nous l'ignorons, toujours est-il que les bruits qui couraient sur Dolet étaient bien différents, et connaissant l'exagération qui lui était coutumière quand il parlait de lui-même et de ses propres mérites, nous avons quelque raison d'hésiter à accepter comme vraies les informations qu'il nous donne sur sa famille. Voulté, dans deux de ses odes écrites, il est vrai, après sa querelle avec Dolet, parle en termes peu flatteurs du père de ce dernier et il fait entendre qu'il périt de la main du bourreau.

Dans l'une de ces odes Voulté dit qu'il n'est pas étrange que Dolet semble être le pire des hommes, car son père lui ressemblait, et qu'il serait très extraordinaire que le fils d'un mauvais père fût lui-même un homme excellent[1].

« Quod sis pessimus omnium virorum
Res est non nova, nam tuo parenti es
Natus ipse simillimus : sed esset
Certe res nova, si mali parentis
Esses filius optimus virorum.
Quod vulgi esse frequens in ore suevit
Id falsum bonitas tua approbaret :
Patrem nec sequeretur ipsa proles. »

Dans une autre pièce qui désigne clairement Dolet, et intitulée *In quendam ingratum*[2], après lui avoir prédit toutes sortes de maux et une mort violente, il ajoute :

. . . . . « Et superstites si
Parentes tibi forte qui adfuissent
Dum spectacula talia exhiberes,
Et jussas lueres miselle pænas,
Exemplo miseri tui parentis
Nonne illos oculi tui impudici
Vidissent tibi proximos ? crucisque
Testes nonne tuæ tui fuissent. »

[1] Vulteii, *Hendecasyllaba* (Paris 1538), fol. 91.
[2] *Id.* fol. 9.

A cette époque, une mort violente, même des mains du bourreau, n'implique pas nécessairement une grande turpitude morale chez l'accusé; et nous avons quelque peine à croire que, si la réputation de son père eût été compromise, Dolet aurait rappelé si souvent et si complaisamment qu'il était né à Orléans et qu'il était citoyen d'une ville non sans importance. Nous avons tout lieu d'affirmer que ses parents étaient morts avant son séjour à Toulouse (1532). Qu'il fut redevable de son éducation à ses parents, à des proches ou à des amis, il est certain qu'on lui fit donner une éducation libérale et qu'on laissa libre carrière à son goût pour les lettres au lieu de l'obliger à faire les métiers vils, auxquels la plupart des gens de sa caste étaient forcément voués. Mais à cette époque il existait de puissants encouragements aux études littéraires. Pendant cette période de la Renaissance, dont Dolet fut l'enfant, le panégyriste et le martyr, la science était une voie qui menait à toutes les dignités. La puissance de la plume avait rivalisé avantageusement avec celle de l'épée; elle avait élevé Tommaseo Parentucelli à la plus haute situation de la Chrétienté; elle avait fait craindre l'Arétin par tous les princes de l'Europe, qui le flattaient et l'attiraient à prix d'or à leurs cours; elle avait donné à Érasme une réputation universelle et extraordinaire, inconnue depuis le siècle d'Auguste. Des esprits moins ambitieux trouvaient aussi des avantages à poursuivre les études littéraires. Les universités avaient vu se dissiper les rêves de la philosophie et de la théologie scolastique, et partout elles demandaient des maîtres qui pussent enseigner la science nouvelle dont les étudiants étaient si avides; et les ambassades qui étaient devenues si fréquentes dans les dernières années du quinzième siècle offraient une autre carrière à la même classe d'hommes. Il serait difficile de trouver un lettré, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'à la moitié du seizième, qui n'ait engagé des négociations diplomatiques soit comme ambassadeur, soit comme secrétaire.

Jusqu'à l'âge de douze ans Dolet resta à Orléans, où il reçut une éducation dont il parle à plusieurs reprises en termes fort élevés; il dit de lui qu'il était *liberaliter educatum*. Toutefois il est certain qu'il n'entendait pas par ces mots qu'il était fort avancé dans ses études, car le reste de la phrase nous fait voir que ce fut à Paris qu'il apprit les premiers rudiments de littérature (latine)[1].

A douze ans il alla donc à Paris, où il resta cinq années; c'est à dater de ce moment que sa vie commence pour nous. Ce fut là qu'il ressentit pour Cicéron cet amour qui fut un trait si marqué de son caractère et de ses écrits et qui lui fut commun avec tant d'autres érudits de la Renaissance. Le culte des cicéroniens pour leur idole (suivant les anticicéroniens ce culte se fondait plutôt sur la forme et le style que sur le fond) nous semble à première vue exagéré et même absurde. Cependant on trouverait peu de personnes prêtes à nier les avantages que la littérature moderne a recueillis de l'étude de Cicéron, surtout quand on voit tout ce que lui doivent les meilleurs auteurs français. Si nous approfondissons la question d'une manière impartiale, nous cesserons de nous étonner du culte des cicéroniens et nous sympathiserons avec eux. Nous ne dresserons certainement pas de nouveaux autels à leur dieu, nous ne nous laisserons jamais aller aux extravagances de Nosoponus, mais nous reconnaîtrons que parmi les religions du passé, le culte cicéronien comporte les superstitions les moins vulgaires et qu'aux quinzième et seizième siècles il ne pouvait pas ne pas attirer à lui les gens éclairés et cultivés. Car c'était vraiment un culte réel, non pas une simple doctrine littéraire. L'inspiration divine de Cicéron était aussi absolument reconnue par Longueuil, par Hortensio Lando[2], par Dolet et par les cicé-

[1] « Gennabi duodecim annos liberaliter educatum excepit Parisiorum Lutetia ubi primarum literarum rudimenta posui. » Lettre à Budé, *Orat. Duæ in Thol.*, p. 105.

[2] Dans une lettre à Gilbert Cousin (Œuvres de G. Cognati, vol. I, p. 313),

roniens en général que l'est de nos jours l'inspiration d'autres écrits par des hommes dont la science et les vertus font respecter les opinions. «Que puis-je faire de mieux», nous dit Dolet en expliquant un mot de ses commentaires, «que de suivre l'interprétation qu'en donne le père de la langue latine, Cicéron lui-même? Aussi voici quelques exemples de notre dieu, Cicéron, qui vous feront comprendre clairement la signification du mot, sans que j'aie besoin de dire mon avis[1].» Érasme même, quoiqu'il ait été l'objet de vives attaques de la part des cicéroniens pour avoir traité avec irrévérence leur dieu et son illustre disciple Longueuil, Érasme, que son bon sens préservait des extravagances des fervents de ce culte, reconnaissait que l'éloquence de Marcus Tullius était divine plutôt qu'humaine[2]; et, dans ses *Colloques*[3], il dit: «Bien que la première place doive être réservée aux saintes Écritures en tant qu'autorité, je trouve parfois des pensées dans les œuvres des anciens païens, même dans les œuvres des poètes, d'une nature si pure, si sainte et si divine, que je ne puis me défendre de croire que quelque pouvoir bienfaisant guidait leur âme quand ils écrivaient. Et il se peut que l'esprit du Christ se soit répandu sur un espace plus grand que nous ne le croyons généralement. Plus d'un homme qui ne figure pas dans les annales des saints devrait y avoir sa place marquée. J'avoue sans crainte à mes amis que je ne puis lire les dialogues de Cicéron sur la Vieillesse et sur l'Amitié, ou bien le *De officiis* et les Tusculanes, sans m'arrêter parfois pour baiser la page et penser avec vénération à cette âme sainte inspirée par une divinité céleste.»

J. A. Odonus dit de Lando: «Hoc nobis repetat apophthegma: [illegible] legunt, mihi solus Christus et Tullius placet, Christus et Tullius solus satis est, sed interim Christum nec in manibus habebat nec in libris; an in corde haberet, Deus scit. Hoc nos ex ejus ore scimus, illum cum in Galliam contugeret neque Vetus neque Novum Testamentum secum tulisse pro itineris ac miseriæ solatio sed familiares epistolas M. Tullii.»

[1] I *Comm.*, col. 918. La note marginale est *Cicero in lingua Latina deus Doleti.*

[2] Epist. 1450.

[3] Convivium religiosum.

Cicéron fut l'idole des hommes de la Renaissance. Peu d'entre eux étaient capables de lire, moins encore en état d'apprécier la littérature et la philosophie grecques. Plaute et Térence étaient populaires, mais on les considérait comme des écrivains légers et frivoles. Du reste, pour les bien comprendre, il fallait connaître les usages de l'antiquité plus qu'on ne les connaissait. Tite-Live et César étaient lus par les soldats et par les hommes d'État ; Tacite, pleurant sur le passé et regardant l'avenir d'un œil sombre, ne pouvait guère convenir à un siècle qui renaissait. Les jours d'Horace n'étaient pas encore venus, le calme bon sens, la gaieté tranquille, le parfait contentement du disciple d'Aristippe étaient absolument en contradiction avec l'esprit du quinzième siècle et de la première moitié du seizième. Le charme du style de Cicéron, le ton général de ses écrits, sa philosophie sensée mais superficielle et ordinaire, son mépris de savant pour les illettrés, ses sarcasmes parfois mordants mais toujours de bon goût, son dédain absolu mais toujours réservé des superstitions et des croyances non seulement du commun des hommes, mais encore des orthodoxes, et même sa vanité mal dissimulée, enveloppée mais nullement cachée par la pompe d'expressions harmonieuses et bien choisies, en résumé, ses défauts comme ses mérites, tout contribua à établir son influence.

Nous ne savons que peu de chose sur les cinq années que Dolet passa à Paris. Le seul renseignement qu'il nous ait transmis, en dehors de ce qui concerne ses études cicéroniennes, c'est qu'à l'âge de seize ans il étudia la rhétorique sous Nicolas Bérauld[1], né lui-même à Orléans et passant pour l'un des plus illustres professeurs d'éloquence et de littérature latine de l'époque. Érasme dit de lui qu'il était une des perles et des étoiles de la France. Ainsi que beaucoup

[1] « *Nicolaus Beraldus quo praeceptore annos natus Sedecim Rhetorica Luteciæ didici.* » *Comm.*, vol. I, col. 1158.

d'autres érudits de la Renaissance, Bérauld valait mieux que ses livres. «Sa conversation, dit Erasme, était supérieure à ses œuvres.» Et il ajoute: *Etiam nunc audire mihi videor linguam illam explanatam ac volubilem suaviterque tinnientem et blande canoram vocem.* Ses livres sont oubliés, ils n'ont peut-être eu aucune influence dans l'histoire du monde; l'homme, au contraire, doit intéresser le littérateur, parce qu'il fut l'ami et le correspondant d'Erasme, et l'historien, parce qu'il fut le précepteur des trois grands Coligny, l'amiral, le cardinal et le général. Ce fut Bérauld qui sema dans leur esprit les germes de ces principes qui ont rendu leur nom si illustre dans les annales de la France protestante. Soupçonné, non sans raison, d'avoir quelque sympathie pour les réformateurs, Bérauld fut détesté par Béda et par les dévots; mais il se montra si habilement prudent qu'il ne fut jamais persécuté. En fait, quoique plus d'un protestant éminent lui fût redevable de connaître la vérité évangélique, comme ses contemporains qui favorisaient les doctrines de la réforme, il ne voyait aucun mal dans les pratiques ou dans les formes de l'église de Rome, et n'avait nulle envie de s'en séparer; jusqu'à sa mort il resta catholique. De même qu'Erasme il possédait cet esprit tolérant et ces idées larges qui ne convenaient pas plus à Calvin qu'à Béda[1].

Mais bien que nous n'ayons que des renseignements succincts sur la vie de Dolet pendant ces cinq années, on ne saurait douter que l'influence que Bérauld exerça sur son caractère, sur ses opinions et sur tout son avenir ne fut très grande. Bérauld était un helléniste et un latiniste enthou-

[1] Nous n'avons aucune bonne biographie de Bérauld. La meilleure est celle qui se trouve dans la *France Protestante* de Haag. Plusieurs de ses lettres sont imprimées (pour la première fois) dans l'excellent ouvrage de A. L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*. Sa vie ne fait pas partie des *Hommes illustres de l'Orléanais* (Orléans, 18[illegible]), bien que la *Nouvelle Biographie générale* mentionne cet ouvrage comme l'un des documents qui ont servi à écrire la maigre biographie de Bérauld qu'on trouve dans ce recueil d'un mérite inégal.

siaste, un cicéronien dévoué, un ami de tous les progrès intellectuels ; Dolet se lia avec lui et leurs rapports durèrent plusieurs années, car nous savons que Bérauld était au nombre de ceux qui en 1537 vinrent féliciter Dolet d'avoir obtenu sa grâce. Pendant ces cinq années Dolet cultiva son intelligence, il nous le dit lui-même, et il apprit à penser ; il s'adonna plus spécialement à l'étude de Cicéron, et avant de quitter Paris il avait conçu l'idée et arrêté le plan de son grand ouvrage, les *Commentaires sur la langue latine.*

CHAPITRE II

PADOUE

> Once remotest nations came
> To adore that sacred flame,
> When it lit not many a hearth
> On this cold and gloomy earth.
>
> SHELLEY.

OLET avait alors dix-sept ans et ses pensées se tournèrent naturellement vers ce pays que, depuis la chute de la République Romaine, les habitants du reste de l'Europe ont toujours désiré de visiter, mais qui, alors, tout particulièrement et pour des raisons spéciales, était la contrée de prédilection de tous les étudiants. L'art, la science et la littérature florissaient en Italie à un tel point que l'on comprend que les Italiens considéraient les nations du Nord et de l'Ouest comme des nations barbares. A peine y avait-il un érudit, jouissant d'une certaine notoriété, qui n'eût fait un séjour dans l'une des universités d'Italie[1]. Padoue, Bologne, Pavie regorgeaient d'étu-

[1] Nous trouvons des érudits d'Angleterre, nation plus barbare encore, qui considéraient la France comme les érudits français considéraient l'Italie. Voir le poème de Buchanan : *Adventus in Galliam*.

diants français et allemands, mais c'était à Padoue qu'ils étaient le plus nombreux. Cette université était alors dans toute la gloire de sa réputation ; pour la littérature, la philosophie et la médecine aucune université ne pouvait rivaliser avec Padoue. Elle était fondée depuis deux cents ans et sa renommée avait grandi peu à peu, bien qu'elle s'éclipsât parfois lorsque la guerre ou les changements de suzerains suspendaient les cours pour un moment. Au commencement du quinzième siècle l'université de Padoue était devenue la possession des Vénitiens, et sous l'égide protectrice de la grande république (qui n'était pas alors l'oligarchie jalouse et égoïste qu'elle fut plus tard) les études furent encouragées, de généreux honoraires furent alloués aux professeurs, et des savants de toutes les parties de l'Italie, et parfois même de Grèce, d'Allemagne et de France, furent appelés à occuper ses chaires. De 1509 à 1517 la guerre de la ligue de Cambrai avait fait suspendre les cours, mais à la paix de Noyon ils furent réinstallés, et les étudiants et les maîtres accoururent de toutes les contrées d'Europe. Les vingt-cinq années qui suivirent furent les plus brillantes de l'histoire littéraire de Padoue. Pendant cette période, presque chaque savant italien distingué y passa quelque temps soit comme maître, soit comme étudiant, souvent et comme maître et comme étudiant. C'est là que Romulo Amaseo, alors à l'apogée de sa réputation, fit pendant quatre années des cours d'éloquence, Romulo Amaseo que le pape, le roi d'Angleterre, le marquis de Mantoue, les universités de Bologne et de Padoue se disputaient, et aux conférences duquel se pressait une si grande foule d'étudiants qu'on en vint fréquemment aux coups pour pénétrer dans la salle où il parlait. C'est là que Longueuil, le cicéronien par excellence, rendit à la langue latine toute sa pureté et, à en croire ses contemporains et ses disciples, égala son maître au point de vue du style sinon au point de vue des idées. Ce fut comme professeur de l'université de Padoue que Lazare Buonamici, trop craintif ou trop indolent pour confier à

l'impression le résultat de ses études, acquit la réputation qui lui donna le titre de premier savant de son temps; les quelques poèmes et les quelques lettres qu'on a de lui ne justifient pas, du reste, cette réputation. C'est à Padoue encore que Lampridio parla de Démosthène avec tant d'éloquence qu'Aonio Paleario trouva qu'il était presque l'égal du grand orateur athénien, et que, dans son enthousiasme, il écrivit à son ami Maffei qu'une seule conférence de Lampridio valait toute la magnificence et toute la gloire de Rome[1]. On trouvait à Padoue une indépendance et une liberté qu'on aurait en vain cherchées ailleurs. Pomponatius y discutait avec érudition et sans contrainte l'immortalité de l'âme et d'autres problèmes semblables, et un peu plus tard Vésale s'y consacrait en toute sécurité à ces recherches anatomiques qui ont rendu des services signalés à l'humanité, mais qui avaient valu à ce savant des persécutions et l'avaient fait exiler des domaines du roi d'Espagne.

Mais Padoue ne se glorifiait pas seulement de ses professeurs et de ses maîtres; c'était la résidence d'un grand nombre de savants qui trouvaient là une entière liberté, des livres et une savante société. « A Padoue,» écrit Paleario en 1530, « demeurent des poètes, des orateurs et de célèbres philosophes. C'est le refuge d'élection de la science qui a trouvé dans cette ville un asile où Pallas enseigne tous les arts; en somme, il n'y a pas d'endroit où l'on puisse mieux donner libre cours à ses goûts pour l'étude et la science[2].»

Ce fut à Padoue qu'Érasme, probablement en compagnie de son élève le jeune abbé de Saint-Andrews, suivit les cours de Musurus, qui fut tout à la fois le premier helleniste de son temps, un excellent latiniste et un travailleur infatigable. Ce fut pendant les cinq années qu'il passa à Padoue que Réginald Pole prépara sa réputation, due peut-être plus à sa haute

[1] *Palearii opera*. Amsterdam, 1696, p. 451.

[2] *Id.*, p. 414

naissance, à ses manières distinguées et à son aimable caractère qu'à sa science et à ses talents ; ce fut là qu'il se lia d'amitié avec d'autres personnages éminents (Bembo Contarini, Sadolet et Morone), dont l'élévation au cardinalat est un si grand honneur pour Paul III. Ce fut dans la maison de Pole à Padoue que Longueuil mourut, et la biographie qui est placée en tête des discours de ce cicéronien, bien que souvent attribuée à Simon Villanovanus, est reconnue aujourd'hui pour être l'œuvre de son disciple anglais. Mais Padoue ne fut redevable de sa gloire à personne plus qu'à Bembo. Après avoir étudié, comme jeune homme, deux ans à cette université, il fixa sa résidence à Padoue au mois de décembre (1521), à la mort de Léon X, dont il avait été le secrétaire conjointement avec Sadolet. Le choix que Léon X avait fait de ces deux hommes doit nous faire pardonner plus d'un de ses défauts. Intimement liés, également capables, également doctes, également prêts à donner des secours aux pauvres étudiants et des conseils littéraires aux riches, également purs de toute bigoterie, ces deux cardinaux sont les plus brillants représentants de la Renaissance et de l'église catholique de cette époque. Ils différaient en une chose seulement : Sadolet était chrétien, Bembo, païen. Je ne sais pas un homme du quinzième ou du seizième siècle, en qui les grâces et les vertus chrétiennes, combinées avec un attachement sincère et sobre aux doctrines de l'église, soient plus frappantes que dans Sadolet. Si ses écrits théologiques ont passé dans un oubli plus complet que les œuvres inférieures des hommes inférieurs de son temps, c'est qu'ils révèlent un bon sens à demi pélagien ; et si ces tendances valurent à Sadolet, à son grand chagrin, la censure de la cour de Rome et, ce qu'il regretta beaucoup, le mécontentement de Calvin et des réformateurs, elles ne s'en recommandent pas moins à une génération qui, tout en employant parfois le langage d'Augustin, de Thomas d'Aquin et de Calvin, adopte en fait les conclusions de Pélagius. La voix peut être encore celle d'Augustin, mais les mains sont celles de

Pélagius. Tout comme Sadolet était ce *rara avis* du seizième siècle, c'est-à-dire un homme d'église qui croyait au christianisme et qui était un exemple de toutes les vertus et de toutes les grâces chrétiennes, Bembo était un représentant aussi illustre de ce que l'on rencontrait plus fréquemment alors, du pur paganisme. A ses yeux le christianisme était ce qu'avait du être la théologie de la Grèce ou de Rome aux yeux d'Aristote et de Platon, de Cicéron et de Sénèque; c'était un système composé de mots et de rites, utile à certains égards, mais ne se fondant nullement sur la vérité ou sur les faits, n'ayant aucun rapport avec la morale philosophique ou pratique et n'apportant aucune consolation à l'humanité. Bembo était le païen des païens, *Epicuri de grege porcus*.

Beau, affable, heureux, riche, savant, Bembo avait un bon caractère, un excellent estomac et partant une santé florissante et une humeur gaie *(mens sana in corpore sano)*; l'affection qu'il avait pour sa maîtresse et pour les enfants qu'elle lui avait donnés faisait partie de son bonheur; pendant soixante-dix-sept ans sa vie fut sans nuage. Solon lui-même lui aurait permis de se dire heureux. Il semble que la pensée d'une religion réelle ou vivante, ou de la vie future n'a jamais traversé son esprit. Jusqu'en 1539, année où Paul III le fit cardinal (il avait alors soixante-neuf ans), on ne trouve pas dans ses écrits la plus légère trace d'études théologiques. Mais la Réforme obligeait les hommes de lettres qu'on élevait à la dignité de la pourpre à «passer pour vertueux qu'ils le fussent ou non», et le rang de prince de l'église força Bembo à se conformer aux usages. Il mit de côté la littérature profane et se voua à l'étude des saintes Écritures et des Pères de l'église. Mais tant qu'il resta à Padoue, il fut toujours païen.

Dans sa jeunesse il avait passé quelques années au milieu de la société la plus cultivée de l'Italie, dans l'entourage de sa parente Catherine Cornaro, reine de Chypre; pendant les vingt années qui suivirent l'abdication qu'on lui avait imposée après la mort du roi, son mari, elle tint à Asola une cour qui

se distinguait par sa culture littéraire, par l'élégance de ses manières, par sa royale magnificence et où, comme cela convenait à la cour d'une reine de Chypre, on rendait un vrai culte à la déesse de Paphos. Bembo, bien que tout jeune encore, fut la vie et l'âme[1] de cette cour et il dédia à la mémoire de la charmante souveraine qui présidait à Asola la plus populaire et la plus spirituelle de ses œuvres — *Gli Asolani*. Il avait étudié la philosophie à Padoue sous la direction de Pomponatius, et peu avant la mort de Léon X, il fit un nouveau séjour dans cette ville pour sa santé, qui était quelque peu compromise par son ardeur au travail et par les devoirs que lui imposait sa charge; on lui avait recommandé l'air et les bains de Padoue pour se rétablir. Pendant ce séjour, Léon X mourut, et Bembo résolut alors de quitter Rome et de se fixer désormais à Padoue pour y travailler et y jouir de la société des savants. Deux riches commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, deux doyennés, trois abbayes, plusieurs canonicats et divers autres bénéfices lui assuraient un ample revenu. De 1521 à 1539 il passa dix-huit années d'un bonheur ininterrompu à Padoue; il alla à Venise à différentes reprises et fit un voyage à Rome. Ses biographies disent que sa maison était le temple des muses; il y réunit une splendide bibliothèque, une collection de médailles et d'antiquités comme n'en possédait aucun particulier, et un jardin botanique rempli de toutes sortes de plantes rares et magnifiques. L'hospitalité qu'il offrait aux gens de lettres était généreuse; on rencontrait dans sa maison tous les savants qui enseignaient ou étudiaient à Padoue, aussi bien que les étrangers qui étaient attirés par la réputation de l'université ou par celle de Bembo lui-même. Chacun tâchait d'être présenté à cet illustre Italien. Il passait l'été et l'automne dans

[1] « Nel bel' Asolo, Caterina Cornaro Regina di Cipro tenea tre corti ad un tempo, quella delle muse, quella dell'amore, et quella della magnificenza e dignità regale, e di tutti trè era il Bembo l'anima e l'ornamento. » Bettinelli, *Il Risorgimento negli Studi*. Bassano, 1775.

une délicieuse villa du voisinage, dont il avait hérité de son père. Sa bibliothèque renfermait entre autres trésors les plus anciens manuscrits de Virgile et de Térence que l'on avait découverts à cette époque, des spécimens de la vieille poésie provençale et des autographes de Pétrarque. C'est là que ses amis avaient coutume de se rassembler, c'est là que Luigi Cornaro lut des passages de son essai intitulé *Della Vita Sobria*, que Lampridio récita des vers que l'on jugea être dignes de Pindare, et c'est là, on n'en peut douter, que l'hôte lui-même fit connaître plus d'un fragment de cette poésie châtiée qui, manquant peut-être de vigueur et de fermeté, est parfaite comme pureté de diction et de forme, et qui, pendant plus d'un siècle, fut considérée comme le *carmen necessarium* que tout Italien lettré devait savoir presque par cœur.

Les années que Dolet passa à Padoue eurent sur lui une influence qu'il ressentit toute sa vie. Ce fut là, sans nul doute, qu'il conçut ces opinions qui, près de vingt ans plus tard, devaient être la cause de sa mort et qui ont servi de prétexte à ses ennemis pour le flétrir du nom d'athée.

L'université de Padoue fut, pendant tout ce siècle, le quartier général d'une école philosophique absolument opposée aux doctrines du christianisme, et qui était divisée en deux sectes, dont l'une était panthéiste et l'autre, pas absolument matérialiste, si l'on veut, mais du moins fort près de l'être. L'une et l'autre se rattachaient aux doctrines d'Aristote et reconnaissaient le stagirite comme leur seul maître. Mais de même que dans l'église chrétienne nous savons que les uns suivaient Paul et les autres Céphas, parmi les aristotéliens de Padoue il y avait des partisans d'Averroès et des partisans d'Alexandre d'Aphrodisias. Ils ne croyaient ni les uns ni les autres à l'immortalité de l'âme individuelle ; les panthéistes disaient que l'âme de chaque individu émane de l'âme de l'univers et est absorbée ensuite par cette âme. L'autre secte était en fait, sinon en réalité, matérialiste et niait absolument l'immortalité ; et ses doctrines, au dire de ses adver-

saires, ne différaient nullement du véritable athéisme[1]. Le représentant de cette dernière école était Pietro Pomponazzo, mieux connu sous le nom latin de Pomponatius, qui était le philosophe le plus distingué du temps. Né en 1462, il avait étudié la médecine et la philosophie à Padoue, où, encore jeune, il fut nommé à l'une des chaires de philosophie et se fit remarquer en défendant la pure doctrine d'Aristote (c'est-à-dire, suivant son interprétation, le matérialisme) contre Achillini, son collègue et son aîné, qui suivait les enseignements et la doctrine d'Averroès. Ce fut en 1516 que Pomponatius publia le traité qui a pour titre: *De immortalitate animae,* et dans lequel il soutient qu'on ne trouve pas dans Aristote la doctrine de l'immortalité, que cette croyance est contraire à la raison et ne se fonde que sur les vérités révélées, et sur l'autorité de l'église, deux choses pour lesquelles il témoigna d'un respect sans limite, lorsque son ouvrage fut attaqué. Contarini, l'un de ses disciples, réfuta son livre, qui fut condamné par l'inquisition et brûlé en place publique à Venise. Mais Pomponatius trouva un défenseur en la personne de Bembo, l'ami constant et le protecteur de la liberté de penser, et, grâce à son influence, le livre put être imprimé avec quelques corrections; son auteur affirmait qu'il n'était nullement contraire aux vérités révélées et à l'église, et qu'il ne niait en aucune façon la doctrine de l'immortalité, mais simplement les arguments philosophiques dont on se servait généralement pour soutenir cette doctrine. N'oublions pas toutefois que c'est là le langage courant de la philosophie du seizième et du dix-septième siècle, qu'on doit juger d'après la philosophie elle-même, mais non pas d'après le langage apologétique des philosophes[2].

[1] Richter: *Geschichte der chr. Phil.*, p. 390 et suivantes; Renan: *Averroès*, p. 353; Tenneman: *Manuel*, p. 293.

[2] Voyez sur Pomponatius, outre les autorités mentionnées dans la note précédente, Brucker: *Hist. Phil.*, I vol. 104; Buhle: *Geschichte der neueren Philosophie*, vol. II; *Pietro Pomponazzi, Studi storici sulla scuola Bolognese e*

Pomponatius mourut en 1525. Sa célébrité et son influence durerent longtemps et elles étaient à leur apogée, quand Étienne Dolet arriva à Padoue, où, pendant trois années, il s'associa aux disciples de Pomponatius et se pénétra de ces doctrines matérialistes qui, tout en étant en contradiction, sur plusieurs points, avec les opinions de Cicéron, son maître, se trouvaient être contraires à l'esprit superstitieux du moyen âge et partant conformes à la manière de voir de Dolet. Il est étrange que ses biographes, en cherchant à connaître ses théories philosophiques, n'aient jamais tenu compte de ce qu'il apprit à Padoue et de l'influence de Pomponatius.

Mais c'était la littérature qui était la maîtresse de Dolet et non la philosophie. Il semble qu'il n'ait étudié cette science que pour se rendre compte des tendances irrationnelles des opinions orthodoxes qui prévalaient alors. Le maître dont il suivit les leçons, et dont il ne manqua jamais de célébrer l'amitié et le savoir, était sans nul doute disciple de Pomponatius et surtout cicéronien et humaniste; Dolet ne cessa jamais de déplorer sa mort prématurée, et ce maître doit son immortalité bien plus à l'affection de son élève qu'à l'unique épître que nous avons de lui. Il a manqué à Simon Villanovanus un poète et un biographe *carent quia vate sacro*. Les dictionnaires lui ont même refusé une petite place. Cependant il est certain qu'il donnait les plus belles promesses, qu'il était regardé par plusieurs juges compétents

Padovana del secolo XVI, par F. Fiorentino, Firenze 1888; *Sulla immortalità dell' anima di Pietro Pomponazzi*, par Giacinto Fontana, Siena 1895 (cet ouvrage contient plusieurs lettres inédites de Pomponatius). Le *De immortalitate* fut publié deux fois du vivant de l'auteur et réimprimé au moins quatre fois en France au dix-septième et au dix-huitième siècle (trois fois sans date et sans indication de lieu, la quatrième fois avec la date évidemment fictive de M.D.XXXIV). Voyez le Manuel de Brunet; Mattaire: *Ann. Typ.* II, 805; et Vogt: *Cat. Lib. Rarior.* p. 466. En 1791 le professeur Bardili a édité le *De Immortalitate* à Tubingue, avec une vie de l'auteur; toutefois il ne semblerait pas qu'il ait vu les deux éditions originales. Les premières éditions sont extrêmement rares. Il est curieux de noter que Pomponatius ne savait pas un mot de grec, bien qu'Aristote fût le sujet de ses cours.

comme un érudit d'un grand savoir et d'un grand génie; il mourut à l'âge de trente-cinq ans, et ce fut là une perte irréparable pour la république des lettres, les gens les plus distingués de son temps l'ont affirmé. Outre Dolet, son plus cher élève, Longueuil, le chef des cicéroniens, Pierre Bunel, Salmon Macrin ont célébré sa gloire, et, si nos suppositions sont vraies, il faut ajouter à cette liste l'homme illustre dont un mot de louange suffit pour être un titre à l'immortalité, du moins parmi tous les admirateurs du divin Pantagruel, je veux dire François Rabelais.

Laquelle des innombrables *Villes neuves* est le lieu de naissance de Villanovanus, nous ne pourrions le dire au juste. Toutefois Bunel parle de lui en le nommant: Simon Villanovanus Belga, d'où l'on peut supposer qu'il était de Neufville en Hainault. Nous apprenons par les lettres qui vont être citées qu'il était né en 1495 et qu'il avait étudié à Pavie de 1515 à 1521. En 1521 Longueuil, dans une lettre adressée à Egnazio, parle dans les termes suivants de Simon Villanovanus: « Je sais que l'âge et la nationalité importent beaucoup quand il s'agit d'études philosophiques, mais, à mon sens, l'âge de cet homme convient tout à fait à ces études; il a atteint sa vingt-sixième année, et il fait preuve de tant de prudence et de modération que l'âge mûr ne pourrait le faire progresser à cet égard. D'un autre côté, je n'ignore pas la mauvaise réputation qu'ont les Français en Italie, mais je n'hésite pas à vous recommander Simon Villanovanus comme exempt des vices et des extravagances des Français et comme un homme qui se distingue autant par sa gravité italienne que par sa connaissance du latin, et, ce qui est fort important, par sa prononciation tout à fait correcte[1]. Vous verrez aussi qu'il ne manque ni de sincérité, ni de probité, ni de conscience, et qu'il a du talent, du jugement, le goût

[1] Voyez plus bas la lettre d'Odonus sur la différence de prononciation latine les Français et des Italiens.

des études savantes, et enfin une connaissance remarquable du droit civil. Il vient de consacrer six années à ces études, à Pavie, sous la direction de maîtres excellents, et il a surpassé de beaucoup tous ses condisciples[1].»

Villanovanus paraît avoir succédé à Longueuil comme principal professeur d'éloquence latine, à Padoue, quoique ni l'un ni l'autre n'aient occupé une situation officielle et qu'on chercherait en vain leurs noms dans les histoires que Tomasini, Riccaboni, Papadopoli et Facciolati ont écrites de cette université. A l'arrivée de Dolet (1527), Villanovanus jouissait d'une grande réputation comme professeur de latin. Étant cicéronien, ami, disciple et successeur de Longueuil, le premier représentant sinon fondateur de la secte, il n'est pas étonnant qu'il reçut Dolet à bras ouverts, et que le jeune Français subit entièrement son influence. «Simon Villanovanus enseigna à Dolet la pureté du style latin et l'art de la rhétorique», nous dit Dolet dans ses Commentaires[2]; et dans son second discours il attribue ses succès oratoires à l'enseignement de Villanovanus. Mais l'épitaphe qu'il écrivit pour son maître, les odes dans lesquelles il célèbre sa mémoire et pleure sa mort prématurée, et les fréquentes allusions à Villanovanus qu'il fait dans ses écrits, nous prouvent combien solide fut l'amitié qui exista entre l'élève et le professeur, et combien grande fut l'influence que le maître exerça sur le disciple. Ce fut pour défendre le vénéré Longueuil, qu'il n'avait pas connu[3] personnellement toutefois, que Dolet écrivit son dialogue intitulé : *De Imitatione Ciceroniana*, dans lequel Simon Villanovanus est l'un des interlocuteurs.

La seule composition de Simon Villanovanus que j'aie pu trouver est une lettre publiée dans les *Epistolæ Clarorum Virorum*, ouvrage édité par Paul Manuce en 1556, et réimprimé par Bernard Toursaint, à Paris, la même année. Elle

[1] *Longolii Epist.*, lib. III. Epist. 29.
[2] Vol. I. Col. 118.
[3] Longueuil mourut en 1522 à Padoue, avant la naissance de Reginald Pole.

est écrite de Padoue (sans date), mais porte l'indication suivante : *Simon Villanovanus Hieronymo Savoniano.* Bien que Simon Villanovanus ne laisse aucune œuvre littéraire derrière lui, il n'en est pas moins certain qu'il passa auprès de tous ceux qui l'approchèrent pour un homme d'une capacité et d'un talent peu ordinaires. J'ai déjà donné le témoignage de Longueuil. L'admiration que Dolet professait pour son maître devait être sérieusement motivée. Pierre Bunel écrivit six vers sur la mort de Villanovanus, il les envoya à Émile Perrot[1], accompagnés de cette inscription : «Simoni Villanovano Belgæ, Græce Latineque doctissimo, cum bonis omnibus disciplinis, tum sinceræ Philosophiæ in primis dedito, ob mirificam scribendi elegantiam et subtilitatem quam etiam suis scriptis, quæ a nonnullis premuntur[2], expressam reliquerat, testimonis Longolii toti Italiæ præclare commendato Galli, in demortui patriæque commendationem, placata Italia posuere.»

Salmon Macrin compta aussi Simon Villanovanus parmi les hommes les plus illustres que la France ait produits et il n'hésita pas dans les vers suivants, adressés à Guillaume du Bellay, à le mettre sur le même rang que Budé, Longueuil et Lazare Baïf :

«Illa (i. e. *Gallia*) Italorum nam studii æmula
Te Lazarumque et Longolium tulit,
Magnumque Budæum, ac Simonem
Villa cui nova nomen indidit[3].»

[1] *Bunelli et Manutii Epistolæ* (Paris 1581), p. 10.

[2] La Monnoye (*Menagiana*, III, p. 491, édit. de 1716) dit que les mots *quæ a nonnullis premuntur* semblent se rapporter à Dolet, qui, se trouvant à Padoue au moment de la mort de Villanovanus, fut accusé de s'être approprié les œuvres de son maître (voyez plus bas). Mais le mot *premuntur*, que La Monnoye semble avoir pris dans le sens de *supprimer*, veut dire réellement *déprécier*. Il plane certainement quelque mystère sur les circonstances de la mort de Villanovanus. Ses amis Bunel et Perrot paraissent avoir cru d'abord qu'il fut victime d'un crime et que vraisemblablement ce fut un Italien qui attenta à sa vie. Mais Bunel reconnut ensuite qu'il mourut de la peste. Voir la lettre de Perrot du mois de décembre 1530. *Bunelli Epist.*, p. 8.

[3] Salmon Macrin : *Hymnorum Selectorum*, lib. III, p. 77. Guillaume Scève

Dolet passa trois années à suivre non seulement les leçons de Simon Villanovanus[1], mais encore sans nul doute celles des

appelle Villanovanus et Longueuil : *et litterarum et Galliæ ambo lumina.* Ode placée en tête des deux discours de Dolet (*Doleti orationes duæ*).

[1] Un nombre très restreint de personnes s'intéressant à tout ce qui concerne Dolet auraient seules retenu le nom de Simon Villanovanus, n'était le passage suivant de Rabelais : « *Aussi furent Cleon de Daulie, Thrasymedes, et de nostre temps le docte Villanovanus François lesquelz oncques ne songerent.* » (Livre III, ch. 13.) Mais, d'après Le Duchat, que plusieurs commentateurs ont suivi, le Villanovanus de Rabelais serait le célèbre Arnold de Villeneuve, l'un des hommes les plus savants du quatorzième siècle — il était médecin, théologien, alchimiste et a écrit le livre intitulé : *Schola Salernitana* et d'autres traités médicaux et scientifiques. La Monnoye, cependant, dans les *Menagiana* (vol. III, p. 488-492), a le premier cherché à prouver que le « docte Villanovanus François n'était pas Arnold, mais Simon de Villeneuve. Il dit : «On est en peine de savoir qui est le docte Villanovanus François que Rabelais, son contemporain (ch. 13 du 3e livre), dit n'avoir jamais fait de songe. Ce ne peut être Arnaud de Villeneuve, nulle des trois circonstances de *docte*, de *François*, de *contemporain de Rabelais*, ne lui convenait. Il n'était, ni ne pouvait même être docte dans le temps de barbarie et d'ignorance où il a vécu, savoir dans une bonne partie du treizième siècle jusqu'au commencement du quatorzième. Il y a de plus fortes preuves pour le croire Espagnol que François, recherchées et déduites fort exactement par Dom Nicolas Antoine au tome II de sa *Bibliotheca vetus Hispaniæ.* Il n'a pu enfin être du temps de Rabelais, étant mort en 1310, ou au plus tard en 1313, et quand même, ce qui est très faux, il aurait vécu jusqu'en 1350, on aurait toujours raison de conclure qu'il serait mort 120 ans au moins avant que Rabelais fût au monde. Je suis donc très persuadé que le Villanovanus ici désigné, n'est autre que ce Simon de Villeneuve. » Après avoir cité plusieurs preuves de la science de ce dernier, La Monnoye ajoute: « C'est donc avec justice que Rabelais l'a nommé *le docte Villanovanus François*, de peur, s'il avait dit simplement *le docte Villanovanus*, qu'on ne le confondît avec Servet Espagnol, qui du temps de Rabelais a publié divers ouvrages sous le nom de Villanovanus. Il me reste à répondre à une conjecture du commentateur de Rabelais, touchant Arnaud de Villeneuve, qui, peut-être, dit-il, a, dans son Traité des Songes, déclaré lui-même qu'il n'avait jamais songé. »

Il est facile de trouver la solution de ce problème à la page 637 de l'édition in-folio des œuvres d'Arnold de Villeneuve (Bâle, 1585) : « Est igitur advertendum quod sub quacumque specie animal aliquod insultum faciens, secundum conditiones et modos insultus, et defensiones utriusque, debet visio judicari. *Ita recolo in somno me vidisse* lupos quatuor quadam nocte qui ore aperto insultum in me videbantur facere. Ego autem ense evaginato in ipsos irruebam, et majorem eorum eviscerabam ad mortem. Infra triduum in quadam causa vidi me quatuor inimicorum meorum victoriam habuisse. » La Monnoye ne nous donne pas le titre du traité d'Arnold d'où ce passage est tiré. On le trouve dans un écrit intitulé : *Expositiones Visionum quæ fiunt in Somniis*). Deux des raisons que donne La Monnoye pour soutenir qu'il ne s'agit pas d'Arnold de

autres professeurs de cette célèbre université ; il ne parle pourtant que de son «cher maître».

Au commencement de 1530 les relations amicales de Dolet et de Simon Villanovanus furent interrompues par la mort de ce dernier — il avait trente-cinq ans. Son ami et élève composa pour lui l'épitaphe suivante qui ne manque pas d'élégance et qui, comme nous le dit La Monnoye[1], fut gravée sur une plaque de bronze :

Salve lector,
Et animam huc paulum adverte.
Quod miserum mortales ducunt,

Villeneuve semblent concluantes : c'est que ce dernier n'était pas un contemporain de Rabelais, et qu'au moins une fois dans sa vie il « songea ». Il est vrai que De L'Aulnaye (un des commentateurs de Rabelais, auquel on doit beaucoup, malgré ses fantaisies), toujours désireux de faire étalage de connaissances aux dépens de son maître, croit que le passage de La Monnoye prouve que Rabelais était dans l'erreur. Mais les deux autres arguments de La Monnoye n'ont aucun poids. Rabelais, heureusement pour nous, n'a pas vécu au dix-huitième siècle, alors que seuls les demi-savants avaient quelque crédit, et que le dilettantisme de M. Ménage était plus apprécié que la science profonde d'un siècle qui n'avait connu ni l'Académie, ni le Grand Monarque. On ne peut donner à aucun écrivain d'aucun siècle l'épithète de *savant* avec plus de justesse qu'à Arnold de Villeneuve. De plus, on ne croit pas généralement qu'il fut Espagnol. Il se peut que Villanova (Catalogne) fût son lieu de naissance, mais il paraît plus certain qu'il était de Villeneuve, près Montpellier. — N'oublions pas d'ajouter que le village de Provence du même nom le réclame aussi comme un de ses enfants. Lorsque des docteurs et pères pantagruéliques, qui ont consacré toute leur vie à l'étude de Rabelais, expriment un doute, il serait présomptueux de ma part de vouloir trancher la question ; mais je ne suis pas d'accord avec MM. Burgaud des Marets et Rathery, qui, dans l'une des plus récentes éditions de Rabelais (Didot, Paris 1870) et, selon moi (*pace* M. Jannet), la meilleure édition offerte aux lecteurs ordinaires, croient que Simon Villanovanus ne pourrait être désigné à cause de l'épithète de *Belga* que lui donne Pierre Bunel, et qui, d'après eux, montre qu'il n'était pas Français. Mais un homme né dans n'importe quelle partie de la France, au nord de la Seine, l'Artois, par exemple, la Picardie, ou le nord de la Champagne (Ardennes), passait pour *Belga* auprès de tout écrivain quasi classique du seizième siècle. Dans la lettre de Longueuil citée plus haut, Simon passe pour : *Gallus*, mot qui désigne un homme né dans n'importe quelle partie comprise entre le Rhin et les Pyrénées. MM. Burgaud des Marets et Rathery oublient que Longueuil lui-même — si fréquemment appelé *Gallus* par les latinistes français du seizième siècle — était né à Liège.

[1] *Menagiana*, t. III, p. 491.

Felicissimum cito mori puto. Quamobrem
Et mihi mortuo mortem gratulare,
Et questu abstine,
Morte enim mortalis esse desii.
Vale,
Et mihi quiescenti bene precare[1].

« Je te salue, lecteur, et je réclame un instant ton attention. Cette destinée que les mortels considèrent comme un malheur — mourir jeune — je la considère, moi, comme un très grand bonheur. Aussi rejouis-toi de ma mort et ne me plains pas, car, étant mort, j'ai cessé d'être mortel. Adieu, et prie pour mon repos. » Outre cette épitaphe nous avons trois odes latines dans lesquelles Dolet célèbre la mort de Villanovanus; elles furent probablement écrites peu de temps après l'épitaphe, puisqu'elles furent publiées avec les discours en 1534. La première, composée en vers élégiaques, est l'une des meilleures poésies de Dolet, aussi bien comme sentiment que comme langage, et à elle seule elle prouverait l'insignifiance

[1] Tomasini ne parle point de l'épitaphe de Simon Villanovanus, et elle ne semble pas exister à Padoue. Je ne puis accepter le commentaire de M. Boulmier qui dit : « On sent dans ces quelques lignes, mornes et glaciales comme le bronze qu'elles couvraient, cet incurable dégoût du monde, cet amer mépris de la vie, cette sombre et froide aspiration vers le repos du néant qui forme un des traits distinctifs du caractère de ce malheureux Dolet » (p. 11-12). — Je ne vois rien dans cette épitaphe, ni dans les lettres de Dolet, ni dans les autres écrits où on peut supposer qu'il exprime ses sentiments personnels, qui montre soit un dégoût du monde, soit un mépris de la vie, soit une aspiration vers le repos du néant. Dolet, en butte aux amères persécutions de ses ennemis, ne saurait cacher que la mort est désirable. On a de lui une ode intitulée : *Mortem esse expetendam :* mais dans ses intervalles de tranquillité, il semble jouir d'un heureux caractère, et désirer voir sa vie se prolonger, aussi bien pour cultiver son esprit que pour produire des œuvres destinées à lui survivre, et se procurer ainsi cette renommée qu'il rechercha si ardemment. On voit du reste que ce désir de renommée posthume était presque une maladie chez lui, et ce sentiment ne s'accorde d'ordinaire jamais avec un « incurable dégoût du monde » et un « amer mépris de la vie. » Il est bon toutefois de noter que les cyniques, et particulièrement Pérégrinus, offrent des exemples de cette contradiction, et se donnèrent parfois la mort, afin d'acquérir cette renommée qu'ils désiraient si vivement, tout en prétendant la mépriser. L'idée de la mort toujours présente est, cependant, une des caractéristiques les plus connues des écrivains français de la Renaissance.

de la critique de Jules-César Scaliger, qui, versificateur sans goût et sans génie poétique, ne trouve pas de langage assez fort pour exprimer son mépris pour les poèmes de Dolet[1].

« O mihi quem probitas, quem vitæ candor amicum
Fecerat, o, stabili fœdere juncte mihi
O, mihi quem dederat dulcis fortuna sodalem,
O, mihi crudeli morte perempte comes :
Jamne sopor te æternus habet, tenebræque profundæ
Tecum ut nunc frustra carmine mœstus agam ?
Quod nos cogit amor, surdo tibi forte canemus,
Sed nimii officii non pudet esse reum.
Chare vale, quem plus oculis dileximus unum,
Et jubet, ut mage te semper amemus, amor.
Tranquillæ tibi sint noctes, somnusque quietus,
Perpetuoque sile, perpetuoque vale.
Et si umbris quicquam est sensus, ne sperne rogantem,
Dilige, perpetuo cui quoque charus eris. »

« O toi qu'une vie toute de probité et de candeur ont fait mon ami,
Toi qui fus uni à moi par un lien indissoluble,
Toi que la fortune compatissante me donna pour frère,
Toi, mon compagnon, qui m'as été enlevé par la cruelle mort,
Es-tu plongé, dans un sommeil éternel, et dans une obscurité pro-
Au point que je t'adresse en vain mes tristes chants ? [fonde,
Cependant cédant à l'amour, je chanterai, même si tu ne dois pas m'entendre.
Que m'importe d'être accusé de t'aimer trop tendrement ?
Adieu, cher, toi que j'ai aimé plus que mes yeux,
Et que l'amour m'oblige d'aimer toujours plus,
Puissent tes nuits être tranquilles, et calme ton sommeil ;
Jouis d'un éternel silence, d'un éternel bonheur.
Et si, dans le monde des ombres on peut encore éprouver quelque sensation,
Ne rejette pas ma prière, mais aime celui pour qui tu seras toujours cher[2]. »

[1] « Les poésies brutes et informes dont il (J. C. Scaliger) a déshonoré le Parnasse. Un homme d'un très mauvais goût dans la poésie. » HUET.

[2] *Orat. Duæ*, lib. I, XXIX, p. 207.

Une autre épitaphe en vers latins et un plus long poème ont moins de mérite, mais ces témoignages nous montrent encore l'affection de Dolet, et le chagrin cuisant qu'il ressentit à la mort de l'ami avec lequel (il nous le dit lui-même) il avait vécu pendant trois années dans la plus grande intimité.

Nous n'avons que de maigres renseignements sur la vie de Dolet à Padoue. Tout ce que nous pouvons affirmer avec certitude, c'est que Simon Villanovanus fut son ami et son maître et que parmi les lettrés avec lesquels il se lia, on peut citer Guy de Breslay, plus tard président au Grand Conseil ; c'était un ami de Simon et il avait connu Longueuil, qui avait fait son éloge. Aucun des biographes de Breslay ne donne l'année de sa naissance, il devait être toutefois un peu plus âgé que Dolet, puisqu'il avait commencé ses études à Padoue du vivant de Longueuil. Ce dernier, dans une lettre adressée à Roger de Barma, parle en termes très flatteurs de Breslay, qu'il appelle *optimæ spei adolescentem*[1]. Dolet connut-il personnellement Bembo ou d'autres hommes éminents ? Nous n'en sommes pas certains, car il n'aurait certainement pas manqué de nous le dire, s'il avait eu quelques relations avec des personnages en vue. Soit à Padoue, soit à Venise, il fit la connaissance de l'habile charlatan Giulio Camillo, pour lequel il paraît avoir eu peu de goût, bien que, comme lui-même, il fût grand admirateur de Cicéron. Nous ne tarderons pas à reparler du *théâtre* de Camillo, dont l'*idée* n'était pas encore promulguée à l'époque où nous sommes. Il est probable aussi qu'Étienne rencontra alors Hortensio Lando.

Dolet nous a laissé une charmante description de la vie studieuse de Padoue dans son dialogue intitulé : *De Imitatione Ciceroniana*, dans lequel il combat Érasme. Cet ouvrage est une conversation imaginaire entre sir Thomas More et Simon Villanovanus. Je parlerai ailleurs de la substance du dialogue, mais le cadre — bien qu'évidemment tout fictif, puisque More

[1] *Longolii Epist.*, dernière lettre du livre I.

ne visita jamais l'Italie — nous donne sans aucun doute une idée assez juste de la façon dont Villanovanus et ses élèves passèrent plus d'une matinée de printemps à Padoue.

« J'étais moi-même à Padoue, lorsque le dialogue d'Érasme qui a pour titre *Ciceronianus* fut offert par Thomas More à Simon Villanovanus. Je remarquai à mon aise son visage pendant qu'il tournait les pages du livre et qu'il le lisait rapidement. Je fus aussi présent quand s'engagea entre lui et More une très longue discussion, très savante et très éloquente. »

Au moment où Villanovanus parle à ses élèves d'Érasme et du peu de goût que ce dernier avait pour Longueuil, More arrive. « Villanovanus faisait toutes ces remarques quand tout à coup More fut annoncé ; lorsqu'il pénétra dans la maison, il y trouva une foule de jeunes gens qui se réunissaient constamment autour de Simon Villanovanus à cause de la valeur et de la célébrité de son savoir et de son éloquence. Ils se saluèrent amicalement, comme c'est l'usage entre hommes qui ont de l'éducation et de la culture. Puis Villanovanus remercia More très chaleureusement du présent qu'il venait de recevoir de lui, et refusa modestement d'accepter les compliments flatteurs de son hôte.

« Après cet échange de civilités, une longue conversation s'engagea ; ils se mirent à se promener de long en large, et More dit alors : « Je ne trouve pas beaucoup de plaisir à me « promener ainsi, je suis fatigué de mon voyage et de ma « longue course à cheval. Puisque le temps est beau et que le « joyeux aspect de la terre couverte de fleurs nouvelles nous « invite à aller respirer l'air des champs, pourquoi n'irions-« nous pas en quelque lieu près de la ville, où nous pourrons « nous étendre sur l'herbe, à l'ombre d'un chêne, pour con-« verser agréablement et jouir d'un plaisir nullement indigne « des hommes cultivés ? » Chacun accepta cette proposition ; on s'éloigna de la ville, on trouva un endroit abrité et l'on s'assit sous les arbres. Alors Villanovanus, qui cherchait toujours à fuir la nonchalance et la paresse, et que tous les exercices de

l'esprit charmaient extrêmement, dit : «Quelque agréable que «soit ce lieu, la lassitude et l'ennui s'empareront bientôt de nous «(ce qui met toujours un terme au plaisir) si nous ne choi-«sissons pas quelque sujet de discussion qui nous permette de «passer avec profit le reste de la journée. Car le soleil a dé-«passé à peine le méridien et il ne se couchera pas avant la «huitième heure. Que l'un d'entre nous propose un sujet de «discussion, qui soit assez important pour nous occuper jusque-«là et qui nous permette de nous instruire tout en nous diver-«tissant. Il ne suffit pas que nos yeux jouissent de cet agréable «paysage, il faut que notre esprit se nourrisse de plaisirs «utiles.» Tous approuvèrent cette idée très sensée et fort opportune et demandèrent au maître de choisir un sujet de discussion.» Alors Villanovanus, s'adressant à More, lui proposa de parler d'Érasme et une longue conversation s'engagea entre eux deux; les étudiants les écoutaient sans prendre part à leur entretien. A la fin Villanovanus reprit: «Maintenant «levons-nous et partons, puisque nous avons su profiter de «notre journée et qu'il est l'heure de souper.» More s'empressa de se conformer à ce désir, car il était extrêmement fatigué par son voyage et souhaitait de se reposer. Telle fut la manière dont nous passâmes l'après-midi.

«Revenus en ville, sur l'ordre de Simon, nous accompagnâmes More jusqu'à son logis, et, lorsqu'il nous eut congédiés, nous retournâmes chez nous.»

CHAPITRE III

VENISE

> I loved her from my boyhood; she to me
> Was as a fairy city of the heart,
> Rising like water-columns from the sea,
> Of joy the sojourn, and of wealth the mart.
>
> BYRON.

A mort de Simon Villanovanus rompit le lien qui retenait Dolet à Padoue, et il songeait à revenir en France, lorsqu'il céda aux prières de Jean de Langeac, évêque de Limoges, qui passait alors par Padoue pour se rendre à Venise comme ambassadeur et qui l'engageait à l'accompagner en qualité de secrétaire[1].

Les quelques voyageurs qui, se hasardant hors des chemins battus, se sont trouvés dans l'ancienne et importante cité de Limoges, n'auront certainement pas manqué de remarquer, dans la cathédrale, ce qui reste d'un magnifique tombeau d'un des plus éminents et des plus dignes évêques de

[1] Lettre à Budé. *Orat. duæ in Thol.*, p. 105.

la ville, Jean de Langeac, qui est pris parfois, à cause de la ressemblance du nom, même par ceux qui devraient être mieux renseignés, pour son successeur, plus célèbre que lui, le savant et joyeux cardinal Jean du Bellay-Langey, l'ami et le protecteur de Rabelais. Jean de Langeac était un de ces hommes qui ne jouent pas un rôle sans importance dans les affaires publiques, mais qui cependant ne tiennent pas une assez grande place dans l'histoire de leur temps pour que leur nom soit transmis à la postérité. Successivement ambassadeur en Pologne, en Portugal, en Hongrie, en Suisse, en Écosse, en Angleterre et deux fois à Rome, il avait vu plus de pays que la plupart de ses contemporains et avait profité plus que qui que ce fût de ces nombreux voyages à l'étranger. Savant lui-même, il fut partout l'ami et le protecteur des gens lettrés; et il a tous les droits à notre respect pour avoir su le premier discerner le talent du jeune inconnu qui étudiait à Padoue, et pour lui avoir accordé la protection dont il avait si grand besoin.

Il descendait d'une famille qui se disait être alliée aux rois de Sicile, et était né vers la fin du quinzième siècle. En 1512 il était conseiller clerc du parlement de Toulouse, et pendant les vingt-deux ans qui suivirent il passa sa vie, absorbé par les affaires publiques et surtout par la diplomatie. C'était un travailleur infatigable et les services qu'il rendit à son pays ne furent pas sans profit pour lui, comme en font foi les riches bénéfices que lui avait accordés le roi. A la fin de 1532 il fut nommé évêque d'Avranches, mais moins de six mois après, avant même qu'il eût pris possession de son siège, il fut appelé à Limoges, et quelques années plus tard il se retira de la vie publique.

Ayant toujours sa devise présente à l'esprit, *Marcescit in otio virtus,* il s'occupa autant vers la fin de sa vie de l'administration de son diocèse, des autres institutions dont il avait le bénéfice, et de la construction de plusieurs monuments dont il avait fait les plans, qu'il s'était occupé, au commencement

de sa carrière, des intérêts publics. Il possédait plusieurs riches abbayes et autres bénéfices qu'il gardait *in commendam*, et il prenait plaisir à employer sa grande fortune à encourager la littérature et l'art. Sa passion maîtresse était l'architecture, et ce fut à sa générosité que Limoges dut son palais épiscopal, et le jubé merveilleusement travaillé de sa cathédrale, dont nous pouvons ne pas admirer le mélange des réseaux gothiques et de la sculpture de la Renaissance, mais qui, avant d'être détérioré, a dû être d'une magnificence extraordinaire. Il fit faire encore d'autres importants travaux dans la cathédrale, qui avait été commencée au treizième siècle et qui, depuis sa mort, est restée inachevée, telle qu'il l'avait laissée[1].

Dolet écrit dans une lettre adressée à François de Langeac, frère de l'évêque, datée de 1532 : « Que puis-je vous écrire au sujet de votre frère, en dehors de ce que vous savez? Personne au monde n'est certainement plus occupé de travaux d'architecture, si bien qu'on pourrait dire de lui :

Diruit ædificat, mutat quadrata rotundis[2]

[1] Langeac mourut en 1541. Son testament a été imprimé dans le *Bull. de la Soc. arch. et histor. de Limoges*, vol. VII, p. 165. Une courte biographie de l'évêque, due à la plume de l'abbé Marmiesse, a été publiée à Brioude en 1891 ; elle est intitulée : *Notice biographique sur Jean de Langeac, évêque de Limoges*, mais elle ne contient que peu de renseignements intéressants.

[2] *Orat. duæ in Thol.*, p. 67. Aucun de ceux qui ont lu cette lettre de Dolet, ou son traité intitulé : *De officio legati*, n'ont pu prendre cet évêque de Limoges, grand amateur d'architecture, pour son successeur Jean du Bellay. Née de la Rochelle, cependant, dit que par *Joannes Langiacus*, c'est le cardinal *Jean du Bellay-Langey* que Dolet désigne. Il n'avait jamais entendu parler de Jean de Langeac, et, sachant que le cardinal du Bellay avait été évêque de Limoges, il affirme que ce dernier avait été l'ami de la jeunesse de Dolet, tandis qu'il fut l'ami de sa vieillesse. Cette erreur n'est pas grave, venant de ce respectable libraire dont la science n'était pas très étendue et qui n'a guère d'autre prétention que de traduire Maittaire. Toutefois il découvrit sa faute et fit une correction dans l'exemplaire de la vie de Dolet qui, avec ses notes manuscrites, appartenait à feu M. le président Baudrier ; mais il est difficile de comprendre comment M. Boulmier, qui pouvait consulter les dictionnaires biographiques ordinaires et les listes des évêques de Limoges, a pu faire la même erreur.

Jean de Langeac mourut évêque de Limoges en 1541, et son successeur

Étant secrétaire d'un ambassadeur à l'âge de vingt et un ans, Dolet, on pourrait le supposer, « devait être emporté par cette vague qui, à la marée montante, mène à la fortune ». Toutefois cette situation semble n'avoir pas eu d'influence sur le reste de sa vie; elle lui permit d'étudier une année à Venise et lui assura l'amitié de Jean de Langeac qui, dans la suite, l'aida de sa bourse, et c'est tout. Dolet ne dit rien de ses devoirs de secrétaire, si ce n'est qu'il écrivit des lettres au pape et aux autres correspondants de l'évêque[1]. Nous savons qu'il avait de nombreux loisirs, qu'il étudia à Venise et qu'il put profiter de toutes les ressources que cette ville pouvait lui offrir.

La République était alors à l'apogée de sa puissance, de sa gloire et de sa splendeur. Il est vrai que les armes victorieuses des Turcs lui avaient enlevé une partie de ses possessions orientales et que le doge ne pouvait plus se donner le titre singulier, mais autrefois tout à fait justifié, de seigneur des trois huitièmes de l'empire romain. La guerre qui suivit la ligue de Cambrai avait porté à la puissance mili-

immédiat fut Jean du Bellay-Langey. Au moment où Dolet publia son *De officio legati*, Langeac était encore vivant; et en 1535 il lui avait dédié son dialogue intitulé : *De imitatione ciceroniana* (*ad Joannem Langiacum Episcopum Lemovicensem virum eloquentissimum et eloquentium studiosissimum*). Voici ce que nous lisons dans les commentaires de Dolet (vol. II, col. 149) sur l'évêque : « Parmi ceux qui ont été ambassadeurs à notre époque, en France du moins, Jean de Langeac occupe la première place, c'est un homme également remarquable par ses capacités, par sa sagesse et par sa prudence extraordinaire. Les rois de France ont mis à profit ses rares talents et sa fidélité en diverses occasions ; et quels sont les pays et les royaumes, voisins ou éloignés de France, où il n'a pas été ambassadeur? Aussi devons-nous le croire digne non seulement des plus hautes situations ecclésiastiques et des plus riches bénéfices, mais aussi de cet honneur par lequel les Romains rendirent Sulpicius Severus immortel pour avoir accompli des devoirs analogues. Grâce à ses conseils sûrs, les intérêts de la France ont été sauvegardés dans les circonstances les plus difficiles. Grâce à lui également, les messages des rois de France ont été exécutés fidèlement. Laissez-moi ajouter que personne ne s'est montré plus obligeant et plus généreux pour les hommes de lettres, plus dévoué à tous les savants, ou plus désireux de leur rendre service ».

[1] Lettre à Budé : *Orat. duæ in Thol.*, p. 105.

taire de Venise un coup dont elle ne devait jamais se relever, et la découverte du passage du cap de Bonne-Espérance pour aller aux Indes lui enlevait la position qu'elle avait si longtemps occupée, quand elle était le centre du commerce entre l'Orient et l'Occident. Mais tout cela n'était pas encore apparent : personne ne savait, et probablement personne ne soupçonnait que les jours glorieux étaient passés et que Venise était entrée dans cette période de décadence qui devait se continuer pendant trois siècles, et qui ne devait être arrêtée que le jour où, après des vicissitudes, de querelles domestiques et de tyrannie étrangère, elle relevait la tête pour jouir d'une prospérité possible comme membre de l'Italie libre et confédérée.

En 1529, Venise était encore la reine de l'Adriatique. Outre la moitié de la grande plaine de Lombardie, elle possédait l'Istrie, la Dalmatie, Corfou, Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, Cérigo, Chypre et la Crète, ainsi que plusieurs villes du Péloponèse et du nord du continent grec. Elle gardait encore plusieurs îles de la mer Égée ; les ducs de Naxos et d'autres princes insulaires chrétiens étaient ses tributaires et obéissaient à ses ordres.

La ville elle-même était, à une seule exception près, de beaucoup la plus riche et la plus magnifique du monde, et, sans exception aucune, la mieux disciplinée et la mieux gouvernée. Jusqu'en 1453, date de la prise de Constantinople par les Turcs, Byzance avait occupé la première place parmi les villes européennes. Cette nouvelle Rome du Bosphore était bien inférieure à la Rome d'Auguste et des Antonins, néanmoins c'était là seulement qu'on trouvait encore vivantes, ou peut être seulement galvanisées, tout en étant réelles, les splendeurs de l'art et de la civilisation de Rome. Les temples, les palais, les statues, les peintures dénotaient certainement une époque de décadence, mais tout ce qui se trouvait à Constantinople n'en était pas moins supérieur à ce qu'on avait vu dans l'Europe occidentale pendant la première partie

du moyen âge. Toute cette gloire s'éclipsa quand les Turcs prirent la ville. Elle ne fut plus qu'un monceau de ruines, les «images taillées» furent détruites, rien de son ancienne splendeur ne subsista si ce n'est ce qui pouvait convenir aux Mahométans, au culte d'Allah, ou au luxe du sultan, son serviteur.

Pendant le siècle qui suivit la chute de Constantinople, deux villes, toutes les deux italiennes, se disputent la première place pour la richesse et la magnificence, Venise et Florence: et si celle-ci est plus avancée en art et en littérature, si la grâce, la beauté, le sentiment artistique, la combinaison extraordinaire de grandeur et de simplicité qui caractérise le *Duomo* de Bruneleschi l'emportent sur la basilique de Saint-Marc, il n'en est pas moins vrai que pour l'ensemble des magnificences, pour la richesse de l'ornementation extérieure, pour les trésors dus au commerce et employés à la décoration de la ville, Venise pouvait, à juste titre, réclamer cette prééminence avec laquelle, au point de vue du gouvernement intérieur, de la perfection et du pouvoir des règlements, aucune cité ne songeait à rivaliser. Une complète sécurité, l'absence de ces insurrections et de ces querelles intestines qui se produisaient fréquemment aussi bien à Florence que dans presque toutes les autres villes d'Italie au quinzième et au seizième siècles, étaient l'un des caractères distinctifs de Venise.

Ce fut là qu'Étienne Dolet passa l'année qui suivit son départ de Padoue. Le grand palais des doges avec ses marbres, ses colonnes, ses peintures qui égalaient celles d'Apelles, fit surtout impression sur lui, et il nous a laissé, dans son poème biographique sur Jean de Langeac, une longue et pittoresque description de ce monument et de la réception offerte à l'ambassadeur.

Bien que Padoue fût l'université de la République, les moyens de s'instruire ne manquaient pas à Venise. Plusieurs chaires de littérature avaient été établies et dotées par l'État; elles étaient occupées par des hommes éminents comme diplo-

mates et comme littérateurs. A cette époque c'était Giovanni Baptista Egnazio qui était professeur d'éloquence[1], il avait été l'élève de Politien et on déclarait qu'il ressemblait beaucoup à son maître. Il était l'aide et l'ami d'Alde, l'éditeur des meilleures éditions de César, de Suétone et d'Ovide qui avaient paru jusque-là; et Egnazio n'était pas estimé seulement par les sénateurs de Venise qui avaient eu recours à lui pour diverses missions très importantes et qui l'avaient nommé professeur en 1520, mais par tous les hommes de lettres du temps. A l'âge de dix-huit ans il avait ouvert à Venise des cours dont le succès et la réputation avaient excité la jalousie de Sabellicus, qui était alors professeur d'éloquence; et, lorsque longtemps après, il occupa la même chaire, il fit des leçons qui eurent une popularité extraordinaire. Plus de cinq cents personnes, nous dit-on, suivaient chaque jour ses cours; et l'on y voyait non seulement de jeunes étudiants, mais des personnes de tous les âges, des sénateurs de Venise, des légats du pape, des ambassadeurs étrangers et des gens de toutes les contrées. Nous pouvons facilement comprendre l'ardeur avec laquelle Étienne Dolet saisit l'occasion que lui offrait Langeac de suivre les leçons de cet homme éminent. Le jeune cicéronien fut charmé de voir que son auteur favori était l'objet d'une série de conférences qu'Egnazio fit pendant l'année que Langeac passa à Venise. Dolet nous dit[1] que Lucrèce et Cicéron furent le sujet des cours d'Egnazio cette année-là et nous ne doutons pas que ces leçons, surtout celles sur le *De officiis*, ne furent très utiles à Dolet pour l'aider à préparer le grand travail dont il avait conçu le plan depuis quelque temps et pour lequel il rassemblait déjà des matériaux.

Il n'y a qu'un autre homme de lettres avec lequel on prétend que Dolet fut lié à Venise. Sturm, dans l'édition qu'il

[1] C'est-à-dire de composition latine.
[2] I *Comm.*, 1150.

donne des *Phrases et Formulae Latinae elegantiores* de Dolet (1576) dit : «On croit que Dolet fut aidé par Navagero, avec lequel il vécut à Venise, et qu'il dut à ces relations les matériaux de ses commentaires qu'il rapporta dans son pays.» Cette assertion est sans fondement. Si Dolet a jamais connu Navagero, il a dû le connaître à Padoue, car Navagero mourut à Blois, le 8 mai 1529, date à laquelle Dolet était encore à Padoue, sans aucun doute. Et pendant que Dolet était à Padoue, Navagero n'a pu venir dans cette ville que pour y faire de courts séjours. On ne trouve dans aucun écrit de Dolet rien qui nous dise qu'il connut Navagero. Ce renseignement a été donné à Sturm (comme on le voit ailleurs) par quelqu'un qui désirait enlever à Dolet le mérite de ses Commentaires.

Mais Dolet ne se voua pas seulement aux affaires et à l'étude à Venise. Il trouva le temps et l'occasion — comme tout jeune homme de vingt ans visitant Venise pour la première fois l'aurait fait — de devenir amoureux. Il ne fut pas plus heureux en amour qu'en amitié. La mort qui venait de le priver de son ami, le priva bientôt de sa maîtresse. Il a conservé le souvenir de sa mort dans une épitaphe qui est le moins réussi de ses poèmes. Goujet[1] dit que cette composition a un caractère profane. Elle ne nous semble que guindée et prétentieuse, sans aucun sentiment vrai ou réel. Les trois poèmes écrits après la mort de cette femme sont l'unique source de renseignements que nous ayons sur cette histoire d'amour : ils nous apprennent le nom et la mort de la dame, et ils nous permettent de croire que l'amour d'Étienne n'avait pas été bien profond, et que son cœur n'avait pas été très cruellement blessé par la perte d'Elena.

[1] Bibliothèque françoise, XI, p. 194.

CHAPITRE IV

TOULOUSE

Tantum religio potuit suadere malorum.

Lucrèce.

La mission de Langeac à Venise prit fin au bout d'une année et Dolet revint en France avec lui, dans l'intention de se vouer avec plus d'ardeur que jamais à l'étude de la littérature latine; il avait toujours en vue le grand travail auquel il pensait depuis l'âge de seize ans; — son but était de prouver la supériorité du style de Cicéron comparé à celui de Salluste, de César, de Térence et de Tite-Live. Quoiqu'il ne fût que dans sa vingt-deuxième année, il avait déjà rassemblé une grande collection de matériaux et — la modestie étant son *moindre défaut* — il se croyait en état d'écrire ce livre important. Extrêmement soucieux de sa gloire présente et future, il ne désirait pourtant pas ce succès vulgaire qui mène à la richesse et aux honneurs. Aucune de ses lettres, aucun de ses écrits ne nous laisse de doute à cet égard; il lui suffisait d'avoir le moyen de vivre et de poursuivre ses tra-

vaux. La pauvreté de ses habits, la misère et la gêne qui ne l'empêchaient pas de vivre dans le contentement lui valurent d'être tourné en ridicule par ses ennemis. Pendant son séjour à Toulouse, il accepta avec une reconnaissance très digne les dons du généreux Langeac et, quand il était trop pressé par le besoin, il en informait son protecteur [1]. Mais nous ne voyons jamais Dolet écrire des lettres flatteuses et suppliantes pour demander de l'argent, des bénéfices ou des places, comme celles que nous voyons avec peine et regret écrire les hommes de lettres de son temps, même les plus éminents, même le grand Érasme. Dolet a souvent recours à ses puissants amis; mais c'est pour leur demander d'être libéré quand il est en prison, de le protéger contre ses ennemis, d'obtenir qu'il lui soit permis de gagner sa vie paisiblement comme imprimeur, et de faire paraître des livres utiles à son pays, qu'il s'adresse à ses protecteurs.

A son retour d'Italie il paraît n'avoir eu aucune préoccupation d'avenir; il est tout à l'étude, et à la recherche de la renommée. Mais ses amis, et surtout l'évêque de Limoges, désiraient vivement qu'il suivît des cours de droit. Nous savons que Langeac ne manqua pas de venir en aide à son protégé pendant qu'il étudiait la jurisprudence. Ces connaissances acquises, Dolet aurait pu être facilement chargé, grâce à la protection du prélat, de quelque emploi officiel, ce qui, aux yeux de l'habile diplomate, devait être préférable à la vie précaire de simple savant et pouvait être un acheminement vers de plus grands succès. Langeac ne se faisait pas faute d'entretenir Dolet dans ces idées. L'évêque lui-même, dans sa jeunesse, avait été conseiller clerc au parlement de Toulouse, et ce fut à l'université de cette ville qu'il engagea son jeune ami de se rendre. Un nouveau sujet d'étude avait toujours un grand charme pour Dolet. Il nous l'apprend dans les vers qui suivent:

[1] Voyez ses lettres à Langeac: *Orat. duæ in Tholosam*, p. 134-137.

Mon naturel est d'apprendre toujours;
Mais si ce vient que je passe aucuns jours
Sans rien apprendre en quelque lieu ou place
Incontinent il faut que je déplace.

Aussi, se conformant aux désirs de son illustre ami, il mit de côté, non sans quelque regret, ses travaux littéraires et, au commencement de l'année 1532, il entra comme étudiant à l'université de Toulouse. C'était alors la plus célèbre école de droit de France, elle jouissait d'une si grande réputation à l'étranger qu'on y trouvait un nombre considérable d'étudiants des autres nations, des Espagnols, des Allemands et des Anglais. Les deux années que Dolet passa à Toulouse sont parmi les plus importantes de sa vie. C'est là que se préparèrent tous ses malheurs futurs et qu'il suscita ces inimitiés qui le poursuivirent jusqu'au jour où il fut brûlé sur la place Maubert; c'est là aussi qu'il se lia avec d'excellents amis qui ne l'abandonnèrent jamais. Nous avons le bonheur d'être mieux renseigné sur ces deux années passées à Toulouse que sur aucune autre période de la vie de Dolet. Ses *Orationes duæ in Tholosam* et les trois livres de lettres, qui font partie de ce même volume, sont nos principales sources d'information; mais nous avons encore les histoires de Toulouse, les vies des autres hommes distingués, qui étaient alors dans cette ville, et la correspondance de Jules-César Scaliger avec Arnoul Le Ferron pour compléter nos renseignements.

De Padoue à Toulouse la distance morale était encore plus grande que la distance géographique. La première de ces villes était le refuge de la liberté de penser, aucune barrière n'y venait entraver les spéculations des savants, les plus profonds problèmes intellectuels étaient discutés par eux avec une franchise qui, si elle conduisait parfois à des conclusions peu raisonnables, n'en montrait pas moins une grande abondance de vie et de vigueur, et à Padoue la culture littéraire était portée au plus haut point et n'était pas moins à l'ordre du

jour que les spéculations philosophiques. A Toulouse on s'occupait surtout de la jurisprudence et de la théologie du moyen âge, et les études avaient un caractère étroit et officiel. Les jours de Cujas et de Coras n'étaient pas encore venus; Jean de Boyssone, il est vrai, essayait d'introduire quelque amélioration dans l'étude du droit et, suivant l'exemple d'Alciat à Bourges et à Pavie, tâchait de faire voir que la jurisprudence était une sorte de système scientifique et non pas une simple collection de règles arbitraires; mais son influence se faisait à peine sentir, et à Toulouse Bartholus et Accursius régnaient encore en maîtres.

Depuis trois siècles, Toulouse était le quartier général de la bigoterie, de la tyrannie ecclésiastique et de la superstition. C'était le lieu de naissance de l'inquisition et, en France, le siège principal de cette institution qui avait accompli sa tâche avec tant de succès, que le parlement, l'université, les capitouls et la populace luttaient à qui serait ses plus fidèles serviteurs et ses aides les plus efficaces. Et pendant plus de trois siècles encore la cité et sa population conservèrent le même caractère. «Nulle part,» nous dit avec orgueil le président de Gramond[1] qui écrivait vers le milieu du dix-septième siècle, „on ne voit les lois contre l'hérésie mises en vigueur avec plus de sévérité, et le résultat de ceci, c'est que seule, parmi toutes les villes de France, Toulouse est exempte d'hérésie, aucune personne n'étant admise au droit de cité si sa foi catholique est suspecte." Mais il n'en avait pas toujours été ainsi. Il fut un temps où Toulouse était l'avant-garde de la civilisation, de la culture et du progrès. Sous les Romains et plus encore sous les Visigoths, Toulouse était la ville la plus éclairée de la Gaule. Les arts et les lettres y florissaient, et, au lieu d'un niveau banal d'orthodoxie ecclésiastique, on y voyait se faire jour des spéculations théologiques qui méritaient peut-être l'appellation d'hérésies, mais qui au moins montraient une vigueur

[1] *Hist. Galliæ*, lib. XXX.

et une vie intellectuelles. « La cour de Toulouse (des rois visigoths), dit Augustin Thierry, centre de la politique de tout l'Occident, intermédiaire entre la cour impériale et les royaumes germaniques, égalait en politesse et surpassait peut-être en dignité celle de Constantinople[1]. » Martial, Ausone et Sidoine Appolinaire disent que c'était la ville de Pallas, et saint Jérôme l'appelle la Rome de la Garonne. De même que la Rome de Tibère, Toulouse avait son capitole et ses consuls, et dans ce titre de capitouls, ou barons du capitole, que les magistrats civiques gardèrent avec fierté longtemps après que celui de consul eut disparu, on voit un souvenir des jours de la Toulouse impériale et royale. Sous les premiers rois visigoths, l'arianisme était la religion dominante, et bien qu'après la conversion de Recared à la foi orthodoxe cette foi devint la religion officielle, l'arianisme continua néanmoins à se maintenir dans les provinces du Narbonnais et de l'Aquitaine. Peu après l'extinction de l'arianisme une nouvelle secte d'hérétiques surgit, celles des Cathares; elle fut remplacée au commencement du douzième siècle par les Albigeois, dont les doctrines étaient si simples et si chrétiennes, dont la vie était si paisible et si laborieuse, qu'ils se répandirent sur toute une partie du Languedoc et donnèrent lieu à l'une des plus horribles et des plus brutales persécutions de l'histoire du monde. Les persécutions des chrétiens par les empereurs païens de Rome pâlissent devant celles qui suivirent les trois croisades prêchées contre les Albigeois par les pères de la chrétienté. Comme Toulouse était le quartier général de la secte, cette ville surtout souffrit des cruautés que l'église catholique, secondée par Simon de Montfort et son aide infâme, Foulques, évêque de Toulouse, infligea à des milliers de paisibles citoyens et paysans dont le seul crime était de repousser des doctrines que, fausses ou vraies, ni les oppresseurs, ni les opprimés ne pouvaient comprendre. Les malheureux

[1] Lettres sur l'histoire de France, p. 6.

comtes de Toulouse s'efforcèrent en vain de protéger leurs paisibles et loyaux sujets, ils furent eux-mêmes traqués comme des chiens pour avoir refusé d'être les bourreaux de ceux qu'il était de leur devoir de défendre. Mais le résultat désiré fut obtenu. Il y a peu d'événements que l'église de Rome puisse regarder avec une satisfaction plus grande et plus justifiée et dont les résultats furent plus heureux pour elle que les croisades dirigées contre les Albigeois. Des milliers de chrétiens, hommes, femmes, enfants, furent massacrés de sang-froid; les uns périrent par les mains des soldats féroces de Montfort; d'autres, moins fortunés, furent brûlés sur les bûchers qu'allumaient les religieux et les évêques; et enfin un nombre plus grand encore de malheureux furent torturés, mutilés, emprisonnés et privés de leurs terres. La plus riante et la plus fertile contrée de France fut changée en un désert: « *Solitudinem faciunt, pacem appellant.* » La joie méridionale était anéantie. L'hérésie, du moins, était écrasée avec succès. Dans certaines provinces, à la campagne, le feu couvait encore, tout prêt à éclater, mais Toulouse, d'hérétique qu'elle était, devint la ville la plus orthodoxe de France; et, pendant les six siècles qui suivirent sa capitulation (1214), l'église pouvait montrer avec un juste orgueil une ville où ses persécutions avaient eu un succès complet, où son autorité était indiscutée, où la liberté de penser n'avait jamais pu prendre racine et où la superstition et la bigoterie ne cessaient pas d'être les caractères distinctifs de ses gouvernants et de sa populace.

Ce fut à Toulouse que saint Dominique fonda cet ordre célèbre qui, s'il n'a pas réussi à anéantir complètement l'hérésie, n'a reculé devant aucune cruauté, devant aucune infamie, pour y arriver. C'est là que, peu après la mort de ce saint, l'inquisition fut établie et qu'elle installa son centre d'action jusqu'en 1772, date à laquelle elle fut enfin renversée [1].

[1] L'inquisition avait cessé d'être une cour de justice plus d'un siècle aupa-

« L'Inquisiteur de tout le royaume de France, nommé spécialement par le Saint-Siège Apostolique et par l'autorité du roi » (tel était le titre conféré à l'inquisiteur général par le parlement), tenait sa cour à Toulouse et jouissait là uniquement d'une puissance incontestée[1]. Non seulement les gouverneurs du Languedoc, mais les rois de France eux-mêmes ne pouvaient entrer dans Toulouse sans avoir fait, devant l'inquisiteur, un serment par lequel ils s'engageaient à maintenir la foi et à soutenir le Saint-Office.

Après la place Maubert à Paris, il n'y a pas d'endroit en France où, à l'époque de la Réforme, on brûla autant de gens éminents que sur la place de Salins à Toulouse. En 1532, elle fut le théâtre du martyre de Jean de Caturce, en 1538, on y vit périr Louis Rochette, le grand inquisiteur lui-même qui, ayant adhéré aux doctrines de la Réforme qu'il avait réprouvées pendant tant d'années, connut les effets de ce baume précieux que l'église réserve à ceux de ses enfants qui s'écartent du vrai chemin. Ce fut Toulouse qui, en 1562, devança la Saint-Barthélemy en massacrant les huguenots et en délivrant ainsi la ville de cette *secte malfaisante*. Ceux qui échappèrent aux assassins furent mis à mort par ordre du parlement et une fête annuelle fut instituée pour garder le souvenir de cet heureux événement ; elle fut confirmée ensuite par une bulle du pape Pie IV, qui accordait des in-

ravant. En 1645, l'archevêque d'alors, Charles de Montchal, jaloux d'une autorité rivale, obtint un décret du roi par lequel l'inquisition était privée de sa juridiction. Le titre d'inquisiteur général, qui donnait un grand prestige et quelque pouvoir réel, fut maintenu jusqu'en 1772. C'est alors que le marquis d'Aignan d'Orbessan, président à mortier du parlement de Toulouse, honteux de voir que l'inquisition existait encore en France, obtint un décret du roi qui la supprima. *Hist. de l'Inquisition en France*, par E. L. B. de Lamothe-Langon.

[1] Malgré les tentatives de l'inquisition pour obtenir cette juridiction absolue, elle ne put jamais étendre son autorité au delà du Languedoc et des pays adjacents. Elle ne fut jamais reconnue par le parlement de Paris, ni par celui de Dijon ou de Bordeaux, bien que, comme cela arriva pour Dolet, l'inquisiteur général tînt parfois sa cour dans les limites de la juridiction de ces parlements, agissant, pour ainsi dire, comme l'officiel de l'évêque ou comme l'assesseur de l'officiel.

dulgences spéciales à ceux qui y prenaient part[1]. Nous pouvons déplorer l'aveuglement des hérétiques et des infidèles en face des preuves évidentes que leur offre l'orthodoxie, mais ils ont jusqu'ici échappé au reproche de se glorifier des crimes commis en leur nom. Seule l'église de Rome, qui ne varie pas, et ne se repent jamais, s'applaudit encore de ces atrocités.

Toulouse fut presque la seule ville de France qui reçut avec joie la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy; elle suivit l'exemple donné par Paris, et obéit à des ordres royaux en mettant à mort trois cents huguenots: tirés un par un de prison, ils furent massacrés par huit étudiants de l'université qui ne dédaignèrent pas de recevoir un salaire en récompense de cette pieuse tâche[2]; en même temps, trois conseillers du parlement considérés comme suspects furent pendus, habillés de leur robe écarlate, dans la grande cour du palais. Ce fut à Toulouse que, dix-sept ans plus tard, le vertueux président Duranti fut traîné hors de la prison dans laquelle les ligueurs l'avaient jeté pour avoir obéi aux ordres du roi, et brutalement massacré par la populace; les capitouls ne firent rien pour le protéger, mais montrèrent qu'ils approuvaient les meurtriers en confisquant les débris de sa bibliothèque et de ses meubles échappés au pillage de la foule.

Toulouse, nous ne devons pas nous en étonner, devint le quartier général de cette ligue qui institua un service religieux en souvenir de Jacques Clément, s'opposa avec aigreur à l'édit de Nantes, refusant longtemps de le reconnaître, et enfin reçut avec un enthousiasme extrême la nouvelle de sa révocation. Et les gloires et les triomphes religieux ne

[1] Voltaire appelle cette fête : « *La procession annuelle où l'on remercie Dieu de quatre mille assassinats.* » Il n'y a pas dix-huit ans qu'un archevêque de Toulouse témoignait le désir de rétablir cette fête (écrit en 1880).

[2] Les auteurs de l'*Histoire de Toulouse*, laquelle précède la *Biographie Toulousaine*, disent que les reçus existent encore.

manquèrent pas à Toulouse dans le dix-septième siècle et même dans le dix-huitième, cette époque d'indifférence et de grande liberté philosophique. En 1619, l'audacieux et ingénieux Vanini, mais non pas toujours intelligible, fut brûlé vif sur la place Saint-Étienne. Huit années auparavant, les inquisiteurs de Toulouse s'acquittèrent si bien de leur pieux office qu'ils égalèrent — et peut-être surpassèrent — leurs confrères espagnols. Si le frère Pierre Girardie n'a pas la célébrité de Torquemada, et s'il ne peut rivaliser avec ce grand homme pour le nombre et pour le rang de ceux qu'il livra au bras séculier, il n'en a pas moins un titre de gloire que l'inquisiteur espagnol, à ma connaissance, toutefois, ne possède point. Ce fut lui qui, en 1611, jugea et condamna à mort pour sacrilège un jeune garçon de neuf ans. L'enfant fut brûlé vif[1]. Dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, une telle atrocité aurait été impossible; cependant même à cette époque Toulouse était la seule ville de France qui se fût rendue coupable d'exécutions d'hérétiques.

En février 1762, les derniers des martyrs de l'église protestante de France, François Rochette, le jeune pasteur du désert, et les trois frères Grenier, payèrent leur fidélité à leur foi en se laissant massacrer sur la place du Petit-Salins, et quelques semaines plus tard la majorité de la cour, composée des deux présidents et des onze conseillers du parlement qui formaient la chambre de la Tournelle, condamna Jean Calas, sans preuves, et seulement parce qu'il était protestant, et le fit écarteler parce qu'on le supposait coupable du meurtre de son fils. Enfin, ce fut à Toulouse qu'eut lieu l'affreux assassinat du général Ramel, massacré

[1] *Histoire de Saint-Sernin*, par Raymond Daydé, Toulouse 1661, p. 234. Tout incroyable qu'est ce fait, il nous est confirmé, comme M. de Lam-the-Langon nous le dit (*Hist. de l'Inquisition en France*, Paris 1829, vol. III, p. 56[illegible]), par les archives de l'Inquisition dont des copies ont été faites par le père Hyacinthe Sermet, copies que M. de L.-L. avait vues, et aussi par les registres criminels du parlement.

par les Verdets sous la Terreur Blanche, crime pour lequel les autorités refusèrent de punir ou même de poursuivre les coupables[1].

Nulle part, dans la première moitié du seizième siècle, on n'était plus pieux qu'à Toulouse. Cent églises étaient chaque jour remplies de fidèles, chacune ayant ses cérémonies spéciales et ses fêtes particulières. « Dans la capitale du Languedoc, comme dans la capitale du monde chrétien, » nous dit un historien moderne orthodoxe[2], « presque chaque jour était marqué par une ou plusieurs cérémonies pieuses; des voix évangéliques proclamaient sans cesse les vérités éternelles, et la vie entière d'un habitant de Toulouse n'était qu'une perpétuelle confession de la foi catholique. » Michel Servet, qui avait précédé Dolet de quelques années à Toulouse, et qui lui aussi y venait étudier le droit, fut frappé de la piété et du zèle des Toulousains. Il n'avait rien vu de pareil à Saragosse, où il venait de passer trois années. La ville entière semblait être un temple. Il se trouvait entouré de crucifix, de tableaux religieux, de reliques. C'était une véritable *île sonnante*. Les cloches ne se taisaient jamais. On disait continuellement des messes, et des foules les écoutaient. Des processions plus nombreuses que celles qu'il avait jamais vues remplissaient les rues, et chaque cortège nouveau semblait plus magnifique que le précédent. On n'aurait pu voir nulle part ailleurs des magistrats aussi pieux que messieurs les capitouls[3]. Quelque légère que fût une offense contre la religion, elle était promptement punie. Sous l'arche centrale du grand pont de Saint-Michel, fini en 1508, était suspendue une grande cage de fer pour faire plonger les hérétiques et les blasphémateurs, jusqu'à ce qu'ils fussent morts[4].

[1] Fort heureusement tout ces faits relèvent directement de l'histoire. Le fanatisme n'est plus le caractère distinctif de Toulouse.

[2] Du Mège : *Hist. des Institutions de Toulouse*. Toulouse 1844. I, p. 155.

[3] Tollin : *Toulouser Studenten-Leben im Anfange des 16. Jahrhunderts*. (Riehl's, *Hist. Taschenbuch*, 1874, 79-78.)

[4] *Ibid.* Tollin cite les archives de Toulouse à propos de cette cage « *mise sur Garonne pour tremper les blasphémateurs du nom de Dieu* ».

La populace était digne de ses pasteurs spirituels. A Toulouse où, un peu plus tard, une grande fête religieuse glorifiait quatre mille assassinats, à Toulouse où, dans la partie la plus sanctifiée de la cathédrale, celle où le corps du Christ est offert aux vivants et aux morts, et où l'on peut voir encore une statue de bois représentant un porc prêchant, accompagnée de l'inscription que voici : « *Calvin, porc prêchant* », les gens du vulgaire s'adonnaient à des pratiques ridicules et abjectes. Si l'on désirait la pluie, les statues des saints étaient déplacées et promenées en procession dans la ville. Si on était menacé d'une inondation, on adressait une prière au fleuve et on plaçait une croix sous les flots.

On pourrait supposer que l'université était une oasis dans ce désert de la superstition et de la bigoterie et qu'une certaine liberté et une certaine vie intellectuelles s'y montraient[1]. Mais on se tromperait. L'université de Toulouse fut la dernière à profiter des lumières de la Renaissance.

Fondée en 1229, en même temps, par les mêmes personnes, dans les mêmes intentions que l'inquisition, elle garda longtemps son caractère premier. L'église désirait que là où on enseignait les doctrines qu'elle désapprouvait si énergiquement et qu'elle avait poursuivies avec tant d'ardeur et tant de succès, on n'enseignât pas désormais d'autres doctrines que les siennes et qu'on ne tolérât pas d'autres études que celles de la théologie orthodoxe. Une des conditions imposées au malheureux Raymond VII fut donc d'établir et de soutenir une université où le droit canon et la théologie seraient les études principales[2].

[1] Je ne suis pas sûr que l'expérience garantisse cette supposition. Oxford n'a pas toujours été l'avant-garde du progrès intellectuel, religieux ou politique. L'Université de Paris, en dépit de ses services éclatants, était maintenue au niveau de la Sorbonne ; et les universités allemandes, qu'il est de mode depuis vingt-cinq ans de porter aux nues, furent presque toujours, à peu d'exceptions près, les instruments serviles de leurs maîtres princiers, et n'ont pu donner libre cours à ces spéculations, qui tendent à la liberté de penser et à la liberté d'action, que dans les cas très rares où les souverains les encourageaient.

[2] Sismondi : *Hist. des Français*, VII, 86.

Dolet, plein de zèle pour l'étude, plein de vigueur et de vie intellectuelles, aimant les humanistes et la science nouvelle, paraissant détester déjà les moines et la superstition et aussi, il faut le dire, montrant un caractère aigri et irritable et des tendances à la satire amère et méchante, arriva à Toulouse — cette ville barbare et fanatique, comme il se plaisait à l'appeler — au commencement de l'année 1532, dans l'intention d'étudier le droit et, selon toute probabilité, de devenir juriste ensuite. Il ne tarda pas à se lier avec plusieurs personnes qui s'étaient déjà fait une grande réputation ou devaient s'en faire une. Si la maxime : *Noscitur a sociis* doit lui être appliquée, elle nous le montre sous un jour très favorable, car pendant les deux années de son séjour il semble s'être attiré la bienveillance de tous les hommes qui par leurs vertus et leur savoir, contribuèrent à donner quelque éclat à Toulouse. Car toute barbare et fanatique qu'elle fut, cette ville ne manquait pas, parmi les membres de son parlement, parmi les professeurs de son université et parmi les étudiants, de gens qui voyaient avec plaisir la science progresser. Jacques de Minut, à qui Egnazio dédia son ouvrage intitulé : *De Romanorum Principibus,* et à qui Dolet adressa ensuite plus d'une ode, et dont il écrivit l'épitaphe, était premier président du parlement. Jean de Bertrandi, plus tard cardinal et premier président du parlement de Paris, était second président et, s'il était moins dévoué que Minut à la littérature et à la science, il désirait cependant protéger les lettrés, tant que cela n'allait pas à l'encontre de ses visées ambitieuses. Jean de Pins[1], évêque de Rieux, habitait généralement Toulouse, et était probablement un des membres épiscopaux du parlement. Jean de Caturce et Jean de Boyssone enseignaient le droit et s'efforçaient d'atténuer la barbarie de l'université. Jacques Bording, qui ne s'était pas encore consacré à la médecine, étudiait et pro-

[1] M. Boulmier l'appelle à tort *Dupin.*

bablement enseignait le latin. Arnoul le Ferron, qui dans la suite devait se faire un nom comme historien, comme jurisconsulte et comme savant, Claude Cottereau et Simon Finet étaient tous contemporains de Dolet et il se lia bientôt avec eux tous.

L'évêque de Rieux, qui allait être le plus cher ami et le protecteur de Dolet, était à la tête des hommes de lettres de Toulouse; il était peut-être le seul homme dont le mérite était reconnu non seulement en France, mais partout en Europe où florissait la culture littéraire. Comme Langeac, le premier protecteur de Dolet, Jean de Pins avait été chargé de différentes ambassades et avait à deux reprises précédé l'évêque de Limoges comme ambassadeur de France à Venise. Il était né en 1470 d'une famille illustre, mais peu influente et médiocrement riche, dont le chef, descendant des comtes de Pinos de Catalogne, s'était établi en Languedoc à la fin du douzième siècle, après avoir combattu aux côtés de Pedro II d'Aragon pour aider Raymond de Toulouse et Bernard de Comminges à soutenir la liberté morale et politique du Languedoc. Un siècle plus tard Odo de Pins reçut de Bernard, comte de Comminges[1], les terres qui furent alors érigées en seigneurie et prirent son nom; ses descendants les possèdent encore.

Pendant trois siècles ce nom fut intimement lié à l'histoire civile et militaire du Languedoc et il brilla d'un plus vif éclat encore dans les annales de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem. Deux grands-maîtres, un grand-vicaire et plusieurs officiers et chevaliers furent choisis dans cette famille, et la Langue de Provence n'a pas de membres plus honorables. En 1294 Odo de Pins succéda à Jean de Villiers comme vingt-troisième grand-maître de l'ordre, lequel n'était pas encore un ordre souverain et avait pour siège principal les vignes de Limasol dans l'île de Chypre, où l'on peut encore voir les

[1] Non pas *Raymond*, comme les éditeurs de Moréri le disent.

armes des chevaliers sculptées dans la pierre et où le vin délicieux de la *commanderie* fait vivre leur souvenir. Si les historiens n'ont pas accordé à Odo les capacités requises pour gouverner l'ordre, ils ont du moins célébré sa modération et sa charité. En 1317 Gérard de Pins, qui sept ans auparavant s'était distingué à la prise de Rhodes, fut nommé grand-vicaire par Clément V et, en cette qualité, régna à Rhodes pendant la querelle de Fouques de Villaret et de Maurice de Pagnac, qui se disputaient le titre de grand-maître. La mort de Pagnac (1321) mit fin à la régence de Gérard, qui s'était fait remarquer au siège de Rhodes attaqué par Orkhan, fils du sultan Osman; et jusqu'à sa mort, pendant vingt-trois années, il montra, par les services qu'il rendit au grand-maître et à l'ordre, qu'il n'était pas moins capable d'obéir comme sujet que de régner comme souverain En 1355, onze ans après sa mort, son parent Roger de Pins fut élu grand-maître en remplacement de Pierre de Cormillan. Quoiqu'il ne manquât pas de capacité militaire, c'est comme administrateur et surtout comme bienfaiteur des malades et des nécessiteux qu'il doit d'être reconnu par la postérité comme le plus habile et le meilleur des grands-maîtres. Depuis sa jeunesse il avait veillé aux intérêts de l'ordre et il reconnaissait que cette institution n'était pas sans défaut; et, au lieu de suivre les conseils ou plutôt les ordres insidieux du pape Innocent IV, qui, ennemi de l'ordre, désirait le voir abandonner l'île de Rhodes et s'établir en Achaïe, où il aurait été moins puissant et plus soumis, Roger se donna pour tâche de réformer les statuts, travail qu'il accomplit avec succès. Mais il veillait autant à la prospérité de ses sujets de Rhodes qu'à celle de l'ordre, et lorsque la peste et la famine ravagèrent l'île, il employa tous ses revenus à secourir les pauvres — il alla même jusqu'à vendre l'argenterie et le mobilier de son palais pour se procurer de l'argent.

Mais les de Pins ne dédaignaient pas des devoirs plus humbles, sinon moins utiles, et on ne trouve pas de nom plus

vénéré sur la liste des capitouls. Odo de Pins fut capitoul en 1362, et, au quatorzième siècle et au siècle suivant, plusieurs membres de la famille le furent — notons aussi que le frère aîné de l'évêque de Rieux occupa pendant quelques années l'honorable charge de viguier de Toulouse.

Jean de Pins naquit en 1470. Il perdit son père, Guillard de Pins, de bonne heure, mais les soins et l'affection de son frère aîné, qui fut son tuteur, lui firent moins sentir cette perte cruelle. Se destinant à la littérature depuis son enfance, Jean eut toutes les facilités pour poursuivre ses études; il fut successivement étudiant à Toulouse, à Poitiers, à Paris et à Bologne. Dans cette dernière université il eut comme maîtres deux des savants les plus accomplis de l'époque, Beroaldo l'aîné, qui occupait alors la chaire de littérature *(Literæ humaniores)* et Urceus Codrus, professeur d'éloquence et de grec, auquel, sans doute, Jean de Pins valut de savoir la langue d'Homère, connaissance alors fort rare de ce côté-ci des Alpes.

C'est aux leçons de Beroaldo que les biographes de l'évêque de Rieux ont attribué la pureté et l'élégance de son style latin, mais je ne suis pas de leur avis, car bien que Beroaldo eût beaucoup lu (Pic de la Mirandole dit de lui ce qu'Eunape avait dit de Longin qu'il était une bibliothèque vivante), son style latin, suivant la remarque de Ginguené, est affecté et peu correct et ressemble bien plutôt à celui d'Apulée qu'à celui de Cicéron. En 1497 Jean de Pins entra dans les ordres et vint à Toulouse; il donna alors à son frère aîné la part qui lui revenait de l'héritage paternel. La même année il retourna en Italie et passa dix ans à étudier. En 1500 Urceus Codrus mourut et en 1502 une édition de ses œuvres (discours, lettres et poèmes) fut imprimée à Bologne par les soins de Beroaldo le jeune, avec l'aide de Bartholomeo Bianchini et de Jean de Pins. Le livre contient plusieurs écrits de ce dernier, entre autres une lettre adressée à Jean Maurolet de Tours dans laquelle il fait l'éloge d'Urceus, une épigramme

adressée à Ferric Carondelet et une épitaphe sur Urceus. En 1505 mourut Beroaldo l'aîné, et Jean de Pins se hâta d'écrire sa biographie, qui fut imprimée à Bologne la même année avec une vie de sainte Catherine de Sienne[1].

En 1508, pour céder, paraît-il, au désir de sa famille, il revint à Toulouse. Fort peu ambitieux, ne recherchant ni la richesse, ni les honneurs, il était aussi peu soucieux de la gloire littéraire. Il n'avait pas d'autre intention et pas d'autre but que de se vouer à l'étude et à la société des hommes cultivés. Les quarante premières années de sa vie se passèrent ainsi, mais sa nomination au poste honorable de conseiller clerc du parlement de Toulouse vint changer le cours de son existence et pendant douze ans lui fit prendre une part active aux affaires. Les capacités et le zèle qu'il montra dans l'accomplissement de sa charge le firent remarquer de Du Prat, alors premier président du parlement de Paris et qui avait autrefois occupé l'emploi d'avocat général du parlement de Toulouse. Le premier président eut l'occasion de voir combien grande était sa valeur, et lorsque, à l'avènement de François Ier, les sceaux, confiés jusque-là à Estienne Poncher, furent remis à Du Prat, un des premiers soins du nouveau chancelier fut d'appeler Jean de Pins à Paris, où François Ier le remarqua à son tour. Il accompagna le roi et le chancelier en Italie, probablement en qualité de secrétaire de Du Prat, et suivit les Français à la victoire de Marignan et à leur entrée triomphale dans Milan. On songea bientôt à installer un sénat chargé du gouvernement du duché. Il était composé de Français et d'Italiens; Jean de Pins fut placé à la tête des premiers et il s'acquitta admirablement de cette nouvelle charge.

Cependant il pouvait à peine avoir commencé à exercer ces

[1] La biographie de Beroaldo fut réimprimée par Meuschenius dans ses *Vitæ summorum dignitate et eruditione virorum ex rarissimis monumentis*, Coburg 1735. Outre les livres cités dans le texte, Jean de Pins était l'auteur d'une brochure intitulée : *De vita aulica*. Toulouse s. d. Tous ses ouvrages sont fort rares.

fonctions officielles, lorsqu'on lui confia, ainsi qu'à Bonnivet, le soin de négocier les préliminaires d'un traité de paix entre François Ier et Léon X. Les négociations eurent lieu à Bologne. Jean de Pins retourna dans cette ville avec la plus grande satisfaction; il fut présent à l'entrevue du roi et du pape (décembre 1515). Il se montra à la hauteur de sa tâche et aida le roi et le chancelier à mener à bien cette grave affaire : le traité confirmait à la France (autant qu'un traité peut le faire) les duchés de Milan, de Parme et de Plaisance et, par un concordat, privait l'église gallicane de ce qu'il lui restait de liberté et la livrait pieds et poings liés à la puissance du roi.

En 1516 Jean de Pins fut nommé ambassadeur à Venise, où il resta jusqu'en 1520, donnant une égale satisfaction à la cour de France et au gouvernement de la République, en combattant et en déjouant les intrigues des cours d'Espagne et d'Autriche; il devait sans doute ce succès autant à la douceur de son caractère et à la bonté de son cœur, qui le faisaient aimer de tous ceux qui l'approchaient, qu'à son talent de diplomate, qui pourtant n'était pas médiocre. Il fit renouveler le traité fait à Blois en 1512, et sut conserver à son maître le soutien et l'amitié de la République. Mais ses devoirs d'ambassadeur lui laissaient des loisirs, et les études littéraires qu'il fit à Venise furent celles de ses occupations qui le charmèrent le plus. François Asulane lui dédia l'édition aldine d'Horace (1519), autant par reconnaissance pour ses bontés envers Alde l'aîné que comme témoignage de sa valeur d'homme de lettres. Jean de Pins rassembla une grande collection de manuscrits précieux dont fut enrichie la bibliothèque que, par ordre du roi, Lascaris et Budé fondaient alors à Fontainebleau. Il surveilla l'impression (faite par Bindonis de Venise, 1516) d'un ouvrage qu'il avait composé pour l'amusement des enfants de son ami et protecteur Du Prat; ce livre est intitulé : *Allobrogica Narratio*. C'est une traduction ou plutôt une paraphrase du roman qui

a pour titre : *Le très vaillant Paris et la belle Vienne :* elle fut réimprimée la même année à Paris par Bade Ascense, à la fin d'une vie de saint Roch, également écrite par Jean de Pins. En 1520 le roi le nomma ambassadeur à Rome, et, en même temps, évêque de Pamiers ; mais des obstacles, dont nous ne connaissons pas la nature, l'empêchèrent d'obtenir la possession de ce siège épiscopal, en échange duquel on lui donna peu après celui de Rieux ; vers la même époque on lui confia l'abbaye de Moissac. A Rome il justifia l'opinion qu'on s'était faite de lui pendant son séjour à Venise. Ses lettres conservées parmi les manuscrits politiques de la Bibliothèque nationale montrent que, lorsqu'il se trouva dans la capitale de la chrétienté, il réussit non seulement à démêler et à arrêter les intrigues de la cour papale, mais à donner aussi à son gouvernement de précieuses informations au sujet des affaires d'Angleterre, d'Écosse, d'Espagne et de Naples.

Les Italiens de ce temps aimaient à dire que les barbares — ils voulaient dire les gens d'au-delà des Alpes — perdaient par la diplomatie ce qu'ils gagnaient par les armes. Mais Jean de Pins semble avoir été en état de lutter avec les Italiens astucieux, et s'il ne réussit pas dans cette affaire si importante pour son pays et à laquelle tenaient tant le roi de France et le chancelier, je veux parler de l'élection à la papauté d'un cardinal français au conclave qui suivit la mort de Léon X, il est probable que cet insuccès ne fut pas dû à un manque d'habileté de la part de l'ambassadeur ; l'élection du cardinal d'Utrecht peut être attribuée à la puissante influence que Don Juan Manuel, l'ambassadeur impérial, pouvait exercer sur plusieurs des cardinaux ou bien, comme les cardinaux eux-mêmes et particulièrement le cardinal de Médicis le firent entendre, à l'inspiration directe et immédiate du Saint-Esprit, ou encore peut-être à ces intrigues personnelles qu'on rencontre invariablement dans ces assemblées peu nombreuses qui ont à élire un chef et qui arrivent assez

souvent à faire nommer un personnage qui convient aussi peu à ses partisans qu'à ses adversaires[1].

Une année après l'élection d'Adrien VI, Jean de Pins quitta la carrière politique. En août 1523 il fut rappelé, ou se retira volontairement, on ne sait. Peu de temps après il offrit à François Ier, alors à Fontainebleau, la précieuse collection de livres et de manuscrits qu'il avait réunie pendant son séjour à l'étranger. Il se rendit ensuite dans son diocèse, et passa les quatorze années qu'il lui restait à vivre soit à Rieux, soit à Toulouse. Pendant tout ce temps il se consacra à l'administration des affaires de son diocèse (l'un des plus pauvres de France), à des œuvres de charité, à l'étude et à la société des hommes cultivés. En Italie, il s'était lié avec les plus grands savants de l'époque. Bembo, Longueuil et Sadolet étaient au nombre de ses amis. Longueuil était mort, mais Sadolet ne cessa de lui écrire et, ce qui n'est pas un mince mérite pour Jean de Pins, l'évêque de Carpentras lui envoya plusieurs de ses ouvrages pour qu'il les lût et les corrigeât avant d'être publiés.

L'évêché de Rieux n'est pas très étendu, sa population est peu importante et les devoirs de l'évêque n'étaient pas très lourds[2]. Aussi Jean de Pins passait-il presque tout son temps à Toulouse, où il avait un appartement dans le couvent des carmes et où il s'était fait bâtir une grande maison, comme nous l'apprenons par un poème manuscrit de Boyssone ; il

[1] Votis Hadrianus omnium
Fit pontifex, sed omnibus
(Quis credat.) invitis.

JOAN. PIERIUS VALERIANUS.

[2] Rieux était l'un de six évêchés provenant de l'évêché de Toulouse, créés par Jean XXII vers 1320, époque à laquelle il érigea Toulouse en archevêché ayant ces six sièges épiscopaux et celui de Pamiers comme sièges suffragants. Son intention, en augmentant le pouvoir de l'épiscopat, était de mieux sceller les fers avec lesquels il avait réussi à enchaîner le faible Philippe V. Il voulait aussi multiplier les bûchers et des tortures plus horribles encore, comme l'écartèlement, par exemple, dont il aimait à se servir contre les hérétiques ou contre ses ennemis personnels, parmi lesquels on peut citer Hughes, évêque de Cahors, qu'il accusa d'attenter à sa vie au moyen de sortilèges.

pouvait ainsi jouir de la société des gens de lettres qui se trouvaient dans cette ville et qui étaient plus nombreux que dans son siège épiscopal.

Un homme comme Jean de Pins ne pouvait guère échapper au soupçon d'hérésie. Un jour il reçut une lettre d'Érasme lui demandant de lui prêter un manuscrit grec de Josèphe, qui venait de la bibliothèque de Philelphe et qui était presque indéchiffrable tant il avait souffert des injures du temps. La lettre fut interceptée. On ne put la lire, mais le nom haï d'Érasme était une preuve suffisante du caractère hérétique de la missive. L'excellent évêque fut immédiatement accusé d'hérésie et requis de faire lecture de la lettre devant l'assemblée du parlement. Les *chats fourrés*[1] se préparaient à fondre sur leur proie et à traiter l'évêque de Rieux comme coupable, puisqu'il était en relation avec Érasme. La lettre fut lue deux fois devant le parlement; la seconde lecture avait été demandée (du moins, suivant le rapport des humanistes malicieux), parce que ces consuls barbares savaient peu le latin. A la fin il fut évident qu'il s'agissait de Josèphe; pas un mot ne trahissait l'hérésie; la lettre était écrite avec cette prudence qu'Érasme mettait toujours à écrire. Grand fut le désappointement des dévots. Condamner l'évêque de Rieux eût été un triomphe plus grand que de faire brûler Jean de Caturce ou que d'obliger Jean de Boyssone à se rétracter; mais ceux mêmes qui étaient le plus désireux de le reconnaître coupable furent obligés, contre leur gré, de le proclamer innocent; Jean de Pins put se moquer des vaines tentatives de ses ennemis[2]. Il mourut en 1537, une de ses dernières actions ayant été de plaider une seconde fois et toujours avec succès la cause de Dolet[3]. Aimé par ses

[1] Dolet les appelle: *Vulturii Togati.*

[2] *Orat. duæ in Tholosam*, p. 60.

[3] Erasme (*Ciceronianus*) est d'avis que le style latin de J. de Pins se rapproche de celui de Cicéron et qu'il aurait pu l'améliorer encore, n'étaient les importantes fonctions publiques qui l'absorbèrent. Duverdier (*Supplementum, Epi-*

concitoyens, même les plus fanatiques, à cause de son grand cœur et de ses nombreuses vertus, il était respecté comme étant un de ceux qui, sortis de leurs rangs, s'étaient distingués dans l'état; aussi avait-il le pouvoir de protéger les hommes soupçonnés d'hérésie et, jusqu'à un certain point, de modérer la bigoterie haineuse des Toulousains.

Lorsque Dolet arriva à Toulouse en 1532, l'évêque de Rieux avait soixante-deux ans. L'âge l'avait laissé jeune de cœur et encore plein d'enthousiasme; et, de plus, étant l'ami de tout ce qui était bon parmi les autorités de la province, il était l'idole de tous les jeunes étudiants qui, portés vers la science nouvelle, aspiraient à devenir plutôt humanistes que théologiens; l'excellent évêque avait plaisir à avoir avec eux ces rapports de cordialité et d'amitié qui rendent la société des gens âgés, lorsqu'ils sont distingués et savants, si agréable à la jeunesse, et qui sont si bien faits pour conserver aux vieillards toute la fraîcheur de leurs premières années. Rien ne donne une aussi haute opinion de la bienveillance de Jean de Pins que son intimité avec Boyssone, Voulté, Bording et Dolet. Ce fut à Jacques Bording que Dolet fut redevable d'être présenté à l'évêque de Rieux. Sa repu-

tom. Bibl. Gesner.) a fait de Jean de Pins deux personnes en distinguant: *Joannes Pinus, Évêque de Rieux*, de *Jo. Pinus, Senator Tolosanus*, et attribuant au premier la vie de sainte Catherine et la brochure intitulée: *De Vita Aulica*, et au second la vie de saint Roch et l'ouvrage qui a pour titre: *Allobrogica Narratio;* et De Bure (*Bibl. Instr. Hist.*, tome I, p. 442), allant encore plus loin, attribue ces deux dernières œuvres à Bartholomœus Pinus. Voyez, pour la vie de Jean de Pins, la *Biographie Toulousaine* (Paris, 18[illegible]), vol. II, p. 183, et les *Mémoires Historiques pour servir à l'éloge historique de Jean de Pins, avec un recueil de plusieurs de ses lettres* (Avignon, Toulouse, 1748. L'auteur de ce livre peu substantiel mais extrêmement rare est le père Étienne Léonard Charron. Il n'y est guère question que de la vie publique de Jean de Pins, et les lettres sont simplement des dépêches officielles écrites lorsqu'il était ambassadeur. La bibliothèque de la ville de Toulouse possède un exemplaire interfolié de ces mémoires; il est plein de notes dues à la plume du dernier représentant de la famille, le marquis de Pins et de Montbrun, qui paraît avoir eu l'intention d'en publier une nouvelle édition. Plusieurs notes viennent des archives de Montbrun, mais elles ne présentent qu'un médiocre intérêt. Voyez aussi *Analectabiblion*, 1. 243.

tation de cicéronien et d'orateur l'avait précédé toutefois; le prélat était heureux d'accueillir les jeunes érudits; et sa joie était à son comble lorsque, comme Dolet, ils étaient pauvres et inconnus, et que sa bourse toujours ouverte pouvait leur être de quelque utilité.

Jacques Bording avait deux ans de moins que Dolet, il était né à Anvers en 1511. Avant de venir à Toulouse, il avait étudié à Louvain, où il avait appris le grec, le latin, l'hébreu, langues qu'il enseigna ensuite successivement à Paris, à Lisieux et à Carpentras. Il était venu à Toulouse, attiré probablement par l'école de droit de cette ville. Mais la jurisprudence, ou la façon dont elle était enseignée, semble l'avoir découragé et il se mit bientôt à étudier la médecine, science qui devait faire sa réputation. De Toulouse il se rendit à Paris et là, pressé d'argent, grâce aux conseils et à l'appui de Sturm qu'il avait connu à Louvain, il obtint une chaire à Lisieux, où il resta deux ans. Puis il partit pour Montpellier pour y étudier la médecine, et fut nommé, par l'entremise de Sadolet, principal du collège de Carpentras. Pendant son séjour dans cette ville il épousa Francisca, fille de Ternio Nigroni, de Gênes. Bording s'attira bientôt l'estime du cardinal et avant son départ pour Bologne (1540), où il allait achever ses études médicales, Sadolet lui remit des lettres de recommandation pour Romulo Amaseo et pour d'autres savants. En 1544 il déclara officiellement qu'il était protestant. Plus tard il arriva à se faire une réputation considérable comme professeur de médecine à Anvers, à Rostock et à Copenhague; c'est dans cette dernière ville qu'il mourut en 1560, il était alors médecin du roi Christian III[1]. A Toulouse les deux jeunes hommes devinrent bientôt amis; Dolet était

[1] Voyez, sur Bording, Spithovius: *Oratio de vita et morte J. Bordingi*, Witteburg, 1562; Melch. Adam: *Vitæ Medicorum*, Heidelberg, 1620; *Encyclopédie des sciences médicales (Biographie médicale)*, Paris, 1840. Les biographes de Bording ne parlent pas de son séjour à Toulouse, c'est par la correspondance de Dolet que nous sommes renseignés sur ce point.

depuis huit ou dix mois dans cette ville où il passait déjà pour un étudiant plein de promesses, lorsqu'il demanda à Bording de parler de lui à Jean de Pins; et, comme son camarade lui laissa entendre que l'évêque l'accueillerait favorablement, Dolet écrivit au prélat une lettre emphatique, pleine de constructions contournées et de lambeaux de phrases empruntées à Cicéron, dans laquelle il a l'air de vouloir dire le moins possible (les compliments et les excuses exceptés) en beaucoup de mots et dans ce style pompeux dont les cicéroniens de l'époque aimaient à se servir. Toutefois cette épître est une imitation assez heureuse de certaines des lettres de Cicéron plus remplies de mots que de substance. Il dit à l'évêque l'admiration qu'il lui inspire, il lui parle de son désir de le connaître et d'acquérir son amitié. « Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas me tenir rigueur si je vous exprime l'admiration que j'ai pour cette réputation fermement établie et universellement connue dont les premières fleurs ont eu Longueuil pour témoin et pour panégyriste. Il n'est rien que je désire tant que de vous voir être pour moi ce que Bembo fut pour Longueuil, c'est-à-dire le soutien de mes études, le défenseur et le promoteur de la réputation que j'espère acquérir, mais que je n'ignore pas ne point posséder encore. »

L'évêque ne tarda pas à répondre à cette épître, puis il fit connaître à Bording quelles étaient ses intentions; ce dernier raconte le succès de sa démarche dans une lettre qu'il adresse à Dolet:

« J'ai pris soin de faire ce que vous m'avez demandé dernièrement; je me suis chargé de saluer Jean de Pins en votre nom et je lui ai demandé de vous accueillir avec bienveillance, mais vous êtes arrivé au but vous-même, grâce à votre lettre qui révélait tant de talent, tant de savoir et d'élégance de style, qu'elle a rendu toutes mes louanges inutiles. Quoi qu'il en soit, j'ai fait ce que j'ai pu, et c'est avec plaisir que je renouvellerai mes démarches. La faveur de Jean de Pins vous

est acquise et, de plus, sa considération pour vos mérites littéraires. Il a la meilleure opinion de vous, il me l'a dit, et il est fort charmé que votre estime m'est acquise. Vous aurez peine à croire combien il désire vous voir. Il dit : « Oh, que je voudrais entendre sa parole éloquente! » Aussi quand vous viendrez lui rendre visite, vous serez le bienvenu; et la grande estime qu'il a déjà pour vous augmentera encore, si cela est possible, quand il vous verra. Adieu. »

La lettre de Dolet était datée du 1er août 1532. L'évêque répondit le jour suivant :

« Bien que votre lettre m'ait été fort agréable comme étant un témoignage du profond respect que vous avez pour moi, elle m'a fait un plaisir plus vif encore quand je me suis aperçu qu'elle était écrite par un homme d'un grand savoir et qu'elle me faisait souvenir des deux érudits les plus éminents de notre temps, Bembo et Longueuil, que j'ai connus et que je suis toujours charmé de me rappeler. Vous n'aviez pas lieu de craindre que votre lettre vînt interrompre mes occupations ou mes affaires. J'ai une telle affection pour mes amis que, pour leur rendre service, je remets volontiers à plus tard mes devoirs les plus sérieux. Quant au sentiment délicat de timidité qui vous a empêché de me venir voir en personne et qui vous a fait plutôt m'écrire, parce qu'une lettre ne peut rougir[1], je n'y suis point insensible, mais vous ne devez pas douter, vous qui poursuivez les mêmes études savantes que plusieurs de mes amis, que je n'aie pour vous l'estime que j'ai pour eux. J'avais déjà entendu parler de Dolet en termes flatteurs qui, toutefois, ne rendaient pas entièrement justice à votre mérite. Il n'en est pas moins vrai que depuis lors j'avais un vif désir de vous voir et de lire quelqu'une de vos compositions. Aussi quand je reçus votre lettre, dans laquelle (comme on peut reconnaître un lion à ses griffes) je reconnus la vivacité de votre intelligence, la

[1] Il n'y a rien de cela dans la lettre de Dolet telle qu'elle est imprimée.

dignité de votre style, la force de votre langage et votre profonde science, je souhaitai plus encore de vous voir, car la réalité dépassait de beaucoup mon attente. Tout cela m'amène à vous dire que si vous vous hâtez de me venir trouver, vous serez le bienvenu. Adieu[1]. »

Nous pouvons sans peine nous imaginer quelle fut la joie de Dolet quand il reçut cette lettre de Jean de Pins. Il écrivit immédiatement une réponse exprimant tout son bonheur et toute sa gratitude et disant son intention d'aller sans tarder rendre visite à l'évêque. A partir de ce moment une amitié cordiale s'établit entre eux qui, ne ressemblant point à la plupart de celles de notre malheureux héros, ne prit fin qu'à la mort de Jean de Pins, cinq ans plus tard ; pendant ce temps les bons offices de l'évêque ne manquèrent pas à Dolet qui, nous sommes heureux de le noter, lui en témoigna toujours une vive reconnaissance.

[1] Dolet : *Orationes duæ in Tholosam*, p. 85, 148, 151.

CHAPITRE V

JEAN DE CATURCE ET JEAN DE BOYSSONE

> Ceux qui se font persécuter pour ces vaines disputes de l'école me semblent peu sages; ceux qui persécutent me paraissent des monstres.
>
> VOLTAIRE.

> Not being overburdened with orthodoxy, that is to say not being seasoned with more of the salt of the spirit than was necessary to preserve him from excommunication, confiscation, and philoparoptesism, i. e. roasting by a slow fire for the love of God.
>
> PEACOCK.

L'UNIVERSITÉ de Toulouse avait été fondée, comme nous l'avons vu, pour anéantir l'hérésie. Les chefs de l'université rivalisaient avec les conseillers du parlement et avec les capitouls pour faire étalage d'orthodoxie, et le plus léger murmure d'hérésie était immédiatement étouffé. La loi canonique était la loi suprême. On étudiait la loi civile dans les textes de Bartholus et d'Accursius et l'on préconisait une théologie et une philosophie strictement calquées sur celles du moyen âge. La barbarie de Toulouse était le thème favori des amis des lettres;

et l'orthodoxie, qui régnait dans cette ville, autrefois la capitale et le centre de l'hérésie albigeoise, mais la seule cité de France, où, plus tard l'inquisition avait pris racine, etait non seulement une source de satisfaction pour les adversaires de la science nouvelle, mais une preuve permanente des services que le Saint-Office avait rendus à la cause religieuse, services qui se seraient étendus, on le disait ouvertement, à toute la France, si les pouvoirs de l'inquisition avaient pu s'exercer également partout. Cependant, bien que l'étude des canons et des décrétales fût plus en honneur à Toulouse que la science nouvelle, bien que là, plus que partout ailleurs en Europe, l'esprit du moyen âge fût vivant encore, les professeurs et les étudiants n'en étaient pas moins soupçonnés d'hérésie. Même à l'université de Toulouse, l'ivraie était mêlée au bon grain. Des savants étaient venus d'Italie et s'étaient efforcés d'introduire quelque culture et de montrer que les études littéraires n'étaient pas nécessairement hostiles au droit et à la théologie. Du Nord étaient arrivées les nouvelles de l'hérésie de Luther, et les doctrines des réformateurs avaient été bien accueillies dans plus d'un endroit où le vieux levain de l'hérésie albigeoise n'avait pas encore complètement disparu. Les professeurs les plus éminents étaient suspects; et parmi les amis et les contemporains de Dolet qui se trouvaient à Toulouse, quelques-uns firent plus tard partie de l'église réformée et presque tous les autres passèrent pour donner une sorte d'adhésion aux nouvelles doctrines. Peu après l'arrivée de Dolet à Toulouse, Pierre Bunel, qui devint un des premiers latinistes de son temps, alors, jeune homme plein de promesses, avait été expulsé de la ville et de l'université sous l'accusation d'hérésie. Un savant italien nommé Othon[1] avait eu le

[1] Othon est probablement cet Othon Bosio que Dolet nomme dans ses commentaires et dans son second discours. On peut croire que son expulsion se fit en même temps que celle de Bunel. Nous ne savons pas exactement la date de cet événement, mais il n'eut pas lieu avant la fin de 1530; car, en novembre de cette même année, nous trouvons Bunel à Venise et on peut supposer, d'après ses lettres, qu'il était depuis quelque temps en Italie.

même sort et, comme nous venons de le voir, l'évêque de Rieux lui-même, qui avait toujours défendu la cause des lettres, n'avait pas échappé aux soupçons. Les accusations devinrent très nombreuses. Tout manque de respect aux coutumes établies, toute préférence donnée aux études littéraires ou à la science nouvelle était un motif d'accusation suffisant; et la condamnation de l'hérétique supposé était certaine, si l'on pouvait prouver qu'il ne s'était pas découvert devant une image sainte, qu'il n'avait pas mis genou en terre lorsque les cloches invitaient les fidèles à dire un *Ave Maria*, ou qu'il avait mangé de la viande un jour d'abstinence[1].

Mais malgré tout cela, l'hérésie luthérienne, comme on l'appelait, commençait à se propager non seulement parmi les habitants de la ville et parmi les pauvres descendants des Albigeois, mais même parmi les étudiants et les professeurs de l'université. Dolet arriva peu après les trois moines augustins, disciples de Luther qui en 1531 prêchèrent ouvertement à Toulouse les doctrines réformées. L'inquisition et le parlement firent des recherches vigilantes, et dans les trois premiers mois de l'année 1532 un nombre considérable de gens supposés luthériens furent arrêtés.

Jean de Caturce, de Limoux, était licencié en droit de l'université de Toulouse[2], où il paraît avoir, alors ou auparavant, fait des cours de droit qui eurent un grand succès et qui lui valurent une réputation considérable; il avait pendant quelque temps étudié les Saintes Écritures. Il avait découvert des vérités qui avaient été tout à fait mises de côté ou qui se trouvaient contraires à l'état présent des choses et, ayant réussi à se procurer un repos et un bien-être qui lui avaient été inconnus jusqu'alors, il désirait prêcher l'évangile aux autres, afin qu'ils pussent partager sa joie. A la Toussaint, en

[1] Th. de Bèze: *Hist. Eccl.*, liv. I.

[2] *Hist. des Martyrs (Grand Martyrologe)*, Genève, 1608, fol. 308. L'auteur dit que Caturce était *licencié en Loix faisant profession du droit en l'Université de Toulouse*.

1531, il avait fait une allocution à quelques-uns de ses compatriotes de Limoux. Son discours toucha les cœurs de ceux qui l'écoutaient, mais les autorités ne tardèrent pas à être averties et Caturce dut quitter Limoux en hâte, promettant à ses disciples de revenir à la Noël et de leur faire entendre encore la parole de vie. La cause de son départ précipité allait bientôt être connue des officiers de l'inquisition de Toulouse et on n'allait pas tarder à considérer Caturce comme suspect; mais il ne fut pas, toutefois, inquiété immédiatement; pendant deux mois on le laissa poursuivre ses cours. Le jour des Rois (1532) il assistait à un souper avec quelques amis à Toulouse, et au lieu de la formule habituelle : « le roi boit », il dit : « Puisse Jésus-Christ régner dans nos cœurs ». Il proposa aussi qu'après souper chaque assistant, au lieu des toasts profanes, récitât un passage de l'Écriture; ce que l'on fit. On l'arrêta peu après, et les deux principales accusations qu'on portait contre lui se fondaient sur les discours de Limoux et sur cette soirée du jour des Rois. Être arrêté pour hérésie à Toulouse équivalait à être condamné, et une condamnation se traduisait par deux choses : une rétractation publique ou le bûcher. Jean de Caturce était un brave, mais il n'était pas fanatique et n'avait pas envie de mourir. Il dit qu'il était disposé à se laisser convaincre (si cela se pouvait) par les livres et par les savants, et qu'il était prêt à discuter les points sur lesquels se fondait son accusation. Mais le résultat de cette discussion fut de le confirmer dans son hérésie. Ses amis — ou ses ennemis — firent une nouvelle tentative pour le sauver des flammes. On lui offrit un pardon complet sans qu'il fût besoin qu'il abjurât officiellement, si seulement dans l'école de droit, où il avait coutume de faire ses cours, il déclarait publiquement qu'il avait été dans l'erreur sur trois points [1].

Il n'est pas étonnant qu'il hésitât un instant et pensât qu'il

[1] Je ne trouve nulle part quels étaient ces trois points.

vaudrait mieux pour lui d'accepter ces conditions faciles et d'échapper ainsi non seulement à la mort, mais à ces affreuses souffrances physiques que l'église trouvait bon de faire endurer aux hommes, qui ne pouvaient se conformer à son schibboleth, quelque vertueux qu'ils fussent. Mais, comme le narrateur de cette tragédie nous le dit, le Seigneur lui donna assez de force pour n'accepter aucune forme de rétractation. Une seule chose pouvait en résulter. On donna l'ordre de lui faire subir une dégradation publique, puis on le confia au bras séculier, ce qui voulait dire que son bûcher allait être préparé. Sa condamnation eut son effet au mois de juin 1532[1]. On le transporta à la place Saint-Étienne, où on le dégrada de sa tonsure cléricale et de son titre universitaire. Cette cérémonie dura trois heures, elle fut suivie d'un sermon fait par l'inquisiteur. Il prit pour texte le quatrième chapitre de la première épître de saint Paul à Timothée : « *L'Esprit dit expressément que dans les derniers temps quelques-uns se révolteront de la foi, s'attachant à des esprits séducteurs et aux doctrines des démons.* » — « Citez les paroles de l'apôtre qui suivent », s'écria Caturce ; et comme le jacobin gardait le silence, il dit en s'adressant au peuple : « Saint Paul ajoute : « *Enseignant des mensonges par hypocrisie, défendant de se marier, commandant de s'abstenir des viandes.* » Après le sermon, Caturce fut conduit au palais de justice, et c'est là qu'il fut condamné à mort, après avoir été officiellement livré au bras séculier. Puis on le transporta à la place de Salins et on le brûla vif. Son esprit ne perdit pas un instant sa fermeté et sa force. Il mourut en louant et en glorifiant Dieu ; et sa mort ne découragea point les autres, au contraire, sa vie pieuse et innocente, aussi bien que son courage produisirent les meilleurs fruits, surtout parmi les

[1] Suivant La Taille et Le Duchat, ce fut le 23 juin. D'Aldeguier : *Hist. de Toulouse*, dit que le supplice eut lieu en juin 1533. Vingt-et-un condamnés hérétiques accompagnèrent Caturce à la place Saint-Étienne et y firent une abjuration publique de leurs erreurs. *Revue de Toulouse*, juin 18[illegible], p. [illegible].

étudiants qui avaient été témoins de son martyre[1]. Dolet était présent à cette tragédie, il nous l'apprend en y faisant imprudemment allusion dans son second discours. Il ne nous cache pas que Caturce avait toutes ses sympathies, et nous voyons que sa haine amère pour les persécuteurs était ce que nous pourrions nous imaginer. Bien qu'il n'eût point adhéré lui-même aux doctrines des réformateurs, et bien qu'il eût cette sorte d'esprit pour lequel les distinctions dogmatiques concernant l'invisible et l'inconnu sont indifférentes et incompréhensibles, il regretta cette obstination — pour lui, tout cela n'était qu'une simple question de mots et de noms sans aucune réalité ou substance — qui privait l'université d'un de ses plus beaux ornements, et il déplora que Jean de Caturce n'eût pas suivi l'exemple prudent de Jean de Boyssone. Quoique les noms de Jean de Caturce et de Jean de Boyssone soient presque oubliés, il n'en est pas moins vrai que le martyr évangélique, aussi bien que le professeur soumis, ont trouvé place dans le livre de Rabelais, qui n'hésita pas à exprimer toute l'horreur que lui inspirait le supplice de Jean de Caturce dont le bûcher s'allumait, lorsqu'il composait le premier livre de Pantagruel. « De là vint à Thoulouse, où il apprit fort bien à danser, et à jouer de l'espée à deux mains, comme est l'usance des escoliers de ladite université; mais il n'y demeura gueres, quand il vit qu'ilz faisoient brusler leurs régens tout vifz comme harans soretz, disant: Ja Dieu ne plaise que ainsi je meure, car je suis de ma nature assez altéré sans me chauffer davantage[2]! »

[1] *Hist. des Martyrs*, 99 b; Th. de Bèze: *Hist. Eccl.*, vol. 1, p. 7 et 8 (Lille, 1841). J'ai laissé de côté les détails que donne le Martyrologe sur les paroles prononcées par Caturce, car il semble peu probable qu'une telle liberté de langage eût été tolérée. La Faille ne croit pas qu'il prononça les paroles qu'on lui prête, mais, quoique cet historien soit fort bon catholique, il admet que Caturce était un homme de savoir et de vertu et qu'il supporta la mort avec fermeté et courage. Bursault, un contemporain, le dit dans son journal qui faisait autrefois partie des archives de Toulouse. La Faille: *Hist. de Toulouse.*

[2] Livre II, ch. 5.

Il est probable que le procès de Jean de Caturce fit voir à l'inquisition et au parlement que l'hérésie était plus vivante à Toulouse qu'on ne l'avait supposé tout d'abord; et l'on décida de frapper un grand coup qui devait écraser complètement et à jamais le luthérianisme naissant. Au dernier jour de mars (1532) le parlement fit arrêter toute personne suspecte. La liste, qui est longue, comprenait des gens de toutes les classes de la société, des avocats, des procureurs, des ecclésiastiques de tout ordre, des moines, des frères et des curés. Parmi eux se trouvait Matthieu Pac; « c'était un homme, » dit Dolet dans son second discours, « extrêmement capable et intègre, aux qualités duquel je ne puis rendre justice ici. Il fut faussement et cruellement accusé de luthérianisme. » Trente-deux des personnes arrêtées (Pac était du nombre) furent sauvées en fuyant, et, comme elles ne répondirent pas à l'appel, elles furent condamnées par contumace. Mais parmi celles qu'on garda se trouvait l'homme le plus savant et le plus capable et le plus populaire professeur de l'université, *Jean de Boyssone*, qui devait bientôt devenir l'ami intime de Dolet.

Le nom de Jean de Boyssone [1], docteur régent et professeur de droit à l'université de Toulouse, et ensuite con-

[1] J'ai adopté l'orthographe *Boyssone* me rapportant aux manuscrits des lettres et des poèmes qui sont à Toulouse. Dans les lettres en latin et dans les poèmes, il n'est pas toujours appelé ainsi, mais parfois Boyssoneus, Boysonnus, ou Joannes de Boyssonne. De Thou l'appelle Boësonnus. M. Guibal (*Revue de Toulouse*, juillet 1864, p. 11) prétend que *Boysson* correspond plus exactement qu'aucune autre orthographe aux différents noms latins. Dans une épigramme de Boyssone adressée à Scève on trouve ces vers :

> Dumus enim a vulgo, patrio, sermone, vocatur
> Boyssonus spinis arbor acuta nimis
> Est igitur gentile, vides mihi nomen acutum.

Et M. Guibal fait à ce propos la remarque suivante : « Le buisson dans notre patois toulousain est appelé Bouisson. Traduisons, nous avons Bouysson, Buysson, Boysson. » Dans la liste des capitouls donnée par Du Mège (*Hist. des Instit. de Toulouse*) le nom est epelé de diverses manières : Boychon, Bouisson, Bouysson et Boysson.

seiller au parlement de Chambéry, l'ami de Rabelais, de Dolet, de Bunel, et l'un des champions de la Renaissance dans le sud de la France, a échappé aux recherches de l'histoire. Parmi les écrivains contemporains qui le nomment, et qui chantent ses louanges, la plupart ont cessé d'être lus: ce sont Voulté, Dolet et Sussanneau; et cependant il en reste un par qui des milliers de lecteurs ont, du moins, appris son nom. Ce fut à Toulouse qu'Épistémon, comme il le dit à Pantagruel, envoya son fils pour étudier sous la direction du très docte et très vertueux docteur Boyssone. « Advisez », dit Pantagruel, « si je peux rien pour l'advancement du filz et dignité du seigneur Boissoné, lequel j'aime et revère, comme l'un des plus suffisans qui soit huy en son estat[1]. » Et, malgré cela, c'est en vain que l'on chercherait le nom de Boyssone dans les grands recueils biographiques dont la France se glorifie. Il n'est cité ni par Nicéron, ni par Goujet, ni par Moréri, ni par Bayle. Ni La Croix du Maine, ni Du Verdier ne l'ont jugé digne d'être tiré de l'oubli, et les Biographies universelle et générale le passent sous silence. C'était un homme d'un rare mérite, il aimait les lettres, il était poète, juriste, savant, mais une certaine timidité de caractère fit quelque tort à ses éminentes qualités et paraît l'avoir détourné de faire imprimer n'importe lequel de ses ouvrages; ce manque d'assurance l'empêcha aussi d'acquérir la réputation que ses capacités auraient dû lui procurer. Ses commentaires sur un chapitre d'Ulpian ont probablement péri, mais la bibliothèque publique de Toulouse possède trois précieux volumes manuscrits de sa composition, lesquels offrent le plus grand intérêt non seulement pour les renseignements que nous y trouvons sur sa vie, mais aussi pour l'histoire littéraire de la France méridionale; et il est au moins étrange qu'on n'en ait pas tiré parti jusqu'à présent et que seulement un petit nombre d'écrivains les aient con-

[1] Liv. III, ch. XXIX.

sultés. Un volume des lettres en latin écrites et reçues par Boyssone, commençant vers 1532 et se continuant pendant plus de vingt années, renferme une partie de sa correspondance avec Dolet, Pierre Duchâtel, Alciat, Rabelais, Guillaume Bigot, Guillaume Scève, Arnoul du Ferrier, et beaucoup d'autres lettrés plus ou moins distingués. Un volume de poèmes latins divisés en cinq livres, vers hendécasyllabiques, vers élégiaques, épîtres, ïambes, odes, la plupart pleins de détails biographiques, et un volume de poèmes français contenant deux cent cinquante-quatre *dixains*, offrent un intérêt réel pour l'histoire littéraire du temps, quelle que soit l'opinion que nous nous fassions des mérites poétiques de l'œuvre[1].

[1] Le volume de lettres est un petit in-folio contenant deux cent quatre-vingt-deux pages (on en a compté par erreur: deux cent quatre-vingt-douze) ou CXXXIX feuilles (la pagination saute de 169 à 180). La première moitié du manuscrit est d'une excellente écriture courante du seizième siècle. Le reste est d'une écriture différente, beaucoup moins lisible, quoique vers la fin l'écriture s'améliore un peu. Un nombre considérable de lettres de la dernière partie semblent avoir été copiées à la hâte et sont toujours difficiles à déchiffrer. Le livre est intitulé: *Joannis de Boyssone antecessoris Tolosani et aliorum epistolæ mutuæ.*

Les poèmes latins forment un petit cahier in-4°, écrit de la même écriture que la première partie du volume des épîtres. Ils sont divisés en cinq livres: le premier comprend les vers hendécasyllabiques; le second, les vers élégiaques; le troisième, les épîtres; le quatrième, les ïambes et le dernier, les odes. Dans ce volume on a copié plus tard les odes de Dolet adressées à Boyssone et à Guillaume Scève, et une ode contre Dampmartin ainsi que quatre odes de Voulté et un poème qui paraît être d'Augier Ferrier.

Les poèmes français sont écrits avec grand soin sur parchemin. Ils sont divisés en trois centuries ou livres, qui chacun devaient contenir cent dixains, chaque dixain remplissant une page. La première est intitulée: *La première centurie des dixains de Maistre Jehan de Boyssone, Docteur Regent à Thoulose.* Chaque dixain devait avoir une lettre initiale ornée et un titre en rouge; mais on s'arrêta au dix-septième dixain de la première centurie. Le reste de la centurie n'a ni titre, ni lettre initiale, dans la seconde les titres s'arrêtent au soixante-septième dixain et dans la troisième au septième; de plus le troisième livre ne contient que cinquante-quatre dixains, bien que les quarante-six feuilles réglées qui suivent montrent qu'il devait être complété.

J'ai tout lieu de supposer que ces volumes furent préparés sous la surveillance de Boyssone lui-même qui avait l'intention de les publier. Aux poèmes latins sont ajoutés des corrections, des notes marginales, des mots nouveaux proposés, écrits d'une écriture différente, mais contemporaine, qui probablement est celle de Boyssone lui-même. Les notes font voir qu'elles sont rédigées par l'auteur

Issu d'une famille illustre qui figure dans les annales de Toulouse, où, à partir de 1460, nous trouvons plusieurs Boyssone sur la liste des capitouls, il était né, selon toute probabilité, vers le commencement du seizième siècle[1]. Un de ses oncles occupa une des chaires de jurisprudence de l'université, et sa famille semble l'avoir destiné de bonne heure à l'étude du droit, dans l'espoir, justifié plus tard, de le voir succéder à son parent dans cette chaire que Boyssone lui-même appelle : *Avita Cathedra*. Tout ce que nous savons de sa vie, avant l'époque de son accusation (1532)[2], c'est qu'il

du poème. Ainsi sur la marge de l'ode contre Drusac, page 247, on lit : « *Cœtera epigrammata in contumelia Drusaci delenda sunt hoc retinendum.* »

Deux auteurs seulement, à ma connaissance, se sont servis de ces manuscrits en dehors des personnes qui les ont consultés au sujet de Rabelais et de Marot : M. Du Mège, pour une courte notice sur Boyssone contenue dans la *Biographie Toulousaine* et dans son *Histoire des Institutions de Toulouse* (Toulouse 1844), et M. Georges Guibal, pour une thèse latine présentée à la Faculté des lettres de Paris qui est intitulée : *De Joannis Boyssonei vita seu literarum in Gallia Meridiana restitutione* (Toulouse, 1863). M. Guibal parle encore de Boyssone dans deux intéressants articles publiés dans la *Revue de Toulouse* (juillet, août, 1864) sous le titre de : *Jean de Boysson, ou la Renaissance à Toulouse.*

Ces deux articles sont une amplification de la thèse ; ils contiennent une biographie de Jean de Boyssone, des renseignements sur plusieurs de ses contemporains ou amis, tirés surtout de ces collections de manuscrits, dont l'intérêt n'est pas épuisé cependant.

M. Boulmier paraît ignorer l'existence de ces manuscrits, qui sont très importants pour la vie de Dolet. Le volume de lettres renferme six épîtres de Dolet à Boyssone et quatre de Boyssone à Dolet, lesquelles ne figurent pas dans la correspondance que Dolet avait imprimée dans le volume de ses discours.

Comme conseiller du Parlement de Chambéry, Boyssone est souvent mentionné par de Thou ; la persécution dont je parle dans le texte est relevée par La Faille et par les autres historiens qui se sont occupés de Toulouse et du Languedoc.

[1] M. Guibal s'appuie sur ses lettres pour dire qu'il était un peu plus âgé qu'Arnoul du Ferrier, qui était né en 1508.

[2] Tollin, dans l'article déjà cité (*Riehl's Taschenbuch*, 1874), le confond avec Jean Boyssone, seigneur de Beauteville, qui fut nommé capitoul trois fois, en 1515, en 1519 et en 1537 ; Tollin parle de lui apparemment en se fondant sur l'autorité des lettres de Servet (?) et il le fait passer pour un magistrat influent au moment ou Servet étudiait à Toulouse. Le seigneur de Beauteville était sans nul doute un proche parent du professeur, ainsi que Hugues Bouysson, seigneur de Mirabel, nommé cinq fois capitoul (la dernière fois en 1517).

fit d'excellentes études, qu'il s'était acquis une grande réputation à l'université comme juriste, qu'il était soit licencié en droit, soit docteur, et qu'il fit des cours avec succès et talent, s'efforçant, comme Alciat le faisait ailleurs, d'introduire un esprit plus scientifique dans l'étude de la jurisprudence, de la délivrer des obscurités barbares de la scolastique, et de revenir aux Pandectes eux-mêmes au lieu de s'en rapporter aux commentateurs et aux compilateurs arbitraires du moyen âge.

« Primus in Europa civilia jure latine
Boyssonus docuit potuitque inducere morem
Miscendi sacras legis sophiamque perennem [1].»

Alciat aurait voulu l'avoir comme collègue à Pavie pour qu'il l'aidât à repousser les attaques de ses adversaires barbares et ignorants. « Si je vous avais auprès de moi » lui écrit-il, « je renverserais facilement tous ceux qui me font la guerre. »

Boyssone avait déjà eu comme élève Antoine de Castelnau, qui devint archevêque de Tarbes. Il avait été le camarade ou, probablement, le précepteur de Michel de l'Hôpital, qui ensuite fut professeur de droit à Padoue, Michel de l'Hôpital auquel était réservée la haute dignité de chancelier de France. Sa fortune et la situation distinguée de sa famille — les Boyssone étaient alors seigneurs de Mirabel, de Beauteville et de Montmaur [2] — ajoutaient naturellement à l'influence et à la considération dont il jouissait parmi ses compatriotes; et sa bonté pour les malheureux, sa générosité à aider de sa bourse les pauvres étudiants qui le méritaient, contribuaient également à le rendre populaire. Il avait été l'ami et le protecteur de Bunel, pendant la jeunesse de ce dernier, et lorsque ce savant érudit fut accusé d'hérésie, ce fut Jean de

[1] Noguier : *Histoire Toulousaine*.
[2] Du Mège : *Hist. des Institutions de Toulouse* (Toulouse, 1844), vol. II, p. 210, 217, 244.

Boyssone qui lui procura la somme nécessaire pour faire le voyage d'Italie et pour subvenir à ses besoins dans ce pays[1]. Au moment où les mêmes accusations furent dirigées contre lui, il était le seul membre influent de l'université sur lequel les amis de la science comptaient pour soutenir leur cause.

Il était donc de toute importance qu'il fût renversé. Il est évident que les réformateurs en tant que protecteurs des lettres avaient toutes ses sympathies; et nous voyons, par sa correspondance, qu'il lisait régulièrement le Nouveau Testament — surtout les Épîtres de saint Paul — et qu'il était un admirateur ardent de saint Augustin. Ces faits, comme le dit judicieusement M. Guibal, « semblent accuser dans sa foi religieuse une tendance à se rapprocher du dogme luthérien ou calviniste de la justification par la foi ». Mais il était avant tout juriste et homme de lettres, et il prend un soin tout particulier dans ses lettres et dans ses poèmes de n'exprimer aucune opinion sur les questions religieuses qui s'agitaient alors. Il était d'un naturel prudent et timide, et peu disposé à dire son avis, même à ses amis les plus intimes, sur les sujets dangereux de controverse. Mais à Toulouse être homme de lettres à cette époque était passer pour hérétique. Il nous dit lui-même que seuls son amour de la littérature et son admiration pour les lettrés, ses amis, suffirent à donner lieu aux accusations d'hérésie dirigées contre lui[2], et Dolet confirme ce fait dans son second discours[3]. « Quelle fut, dit-il, la cause des malheurs de Jean de Boyssone, si ce n'est son savoir et sa grande fortune ? Je l'affirme — ce n'est pas une simple rumeur, mais je l'ai entendu dire par des personnes de la plus grande honnêteté, et je l'ai appris par moi-même qui fus son ami intime — les persécutions dirigées contre lui ne se fondèrent que sur sa réputation de savant et d'homme riche. Il était innocent de la plus

[1] Boyss. : *Man. Epist.*, fol. 110.
[2] Id., fol. 26.
[3] Dolet : *Orat.*, p. 58.

légère offense contre la religion, et ce sont des délateurs qui formèrent un complot contre lui pour s'emparer de sa fortune; ces gens furent aidés par ceux qui le haïssaient à cause de la haute réputation dont il jouissait et qui étaient eux-mêmes trop bornés ou trop paresseux pour rivaliser avec lui, et par d'autres encore qu'il avait protégés, mais qui ne prenaient le titre d'ami que pour trahir leur bienfaiteur.»

Peu de temps après l'arrestation de Jean de Caturce, et probablement au dernier jour de mars 1532, Boyssone fut arrêté et emprisonné. Les doctrines hérétiques dont on l'accusait étaient au nombre de dix. Elles comprenaient presque toutes les hérésies de Luther. La première était que rien ne doit être reconnu comme article de foi que ce qui est contenu dans les saintes Écritures. La dixième, que nous ne sommes pas justifiés par les bonnes actions, mais seulement par la foi en Jésus-Christ. Il fut jugé et condamné par l'official et les grands-vicaires de l'archevêque de Toulouse, et on l'obligea à faire abjuration de ces dix erreurs, s'il ne voulait pas subir le sort de Caturce.

Jean de Boyssone n'avait pas en lui l'étoffe d'un martyr. C'était un humaniste, un lettré et nullement un théologien; et, tout en étant fort bien disposé pour les réformateurs, dont il voyait le succès avec plaisir, tant que ce succès n'était pas incompatible avec le progrès de la littérature, il n'était nullement prêt à suivre Caturce au bûcher. Il consentit à abjurer les erreurs dont on l'accusait. On lui fit payer une forte amende, sa maison et ses biens furent confisqués. Mais il ne suffit pas à l'inquisition de lui infliger ce lourd châtiment. L'église ne pouvait se permettre d'épargner à un homme de sa réputation et de son savoir, à un homme qui était l'espoir du progrès littéraire de l'université, aucune des humiliations qu'il était en son pouvoir d'infliger. Son renom de juriste était bien plus grand que celui de Jean de Caturce, et tandis que l'on avait offert à ce dernier son pardon à des conditions faciles à exécuter et qu'on lui avait demandé une simple

rétractation devant ses auditeurs de l'école de droit, il ne fallait pas moins qu'une pénitence et une abjuration publique aux persécuteurs de Jean de Boyssone.

Et ce n'était pas encore assez pour eux : un grand nombre des catholiques les plus zélés se plaignirent de l'excessive indulgence dont on faisait preuve à son égard[1]. On résolut d'entourer son abjuration de toute la pompe imaginable. On éleva un échafaud devant l'église de Saint-Étienne. Tous les fonctionnaires ecclésiastiques et civils étaient présents. Les consuls se trouvaient là dans le costume de leur dignité. Agenouillé sur l'échafaud, le professeur le plus distingué de l'université lut à haute voix l'abjuration des dix erreurs dont on l'avait accusé et la signa; puis un long et ennuyeux sermon où ses crimes étaient passés en revue fut adressé par l'inquisiteur au coupable et à la multitude assemblée; après ce sermon on le mena à la cathédrale, où il reçut l'absolution officielle du grand-vicaire[2].

Bien que les dévots fussent mécontents de l'excessive indulgence dont Boyssone avait été l'objet, la voix de la foule était pour lui. La Faille, qui donne un long récit de cet événement, nous dit que plusieurs des témoins de cette abjuration publique ne purent contenir leur émotion. On versa bien des larmes, lorsque le professeur le plus renommé et le plus savant de l'université, l'homme dont la bonté et la générosité envers les pauvres et envers tous ceux qui se trouvaient dans le besoin étaient connues de ses concitoyens, eut à subir devant tout le monde une humiliation aussi cruelle[3].

[1] D'Aldeguier : *Hist. de Toulouse*, 356.

[2] La Faille : *Hist. de Toulouse; Biographie Toulousaine*, art. Boyssone.

[3] M. Merle d'Aubigné, qui donne un récit complet du martyre de Jean de Caturce, ne dit pas un mot de Jean de Boyssone, quoiqu'il semble faire allusion à ce dernier dans le passage suivant : « Quelques prédicateurs pourtant qui avaient annoncé la nouvelle doctrine, firent alors de déplorables chutes, et arrêtèrent dans le Midi le cours de la Parole. » (La Réforme au temps de Calvin, vol. II, liv. III, c. 19.) Les sympathies de M. Merle d'Aubigné n'étaient pas assez larges pour aller jusqu'à ceux qui n'étaient pas préparés à souffrir le martyre pour la foi réformée.

Nous ne savons pas au juste si sa condamnation lui infligeait l'exil, ou s'il jugea convenable de se retirer pour quelque temps. Toujours est-il qu'immédiatement après son abjuration il quitta Toulouse ; son absence dura environ une année ; il visita l'Italie qui, à cette époque, plus libérale que la France, lui offrait, ainsi qu'à bien d'autres, un asile hospitalier. Il se rendit d'abord à Padoue, qui comme au temps où Dolet y étudiait, était encore la ville d'Europe où l'on jouissait de la plus grande liberté intellectuelle et où les plus éminents humanistes se donnaient rendez-vous. Boyssone y trouva plusieurs de ses compatriotes, les uns étaient étudiants, les autres professeurs. Arnoul du Ferrier, avec lequel il conserva toujours des rapports d'amitié et qui allait devenir un des juristes français les plus célèbres de son temps, continuait à Padoue les études qu'il avait commencées à Toulouse et faisait déjà prévoir le brillant avenir qui lui était réservé. Paul Daffis se trouvait là aussi ; c'était un Toulousain qui se préparait à faire vivre la tradition cicéronienne, que Longueuil et Simon Villanovanus avaient implantée à Padoue. Boyssone se lia également dans cette ville avec Lazare Buonamici, l'ami de Pole, mais lequel, ne suivant point l'exemple de ce dernier, n'avait pas déserté la cause de la littérature pour celle de la théologie. A Venise, il eut des rapports d'amitié avec Battista Egnazio, l'ancien maître de Dolet, et avec une autre personne que ce dernier avait vue, avec Giulio Camillo, pour lequel Dolet professait une aversion très vive, sans que nous sachions si c'était parce qu'il avait deviné le charlatan visionnaire, ou parce qu'il avait à se plaindre de lui personnellement. Plus heureux que Dolet, Boyssone ne voyagea pas seulement dans le nord de l'Italie. Il lui fut donné de visiter la capitale de la chrétienté ; mais au lieu d'être transporté par les restes et les souvenirs de l'antiquité, ou par les merveilles artistiques et littéraires qui l'entouraient, il fut, comme Luther, choqué du luxe, du vice, de l'impiété qu'étalaient le pape, les cardinaux, les évêques, et qui, par eux, pénétraient dans toutes les classes de la société.

Il dut revenir à Toulouse au printemps de l'année 1533.

Nous ne savons pas à quelle époque commencèrent les relations de Dolet et de Boyssone, mais on a tout lieu de croire que ce fut peu après l'arrivée de Dolet à Toulouse, et bien que celui-ci ne précise pas le fait, on peut croire qu'il fut témoin de la cérémonie humiliante dont Boyssone fut l'acteur principal. Immédiatement après le retour de ce dernier, nous voyons que Dolet était dans les meilleurs termes avec lui. Pendant quelques années ils échangèrent des lettres fréquemment, et Dolet, qui était d'une grande violence, trouva en Boyssone un conseiller d'une modération invariable et d'un grand sens, et non seulement un conseiller, mais un ami, qui aima à lui rendre service et lui fut d'une utilité indiscutable dans les circonstances les plus difficiles de sa vie.

CHAPITRE VI

LES JEUX FLORAUX

Je prends pour les grands dieux ces doctes sénateurs
Et cest autre troupeau, qui des prêtres [illegible]
L'estude et le savoir si sainctement guerdonne
Pour ce sacré parquet avec ses quatre fleurs,
Le jardin fleurissant aux bords de la Garonne.

FRANÇOIS DE CLARI.

LORSQUE, après quelques siècles, on considère les deux ou trois événements principaux d'une époque, ils se présentent à nous avec un relief nullement proportionné à leur importance réelle, et ce n'est pas sans effort que nous pouvons nous rendre compte que ces événements ne constituent après tout qu'une partie insignifiante de l'histoire de la période. Au milieu des guerres, des persécutions, des agitations et des révolutions religieuses et politiques, la vie saine de tous les jours n'est pas arrêtée. Une grande majorité des gens ne sont nullement éprouvés par ces bouleversements, et même parmi la minorité de ceux qui en sont atteints, il y en a bien peu qui leur doivent leur bonheur ou leur malheur. Toulouse n'a pas à se plaindre de

ses historiens. La Faille n'a épargné aucune peine pour réunir et pour classer avec impartialité et bon sens tous les renseignements dignes d'être notés qu'il a pu trouver sur sa ville natale ; et dans la grande histoire du Languedoc du savant bénédictin Dom Joseph Vaissette, nous possédons un ouvrage d'un intérêt non seulement local, mais général ; le livre est judicieux, savant, impartial, excellent comme style et comme fond, et il était justice qu'il mît son auteur au premier rang des historiens français. Et ni le syndic de Toulouse, ni le moine de la congrégation de Saint-Maur n'ont manqué de successeurs; au dix-neuvième siècle Toulouse a vu naître des hommes de savoir et de mérite qui ont continué, revu et augmenté les travaux de leurs prédécesseurs du dix-septième et du dix-huitième siècle.

La persécution des hérétiques, la rétractation et les souffrances de Boyssone, et le martyre de Caturce sont nécessairement mentionnés par les historiens, puisque ces faits font partie intégrale de l'histoire de Toulouse pendant la première partie de l'année 1532, toutefois entre l'arrestation de l'un et la mort de l'autre eurent lieu les jeux floraux — cette grande fête annuelle ; et nous n'avons pas lieu de supposer que les sombres événements qui précédèrent et suivirent les jeux floraux, cette année-là, diminuèrent l'enthousiasme des Toulousains ou le nombre des concurrents, ou la satisfaction personnelle «du chancelier, des juges et des docteurs du collège de la *gaie science*». Malheureusement les archives du collège manquent pendant quinze ans, de 1519 à 1535, et le seul fait que nous puissions avancer au sujet des jeux de 1532 ou de 1533, c'est qu'Étienne Dolet prit part soit à l'un, soit à l'autre concours, et qu'il brigua l'honneur de remporter la violette, l'églantine ou le souci.

Ce fut en 1323[1] que sept troubadours, citoyens de Tou-

[1] La fondation et les premières années de l'Académie de la gaie science et des jeux floraux sont fort peu certaines. Ce que j'en dis dans le texte me

louse, formèrent la « très gaie compagnie des troubadours » ou le collège « du gai sçavoir, » ou « de la gaie science ». Ils avaient coutume de se réunir dans le faubourg des Augustins, et, au mois de novembre 1323, ils adressèrent une lettre en vers à tous les troubadours, les invitant à s'assembler le 1er mai 1324 pour lire ou réciter leurs poèmes, et offrant une violette d'or à celui qui chanterait le mieux les louanges de Dieu, de la Vierge ou des saints. Un grand nombre de troubadours répondirent à l'appel. Le premier jour fut consacré à la récitation des poèmes des concurrents, le second à l'examen des compositions des sept troubadours qui avaient institué la fête: ils étaient assistés de deux capitouls; enfin le troisième jour, la violette d'or fut donnée publiquement à Arnaud Vidal de Castelnaudari pour le poème qu'il avait récité en l'honneur de la Sainte Vierge. L'année suivante, on donna aux jeux un caractère plus officiel en nommant un chancelier, et on ajouta peu après deux nouveaux prix — un souci d'or, pour la meilleure ballade, et une églantine d'argent pour la meilleure sirvente ou pastourelle. Désormais les jeux floraux constituèrent une des principales fêtes — et peut-être la principale — de Toulouse et de tout le Languedoc; leur renommée s'étendit non seulement au Sud de la France, mais jusqu'en Aragon et en Catalogne, où on établit des jeux analogues. En 1356, Guillaume Moliniar, qui, depuis plusieurs années, était chancelier, rédigea, avec la sanction des sept *mainteneurs*, les lois de la gaie science, ouvrage qui représente huit années de travaux, et qui, tout en étant un recueil très approfondi des règles à suivre pour les jeux floraux, pour les récompenses à décerner, et pour la collation

semble probable. Quelques écrivains ont essayé de faire remonter l'origine des jeux à une antiquité fabuleuse, et prétendent qu'ils datent du temps de l'occupation romaine; d'autres, au contraire, soutiennent que ce fut Clémence Isaure qui les institua dans la dernière moitié du quinzième siècle. On ne doit pas confondre l'académie ou collège du *gai sçavoir*, comme on l'a fait quelquefois, avec les jeux floraux. Il est probable que l'académie existait depuis quelque temps déjà quand les jeux furent fondés.

des grades de bachelier et de docteur, est en même temps un traité général de poésie et de rhétorique, et l'un des monuments les plus importants de la langue d'oc et de sa poésie. Après un siècle et demi, les jeux et l'académie avaient perdu de leur importance première; ils furent alors ressuscités, suivant le témoignage des historiens, par celle dont le nom a toujours été associé depuis aux jeux floraux, soit comme fondatrice, soit comme restauratrice, par dame Clémence Isaure. Et l'institution ne fut pas seulement remise en honneur, elle acquit une grande importance par la source de richesse que cette bienfaitrice procura au collège, et par les prix nouveaux qu'elle fonda. Depuis trois siècles et demi on a chanté les louanges de Clémence Isaure aux jeux floraux de Toulouse. A dater de 1525, un discours en son honneur a toujours fait partie de la fête; et la plupart de ceux qui ont concouru pour la violette, pour le souci et pour l'églantine ont consacré au moins une de leurs compositions en latin, en français, ou en roman à celle qui avait été la protectrice des jeux floraux. Jean de Boyssone écrivit l'épitaphe de Clémence Isaure; l'une des plus heureuses poésies d'Étienne Dolet est écrite en son honneur, et, parmi les trois cent quarante personnes qui ont prononcé son éloge, il s'en trouve soixante dix-sept qui sont arrivées à se faire un nom plus ou moins distingué. Cependant la Sapho de Toulouse, malgré ses poésies, malgré les terres et les richesses dont elle a doté le collège de la gaie science et qui existent encore, malgré les lois qu'elle a données, lois qui sont encore en vigueur, malgré la statue que la ville reconnaissante a érigée en son honneur et qui reçoit encore l'hommage respectueux de tous les voyageurs, la Sapho de Toulouse, dis-je, a vu son existence même mise en doute, dans notre siècle de critique exacte et précise.

Je n'essayerai pas de discuter cette question embarrassante, toujours est-il que les recherches des écrivains les plus savants semblent confirmer les doutes, et montrer du moins

que les vers adressés à Clémence Isaure, et sur lesquels on se fondait autrefois pour prouver son existence, ont été composés en l'honneur de la Sainte Vierge[1].

Malheureusement pour nous, comme je l'ai déjà dit, il existe une lacune dans les registres des jeux floraux de 1519 à 1535. Sur cette période qui comprend le séjour de Dolet à Toulouse, séjour pendant lequel il célébra la belle Isaure, comme le firent, sans nul doute, plusieurs de ses amis, nous n'avons aucun renseignement positif. Toutefois, les noms de Boyssone et de Dolet figurent dans les quelques indications que l'on trouve. En 1528 Antoine de Vinhalibus prononça l'éloge appelé : « *Le sermon de Dame Clémence.* » En 1529, et ensuite en 1535, Marie Gascons fit le discours latin par lequel s'ouvraient les jeux. Deux dixains de Boyssone, adressés à Poldo de Albenas, nous font voir que vers ce temps, et probablement en 1528, le vénérable fondateur de l'église réformée de Nîmes obtint, sans être présent à Toulouse, le prix de la violette, et gagna l'amitié de Boyssone, dont les expressions feraient supposer que le professeur de droit était lui-même l'un des juges[2]. Nous avons la preuve que Boyssone concourut aux jeux floraux par les vers français et latins en l'honneur de dame Clémence que nous trouvons parmi ses poèmes, et il semble probable, à en juger par le langage dont il se sert ailleurs, qu'il fut l'un des vainqueurs[3]. Les dixains qu'on trouve en tête de ses poèmes français — ils sont adressés

[1] Dès 1626, Catel, dans *les Mémoires sur l'histoire du Languedoc*, qu'il ne termina point, étant mort cette année-là, a émis des doutes sur l'existence de dame Clémence Isaure. Ceux qui désirent connaître ce qui a été dit à ce sujet peuvent consulter l'ouvrage de J.-B. Noulet intitulé : *De Dame Clémence Isaure substituée à Notre-Dame la Vierge Marie comme patronesse des Jeux Littéraires de Toulouse* (Toulouse, 1852); ainsi que sa *Prétendue Pléiade Toulousaine* (Toulouse 1852). Voyez aussi : *Biog. Toulousaine*, art. Clémence Isaure. Le touchant poème de Florian n'est qu'une invention de l'auteur, il n'est fondé ni sur l'histoire ni sur la tradition.

[2] Du Mège : *Hist. des Institutions de Toulouse*, vol. IV, p. [illegible].

[3] M. Boulmier, sans citer aucune autorité cependant, dit que ce fut en [illegible] que Boyssone célébra l'institution de la belle Isaure. *Vie d'Etienne Dolet*, [illegible].

à notre Seigneur Jésus-Christ, à la glorieuse Vierge Marie et aux saints du Paradis — semblent être des compositions de cette époque. Il était habituel, sans que cela fût absolument nécessaire, que chaque concurrent envoyât au moins un poème d'un caractère religieux, et, en général, l'élément religieux dominait.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous intéresse surtout, ce sont les jeux de 1532 ou de 1533. L'une ou l'autre de ces années-là Dolet concourut et soumit dix poèmes latins à l'appréciation des juges[1]. Le premier est adressé aux muses[2]; le second à Phébus, pour lui demander son aide; le troisième célèbre les louanges des juges, le quatrième celles de Clemence Isaure[3], et le cinquième celles des jeunes Toulousaines[4]. Puis viennent l'éloge de Pâris, une invocation aux muses, récitée le second jour, deux odes en l'honneur de la Vierge, et finalement une ode adressée aux muses — « cette poésie fut la dernière que Dolet récita au concours ».

Il y a peu de vers latins modernes qui puissent être traduits. Les meilleurs, même ceux qui sont élégamment écrits, manquent d'idées originales et souvent manquent tout à fait d'idées. Quelques-uns des poèmes de Dolet ne sont ni incorrects, ni inélégants, mais ils sont remplis de ces lieux communs habituels à l'antiquité, qui compensent la disette des idées; faisons remarquer toutefois qu'il serait difficile de dire quelque chose d'original, ou même quelque chose qui vaille la

[1] Ces dix poèmes font tous partie du volume des discours, des épîtres, et des odes imprimé en 1534; ils se trouvent aussi dans le volume de poèmes de 1538, dans lequel ils sont placés ensemble au troisième livre. Dans le volume des discours, sept poèmes figurent les uns à la suite des autres, dans un ordre différent; cinq des pièces seulement portent l'indication qu'elles ont été récitées au concours. Les trois autres poèmes (ceux qui sont adressés aux muses et ceux qui célèbrent les louanges de Pâris et de dame Clémence sont placés dans une autre partie du volume et ne portent aucune indication.

[2] « Ad musas; quo carmine usus est, Tholosæ in publico litterario certamine quum illic versu contenderet. »

[3] « De muliere quadam quæ ludos literarios Tholosæ constituit. »

[4] « Ad puellas Tholosæ quod in eodem certamine recitatum est. »

peine d'être retenu dans des vers adressés aux muses, à Phébus et aux juges. Les poèmes de Dolet ne sont pas plus vides et plus insignifiants que ceux qui, soit à Toulouse ou ailleurs, ont obtenu des prix; s'il y en avait d'autres qui les valaient ou qui étaient meilleurs, quand il concourut, il faudrait croire qu'on cultivait le vers latin à Toulouse avec plus de succès qu'on ne pourrait le supposer. Nous ne savons pas si Dolet remporta un prix, mais je crois avec Maittaire et avec Boulmier, qu'il y a tout lieu de penser qu'il ne fut pas heureux. La modestie et l'humilité n'étaient guère le fait de Dolet, et il est évident que, s'il avait eu un succès, il n'aurait point manqué de nous en faire part, et qu'il ne se serait pas contenté de nous dire que tel ou tel de ses poèmes avait été récité au concours[1]. Toutefois à en juger d'après ce que nous savons de Toulouse, à cette époque, et de ceux qui, sans doute, concoururent avec lui, il est peu probable qu'aucune des pièces récitées fût meilleure que celles de Dolet, ou même les égalât; et si, grâce à la protection et à l'ignorance des juges, des poèmes inférieurs remportèrent le prix, si Drusac, le lieutenant de la sénéchaussée, ou Jean Maur, le vieux pédant, fut l'heureux vainqueur, on n'en comprend que mieux les sentiments amers que Toulouse inspira à Dolet, et qui devaient bientôt exciter son indignation dans les discours qu'il allait lancer contre les barbares Toulousains. Deux épigrammes de Voulté nous font voir que, suivant lui[2], les prix des jeux floraux n'étaient pas

[1] « Vainqueur, il n'eût pas manqué de nous apprendre son triomphe, car je dois convenir que la modestie était *son moindre défaut* ». Boulmier, 68.

[2] Vulteii epigrammatum, libri III, Lugd., 1537, lib. II, p. 164.

De ludis Tholosanis :

Lege sub hac moriens ludos Clementia fecit,
Ut tandem partas victor haberet opes.
At Clementia, nunc facta inclementia quere
De victore suo, qui superatur ovat.

Ad Clementiam, quæ Tholosæ ludos literarios instituit.

O Clementia te quænam dementia cœpit;
Heredem ingratam constituisse domum!

toujours accordés aux plus méritants, et que, l'année à laquelle il fait allusion, le vrai vainqueur ne fut pas celui qui remporta la fleur d'or; Maittaire[1] laisse entendre — et c'est fort probable — que ces épigrammes ont trait à la défaite de Dolet.

Il est certain que, à cette époque, avaient déjà commencé les longues querelles du conseil municipal de Toulouse et des membres du collège de la *gaie science*, et que, avant 1532, les capitouls avaient obtenu le droit de se réunir aux *Mainteneurs* du collège pour juger les poèmes et accorder les prix. Il n'est pas improbable que ce fut à l'occasion de l'insuccès de Dolet et de l'injustice des juges, que Boyssone composa sa mordante épigramme contre *les capitouls marchands qui jugent des fleurs à Tolose.*

Recta fuit forsan, sed non tua facta voluntas
Munera ni demens hæc tua nullus habet
Ut quondam victa est cæco sub judice Pallas,
Sic minor est ludis docta Minerva tuis.

[1] Ann. III, 73.

CHAPITRE VII

L'ORATEUR

> Nuper ventosa et isthæc enormis loquacitas Athenas ex Asia commiguravit, animosque juvenum ad magna surgentes, veluti pestilenti quodam sidere afflavit.
>
> PÉTRONIUS.

Les étudiants de l'université de Toulouse de cette époque semblent n'avoir pas été moins turbulents et n'avoir pas donné moins de peine aux autorités que ceux des autres universités avant ou après la Renaissance. Si nous en devons croire Rabelais, le maniement de l'épée à deux mains était l'une des principales choses qu'apprenaient les *escholiers* de Toulouse. Là, comme ailleurs, les étudiants des différentes nations formaient des sociétés, qui, tout en ayant un but assez louable, produisaient naturellement des conflits entre les différentes « nations »; et nous ne pouvons point nous étonner que ces associations fussent peu en faveur auprès du parlement ou des capitouls. Les étudiants français — c'est-à-dire ceux de la France de la Loire qu'on distinguait de ceux de l'Aquitaine ou Gascons

— furent les premiers à former une société; leur exemple fut bientôt suivi par les Aquitains ou Gascons, et ensuite par les Espagnols et par les Allemands. La société formée, on choisissait un saint patron et on désignait un jour pour célébrer sa fête. A d'autres égards, les étudiants semblent avoir imité ce qu'ils croyaient être les usages de l'antiquité. A la tête de chaque société se trouvait un *imperator,* qui convoquait l'assemblée et la présidait, et auquel on confiait le soin spécial de protéger les membres de toute attaque. La société se réunissait en *comitiis centuriatis* et des questeurs élus par les suffrages de tous les membres se chargeaient de toucher les cotisations ou souscriptions et d'en faire usage. Pour le jour de la fête, on choisissait l'étudiant le plus éloquent comme orateur, et son principal devoir était de prononcer l'oraison funèbre des membres décédés et aussi, paraît-il, de parler dans son discours des événements de l'année précédente, en tant qu'ils touchaient la Société ou l'université[1]. Nous pouvons facilement comprendre combien la jalousie des différentes nations était excitée par ces discours, et combien de querelles et de luttes sérieuses ils devaient amener. Il semblait qu'il y eût une animosité permanente entre les Français et les Aquitains, lesquels naturellement constituaient la majorité des étudiants; et les désordres provenant de cette animosité poussèrent le parlement de Toulouse à publier un édit qui devait exercer une censure sur ces sociétés et probablement leur imposer des restrictions[2].

[1] Cette coutume qu'avaient les étudiants de chaque nation de choisir un orateur pour l'année n'était pas limitée à Toulouse, elle était commune à la plupart des universités. Ainsi en 1516 Ulric von Hutten fut choisi comme orateur par les étudiants allemands de Bologne. Il semblerait qu'il crût avoir parlé avec modération, mais le podestat fut d'un avis contraire, et exigea de lui qu'il quittât Bologne. Strauss: *Vie de Hutten.*

[2] « Facta a senatu in omneis generatim sodalitates præjudicia. » Simon Finet: *In utramque Doleti orationem (argumentum)* mis en tête des *Orationes;* mais je n'en conclus pas, comme le fait Née de La Rochelle (qui ici comme ailleurs est suivi par Boulmier), que le Parlement ait alors réellement supprimé les associations. Il n'y a pas de doute que l'association française continua d'exister, et

Ce fut, sans doute, dans le courant de l'année 1533 que cet édit fut publié; comme on devait s'y attendre, il causa une grande indignation parmi les étudiants et surtout parmi les Français. Si, comme certains écrivains le disent, ce décret proscrivait absolument l'existence des sociétés, les Français n'en tinrent aucun compte et, non contents de protester, ils continuèrent à observer, comme avant, leurs règles et coutumes; ils choisirent pour orateur un étudiant qui, par ses capacités et son érudition, était bien fait pour représenter sa nation avec honneur et crédit, mais dont le caractère irascible, la violence et le manque complet de tact ne se montrèrent jamais avec tant d'éclat que dans cette occasion.

Le choix unanime des Français se porta sur Étienne Dolet, et, le 9 octobre 1533[1], il prononça la harangue qui, comme M. Boulmier le fait justement remarquer, «apportait le premier fagot à l'horrible bûcher qui devait le dévorer plus tard[2]». Le discours, du moins tel qu'il fut publié en 1535 après avoir été revu et corrigé par Dolet, ne présente que fort peu d'intérêt. Plein de vigueur et de vivacité, il est écrit en périodes sonores et balancées à la façon de Cicéron, le parlement et les magistrats de Toulouse n'y sont pas épargnés; il est rempli de phrases ronflantes sur les avantages de l'amitié et de l'union sociale, et sur la tyrannie et la barbarie des magistrats qui avaient défendu aux étudiants français, gens éclairés et intelligents, de se réunir, et les empêchaient ainsi

officiellement; et le fait que Dolet fut choisi comme orateur de cette société sans la désapprobation des autorités implique que les associations avaient été simplement soumises à la censure et à des restrictions et non point qu'elles avaient été absolument défendues. Mais après le second discours de Dolet les sociétés furent dissoutes par un décret du parlement. Les historiens qui se sont occupés de Toulouse semblent n'avoir pas pu retrouver cet édit, car, bien qu'ils en parlent, il est clair qu'aucun d'entre eux ne l'a jamais vu, ou ne fut à même de dire quelle était sa teneur précise.

[1] M. Boulmier, suivant, comme toujours, Née de la Rochelle, dit que ce fut le 9 octobre 1532; mais voyez plus bas: p. 102 et 10[illegible] (notes). Dolet nous dit que son discours fut prononcé «*ante diem septimum Idus octobris.*» *Orat. dua*, p. 28.

[2] Page 34.

de se séparer des barbares au milieu desquels on les avait jetés. Mais je ne trouve aucun passage qui vaille la peine d'être cité. En tant qu'exercice de rhétorique fait par un jeune cicéronien, par un étudiant plein d'ardeur, par un bon latiniste imbu des sentiments et des expressions de son maître, ne s'inquiétant point des conséquences, peu soucieux de ceux qu'il offense, manquant complètement de jugement, désirant avant tout donner libre carrière à son indignation, et aussi à son savoir, ce discours est excellent, mais on y trouve trop de généralités, et il ressemble trop, à tous égards, à un discours de rhéteur, pour que nous nous y attardions.

La harangue paraît avoir été adressée non seulement aux étudiants français, ou même aux seuls étudiants, mais à une nombreuse assemblée composée de beaucoup d'autres personnes. Elle excita une grande irritation parmi les Toulousains et les Gascons, et l'orateur de la nation gasconne y répondit; quels que fussent les mérites de cet étudiant comme érudit, il paraît avoir déployé dans son discours les qualités qui ont toujours rendu célèbres ses compatriotes et avoir prêté le flanc à une réplique facile et victorieuse de la part de Dolet. Aucun fragment de la réponse de Pinache[1] — tel était le nom de l'orateur gascon — n'est venu jusqu'à nous, et tout ce que nous en savons, nous le devons aux allusions qu'y fait Dolet dans son second discours et dans ses lettres adressées à Arnoul Le Ferron, à ce qu'en disent ce dernier et Jules-César Scaliger dans leur correspondance, et surtout à cette phrase pleine de mépris de Simon Finet: «Lorsque l'orateur (Dolet) eut fini, un certain Gascon se leva, c'était un grammairien, un homme populaire; il jouissait de la considération des étudiants, et pour se montrer plus impudent, pour injurier plus violemment les Français, et accumuler plus

[1] Pinachius. Je ne connais son nom que sous sa forme latine, tel qu'il se trouve dans les livres ou documents contemporains, mais les biographes de Dolet l'appellent tous *Pinache*. La Faille toutefois donne à l'orateur gascon le nom de *Prignac*.

d'insultes sur Dolet, il prétendit qu'il avait tout à la fois à défendre la dignité du parlement de Toulouse compromise, et la cause des Gascons outragés[1].»

Dolet ne se contenta pas des attaques que, dans son second discours (dont il sera question tout à l'heure), il lança contre Pinache, il écrivit deux épigrammes injurieuses contre son adversaire et parla de lui avec aigreur dans ses lettres à Arnoul Le Ferron. Jules-César Scaliger néanmoins ne ménage aucun compliment à Pinache, il dit qu'il est modeste, docte et éloquent[2]; il est vrai qu'à ce moment Scaliger avait déjà été mortellement blessé par le dialogue de Dolet intitulé : *De imitatione Ciceroniana*. Quoiqu'il en soit, le Gascon était un homme qui avait assez d'esprit et de savoir pour faire à l'orateur français une réponse virulente, pleine d'invectives; il accusa Dolet d'être non seulement un adorateur de Cicéron, mais pis encore, un luthérien et un hérétique, et demanda au bras fort de la justice de le punir pour avoir censuré le parlement et les magistrats. Il se pouvait que Dolet se crût obligé de répondre aux accusations de son adversaire. Mais une réplique qui fût à la hauteur de la situation demandait quelque préparation. Nous ne pouvons pas fixer la date précise du second discours, nous savons seulement qu'il fut prononcé entre le 26 novembre 1533 et le 26 janvier 1534[3].

Ce second discours fut adressé à une assemblée plus nombreuse que la première, et parmi les auditeurs se trouvaient Pinache, Arnoul Le Ferron, et sans doute Jean de Boyssone. Il est bien plus violent, bien plus libre et montre plus de

[1] Préface des *Orat. duæ in Tholosam*.

[2] Lettre à Arnoul Le Ferron, Schelhorn, *Amœnitates Litterariæ*, VIII, [illegible]. Je ne puis trouver aucun autre renseignement sur Pinache. Les auteurs de la *Biographie Toulousaine* l'ont oublié, ainsi que plus d'un des personnages plus fameux dont les noms sont associés à l'histoire de la ville.

[3] Il n'avait pas été prononcé le 26 novembre, date de la lettre de Dolet à Jacques Boeling, et avait été prononcé avant le 26 janvier, date de la lettre d'Arnoul Le Ferron.

force et de talent que le premier. Il est aussi plus long et remplit cinquante pages dans l'édition imprimée.

Commençant par des injures et des railleries à l'adresse de son adversaire qu'il appelle *ineptissimus homo, imbecillus obtrectator, imperitus rudisque declamator*, Dolet va — comme c'était la coutume des disputants de l'époque — jusqu'aux personnalités; il parle de la voix grêle et tremblante de Pinache, de son teint basané, de son visage de rustre, et il continue, avec plus de raison, en se plaignant que, au lieu de répondre à son discours, Pinache ait excité le parlement contre lui, et que, au lieu d'attaquer sa réputation d'orateur, il ait mis sa sécurité personnelle en danger. «Me refuserez-vous,» s'écrie-t-il, «le droit d'attaquer celui qui voulait non seulement compromettre ma réputation, mais encore ma sécurité, et qui ne s'efforçait pas tant de répondre à mon discours que d'exciter le parlement contre moi?» Puis, après avoir fait l'éloge de la race et du nom français qui avaient été ravalés par Pinache, et après s'être défendu de l'accusation d'avoir attaqué Toulouse — accusation, laisse-t-il entendre, que son adversaire avait dirigée contre lui pour de l'argent ou parce qu'il était ivre — il ajoute: «Vous avez demandé, voulant me désigner: «Quel est celui qui a cherché «à faire mépriser les décrets du parlement? Qui avouera «être l'auteur d'une pareille tentative?» Tel est le langage dont vous vous êtes servi pour m'attaquer. Et votre fureur grandissant encore, vous m'avez appelé traître à mon pays, vous avez dit que j'étais coupable d'une conspiration contre lui, et déclaré que je méritais d'être décapité ou jeté du haut d'un rocher, ou lié dans un sac et lancé à la rivière, ou au moins, et c'était le châtiment le plus doux, exilé de Toulouse.»

Après s'être défendu de l'accusation d'être trop exclusivement voué au culte de Cicéron, il réhabilite encore une fois la race et le nom français et répond ensuite aux reproches personnels que Pinache lui avait faits sur sa pauvreté et sur la

bassesse de son origine; et c'est alors qu'il dit sur sa famille ce que j'ai cité plus haut[1].

« Puis, ajoute-t-il, poussé par le désir de me ravaler encore plus impudemment, Pinache fond sur moi avec une furie extraordinaire, et se sert contre moi du langage le plus violent. Il s'écrie que j'ai appris l'art oratoire chez les Italiens, aux dépens de toute liberté d'expression, et que je ne puis parler que comme on m'a enseigné. Puis il m'accuse d'inconstance, il dit que je suis un déserteur et un fugitif, que je suis né en France, que j'ai fait mon éducation en Italie, que je suis dans mon pays pour le moment, mais que je songe bientôt à retourner en Italie. Il prétend que je suis devenu morose et irritable parce que, depuis ma jeunesse, j'ai eu des relations intimes avec Simon Villanovanus. Car comment, se demande-t-il, un homme élevé par ce personnage entre tous le plus acariâtre et le plus sévère, peut-il se défendre d'être mécontent de tout, de condamner tout et de trouver à redire à tout? Si grand, ô Pinache, est votre désir de calomnier, que vous n'êtes pas satisfait de m'attaquer de la plus odieuse manière, moi, qui suis vivant; mais vous n'avez pas honte de dire du mal des morts. Christophe Longueuil lui-même, ses lettres en font foi, m'a évité la peine de louer et de défendre mon ami. Il parle en termes très élogieux de l'aimable caractère et de l'étendue du savoir de Villanovanus[2]. Je reconnais que pendant longtemps j'ai été très lié avec lui, mais, loin d'en avoir honte, je considère que ce fut un grand honneur pour moi. Tout le succès que j'ai pu obtenir, soit par mes compositions latines ou par mes discours — je sais combien ces succès sont faibles — je n'ignore pas que je les lui dois. J'admets aussi que je lui suis redevable d'un certain sérieux

[1] Voir p. 9.

[2] Voyez les lettres de Longueuil, *passim*, et surtout la soixante-sixième du troisième livre, qui a déjà été citée. Je dois avouer que nulle part je n'ai trouvé de témoignage de Longueuil au sujet des « Saintes Mœurs » de Villanovanus.

et d'une certaine gravité, mais je nie absolument que je sois devenu morose parce que j'ai été lié avec lui.»

Puis après avoir dit que, si l'on se fiait à la manière d'argumenter de Pinache, Démosthène, Cicéron, Horace et Juvénal seraient considérés comme des hommes grossiers et moroses, il fait un long panégyrique de la France, des Français[1] et de François Ier, et est amené à invectiver contre les Gascons et à défendre Orléans attaquée par Pinache. L'orateur alors dit n'avoir point pris Toulouse à partie dans son premier discours, et tout en protestant de son affection pour la ville, et tout en regrettant qu'elle puisse être critiquée à cause de sa barbarie, il répète ses invectives, qui dépassent de beaucoup la violence des premières: «Quelle est la culture littéraire de Toulouse[2], sa politesse de mœurs et sa civilisation, l'empressement que le roi a mis dernièrement à quitter la ville nous le montre fort bien. Il est venu, il a vu, il est parti. La vulgarité, la grossièreté, la barbarie, la sottise de Toulouse ont chassé celui qui fait la gloire de la France. On ne peut, sous aucun prétexte vraisemblable, prétendre que le roi a été rappelé aussi soudainement par quelque affaire pressante[3].»

Après plusieurs pages semblables, nous arrivons aux passages les plus intéressants, à vrai dire les seuls intéressants de tout le discours[4]; ce sont ceux qui excitèrent contre Dolet la haine des dévots de Toulouse, et fournirent à ses ennemis des armes dont ils ne tardèrent pas à se servir; c'est là qu'il se déchaîne avec une vraie force et une vraie éloquence

[1] Dans tout ce discours il fait une distinction entre les Français (*Galli*) et les Gascons (*Vascones* ou *Aquitani*).

[2] Page 52.

[3] François Ier entra à Toulouse le 1er août 1533, et ne resta dans cette ville que sept jours. Ce passage, qui semble avoir échappé à tous les biographes de Dolet, montre clairement que ce discours fut prononcé après le 1er août 1533, et non pas, comme M. Boulmier et les autres l'ont présumé et assuré, à la fin de 1532 ou au commencement de 1533.

[4] Pages 54-61.

contre les superstitions ridicules et enfantines qui, à Toulouse, usurpaient le nom de religion, contre la bigoterie, qui avait envoyé Jean de Caturce au bûcher, qui avait humilié et mis à l'amende Jean de Boyssone, qui avait persécuté Pac et Bunel, et qui enfin avait tenté, heureusement sans succès, de porter atteinte à l'évêque de Rieux lui-même.

« Aucun de nous n'ignore que les doctrines nouvelles de la religion chrétienne que Luther a propagées depuis quelque temps ont été la cause d'inimitiés profondes, et qu'elles ne sont approuvées que par certaines personnes turbulentes, animées d'une curiosité impie; mais vous savez aussi que, lorsqu'un homme donne des preuves de génie et d'intelligence supérieure, il ne tarde pas à être soupçonné d'hérésie luthérienne par les gens d'un esprit étroit et dépravé, et qu'il doit supporter toute la haine que fait naître une pareille accusation. Toutes les fois que les furies de Toulouse ont eu en main ces armes qui leur permettaient de donner libre carrière à leur haine contre les savants et les hommes d'étude, combien d'hommes illustres, réputés pour leur science ou leur talent, ne se sont-elles pas efforcées d'anéantir! Qui les a jamais vues voter l'acquittement d'aucun homme de savoir? Je crois déjà entendre ces calomniateurs grincer des dents en écoutant ma voix; il me semble qu'ils pensent déjà à ma condamnation. Je crois même les entendre m'accuser d'être luthérien. Celui qui dernièrement m'a tant ravalé (Pinache) a déjà résolu, je n'en doute pas, d'approuver et de susciter les calomnies; mais afin qu'il ne puisse pas, même un instant, jouir du plaisir ou de l'espérance de me voir accuser si odieusement, et afin qu'on ne puisse en aucune façon me jeter à la face des soupçons d'hérésie, je déclare ouvertement et énergiquement, et je vous demande à tous de me croire, que je ne fais nullement partie de cette secte impie et obstinée, que rien ne m'est plus odieux que les doctrines et les systèmes nouveaux, et qu'il n'y a rien au monde que je condamne plus fortement. Je suis de ceux qui honorent et révèrent seulement cette foi, seu-

lement ces rites religieux qui ont la sanction des siècles, qui nous ont été transmis par une succession d'hommes saints et pieux, qui ont été reconnus et consacrés par nos ancêtres. Je n'approuve en aucune façon un système religieux nouveau et sans portée. Seules les doctrines et les pratiques vraiment bonnes et chrétiennes me plaisent, et je les aime de tout mon cœur.

« Mais d'où vient (ce doit être du mal) que la cruauté fait les délices de Toulouse? D'où vient que cette ville est imbue de goûts sauvages au point de ne prendre aucun plaisir si ce n'est à tout ce qui est contraire à l'humanité, et ne peut se concilier avec la justice? Vous avez vu dernièrement un homme, que je ne veux pas nommer, conduit au bûcher dans cette ville. Son corps a été anéanti, mais sa mémoire est encore torturée par les flammes furieuses de la haine. Il se peut qu'il ait parlé témérairement et avec violence; il se peut même qu'en une certaine occasion il ait agi de manière à mériter le châtiment réservé aux hérétiques. Cependant, lorsqu'il a voulu se repentir, devait-on l'empêcher de sauver et son corps et son âme? Ne savons-nous pas que tout homme peut se tromper et pour un temps s'éloigner de la vérité, mais que seuls les méchants persévèrent dans leurs erreurs? Lorsque les nuages se furent dissipés, devait-on désespérer de voir renaître le jour dans son esprit? Et lorsqu'il s'efforçait de sortir des abîmes et des gouffres dans lesquels il s'était plongé, et d'arriver à un refuge sûr, pourquoi, d'un commun accord, ne lui a-t-on pas tendu une main secourable pour lui permettre d'atteindre le port? Ses dernières paroles furent une réclamation contre la condamnation de l'archevêque et contre les décrets du parlement, et qui oserait nier que sa voix aurait dû être écoutée? Ainsi donc ses bonnes dispositions à oublier ses erreurs pour rentrer dans le droit chemin n'ont pu le sauver; la résipiscence, ce salut des pénitents, n'a pu le délivrer de la cruauté de ses ennemis. Toulouse, comme toujours, peu soucieuse de montrer des sentiments d'humanité

(elle n'en a jamais fait preuve), a satisfait son insatiable cruauté en le torturant et en le mettant à mort. Son esprit et ses yeux se sont repus de ses souffrances et de sa mort. S'enorgueillissant d'une façon déraisonnable et absurde d'avoir agi en toute justice, et d'avoir maintenu hautement la dignité de la religion, elle n'en a pas moins commis un acte absolument injuste. Elle a poursuivi si sévèrement et si cruellement ceux qui étaient soupçonnés de quelque erreur légère, ou qui étaient faussement accusés de crime ou d'hérésie, que ces malheureux ont été poussés par la question à renier complètement le Christ, au lieu d'être amenés par la douceur à se repentir. En somme, tous ceux qui envisageront ces choses avec droiture en arriveront à déclarer qu'à Toulouse, plus que partout ailleurs, le droit et la justice se taisent, tandis que la violence, la haine et la négation de la justice parlent bien haut. Et comme cette ville a la prétention ridicule d'être réputée pour avoir des croyances saines et fidèles, et demande à être considérée comme la lumière et l'ornement de la religion chrétienne, voyons, en passant, jusqu'à quel point ses prétentions sont fondées... J'en appelle à votre propre témoignage, et je suis certain que vous conviendrez sans peine avec moi que Toulouse en est encore aux plus informes rudiments du culte chrétien, et qu'elle est adonnée à des superstitions dignes des Turcs seulement; car est-ce autre chose que cette cérémonie qui a lieu chaque année à la fête de saint Georges, alors qu'on fait entrer des chevaux dans l'église Saint-Étienne, qu'ils en font neuf fois le tour pendant qu'on officie solennellement afin d'obtenir des grâces pour eux? Est-ce autre chose que cette cérémonie qui consiste à jeter une croix dans la Garonne, en un jour désigné, comme si l'on voulait se rendre propices un Éridan, un Danube, un Nil ou même le vénérable père Océan, et à demander aux eaux de la rivière de suivre un cours calme et régulier pour que ses bords ne soient pas inondés. Est-ce autre chose que de la superstition que de faire promener par des enfants les troncs pourris de certaines

statues dans toute la ville, quand la sécheresse de l'été fait désirer la pluie ? Et malgré tout, cette ville, qui sait si mal ce qu'est la foi du Christ, prétend imposer à tous les hommes ses idées chrétiennes, régler toutes les affaires religieuses à son gré, et flétrir du nom d'hérétique, comme s'il avait dérogé à la dignité de la foi, celui qui suit les commandements du Christ avec plus de liberté et en se conformant à leur esprit.»

Puis, dans un passage que j'ai déjà cité en partie, il parle de Jean de Boyssone, de Mathieu Pac, de Pierre Bunel, et d'Otho, le savant italien, et il raconte l'histoire de Jean de Pins et du manuscrit de Josèphe. Les quatorze dernières pages du discours offrent le même caractère ; ce sont surtout des invectives violentes contre la barbarie, la cruauté et la sottise de Toulouse, des injures et des moqueries à l'adresse de Pinache et des autres ennemis de l'orateur, parmi lesquels Maurus est clairement désigné. Il leur reproche d'avoir tenté de le faire mettre en prison, d'avoir excité le parlement contre lui, et d'avoir promené à travers les rues un cochon portant son nom sur un écriteau dans le dessein de le tourner en ridicule.

Nous ne sommes nullement surpris que ce discours ait causé une grande indignation à Toulouse, non seulement dans l'entourage de Pinache et des autres ennemis de Dolet, mais aussi parmi les capitouls et les membres du parlement. Il est certain qu'on devait être fort mécontent de voir un jeune étudiant en droit se permettre de pareilles offenses et de pareilles injures ; et il nous est difficile d'imaginer quelque chose de plus maladroit et de plus insensé que ces allusions au martyre de Jean de Caturce et aux persécutions de Jean de Boyssone. Dolet eût-il même été le plus orthodoxe des catholiques, cette apologie de Caturce n'aurait pas manqué de le faire accuser d'hérésie ; et tout ce qu'il dit des superstitions des Toulousains et de leurs cérémonies, dont il se moque, donna quelque raison de le soupçonner, sinon d'accepter les opinions des hérétiques, du moins de n'aimer pas celles des or-

thodoxes. Ce discours semble avoir produit des troubles et des émeutes parmi les étudiants, et les ennemis de Dolet n'eurent aucune peine à l'accuser de favoriser l'hérésie, d'exciter au mépris des autorités, et d'employer un langage propre à troubler la paix. Les biographes de Dolet ont prétendu que son premier emprisonnement suivit de plus près son second discours que cela ne fut réellement. J'ai déjà dit qu'il a du être prononcé quelque temps avant le 27 janvier 1534, puisque peu de temps auparavant Arnoul Le Ferron écrivit à Dolet pour se plaindre de la violence de ce second discours; et ce ne fut pas avant le 25 mars 1534 que Dolet fut emprisonné.

Pendant cet intervalle il est bien certain que ses ennemis réunirent tous leurs efforts pour le faire jeter en prison, et pour exciter le mécontentement des membres du parlement ainsi que la haine des citoyens fanatiques. Il se montre que quatre personnes surtout se firent remarquer par leurs attaques. On peut pardonner à Pinache d'avoir ressenti violemment les coups de son adversaire; s'il s'était contenté de prendre pour confident l'illustre Jules-César Scaliger ou même de parler en public avec la même violence et la même aigreur que Dolet, on aurait pu l'absoudre tout à fait, mais il paraîtrait que, sentant que son habileté et son savoir ne pouvaient rivaliser avec la vigueur et le talent de son adversaire, il fit une requête spéciale auprès du parlement pour que Dolet fût incarcéré ou exilé.

Toutefois le jeune étudiant s'était fait d'autres ennemis, plus puissants que Pinache. Sa plume avait, sans pitié mais justement, couvert de ridicule le plus grand personnage de Toulouse après le premier président du parlement, et ses vers, bien qu'ils ne fussent pas imprimés, avaient circulé; le vaniteux et sot dignitaire contre lequel ils étaient écrits en avait entendu parler, s'il ne les avait pas lus lui-même.

Après la réunion du comté de Toulouse à la couronne de France, les grands pouvoirs du sénéchal passèrent peu à peu aux mains de son lieutenant général, qui, jusqu'à l'installation

du parlement, était la plus grande figure de tout le Languedoc. N'étant plus nommé par le sénéchal — dont la dignité devint bientôt simplement honoraire — mais directement par la couronne, appelé souvent le lieutenant général du roi en Languedoc, il n'était pas seulement le chef de la juridiction civile et criminelle de la province, mais aussi du gouvernement civil. Ses fonctions administratives étaient aussi importantes que ses fonctions judiciaires; elles lui donnaient une situation qui, jusqu'au moment où le parlement fut établi, était plus élevée comme rang et plus importante que celle que le premier président eut dans la suite. L'installation définitive et permanente du parlement (1444) porta à l'autorité et à l'influence des lieutenants de la sénéchaussée un coup dont ils ne se relevèrent jamais, et néanmoins pendant plus d'un siècle encore leur situation garda la grande importance qu'elle possédait. Le lieutenant avait toujours le droit de siéger comme juge de première instance dans des cas nombreux ; les actes d'appel contre ses jugements, ainsi que contre ceux de plusieurs autres cours, ne ressortaient pas directement du parlement, mais de son propre délégué ou député, le *juge-mage* ou *juge des appeaux,* lequel, à cette époque, exerçait tout à la fois une juridiction de première instance et d'appel. Le lieutenant général, comme le lieutenant du roi, remplissait à Toulouse toutes les fonctions administratives que les capitouls n'avaient pas le droit d'exercer. A la session d'inauguration du parlement de Toulouse, le 14 juin 1444, Tanneguy du Châtel, lieutenant de la sénéchaussée, était assis à la droite du premier président, avant l'archevêque de Toulouse; et bien que cette préséance tombât bientôt en désuétude, à l'époque dont je m'occupe, le lieutenant semble avoir eu le privilège de siéger au parlement parmi les présidents à mortier. Il avait gardé jusque-là — mais devait bientôt perdre ce prestige — ce qui lui donnait aux yeux de la populace une situation plus haute que celle du président du parlement, je veux dire la jouissance de l'ancien Palais de justice, connu alors sous le

nom de Château-Narbonnais ou Palais-Royal, conjointement avec le viguier et à l'exclusion des membres du parlement. Pendant les cent dix ans qui suivirent sa fondation, le parlement chercha en vain à prendre possession du Château. Il dut se contenter des privilèges temporaires qu'il pouvait obtenir de temps à autre. Le lieutenant de la sénéchaussée lui refusa catégoriquement l'entrée du Palais. Enfin, en 1555, à la création de la Chambre des Enquêtes, des ordres du roi forcèrent le lieutenant à céder au parlement la jouissance du Palais. Cet état de choses dura un siècle, après quoi le lieutenant de la sénéchaussée disparaît de l'histoire[1].

En 1533, cependant, le lieutenant général de la sénéchaussée était encore un personnage considérable, et aucun de ces dignitaires ne montra plus de ténacité à garder sa position ou à la défendre contre le parlement et à conserver la possession du Palais de justice, que Gratien du Pont, Sieur de Drusac, qui à cette époque occupait ces fonctions. Malheureusement personne n'était moins fait pour les remplir ou plus à même de les discréditer par sa sottise et sa vanité. L'ambition du Sieur de Drusac fut surtout de briller, non pas comme administrateur ou comme juge, mais comme poète. Si nous lui accordons ce titre, nous devons l'expliquer en disant que ce personnage était un de ces poètes médiocres que ni les dieux, ni les hommes, ni les colonnes ne tolèrent. Plein d'animosité contre le beau sexe, sans doute à cause de l'insuccès de ses aventures amoureuses (nous apprenons par l'une des odes de Dolet qu'il avait obtenu le divorce) et à cause des

[1] Voyez sur les lieutenants de la sénéchaussée et sur leurs pouvoirs : *Les Parlements de France, essai historique sur leurs usages, leur organisation et leur autorité*, par le vicomte Bastard d'Estang. Paris, 1857, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage qui traite, comme l'indique son titre, des parlements français en général, est presque entièrement consacré au parlement de Toulouse. C'est un livre d'un intérêt considérable, qui contient une foule de renseignements qu'on chercherait en vain ailleurs. Son principal objet cependant semble être de louer la famille de Bastard, dont plusieurs membres occupèrent de hauts emplois qui relevaient de ce parlement.

moqueries des dames de Toulouse, il tâcha de se venger en écrivant une mordante diatribe en vers contre celles qui le persécutaient; cette satire fut publiée sous le titre de *Controverses des sexes masculin et féminin*. Conçu dans le plus mauvais goût et écrit dans le plus mauvais style imaginable, cet ouvrage a été placé, par ceux des critiques français qui en ont parlé, au nadir même de cette multitude de mauvais poèmes que, à part quelques brillantes exceptions, produisit le seizième siècle. Néanmoins Drusac se flattait d'avoir composé un traité qui serait un modèle de style et de tous les genres de poésie pour les jeunes gens qui désireraient apprendre à écrire en vers ou à étudier la rhétorique; le livre devait avoir, en même temps, une très grande portée morale, parce qu'il montrait les méchantes femmes dans leur vrai jour et dévoilait les pièges qu'elles tendent aux naïfs. L'auteur suppose qu'il est en un bois et que le *sexe masculin* lui apparaît pour venir se plaindre du *sexe féminin* et le supplier de prendre la défense du sexe masculin outragé et opprimé. Tout d'abord il hésite, mais il consent à la fin; puis vient ensuite toute une série d'ennuyeuses harangues, dans lesquelles, après avoir dit que les femmes n'étaient pas faites à l'image de Dieu, mais à l'image du diable, il continue en accumulant toutes les accusations qu'il a pu trouver contre les femmes dans tous les auteurs sacrés ou profanes, et en racontant toutes les histoires des méchantes femmes de la Bible, de l'histoire, des œuvres d'imagination en prose et en vers. Et tout cela est un mélange de tous les genres de vers et de rimes, et de toutes les banalités oiseuses et pédantesques dont les anciens arts poétiques français offrent tant d'exemples. «Si tant de puérilités», dit avec raison l'abbé Goujet (*Bibl. Franc.*, vol. XI, p. 187), «jointes à la barbarie du style de l'auteur, dégoûtent de la lecture de son ouvrage, combien devient-il plus insupportable par les excès de sa satire et par les portraits indécents qu'il y a fait entrer»; lesquels, pouvons-nous ajouter, ne se recommandent ni par leur esprit, ni par leur

tour ingénieux. Certain que la postérité s'intéressera grandement au livre et à son auteur, Drusac ne manque pas de nous dire le jour qui vit son œuvre se terminer :

> L'an mil cinq cents trente et sixième
> Du mois de may le jour vingt et cinquiesme.

Toutefois nous avons une édition antérieure, quoique incomplète, du livre, imprimée par Colomies à Toulouse en 1535, bien qu'elle soit datée de 1534[1] ; c'est la plus ancienne qu'on connaisse jusqu'ici. Il est évident toutefois, d'après cette édition, que le premier livre avait été composé depuis quelques années, et il est certain, d'après les lettres et les poèmes de Dolet, que ce premier livre circulait depuis quelque temps déjà quand Dolet quitta Toulouse en 1534. Il est possible qu'il ait été lu en manuscrit, comme cela se faisait assez souvent à l'époque. Je suis toutefois porté à croire qu'une édition du premier livre fut imprimée en 1533 ou avant, et qu'on pourrait encore en trouver un exemplaire[2].

[1] La date du 30 janvier 1534 serait celle du 30 janvier 1535 (nouveau style).

[2] Il fut réimprimé à Toulouse en 1536, puis à Paris en 1537, en 1538, en 1539, en 1540 et en 1541. A l'édition de 1536 et à celles qui suivent est ajouté le compte rendu du procès intenté devant *Dame Raison* à la requête du sexe masculin. Il est intitulé : *Requeste du sexe masculin contre le sexe feminin..... Baillée à Dame Raison, ensemble le plaidoyé des partis et arrest intervenue*. Il est inutile de dire que l'arrêt donne gain de cause au sexe masculin. Outre les *controverses*, Drusac a encore écrit l'*Art et Science Rhetorique metrifiée*, Toulouse, Vielland, 1556, qui, comme toutes les éditions de controverses, est extrêmement rare. Sur Drusac et ses œuvres, voyez Goujet : *Bibl. Franç.* XI, p. 18[illegible] ; *Biographie Toulousaine*, 188[illegible] (l'article est de M. Lamothe-Langon). La Croix Du Maine (qui l'appelle par erreur *Gabriel* Dupont), et une note du président Bouhiers dans l'édition de La Croix du Maine donnée par Rigoley de Juvigny, vol. I, 15[illegible]. La meilleure notice est de beaucoup celle de Goujet, mais dans le dernier paragraphe il a commis une erreur que nulle part ailleurs on n'a rectifiée ou même relevée : « Je trouve aussi citées (Catalog. de Barré, p. 1[illegible]), dit-il, d'autres *Controverses des sexes masculin et féminin* par François Chevallier, imprimées en 1[illegible], in-16. Mais j'ignore le but et la méthode de cet ouvrage. La Croix du Maine et Du Verdier ne parlent point de cet auteur et je ne le connais que par la citation de son livre et par un rondeau qu'il a fait à la louange des controverses de Gratien du Pont, qu'on lit à la tête de ce dernier ouvrage dans le titre duquel François Chevallier est dit *natif de Bar-*

Dolet avait entrepris de défendre le beau sexe contre son détracteur, et cela lui avait valu quelque faveur de la part des femmes de Toulouse; mais les moqueries cruelles qu'il lance contre l'homme et son livre expliquent, sans la justifier, l'hostilité amère du lieutenant général de la sénéchaussée. Six des odes de Dolet sont écrites contre *Drusacum vulgarem poetam Tholosanum qui librum in fœminas scripsit.* Dans l'une de ses odes Dolet dit que le livre de Drusac sera très utile aux épiciers pour envelopper leur poivre et autres condiments, et insinue qu'il pourrait rendre d'autres services plus humiliants encore; et dans une autre ode, imprimée avec les discours et écrite par un ami de Dolet qui n'est pas nommé, Dolet est accusé d'être trop indulgent pour Drusac en disant qu'un pareil fatras pourrait servir à quelque chose; l'écrivain explique, avec beaucoup d'humour, mais dans un langage qui pourrait à peine être traduit en une langue vivante, pourquoi le livre

deaulx et qualifié *Collégié du Collège de Foix à Tholose.* » Le livre qu'on attribue faussement à François Chevallier n'est pas autre chose qu'une des éditions du livre de Drusac, imprimée à Toulouse en 1536, dans laquelle on trouvera le rondeau de Chevallier adressé à Drusac. En 1564, François Arnault, seigneur de la Borie, répondit en forme aux *Controverses* dans son *Anti-Drusac, ou livret contre Drusac faict à l'honneur des femmes nobles, bonnes et honnestes.* Tholose, Colomies. Ce livre est attribué par erreur à un autre Drusac par M. Lamothe-Langon, qui cite Du Verdier comme autorité. On ne trouve pourtant aucune assertion de ce genre dans Du Verdier, qui dit que l'auteur est François la Borie de Valois, docteur ès droits, natif de Cahors (Valois, suivant La Monnoye, serait Valons, bourg du Vivarais). François la Borie est, d'après Goujet, l'auteur des *Antiquités du Périgord*, et le traducteur d'un traité de Maldonat sur les anges et les démons, il était de plus chanoine de Périgueux, doyen de Carenac, prieur de Lurcy, grand-archidiacre de Saint-André de Bordeaux et chancelier de l'université de cette dernière ville. Il est encore l'auteur d'un traité en latin qui a pour titre: *Ante atheon per rationes aliquot congestim physicus quibus athei tanquam suis baculis seu telis icti refelluntur Deum unum esse æternum omnipotentem plenissimum misericordiæ et bonitatis infinitæ nostrique sollicitum.* Tolosæ. Guidone Boudevilles, 1561. (Du Verdier: Supplément à Gesner.) Dans la notice de Gratien du Pont, de la *Nouvelle Biographie Générale* (prise presque entièrement dans Goujet), après avoir dit que son livre fut réfuté par Arnault de la Borie, l'auteur nous renvoie à l'article « La Borie »; mais, comme cela arrive souvent dans ce livre, on ne trouve rien à ce nom, et je n'ai pu découvrir nulle part aucune biographie de François Arnault de la Borie.

de l'infortuné lieutenant de la sénéchaussée ne pouvait même pas rendre les services humiliants que Dolet avait indiqués. L'auteur de cette ode est jusqu'ici resté inconnu, et si quelqu'un de mes lecteurs a déjà fait connaissance avec Jean de Boyssone dans le livre de M. Guibal, il apprendra peut-être avec quelque surprise que, comme en fait foi le manuscrit de Toulouse, l'auteur de cette ode humoristique, encore que fort grossière et très rabelaisienne, que je donne en note, est le grave, religieux et essentiellement modéré Boyssone[1].

Nous ne savons rien du juge-mage Guillaume Dampmartin, si ce n'est que, comme cela était naturel, il s'allia avec son chef. Ce fut lui qui peu après envoya Dolet en prison, et c'est à son influence et à celle de Drusac que Dolet dut finalement d'être expulsé de Toulouse[2].

Mais outre ces deux hauts dignitaires, Dolet s'était aliéné un certain Maurus ou Maur, grammairien et maître d'école. Parmi les poèmes de Dolet, de Jean Voulté et de Hubert Sussanneau, on trouve plusieurs mordantes épigrammes contre cet individu, qu'on dit être grammairien et pédagogue, et ennemi acharné de Dolet. Il semblerait que Maurus fût un homme de quelque savoir, il était alors maître d'école à Toulouse, et se montrait fort hostile à la science nouvelle et aux opinions qui commençaient à avoir quelque vogue. Étant

[1] Tergendis natibus tuum libellum
Aptum dixerat optimus poëta
Blanditus tibi credo tunc poëta.
Nam nullus natibus suis Drusace
Dignum judicat hunc tuum libellum
Insulsum, lacerum, asperum, protervum,
Incultum, rigidum, parum pudicum
Et duris salebris ineptiorem;
Atque ipsis natibus magis lutosum:
Quare tergere podicem volentem,
Chartas ut fugiat tuas monemus,
Ni vult surgere fœdiore cubo.

[2] Dampmartin succéda à Drusac comme lieutenant de la sénéchaussée (De Mège: *Instit. de Toulouse*, II, p. 26[illegible]).

le vieux mari d'une jeune femme, il donnait beau jeu aux faiseurs d'épigrammes. On consulterait inutilement les dictionnaires biographiques pour y trouver son nom; après de patientes recherches, qui sans doute ont été du temps perdu quand on pense à l'insignifiance et au peu de mérite de celui qui en était l'objet, j'ai réussi à établir son identité avec un certain Jean Maur, appelé par Duverdier Jean le More de Constance, lequel fit imprimer, en 1517, dans la petite ville de La Réole, un court vocabulaire grammatical qui a échappé aux recherches de Panzer et de Kloss, mais qui se trouve mentionné dans la dernière édition de Brunet. De La Réole, il semble être allé à Montauban, où il traduisit, en français et en basque, le traité de Grapaldo, intitulé : *De Partibus Ædium,* imprimé, sans date, à Montauban par Jean Gilbert. En 1530 nous le trouvons à Toulouse, où il publia une édition et des commentaires des distiques de Fausto Andrelini, dont la dédicace ainsi libellée : *Mathurino Almandino Angeliaco*, semblerait indiquer qu'il y avait peu de temps qu'il avait quitté Montauban. Ces commentaires furent souvent réimprimés entre 1530 et 1540, et à Lyon, et à Paris, et c'est la seule œuvre de Jean Maur que pour ma part je connaisse. Les distiques d'Andrelini, comme ses autres poèmes, sont médiocres et insignifiants, et ni leur style ni leur fond ne méritent qu'on s'y arrête. «Il ne leur manque qu'une chose, dit Érasme, c'est ce qu'on appelle *νοῦς* en grec, et *mens* en latin.» Cependant ils eurent cette popularité que la philosophie dite proverbiale, quelque sotte et banale qu'elle soit, semble obtenir facilement, quand elle s'exprime en phrases balancées et montées sur des échasses. Un biographe de Fausto Andrelini[1] dit de lui qu'il est «un simple arrangeur de mots, pauvre d'idées, froid quant à l'imagination et au sentiment poétique, et comme homme, égoïste et méchant».

[1] Spalding dans *The Biographical Dictionary of the Society for the Diffusion of useful Knowledge.*

Et ce portrait convient précisément à son commentateur. Dans un langage pompeux et guindé — dont presque chaque ligne est défigurée par quelque barbare polysyllabe du moyen âge, inconnu même aux plus mauvais écrivains de l'âge de fer de la littérature latine — Maur explique et amplifie les lieux communs de son auteur, trouvant un sens caché dans chaque phrase et dans chaque mot, à peu près à la façon dont les prédicateurs et les commentateurs se sont efforcés, avec une verbosité oiseuse et sans portée, à fonder des systèmes théologiques sur les textes les plus ordinaires et les plus simples des saintes Écritures. C'est seulement lorsque Andrelini parle de la vieillesse, que son commentateur (vieux garçon, ayant dépassé l'âge mûr et songeant encore au mariage) s'enflamme et devient naturel. Au sujet du vers suivant d'Andrelini: *Disticha composui matura digna senecta,* le vieux pédagogue fait la remarque enthousiaste qui suit: *Matura, id est senili et sapienti; maturum enim est quod sole jam coctum perfecte temperatum est. Unde per translationem maturus homo dicitur qui omnimo ætate perfectus est, quo tempore maxime sapiens habendus. Unde matura ætas: id est, senilis et perfecta ac sapiens.*

Mais si les ennemis de Dolet étaient actifs et virulents, il s'était acquis et avait conservé, malgré le caractère si peu modéré de son discours et probablement grâce à une sympathie secrète pour les opinions dont il était sinon le défenseur, du moins l'apologiste, l'estime de tous ceux qui, à Toulouse, aimaient la science et le progrès. Dans le volume qui contient les deux harangues se trouvent trois livres de lettres que Dolet échangea avec ses amis. Elles paraissent toutes avoir été écrites entre la fin de l'année 1532 et le mois d'août 1534, époque à laquelle il arriva à Lyon. Plusieurs de ces épîtres, et ce sont les plus intéressantes, furent composées dans l'intervalle qui sépare son second discours de son premier emprisonnement. Deux de ses correspondants, Jean de Pins et Jean de Boyssone, sont déjà connus de nos lecteurs.

leurs lettres relèvent considérablement Dolet à nos yeux. Toutefois il eut un troisième correspondant, dont les témoignages jettent une lumière très vive sur la période qui nous occupe en ce moment.

Parmi les contemporains de Dolet qui au moment de son arrivée à Toulouse étudiaient le droit à l'Université, nul n'avait eu plus de succès dans les écoles et ne donnait de plus brillantes promesses comme juriste qu'Arnoul Le Ferron. Né en 1515, par conséquent plus jeune que Dolet de cinq ans, il avait presque terminé ses études, lorsque les discours furent prononcés et, bien qu'il n'eût alors que dix-huit ans, il se préparait déjà à faire des cours, vraisemblablement avec l'approbation des autorités. Son père, Jean Le Ferron, originaire d'Italie, s'était fait une réputation d'homme de loi à Vérone; ce fut le cardinal de Bourbon qui lui fit quitter cette ville et obtint pour lui la situation de conseiller au parlement de Bordeaux[1]. Son jeune fils Arnoul l'accompagna en France (ou naquit peu après son arrivée). En 1536, à l'âge de vingt et un ans, Arnoul fut nommé conseiller du parlement de Bordeaux en remplacement de son père, par l'entremise du cardinal Du Prat. L'âge requis pour occuper ce poste était vingt-cinq ans, mais il avait déjà donné tant de preuves de capacité que ses futurs collègues, le président et les conseillers du parlement, se portèrent garants auprès du cardinal de ses aptitudes à remplir sa charge; on passa outre et on lui accorda des lettres de dispense[2]. L'attente de ses collègues fut amplement justifiée. Pour son début il se signala par son grand ouvrage sur les coutumes de Bordeaux, qui immédiatement lui acquit une haute réputation, et continua

[1] Boscheron des Portes: *Hist. du Parlement de Bordeaux* (Bordeaux, 1878), vol. I, 117. Suivant cet historien, Arnoul était né à Vérone, mais, d'après d'autres autorités, il serait né à Bordeaux.

[2] Le même fait se reproduisit quelques années plus tard en faveur d'un homme encore plus distingué. Lorsque Étienne de la Boëtie fut nommé conseiller du Parlement de Bordeaux en 1553, on dut également lui accorder une dispense d'âge (il avait vingt-trois ans). Id. I, 119.

pendant longtemps à être un ouvrage faisant autorité. « Ses commentaires sur les lois de sa province natale, dit de Thou, sont dignes d'un bon patriote et d'un excellent jurisconsulte. » Pendant les vingt-sept années qui suivirent il ne cessa pas d'être l'un des principaux ornements du parlement de Bordeaux, quoique, jusqu'à sa mort, il restât simple conseiller. Encore que son génie et ses mérites littéraires pâlissent à côté de ceux de ses illustres collègues La Boëtie et Montaigne, il n'en est pas moins le seul des membres du parlement de Bordeaux qui, au seizième siècle, se soit fait une réputation de juriste. Mais il ne doit pas son grand renom fort mérité à ce titre seulement, comme juge il se fit remarquer par son intégrité, par son impartialité et par son amour de la justice; et tout en s'occupant des questions d'hérésie et des accusations portées contre les hommes de lettres déclarés suspects, il se montra toujours très tolérant, très clément, il ne permit jamais à ses affections ou à ses sympathies personnelles de peser dans la balance du droit ou de la justice. Il n'était avec personne aussi intime qu'avec Jules-César Scaliger, et il n'admirait personne autant que lui. Ce fut peut-être parce qu'il était né à Vérone (ou qu'il était le fils d'un Véronais) que, le premier, il s'attira la bienveillance du descendant de Can Grande. Et il n'est pas improbable que Scaliger et Jean Le Ferron se soient connus de bonne heure. Avant d'avoir vingt et un ans, Arnoul était devenu l'Atticus du Cicéron d'Agen; les lettres de Scaliger écrites à son jeune ami — quelques-unes sont même datées de 1535 — montrent que le grand érudit le traitait à tous égards comme son égal, et le ton de ces épîtres pourrait faire supposer qu'elles étaient adressées à un homme d'un grand savoir, d'un âge mûr, occupant une éminente situation. En 1538 Scaliger fut soupçonné d'hérésie: il avait choisi pour être le précepteur de son fils, Philibert Sarrazin, hérétique reconnu; de plus, on avait trouvé en sa possession des livres compromettants, et il était accusé d'avoir dit que le

Carême n'était ni une institution du Christ, ni une institution des apôtres, que la transsubstantiation n'avait été déclarée article de foi que par le Concile de Latran, et on lui reprochait encore d'avoir mangé de la viande un jour d'abstinence. L'inquisiteur général reçut un ordre spécial du roi lui enjoignant de faire une enquête sur les cas d'hérésie qui se produisaient à Agen; mais, heureusement pour Scaliger, son dossier fut retiré des mains de l'inquisiteur et ce furent trois conseillers du parlement de Bordeaux que le roi nomma pour instruire son affaire. Le roi aimait encore la littérature et les savants; et le choix des juges, qui étaient Briand de Vallée, l'ami de Rabelais, Geoffroy de Chassaigne, le plus populaire des conseillers et poète latin distingué, et Arnoul Le Ferron, ami intime et correspondant de Scaliger, n'indiquait pas qu'on désirât user de grande rigueur contre l'accusé. Avec de tels juges le résultat ne pouvait guère être douteux et Scaliger ne tarda pas à être mis en liberté[1]. Mais quelques années plus tard, dans un procès dont Scaliger était l'une des parties, Le Ferron, malgré les instances de son ami, refusa de se laisser influencer et de placer ses affections au-dessus de la justice; la décision ne fut pas favorable à Scaliger, ce qui attira au juge deux ou trois lettres pleines de violences et de reproches. Mais ce ne fut pas seulement comme juriste et comme juge que Le Ferron s'assura une grande réputation. Dans le domaine des lettres il se distingua comme historien et comme savant. Sa continuation de l'histoire de Paul-Émile, imprimée pour la première fois par Vascovan en 1550, lui valut à l'époque un succès signalé[2]. Mais

[1] Th. de Bèze : *Hist. Ecclésiastique*, liv. I, et Gaullieur : *Hist. du Collège de Guyenne*, 157.

[2] Moréri nous dit (et cela a souvent été répété) que la réputation de ce livre et de ses autres ouvrages lui valut le surnom d'Atticus. Mais cette assertion est peu correcte: le surnom d'Atticus lui fut donné par J. C. Scaliger, comme nous l'avons vu, dès 1535; il n'avait encore rien publié alors et n'avait que vingt ans. Voyez les lettres de Scaliger données par Schelhorn dans le huitième volume de ses *Amœnitates Literariæ*, p. 554-618. Les vers suivants qui sont de

quoique ce livre ait été réimprimé fréquemment et traduit en français du vivant de l'auteur, c'est un ouvrage qu'on ne consulte pas souvent, qu'on lit encore moins et qui semble du reste n'avoir que peu de valeur. Suivant La Monnoye[1], « les Vies de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier sont remplies de digressions, de harangues ennuyeuses, de relations hors d'œuvre et sont une peine infinie au lecteur, par la manière dont plusieurs noms, soit d'hommes, soit de lieux, y sont énoncés, lesquels n'ont pas toujours été bien expliqués par le traducteur Jean Regnard[2] ». D'un autre côté, Le Gendre[3] porte sur lui un jugement plus favorable. « Si le continuateur », dit-il, « n'écrit pas aussi poliment que l'historien (Paul-Émile) qu'il continue, du moins il est plus exact, et sans comparaison mieux informé. Son histoire est ample, sans être trop longue, et il y a beaucoup d'anecdotes et de détails curieux. » J. C. Scaliger, dont les jugements sur les ouvrages de ses contemporains reflétaient le plus souvent ses affections ou ses haines personnelles, et qui dans plusieurs de ses lettres a porté Le Ferron aux nues, avait perdu son procès au moment où parut la première édition du livre ; aussi à la fin d'une de ces lettres où perce sa mauvaise humeur il dit en parlant des *Historiæ : Ineptæ sunt, pueriles sunt, semi barbaræ sunt, ineruditæ sunt*[4]. Le Ferron se contenta d'éclater de rire en lisant ce jugement, et Scaliger changea bientôt de ton et se modéra considérablement. Arnoul le Ferron était aussi un helléniste accompli, c'était une distinction à l'époque où, de ce

Scaliger nous expliquent pourquoi il donna le surnom d'Atticus à son jeune ami :

Ferronus ille propter eloquentiam
Puram, suavem, candidam, scitam, gravem.
Quem ego vocavi jure primus Atticum.

[1] Note à Duverdier, vol. I, p. 155 (édition de Rigoley de Juvigny).

[2] C'est là un défaut assez commun dans les écrivains latins du 15e et du 16e siècle.

[3] *Hist. de France*, t. II.

[4] *J. C. Scaligeri Epistolæ*, Hanoviæ, 1612, p. 178.

côté-ci des Alpes, la connaissance du grec était chose rare. Il traduisit en latin plusieurs des traités de Plutarque et le livre attribué à Aristote sur Xénophane, sur Zénon et sur Gorgias; Le Ferron ajouta cette dernière traduction à une édition d'un opuscule que Bessarion publia pour défendre Xénophane et d'un travail, qui est de lui-même, intitulé: *Pro Aristoteli adversus Bessarionem.* Il mourut en 1563, il n'avait que quarante-huit ans; il fut regretté de tous ceux qui aimaient les lettres et qui étaient heureux de voir siéger au parlement des hommes remarquables par leur savoir et leur intégrité.

Dans l'édition de ses *Commentarii consuetudinum Burdegalensium* publiée en 1565, peu après sa mort, nous ne trouvons pas moins de quarante-quatre pièces de vers écrites en son honneur, l'une de ces pièces est de Jean de Boyssone[1].

Quoiqu'il n'eût que dix-neuf ans, il préparait déjà des cours sur quelques questions de droit, fort probablement sur les coutumes de la Guyenne. Il s'était depuis quelque temps lié avec

[1] Pour Arnoul Le Ferron, voyez Taisand: *Vies des plus célèbres Jurisconsultes*, Paris, 1737 (livre utile et très difficile à trouver); Teissier: *Éloge des hommes savans*, Leyde, 1715, vol. II, p. 106; *Epistolæ J. C. Scaligeri;* Sainte-Marthe: *Elogia;* Moréri: *Le Grand Dict. Hist.;* L. de Lamothe: *Notes pour servir à la biographie des hommes utiles ou célèbres de la ville de Bordeaux*, Paris 1863; Boscheron des Portes: *Histoire du Parlement de Bordeaux*, 1878 (ouvrage qui ne tient pas ses promesses); on annonçait dans le prospectus une notice biographique sur Arnoul Le Ferron et sur plusieurs autres membres éminents du Parlement de Bordeaux, mais la notice consacrée à Arnoul Le Ferron (comme aux autres) est fort peu satisfaisante; la seule chose intéressante qu'on trouve dans cette publication, c'est qu'Arnoul Le Ferron naquit à Vérone. Le livre est écrit sans méthode et ne renferme aucun détail sur la constitution et l'autorité du Parlement, renseignements que l'on cherche évidemment dans un ouvrage de cette nature et qui sont très importants pour qu'on puisse se faire une idée de la procédure légale. Duverdier (*Bibliothèque française*) confond Arnoul *Le Ferron* avec Arnoul *du Ferrier*, contemporain plus célèbre, à l'époque ou peu après professeur de droit à l'université de Toulouse et ensuite président de la Cour des Requêtes au Parlement de Paris; Duverdier attribue à Le Ferron la très rare traduction française d'Athenagoras qui est de Du Ferrier et fut imprimée à Bordeaux par Simon Millanges en 1577. Paul Freher, dans la notice sur Doneau (Donellus) de son *Theatrum virorum eruditione clarorum* (Nuremberg, 1688), p. 294, fait la même confusion de noms, il dit que Arnoul *du Ferron* fut le professeur de droit de Doneau, tandis que ce fut Arnoul du *Ferrier*.

Dolet et avait été frappé des capacités et du savoir de ce dernier. Bien que, suivant M. Boscheron des Portes, il fut né à Vérone, il avait une préférence marquée pour l'Aquitaine qu'il disait être sa province natale. Aussi les attaques violentes dirigées par Dolet contre l'Aquitaine ne pouvaient-elles manquer de lui être désagréables, mais la meilleure preuve qu'on puisse alléguer de l'admiration et de l'estime qu'il avait pour son ami, c'est que ces attaques ne le brouillèrent pas avec Dolet, elles furent simplement le sujet de remontrances amicales et modérées. Entre le second discours de Dolet et son arrestation, six longues lettres furent échangées entre les deux jeunes hommes; elles sont intéressantes, car elles nous montrent leur affection mutuelle et nous font voir ce qu'on pensait et ce qu'on disait à Toulouse de la dispute de Dolet et de Pinache.

Je vais donner quelques extraits de ces lettres, omettant à dessein les compliments, les excuses et les protestations d'infériorité qui forment une si grande partie de toute la correspondance latine des cicéroniens de la Renaissance; je laisse aussi de côté la plupart des critiques que Le Ferron adresse à Dolet au sujet de ses attaques contre les Gascons ainsi que les passages où Dolet, tout en ayant l'air de se défendre, renouvelle ses attaques. La première lettre est de Le Ferron, elle fut écrite un peu avant le 27 janvier 1534.

Arnoul Le Ferron à Étienne Dolet:

« Je suis fort lié avec Jules-César Scaliger, homme très distingué qui s'est consacré à toutes les études libérales. Notre amitié repose sur tant de points que vous trouveriez difficilement des gens aussi intimes que nous. En réponse à une lettre dans laquelle je lui parle de votre érudition, de votre éloquence, de votre culture si remarquable, il m'a dit de la façon la plus aimable et la plus gracieuse, qu'il avait autant d'estime pour vous que j'en ai, et qu'il avait déja entendu

parler de votre éloquence; et bien qu'il soit fort peu disposé à vouloir se concilier la faveur des autres, il m'a chargé tout spécialement de vous saluer de sa part. Je m'acquitte de cette tâche avec le plus grand plaisir, autant à cause du message lui-même, que pour donner une preuve à Scaliger du plaisir que j'ai de faire ce dont il me charge. Je suis sûr que vous priserez hautement son savoir, car il est cicéronien et il est bien connu des érudits par le discours qu'il a publié pour défendre M. Tullius contre Érasme de Rotterdam. Ce message m'est aussi fort agréable, puisqu'il m'est une excuse pour vous écrire. Car, mon cher Dolet, je pourrais vous donner plus d'un témoignage de haute valeur pour vous prouver quel cas je fais et j'ai toujours fait de vous. Mais je m'étonne beaucoup que, dans le discours que vous avez prononcé dernièrement contre Pinache, vous attaquiez notre Aquitaine. Car, si je suis bien informé, cette province ne vous a jamais fait de mal. Vous dites que vous avez été provoqué par Pinache, et moi je vous réplique que vous auriez pu répondre à l'homme sans attaquer la province. Vous savez mieux que personne quel a été le mobile de votre entreprise, et je ne veux pas croire que vous vous soyez laissé aller à ces attaques à moins d'y avoir été poussé. On dit que Pinache n'a pas l'intention de répondre à votre discours, si bien que celui qui est la cause de toute cette fureur ne fera rien pour la calmer. J'aurais voulu qu'avant de s'engager dans ce conflit il eût mesuré ses forces, et qu'il se fût demandé s'il était en état à lui seul de vous imposer le silence lorsque vous auriez à répondre et à vous défendre. J'assiste à cette tragédie, mais je dois le dire, j'y assiste contre mon gré. Car je crains, mon cher Dolet, que vous ne soyez poussé je ne sais où et que, vous laissant aller à votre grande ardeur, vous ne soyez consumé réellement par votre colère, et enfin que, blessé ou vaincu, votre adversaire ne vous porte préjudice et même ne prépare des pièges qui menaceront votre vie. Adieu.

Étienne Dolet à Arnoul Le Ferron:

«Je suis tout d'abord ravi que vous preniez la peine de m'écrire et je dois avouer que les sentiments affectueux que vous me témoignez me font le plus grand plaisir. Je vous suis infiniment obligé d'avoir bien voulu me recommander à la bienveillance de Jules-César Scaliger; si je ne puis immédiatement m'acquitter de la dette que j'ai contractée envers vous, je m'efforcerai d'imiter vos excellentes dispositions en vous gardant une reconnaissance durable. Soyez persuadé que je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi et que je suis entièrement à votre disposition si vous avez quelque service à me demander.....

Je ne vous entretiendrai pas longuement des sentiments de sympathie que j'éprouve pour César Scaliger en retour de sa bienveillance pour moi; je vous prie seulement de vous rappeler qu'il n'y a personne au monde pour qui j'ai plus d'estime et dont je vante plus les mérites, vous voudrez bien le lui faire savoir en le saluant de ma part et en lui offrant mes bons services.»

« Toulouse, 27 janvier. »

Arnoul Le Ferron à Étienne Dolet:

«Votre domestique m'a apporté votre lettre du 27 janvier et m'a trouvé souffrant de crampes intestinales et de plus très fatigué et me reposant dans la solitude. Mais votre missive m'a fait tant de plaisir qu'elle a soulagé mes douleurs.....

«Il ne faut pas que vous croyiez que c'est à César Scaliger seul que j'ai parlé en termes louangeux de vos mérites. J'ai aussi parlé de vous à mes amis de Bordeaux, dont la plupart sont membres du parlement et qui veulent bien me témoigner quelque intérêt à cause de mon père leur collègue. De sorte que si vous avez jamais le projet de venir à Bordeaux,

vous saurez qu'il s'y trouve des gens qui sont fort bien disposés à votre égard. Je m'étonne beaucoup que vous tardiez tant à donner au monde un spécimen de votre vaste érudition.....

« J'en arrive maintenant à ce passage de votre lettre où vous niez avoir attaqué l'Aquitaine... Vous avez été blessé que votre Gaule fût l'objet des insultes de Pinache, et afin de montrer que vous ne vouliez pas que ces injures restassent impunies, vous avez attaqué l'Aquitaine et vous avez répondu à votre adversaire. Que signifie ce terme de *Gascon* qui revient toujours dans votre discours? Vous dites: « Quels sont ceux qui sont assassins? Les Gascons. Quels sont ceux qui sont voleurs? Les Gascons. » Vous savez, du reste, mieux que moi, ce que vous avez ajouté encore, car les rires bruyants que firent entendre les Français après toutes ces questions m'ont empêché de vous suivre. Et ensuite, faisant office de chœur, après avoir accueilli ainsi vos paroles, ils se sont écriés, si je suis bien renseigné: « Comme il montre bien l'Aquitaine sous ses vraies couleurs! »

« Je ne vous dirais pas tout cela, si je ne savais que cette partie de votre discours à laquelle je fais allusion n'avait blessé plus d'un de mes compatriotes gascons et que rien ne pouvait faire plus de plaisir à vos amis français. Combien il eût mieux valu ne rien dire de l'Aquitaine et avoir réservé toute la force de votre éloquence pour combattre votre adversaire..... Je n'avance rien que je ne sache, car je connais plusieurs personnes qui, avant le discours, parlaient de vous en termes respectueux et qui maintenant vous sont absolument hostiles; et je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens, même parmi ceux qui ont ri avec vous, que vous ne connaissez pas assez pour voir que leur amitié n'est pas sincère, puisqu'ils font du tort à votre réputation par des propos injustes et violents. Avec quelle ardeur je me suis efforcé de vous défendre, plus d'un Gascon le sait, et, à dire vrai, je crains qu'en voyant l'affection que j'ai pour vous, on ne me considère comme un

déserteur..... Quant à ce que vous me demandez au sujet de Pinache, je ne crois pas me tromper beaucoup en vous affirmant qu'il ne répondra point à votre discours, à moins que toutefois (car il est d'un caractère léger et inconstant) il ne change d'avis. Croyez-moi, il a mis sa lance de côté, et il ne descendra plus qu'à coup sûr dans l'arène. Qu'il aille dire partout, si cela lui plait, que vous avez répondu à son discours sans y mettre beaucoup de talent, il n'en est pas moins certain que tant qu'il gardera le silence il fera voir qu'il est vaincu par la force de vos arguments. Et pourtant il ne manque pas de gens qui le pressent de continuer le combat, aussi je n'ose pas vous dire positivement qu'il ne changera pas d'avis et qu'il ne se hasardera pas à vous répondre. Adieu, mon cher Dolet, prenez mes légers reproches en bonne part..... On ne peut s'attendre à trouver quelque éloquence dans un homme qui, à cause du fardeau que ses cours sur le droit civil font peser sur lui, est exclusivement plongé dans la lecture d'Accursius, de Bartolus, de Baldus et autres commentateurs indigestes. Enfin, il y a une chose que je vous demande tout particulièrement, à savoir que vous vouliez bien, pour le moment, garder pour vous ce que je vous ai écrit au sujet du défenseur de l'Aquitaine. Car il ne conviendrait pas que ce que j'ai confié à votre amitié fût divulgué à ceux qui ne voient partout que calomnie. Pinache m'a demandé de lui montrer votre lettre, mais je lui ai répondu que je vous parlerai de la chose et que je ne lirai la lettre à personne sans y être autorisé par vous. Adieu et aimez-moi toujours. »

Étienne Dolet à Arnoul Le Ferron:

« Il ne faut pas que vous soyez surpris que je n'aie encore rien publié. Sachez que le proverbe: *Sat cito si sat bene* (proverbe digne d'un homme prudent) a motivé la détermination que j'ai prise. Je verrai bientôt quel est le goût du public en lui offrant un écrit que j'ai tenu secret depuis neuf ans, qui

est mûri par l'âge et qui n'a pas été composé hâtivement. Il paraîtra bientôt sous une forme châtiée et polie, mais je me livre à ce travail sans qu'on le sache. Puisqu'il en est ainsi, attendez avec patience mes élucubrations et dans l'intérêt de votre ami permettez-lui de ne les livrer au public que dans quelque temps. Certains ouvrages que les savants jugent être rudes et grossiers plaisent quelquefois au vulgaire. Mais ce que j'ai sur le chantier maintenant — l'œuvre n'est que commencée et n'est pas encore complète — réussira, je l'espère, grâce à mes soins diligents à me concilier les suffrages des ignorants aussi bien que ceux des lettrés.....

« Vous me dites de prendre garde que notre correspondance ne tombe en des mains étrangères. N'ayez aucune inquiétude à cet égard. Je détruirai vos lettres, si vous le voulez, mais je vous assure qu'elles seront si bien gardées et cachées que personne ne les verra jamais. Adieu. »

« Toulouse, 29 janvier. »

Arnoul Le Ferron à Étienne Dolet :

« Deux causes m'ont empêché de répondre plus tôt à votre lettre. L'une de ces causes c'est que j'ai été fort gravement et fort dangereusement malade....; mais me voilà rétabli et c'est pour moi un vrai plaisir de vous écrire.

« J'approuve entièrement que, suivant le précepte du poète, vous gardiez neuf ans vos ouvrages avant de les livrer au public, et j'attendrai d'autant moins péniblement vos Commentaires que je me rends compte qu'en retardant cette publication, vous n'en recueillerez qu'une plus grande gloire. Ne changez pas d'avis sur ce point, car je vois dans quel ridicule tombent ceux qui, prenant à droite et à gauche des phrases qu'ils relient mal entre elles, présentent au public des œuvres sans se rappeler le proverbe qui dit : *Canis festinans cœcos parit catulos.* Toutefois je ne condamne pas moins ceux qui, sous prétexte qu'ils ont publié deux ou trois brochures après

un temps très long et un travail énorme, prétendent insolemment s'arroger le titre de grand savant. Continuez donc à polir votre ouvrage autant que possible et efforcez-vous d'acquérir la réputation que vous vaudra sans nul doute la publication de vos Commentaires.....

« Quant à l'Aquitaine..... je vois que vous avez excité la colère de ceux que vous m'avez dépeints si admirablement et si ingénieusement dans votre dernière lettre; ce sont des hommes qui, devant vous, admirent vos poèmes, louent vos lettres et approuvent vos discours, mais qui, une fois que vous n'êtes plus là, parlent de vous en termes bien différents. Je suis disposé à vous en nommer un ou deux (mais c'est inutile, vous voyez bien de qui je veux parler) qui montrent tant d'affection pour votre adversaire, qui le portent tellement aux nues, qu'ils excitent mon indignation; et même devant moi ces gens parlent de vous d'une façon si désobligeante que je les accable de mes reproches et les éloigne de ma présence..... Mais je suis d'avis que vous méprisiez ces individus sans valeur et que vous ne teniez pas plus compte de leur vil langage que Démocrite, dit-on, ne l'a fait en pareille circonstance. Il comparait les médisances de ses détracteurs aux exhalaisons de l'estomac, qui font un bruit aussi inconvenant qu'elles viennent du haut ou du bas du corps..... Mais afin de ne pas me mettre ces gens à dos, je vous conjure de veiller, comme vous me l'avez promis, à ce que nos lettres amicales ne tombent pas en des mains ennemies. C'est à vous de décider si vous devez brûler mes lettres. Mais je préférerais vous les voir garder, afin qu'elles pussent parfois vous rappeler un ami. Soyez bien persuadé que l'affection que j'ai pour vous ne s'éteindra qu'à ma mort; et j'ose croire que vous me payerez de retour. Aussi, me fondant sur notre sympathie mutuelle peu commune, je n'hésite pas à vous demander une preuve de l'amitié que vous avez pour moi.

« J'apprends, mon cher Dolet, par des hommes de grand

savoir, que vos épigrammes sont fort admirées pour le tour facile de l'expression (qualité bien rare), et pour l'harmonie des nombres. Puis-je souhaiter que vous ne m'oubliez pas dans vos épigrammes[1], afin que la postérité sache qu'Arnoul Le Ferron était un de ceux que le grand Dolet n'avait pas crus indignes de son amitié? Vous pourriez faire passer mon nom dans quelque petite épigramme. Je mets de côté toute fausse honte pour oser vous demander cette faveur, et je vous prie de l'ajouter à toutes celles dont je vous suis déjà redevable. Adieu. »

Étienne Dolet à Arnoul Le Ferron:

« J'ai été fort chagrin d'apprendre que vous n'avez pas joui d'une très bonne santé dernièrement et je suis bien heureux de savoir que vous êtes remis... Je suis charmé que vous soyez d'avis que mes écrits doivent être tels qu'ils soient pour moi les prémices de la renommée que vous voulez bien me prédire. Quoi qu'il en soit, mon rejeton viendra au monde à terme, et s'il ne procure pas à son père une réputation d'homme fécond, il empêchera du moins qu'on l'accuse de stérilité.....

« Je ne manquerai pas d'agir selon vos souhaits, et ce que vous désirez, vous l'obtiendrez sans difficulté aucune. Je ferai de mon mieux pour que la postérité sache que Le Ferron était l'ami intime de Dolet et lui était attaché par les liens de la plus étroite affection.....

« Je m'empresserai de vous envoyer quelques vers et d'accéder à votre prière[1]. Prenez le plus grand soin de vous-même et veillez surtout à votre santé. Adieu. »

« Toulouse, 18 février[2]. »

[1] Il ne paraîtrait pas que Dolet eût tenu sa promesse avant 1536; il écrivit alors une ode assez courte intitulée: *De Ferroni commentariis in constitutiones* (sic) *Burdigalenses.*

[2] Pour ces lettres voyez: *Orat. duæ in Tholosam*, p. 75-85 et 152-162.

Dolet semble alors avoir décidé que Toulouse n'était pas un lieu sûr pour lui. On ne saurait affirmer qu'il fit de grands progrès en droit; il résolut, si son protecteur, l'évêque de Limoges, y consentait et voulait bien lui fournir l'argent nécessaire, de se rendre en Italie en automne et d'aller à Pavie pour y suivre les cours d'Alciat ou bien de retourner à Padoue, qui était, suivant Boyssone, la ville où l'on pouvait le mieux s'adonner tout ensemble au droit et à la littérature. Son ami Clausane, protégé de Langeac comme lui, avait bien voulu l'accompagner, et le 1er mars Dolet écrivit la lettre suivante au prélat:

« L'argent que vous m'avez envoyé m'a été remis par votre frère. Comme j'en avais un besoin pressant, votre générosité envers moi n'en a été que plus grande et plus appréciée. Encore que la bienveillance, dont je suis l'objet de votre part, ne me permette pas de m'adresser à vous avec trop d'insistance, je vous demanderai cependant de continuer à m'aider dans mes études, ce que, jusqu'ici, vous avez bien voulu faire avec tant de libéralité. Je ne vous en dirai pas plus long là-dessus de peur que je ne semble vouloir presser les flancs d'un cheval agile et n'avoir point confiance en votre grande bonté. Je me contenterai d'ajouter que j'ai l'intention de partir pour Padoue au commencement de l'automne afin d'y commencer mon droit et d'y compléter mes études littéraires. En ceci comme en toute chose j'ai besoin de votre aide, mais je n'insisterai pas davantage sur ce point avant de savoir ce que vous pensez de mon projet. Ainsi, comme vous êtes mon appui et le soutien de mes études, je m'en remets entièrement à vous, et je désire savoir aussi promptement que possible ce que vous souhaitez que je fasse, afin d'achever mes préparatifs.

« L'archevêque[1] est depuis quelque temps à Toulouse.

[1] Ce prélat était le cardinal Gabriel de Gramont, si connu dans l'histoire d'Angleterre comme évêque de Tarbes, ambassadeur de François Ier auprès de

souffrant d'un mal si grave qu'on désespère de lui sauver la vie; la fortune, qui a été plus que prodigue envers lui d'honneurs et de richesses, l'accable maintenant d'une maladie mortelle. C'est ainsi que la cruelle déesse se joue de nous, elle ne nous permet pas d'être heureux longtemps et de jouir d'un bonheur complet. Mais j'en ai assez dit, j'oublie à qui je m'adresse, à un sage qui accepte en souriant les nécessités des lois humaines. Oh! combien je désire qu'à sa mort vous puissiez être son successeur, vous en êtes digne autant à cause de la grandeur de vos vertus qu'à cause du soin que vous avez pris des affaires du roi[1]! Mais Dieu disposera. En attendant, je fais mille vœux pour vous et je prierai pour votre bonheur. Adieu.

« Toulouse, 1er mars[2].»

Le désir que Dolet avait de revoir l'Italie ne devait pas se réaliser. Un peu plus de trois semaines après que cette lettre fut écrite, il fut arrêté et jeté en prison par ordre du juge-mage Dampmartin, sous l'accusation d'avoir excité à la révolte et d'avoir attaqué le parlement.

« Nullum me scelus in vincula conjici
Poscebat, neque per compita turpiter
Duci. »

C'est ainsi qu'il commence l'ode pleine d'amertume qu'il imprima ensuite pour se venger de Dampmartin[3]. Ce fut à lui que Dolet fut redevable du premier de ses nombreux empri-

Henri VIII. Il avait été nommé à l'archevêché de Toulouse cinq mois seulement avant la date de cette lettre, à la mort de Jean d'Orléans, cardinal de Longueville (octobre 1533). Il occupa le siège épiscopal de Toulouse pendant moins de six mois et mourut le 26 mars 1534.

[1] Le vœu de Dolet ne fut pas accompli. A la mort de Gabriel de Gramont, Odet de Coligny, qui n'avait que dix-huit ans, mais qui était déjà cardinal, fut nommé à l'archevêché de Toulouse.

[2] *Orat. duæ in Tholosam*, p. 137.

[3] Ibid., p. 200.

sonnements qui firent qu'un de ses plus violents ennemis, Franciscus Floridus Sabinus, appela la prison sa patrie *(patria Doleti)*, car, pendant le reste de sa courte vie (treize ans seulement) il ne subit pas moins de cinq captivités qui durèrent en tout cinq ans, sans compter cette incarcération à Toulouse.

Cette première épreuve toutefois ne prit pas un caractère très sérieux et ne fut pas de longue durée. Les présidents du parlement ne partageaient ni l'ignorance, ni les préjugés de leurs subordonnés. Quand on pense que Jacques de Minut était premier président et Jean Bertrandi second président, on a quelque peine à comprendre comment Jean de Caturce a pu être envoyé au bûcher. Bien que leur position ne leur donnât pas le pouvoir de sauver le martyr évangélique des conséquences de son hérésie, elle leur permettait facilement de rendre la liberté au jeune étudiant, dont le plus grand crime était de s'être servi d'un langage peu modéré. A cette époque Dolet, paraît-il, était absolument inconnu des deux présidents. Ce ne fut que quelques années plus tard qu'il fut présenté par le poète Hugues Salel à Bertrandi, et la lettre que Dolet écrivit au premier président semble être adressée à quelqu'un qu'il ne connaît pas. Il est probable que Minut entendit parler de lui et de son emprisonnement pour la première fois, lorsque Jean de Pins écrivit au premier président pour lui recommander Dolet. Le brave évêque souffrait à ce moment d'une grave maladie et sa lettre est écrite de son lit. «Si je ne savais pas, dit-il à Minut, combien vous favorisez les études libérales et les hommes éclairés, je ne vous écrirais pas pour vous recommander Étienne Dolet, jeune homme d'un rare mérite et d'un grand talent, et je ne vous demanderais pas de lui accorder, dans le péril qu'il court, votre haute et impartiale protection, chose que vous feriez, j'en suis sûr, si vous saviez combien son érudition et son intelligence sont remarquables. Je suis certain que le tour ingénieux de son esprit ne vous charmerait pas moins qu'il ne m'a charmé. Il a une connaissance si sûre et si complète de la langue latine qu'il

semble tout spécialement préparé pour chacun des sujets qu'il aborde. Si vous lisiez sa prose, vous croiriez qu'il n'a jamais rien fait d'autre que d'écrire pendant toute sa vie. Cherchez-vous de l'esprit et de la finesse dans l'art de parler ou de la subtilité et de l'à-propos dans une épître? Vous verrez qu'en tout cela il approche des anciens. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'est qu'il excelle à un tel point dans la poésie que vous ne pouvez désirer rien de plus parfait que ses odes, qu'il écrit en mètres variés, ce qui est une tâche difficile. S'il s'essaye dans les vers élégiaques, il égale Ovide et Tibulle. S'il écrit en vers lyriques, iambiques ou hendécasyllabiques, il rappelle Horace et Catulle. Et cependant, malgré tous ces mérites, je ne vous demande pas autre chose que de bien vouloir protéger un jeune homme innocent contre la malveillance des autres et contre la haine de ses ennemis. Dernièrement il s'est élevé entre lui et un certain rhéteur gascon une dispute littéraire qui tout d'abord m'a ravi, parce que je pensais que de cette manière les talents des deux adversaires s'exerceraient et que leur éloquence deviendrait plus parfaite... Mais les choses ont pris un tour inattendu, car, enflammés par les désirs séditieux de leurs partisans, ils ont passé des lettres aux armes; toutefois, d'après les renseignements que j'ai recueillis, ils ne se sont fait encore aucun mal. Dolet a été jeté en prison, où il plie sous le poids des accusations portées contre tout son parti, on lui reproche même une offense plus grave, à savoir ses attaques contre le parlement. Mais je ne veux pas vous en dire plus long de peur de vous importuner. Notre ami commun, qui se charge de vous porter ma lettre, vous expliquera toute l'affaire en détail. Adieu. Écrit de mon lit[1].»

Cette missive était accompagnée d'une lettre que le prisonnier lui-même adressait au premier président, dans laquelle il protestait de son innocence et demandait qu'on le libérât bien-

[1] *Orat. duæ in Tholosam*, p. 149.

tôt. D'autres amis de Dolet, et particulièrement Jean de Boyssone, lui témoignèrent leur sympathie et lui prêtèrent secours. Dès que Boyssone apprit qu'il était en prison, il lui écrivit une lettre affectueuse dans laquelle il lui donnait d'excellents conseils; il assurait à Dolet qu'il ferait tout son possible pour arriver à le sortir de peine et qu'il voulait savoir ce que le malheureux prisonnier désirait et quelles démarches il y avait à tenter. Dolet répondit à cette lettre de sa prison; voici ce qu'il dit à son ami :

« C'est particulièrement le sort des hommes de lettres d'être plus exposés à la malveillance que les autres, et d'être injustement l'objet des vexations. Je subis le châtiment que me vaut ma plume, et n'est-ce pas ridicule que mes malheurs soient causés par la chose même dont j'attendais une récompense? Mais personnellement je ne me sens pas alarmé. Cette mauvaise fortune, je la partage avec bien d'autres, et je ne suis pas très étonné ni très troublé de voir que ce qui arrive à tant d'hommes de lettres m'arrive à moi aussi. Cette pensée allège le chagrin que me cause ma situation présente. Et, de plus, les nombreuses marques d'amitié dont j'ai été l'objet m'ont fait du bien et m'ont redonné du courage. Car, de même qu'auparavant un grand nombre de gens m'ont protégé à mon insu, aujourd'hui, dans mon malheur, j'ai eu des preuves indubitables du désir que toutes ces personnes ont de savoir que Dolet soit mis à l'abri de toute atteinte. Mais vous comprendrez facilement combien j'ai retiré de consolations du sentiment que j'ai de mon innocence et combien le commerce des muses m'a soulagé dans mon malheur, quoique je garde le silence sur ce point. Je puis affirmer une chose toutefois, c'est que, s'il y avait eu quelque désir de protéger la science, et d'agir avec justice dans le cœur de ceux qui auraient dû être animés de ces deux sentiments, je n'aurais pas été moleste.

« J'estime à sa juste valeur l'extrême bienveillance que vous me témoignez, et je vous supplie instamment de me la conserver toujours; et moi qui ai été libre de tout lien, je me

sens si intimement enchaîné à vous que je me déclare être votre ami, le meilleur et le plus dévoué. Je suis plein de courage et de constance, et suis prêt à supporter tous les malheurs qui peuvent m'arriver. Adieu. Toulouse, de ma prison[1].»

Toutes ces démarches eurent pour résultat de faire élargir Dolet sur un ordre du premier président Minut, après trois jours de captivité. Il resta encore deux mois à Toulouse, mais ses ennemis ne cessèrent pas leurs machinations. Voyant que leur première tentative avait échoué, Drusac, Pinache et Dampmartin n'eurent ni trêve ni repos qu'ils n'eussent obtenu que leur ennemi commun fût condamné par le parlement pour avoir parlé de cette auguste assemblée en termes séditieux et méprisants.

[1] *Orat. duæ in Tholosam*, p. 90.

CHAPITRE VIII

GUILLAUME BUDÉ ET JACQUES BORDING

> Vir ad seculi sui gloriam natus, laudibus literariis abundans magnaque cum propter singularem rerum omnium scientiam hominum admiratione affectus, tum ob id potissimum, quod Græcas literas sua ætate intermortuas exsuscitarit.
>
> HELL.

Ni les persécutions de ses ennemis, ni les constantes vexations, ni les vives inquiétudes que ces persécutions lui occasionnèrent n'avaient eu raison de l'énergie d'Étienne Dolet. Sa présomption, l'entière confiance qu'il avait en lui-même, en l'excellence de sa cause, en ses mérites littéraires, la résolution qu'il avait prise de se faire une renommée de savant, l'empêchèrent d'être troublé par ses malheurs. A aucune période de sa vie ses lettres ne révèlent plus de gaîté, de vigueur et d'espérance que pendant la période qui suivit son second discours et précéda son départ de Toulouse.

A cette époque, Guillaume Budé, mieux connu sous son nom latin de Budæus, occupait la première place parmi les hommes de lettres français. Ses amis et peut-être la gene-

ralité des Français croyaient que sa réputation était égale à celle d'Érasme; ils étaient outrés contre ce grand érudit parce que, dans son *Ciceronianus*, il l'avait mis au même rang que Josse Bade[1]; mais bien que Budé pût être placé à côté d'Érasme et même au-dessus de lui pour son érudition grecque et encore pour la connaissance technique qu'il avait de la langue et de l'antiquité latine, il n'était après tout que fort instruit et n'avait nullement la vaste intelligence de l'auteur des *Colloques* et de l'*Éloge de la Folie,* lequel n'était pas seulement un érudit, mais un homme de génie, un réformateur social, politique et religieux, bien plus absorbé par les hommes et les choses que par les mots et les phrases.

En 1533 Budé avait soixante-six ans. Ses épîtres grecques n'auraient pu être écrites par aucun autre Français de son temps; ses annotations sur les Pandectes étaient reconnues en France comme le premier livre à consulter sur le droit romain; son traité: *De Asse et partibus ejus,* publié tout d'abord en 1514, avait atteint déjà plus de dix éditions; cet ouvrage avait répandu le nom de son auteur dans toute l'Europe, il était aussi populaire et montrait une érudition aussi solide que les *Adages* d'Érasme, mais il est évident qu'on n'y trouvait pas ce jeu d'imagination, ces exemples heureux et ces réflexions politiques et morales qui ont pu conserver aux *Adages* une sorte de popularité même dans notre siècle.

Avoir l'amitié et l'approbation de Budé était pour tout jeune savant français une juste ambition, et Dolet, suivant la mode de l'époque, tout en ne connaissant point Budé personnellement, lui adressa une épître latine très étudiée, dans laquelle il se recommande à sa bienveillance et, en même temps, sollicite les bons offices de Jacques Bording, qui était

[1] Érasme a expliqué ensuite, et c'est une chose évidente pour quiconque lit l'ouvrage mentionné, que c'est seulement au point de vue du style latin qu'il place ensemble Budé et Bade; mais il n'est pas improbable qu'Érasme prit un malin plaisir, quelle qu'ait été son intention, de mettre son rival au même rang que cet imprimeur distingué et érudit.

alors à Paris et était fort lié avec Budé. On se souvient que ce fut à Bording que Dolet dut d'avoir été présenté à Jean de Pins; mais bientôt après il y eut un certain froid entre eux et peu à peu leurs rapports cessèrent tout à fait. Lorsque Bording quitta Toulouse pour aller à Paris, il s'engagea à entretenir une correspondance littéraire avec Dolet. Cependant quelque faux ami fit croire à Dolet que Bording avait censuré sa conduite et s'était mis du côté de ses ennemis. Cette affirmation, qui semble être dénuée de tout fondement, blessa la suffisance et la susceptibilité de Dolet, et, après un échange de quelques lettres empreintes d'une animosité non dissimulée de la part de ce dernier, les deux amis cessèrent de s'écrire pendant quelque temps. Nous ne pouvons pas ne pas être surpris que Dolet ait livré cette correspondance à l'impression, car elle lui fait le plus grand tort; les lettres de Bording sont pleines de sentiments d'amitié et de bon sens, et font un contraste frappant avec les épîtres blessantes et irritées de Dolet. La publication de cette correspondance nous prouve que les cicéroniens de l'époque se préoccupaient bien plus de la forme que du fond. Pourvu seulement qu'un écrit eût le ton cicéronien reconnu, il donnait à son auteur des droits à l'admiration, quelque outrageants que fussent les sentiments exprimés, et quelque défectueux que fût le sens des phrases.

L'excellent évêque de Rieux avait été fort peiné de la querelle qui s'était élevée entre ses jeunes amis, il supplia Dolet de se réconcilier avec Bording. On ne peut savoir si la lettre suivante fut écrite pour céder aux prières de Jean de Pins ou s'il faut y voir l'effet de l'intimité de Bording et de Budé; toujours est-il que le 26 novembre 1533 Dolet adressa à Bording les lignes que voici en lui envoyant la lettre qu'il avait écrite à Budé :

« Je crois savoir que vous avez beaucoup de bonté et de bienveillance, et que vous désirez que mes sentiments, qui s'étaient empreints d'une certaine animosité à votre égard, me portent à me réconcilier avec vous. Notre ami Jean de

Pins m'a dit que vous lui aviez écrit dans ce sens, et il m'a supplié, quels que soient les dissentiments qui ont existé entre nous, de les oublier pour lui être agréable et, si je ne pouvais le faire de mon propre mouvement, d'agir ainsi dans l'intérêt des lettres... Je le veux bien. Certaines observations injustes que vous avez faites sur mon compte m'ont blessé et peiné... Mais aujourd'hui que je suis disposé à croire que vos paroles ont été dénaturées ou à n'y pas faire attention, mes sentiments, qui tout d'abord étaient fort irrités, se sont calmés et toute l'animosité que vos attaques m'avaient inspirée a disparu. Aussi, afin de faire voir à tout le monde que je suis réconcilié avec vous, je vous envoie cette lettre... Mais prenons maintenant le ton familier qui convient aux amis. Je vais vous parler de ce qui se passe ici.

«On a toujours, à Toulouse, la même haine des lettres et le même amour des sottises. Pour ne pas être ennuyeux, je vous dirai en deux mots que les sots y sont toujours aussi nombreux et qu'ils n'ont pas changé. Mais je cesse de dire du mal, ou plutôt de dire la vérité, de peur qu'on me vienne accuser d'avoir un trop franc parler. Je m'occupe exclusivement de littérature et je jouis d'une excellente santé. J'aime mieux ne pas vous dire moi-même si j'ai réussi à augmenter ma réputation en accomplissant mes devoirs d'orateur (j'ai dû cette charge, vous le savez, aux suffrages des Français), je préfère que d'autres que moi vous l'apprennent. Je puis toutefois vous faire savoir que personne avant moi n'avait parlé à Toulouse avec autant de liberté. J'ai combattu les décisions prises par le parlement contre l'association française dans un discours qui est aussi brillant que sévère. Je vous copierai bientôt ma harangue et je vous l'enverrai par la première occasion. Vous pouvez sans nul doute attendre cela de votre ami. Je dois encore ajouter que, mon temps de service étant expiré, j'ai été remplacé par Thomasin dont le talent d'écrivain et d'orateur vous est, je crois, bien connu. Vous saurez bientôt jusqu'à quel point il réussira.

Notre ami Jean de Pins souffre de violentes attaques de goutte et rien ne semble pouvoir calmer son mal, si bien que depuis deux jours c'est à peine s'il a pu respirer et dormir. Je vous donnerai de plus amples détails dans ma prochaine lettre. C'est à votre tour maintenant de me renseigner aussi amicalement et aussi souvent que possible sur tout ce qui vous concerne; dites-moi tout au long avec qui vous êtes surtout lié, quelles sont vos amitiés, où en sont les études à Paris; faites-moi savoir dans quelle mesure on y cultive la littérature grecque, nommez-moi ceux que vous suspectez, ceux que vous méprisez, ceux que vous admirez et ceux que vous négligez; dites-moi quels sont les gens qui sont réputés pour leur éloquence maintenant, et ceux qui, selon vous, ont atteint le sommet de la montagne; en un mot, si vous m'écriviez tout ceci dans une lettre amicale, je la recevrais avec plaisir et je vous en serais reconnaissant; je me considérerai toujours comme votre obligé si vous m'accordez une aussi grande faveur.

« On dit ici que vous êtes très intime avec Budé, je vous félicite bien cordialement d'avoir gagné l'amitié d'un homme aussi éminent et je vous demande instamment de me recommander à sa bienveillance. Adieu. Aimez-moi et rappelez-vous que je vous aime plus que tout autre.[1] »

Bording répondit à cette lettre dans le ton et l'esprit que ses premières épîtres pouvaient faire prévoir.

Jacques Bording à Etienne Dolet :

« J'ai reçu votre lettre ainsi que celle que vous avez jointe à la mienne, à l'adresse de Budé. L'assurance que vous me donnez de la grande affection que vous avez pour moi m'a été fort agréable, vous n'en sauriez douter. J'ai lu avec bonheur ce que vous me dites sur notre réconciliation, mais j'aurais voulu, mon cher Dolet, que notre amitié n'eût jamais

[1] *Orat. duæ in Tholosam*, p. 9[illegible]

été troublée et que vous n'eussiez jamais cessé de m'aimer comme au premier jour; vous n'auriez pas dû croire aux paroles de certaines personnes de mauvaise foi, mais bien plutôt aux témoignages d'hommes vertueux qui savent l'amitié toute particulière que j'ai pour vous. Si vous les aviez écoutés, nous n'aurions pas eu besoin d'avoir recours à Jean de Pins pour nous réconcilier; et j'aurais voulu m'adresser à son autorité en toute autre circonstance. Quoi qu'il en soit, rappelons-nous l'adage qui dit: *Amantium iræ, amoris redintegratio est.* Je suis enchanté que vous me priiez dans votre lettre de vous faire connaître quels sont les sentiments que j'éprouve pour vous. Je vous assure, mon cher Dolet, que dès que je vous ai connu, je vous ai aimé et j'ai deviné que vous me payiez de retour; je ne me repentirai jamais de la haute opinion que vous m'avez inspirée.

« Il me reste maintenant à vous féliciter de vous être si bien acquitté de votre mandat d'orateur. Je suis persuadé que vous avez recueilli tous les éloges, tous les honneurs qu'on peut obtenir en pareille circonstance. J'aurais voulu être là, vous entendre et vous voir, mais je regretterai moins mon absence si vous tenez votre promesse et si vous me donnez le moyen de lire votre discours; aussi n'oubliez pas que j'attends anxieusement votre envoi, et tâchez de ne pas me manquer de parole, ni de tromper mon attente.

« J'ai donné votre lettre à Budé. Il l'a lue avec plaisir et a tenu à savoir où vous étiez, ce que vous faisiez et quels étaient vos amis. Lorsque je lui ai demandé s'il désirait que je vous disse quelque chose de sa part, il m'a fait savoir qu'il répondrait lui-même à votre lettre; et il m'a répété encore la même chose dans une autre entrevue que j'ai eue avec lui. Il m'a laissé entendre toutefois qu'il était plus occupé que jamais, qu'il se sentait peu disposé à écrire des lettres, et que, du reste, il n'y avait pas à se presser. Je me charge de lui rappeler de vous écrire et de l'y engager, afin que vous ne croyiez pas avoir fait une démarche inutile.

« Pour vous complaire, je vais maintenant vous parler tout familièrement de mes affaires, des professeurs d'éloquence et des études littéraires. La littérature, comme toujours, ne manque pas de détracteurs. Quelques-uns l'accusent d'être la source de toute erreur, et vont jusqu'à dire qu'elle empêche tout honnête homme d'être en même temps un philosophe; plusieurs gens en place partagent cette folle opinion. On vient de restituer à Béda sa charge, mais avant même nous avions senti naître son influence. Jean Cop, avant d'avoir terminé son cours, a été obligé de fuir la ville, sans quoi il aurait eu à présenter sa défense en prison. Puis on a attaqué violemment et rudement des hommes distingués par leur vertu et leur savoir. Jusqu'ici on s'est contenté de les emprisonner. On ne les a pas encore jugés publiquement, mais nous nous attendons à tout maintenant que Béda est au pouvoir.

« Quant aux professeurs de littérature, je n'ai appris que peu de chose sur leur compte et il ne m'est pas facile de me faire une opinion sur chacun d'eux. On fonde beaucoup d'espoir sur un certain Italien que vous avez connu, je crois, en Italie. Il vient d'arriver ici dans l'intention de donner des leçons au roi. Il se fait fort d'apprendre à fond, en trois mois, le grec et le latin à un ignorant et de le mettre en état de parler et d'écrire sur n'importe quel sujet. Il fait construire ici un *amphithéâtre* pour indiquer les divisions des cases de la mémoire, à l'usage du roi. Il est aussi occupé à écrire un dialogue contre ses détracteurs et contre ceux qui nient ses nombreuses capacités; dans cet écrit, il s'efforce de prouver son système, tout en cachant son jeu. A Venise, au dire de certains Italiens, on imprime en ce moment des commentaires sur la langue de Cicéron, en se fondant sur un plan qui ressemble à celui de son amphithéâtre. L'ouvrage est de Marius Nizolius, qui a concentré dans de petits nids, pour ainsi dire, tout le système de la composition latine. Si vous connaissez l'un ou l'autre de ces hommes, dites-moi dans votre prochaine lettre ce que l'on peut attendre d'eux.

« Une autre fois, je vous écrirai plus longuement. Pour le moment je vous demande de m'aimer et de me rappeler au bon souvenir de Jean de Pins à qui je dois de vous voir revenir à moi, veillez à ce qu'il me conserve l'affection qu'il a pour moi. La chose vous sera facile, vous êtes en si grande faveur auprès de lui. Adieu.

« Paris, 26 janvier [1]. »

La lettre que Dolet avait écrite à Budé est une de ces lettres louangeuses dont la correspondance latine des hommes de la Renaissance nous offre tant d'exemples — elle est pleine de phrases pompeuses et ne renferme aucune espèce de substance. Elle semble, toutefois, avoir fait plaisir au grand homme, qui, trois semaines après l'avoir reçue [2], envoya sa réponse au jeune érudit de Toulouse. Dolet la reçut avec enthousiasme, par l'entremise de son ami Bording, quelques jours après la date de l'épître qu'on vient de lire.

Voici cette lettre:

Guillaume Budé à Étienne Dolet:

«Voilà trois semaines que je trompe votre attente, si je m'en rapporte à votre lettre qui dit ouvertement quel était votre désir en me l'adressant. Je mériterais fort d'être blâmé si je retardais plus longtemps; et peut-être même pourrais-je être accusé d'indélicatesse par votre ami Bording, qui m'a remis votre lettre et qui m'a prié d'y répondre. Mais ce qui me rend encore plus coupable d'avoir toujours attendu au lendemain, c'est que j'avais mis votre épître bien en évidence dans ma cellule, afin de ne pas oublier que je devais vous écrire. J'ai gardé votre lettre devant mes yeux pour qu'elle me rappelât chaque jour le léger travail que vous réclamiez de moi.....

[1] *Orat. duæ in Tholosam*, p. 164.

[2] On se rappellera que dans des circonstances analogues Budé attendit dix mois avant de répondre à une lettre de Rabelais. Voyez la lettre de Budé : *Budæi opera* (Bâle 1557), vol. I, p. 325.

« Vous devez savoir tout d'abord que rien ne m'est plus agréable quand je reste chez moi, partageant mon temps entre la lecture et la composition littéraire, que d'écrire des lettres. Aussi ceux qui connaissent mes habitudes et qui attendent des réponses se gardent de me faire des reproches si je ne remplis pas mon devoir surtout maintenant à mon âge, et étant données les lourdes charges officielles qui m'incombent[1]. Et même si je mets de côté mes charges officielles, croyez-vous qu'il me reste beaucoup de loisirs pour m'occuper de ma correspondance personnelle? De plus, les lettres, étant par elles-mêmes un passe-temps agréable, doivent être écrites avec un certain sentiment juvénile et une certaine vivacité de style. Et ai-je besoin d'ajouter que je ne suis plus ce que j'étais? Ainsi, afin de ne pas abandonner complètement la philologie, qui depuis si longtemps est ma compagne, mon amie et ma maîtresse, j'ai été obligé de rompre les chaînes d'un amour aussi dévorant et de ne plus me laisser aller à une intimité qui devait porter préjudice à ma constitution.

« Ce que vous dites si gracieusement et si ingénieusement dans votre lettre élégante et bien tournée sur l'estime et le respect que je vous inspire a été reçu par moi avec le plus grand plaisir, comme c'était justice, du reste; et je vous prie de croire que moi aussi je suis animé du désir d'entretenir des relations courtoises avec vous et de vous montrer la même bienveillance et la même amitié; soyez certain que ce ne sont pas là paroles oiseuses. Mais encore que par votre lettre j'aie pu en une certaine mesure juger de votre savoir, je ne sais rien de vous, de votre façon de vivre et de votre situation. Ce que vous désirez si ardemment, — être compté au nombre de mes amis, — vous est accordé, la présente lettre en fait foi.

« Paris, 24 janvier[2]. »

[1] Budé était maître des requêtes.
[2] *Orat. duæ*, p. 107.

Les extraits de lettres qui suivent complètent la correspondance.

Étienne Dolet à Jacques Bording:

« J'ai reçu vos deux lettres et celle de Budé. Vous n'aurez pas de peine à vous faire une idée du plaisir que m'a procuré ce dernier, puisque je vous ai écrit combien grand était mon désir de recevoir une lettre de lui.....

« Je suis épouvanté et indigné d'apprendre que cette bête monstrueuse et vicieuse — Béda, — cette peste exécrable ait été rappelée d'exil. Le bruit a couru ici qu'il a encore tenté de faire quelque mal et qu'on l'a jeté en prison pour cela.

« J'espère que c'est vrai et qu'il subira un châtiment digne de ses crimes et de son méchant caractère. Je me réjouis autant de savoir que Jean Cop a été réhabilité, que je déplore l'honneur fait à Béda, sur la tête duquel, — n'est-ce pas plutôt une tumeur ou une excroissance? — j'envoie tous les maux les plus affreux. Quant à ceux qui se livrent aux études littéraires en ces temps malheureux de troubles, je voudrais qu'ils se souciassent plus de leur sécurité personnelle que d'une renommée et d'une distinction qui leur portent préjudice; je souhaiterais de les voir parler avec prudence et circonspection plutôt que d'émettre leurs opinions avec autant de franchise. Si ceux qui se sont fait remarquer par leur savoir avaient agi avec moins de liberté, ils n'auraient pas été exposés à la férocité de ces sots et de ces imbéciles, et (comme cela est arrivé) ils n'auraient pas été jetés en prison.

«Quant à l'individu qui promet d'inculquer les rudiments de la grammaire à un homme illettré et ignorant, comme sous l'influence d'une baguette magique, et de lui apprendre, soit le grec, soit le latin, de le mettre en état de parler et d'écrire sur n'importe quel sujet, tout cela en trois mois, je vois en lui un spécimen monstrueux du caractère italien, il me fait penser au vers d'Horace:

Parturient montes, nascetur ridiculus mus.

«Quoique nous puissions facilement déjouer l'imposture de cet homme, il n'en est pas moins vrai que s'il ne réussit pas à tromper le roi, il aura recours à tous les moyens possibles pour extorquer l'argent des autres gens. Il a la prétention, je le sais, de fournir à tout le monde, sans travail personnel, les dons précieux à l'orateur, lesquels, suivant des juges sévères, on n'a jamais possédés de mémoire d'homme à un degré suffisant. Il peut construire son amphithéâtre pour indiquer les divisions des cases de la mémoire, il peut s'aider des *Commentaires sur la langue de Cicéron* de Marius Nizolius de Venise, mais si vous me demandez ce que je pense de tout cela, pour toute réponse je vous redirai le vers d'Horace. Un rhéteur vulgaire ne me fera pas croire que, dans l'espace de trois mois, on peut instruire un ignorant et lui donner ces connaissances, dont presque aucun homme ne peut arriver à posséder une partie par le travail et l'assiduité de toute une existence de labeur. Cela nous touche peu, du reste; il n'a qu'à tirer profit de sa bêtise et promettre hardiment de donner aux autres la science dont il ne connait pas les difficultés et qu'il n'a pas approfondie et étudiée suffisamment. Toutefois, il y a quelque chose qui m'irrite dans tout cela: c'est de voir nos compatriotes si avides et si disposés à accepter ce qui est barbare et étranger, qu'ils négligent ce qui, chez eux, est digne de tous les éloges, et, dans une folie ridicule, admirent et achètent à grand prix tout ce qui vient du dehors. Mais que vous dirai-je de l'individu en question? Personne ne me persuadera qu'il peut ajouter quoi que ce soit à la très excellente science de Budé, qu'on ne saurait assez louer, à l'éloquence rare et étonnante et au langage facile et abondant de Berauld, à la pureté et à l'élégance de style de Danès et de Bunel, à l'érudition profonde et remarquable de Toussain et de Guillaume du Maine, à la grâce poétique de Salmon Macrin ou à l'agréable vivacité de Nicolas Bourbon. Cependant nous ne voyons ni Budé ni aucun des autres Français accomplis admis au nombre des classiques jouir des dons de la fortune, et nous

nous taisons pour mieux entendre les sottises que débitent les Italiens ; disent-ils un simple mot, avec une poitrine gonflée et des joues rebondies, nous retenons notre respiration, nous ouvrons nos bourses et nous souffrons que ce qui est vraiment excellent soit chassé et supplanté par cette race fausse et astucieuse.

«Mais j'en ai assez dit là-dessus. Je vais maintenant vous raconter ce qui m'est arrivé depuis ma dernière lettre. L'association des Gascons, ainsi que celle des Français, a été dissoute par décret du parlement. Ce décret a été très violemment réprouvé par nous tous, comme injuste et sans précédent. Mais nous n'avons pas pu atteindre notre but, le pouvoir et l'autorité des barbares ont été plus forts que le désir que nous avions de cultiver des liens d'amitié. Une altercation s'en est suivie entre Pinache et moi. Je me suis défendu publiquement contre ses attaques. Il a été complètement écrasé par mon discours, et lorsqu'il a vu qu'il m'était intellectuellement inférieur, il a méchamment usé de fraude, et, en m'accusant faussement d'avoir, dans mon discours, non seulement attaqué le parlement, mais d'avoir aussi violé l'honneur de la ville de Toulouse, il m'a fait jeter en prison, enfin, non content de participer à cet acte odieux, il en a été l'instigateur. Pendant quelques jours j'ai été tout à fait impopulaire à cause de mes amis, mais grâce à l'autorité de Jean de Pins et à l'assistance du président Minut, les gens ont été facilement convaincus de leur erreur. Les machinations et la perfidie de mes ennemis m'ont valu un grand profit et une grande gloire, puisque j'ai été déclaré innocent et acquitté par le parlement. Il ne vous faut pas compter recevoir le discours que je vous ai promis, ni celui que j'ai prononcé dernièrement; vous ne les lirez pas avant qu'ils soient imprimés avec mon recueil de poèmes et d'épîtres, et je vous prie de ne pas m'accuser de ne pas tenir parole. Je vous aurais retranscrit ces discours si je n'avais pas reculé devant l'énorme perte de temps que cela m'aurait occasionnée; mais comme vous les attendez depuis

plus de trois mois, vous attendrez bien encore un ou deux mois de plus.

« J'ai répondu à la lettre de Budé, et je vous demande de lui remettre ma missive en le priant de me récrire, quand cela lui sera possible. Notre affection mutuelle me dispense de vous suggérer, et encore moins de vous demander, de me tenir exactement au courant de toutes vos affaires et de ce qui se passe à Paris. Jean de Pins va bien, il se rappelle à votre bon souvenir. Adieu. Écrit de Toulouse, 22 avril[1]. »

Étienne Dolet à Guillaume Budé :

« Votre lettre m'a été fort agréable, non seulement parce que vous n'êtes pas mécontent que je vous écrive, mais aussi parce que vous m'avez montré que vous répondez à mes sentiments d'affection. J'ai été vraiment transporté de joie d'avoir enfin obtenu ce que je désirais depuis si longtemps. Je me réjouis de savoir que vous êtes si bien disposé à mon égard, et je souhaiterais que le hasard pût permettre que vous fissiez autant de cas de moi, que moi de vous, et que vous pussiez avoir autant d'amitié pour moi que j'ai de respect pour vous. Je ne désespère pas de voir la réalisation de ce désir, sachant l'estime sans pareille que j'ai pour vous, et comptant sur la grande affection que vous avez coutume d'accorder à ceux qui aiment et cultivent l'éloquence...

« J'en arrive maintenant à la dernière partie de votre lettre; puisque vous dites que vous avez été à même de juger à peu près de mon savoir, mais que vous ignorez quel est mon genre de vie et quelle est ma position, je vais vous satisfaire sur ces deux points.

« Je naquis à Orléans, noble ville de notre Gaule, et très renommée; quelle situation honorable et même distinguée je devais avoir parmi mes concitoyens, ce n'est pas à moi de

[1] *Orat. duæ*, p. 58.

dire, je laisse ce soin à ceux qui placent la vertu au-dessous de la naissance. Je fus élevé convenablement à Orléans, à l'âge de douze ans j'allai à Paris, où j'acquis les rudiments de mon instruction et où j'étudiai avec application tout ce qu'on a l'habitude d'enseigner aux jeunes gens pour développer leur intelligence. Je cultivai mon esprit pendant cinq ans, m'adonnant surtout à l'étude de Cicéron. Mais bientôt, désirant m'exercer dans l'art oratoire, je me rendis en Italie; je passai trois années à Padoue dans l'intimité de Simon Villanovanus; à la mort de ce dernier je perdis un ami si cher et un homme qui m'était d'un si grand secours pour mes études que je songeai à revenir immédiatement en France. Je fus retenu en Italie pendant quelque temps encore, cédant à la prière de Jean de Langeac, qui, à cette époque, remplissait la charge d'ambassadeur de France à Venise, et qui m'employa pour écrire des lettres au souverain pontife et à d'autres personnages.

« Je passai donc une autre année en Italie; et quand l'ambassade eût pris fin, je retournai en France en compagnie de l'ambassadeur, moins ignorant et plus épris de l'étude de l'éloquence que lorsque j'avais quitté mon pays. Vous savez maintenant, je crois, la plus grande partie de mon histoire, je vous dirai le reste en peu de mots. Depuis que je suis de retour je poursuis résolument les travaux que j'ai commencés dans ma jeunesse. Je m'occupe de littérature, et comme, dès le premier jour, j'ai choisi Cicéron, entre tous les auteurs latins, comme modèle, j'écris maintenant des commentaires sur la langue cicéronienne, y ajoutant aussi des exemples du langage pur de Salluste, de César, de Térence et de Tite-Live. Cet ouvrage paraîtra à son heure avec mes autres travaux.

« Je laisse de côté le second acte de mon drame et je passe au dernier. Suivant l'avis de mes nombreux protecteurs et amis lesquels m'aident toujours de leurs excellents conseils et désirent que je me couvre de gloire et que j'aspire à la plus

haute réputation, j'ai résolu de me consacrer à l'étude du droit, ce que je ne crois pas être incompatible avec mes autres travaux. Car il est certain que mon talent oratoire peut être singulièrement rehaussé par la connaissance du droit et même y trouver un appui sérieux. Afin de poursuivre ces études de la meilleure manière possible et d'écouter les conseils de ceux qui disent qu'aucun art ne peut s'apprendre convenablement sans maître et sans quelque instruction pratique, je suis venu à Toulouse, ville plus célèbre et plus renommée pour les études de droit que réellement savante à cet égard; ses habitants sont plus barbares que les Gètes des Scytes. Mais quoi qu'il en soit, la grossièreté de cette ville barbare n'a nullement arrêté mon dessein. Je n'ai pas consacré moins de deux années consécutives à l'étude du droit, et je me suis arrangé de manière à pouvoir donner quelques heures le matin et le soir à la lecture de Cicéron. Pendant le reste du jour je m'occupe de mes études principales, soit tout seul, soit en public. Ainsi j'ai écouté mes amis et je ne le regrette pas, car, sans nul doute, la connaissance du droit sera pour moi un grand secours et une recommandation pour trouver un emploi public, puis elle me donnera plus de facilité pour m'exprimer en me faisant mieux discerner le vrai et le juste. Il n'est pas sûr toutefois que j'achève mes études de droit à Toulouse, car j'ai l'intention de partir pour Padoue ou pour Pavie, afin de voir Alciat[1] et les autres professeurs italiens prononcer leurs *sesquipedalia verba* avec une pompe solennelle ou attaquer furieusement

[1] Alciat jouissait à cette époque d'une réputation plus grande qu'aucun autre de ses contemporains (réputation, suivant moi, fort peu proportionnée à ses mérites réels) comme professeur de droit civil et comme commentateur. Il était à ce moment professeur de jurisprudence à Pavie. Il avait occupé la chaire de droit civil à Bourges de 1528 à la fin de 1532; il revint alors en Italie, où Francesco Sforza, duc de Milan, le nomma à Pavie avec des appointements de 1500 écus. Il resta à Pavie jusqu'en 1537. Panciroli, qui le connut très bien, nous donne de lui le portrait suivant : « Vir fuit corpulentus, procerae statuae, auri avidus habitus est et cibi avidior » (*De claris legum interpret.*, lib. II).

Accursius et Bartholus, dans la crainte de paraître en savoir trop peu. Je tâcherai d'entrer dans les bonnes grâces de quelqu'un avec qui je pourrai me moquer de tout cela doctement et familièrement.

« J'espère bientôt faire un voyage à Paris et vous y rencontrer. Si auparavant vous voulez bien m'écrire une lettre, qui me trouvera en route, pour me donner des nouvelles de votre santé et de Paris, je saurai que vous ne m'oubliez pas et vous y gagnerez que lorsque j'irai vous voir, vous n'aurez pas à me raconter ce que vous m'aurez déjà écrit. Adieu. Toulouse, 22 avril[1]. »

L'Italien dont il est question dans les lettres de Bording et de Dolet était l'habile, docte et excentrique charlatan Giulio Camillo de Forli, dit Delminio, du lieu de naissance de son père. Philosophe, orateur, poète, philologue, versé dans la mythologie, dans l'astrologie, dans les sciences cabalistiques, possédant un fonds de connaissances réelles, mais un plus grand fonds de connaissances prétendues, il avait conçu l'idée extraordinaire et impraticable d'un nombre de catégories qui devaient embrasser toutes les divisions et toutes les subdivisions de l'intelligence et de la pensée humaines. Il proposait d'arranger toutes ces catégories dans de petits tiroirs ou niches renfermés dans une grande boîte en forme d'amphithéâtre, où les signes des planètes marquaient les divisions premières de l'esprit. Chaque tiroir portait sur une étiquette quelque qualité intellectuelle, et si l'on changeait ces étiquettes, la théorie pouvait s'appliquer à toutes les sciences. A l'aide de ce théâtre un ignorant devait se rendre maître de n'importe quelle langue ou de n'importe quelle branche des sciences en un temps extraordinairement court. Ce système était toutefois spécialement adapté à l'étude du latin et du grec, et offrait surtout à l'étudiant un moyen d'acquérir l'art de la

[1] *Orat. duæ*, p. 103.

composition et l'art oratoire. Giulio Camillo passa quarante années à perfectionner ce théâtre. Il était à Paris à l'époque qui nous occupe, jouissant de la faveur de François Ier, qui lui donna cinq cents ducats pour l'aider à poursuivre son idée et à bâtir son théâtre, dont un spécimen restreint, contenant tous les principes et toutes les règles de l'art oratoire suivant Cicéron, symétriquement arrangés, avait fort intéressé le monarque. A Paris Giulio Camillo se lia avec Sturm et avec Calvin. Le premier croyait à la profondeur de son savoir et à la sincérité de sa dévotion. Calvin semble avoir eu beaucoup moins de respect pour lui[1]. Dolet l'avait connu à Padoue et avait éprouvé, paraît-il, une grande aversion pour lui, ayant en outre ce sentiment de mépris dont tout homme réellement instruit ou qui sait ce qu'est la science, ne pouvait guère se défendre pour un homme qui, par des moyens mécaniques,

[1] Schmidt: *Mém. sur Roussel*, 219, 220; D'Aubigné: *Hist. Ref. Temps de Calvin*, IV, 1. En 1537 nous trouvons Giulio à Padoue, où Paleario le connut; il fait allusion à lui dans une de ses lettres à Lampridio (liv. I, Ep. 17): « Giulio Camillo, écrit-il, bâtit un théâtre à grands frais. Il n'y a jamais eu pareille émulation parmi les ignorants qui croient pouvoir, sans étude et sans travail, arriver à écrire comme Cicéron. Pour atteindre ce but, notre Italien arrange un certain nombre de cartes dans de petites boîtes. C'est un fait certain, mon cher Lampridius. Ἀνὴρ λογοδαίδαλος τοῦ Ἀριστοτέλους λαμπρὸν ζήλωσις καὶ τοῦ Μέδου θηρεύει διάγραμμα. Vous riez, je suis sérieux; il a extorqué beaucoup d'argent à ceux auxquels il promet l'excellence oratoire. » Camillo mourut en 1544 et non pas en 1550 comme le dit la *Biographie Générale*, sans avoir terminé son théâtre et sans en avoir publié une explication. Il laissa toutefois en manuscrit une description fort peu intelligible de ce théâtre. Elle fut éditée par Ludovico Domenichi et imprimée à Florence par Torrentino en 1550, sous le titre de: *L'idea del Theatro dell'Excellen. M. Giulio Camillo* 4°, 88 p. et fut republiée la même année à Venise par Bindoni. Nous la retrouvons dans les œuvres complètes de Camillo, données par Giolito de Venise en 1552, 1554, 1555, 1560, 1566, 1568, 1579, 1580 et 1584 (dont les éditeurs semblent n'avoir pas eu connaissance des éditions de Torrentino et de Bindoni). Voyez au sujet de Camillo, outre les ouvrages cités plus haut, sa vie par Federigo Altan di Salvarolo faisant partie du premier volume de la *Nuova raccolta d'opuscoli scientifici et filologici* (Venezia 1755), éditée par Calogiera; Tiraboschi, vol. VII, p. 2226 (édition de 1824); Freytag: *Adparatus Litt.*, vol. III, p. 128-132; *Vie de Paleario*, par Young, I, p. 545; *Erasmi Epist.* CCCIXX, p. 1254; *Gilb. Cognati opuscula*, p. 84, où, dans une lettre adressée à Metellus, se trouve une explication du théâtre, suivant Sébastien Rosetti.

encore qu'ingénieux, disait qu'il avait le pouvoir d'apprendre le latin et le grec à un ignorant en l'espace de trois mois.

Deux odes écrites contre Camillo se trouvent dans les poèmes de Dolet, l'une de ces pièces est datée de l'époque qui nous occupe et fut envoyée en manuscrit à François de Langeac, frère de l'évêque de Limoges, accompagnée des remarques suivantes : « Je vous envoie une ode, dont voici le sujet : un nouveau maître d'éloquence est sorti du royaume des ombres ; un individu ignorant et sans éducation a fondu sur nous d'Italie, il ne sait pas le latin, il n'a aucune culture littéraire ; comme il n'a pas réussi à s'imposer, il n'a pas trouvé de meilleur moyen pour arriver à son but que de se faire de l'argent en promettant aux gens de leur enseigner en moins d'un mois le latin, l'art oratoire et l'art de faire des vers — choses inouïes, dignes seulement d'une moquerie perpétuelle ; si vous êtes ce que vous avez toujours été, vous avouerez que son système apprend à devenir fou au moyen de règles. Toutefois (car on prend facilement les Français avec des mots) il a bel et bien escroqué [1] de l'argent au roi, lui promettant certains commentaires au moyen desquels, même contre notre volonté ou quand nous sommes endormis, il peut nous infiltrer toute science. J'ai presque honte de m'être si longuement moqué de pareilles vétilles. Je tiens à avoir votre avis sur tout cela. Je connais beaucoup de gens en France dont le talent et le mérite feront, j'espère, comprendre aux Italiens que l'éloquence et la réputation littéraire (monopole qu'ils s'arrogent) ne sont pas inconnues aux Français ; ils cesseront alors de nous traiter d'enfants au maillot et de dire que, ayant négligé l'étude de la littérature, nous sommes plus que les autres amollis et plus aptes à nous énerver [2]. »

[1] Il est curieux de noter que, dans ce passage comme dans l'ode qui suit, Dolet, en parlant de Camillo, emploie le même mot qu'Alciat dans une lettre à Franciscus Calvus, imprimée dans les *Gudii Epistolæ curante Burmanno*, pt. I, p. 109. Dolet dit : *Regem tamen nummis pulchre emunxit* ; et Alciat (*Regem*) *emunxit sexcentos aureos*.

[2] *Orat. duæ*, p. 97.

« Ardua promittis, solo vel mense disertos
Cum te nos juras reddere posse viros,
Promissum hoc nihil est, nihil est has fundere nugas,
Est quoque nil musas vel superare novem
Id tibi cum multis commune est, Gallia centum,
Quid facile id præstent Gallia mille dabit.
Ast aliud nosti solus, quo Pallada vincis
Quidquid et Atlantis scit vafer ille nepos
Vis dicam? Nosti Reges emungere nummis:
Est id, quo doctum vincere quemque potes.
Hos nobis astus tua si documenta recludent,
Quis tibi pro tantis artibus astra neget?
Major eris Phœbo, quod si Jovis aula placebit,
Tu Jove depulso Jupiter altus eris [1].

L'époque du départ définitif de Dolet était arrivée. A la fin de mai ou dans les premiers jours de juin 1534, au moment où il souffrait d'une fièvre, qui, paraît-il, provenait de l'anxiété morale dans laquelle il se trouvait, il dut quitter Toulouse en toute hâte pour échapper à une seconde arrestation. Il se retira chez un ami à la campagne, se proposant de rester caché jusqu'à ce que l'orage fût passé et espérant pouvoir ensuite revenir à ses études. Toutefois il semble s'être demandé quelle décision il allait prendre. Ses goûts personnels, comme nous l'avons vu, le poussaient à retourner une seconde fois en Italie; et s'il devait continuer ses études de droit, c'était à Pavie ou à Padoue qu'il avait l'intention d'aller. Mais avant de quitter la France, Dolet désirait livrer à l'impression ses deux discours, ses poèmes et quelques lettres qu'il avait échangées avec ses amis. Il est fort peu probable qu'il aurait pu trouver à Toulouse un imprimeur disposé à publier un livre qui contenait des attaques si violentes contre cette ville, contre ses magistrats et sa populace; aussi ce fut dès ce moment qu'il songea à aller à Lyon. Il se proposait de passer par cette ville en se rendant en Italie et d'y demeurer le temps nécessaire pour surveiller la publication de ses œuvres.

[1] *Orat. duæ*, p. 186.

Le 8 juin il écrivit à Boyssone une lettre pleine d'indignation contre ses ennemis et contre Toulouse, et dans laquelle il rend compte à son ami de ses études et de ses occupations. « Je me consacre à la littérature avec autant d'énergie que ma santé le permet. Je développe et je polis mes deux discours, et j'ai l'intention de publier mes œuvres aussi tôt que possible. Vous recevrez avec cette lettre le passage dans lequel j'ai voulu vous glorifier et vous disculper[1]. »

Voici un extrait de la réponse de Boyssone : « Avant de recevoir votre lettre je ne savais pas où vous étiez. Les uns disaient que vous étiez parti pour Lyon et les autres pour Limoges. Sur ces données, où pouvais-je vous écrire ? Mais dès que votre lettre m'a appris où vous vous trouviez, je n'ai pensé à rien plus qu'à vous écrire.

« Quant à ce qui se passe ici, puisque vous désirez que je vous en parle, je dois vous faire connaître que vous avez laissé derrière vous de vives affections et que le nombre de ceux qui vous estiment et déplorent votre départ est considérable : parmi ces personnes, il faut compter les femmes les plus nobles et les plus honorables de la ville auprès desquelles vous êtes en grande faveur, grâce à vos épigrammes contre Drusac. Pour ma part, mon cher Dolet, si je ne tenais compte que de mes seuls désirs, rien ne pourrait me faire plus de peine que votre départ ; mais puisque vos projets vous forçaient à nous quitter, je méconnaîtrais les lois de l'amitié si je ne renonçais pas volontiers au plaisir que me procurait votre société, et si je ne donnais la première place à ce que réclame votre intérêt. Aussi allez où vos affaires vous appellent, fuyez ce pays ingrat, *fuge littus avarum*. Lorsque vous arriverez à Lyon, saluez de ma part Sébastien Gryphius, que j'aime extrêmement et que je tiens pour cher. Prenez soin de votre santé ; car, pendant que je vous écrivais, votre ami Clausane m'a dit que vous étiez malade, ce qui me fait beaucoup de

[1] *Orat. duæ*, p. 120.

peine, sachant que si vous étiez sain d'esprit vous seriez sain de corps.

« Un certain Omphalius vient d'arriver de Paris, il a une réputation de grand savant. Je ne l'ai pas encore vu; lorsque je l'aurai rencontré, je vous récrirai. Adieu.

« Toulouse, 13 juin [1].»

Une semaine plus tard Dolet écrivit au même ami:

« La gravité de la maladie qui m'a torturé jusqu'ici m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre; quoique mon état se soit amélioré jusqu'à un certain point, et que je me sois débarrassé de mon mal, je ne suis pas encore rétabli; je n'ai pas recouvré mes forces physiques, mais je prends soin de moi et j'ai bon espoir que Dieu m'accordera quelque secours et que bientôt, grâce à la nature, je me débarrasserai de mes souffrances.

« Vous aurez peine à croire quel grand plaisir les lettres de mes amis me procurent dans ma retraite et surtout les lettres de ceux qui, tout en m'exprimant leur affection, se distinguent par une pureté et une élégance de style peu ordinaires. C'est en quoi vous, vous excellez particulièrement et j'ai tout espoir qu'un jour vous serez aussi du nombre de ceux qui se distinguent par leur éloquence, à moins que cependant la bêtise de Bartholus et d'Accursius ne vous empêche de rechercher cette gloire. Ce que je crains, c'est que, habitant une ville hostile à l'éloquence, vous ne soyez de moins en moins disposé à cultiver l'art oratoire, et que vous ne soyez porté à traiter la littérature avec un peu trop de mépris et de dédain.

« Je suis ravi d'apprendre que l'on ressent quelque affection pour moi et que j'ai laissé parmi les honnêtes gens un souvenir agréable. N'est-ce pas une preuve que seuls les méchants me haïssent? J'apprends que Drusac, toujours plus aigri, ne cesse de presser le parlement de publier un édit

[1] *Orat. duæ*, p. 174.

contre moi. C'est un sauvage, une bête brute dont la fureur sans frein n'a pas été apaisée par la fuite de son ennemi. Pour conclure, il y a une chose que je tiens à vous faire savoir, c'est que je ne sens pas moins de peine d'être séparé de vous que vous n'en ressentez de m'avoir vu partir; mais puisque nous ne pouvons plus être ensemble et que mes affaires m'appellent ailleurs, trompons l'ennui de notre séparation en nous écrivant fréquemment. Je ne connais que le nom d'Omphalius. Si vous saviez quelle sorte d'homme il est, quelle est l'étendue de ses connaissances, donnez-moi ces renseignements, et faites que je reçoive de vous ce que je désire si ardemment, une lettre qui me donne toutes sortes de nouvelles. Adieu.

« Écrit à la campagne 22 juin [1].»

Le départ de Dolet n'eut pas pour effet d'arrêter les tentatives que ses ennemis dirigeaient contre lui. Il est certain que le premier président usa de son influence en sa faveur; Dolet lui en témoigna toujours de la gratitude et de l'estime. Mais ni la modération du premier et du second président, ni l'amitié de l'évêque de Rieux ne put combattre la bigoterie et, fort probablement, la haine personnelle de la majeure partie des conseillers qui subissaient l'influence du lieutenant-général de la sénéchaussée et du juge-mage et qui étaient soutenus par les capitouls. Dolet venait de signer la lettre qu'on vient de lire, lorsqu'il reçut la nouvelle que le parlement avait publié un décret le condamnant à s'exiler à jamais de Toulouse et de tout le pays qui était sous sa juridiction. Il ajouta alors le *post-scriptum* suivant:

« Depuis que j'ai signé ma lettre, j'ai reçu par des messages et des lettres la nouvelle que Drusac avait obtenu un édit me défendant de rentrer à Toulouse. Je ne suis nullement troublé par la persécution d'un individu aussi méprisable, et,

[1] *Orat. duæ*, p. 121.

au milieu de ces temps de perturbations et de misères, je n'en conserve pas moins tout mon courage; de même que dans les périodes de calme et de prospérité, où mes affaires vont selon mon désir, je m'efforce de faire preuve de fermeté et de résolution, à l'heure présente je m'efforce de résister bravement au malheur. Ainsi mes soucis ne sont pas accrus, mais allégés, grâce à la fermeté de mon esprit et au soutien d'une conscience pure. Je me consacre entièrement à la littérature, et cela me prend tout mon temps. Cette occupation chasse tous mes ennuis et toutes mes misères et n'apporte pas un léger remède à mes peines et à mes maux, elle me fait voir clairement, à moi qui suis exposé à tous les coups de la fortune, qu'on ne doit se tourmenter que si l'on est coupable de quelque méfait ou de quelque crime, et qu'il ne faut pas se troubler si l'on est en butte aux insultes et aux attaques des méchants. Aussi je veux qu'on me juge d'après mon caractère et non d'après les événements. Écrivez-moi ce que vous saurez de toute cette affaire; vous soulagerez mes peines et complairez au désir de votre ami. Encore une fois, adieu. »

Peu après cette lettre, Dolet trouva qu'il était nécessaire, bien qu'il fût gravement malade, de quitter son lieu de retraite et de partir pour Lyon. Il aurait, paraît-il, fait le voyage à pied, — environ quatre-vingts lieues — en compagnie de son fidèle ami Simon Finet. L'été était très chaud, les routes étaient couvertes de poussière, et à son arrivée au Puy (en Velay) il eut une nouvelle attaque de fièvre et dut s'arrêter pendant quelques jours. Au moment où il allait quitter cette ville, il eut le bonheur de recevoir une lettre de son ami Clausane, auquel, à sa première halte, il répondit le même jour: «Votre lettre qu'on m'a remise ce matin de bonne heure, lui dit-il, m'a rempli de joie, car j'ai vu que vous alliez comme je le désirais et aussi que vous n'aviez pas abandonné le projet de m'accompagner en Italie. Cette lettre pleine de poussière et de hâte a été écrite en voyage, à trois heures de distance du Puy, où j'ai dû rester quelques jours à cause d'une grave

rechute. Je suis maintenant à deux jours de Lyon, où j'arriverai le 1er août, si mon état de santé me permet de faire le chemin que je me suis imposé chaque jour.»[1]

Il accomplit son dessein et arriva à Lyon le 1er août, mais il était fatigué de corps et d'esprit. « Lorsque je fus arrivé à Lyon, » écrit-il plus tard à Boyssone, « je n'eus aucun espoir de me remettre et je désespérai de la vie. »

[1] *Orat. duæ*, p. 126.

CHAPITRE IX

LYON

C'est un grand cas voir le Mont Pélion.
Ou d'avoir veu les ruines de Troye :
Mais qui ne voit la ville de Lyon,
Aucun plaisir à ses yeux il n'octroye.

CLÉMENT MAROT.

« Il était une antique cité, connue sous le nom de *Lugdunum*,
Bâtie sur une hauteur : elle fut détruite par l'incendie. Plancus,
Chef des troupes romaines, la releva au pied même
De la montagne, du côté qui regarde la Gaule.
La Saône aux flots paresseux la traverse ;
D'autre part elle a pour ceinture le Rhône ; et, retardant leur marche,
Les deux rivières se réunissent et forment un vaste courant.
Opulente, mère d'une forte race, riche en beaux monuments,
Elle s'ouvre au commerce de tous, étrangers ou citoyens. »

Telle est la description que Dolet, dans un de ses poèmes, nous donne de la ville qui allait désormais être son refuge, et qui, pendant une grande partie du seizième siècle, peut être considérée à juste titre comme la capitale intellectuelle de la France. Elle rappelait l'Italie non seulement par son climat, mais par ses goûts littéraires et artistiques, et par la liberté intellectuelle dont elle jouissait, comparativement avec le reste de la France. A ne considérer que sa civilisation et son commerce, elle était plus italienne que française. Plus d'un siècle auparavant nous y trouvons les fondations de cette colonie de marchands florentins nobles et instruits, les uns attirés par les circonstances politiques, les autres, par les intérêts commer-

ciaux, colonie, qui vers la fin du seizième siècle comptait plus de cinquante-neuf familles. Les Pazzi et les Gondi s'étaient établis à Lyon au quinzième siècle, et avaient montré aux Français que, dans le pays le plus civilisé du monde, la carrière du commerce n'était pas incompatible avec la haute naissance, les manières polies, et la culture littéraire et artistique. Venant du pays qui était le berceau de la littérature et de l'art, les Italiens apportaient avec eux cette civilisation plus raffinée que ne connaissait généralement pas la France d'alors.

Les savants grecs et italiens, qui suivirent, introduisirent de ce côté-ci des Alpes la connaissance du grec et firent mieux apprécier la littérature latine. Lyon, alors, comme aujourd'hui, riche, remuant, libéral et aimant le progrès, avait offert à la colonie une hospitalité de bon aloi et en avait été récompensée, non seulement par une civilisation et une culture plus solide, mais encore par les avantages matériels que les Italiens lui rendirent. Toute grande et toute florissante qu'eût été la ville depuis plusieurs siècles, c'est à la colonie italienne que Lyon dut l'introduction de cet art qui, dans la suite, en fit la plus grande et la plus florissante des villes commerciales de la France, je veux parler de la manufacture des soies. Elle devint le quartier général de tous les échanges d'argent et de marchandises qui se faisaient entre la France et l'Italie. Les étrangers y faisaient construire des palais qui égalaient en solidité et en splendeur ceux de leurs ancêtres de Florence ou de Lucques. Ils ornaient les églises avec une magnificence jusque-là inconnue. Ce fut pour la chapelle florentine, qui se trouvait dans l'église des Dominicains de Lyon (laquelle, par un privilège spécial, fut désignée comme l'église paroissiale des Florentins), que Salviati peignit son chef d'œuvre : l'*Incrédulité de saint Thomas.*

Nulle part, en dehors de Paris, on ne pourrait trouver au seizième siècle autant d'hommes de lettres distingués qu'à Lyon. Les Lyonnais et les gens lettrés qui habitaient régulièrement la ville, étaient fort nombreux, et plusieurs

d'entre eux se distinguaient par leur capacité et leur talent. Symphorien Champier, aussi excellent médecin que bon littérateur, s'occupait tantôt à fonder une école de médecine, tantôt à déchiffrer et à mettre en ordre les vieilles chroniques; Benoît Court, dont les charmants commentaires sur les *Arresta Amorum* nous offrent un des premiers spécimens de cette finesse spirituelle dans laquelle les écrivains français devaient tant exceller depuis; Maurice Scève, poète et antiquaire, dont les louanges ont été chantées par des hommes si différents, par Marot, par Du Bellay et par La Croix du Maine; son cousin, Guillaume Scève, qui se consacrait aussi à la littérature; Charles de Sainte-Marthe, poète, théologien et réformateur; Guillaume de Choul, dont la collection de monnaies et d'antiquités romaines était la seule qui, de ce côté-ci des Alpes, était digne d'être appelée une collection, et dont l'ouvrage sur la castramentation des Romains fit autorité pendant deux siècles; Charles Fontaine, dont les critiques littéraires étaient toujours marquées au coin de l'à-propos et du bon sens, encore que nous ne puissions lui accorder comme poète le haut rang que ses contemporains lui assignaient; Barthélemi Aneau, dont le *Mystère de la nativité* est considéré par plusieurs comme le prototype de l'opéra français; Sanctes Pagnini, le grand hébraïsant, qui avait été élève de Savonarole; tous ces hommes vivaient alors à Lyon, où ils passèrent la plus grande partie de leur existence; ils formaient une réunion de lettrés qui, en dehors de Paris, ne pouvait trouver d'égale. Cependant toutes ces illustrations étaient de beaucoup éclipsées par les hommes plus remarquables encore qui résidèrent à Lyon pendant un temps plus ou moins long, et dont quelques-uns y firent plus d'un séjour prolongé.

François Rabelais, Clément Marot, Michel Servet, Bonaventure des Périers, Salmon Macrin, Hubert Sussanneau, Nicolas Bourbon de Vandœuvre, passèrent tous plusieurs années de leur vie à Lyon, de 1530 à 1540; et Érasme, Robert Estienne, Pole, Sadolet, Calvin, Théodore de Bèze, Antoine de Gouvée,

Émile Ferret et Jean Second y vinrent à diverses reprises; Budé, le plus célèbre de tous, a dû s'arrêter au moins deux fois à Lyon, encore que je ne puisse trouver aucun renseignement détaillé sur ses visites. Il se peut que les hommes les plus intelligents de l'époque résidassent toujours à Paris et ne fissent à Lyon que des séjours temporaires. Les Estienne, Marot, et peut-être même Théodore de Bèze, désiraient ne jamais quitter Paris, et seules les amères persécutions qu'ils eurent à subir de la part des ennemis de toute science, de toute littérature et de toute lumière les poussèrent à chercher asile dans les républiques plus libres de Genève et de Berne, ou dans les montagnes du Piémont. Néanmoins à Lyon la liberté intellectuelle était plus grande qu'à Paris. On y sentait moins l'action sinistre de la Cour et de la Sorbonne. Le cardinal de Tournon, tout bigot qu'il était, semble avoir laissé à la capitale du Midi, dont il fut d'abord le gouverneur et ensuite l'archevêque, plus de liberté qu'il n'en accordait à la royale cité que visaient ses espérances et son ambition; ses lieutenants, les Trivulce et Jean de Peyrat, se montraient très sympathiques au progrès intellectuel, et employaient toute leur influence (bien que parfois inutilement) à protéger les lettres et leurs adeptes contre les attaques de la bigoterie ecclésiastique. De plus une société, qui comptait parmi ses membres Rabelais, Marot, Des Périers, Dolet, Scève, Macrin, Champier et Aneau, devait jouir d'une liberté de relations intellectuelles qui manquait à la grande capitale si jalousement surveillée par la Sorbonne et par le Parlement, où chaque mot qui pouvait favoriser la liberté intellectuelle ou religieuse était immédiatement saisi au vol, et attirait sur celui qui l'avait prononcé la censure (sinon pis) de l'une de ces vénérables assemblées.

Si nous devons ajouter foi à l'assertion du père de Colonia[1] — elle a été souvent reproduite — c'est à Lyon que

[1] *Hist. Litt. de Lyon,* vol. III, p. 466 et suiv.

reviendrait l'honneur d'avoir établi la première de ces sociétés ou académies littéraires qui plus tard devaient être l'une des gloires de la France.

L'académie de Fourvière (ainsi appelée de l'antique édifice qui se trouve sur la colline de ce nom, et qui est le reste du palais des empereurs romains, où les réunions eurent lieu) eut pour fondateurs, nous dit-on, au début même du seizième siècle, Humbert de Villeneuve et Hugues Fournier, qui depuis furent successivement premiers présidents du parlement de Bourgogne; Humbert Fournier, frère de Hugues; Symphorien Champier; Benoît Court; Gonsalve de Tolède, savant médecin espagnol en résidence à Lyon, et d'autres encore.

C'est sur une lettre de Humbert Fournier à Symphorien Champier, datée de 1507, et sur une lettre et certaines odes de Voulté, écrites en 1536, que le père de Colonia s'est fondé pour dire que cette académie existait. Mais la lettre de Fournier, qui est imprimée à la fin du traité de Champier intitulé: *De quadruplici Vita*[1], tout en étant pleine d'intérêt, et tout en fournissant la preuve de la grande vigueur intellectuelle de Lyon à cette époque, semble n'être qu'un récit dans lequel nous apprenons comment Fournier et quatre de ses amis passèrent leur temps pendant un séjour qu'ils firent, un certain été, dans la maison de campagne de Fournier, située sur le coteau de Fourvière; quant à la lettre et aux odes de Jean Voulté, écrites trente ans plus tard, elles n'ont pas d'autre portée que de rappeler les réunions fortuites de ses amis littéraires[2].

Mais ce n'est pas seulement par la présence de lettrés et de savants que Lyon se distingua au seizième siècle, c'est aussi par l'activité extraordinaire de ses presses, qui rivalisaient avec celles de Paris même. Lyon était la seconde ville de France où s'exerçait l'art de l'imprimerie, et elle s'en

[1] Lugdunum, 1507.

[2] Voyez, au sujet de cette prétendue académie, Allut: *Étude sur Symphorien Champier* (Lyon 1859), p. 62-67.

fit une plus grande gloire que Paris, car ce fut de ses presses que sortirent les premiers livres en langue française qui aient été imprimés en France. Et il est fort probable que le premier livre français imprimé en France fut celui dont la publication en langue vulgaire a toujours rencontré les plus vives objections de la part de tous ceux qui se sont opposés à la liberté intellectuelle, politique ou sociale. En 1472, Barthélemy Buyer, riche et notable bourgeois de Lyon, fit établir une presse dans sa maison par Guillaume Regis ou Le Roi, habile imprimeur, et ce fut là que, paraît-il, cette même année ou l'année suivante, sous la surveillance de deux savants moines augustins: Julien Macho et Pierre Farget, fut imprimé le Nouveau Testament en français, ainsi qu'un abrégé ou paraphrase de l'Ancien Testament[1].

L'œuvre excellente que commença Buyer, se continua et se propagea. Il n'y eut pas moins de soixante-douze maîtres-imprimeurs pratiquant leur art à Lyon au quinzième siècle; et à un grand nombre de ces derniers qui poursuivirent leur

[1] Si, comme on paraît le croire généralement aujourd'hui, *Le Recueil des Histoires de Troyes*, attribué tout à la fois à Caxton, à Colard Mansion et à Ulric Zell, ne fut pas imprimé avant 1476, les livres publiés par Barthélemy Buyer, de Lyon, seraient les plus anciens des livres imprimés en français. Parmi ceux-ci, *La Légende Dorée* est certainement le premier qui porte une date (1476); mais plusieurs bibliographes en renom, notamment MM. Péricaud aîné (*Bibliographie Lyonnaise*, XVe siècle, p. 7) et Berjeau (*Bibliophile Illustré*, II, p. 14), sont d'avis que le Nouveau Testament et l'abrégé de l'Ancien publiés en français par Buyer parurent en 1472 ou en 1473 au plus tard. Berjeau toutefois fait erreur en disant que ces livres portent la date de 1472. Deux éditions du Nouveau Testament et de l'abrégé de l'Ancien furent données par Buyer presque en même temps, toutes deux sans date; l'une de ces éditions est imprimée avec les mêmes caractères que le *Lotharius Diaconus* de 1473, le premier livre imprimé à Lyon qui porte une date. Ces éditions sont de petits in-folio, mais l'une a de longues lignes et l'autre des colonnes doubles. Un exemplaire de l'édition du Nouveau Testament à longues lignes, appartenant à Lord Spencer, figurait à l'exposition Caxton. Au catalogue, on a proposé la date de 1477, mais le livre est certainement antérieur. La bibliothèque du Musée Britannique et la Bibliothèque Nationale en possèdent chacune un exemplaire. Un autre fut acheté 1045 francs par le duc D'Aumale à la vente Solar. L'exemplaire de l'édition en deux colonnes du duc de la Vallière, vendu 100 francs à la vente de ses livres en 1783, fut ensuite acquis par M. A. Firmin-Didot et a été revendu 3550 francs à sa vente (mai 1879). Voyez sur les différences des deux éditions: Brunet: *Manuel*, vol. V, p. 746.

tache pendant une grande partie du seizième siècle, vinrent s'ajouter cent dix-huit noms nouveaux au seizième siècle, plus une quantité de libraires qui n'étaient pas imprimeurs[1]. Dans les cent vingt-cinq années qui suivirent l'introduction de leur art, les imprimeurs de Lyon furent bien plus nombreux que dans les trois siècles suivants et ils publièrent une quantité de livres prodigieuse. Quatre-vingt-quatre éditions complètes de la Bible (y compris le Nouveau Testament) sont citées par Masch[2] comme étant sorties des presses lyonnaises pendant la première moitié du seizième siècle, sans compter diverses éditions de parties séparées.

Lorsque Dolet arriva à Lyon en 1534, à la tête de la profession (car l'imprimerie était alors une profession savante, et non pas un art manuel) se trouvait Sébastien Gryphius, qui, pendant ses trente-trois années d'exercice (de 1524 à 1556), imprima plus de mille éditions différentes de livres hébreux, grecs, latins, italiens et français. Son fils et successeur fut presque aussi productif. Les presses des Tournes, des Rouille, des Rigaud, des Frellon et de beaucoup d'autres étaient constamment en activité; et si aucun des imprimeurs lyonnais n'eut la bonne fortune de donner une édition *princeps* d'un classique grec ou latin, ce fut, en revanche, de leurs presses, et surtout de celles de Gryphius que sortirent les nombreuses réimpressions en petit format et à bas prix des textes latins qui étaient plus utiles aux étudiants pauvres.

Mais à Lyon, au seizième siècle, on publia aussi des ouvrages inédits qui placèrent leurs auteurs au premier rang des érudits et des littérateurs. Ce fut là que *Gargantua* et *Pantagruel* virent le jour pour la première fois, que Marot fit tout d'abord imprimer son *Enfer* et une édition complète de ses œuvres, que Sanctes Pagnini livra au public son grand lexique hébreu, oublié aujourd'hui, mais qui alors contribua

[1] Monfalcon : *Manuel du Bibliophile et de l'Archéologue Lyonnais*.
[2] *Bibliotheca sacra*.

plus que tout autre livre à faire avancer la connaissance de la langue sacrée. Au moment où l'étude de l'hébreu était interdite à Paris par la Sorbonne comme impie, dangereuse et hérétique, à Lyon, Sanctes Pagnini pouvait composer, et Gryphius imprimer, sans danger, un ouvrage qui, à juste titre, était placé au même rang que le *Thesaurus* latin de Robert Estienne, et le *Thesaurus* grec, plus précieux encore, dû à son illustre fils.

Les imprimeurs et les correcteurs n'étaient pas indignes des auteurs. Les préfaces et dédicaces écrites par Sébastien Gryphius montreraient assez qu'il était excellent latiniste, même si les louanges que lui décernèrent J. C. Scaliger, Gesner, Sadolet et tant d'autres ne nous renseignaient pas à cet égard. Rabelais, Susanneau et Dolet étaient attachés à Gryphius comme lecteurs ou comme correcteurs. Tournes l'aîné, qui fut pendant quelques années son ouvrier, rivalisait avec Gryphius en érudition et le surpassait comme typographe; et à Treschel revient l'honneur d'avoir eu les épreuves de son édition du *Canon* d'Avicenne (imprimée en 1498) corrigées par le premier helléniste d'Europe, par l'ambassadeur de France à Venise, dans les veines duquel coulait le sang de trois empereurs, je veux dire le célèbre Jean Lascaris.

Mais il nous reste encore à parler d'une des gloires de Lyon au seizième siècle. Dans aucune ville d'Europe il ne semble s'être rencontré autant de femmes cultivées. Leur réputation, évidemment, doit pâlir devant celle de la Marguerite des Marguerites, mais les femmes qui entouraient la sœur du roi ne semblent pas avoir rivalisé avec la culture littéraire de leur maîtresse, et c'est en vain qu'à Paris ou ailleurs nous cherchons une réunion de femmes instruites à comparer avec celle qu'on trouvait à Lyon. Le nom de Louise Labé, la *belle cordière*, est peut-être le seul qui soit très connu; et, entre toutes les Lyonnaises, seule elle a eu l'honneur d'être rangée au nombre des classiques français. Elle mérite à bon droit la prééminence qu'on lui accorde. Belle, accomplie et riche, elle réunissait autour d'elle tout ce qu'il y avait de plus noble dans la so-

cété de Lyon au milieu du seizième siècle; elle devança en quelque sorte le dix-neuvième siècle en exprimant les regrets de voir que les lois sévères des hommes empêchaient les personnes de son sexe de se vouer à l'étude; elle exhortait les femmes à élever autant que possible leur esprit au-dessus de leurs fuseaux et de leurs quenouilles, et à se montrer les dignes compagnes et les rivales des hommes en recherchant les choses de l'esprit, non pas évidemment en vue de la suprématie, mais pour montrer qu'elles étaient capables de l'exercer. Louise Labé est peut-être la seule des Lyonnaises dont on lise encore les poésies; toutefois les vers de « gente et vertueuse dame Pernette du Guillet de Lyon » n'ont pas eu moins de cinq éditions, dont deux ont été publiées dans notre siècle; et s'ils sont inférieurs pour la facture et l'énergie, à ceux de sa jeune amie, ils n'en ont pas moins une grâce simple qui a encore quelque attrait. En même temps que ces dames, vivaient les deux sœurs Claudine et Sibylle Scève (proches parentes de Maurice), qui écrivaient aussi agréablement en vers qu'en prose, et auxquelles Marot adressa l'une de ses plus jolies odes; Jeanne Gaillard, dont les vers en réponse à un rondeau du même poète furent jugés dignes de figurer auprès de cette pièce dans les éditions de Marot qui suivirent; et enfin Clémence de Bourges, que Duverdier appelle la perle des Lyonnaises de son temps, l'amie ou la rivale — l'une et l'autre peut-être — de Louise Labé, Clémence dont la musique valait la poésie.

C'était dans les salons de la dame du Perron, femme d'Antoine de Gondi, que tous les gens distingués de la société lyonnaise avaient coutume de se réunir. On y trouvait des hommes de lettres, des musiciens et des artistes, ainsi que des personnages du plus haut rang, « des princes, des prélats et des rois », suivant le récit enthousiaste d'Eustorg de Beaulieu, poète et musicien; la légère exagération à laquelle ce dernier se laisse aller en parlant des charmes de la société qui entourait sa protectrice, doit lui être facilement pardonnée.

Dolet arriva à Lyon le 1er août 1534[1]; il alla voir aussitôt le savant imprimeur Sébastien Gryphius et lui fit part du message de Boyssone.

Né vers 1491 à Reutlingen en Souabe, où son père Michel Greyff ou Gryff exerçait l'art de l'imprimerie[2], Gryphius s'était sans nul doute établi à Lyon dès 1524; car, cette année-là, une édition des commentaires de Nicolas de Tudeschi sur les Décrétales fut publiée par lui[3]. Il en imprima certainement encore une et peut-être plusieurs autres dans les trois années qui suivirent. Mais ce ne fut pas avant 1528 qu'il acquit une certaine importance. Antérieurement les seuls livres qu'il ait édités sont de grands in-folio sur la jurisprudence du moyen âge. Il voulut alors rivaliser avec les Alde en publiant une

[1] Il est clair que ce fut le 1er août 1534 que Dolet arriva à Lyon, et non pas le 1er août 1533, comme l'affirme Née de la Rochelle, que Boulmier naturellement ne contrôle pas. Ce ne fut que le 1er août 1533 que le Roi vint à Toulouse et il est fait allusion de cet événement dans la seconde harangue de Dolet, lequel par conséquent a dû prononcer son discours et être emprisonné après cette date. Il fut incarcéré le 25 mars, et comme nous savons qu'il arriva à Lyon le 1er août suivant, il faut que ce soit en 1534. De plus, dans la lettre de Jean Bording, datée de Paris (26 janvier) et écrite avant le premier emprisonnement de Dolet, il dit que Béda venait de reprendre possession de sa charge (*Orat. duæ*, p. 166), et cet évènement eut lieu à la fin de 1533. Béda avait été banni le 26 mai 1533, et fut rappelé dans les derniers mois de la même année (Herminjard : *Correspondance des Réformateurs*, III, p. 53, 162, 272). Les discours ont dû par conséquent être imprimés entre le 13 août 1534, date de la lettre-préface de Chrysogon Hammonius, et le 15 octobre de la même année, jour où Dolet arriva à Paris.

[2] Panzer énumère douze livres qui sortirent de ses presses de 1486 à 1496.

[3] Suivant Breghot de Lut et Péricaud aîné (*Biographie Lyonnaise*), il imprima dès 1520 le traité de Romanus Aquila, intitulé : *De Nominibus Figurarum*, mais je me suis rendu compte que cette édition n'existe pas. Il y a certainement quelques erreurs dans l'article Seb. Gryphius de la *Biogr. Lyon.* On y dit qu'il imprima un grand nombre des classiques grecs. Je n'ai pas réussi à découvrir plus de quatre livres grecs, dont deux seulement (les fables d'Ésope et les Aphorismes d'Hippocrate) peuvent être considérés comme classiques. Toutefois des traductions latines de presque tous les classiques grecs furent publiées par lui. La *Biographie Lyonnaise* dit encore qu'il a imprimé « beaucoup d'autres ouvrages » de 1520 à 1528. Je n'en ai pas trouvé plus de trois avant 1528, l'édition dont il est question dans le livre de N. de Tudeschi (Panormitanus) sur les Décrétales (1524), le *Repertorium* de Bertachini de Fermo (1525) et une édition des œuvres de Bartholus, mentionnée dans la préface de Panormitanus.

série de livres latins, qui ressemblaient aux leurs non seulement comme format et comme caractères, mais comme utilité générale; il n'aspira certainement pas à lutter avec eux pour les auteurs grecs, et ne publia presque aucune édition originale et critique des auteurs latins; mais par la grande quantité de livres excellents qui sortirent de ses presses, classiques latins, traductions latines des classiques grecs, réimpressions des œuvres des meilleurs écrivains modernes ou contemporains, tels qu'Érasme, Politien, Bude, plus qu'aucun autre imprimeur il contribua à la vulgarisation de la littérature et servit la cause du progrès intellectuel. Quelques livres hébreux, grecs, français et italiens, mais surtout des livres latins, furent publiés par ses soins entre 1528 et l'année de sa mort (1556)[1], lesquels se répandirent rapidement dans le midi de la France, dans le nord de l'Italie, et dans les contrées voisines de la Suisse et de l'Allemagne. Il fit paraître aussi plusieurs ouvrages originaux, mais moins nombreux et peut-être quelquefois d'un mérite moins grand que ceux que les Manuce ou les Estienne eurent la bonne fortune de publier. Mais il ne faudrait pas croire qu'il n'imprima pas des ouvrages inédits de la plus grande valeur et surtout des livres que l'inquisition de Rome et la censure de la Sorbonne auraient refusé de sanctionner ou n'auraient pas laissés passer sans exiger qu'ils subissent quelques modifications. Ce fut à lui que le plus pur prosateur latin du siècle, l'excellent et libéral évêque de Carpentras, le cardinal Sadolet, confia l'impression de la plupart de ses ouvrages, lui exprimant même souvent sa reconnaissance dans une dédicace ou dans une épître où il faisait allusion au docte et habile imprimeur avec lequel il était dans les meilleurs termes[2]. Ce fut Gryphius

[1] Je ne crois pas qu'aucun imprimeur du seizième siècle ait publié un nombre égal de livres pendant une période égale. Dans le même laps de temps, Robert Estienne imprima quatre cent soixante-six ouvrages.

[2] En 1535, les presses de Gryphius imprimèrent la première édition des commentaires de Sadolet sur les Romains, — ouvrage qui avait coûté beaucoup de temps et de travail à son auteur, mais qui, pour sa plus grande

qui en 1536 imprima pour la première fois ce poème sur l'immortalité de l'âme qui fit connaître Aonio Paleario et le mit au même rang que Vida et Sannazar; ce poème est écrit dans le style et dans la manière de *Lucrèce* sans toutefois avoir le même but que le *De rerum natura,* et à en croire plusieurs contemporains, il est bien près d'égaler celui de l'auteur latin. Cette œuvre, tout en plaçant Paleario au premier rang des poètes chrétiens de la Renaissance, fit comprendre aux limiers de l'inquisition qu'ils étaient sur la piste d'une proie nouvelle. Le poème fut suivi en 1552 des discours du même auteur publiés aussi par Gryphius, dans lesquels on trouve la phrase fatale où l'inquisition est dépeinte comme un poignard menaçant tous les hommes de lettres *(Sica districta in omnes scriptores*[1]*),* phrase qui ne fut ni oubliée ni pardonnée, et que l'auteur devait expier sur l'échafaud près de vingt ans plus tard.

Ce fut aussi Gryphius qui donna le premier les traités critiques de Scaliger l'aîné; et le grand Jules-César voulut bien condescendre à lui adresser une lettre de félicitation (qu'il fit imprimer) à l'occasion de la publication de son traité : *De Causis Linguæ Latinæ.* Sébastien fut aussi l'éditeur du grand *Thesaurus* hébreu de Sanctes Pagnino, et du *Thesaurus* latin de Dolet, deux ouvrages qui, chacun par l'érudition spéciale qu'ils nous montrent, ne purent guère être égalés au seizième siècle, et qui eussent été regardés comme des chefs d'œuvre de typographie s'ils n'avaient pas été éclipsés par la magnifique Bible latine — la plus grande tout à la fois comme format et comme caractères qu'on ait publiée jusque-là — qui sortit des presses de Sébastien Gryphius en 1550.

mortification, fut bientôt après sa publication censuré et supprimé par la cour de Rome à cause d'une tendance au Pélagianisme qu'on s'imagina y découvrir. Voilà ce qui explique pourquoi il existe si peu d'exemplaires de ce livre. Il fut réimprimé en 1536 et en 1537, avec d'importantes suppressions et corrections.

[1] *Orat. pro se ipso ad Senenses.* Les œuvres de Paleario eurent avec celles de Dolet et de bien d'autres qui ont écrit des livres qui valent la peine d'être lus, l'honneur d'être mises à l'index.

Des livres moins sérieux ne manquerent pas non plus. Gryphius, tout en étant sans contredit l'imprimeur savant de Lyon, comme François Juste et Claude Nourry en étaient les imprimeurs populaires, fit paraître les deux premieres éditions des *Arresta Amorum*, avec les doctes commentaires de Benoît Court; et de nombreux poètes et épigrammatistes latins trouvèrent en lui non seulement un éditeur, mais aussi un ami précieux. Les classiques latins de Gryphius ne sont plus très estimés et on les recherche peu; il n'en est pas moins vrai qu'ils eurent une grande utilité en leur temps, et quoiqu'il ne fût pas le premier peut-être à adopter le petit format commode des in-16 ou in-24[1], il fut le premier à s'en servir pour ses nombreuses éditions des classiques latins, dont les volumes devinrent bientôt les livres de classe de presque la moitié de l'Europe.

La façon dont le savant imprimeur reçut Dolet fut telle qu'on pouvait s'y attendre, c'est-à-dire très amicale. «J'ai rendu visite à Sébastien Gryphius», écrit-il quelques jours après à Boyssone, «et je l'ai salué de votre part. J'ai trouvé en lui un homme très docte, très bienveillant et très digne de l'amitié de tous les savants. Il a été ravi d'apprendre que vous êtes heureux et que vous avez recouvré votre situation, et il a témoigné le désir de me voir loger chez lui; mais tout en lui étant reconnaissant de sa bonté, je n'ai pas voulu lui être à charge[2].»

Mais si Dolet, par un sentiment d'indépendance, refusa l'hospitalité de l'aimable imprimeur, il ne tarda pas toutefois à se lier avec lui; et cette amitié semble avoir duré jusqu'à sa mort, chose rare dans l'existence de Dolet. Il dédia à

[1] Le premier livre que Gryphius imprima dans ce format, si nos recherches sont exactes (format qui est plutôt plus petit que celui qu'il adopta dans la suite), est daté de 1532. Ce sont les Aphorismes d'Hippocrate, avec une préface de Rabelais. La même année Simon de Colines imprima un Martial et Robert Estienne un Terence qui sont de la même grandeur. Ce sont là, croit-on, les premiers classiques latins, sinon les premiers livres, imprimés dans ce format.

[2] *Orat. duæ in Tholosam*, p. 125.

Gryphius le quatrième livre de ses poèmes (1538) en lui disant:

«Mon principal objet en publiant ce quatrième livre de mes poèmes, c'est qu'il soit rendu justice, après leur mort, à ceux qui ont aimé la vertu pendant leur vie[1]. Vous poursuivez un but aussi noble en transmettant à la postérité vos livres magnifiquement imprimés, desquels dépend la gloire des anciens auteurs aussi bien que celle de nos contemporains. Je désire donc que ce quatrième livre vous soit dédié comme témoignage des efforts louables que nous avons faits l'un et l'autre, et comme preuve éternelle et constante de l'amitié qui pendant si longtemps a existé entre nous.»

A partir de cette époque et pendant les douze années qu'il lui restait à vivre, Lyon fut la résidence de Dolet. Deux séjours de courte durée à Paris, un petit voyage en Piémont en 1544 et deux longues captivités, de quinze mois environ chacune, lui laissèrent près de huit années de loisirs pendant lesquelles il se consacra sans relâche aux études littéraires. Durant ces huit années, outre qu'il fut pour un temps le correcteur de Gryphius et qu'il surveilla l'édition de trois livres pour d'autres imprimeurs, Dolet publia au moins quinze ouvrages différents de sa composition, dont quelques-uns sont très volumineux. Il traduisit en français encore cinq autres ouvrages et les fit imprimer. Il dirigea la publication de plus de cinquante œuvres de divers auteurs grecs, latins et français, pour la plupart desquels il fit fonction d'éditeur et écrivit une ode ou une préface.

Nous avons vu que son dessein, en se rendant à Lyon, avait été tout d'abord de livrer à l'impression ses discours, ses poèmes et ses lettres; mais en arrivant dans cette ville, son épuisement physique et moral était tel qu'il dut abandonner son projet. Dans la lettre à Boyssone, qu'il écrivit peu après son arrivée, et dont un passage relatif à sa santé

[1] Le quatrième livre des *Carmina* de Dolet ne comprenait que des épitaphes.

gravement compromise a déjà été cité, il donne quelques détails complémentaires que voici : «Cela m'a forcé à renoncer à l'intention que j'avais en venant ici, à savoir de publier mes discours contre Toulouse, et je suis résolu à ne pas les faire paraître avant d'avoir quelque espoir de recouvrer mes forces.» Et un peu plus loin il dit qu'il est tourmenté par de vives douleurs physiques et qu'il se sent bien près de mourir. Une semaine plus tard, cependant, il écrit à Jean de Pins d'un endroit à la campagne où les médecins de Lyon l'avaient envoyé, et paraît moins désespérer de se rétablir; il dit pourtant qu'il ne pense pas encore à publier son livre.

Étienne Dolet à Jean de Pins :

«Mon silence est dû à une grave maladie dont j'ai souffert jusqu'ici. Maintenant que j'ai la perspective d'être bien dans quelque temps, je reprends ma correspondance avec mon ardeur d'autrefois, et je compte pouvoir rattraper le temps perdu.

«Lorsque, cédant à l'envie d'hommes méprisables et à la haine des méchants, je quittai Toulouse, je me retirai à la campagne loin de mes ennemis, écoutant en cela les conseils de mes amis. Je choisis un endroit très agréable qui offrait des ressources à ceux qui veulent étudier ; le bonheur que je comptais trouver là a été entravé, et la violence de mes ennemis a contribué à me le faire perdre. J'ai fui au bon moment et j'ai empêché mes ennemis de se repaître de mes malheurs et de donner libre cours à leur infâme cruauté en me faisant emprisonner. Toutefois j'ai été incapable, à cause de ma mauvaise santé, de jouir des agréments de ma retraite. Aussi, forcé de fuir les persécutions de mes ennemis et souffrant d'une cruelle maladie, je suis parti pour Lyon ; quelle était mon intention : *mes discours contre Toulouse et mes épigrammes l'auraient montré si l'état de ma santé ne m'avait empêché de les publier*. Car je prends mainte-

nant autant de soin pour me remettre que j'en prenais autrefois pour m'instruire. Je suis pour le moment à la campagne, où m'ont envoyé mes médecins[1], lesquels croient que la grande douceur du climat fera disparaître entièrement tous mes maux; et leurs espérances sont fondées: la fièvre m'a quitté depuis huit jours. Je reprends tout l'embonpoint que j'avais perdu quand j'étais malade, et je m'aperçois que je suis déjà deux fois plus fort. Tout ce qui me manque, c'est votre société, car si la joie et le profit que j'en retirais étaient grands, le regret que j'éprouve d'en être privé est plus grand encore. Je déplore extrêmement qu'il ne me soit pas permis d'être auprès de celui qui m'a défendu constamment avec une énergie indomptable; personne plus que lui, quels que soient les services qu'on me rende, ne sera plus apprécié par moi, et je passerais volontiers tout mon temps à parler et à me souvenir des nombreux bienfaits dont il m'a comblé. Vous ne sauriez vous faire une idée, mon cher ami, du sentiment religieux avec lequel je me rappelle vos bontés. Je pense souvent avec reconnaissance et plaisir aux affectueux traitements, aux tendres consolations que j'ai reçus de vous lorsque j'étais en proie au malheur. Vos conseils si sensés et venant d'un esprit si attentif m'ont permis de sauvegarder ma réputation, ma position, ma personne, ils me sont toujours présents, et je n'oublie pas que je vous dois tout, même la vie.

«Je termine ma lettre en me contentant de vous faire part des nouvelles qui ont cours à Lyon.

«On dit ici que Clément, le souverain pontife, vient d'être empoisonné. Tous les cardinaux français se sont rassemblés, pour se rendre en corps à Rome, afin de choisir un dieu à la place de ce dieu qui, on le voit, était mortel; ils prétendent élire un pontife de leur propre mouvement et suivant

[1] Qui étaient ces médecins? Rabelais, Fournier, Symphorien Champier, Canappe et Tolet pratiquaient tous à Lyon, et peu après ce moment, nous voyons que tous, sauf Champier, étaient très liés avec Dolet.

leurs convictions. Plusieurs espèrent avoir un pape français[1]; tous parlent de guerre et soupçonnent que cet événement occasionnera des tumultes.

«On croit assez généralement que le roi va arriver et on parle beaucoup de cela. Toutefois c'est une chose qu'on désire plutôt qu'on ne l'attend; cette rumeur se calme pour le moment et il n'en sera bientôt plus question. Voilà ce que l'on dit ici... Adieu. Écrit à la campagne, 8 août.»

Sur ces entrefaites, bien que cela puisse paraître étrange, les discours, les épîtres et les poèmes allaient être confiés à Gryphius, s'ils ne l'étaient déjà, par Simon Finet, et, suivant l'assertion de ce dernier, à l'insu de Dolet. Le livre fut rapidement imprimé, et il fut publié entre le 14 août et les derniers jours de septembre 1534. Ce premier ouvrage de Dolet est un petit octavo de deux cent quarante-six pages numérotées et de dix qui ne le sont pas, sans date, sans indication de lieu et sans nom d'imprimeur[2]. On y trouve d'abord une lettre de Simon Finet à Claude Cottereau, qui commence en ces termes:

«Croyez-vous que ce que j'ai fait doit m'être imputé à crime? n'ai-je pas plutôt droit à des louanges? Voici la chose en peu de mots, c'est à vous de décider. Vous n'ignorez pas la grande intimité qui existe entre Étienne Dolet et moi. Lorsque les violentes menaces et plus encore l'influence pernicieuse d'un certain homme méchant et réprouvé l'ont obligé à quitter Toulouse, c'est moi qu'il choisit pour l'accompagner

[1] Du Prat espérait être élu.

[2] Le titre ne renferme pas autre chose que: — *Stephani Doleti, Orationes Duæ in Tholosam. Ejusdem Epistolarum libri II. Ejusdem Carminum, libri II. Ad eundem Epistolarum amicorum liber.* Bien que les mots: *Lugduni apud Gryphium* soient donnés par Brunet et par Boulmier comme faisant partie du titre, il n'en est rien. Boulmier, tout en mentionnant cette indication dans sa *Bibliographie Dolétienne*, dit bien dans son texte (p. 73) que les discours parurent sans nom d'imprimeur et sans indication de lieu. Toutefois il ajoute: « Mais une lettre de Chrysogon Hammonius, un des amis de Dolet, nous apprend qu'ils furent imprimés chez Gryphius. » Il n'y a pas un mot de cela dans la lettre d'Hammonius, mais il est parfaitement clair, quand on examine les caractères et surtout les lettres initiales gravées sur bois, que le livre sortit des presses de Seb. Gryphius.

jusqu'à Lyon; il avait l'intention de publier ce qu'il avait écrit contre Toulouse, ainsi que des lettres et de très jolies odes qu'il a adressées à différentes personnes. Il songeait ainsi, au moyen de sa plume, à se venger des insultes dont il avait été l'objet à Toulouse. Mais il n'était pas plus tôt arrivé ici, qu'une grave maladie, dont il n'était pas bien remis, dégénéra rapidement en une fièvre quarte. Vous qui connaissez si bien la force et la noblesse de son esprit, et qui le savez capable de mépriser et même de tourner en dérision les malheurs qui l'accablent, vous pourrez vous faire une idée de l'énergie avec laquelle il a combattu les effets de la maladie. A la fin pourtant, fatigué des combats perpétuels qu'il avait à livrer contre l'injustice du sort, il abandonna le projet de publier ses œuvres et ne pensa qu'à trouver un moyen de se rétablir aussi vite que possible. C'était pour moi une source de chagrin profond de voir que la publication, qui allait donner quelque éclat au nom de notre ami, fût retardée plus longtemps, et ce qui me tourmentait encore, c'était de voir que ceux qui l'avaient outragé par leurs insultes pussent continuer à s'élever contre lui impunément. Vous savez maintenant ce que j'ai fait pour défendre la réputation d'un homme que j'aime, et c'est à vous de juger si je mérite des louanges ou des reproches. Je me suis emparé du manuscrit des deux discours qu'il prononça à Toulouse devant une affluence d'auditeurs inconnue jusqu'alors; le sujet qu'il y traitait n'était nullement cherché ou imaginaire, mais réel, puisqu'il lui était fourni par les circonstances. J'ai encore dérobé deux livres d'épîtres qui correspondent merveilleusement avec les arguments des discours; et enfin, rendu plus avide par une aussi belle proie, j'ai recueilli deux livres de poésies latines, et je publie aujourd'hui tout cela sans l'avis et même à l'insu de celui qui en est l'auteur. Qu'en pensez-vous? J'attends votre jugement.»

Le reste de la lettre est une défense de la conduite de Finet, on y trouve aussi des louanges exagérées à l'adresse

de Dolet, lesquelles, ridicules dans l'original, le seraient encore bien plus dans une traduction. Finet termine en disant : « Quel que soit votre jugement, pendant que Dolet, sur l'avis des médecins, fuit la chaleur de l'été et fait un séjour à la campagne, je vais surveiller l'impression des œuvres dont je parle plus haut, mais je ne dirai rien à l'auteur avant que nous arrivions à Padoue. Je vous ai déjà écrit que dès que la chaleur sera moins forte, nous avons l'intention de nous rendre dans cette ville. En attendant, donnez-moi de vos nouvelles et dites-moi quelles sont les études qui vous occupent. Adieu. Lyon, 1er août[1]?). »

Cette lettre est suivie d'une autre lettre qui est censée être adressée par Chrysogon Hammonius, Italien, à Criton Archagatus[2].

Après quelques généralités et quelques remarques louangeuses sur Dolet, l'auteur continue en disant : « Je rendis hier visite à l'éditeur, où il était naturel que je rencontrasse Simon Finet, l'ami le plus intime de Dolet. Voyant à son air qu'il était un peu excité et perplexe, je lui demandai ce qui l'amenait chez l'imprimeur ; et Finet, qui n'est pas un homme d'une culture ordinaire, me répondit : « Je vais livrer un trésor au public », et, en même temps, il me montra deux discours de Dolet ; je n'ai jamais rien lu de plus élégant et de plus habile. Il les a dérobés à l'auteur, soucieux qu'il est de la réputation de son ami lequel avait décidé de retarder la publication d'une

[1] La date de cette lettre : *Ad Calend. Sept.* est certainement inexacte. Elle fut écrite quelque temps après l'arrivée de Dolet à Lyon (1er août). Au lieu de *Sept.*, je lis *Sept.*

[2] Je n'ai pu découvrir qui étaient Chrysogon Hammonius et Criton Archagatus. On trouve une ode sur la mort du premier dans le quatrième livre des *Carmina* de Dolet. Sur Simon Finet, tout ce que nous savons, c'est qu'il fut le Pylade de notre Oreste. MM. Des Marets et Rathery se trompent certainement en essayant, dans la biographie de Rabelais qui fait partie de leur excellente édition de ses œuvres, d'identifier Finet avec un certain Φινέας, ami et confrère de Rabelais à l'abbaye de Fontenay, dont Budé fait mention dans ses épîtres grecques. Φινέας, qui était arrivé à l'âge d'homme et était probablement prêtre quand Budé parla de lui (au plus tard en 1523), était le beau-père (?) et de Simon Finet, le camarade d'étude de Dolet à Toulouse en 1526.

œuvre d'un si grand mérite et avait ainsi donné à Finet un prétexte plausible pour commettre son vol... Mais je ne saurai dire combien cette publication affectera l'auteur et combien amères seront les plaintes qu'il nous adressera... Lyon, 3 août.»

Il est difficile de croire qu'on puisse être la dupe de ces manœuvres, et cette publication porte autant d'atteinte à la bonne foi de Dolet que la publication des lettres de Swift en porte à celle de Pope. Chez l'un comme chez l'autre les motifs étaient les mêmes, dans l'un et l'autre cas l'habileté déployée était déjouée par une vanité qui dépassait la mesure. En livrant à la publicité ces discours — on n'y trouve rien qui justifie cet honneur et beaucoup de choses qui devaient irriter certaines personnes — Dolet fit preuve de manque de tact; mais on est disposé à pardonner cette faute à l'auteur vain et habile: l'hostilité implacable que ses discours avait excitée parmi les dévots et les ignorants, autant que les louanges exagérées de ses amis, lui avaient tourné la tête. Toutefois on ne saurait excuser la publication d'un grand nombre de lettres. On peut s'expliquer certainement que Dolet ait désiré faire voir à tout le monde qu'il entretenait une correspondance avec Jean de Pins, Pierre du Châtel, Langeac et même l'illustre Budé, et il n'y a rien dans les lettres de Jean de Pins et de Budé qui puisse faire désirer qu'elles ne soient pas imprimées; mais publier les épîtres de Boyssone, qui avait failli avoir le sort de Jean de Caturce et dont les lettres avaient un caractère si compromettant que Dolet n'osa pas donner le nom de l'auteur (bien qu'il soit apparent), publier les lettres d'Arnoul Le Ferron qui avait expressément demandé qu'elles fussent tenues secrètes[1], celles de Bording qui parlait ouvertement des personnes et des choses avec une liberté qu'il n'aurait pas prise s'il avait supposé que ses lettres vissent le jour, sans compter que ces révélations rendues publiques auraient pu

[1] Voir plus haut, p. 125.

à Lyon, où il se lia bientôt avec plusieurs des hommes de lettres les plus en vue, sur lesquels il semble avoir fait une impression très favorable. Hortensio Lando était alors à Lyon, surveillant l'impression de son *Cicero Relegatus et Cicero Revocatus* qui allait sortir des presses de Gryphius. Il n'est pas improbable que Dolet l'eût rencontré en Italie. Il est certain qu'à ce moment l'un et l'autre étaient dans les meilleurs termes. Ce fut alors que Dolet se lia avec Maurice et Guillaume Sceve et qu'il connut l'homme illustre dont le nom a toujours été associé au sien, le plus grand génie du siècle, François Rabelais, dont il gagna bientôt l'amitié. Rabelais était arrivé à Lyon au commencement de l'année 1532, venant de Montpellier; il n'avait encore rien publié, mais sa réputation de médecin, de savant et surtout d'homme d'esprit l'avait précédé; et à peine était-il installé dans la capitale intellectuelle du Midi que deux imprimeurs et libraires voulurent s'assurer ses services: l'un était Sébastien Gryphius, Rabelais prépara pour lui une édition de certains fragments apocryphes de Cuspidius qu'il croyait authentiques, écrivit et signa plusieurs préfaces latines et publia le texte et une traduction revisée des Aphorismes d'Hippocrate; l'autre était Claude Nourry, l'imprimeur du vulgaire qui publiait des ouvrages en langue française, Rabelais écrivit pour lui, en gardant l'anonyme toutefois, des recueils de *pronostications*, et des almanachs comiques et satiriques[1] ainsi que « les grandes et inestimables chroniques de Gargantua »; ce fut encore des presses de Nourry que sortit le premier livre du divin Pantagruel, quelque temps avant l'arrivée de Dolet à Lyon. Pour la première fois la comédie humaine était fidèlement représentée, de façon grossière et profane,

[1] Michelet *Hist de France*, XVIe siècle, dit que Rabelais écrivit « pour Dolet et autres libraires des publications populaires d'almanachs et de satires ». Il ne cite aucune autorité à l'appui de cette affirmation qui est certainement erronée, au moins en ce qui concerne Dolet. Dolet n'imprima aucun almanach, aucune satire, ni aucun ouvrage de Rabelais, si ce n'est Gargantua et le premier livre de Pantagruel dont l'édition sortie de ses presses est de 1542.

peut-être, mais avec une vigueur, une fécondité, une bonté d'âme, une compassion et une sympathie pour les souffrances et les malheurs de l'humanité, pour les faibles contre les forts, avec une jovialité et surtout une finesse de satire sans amertume qu'on ne connaissait pas encore et que jamais l'on a connue depuis.

C'est dans Rabelais que le génie de la Renaissance apparaît dans son plus complet développement et lui seul suffit pour montrer l'ineptie de l'opinion si souvent formulée qui tend à faire croire que la Renaissance n'a enfanté que le néant. La Renaissance n'a pas été simplement le retour aux formes littéraires de l'antiquité, ce fut un retour à la substance même des idées d'autrefois, un retour à la liberté de penser que les théologiens du moyen âge avaient interdite et que les réformateurs aussi bien que les partisans de Rome s'entendaient pour taxer d'hérésie.

« Gens libres, bien nés, bien instruits, conversant en compagnies honnêtes, ont par nature un instinct et aiguillon qui toujours les pousse à faits vertueux et les retire du vice; lequel ils nomment l'honneur[1]. »

Il y a une certaine façon d'écrire les biographies qui consiste à se fonder en grande partie sur des faits imaginaires; et il est peu de tentation aussi forte pour celui qui s'occupe d'un homme qui, comme Rabelais, a exercé une si grande influence sur toutes les générations des Français, que de se demander jusqu'à quel point il a pu être lui-même influencé dans son œuvre par ses contemporains et amis, et de déduire d'une supposition non seulement la certitude de cette influence, mais encore d'imaginer en détail les circonstances qui l'accompagnent. Il est indubitable que Rabelais et Dolet furent très

[1] *Garg.*, C. LVII. Henri Martin (*Hist. de France*, liv. 48) fait la remarque suivante sur ce passage : « Ce n'est pas seulement l'antipode du monachisme ; c'est au moins autant l'antipode du protestantisme, qui part de la corruption totale de la nature et de l'entière impuissance de l'homme pour le bien : c'est l'extrême contraire..... L'évangile de Rabelais n'est que celui de la charité et non de la grâce et de la rédemption. »

intimes durant les deux mois que ce dernier passa à Lyon pendant l'automne de 1534, et que cette amitié ainsi formée dura plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle se terminât, comme la plupart des amitiés de notre malheureux héros, dans des circonstances qui, suivant Rabelais, lui donnèrent le droit de se plaindre amèrement de Dolet; et bien que, d'après les odes qu'il adresse à Rabelais, nous voyions qu'il rendait justice au génie de son ami, il n'en est pas moins vrai que, dans les œuvres de Dolet, il n'y a pas trace de l'esprit génial et de l'humaine douceur du grand satirique.

L'*Encomium Moriæ* fut le véritable précurseur de *Pantagruel* et les mots qui terminent ce premier ouvrage sont un admirable prologue pour le second: *Quare valete, plaudite, vivite, bibite, Moriæ celeberrimi mystæ*[1]. Toutefois l'*Éloge de la folie* n'était pas du goût de Dolet, sans que nous puissions dire si cela provenait de son incapacité à apprécier l'esprit et l'humour ou de l'antipathie qu'il professait pour les opinions anti-cicéroniennes d'Érasme.

Voici comment il s'exprime au sujet du livre le plus spirituel peut-être de l'époque[2]: « La plupart des personnes portent aux nues l'*Encomium Moriæ*, plusieurs l'admirent réellement; cependant si vous lisez attentivement cet ouvrage vous serez frappé par l'impudence d'Érasme plutôt que par la vraie force de son style. Il rit, il plaisante, il s'amuse, il s'irrite, il invective, il va même jusqu'à sourire devant le Christ. » Ces mots que je regrette d'avoir à citer me rendent perplexe et je me demande en les lisant si Dolet était ou a pu être un pantagruéliste, s'il lui a été possible de regarder la vie autrement qu'avec le plus grand sérieux et si enfin il y

[1] La remarque que fait Érasme la première fois qu'il goûte du vrai Bourgogne est digne du frère Jean des Entommeures lui-même: « *O felicem pol hoc nomine Burgundiam planeque dignam quae mater hominum dicatur, quae tale lac habet in uberibus.* » Quant aux petits vins, voici ce qu'il en dit: « *Digna quæ bibantur hæreticis.* » *Epist.* 650, p. [illegible].

[2] *Comment. Ling. Lat.* 1684.

a eu affinité d'idées entre lui et Rabelais. Mais voici ce qu'un biographe de Rabelais des mieux informés, des plus intelligents et des plus spirituels, M. Eugène Noël, nous dit au sujet des rapports de Dolet et de Rabelais:

« De Montpellier il alla donc à Lyon; dans cette ville, avec Dolet et quelques autres, les conversations pantagruéliques reprirent leur cours mieux que jamais. Dolet n'était pas seulement un habile imprimeur, c'était un philosophe, un poète, un des esprits les plus élevés et les plus nobles du siècle. On a de lui plus de vingt ouvrages latins et français en prose et en vers. Il traduisit Cicéron et Platon: l'un des premiers, il mit l'Évangile en langue vulgaire. *Il conseilla donc à Rabelais de ne s'en plus tenir à des traductions et commentaires, mais de lancer dans la mêlée intellectuelle un livre véritablement sien. Il voulait qu'il résumât la philosophie du siècle, qu'il donnât au monde ébranlé un mot de consolation nouvelle.*

« — Oui, disait Rabelais, mais un livre vraiment humain se doit adresser à tous. Les temps sont venus où la philosophie doit enfin sortir de l'école et rayonner comme le soleil sur l'univers entier. Nous devons, à cette heure, tenir suspendus fraternellement aux mamelles de vérité les ignorants et les doctes. Je voudrais, pour ce qui est de moi, si je faisais un livre de philosophie, qu'il pût amuser, consoler, instruire mes braves vignerons de La Devinière et les buveurs de Chinon, aussi bien que les plus savants; qu'il fût le piot universel; que princes, rois, empereurs et pauvres gens y vinssent d'eux-mêmes boire ensemble gaîment. La vérité — d'accès assez difficile et scabreux — doit être, ni plus ni moins que dans l'Évangile de Dieu, présentée sous forme vivante si humaine et débonnaire, qu'enfin, acceptée de tous, elle réveille l'âme de tous à la pensée commune. Quel moyen y a-t-il, sinon en s'appuyant sur l'éternelle conscience, de conter aux bonnes gens les histoires qu'ils aiment qu'on leur conte, des histoires qu'eux-mêmes ils ont faites? Par exemple, ces chroniques de géants, tant et tant imprimées en notre âge, depuis la décou-

verte de cet art divin que vous pratiquez, me semblent très propres à cela. Par toute la France, j'entends conter *les prouesses épouvantables de l'énorme géant Gargantua;* il faudrait s'emparer de cette histoire, y renfermer le monde tout entier, et la rendre, ainsi anoblie, aux bonnes gens qui l'ont inventée. Voilà le véritable secret: emprunter aux plus simples leur idée, et la leur rendre ornée de tout ce que l'étude et la philosophie nous ont révélé. La pensée rustique et villageoise, tel est le point où je voudrais rattacher tous les trésors enfouis, cachés jusqu'ici par les ennemis de la lumière.

« — Eh bien, disait Dolet, voici mes presses, elles vous attendent. Contez-nous l'histoire de Gargantua, emplissez-la de pantagruélisme, faites-en notre *chronique*, notre chrême *philosophal*. Courage! le monde périt de soif et de rage, à vous de le désaltérer. Je me fais vôtre pour tout imprimer. Soyez le propagateur invincible de la vérité: avec vous, s'il le faut, je traverserai le feu. »

« Jusqu'à quel point est vraie, dans sa forme, la conversation précédente, je l'ignore; mais, ce qui est certain, c'est que Rabelais et Dolet parlèrent beaucoup de ces choses; c'est que Dolet excita Rabelais à écrire sa *chronique*, et que le *Gargantua* parut au mois de décembre de la même année (1532). »

Et maintenant le lecteur sera fort surpris d'apprendre que non seulement il n'y a aucune preuve à l'appui de ce que M. Eugène Noël affirme au sujet de l'influence de Dolet sur Rabelais, mais que ces conversations n'ont pas pu avoir lieu, et que ces avis n'ont pas pu être donnés.

Voici les faits réels: en décembre 1532, dernière date qu'on peut assigner à la première édition du premier livre de Pantagruel, Dolet étudiait encore à Toulouse; il ne fut imprimeur que six ans plus tard et il n'avait pas encore rencontré Rabelais. Leurs rapports, qui commencèrent en août 1534, prirent bien vite un caractère amical, mais peu de semaines après cette première liaison, ils n'eurent plus pendant quelque temps l'occasion de se voir.

CHAPITRE X

LES CICÉRONIENS

Ira truces inimicitias et funebre bellum.

HORACE.

Seraphic Doctor. The Lord have mercy on your position,
You wretched, wrangling culler of herbs!
Cherubic Doctor. May he send your soul to eternal perdition
For your treatise on the irregular verbs.

LONGFELLOW.

OLET, sur ces entrefaites, ne songeait plus à pratiquer le droit et à retourner en Italie pour y continuer ses études. Au milieu de la société cultivée de Lyon, il revint à son premier projet de consacrer sa vie aux lettres, projet qu'il n'avait abandonné que par déférence pour Langeac. Celui-ci était alors dans la retraite, loin des affaires publiques, vivant à l'évêché de Limoges, et son influence était probablement très insignifiante. Le décret du parlement de Toulouse ôtait à Dolet tout espoir de briguer quelque emploi officiel dans la juridiction de ce parlement, quelque puissante que fût la recommandation de Jean de Pins ou de Minut. De plus la publication des discours montrait

bien clairement que Dolet n'avait pas le moindre repentir, si toutefois quelque *locus penitentiæ* avait été possible. Il travaillait avec ardeur à ses commentaires sur la langue latine, son *opus magnum*, qu'il espérait et croyait devoir être, non sans quelque raison, l'ouvrage d'érudition le plus important qu'aurait vu le monde moderne. Entre temps, il se préparait à rompre une lance pour défendre Cicéron et Longueuil contre le plus populaire et le plus éminent écrivain et érudit du siècle.

Par la publication de son *Ciceronianus* (1528) Érasme avait excité la haine violente des cicéroniens. Le livre avait pour objet de tourner en ridicule ces pédants dont l'admiration pour Cicéron était telle qu'ils refusaient d'employer un mot ou une phrase qui ne se trouvaient pas dans cet auteur; aussi quand ils traitaient un sujet chrétien étaient-ils obligés de faire usage des noms, des titres et des expressions les plus impropres lesquels ne convenaient qu'au paganisme. Quoi de plus absurde que d'appeler les apôtres *Patres conscripti*, la Vierge Marie *Lauretana Virgo*, ou de traduire excommunication par *interdictio aquæ et ignis?* Les trois personnes de la Trinité étaient les *Dii majores*, les saints, les *Dii minores*. De plus les cicéroniens regardaient Cicéron non seulement comme un maître pour le style, mais encore comme un guide infaillible pour tous les sujets qu'il avait traités. Depuis longtemps Érasme avait traité ces sots pédants comme ils le méritaient, mais il faisait lui-même peut-être trop bon marché du style et de la forme, et jugeait tous les écrits d'après le poids et la valeur des questions traitées. Parlant de choses qui intéressaient son époque il employait librement toutes les expressions, qu'on ne saurait absolument qualifier de barbares, qu'il trouvait dans les auteurs latins, païens ou chrétiens. On connaissait depuis longtemps les opinions et les habitudes d'Érasme à cet égard, et les Italiens en particulier, qui étaient les chefs de la secte, ne pouvaient souffrir de se voir éclipsés par un barbare pour lequel le fond l'emportait sur la forme et le style, un barbare qui, tout en respectant

une douzaine de lignes ce qu'il aurait pu exprimer en une demi-ligne.

Malgré les termes respectueux dans lesquels Érasme avait parlé de tous ceux qui, à l'époque, écrivaient ou cherchaient à écrire dans le style de Cicéron et surtout de Bembo et de Sadolet, les deux plus illustres cicéroniens, le *Ciceronianus* excita une grande indignation parmi les imitateurs serviles du célèbre orateur romain. Les Français étaient irrités du peu de cas qu'Érasme paraissait faire de Budé, les Italiens s'obstinaient à croire que Nosoponus n'était autre que Bembo. Les deux futurs cardinaux, il faut le dire, n'étant pas simplement cicéroniens, mais hommes du monde, ne furent nullement offensés, ils étaient probablement tout prêts eux-mêmes à se moquer des absurdités de leurs partisans.

Agen était alors la résidence d'un Italien encore inconnu et obscur qui possédait une grande science et une grande habileté, mais dont la vanité, l'amour-propre, la violence de caractère et la brusquerie de langage égalaient et peut-être même surpassaient les vrais mérites. Il appartenait à la plus noble et à la plus ancienne famille du monde. Dans ses veines coulait le sang de princes et d'empereurs qui plus que personne s'étaient distingués par leur bravoure, leur générosité, et leur magnanimité.

Il était le sixième descendant de l'empereur Louis de Bavière. Matthias Corvin, roi de Hongrie, le dernier, le plus accompli et le plus infortuné des Hunyades était son proche parent. Qui n'a pas entendu parler des dix filles de sa parente, Béatrice, duchesse de Milan, qui toutes furent alliées aux plus grandes maisons royales de l'Europe, l'une au roi de Sicile, une autre au fils du roi d'Angleterre ?

Quoi qu'il en soit, sa personnalité était plus marquante que celle des plus illustres de ses ancêtres. Il réunissait en lui les caractères de Masinissa et de Xénophon, mais cette double comparaison ne donne encore qu'une idée faible et insuffisante de l'homme. A dire vrai, il surpassait l'un et l'autre de ces

personnages pour les qualités physiques comme pour les qualités intellectuelles.

A soixante-deux ans, ayant presque perdu l'usage de ses mains, il remit en place une énorme poutre que quatre hommes de taille ordinaire n'avaient pas pu remuer. Un grand nombre de faits analogues, dans lesquels nous ne savons pas ce qu'il faut admirer le plus de sa force ou de son agilité, nous portent à croire que ce fut par un sentiment de modestie excessive qu'il se compara à Masinissa. Hercule aurait donné une plus juste idée de cet homme. Ses prouesses militaires égalaient son savoir. Il ne s'était pas fait moins remarquer par sa bravoure comme simple soldat que par son habileté comme général, et s'il n'avait pas toujours été heureux, il ne fallait pas s'en prendre à son manque de courage ou à son ignorance de la stratégie, mais aux caprices de la fortune. A la bataille de Ravenne il avait fait des prodiges de valeur aux côtés et sous les yeux de l'empereur Maximilien; il avait repris aux Français les cadavres de son père et de son frère Titus, ainsi que l'aigle que portait ce dernier et qu'il rendit à son cousin impérial. Maximilien ne pouvait pas faire moins que de réserver à son parent les plus hauts honneurs de la chevalerie; de ses propres mains l'empereur lui remit le collier, les éperons et l'aigle d'or de la même manière que ses ancêtres Alboin, Can Grande et Mastino les avait reçus des mains des empereurs Henri VII et Louis V. Et cependant, n'était la lettre dans laquelle ces détails sont relatés, nous aurions dit qu'il était prouvé, autant qu'un fait historique peut l'être, que Maximilien n'était pas présent à la bataille de Ravenne et que ses cinq mille lansquenets y combattirent aux côtés de Gaston de Foix et contribuèrent grandement à donner la victoire aux Français. Mais les hauts faits d'armes de l'homme étaient éclipsés par son génie littéraire. Il n'y avait pas de branches de la littérature ou des sciences qu'il n'avait étudiées à fond. Pendant un certain temps il avait résolu d'entrer dans les ordres, espérant qu'un jour ou l'autre

il serait nommé cardinal et ensuite élu pape; il aurait pu alors arracher aux Vénitiens sa principauté de Vérone, que la République avait confisquée à ses ancêtres.

Qui aurait pu s'attendre à voir un aussi grand génie se contenter de jouer auprès de l'évêque d'Agen le rôle de médecin? Ce fut quand il possédait cette modeste situation, à l'âge de quarante-deux ans, que, pour la première fois, l'histoire contemporaine mit en lumière Jules-César Scaliger. Quelle que soit la vérité ou la fausseté de ce que l'on raconte sur les quarante-deux premières années de sa vie, était-il du même sang que ceux à la mémoire desquels ont été élevés les plus beaux monuments du moyen âge, ou, comme ses ennemis le disaient, était-il le fils de Benedetti Bordoni, maître d'école ou enlumineur à Vérone, il n'en est pas moins vrai que pendant les trente dernières années de sa vie il fit preuve d'une grande vigueur physique et intellectuelle. Irrité d'être voué à l'obscurité à laquelle le sort l'avait condamné, il saisit l'occasion que lui fournissait le *Ciceronianus* de se faire connaître et de s'assurer, auprès des nombreux ennemis d'Érasme du moins, une certaine faveur. Après s'être préparé les voies en écrivant quelques lettres pompeuses et violentes au recteur de l'université et aux étudiants des différents collèges de Paris, il composa, en 1529, son premier discours contre Érasme, mais ne réussit pas à le faire imprimer avant 1531. Il fut publié par les soins de Noël Béda et avec la permission spéciale de Jean Morin, lieutenant-criminel. On n'y trouve presque exclusivement que de violentes injures.

Il se sert des expressions suivantes en parlant du grand érudit : — je n'en donne qu'un petit nombre — *carnifex, parricida, furia, canicula, calumniator*. Il l'accuse de folie, d'arrogance, de haine, de mensonge, d'ivrognerie, de *canina impudentia*. Cependant dans les lettres que Scaliger adresse à Le Ferron il fait pâlir ces fleurs de rhétorique. Érasme y est traité de *omnium ordinum labes, omnium studiorum macula, omnium ætatum venenum, mendaciorum parens, convitiorum*

sator, furoris alumnus. Il est *scelestus, mentiens, insaniens, barbarus, blaterans.*

La publication de cette harangue, tout en répondant à l'attente de son auteur, puisqu'elle lui procurait la notoriété qu'il recherchait, fut pour lui la source d'une amère mortification. Il avait espéré qu'Érasme lui répondrait sur-le-champ et que de cette manière il aurait l'honneur d'engager une polémique avec le plus grand savant du siècle. Mais Érasme était trop habitué aux injures pour prêter grande attention à ce discours, et il vit bien que cette harangue ne pouvait en aucune façon porter atteinte à sa réputation. Aussi il n'y répondit pas; il n'avait jamais encore entendu parler de l'auteur de cet écrit et pensait, assez naturellement, que ces violentes injures personnelles ne devaient provenir que d'une violente inimitié personnelle. Érasme ne crut pas que c'était Scaliger qui fût le coupable, mais il attribua le discours à Aleander, dont il était certain de reconnaître le style. Il écrivit le 5 mai 1532: « Moi qui connais Aleander sur toutes les coutures, je suis aussi sûr que c'est lui, que je suis sûr que j'existe[1] ». Scaliger attendit en vain qu'on répondît à son livre. Mortifié du silence méprisant d'Érasme, il songeait à écrire une nouvelle harangue sur le même sujet, lorsque, en avril 1535, il reçut de ses amis Merbelius et Laurentius une lettre[2] qu'Érasme leur avait écrite le 18 du mois précédent, lettre dans laquelle il se défendait d'être un ennemi de Cicéron et disait qu'il savait que ce discours si plein de mensonges et d'injures n'avait pas été écrit par Scaliger. Nous pouvons comprendre tout ce que Scaliger ressentit de rage et de mortification en lisant cette lettre que lui envoyaient ses excellents amis sans un mot de sympathie ou même de politesse. Il se disposa immédiatement à composer une seconde

[1] *Erasmi Epistolæ*, n° 1218 (édit. de Le Clerc) « Ego qui de domestico convictu ac lectuli quoque contubernio totum intus et in cute novi, tam scio esse ovum illius quam scio me vivere ».

[2] *Epist.* 1278.

l'exposer aux plus graves dangers, tant que Béda gardait son poste de la Sorbonne et que Lizet était premier président du parlement, tout cela était plus qu'un manque de tact, c'était une action qui devait être censurée sévèrement surtout quand on voit que, pour les lettres de Le Ferron, le texte n'est pas absolument respecté, quelques expressions y sont changées peut-être pour flatter davantage l'irritable vanité de Dolet[1]. Néanmoins, pour être juste envers Dolet, nous devons dire qu'il a pu omettre certains passages dont la publication pouvait, selon lui, être désapprouvée par ses amis, et que, pour ce qui est de Le Ferron et de Boyssone, le procédé de Dolet ne les brouilla pas avec lui — ils crurent ou prétendirent croire à la fiction transparente de Finet, ou bien encore, par amitié pour Dolet, ne voulurent-ils pas approfondir sa conduite, qu'expliquent probablement sa suffisance et son talent de jeune homme.

La lettre de Chrysogon Hammonius est suivie d'une ode de Guillaume Scève[2] à Dolet, dans laquelle, après avoir déploré la fin prématurée des deux lumières de la France, Longueuil et Simon Villanovanus, morts en Italie, le poète dit que la Gaule met son espoir en Dolet et compte sur lui.

Après les discours viennent deux livres de lettres de Dolet, dont j'ai déjà donné de nombreux extraits[3]; puis un livre de

[1] Voyez la lettre de J. C. Scaliger à Le Ferron, VIII *Amœnitates* de Schelhorn, 584 : « *Quid enim perfidiosius quam amicos inter se committere? Epistolas ad se abs te datas invertisse? Aliis alia verba substituisse? delevisse? induxisse?* » Cette lettre nous fait voir que Le Ferron et ses amis avaient de sérieux motifs de plaintes contre Dolet au sujet de la publication de cette correspondance.

[2] G. Scève semble avoir été alors l'éditeur, le lecteur et le correcteur de l'imprimerie de Gryphius.

[3] Voici le catalogue de ces lettres : Sept sont adressées à Boyssone, six à Bording, cinq à Breslay, quatre à Jean de Pins, trois à Le Ferron, trois à Jean de Langeac, trois à Pierre du Châtel, deux à Budé, deux à Finet, deux à Eustache Prévost, deux au président Minut, une à François de Langeac, une à Claude Cottereau et enfin une à chacune des personnes dont les noms vent : Thomas Cassander, Jean Maumont, Arnold Fabrice, Jean Clausane, Jacques Calancone, Jacques Rostagno, Claude Barron, Jean Lepide et Claude Sonnet.

La remarque si juste que Hallam fait sur les cicéroniens d'Italie peut trouver

lettres de ses amis qui comprend trois épîtres de Le Ferron, deux de Boyssone (sans nom toutefois), une de Jean de Pins à Dolet et une autre du même à Minut au sujet de son ami, cinq de Bording, deux de Breslay et enfin une de Budé.

Les épîtres sont suivies de deux livres de poésies, — j'ai cité les plus importantes. Elles n'ont pas toutes un égal mérite et ne sauraient être placées au premier rang des vers latins de l'époque, toutefois la plupart de ces petites pièces montrent une grande habileté de versification, et quelques-unes, un sentiment et une grâce poétiques très remarquables. Nous savons bien que Jules-César Scaliger, qui, comme tant d'autres, invectiva le malheureux Dolet, le flétrit du nom d'athée et fut assez insensible pour se réjouir de le voir consumé par les flammes, dit que sa poésie était *languida, frigida, insulsa, plenissima vecordiæ*, et déclare que l'auteur de pareils vers ne mérite pas le nom de poète, mais celui de *poeticum excrementum*[1]. Mais lorsque nous nous rappelons que Jules-César Scaliger plaçait Homère bien au-dessous de Virgile et que Huet dit fort justement de ses poésies qu'elles sont *brutes et informes* et qu'elles ont *déshonoré le Parnasse*, nous ne nous en tiendrons pas volontiers à son opinion sur un homme qu'il haïssait d'une haine si violente et si implacable.

A la dernière page du livre apparaît pour la première fois la devise que Dolet emprunta aux épîtres de Cicéron son maître; devenu imprimeur, il plaça à la fin de tous les livres latins et de plusieurs livres français qu'il imprima cette sentence qui peut si bien s'appliquer à sa vie: *Durior est spectatæ virtutis quam incognitæ conditio.*

Après sa convalescence Dolet passa environ six semaines

également sa place ici: « La gloire d'écrire en latin correct, et le plaisir de lire cette prose sont achetés fort cher lorsque ces lettres sont aussi vides de sens que les épîtres châtiées de Paul Manuce et des écrivains de l'école cicéronienne d'Italie. »

[1] J. C. Scaliger: *Poétique*, lib. VI.

Cicéron comme il convenait, se refusait à lui vouer un culte divin. Aussi le traiterent-ils en hérétique, ils lui donnerent le surnom de *Porrophagus* à cause du fréquent usage qu'il faisait du mot *Porro*, ils l'accuserent de voler ses traductions et de se tromper dans ses corrections. Le *Ciceronianus* devait venger Érasme de ces attaques et écraser, une fois pour toutes, la sottise des cicéroniens; apres l'*Encomium Moriæ*, cette satire est peut-être le plus spirituel et le plus amusant de ses ouvrages; elle est écrite, comme Gibbon l'a fait remarquer, avec cet humour exquis dont les *Lettres Provinciales* nous offrent un si heureux spécimen. Le *Ciceronianus* est composé en forme de dialogue: nous y voyons Nosoponus, le cicéronien, ainsi que Bulephorus et Hypologus qui font mine d'abonder dans le sens du premier et d'accepter absolument toutes ses idées absurdes, ils réussissent à la longue à donner à son esprit un peu plus d'équilibre. Nosoponus raconte qu'il s'est défait de sa bibliothèque et que depuis sept ans il ne lit plus que Cicéron, il dit qu'il a dressé une table alphabétique de tous les mots de Cicéron, une autre de toutes ses expressions et de toutes ses formes, une troisième de tous les pieds dont il s'est servi au commencement, au milieu et à la fin de ses phrases, et enfin qu'il a noté tous les mots que Cicéron n'emploie qu'au singulier et tous ceux qu'il n'emploie qu'au pluriel. Le véritable cicéronien, dit-il, ne doit pas seulement ne choisir aucun mot qui ne se trouve pas dans Cicéron, mais encore aucune flexion, aucune partie de mot; par exemple: si Cicéron emploie *Amo* et pas *Amamus*, la première forme seule est permise; lorsqu'il veut composer une épître à un ami, il doit relire attentivement les lettres de Cicéron, pour chacune de ses phrases il doit tout d'abord prendre les mots et les parties du discours et enfin les expressions et les figures de rhétorique qui se rencontrent dans les *Epistolæ* du Maître. C'est ainsi qu'il passera toute une nuit à écrire une seule phrase, et cette phrase devra encore être revue avec soin et refondue plusieurs

fois. Le sens est une considération secondaire. Bulephorus fait voir ensuite tout ce que cette théorie a d'absurde, et, employant la méthode de Socrate, il présente ses questions de telle manière que Nosoponus ne peut pas se refuser à se ranger à l'avis de son adversaire. Il trouve moyen de faire dire à Nosoponus que l'humour fait partie de la rhétorique et que Cicéron en manquait totalement; que la concision est nécessaire parfois et que Salluste et Brutus nous en offrent les meilleurs modèles; que certaines parties des œuvres de Cicéron ne nous sont point parvenues et que par conséquent personne ne peut être parfait cicéronien, puisqu'on doit ignorer un grand nombre de mots et de phrases dont Cicéron s'est servi; que même dans les ouvrages que nous avons de lui, Cicéron n'est pas toujours égal à lui-même, qu'il estimait certains de ses livres plus que d'autres et que ceux qui le copient avec tant d'exactitude ne sont après tout que des singes n'ayant rien, ni de son génie, ni de ses pensées et ne réussissant à nous donner que des imitations ridicules de son style. Bulephorus montre aussi qu'il est complètement impossible de parler des doctrines et des mystères du christianisme à l'aide des mots de Cicéron, et il fait voir à quelles absurdités sont arrivés ceux qui ont voulu tenter cette entreprise. Il passe en revue les différents auteurs latins qui ont suivi Cicéron et explique clairement qu'aucun d'entre eux ne fut cicéronien si l'on se fonde sur les idées de Nosoponus. C'est dans ce passage de son dialogue qu'Érasme offensa si fort les Français, en mettant Bade et Budé au même rang, et en insinuant que peut-être la supériorité revenait à Bade au point de vue du style latin. Il consacre plusieurs pages à Longueuil, et tout en reconnaissant l'élégance, la pureté et les autres mérites de sa prose, l'habileté de ses arguments et la justesse de ses vues, il met en lumière l'affectation et le vide des discours de ce jeune cicéronien vaniteux et guindé, qui écrit des pages entières de mots et de phrases dépourvues de toute idée et souvent absurdes, et qui dit en

harangue plus violente et plus injurieuse, dans laquelle il se glorifiait encore plus que dans la première tout en révélant encore moins de mérites littéraires. Elle fut achevée au mois de septembre de la même année et envoyée sur le champ à Paris pour y être imprimée. Mais il y eut des retards; une année se passa avant qu'elle parût; et lorsqu'au mois de décembre 1536 ce nouveau discours fut publié, Érasme, qui savait qu'il avait été écrit, mais qui ne l'avait pas vu, n'était plus de ce monde[1].

Dolet ne fut pas moins mécontent que Scaliger du *Ciceronianus*. Ce qui l'indignait le plus, c'était l'attaque, (comme il se plaisait à appeler ce dialogue) dirigée contre le maître bien aimé et l'ami de Simon Villanovanus, contre Longueuil, le seul homme qui, de ce côté-ci des Alpes, se fût fait un nom comme cicéronien et que Dolet s'était habitué à considérer comme le disciple le plus parfait de l'illustre maître; cette indignation, il faut le dire, venait d'un sentiment généreux bien que nous ne puissions pas la partager. Mais ce n'était pas tout ce qui indignait Dolet. S'il y avait un homme vivant alors pour lequel il professait un respect sincère, et qu'il plaçait à la tête de tous les érudits de l'époque, c'était Budé, et il était persuadé qu'Érasme avait voulu, de propos délibéré, ravaler ce grand homme en le mettant au même rang que Josse Bade.

Dolet quitta Lyon au commencement du mois d'octobre 1534 et arriva à Paris le 15 du même mois. Son principal but

[1] Quoique imprimé (et publié) en novembre ou en décembre 1536, suivant la fâcheuse coutume adoptée de bonne heure par les éditeurs, coutume qui persiste encore, ce discours est daté de 1535. Les éditions originales des deux harangues sont extrêmement rares. La première harangue fut réimprimée à Cologne en 1600 et ensuite en 1618 à Heidelberg, cette fois avec des notes de Melchior Adam. En 1621, le président Maussac ayant découvert un exemplaire de chacun de ces discours et des lettres, ainsi que des fragments épistolaires inédits de J. C. Scaliger (que, par un pieux respect pour la mémoire de son père, Joseph avait supprimés et qui, plus que les harangues, portent préjudice à Jules-César), les publia à Toulouse avec le *Ciceronianus* d'Érasme. Toutes ces éditions sont difficiles à trouver.

en se rendant à Paris, semble avoir été d'obtenir une permission du roi pour la publication de ses Commentaires. Pendant les quelques semaines qui suivirent son arrivée il s'occupa de son grand ouvrage et aussi d'un « *Dialogue concernant l'imitation de Cicéron pour défendre Christophe Longueuil contre Desiderius Erasmus de Rotterdam* ». Il est dédié à Langeac et, dès qu'il fut achevé, Dolet l'envoya à Guillaume Scève avec la lettre suivante:

« Je suis arrivé à Paris, le 15 octobre, sans grande fatigue et sans mésaventure. Et comme je crois que vous vous attendez à ce que je vous tienne au courant de ce que je fais, et des études que je poursuis, c'est par cela que je commencerai et je vous donnerai ensuite quelques détails sur ce qui se passe ici.

« Mes études, mon cher Scève, deviennent de jour en jour plus sérieuses. A vrai dire, c'est à peine si je puis exprimer l'ardeur avec laquelle je me consacre à la littérature; vous vous en feriez difficilement une idée, je suis en quelque sorte enflammé par un nouvel amour. Je cherche le plan de plusieurs ouvrages et j'écris beaucoup. Mais je ne voudrais pas éveiller votre attente avant de pouvoir être en état de les achever. Je vous envoie un dialogue contre Érasme sur l'imitation de Cicéron, vous voudrez bien le communiquer à Gryphius. Je vous serai fort obligé de veiller à ce qu'il soit imprimé aussi soigneusement que possible.

« La foule vulgaire des grammairiens qui rendent un culte à Érasme comme à un Dieu et qui le placent avant Cicéron, ne se feront pas faute de m'attaquer. De plus je suis certain que le vieillard[1] (qui est presque tombé en enfance) raillera le jeune homme avec sa grossièreté habituelle. Mais rien ne m'inquiète moins que la grossièreté d'un bouffon, et je ne crains pas la morsure de ce vieil édenté[2]; quant à ceux qui

[1] Érasme n'avait que 67 ans.

[2] Silicernium.

peuvent m'accuser d'insolence et m'accabler de reproches parce que j'attaque Érasme, qu'ils se chargent d'abord de voir comment ils pourraient défendre Érasme lui-même des accusations d'insolence et de grossièreté par lesquelles il essaye de tourner en ridicule Cicéron et ceux qui cherchent à l'imiter.

« Je passe mes soirées à réécrire mes Commentaires sur la langue latine, j'espère les avoir finis au commencement de janvier. Je consacrerai le reste de l'hiver à revoir et à augmenter mes discours et mes épîtres en vue d'une nouvelle édition. Je ne promettrais pas tant de choses si je n'avais résolu de montrer ce que c'est que de se vouer aux lettres ardemment et studieusement et ce que c'est que de travailler pour l'immortalité et si je n'avais désiré faire voir que je hais la paresse plus que la mort. . . . .

« Toutefois, malgré ce travail, cette attention et cette diligence que la littérature réclame de moi, je m'en rapporte à votre jugement pour tout ce que j'écris; je compte sur vous pour me dire si je dois publier ou non mes travaux, car je suis certain que vous ne désirez pas que je reste à jamais inconnu, ni que, si je livre trop tôt au public le fruit de mes études, je n'obtienne qu'une réputation légère au lieu d'une réputation bien établie. Je crois qu'il est de mon devoir, tant que mon âge et l'abondance de mes loisirs me le permettent, de me consacrer avec autant d'ardeur que possible à la littérature, mais de ne publier que des choses qui, sans chercher la flatterie, m'assurent votre approbation ainsi que celle des autres érudits.

« L'ardeur que je mets au travail m'empêche de sortir, tant je suis fidèle à la littérature; c'est ainsi que je n'ai pas encore rendu visite à votre ami Émile[1], j'ai toutefois pensé à lui

[1] Probablement Émile Perrot, qui était, à cette époque, conseiller au Parlement de Paris, et que Dolet connut certainement ensuite. Émile Perrot, qui était aussi conseiller au Parlement, peut être encore la personne dont il est question ici.

envoyer votre lettre. Je n'ai pas encore présenté mes devoirs à Budé, ce qui, de ma part, peut être considéré comme un grave oubli ; j'irai le voir à la première occasion et pour ce, je ne me ferai pas faute d'interrompre mes travaux et mes études présentes pendant quelque temps.

« Maintenant vous devez être anxieux d'apprendre ce qu'on fait et ce qu'on dit à Paris. Aussi vous dirai-je tout ce que je sais. Ce serait une tâche ennuyeuse et difficile pour moi de vous donner une idée de la grande confusion dans laquelle les choses sont ici. Dans les conversations du vulgaire on n'entend parler que des insultes faites au Christ par les luthériens. Cette secte stupide, poussée par une ardente passion pour la notoriété, a propagé dernièrement certains reproches dirigés contre le culte chrétien[1], qui ont enflammé encore plus violemment la haine dont ils avaient été l'objet auparavant. Plusieurs ont été jetés en prison comme suspects d'erreur luthérienne, les uns appartenaient à la lie du peuple, les autres au plus haut rang de la classe marchande. Dans ces tragédies[2] je joue le rôle de spectateur. Je déplore la situation, je plains les malheurs de quelques-uns des accusés, mais je me ris de la folie de certains autres qui mettent leur vie en danger par leur entêtement ridicule et leur obstination insupportable.

« Écrivez-moi des lettres aussi longues et aussi nombreuses que possible. Dites-moi d'abord tout ce qui vous concerne et ensuite tout ce qui se passe à Lyon; n'oubliez pas de me nommer ceux qui me sont favorables et ceux qui me sont hostiles au sujet de l'édition de mes discours qui vient d'être publiée. J'apprends que la rage des Toulousains contre moi n'est nullement calmée et qu'ils s'efforcent méchamment de

[1] L'affaire bien connue des placards (octobre 1534).

[2] Ce ne fut que le jour suivant que les cinquièmes actes de ces tragédies furent représentés. Le 10 novembre 1534, comme nous l'apprend le journal d'un *Bourgeois de Paris*, trois hérétiques furent livrés aux flammes en place Maubert à Paris, et à dater de ce jour jusqu'au 5 mai 1535, on ne brûla pas moins de vingt-deux personnes pour hérésie.

me faire du mal. S'ils ne cessent pas leurs attaques ils irriteront un homme qui est tranquille pour le moment, mais dont ils ne pourront supporter la morsure si on l'excite; la sévérité de mes écrits fera amèrement repentir ces sots, ils regretteront leur folie.

« Je ne veux pas cependant vous parler longuement de tout cela, craignant que le souvenir de mes ennemis ne réveille mon indignation, au moment où je tiens à ne pas troubler ma quiétude d'esprit. Saluez de ma part vos amis les Vauzelles[1], les plus cultivés des hommes et les plus bienveillants pour les littérateurs. Ne m'oubliez pas auprès de notre excellent ami

[1] M. Baudrier, dans son intéressante introduction à la *Police Subsidiaire* de Jean de Vauzelles (livre imprimé en 1875 pour le savant président par Perrin et Marinet mais non livré au commerce), dit: « Il faut être complètement étranger à l'histoire de notre cité pour ne pas connaître Mathieu, Georges et Jean de Vauzelles, les trois illustres frères, ainsi nommés par leurs contemporains et qui brillèrent chacun d'un éclat différent, le premier sous la robe de jurisconsulte et la toge de l'échevin, le second par les armes et le troisième dans l'Église et la littérature. » On trouvera des notices sur les trois Vauzelles dans les ouvrages suivants: Colonia: *Hist. lit. de Lyon*, II, 508-555; Pernetti: *Les Lyonnois dignes de mémoire*, I, 322-328; *Revue du Lyonnais* (1870-1872), deux articles de Ludovic de Vauzelles sur Mathieu et Jean de Vauzelles; du même: *Vie de Jacques, comte de Vintimille* (Orléans, Herluison, 1881). Les trois frères étaient riches et aimaient la littérature. Georges, qui était commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, protégeait généreusement surtout les hommes de lettres. Jean, prieur de Montrottier, se faisait distinguer par le caractère pratique de sa bienfaisance; dans sa *Police Subsidiaire, ou Assistance donnée à la multitude des pauvres*, imprimée pour la première fois en 1531 et heureusement retirée de l'oubli par les soins pieux de M. Baudrier, nous avons, comme le fait remarquer le président, « la première idée de la création de l'aumône générale, une des gloires de Lyon, le type des établissements destinés à lutter contre le paupérisme et qui a servi de modèle à tous les autres hôpitaux du royaume, même à l'hôpital général de Paris ».

Voulté composa sur les trois frères l'épigramme que voici:

Ad tres Vauxellios Fratres

Tres fratres celeberrimi optimorum;
Tres vita, et genio, et pares amore;
Quibus una domus tribus, fidesque
Una est, una eadem tribus voluntas.
Vos sic vivite semper et valete
Humanis pariter Diisque grati.

Epigrammata (Lyon, 1557, ID. IV, p. 258.)

Fournier[1]. Tous je les aime et les tiens pour chers. Adieu. Paris, 9 novembre 1534. »

Il n'est pas possible de défendre et difficile d'excuser la grossièreté avec laquelle Dolet parle dans cette épître du plus grand érudit et du premier homme de lettres du siècle — épître qui fut imprimée ensuite en tête de son dialogue. Tout ce qu'on peut dire, c'est que pareille grossièreté était chose courante quand les lettrés du seizième siècle parlaient de leurs adversaires; nous en trouvons des exemples dans les écrits des hommes les plus distingués par leur talent, leur savoir et leur vertu, et quelque violent que le langage de Dolet puisse paraître, il est bien moins violent, bien moins grossier et bien moins inconvenant que celui dont se servit Jules-César Scaliger pour parler de ce même Érasme ou encore que celui que Luther employa pour attaquer Henri VIII et ses autres adversaires; et il est absolument modéré en comparaison du langage de Filelfo, de Poggio et de Valla. Nous ne devons pas, du reste, oublier le gracieux hommage que Dolet adressa ensuite à Érasme mort, et le regret qu'il exprima d'avoir parlé de lui en des termes trop hostiles.

La publication des discours semble avoir été faite malgré Gryphius qui ne voulut pas que son nom figurât sur le livre, et qui se refusa à en imprimer une seconde édition en dépit des instances de Dolet et de plusieurs de ses amis. Le *Dialogue*, tout savant et ingénieux qu'il fût, était écrit dans un style si virulent qu'il ne put guère être goûté par les prudents amis de l'auteur; Scève et Gryphius ne montrèrent aucun empressement à le publier. Au 31 décembre il n'était

[1] Les Fournier appartenaient à une famille riche et distinguée de Lyon au seizième siècle; ils se firent remarquer par leur amour pour les lettres. Hugues Fournier, premier président du Parlement de Dijon, mourut en 1525; et je crois que son frère Humbert, plus célèbre que lui, était mort à cette époque. Il est probable que l'ami de Dolet était Claude Fournier, auteur d'une ode latine sur la mort du dauphin, insérée dans la collection éditée par Dolet en 1536. La seconde femme de Mathieu de Vauzelles était une Fournier, la première, une Scève.

pas encore imprimé, et Dolet, en écrivant de Paris à Jacques Rostagno, fit dire à Scève d'activer l'impression de son dialogue. Nous ne savons pas s'il parut avant que Dolet revint à Lyon. Ce que l'on sait, c'est qu'il était imprimé avant le milieu de l'année 1535 et qu'alors l'auteur était de retour.

Ce dialogue est une sorte de conversation fictive entre sir Thomas More et Simon Villanovanus; Dolet nous transporte à Padoue à l'époque où il résidait dans cette ville. L'introduction et la conclusion, dont j'ai déjà donné des extraits, sont écrites avec beaucoup de vivacité et il serait agréable de penser qu'il pût être possible que sir Thomas More eût rencontré Dolet et Simon Villanovanus à Padoue; mais bien que nous sachions que sir Thomas More, comme tous les érudits de l'époque, désirât visiter l'Italie, ce projet ne fut jamais réalisé. More, étant l'ami d'Érasme, le défend; et presque tout ce qu'on lui met dans la bouche se trouve dans les écrits de l'illustre érudit. On ne peut dire que le *Dialogue* en lui-même ait beaucoup de valeur ou d'intérêt. Bien moins violent que les discours de Scaliger, on n'en trouve pas moins dans ce livre, comme on pouvait s'y attendre de la part de son auteur, des injures à l'adresse d'Érasme égales à celles dont furent l'objet tous ceux qui n'étaient point de l'avis de Dolet.

La publication du *Dialogue*, qui ne pouvait qu'être désagréable aux amis et aux admirateurs d'Érasme, fut reçue par ce dernier avec ce mépris silencieux qui avait tant irrité J.-C. Scaliger. Il est assez curieux de noter qu'il attribua encore à Aleander cette nouvelle attaque[1]. Il fait allusion à ce livre à plusieurs reprises. Dans la lettre adressée à Merbelius et à Laurentius[2] que j'ai citée plus haut il dit: « J'apprends qu'on

[1] « *Aleander denuo emisit librum furiosum sub nomine Doleti: quo et Morum quem acceperat esse in carcere ulciscitur: et Villanovanum mendicum mortuum facit imperiosum, Morum timide loquentem.* » *Epist.* 1288, à Coclenius, [illegible] sept. 1535. Il écrit encore au même le 28 juin 1536: « *Suspicor harum molestiarum τεχνίτην esse eum qui Scaligeros, Doletos, Merulas in me subornat. . . . In furioso dialogo Morus vexatur.* » *Epist.* [illegible].

[2] 18 Mars 1535. *Epist.* 1277.

vient de publier à Lyon un livre contre moi. L'auteur de cet ouvrage est Étienne Dolet. . . . Je ne l'ai pas vu encore et quand je l'aurai lu je n'ai pas l'intention d'y répondre[1] ».

Mélanchthon, tout en critiquant l'attaque de Dolet, voulut bien convenir (ce qu'il n'avait pas fait pour la harangue de Scaliger) qu'elle méritait une réponse qui devait être rédigée si non par Érasme du moins par un de ses admirateurs. Il écrit à Camerarius en 1535 : « J'ai vu le livre de Dolet et je pense charger quelqu'un d'y répondre. Érasme n'est pas sans mériter un peu les poursuites de la Némésis qui s'attache à ses pas, mais l'impudence de ce jeune homme me déplaît[2] ». Peu de temps après, il dit encore, écrivant à un autre correspondant : « Avez-vous lu le livre très impudent que Dolet a écrit contre Érasme ? J'ai veillé à ce qu'on y répondît[3] ».

La publication du dialogue contribua largement à augmenter la réputation de Dolet, et on peut dire que cet ouvrage révéla son nom au monde littéraire. Le volume qui contenait les discours n'était pas d'un intérêt général et il devait être vendu, probablement un peu par contrebande, aux seules personnes de Lyon et de Toulouse qui désiraient connaître en détail les querelles de l'auteur. Le *dialogue* se vendit beaucoup mieux et quels que soient les qualités ou les défauts de cet ouvrage, il montrait du moins aux gens de lettres qu'un nouvel et vigoureux aspirant aux honneurs littéraires venait d'apparaître. Le sujet du dialogue n'était pas toutefois fait pour exciter beaucoup l'attention à ce moment. Il s'était passé six ans depuis la publication du *Ciceronianus*. La popularité des cicéroniens était sur son déclin. Les hommes de la science nouvelle regardaient, à bon droit, Érasme comme leur grand

[1] Née de la Rochelle, dont M. Boulmier emprunte les mots ici comme ailleurs dit que ce dialogue « *lui* (à Dolet) *valut la haine d'Érasme* ». Il n'y a aucune preuve à l'appui. Les seules allusions que fait Érasme au dialogue et à son auteur sont celles que je cite.

[2] *Epist. Melancthoni*, lib. IV, n° 180, p. 732. (Édition de Londres, 1642, in-f°.)

[3] *Epistolarum Liber, primus editus* (Leyden, 1647), p. 91.

chef; plus qu'aucun autre il avait contribué à faire avancer autant la littérature en général que l'étude du grec en particulier et, par son esprit satirique et son bon sens, il avait aidé à renverser la superstition et la bigoterie; mais la querelle des cicéroniens et des anti-cicéroniens importait peu aux adversaires de la science nouvelle, cette question ne les intéressait point du tout; toutefois si la publication du dialogue ne procura pas à l'auteur la renommée qu'il espérait, elle lui valut la haine amère et implacable de Jules-César Scaliger.

Nous avons déjà vu que, par l'entremise d'Arnoul Le Ferron, Scaliger et Dolet avaient échangé quelques messages, mais il semblerait que pendant la résidence orageuse de Dolet à Toulouse le grand érudit et critique ressentit quelque inimitié pour le jeune étudiant et qu'il prît le parti de Pinache dans la querelle fomentée par les discours. Toutefois ils étaient du même avis sur la question cicéronienne, ils défendaient ardemment l'un et l'autre la pureté du langage de Cicéron et l'un et l'autre ils étaient prévenus contre Érasme. Mais, ainsi qu'il a été vu, presque trois ans avant la publication du dialogue, Scaliger avait fait paraître son *Oratio pro Cicerone contra Erasmum*, ouvrage d'un mérite moindre encore que le dialogue de Dolet, moins vivant et moins amusant et beaucoup plus violent comme langage. Suivant l'opinion de Scaliger, lorsqu'il avait parlé, lui, il n'y avait rien à ajouter et même il n'était permis de rien ajouter. Son venin était fort amer contre ses adversaires; mais ce qu'il écrivait sur eux était doux comme miel comparé au langage dont il se servit contre le jeune présomptueux qui avait osé penser qu'Érasme n'était pas absolument écrasé par le discours que lui, Scaliger, avait écrit et qu'on pouvait dire encore quelque chose en faveur des cicéroniens. La violence avec laquelle Scaliger jugea les poèmes de Dolet porta Naudé[1] à croire que le critique avait quelque inimitié pour le poète; mais ce fut Bayle

[1] *Dial. de Mascurat*, p. 8.

qui découvrit le premier la cause de cette inimitié, et il appela l'attention sur une lettre de Scaliger à Arnoul Le Ferron écrite immédiatement après la publication du dialogue et dans laquelle Scaliger fait voir combien son amour-propre avait été blessé par cet ouvrage[1]. « Je suppose, » dit-il, « que vous avez vu le dialogue de Dolet contre Érasme, l'auteur a eu l'impudence, lorsque mes ouvrages s'imprimaient, de me voler, de donner à mon discours un autre tour et de l'orner de son clinquant[2]. On y voit les mêmes extravagances que dans ses harangues, le style en est un peu moins rude, c'est vrai, mais il le doit à un autre, si bien que sa loquacité semble être soutenue plutôt par les mots qu'il a pris aux autres et qu'il a arrangés que par de solides arguments. Mais vous direz qu'il loue César[3]; c'est juste, on dit que vous lui en avez donné le conseil pour qu'il pût sauvegarder sa réputation, car il a déjà, d'une façon téméraire et stupide, tourné en ridicule le nom italien. Vous lui avez fait savoir aussi que je préparais un dialogue dans lequel je révélais son caractère méchant et son orgueil creux, sa pétulance et sa sottise, son inconvenance et sa loquacité, ses expressions outrées et son impudence. Il a voulu m'amadouer dans l'intention de me faire changer d'avis, et il m'a loué de façon à montrer qu'il est plutôt disposé à suivre le jugement des autres qu'à exprimer le sien. Aussi j'ai résolu que lui et les autres se repentiraient à l'avenir de leur colère et de leur

[1] La plus grande partie de cette lettre, ainsi que les autres lettres contre Érasme, furent supprimées par Joseph Scaliger, et ne furent point publiées dans le recueil de lettres de son père imprimé de son vivant, ni dans les éditions postérieures fondées sur celle-ci. Le président de Maussac en découvrit cependant des copies à Toulouse, et les publia en 1621. Puis Schelhorn trouva d'autres copies dans la bibliothèque de Z. C. von Uffenbach, et les fit imprimer dans ses *Amœnitates literariæ* (vol. 6 et 8), sans connaître l'édition de Maussac.

[2] C'est là une accusation nullement fondée. Le discours de Scaliger et le dialogue de Dolet n'ont rien de commun que les attaques contre Érasme; Dolet n'emprunta à Scaliger ni son développement, ni son style, ni ses idées.

[3] Voici les termes mêmes de Dolet: « *Julium Cæsarem Scaligerum tibi hic objecerim, virum Ciceronis lectioni multum deditum, in quo grammaticæ subsidia non desideres, dicendi facultatem laudes.* »

impudence. J'apprends qu'il est correcteur d'imprimerie à Lyon, et s'il est vrai qu'il s'est occupé de corriger les livres imprimés par Gryphius que j'ai achetés dernièrement, je dois vous dire que nos écoliers eux-mêmes y ont découvert des fautes pour lesquelles il mériterait une sévère bastonnade. Je lui ai dit son fait dans ce second discours, sans le nommer toutefois, mais je l'ai peint sous de telles couleurs qu'il pourra être reconnu par les enfants mêmes de Toulouse[1]. »

Dans cette lettre et dans plusieurs autres écrites à peu près à la même époque à Le Ferron, Scaliger se montre également blessé et également amer. Nous pouvons pardonner au grand critique de se sentir quelque peu mortifié qu'un jeune homme inconnu ait jugé nécessaire d'ajouter un supplément à son discours, car, suivant la remarque de Bayle « il y a peu d'auteurs qui seraient flattés d'un tel procédé; c'est là une façon de montrer l'intention de surpasser le premier champion ou de le priver de la gloire d'être la seule personne à briser une lance. On pense même que celui qui intervient dans le combat a l'idée que la cause n'a pas été bien défendue et a besoin d'être soutenue. » Mais il est impossible de justifier la violence du langage de Scaliger ou la haine implacable qu'il eut pour Dolet et qui lui fit même violer la mémoire de ce dernier.

Les poèmes de Dolet ne semblent certainement pas mériter l'admiration exagérée que leur accordèrent la plupart de ses contemporains et parmi eux les juges les plus compétents. Les gens de lettres qui, au seizième siècle, étaient liés d'amitié semblent avoir formé des sociétés d'admiration mutuelle, et tout ce que l'un d'eux écrivait était, par les autres, porté aux nues. Mais il y a sans nul doute quelques-uns des poèmes de Dolet qui, sans égaler la meilleure poésie latine

[1] Scaliger a dû supprimer dans son second discours les passages dont il est question ici, peut-être à la prière de Le Ferron. Dans le second discours tel qu'il est imprimé, il n'est question de Dolet qu'une fois, comme avait [illegible] le premier discours de Scaliger. Nicéron (*Mem.* XXI, p. 119) est dans l'erreur, en disant de ce second discours : « Dolet, qui en faisait le principal objet, en fut plus épargné. »

de la Renaissance, celle de Vida, de Sannazar ou de Paleario, par exemple, ne sont pas dépourvus d'une certaine grandeur de pensée et d'une certaine élégance de langage ; et personne ne trouvera à redire à Gruter pour avoir fait figurer plusieurs pièces de Dolet, parmi les *Deliciæ poetarum Gallorum ;* et parmi celles qu'il a laissées de côté, il y en a plus d'une qui est supérieure aux poèmes de quelques-uns des auteurs qui sont compris dans ce recueil. L'ode sur la mort de Simon Villanovanus suffirait à elle seule pour montrer tout ce qu'il y a d'injuste et de déraisonnable dans le jugement de Scaliger cité plus bas, jugement écrit, nous sommes peiné de le rappeler, après que les flammes eurent consumé le corps de Dolet, alors que toute inimitié littéraire aurait dû disparaître. Mais la violence de Scaliger devient de la brutalité quand il insulte à la mémoire du malheureux poète et qu'il se fait une arme de son destin. « Dolet peut être appelé le chancre ou l'ulcère (*carcinoma aut vomica*) des Muses. Car, outre que dans un si grand corps, comme le dit Catulle[1], il n'y a pas un grain de sel, tout sot qu'il est, il se pose en autocrate de la poésie. Il a enchâssé à sa façon les perles de Virgile dans sa résine avec l'intention évidente de les faire passer pour siennes. C'est un méchant rabâcheur qui, en se servant de lambeaux de Cicéron, a composé certaines mauvaises *orationes*, comme il appelle ses discours, mais que les érudits traitent de *latrationes*. Il s'est imaginé aussi qu'il avait le droit de s'emparer librement des œuvres du divin Virgile. C'est ainsi que, pendant qu'il chantait *les destinées* de François, ce roi excellent et illustre, son nom eut *la destinée* qu'il méritait, et que seul l'athée subit le supplice de la flamme que Dolet et ses vers méritaient. Toutefois les flammes ne le purifièrent pas, c'est plutôt lui qui les souilla. Pourquoi parlerai-je des immondices qu'on trouve dans l'évier ou dans l'égoût de ses épigrammes? Elles sont ternes, froides et écrites

[1] *Nulla in tanto magno est corpore mica salis.*

sans esprit et pleines de cette arrogante folie qui, alliée à l'impudence la plus consommée, ne lui a pas permis de reconnaître l'existence de Dieu. Aussi de même que le plus grand des philosophes, Aristote, en parlant de la nature des animaux, décrit d'abord les différentes parties qui les composent, et ensuite étudie leurs excréments, je veux qu'on lise ici le nom de cet homme, en sa qualité, non de poète, mais d'excrément de la poésie[1].»

Quand Scaliger dit que les discours de Dolet sont faits de lambeaux de Cicéron, il n'a pas tout à fait tort; les *orationes* et les *epistolæ* sont en grande partie composées d'expressions ou de portions de phrases empruntées à Cicéron, et forment une manière de centon. Mais le jugement qu'il porte sur les odes de Dolet pourrait également s'appliquer et même avec plus de raison, à ses propres compositions. Tous les défauts relevés dans les poèmes de Dolet sont encore plus apparents dans ceux de Scaliger lui-même; et la critique de l'évêque d'Avranches sera reconnue comme juste par quiconque les aura lus. « Cependant avec tout le mérite qu'il (Scaliger) avait, et tout celui qu'il croyait avoir, il a bien montré dans son Hypercritique qu'il n'avait nulle délicatesse de goût. . . . . Il l'a encore mieux montré par les poésies brutes et informes, dont il a déshonoré le Parnasse[2]. » — « Jules-César Scaliger était un homme à la vérité d'un esprit vaste et élevé, mais d'un très mauvais goût dans la poésie. Quand on n'aurait pas lu son Hypercritique, si plein de fausses vues, bien plus occupé à juger du détail des vers, et à corriger des minuties souvent de mal en pis, qu'à porter un jugement sain sur le gros des ouvrages, pourrait-on se soumettre aux décisions d'un homme qui a répandu dans le public tant de mauvais vers[3]! » Maittaire qui cite ce passage fait remarquer ce qui

[1] *Poétique*, lib. IV (*Hypercriticus*).

[2] *Huetiana*, c. 5.

[3] *Huetiana*, c. 35.

suit[1] : « Loin de désapprouver le jugement de Huet, je le trouve parfaitement juste, car comment pouvons-nous croire qu'on peut juger avec compétence le style littéraire quand on est incapable de bien écrire? Toutefois l'espèce n'est pas rare de ces critiques qui n'ont aucun tact et sont pleins de pédantisme, et qui, avec la plus audacieuse effronterie, voudraient faire passer tous les écrivains sous leur férule, tout en étant eux-mêmes remarquables surtout par leur maladresse et leur barbarie de style. » - « Il n'y a guère de plus méchant livre, » dit Ménage en parlant des poèmes latins de Jules-César Scaliger, « à peine y trouve-t-on quatre ou cinq épigrammes qui puissent passer à la montre[2] ».

La violence et l'intempérance du Dialogue de Dolet n'offensèrent pas seulement les admirateurs d'Érasme, mais les propres amis de l'auteur lui en témoignèrent des regrets; nul ne fut plus chagriné que Jean de Boyssone, cet homme sensé et modéré, qui, à cette époque, avait reconquis complètement sa chaire de professeur de droit à l'université de Toulouse. En l'année 1535 sa réputation s'accrut considérablement, grâce à une discussion publique qu'il eut avec Ambroise Catharin[3], dans laquelle il soutint avec un succès signalé que la culture littéraire, loin d'être un empêchement, était un secours pour ceux qui s'occupaient d'études de droit. Dans une lettre adressée à Dolet, écrite un peu avant la fin d'août de cette même année, après avoir rendu compte de la discussion, et fait quelques remarques sur les Commentaires de Dolet dont on attendait la publication, il continue en disant[4] : « Quant à ce que l'on pense ici de votre *De imitatione Ciceroniana*, bien

[1] *Annales*, vol. VIII, p. 16.

[2] *Menagiana*, II, 275.

[3] Voyez A. Touron : *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique* (6 vol., Paris, 1747). Tom. IV, p. 153.

[4] Correspondance manuscrite de Boyssone (Bibliothèque de Toulouse), fol. XVII. L'intérêt que le dialogue excita, est encore démontré par une lettre du même volume, fol. VI, adressée par Pierre du Châtel à Boyssone, demandant à ce dernier de lui prêter le livre.

que d'autres que moi vous aient déjà tenu au courant, je dois vous dire que l'amertume de votre langage, que vous m'aviez promis autrefois d'adoucir, a produit un mauvais effet sur un grand nombre de personnes, car, dit-on, vous n'auriez pas du attaquer si violemment un vieillard qui a rendu de si grands services à la littérature. Le bruit court que les Allemands se préparent à vous attaquer vigoureusement afin de venger la dignité blessée d'Érasme. Quoi qu'il arrive, j'espère que ces choses ne vous troubleront pas, mais que vous conserverez la fermeté inébranlable dont vous avez toujours fait preuve. Tout ce que je vous demande, c'est de faire en sorte qu'il ne vous semble pas inévitable d'offenser les gens bons et pieux. Vous comprendrez, j'en suis sûr, ce que je veux dire. Mais je reviendrai là-dessus quand nous nous verrons, car j'ai l'intention d'aller à Lyon, si le roi y va. Si vous désirez savoir ce qui se passe ici, je vais vous le dire. Six étudiants français sont menacés de la peine capitale; ils auraient même été déjà condamnés à la potence, sans la prudente intervention de Minut qui est l'ami dévoué non seulement des Français, mais de tous ceux qui étudient sérieusement. Je ne sais quel mauvais esprit pousse Toulouse à toujours persécuter les travailleurs. Toutefois cette persécution même rend leur nom d'autant plus illustre. Si après tout ils sont mis à mort, je ne pourrai supporter la vue de leur supplice, et j'irai quelque part pour n'en point être témoin. Mais assez de ce sujet, qui me cause le plus profond chagrin chaque fois qu'il me revient à l'esprit.

« La Reine de Navarre a passé quelques jours à Toulouse dernièrement. Je suis vraiment étonné de l'aimable réception qu'elle m'a réservée, bien que je ne la connusse pas personnellement. Elle m'a vivement demandé de venir m'établir à Bourges, et qui sait si, un jour ou l'autre, je ne me déciderai pas à accéder à son désir. Adieu ».

Dolet répondit à cette lettre le 31 août[1]: « J'ai résolu, »

[1] Correspondance manuscrite de Boyssone (Bibliothèque de Toulouse), fol. 1.

dit-il, « de ne pas m'excuser tout au long auprès de vous au sujet de l'excessive sévérité que vous reprochez à mon Dialogue. Je m'excuserai, ou plutôt je me défendrai, de toutes mes forces, contre ceux qui ont embrassé la cause d'Érasme. Vous ne sauriez croire combien je fais peu de cas de l'attaque de ce jeune Allemand[1], attaque que j'attribue à l'influence du vin et de l'ivresse, ou peut-être à l'ostentation enfantine de la grossièreté allemande et à un besoin effréné de parler à tort et à travers. Je connais la force de cet individu qui est excessive quand il s'agit de vin ou de femmes, mais qui est bien débile et bien faible quand il s'agit d'autre chose. Mais je tiens à faire savoir à quiconque défend Érasme contre moi, que ce ce n'est pas à l'Allemand que je répondrai, mais à Érasme lui-même. Je vais écrire quatre discours et deux livres d'iambes pour traiter toute la question.

« Quant à ce que vous me demandez particulièrement, c'est-à-dire que je fasse en sorte qu'il ne me semble pas inévitable

[1] Je n'ai pas pu découvrir qui était ce jeune Allemand qui défendit Érasme contre Dolet. Je ne connais aucun livre imprimé avant la fin de 1536 qui fasse allusion au Dialogue. Il est curieux de remarquer que la lettre de Mélanchthon, dans laquelle il dit : « *Cogito de aliquo instruendo qui respondeat* », est datée du mois de novembre (1535), tandis que la lettre de Dolet (datée du 31 août) fut écrite assurément en 1535, et partant avant que Mélanchthon eût formulé son intention. M. Guibal, qui cite cette lettre (*Revue de Toulouse*, 1864, p. 97), suppose que la personne en question était Latomus (Masson), alors professeur à Paris. Mais, outre que Latomus avait cinquante ans à l'époque, et ne pouvait guère être appelé par Dolet *juvenis Germanus*, il était ennemi avéré d'Érasme. M. Guibal semble avoir confondu ce jeune Allemand avec ce « *quidam Germanus grammaticus publicus Lutetiæ prælector* » que Dolet nomme dans le second volume de ses Commentaires, 636, comme ayant trouvé à redire à un passage de son premier volume, et qui probablement n'était autre que Latomus. Le Dialogue de Dolet fut violemment attaqué par Menapius dans son oraison funèbre d'Érasme, 1537 (*Opera Eras.* v. 10), et plus violemment encore et plus longuement par Franciscus Floridus Sabinus dans ses *Horæ succissivæ* (Bâle, 1539). Je ne connais aucune autre réponse. Bien que Mélanchthon écrivît peu après *Curavi ut respondeatur*, il semble probable que cette réplique ne fut point publiée. Un certain Joannes Gigas fit paraître à Wittenberg (1540) un volume de poèmes latins qui contient plusieurs épigrammes mordantes contre Dolet. L'une de ces épigrammes commence par ces vers :

« *Quid laceras Magnum divinum munus Erasmum,*
Quid laceras summos, fæde Doleti, viros ».

d'offenser les gens bons et pieux, il faudrait d'abord que je comprisse ce que vous voulez dire, car je le comprends si peu que je ne puis trouver quoi que ce soit qui me le fasse supposer. Mais nous pourrons parler de cela plus tard, puisque vous avez l'intention de venir à Lyon.

« Je suis vivement chagriné de la mauvaise chance des étudiants français, dont la vie est menacée à Toulouse. Mais pourquoi tout homme qui a du bon sens ne fuit-il pas ces barbares? Qui donc voudrait raisonnablement passer sa vie au milieu de ces gens? Si les étudiants français écoutaient mes conseils, ils feraient leurs études dans une université française et seraient à l'abri de la barbarie et de la brutalité de Toulouse.

« Mais laissez-moi vous parler de choses plus agréables. Je suis ravi que vous ayez été si cordialement et si gracieusement reçu par la Reine de Navarre, et puisqu'elle désire que vous alliez à Bourges, je vous supplie, au nom de l'amitié qui nous unit, de ne pas faire la mine à la fortune qui vous rappelle à votre dignité d'autrefois et cherche à vous faire oublier les malheurs qu'elle vous a infligés jusqu'ici; fuyez en France, dans ce pays dont la civilisation cultivée vous est connue, tandis que la barbarie de Toulouse n'est ignorée de personne. Je vous conjure, mon cher Boyssone, d'écouter l'avis sincère de votre ami, si les circonstances vous permettent de le suivre; dévouez-vous à la culture française. Il viendra un jour où vous vous fatiguerez de vivre dans l'inquiétude au milieu des barbares, surtout quand vous aurez achevé le commentaire que vous écrivez sur ce chapitre d'Ulpian. Adieu. Lyon, 31 août. »

Quelques semaines plus tard, et après la réception d'une nouvelle lettre de Boyssone[1], Dolet lui écrit ce qui suit[2]:

« Vous m'avez dit que vous manquiez de temps pour vous

[1] Cette lettre n'est pas dans les manuscrits, mais il en est question dans la lettre de Dolet du 6 octobre.

[2] Manuscrits, fol. I.

excuser de m'écrire moins souvent et plus brièvement que d'ordinaire. Mais croyez-vous que j'aie beaucoup de loisirs, moi qui suis l'esclave du public et de Scève (il le dit lui-même[1])? Mais que ne négligerai-je pas pour vous, vous que je tiens en plus grande estime que le public ou même Scève? Et je préfère consacrer le peu de loisirs que me laissent les affaires, à vous donner les renseignements que vous désirez. La nouvelle de l'arrivée du Roi à Lyon, dont il n'était presque plus question, est de nouveau mise en circulation et on répète partout et constamment qu'il est sur le point de venir. S'il en est ainsi, nous pourrons, comme vous me l'avez écrit, causer seul à seul de bien des choses. Le livre d'Ulric Zazius intitulé : *De Feudis* est mis en vente ici[2]. C'est un ardent partisan d'Érasme[3] qui l'a apporté ici et si vous désirez l'avoir, de même que si vous voulez d'autres livres, je ne manquerai pas de faire diligence pour que vous les receviez aussi promptement que possible. Il a paru aussi une réponse d'Érasme au romain P. Cursius; je vous ai adressé et l'attaque et la défense[4]. Jusqu'ici le vieil hollandais n'a encore rien écrit contre

[1] Ceci semble faire allusion aux fonctions de Dolet comme correcteur et remplaçant de Gryphius sous la direction de Scève.

[2] La première édition du livre de Zazius dont il est question ici « *Udalrici Zazii, in usus feodorum epitome. . . ejusdem orationes aliquot disertæ* » (Basiliæ apud Bebelium. MDXXXV), venait de paraître. La préface est datée comme il suit: 1535. Id. Junii.

[3] Probablement J. A. Odonus. Voyez plus bas p. 214 et suivantes.

[4] Les deux livres en question sont: *Petri Cursii Defensio pro Italia ad Erasmum Roterodamum* (Romæ apud Antonium Bladum, MDXXXV) et *Des. Erasmi Rot. Responsio ad Petrii Cursii defensionem* (Basiliæ, in officina Frobeniana, MDXXXV). Érasme, dans ses Adages, en parlant de *Myconius Calvus* avait dit que ces mots étaient une expression ironique, comme si l'on disait *savant comme un Scythe, martial comme un Italien* (Italum bellacem). La brochure de Cursius est une attaque contre Érasme, il porte aux nues la valeur des Italiens et montre qu'elle est de beaucoup plus grande que celle des Allemands. Érasme, dans sa Réponse, dit qu'il a employé le mot *bellacem* dans son mauvais sens, et qu'il a voulu dire non pas un homme valeureux, mais un homme qui est enragé pour le combat. La Réponse montre le peu d'authenticité de la lettre attribuée à Érasme (*Epist.* 1276), lettre adressée à Cursius, et acceptée comme authentique par Bayle (*Dict.* article Hongrie, Note II) et par

Dolet. J'attends les évènements sans me troubler. Quand le moment sera venu de lutter à bras le corps, l'issue du combat montrera si je suis bien préparé. Adieu. Lyon, 6 octobre (1535). »

Parmi les personnes qui entretinrent une correspondance avec Gilbert Cousin de Nozeray, secrétaire d'Érasme[1], mieux

Heuman (*Parerga Critica*, p. 50). Dans cette épître on fait dire à Érasme que *Italum* est une faute d'impression, qu'il avait écrit *Attalum bellacem*, et que dans les futures éditions le mot serait corrigé. On trouve encore dans cette lettre l'excellente histoire de la coquille du malicieux imprimeur, histoire souvent répétée, mais qu'on regrette d'être obligé de regarder simplement comme *ben trovata*. Un ouvrier, qui n'avait pas reçu d'Érasme le présent qu'il attendait, résolut de se venger dans le prochain livre qu'il aurait à imprimer pour lui. « Cum enim in Vidua mea, quam serenissimæ Hungariæ reginæ dedicaveram ad laudem cujusdam sanctissimæ fœminæ, inter alia liberalitatem illius in pauperes referrem, hæc verba subjunxi: « Atque mente illa usam eam semper «fuisse, quæ talem fœminam deceret». Unde scelestus ille animadvertens sibi vindictæ occasionem oblatam esse, ex *mente illa, mentula* fecit. Itaque volumina mille fuere impressa. » *Epist.* 1276.

[1] Je crois devoir noter ici que M. L. M. A. Dupetit-Thouars, plus distingué comme botaniste que comme biographe ou comme critique littéraire, a consacré dans la *Biographie Universelle* un court article à un Gilbert *Cagnati* imaginaire, qu'il dit être un écrivain italien né à Nocera (Royaume de Naples) vivant vers le milieu du seizième siècle. M. Dupetit-Thouars nous apprend que ce Cagnati était l'auteur d'un traité intitulé: *De Hortorum laudibus* (Bâle, 1540), imprimé et inséré par Joachim Camerarius II dans la collection qui a pour titre: *De re rustica*. Ce traité existe, c'est l'un des ouvrages de Gilbert Cousin. A la fin du livre de Camerarius (*Opuscula de re rustica partim collecta partim composita a Joachim Camerario*, Norimbergiæ, 1571), est placée une liste des auteurs et des traités *de re rustica*, parmi lesquels se trouve cette mention: *Gilberti Cognati Nozerani De Hortorum laudibus*. Basiliæ apud Oporinum, 1540. Mais l'ouvrage lui-même ne fait pas partie des *opuscula* de Camerarius. Il est clair que M. Dupetit-Thouars ne connaissait ni le livre, ni l'auteur, mais ayant copié le titre de l'ouvrage dans le recueil de Camerarius sans avoir jamais entendu parler soit de Gilbert Cognatus, soit de Nozeray en Bourgogne et sachant qu'il y avait une ville du nom de Nocera dans le royaume de Naples, il s'est trop fié à son imagination et a transformé un fait imaginaire en une biographie détaillée. Le Dr Hœfer, naturellement, comme il avait coutume de le faire pour les noms d'une importance minime, s'est contenté simplement de faire une place, dans sa *Nouvelle Biographie Générale*, à l'article de M. Dupetit-Thouars, mentionnant cependant (suivant son habitude encore, afin de favoriser les recherches personnelles) des autorités imaginaires à l'appui de cette biographie imaginaire. Les autorités citées dans la *Biogr. Gén.* à l'article de Gilbert Cagnati ne sont pas, comme on pourrait le supposer, la *Biog. Univ.*, mais « *Biographie Médicale* et Eloy: *Dict. de Médecine* », qui ne contiennent

connu sous le nom latin de *Cognatus*, se trouve un certain Joannes Angelus Odonus, Italien, établi à Strasbourg, où il semble avoir eu quelque charge à l'université; c'était un ardent admirateur d'Érasme dont il avait reçu une lettre signée de la propre main du grand savant — il le dit à son correspondant avec un orgueil non dissimulé. Je n'ai pu découvrir d'autres renseignements sur lui, que ceux qu'on trouve dans ses lettres à Cousin[1]. Il est possible qu'il appartenait à la même famille que Caterina Odoni, femme de Paul Manuce. La plus longue et à tous égards la plus intéressante de ses épîtres est celle où il parle de Dolet et de son attaque contre Érasme; et bien qu'il s'y montre moins que bienveillant et juste pour notre héros, elle est curieuse à lire, car elle renferme les seules indications que nous ayons sur son physique et sur ses mœurs, et, comme Odonus, heureusement, ne recherche pas l'élégance cicéronienne, elle est écrite dans un style très personnel et très pittoresque[2].

Joannes Angelus Odonus à Gilbertus Cognatus, son ami et très cher frère.

« Je viens d'apprendre que des personnes d'ici ont fait savoir que les amis d'Érasme désirent qu'on réponde brièvement à la rage et à la furie de ce fou (Dolet) dont les coasse-

aucun renseignement sur Gilbert Cagnati, ou même sur Gilbert Cousin ou Cognatus.

Voyez au sujet de la *Biographie Universelle* et de la *Biographie Générale*, un article dans la *Quarterly Review* (janvier 1884).

[1] Érasme parle de lui dans une lettre à G. Cousin (n° 1296, p. 1519) « *Epistolam Odoni ac Philenii cupide legi, ad te quidem scriptam sed de me totam* ».

[2] M. Boulmier, qui nous dit dans sa préface que nous ne devons pas nous attendre à ce qu'il nous donne une histoire impartiale et qui passe sous silence tout ce qui n'est pas favorable à son client, ou l'indique légèrement, s'est contenté d'emprunter à la lettre d'Odonus une simple remarque sur l'âge de Dolet et de nous apprendre que cette lettre est fort peu bienveillante pour lui. Se fondant, comme toujours, sur Née de la Rochelle, il nous dit que ce document nous a été conservé par Nicéron. On trouve cette lettre dans les *opera G. Cognati*, Bâle, 1562, vol. I, p. 313, mais elle n'est citée ni *in extenso* ni tout à fait fidèlement par Nicéron, vol. XXI, p. 114.

ments, au dire de ceux qui les ont entendus, ressemblent aux rugissements de quelque grand animal (voyez la fable du lion et de la grenouille). Mais moi qui ai vu l'homme (ou plutôt cette chose sans intelligence qui a forme humaine) et qui lui ai parlé quand je me trouvai à Lyon, je sais qu'il n'est qu'une bête insignifiante. Il dit quelque part qu'il est jeune, mais il a plutôt quarante ans que trente-huit. Sa tête d'hébété est à moitié chauve. Il portait alors une courte veste espagnole, grossière et fort usée, qui couvrait à peine son dos. Son visage est d'une pâleur si funèbre et si noire, et il a un air si piteux, que l'on croit qu'une furie vengeresse s'est attachée à ses pas et va le conduire à la roue. Vous allez me demander qui m'a procuré l'occasion de voir ce spectacle de mauvais augure. Ce fut cet autre admirable cicéronien[1], cet ennemi implacable du grec et des études helléniques, qui a publié le *Cicero revocatus et Cicero relegatus*. Il a été banni d'Italie et n'a pas encore été rappelé; quoique ce soit là son pays natal, il a tellement craint d'y être reconnu, et il savait si bien à quoi s'en tenir sur ses propres mérites, qu'il n'a pas osé mettre son nom sur le titre du livre. Je n'en ai pas moins été fort lié avec lui à Bologne. A Lyon il m'a dit: « Libre « aux autres de choisir d'autres maîtres, je ne reconnais que « le Christ et Cicéron; le Christ et Cicéron me suffisent. » Je n'ai pourtant rien vu du Christ en lui ou dans ses livres; Dieu sait seulement s'il y avait quelque chose en son cœur. Toutefois il m'a dit lui-même que lorsqu'il s'est enfui en France il a emporté avec lui, pour se consoler dans son malheur, non pas l'Ancien ou le Nouveau Testament, mais les épîtres de Cicéron *ad familiares*. Je vous aurais brièvement parlé de la situation de cet individu qui est digne de sa vie (le Phrygien pourtant n'a pas encore senti les verges de Dieu pour l'exhorter au repentir[2]; oh! s'il pouvait les

[1] Hortensio Lando.

[2] « Utrum igitur nostrum est, an vestrum, hoc proverbium *Phrygem plagis fieri solere meliorem* ». Cicero. Pro Flacco, 27.

sentir un jour!) je vous aurais dit sa légèreté, sa mollesse, et sa conduite impie, si nous ne savions pas que tous ces singes imitant Cicéron ont tous la même dépravation, la même impudence. C'est donc cet individu qui m'a conduit chez l'oiseau de mauvais augure. Tout près de la pièce où ce dernier se tenait il y avait beaucoup de bruit et de désordre, provenant, je suppose, des enfants qui étudiaient là les rudiments de la grammaire. Vous savez que les tyrans bannis n'ont rien trouvé de mieux pour gagner leur vie. Dans la pièce même, je ne me rappelle pas quels livres avait l'exilé. Au cours de notre entretien il a fait allusion à un passage de ses discours dans lequel il parle d'Érasme, et, à ce qu'il m'a semblé, en termes nullement malveillants. Et il a voulu que ce passage fût cité par Hortensio, de peur que je fusse choqué par sa prononciation française; il n'a pas été question du dialogue violent qu'il était sur le point de publier. Il a toutefois demandé avec instance à Lando d'écrire une préface pour ses discours, et il a offert de les dédier à la personne que Lando désignerait; mais ce dernier a refusé. Gryphius de son côté s'est montré peu disposé à donner une nouvelle édition de ces discours; il s'est même plaint à moi de l'insistance déraisonnable qu'avaient mise certaines personnes à les lui faire imprimer. Puis comme nous partions il m'a offert les fatras empoisonnés de Carvaialus[1] et de Scaliger que je n'avais pas vus en Italie. Il est évident que c'est par de semblables lectures que le malheureux se console d'avoir été exilé de Toulouse, et redonne un peu de vitalité à son esprit épuisé par ses querelles. Le jour suivant, je lui ai remis les deux livres dont j'avais marqué quelques pages, et nous eûmes

[1] Ludovicus Carvaialus (Caravajal), frère mineur, prit la défense des moines contre Érasme dans son *Apologia monasticæ professionis*. Anvers, MDXXIX. Cet ouvrage fut réimprimé à Bâle la même année. Érasme lui répondit dans sa *Responsio adversus Febricitantis cujusdem Libellum*, Bâle, 1529. Carvaialus répliqua, sa nouvelle attaque est intitulée: *Dulcoratio amarulentiarum Erasmicæ responsionis ad apologiam fratris Ludovici Carvaiali*. Paris, Colinæus, 1530.

une conversation au sujet du roi et du théâtre de Giulio Camillo.

« Je ne vois, mon cher Gilbert, aucune bonne raison pour que l'on réponde à ce fou suivant sa folie. Je me trompe peut-être; mais, comme le dit Alciat, il se trompe plus encore, celui qui a une opinion assez médiocre de la majesté du nom d'Érasme et de la vénération que professent pour lui les gens de lettres, pour penser que les calomnies et l'insolence d'un individu de cet acabit puissent jamais faire déloger le grand savant de cette citadelle de la science et de la vertu où depuis si longtemps il règne en maître. Dolet ne sait pas plaisanter comme Amsdorf, et vous amuser dans ses écrits tout en faisant une grande profession de foi religieuse; il n'a ni titre de chevalier, ni titre de comte, ni titre de moine; pour tout dire, c'est à peine s'il a l'aspect d'un homme. De plus nous ignorons si l'université et le Parlement de Paris n'ont pas l'intention de lui faire subir la peine capitale. Car il arrive souvent que ces athées sont écrasés par la punition qu'ils méritent (comme il est dit dans l'Épitre), au moment où dans leur joie ils s'écrient: Paix, paix, mangeons et buvons.

« Il se peut que des amis de Paris vous aient envoyé de plus amples détails sur la méchanceté de ce taon, de ce caméléon, qui crie jusqu'à se décrocher la mâchoire, et qui, pour recueillir quelques légers souffles de gloire se précipite à une mort certaine qui détruira et son corps et son âme. Qui pourtant a pu jamais sculpter dans la pierre ou peindre avec des couleurs un meilleur portrait de l'homme stupide, insensé, fou, furieux, enragé, vantard, insolent, grossier, pétulant, vain, menteur, impudent, arrogant, impie[1], de l'homme sans Dieu, sans foi, sans religion, que le portrait qu'il nous a fait de lui-même, dans ses propres ouvrages, où il tient à se montrer en pleine lumière?

[1] « Stulti, vecordis, insani, furiosi, rabiosi, gloriosi, procacis, maledici, petulantis, vani, mendacis, impudentis, arrogantis, impii ».

« Il me semble être du nombre de ceux dont saint Augustin et Érasme lui-même nous disent: riez quand ils pleurent et pleurez quand ils rient; c'est bien ce que j'ai fait lorsque j'ai lu son livre. J'ai été bien chagriné, je vous assure, de voir un homme aussi versé dans la littérature polie, aussi baptisé par elle (si je puis m'exprimer ainsi), faire preuve de tant de brutalité et de tant d'impiété. Dieu m'est témoin, mon cher Gilbert, que ce n'est pas poussé par un zèle trop vif, mais par l'affection, que je vous écris toutes ces choses.

« Et permettez-moi de m'arrêter au milieu de ma course, de peur que, si j'en dis plus long, je ne semble vouloir me montrer sage plus que de raison. Car je ne prétends pas voir tous les côtés de la question. Aussi, qu'Érasme pense qu'il soit utile de répondre à Dolet, ou qu'il ne pense pas que cela en vaille la peine, je me déclarerai satisfait. Je sais que tout ce qu'il croit être juste, l'est en effet. Je termine donc ma lettre en priant Dieu qu'il vous ait ainsi qu'Érasme en sa sainte garde. Strasbourg, 29 octobre 1535. »

Malgré ce ton peu bienveillant, cette épître nous permet de nous faire une idée exacte de Dolet : nous le voyons fatigué par l'étude et les labeurs au point qu'Odonus le prend pour un homme de quarante ans, quand il n'avait réellement que vingt-six ans. Ses vêtements sont pauvres et sales, sa figure n'a aucun charme, il est plein d'enthousiasme pour la science, et surtout pour Cicéron, il est rempli en même temps de vanité et d'infatuation de soi-même, et il croit que ses méchants discours méritent vraiment l'attention du monde entier, il ne se soucie que de l'étude et de la gloire littéraire. Telle est l'impression qu'on recueille après avoir lu la lettre d'Odonus.

CHAPITRE XI

LES COMMENTAIRES

> Liber est lumen cordis, speculum corporis, virtutum magister, vitiorum depulsor, corona prudentum, diadema sapientium, gloria honorum, decus eruditorum, comes itineris, domesticus amicus, collocutor et congerro tacentis, collega et consiliarius præsidentis, vas plenum sapientia, myrothecium eloquentiæ, hortus plenus fructibus, pratum floribus distinctum, memoriæ penus, vita recordationis.
>
> LUCAS DE PENNA.

DOLET en allant à Paris vers la fin de l'année 1534 avait pour but d'obtenir le privilège du roi qui devait l'autoriser à publier ses Commentaires, lesquels allaient être terminés, en partie du moins, après dix années de travail. Mais le moment était peu favorable pour obtenir la permission d'imprimer une œuvre nouvelle, et même une œuvre consacrée à la littérature latine. Le père des lettres, comme on se plaît à appeler François Ier, aimait certainement d'un amour véritable la littérature et les littérateurs, l'influence de sa sœur bien-aimée, la Marguerite des Marguerites, le poussait même parfois à prêter une oreille attentive aux

enseignements des réformateurs, mais ce monarque, cédant à des alternatives d'indulgence coupable et de remords religieux, devint l'instrument et la proie des dévots qui l'entouraient et qui lui persuadaient que, pour sauver son âme, il devait anéantir ceux qu'il aurait voulu avant tout protéger et encourager, s'il avait pu suivre son goût.

Ayant fortement à cœur le progrès intellectuel, et même, à certains moments, la réforme religieuse, il n'en est pas moins vrai, comme le fait remarquer M. Henri Martin[1], qu'il avait laissé brûler la Réforme en la personne de Berquin, et la Renaissance en la personne de Dolet. Brave physiquement, il était moralement lâche, et n'osait pas dire devant des prêtres que son âme lui appartenait. Il était alors atteint d'un de ces accès de piété qui lui faisaient croire qu'il rachetait ses vices en persécutant les hérétiques et en anéantissant la littérature. Au moment où Dolet arriva à Paris les docteurs de la Sorbonne demandaient au roi de supprimer radicalement, autant qu'un édit pouvait le faire, toutefois, l'art de l'imprimerie pour qu'on pût empêcher non seulement la publication des livres hérétiques, mais de tous les livres, et, tout incroyable que paraisse le fait, ils atteignirent réellement leur but. Ce fut dès le 7 juin 1533 que la Sorbonne alors sous l'influence de Béda, présenta au roi qui se trouvait à Lyon un mémoire contre les livres hérétiques; il était déclaré en toute forme dans cet écrit que si le roi désirait conserver la foi catholique, qui était déjà ébranlée à sa base et attaquée de toutes parts, il devait abolir une fois pour toutes, par un édit sévère, l'art de l'imprimerie, qui chaque jour faisait naître des livres dangereux. Pendant quelque temps l'influence de Budé et de Jean du Bellay, alors évêque de Paris, réussit à persuader au roi de refuser d'accorder cette pétition; mais en octobre 1534, l'inconséquence de quelques-uns des membres du parti de la Réforme qui avaient fait apposer sur les murs

[1] *Hist. de France*, vol. VIII, p. 343.

des rues de Paris et même sur les portes du palais du roi des *placards* attaquant avec violence et grossièreté la messe et le clergé, offrit un prétexte à leurs ennemis dont ces derniers ne tardèrent pas à se prévaloir. L'affaire des placards excita la juste indignation des catholiques et donna lieu à la plus cruelle persécution des hérétiques que Paris eût jamais vue encore. Dolet fait allusion à cet événement dans la lettre à G. Scève citée plus haut. Du 10 novembre 1534 au 5 mai 1535, vingt-deux personnes furent brûlées pour hérésie sur la place Maubert, et si nous croyons que Sleidan est dans l'erreur en affirmant que le roi et sa cour furent présents à l'un des plus horribles de ces spectacles, alors que six personnes furent livrées aux flammes et que pour la première fois, paraît-il, on fit usage du *Strappado*[1], un fait certain nous est acquis; c'est que non seulement ces supplices furent sanctionnés par François Ier, mais qu'il sanctionna encore les affreuses tortures qui les accompagnèrent, tortures inventées par des prêtres chrétiens, mais qu'on attribuerait bien plutôt à des démons, pensant qu'eux seuls eussent pu les imaginer et les mettre en pratique.

On pourrait croire peut-être que la Sorbonne, Béda étant en disgrâce, eût subi une meilleure influence et n'eût plus

[1] Le *strappado* était une sorte de bascule, à l'une des extrémités de laquelle était suspendu un hérétique au-dessus des flammes. On le faisait descendre pour un moment, on le laissait brûler, puis on le retirait, et l'on recommençait le même manège par intervalles. De cette façon le supplice durait bien plus longtemps, la torture était bien plus raffinée pour l'hérétique et bien plus agréable à voir pour les pieux spectateurs. Quoique Sleidan et Théodore de Bèze disent positivement que le roi fut présent et alluma le feu en cette occasion, et bien que le fait ait été glorifié par les historiens orthodoxes, M. Martin a fait remarquer (*Hist. de France*, vol. VIII) que le Bourgeois de Paris qui était là et qui note avec beaucoup de précision les détails de toutes les exécutions, ne parle pas de la présence du roi, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si François Ier avait réellement assisté à ces atrocités et allumé lui-même le bûcher. Le Père Daniel, qui écrit au dix-huitième siècle (*Hist. de France*), porte aux nues cette preuve de la piété du roi. « François, » dit-il, « afin d'attirer les bénédictions du ciel sur ses armes, désira donner une preuve éclatante de sa piété et de son zèle contre la doctrine nouvelle. »

désiré détruire cet art dont elle aurait dû être la protectrice et le soutien; mais il n'en fut rien; on représenta au roi que l'imprimerie était la source de toute hérésie, et, le 13 janvier 1535, des lettres-patentes furent signées par lesquelles le roi défendait à toute personne, sous peine de mort, d'imprimer désormais n'importe quel livre en France, et, du même coup, faisait fermer toutes les boutiques de libraires, sous peine du même châtiment.

Le Parlement, bien qu'il fût présidé par Pierre Lizet, protesta contre cet édit et refusa, à moins d'y être absolument forcé, de le ratifier ou de l'enregistrer. Ces menaces, soutenues par celles de Budé et de Du Bellay portèrent leur fruit, et le 24 février de la même année de nouvelles lettres-patentes furent publiées par le roi annulant l'effet des premières, et donnant avis au Parlement de choisir vingt-quatre personnes prudentes et bien qualifiées, dont douze seraient désignées par le roi lui-même, lesquelles seules auraient la permission d'imprimer à Paris des éditions de livres utiles et approuvés, mais qui ne pourraient — même les douze — faire paraître aucun ouvrage nouveau sous peine de mort. Il paraîtrait que le Parlement fit encore des objections et que ces lettres-patentes ne furent jamais officiellement ratifiées. Elles furent cependant inscrites sur le registre qui a pour titre: *Conseil,* d'où elles ont été déterrées pour la première fois il y a cinquante ans[1]. On avait tout d'abord prêté peu d'attention à cet édit menaçant quoiqu'il en soit fait mention dans les Commentaires de Dolet. « Je ne peux, » dit-il, « passer sous silence la méchanceté de ces misérables qui, méditant la des-

[1] Nous ne connaissons les lettres du 13 janvier que par la reproduction qui en est faite dans celles du 24 février. Ces dernières furent découvertes par M. Taillandier, et imprimées ensuite par lui dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, tom. XIII. Elles avaient été publiées auparavant dans les *Études sur la Typographie* de Crapelet, 34, une copie de ces lettres ayant été communiquée par M. Taillandier à M. Crapelet. On les trouvera encore dans l'*Essai sur la Typographie* de A. F. Didot, 760 et dans l'*Histoire du Livre* de Werdet, II, 75.

truction de la littérature et des hommes de lettres, ont voulu dans notre temps supprimer et anéantir l'exercice de l'art typographique. Ils ont voulu! dis-je, mais ils ont fait plus: ils ont usé de toute leur influence auprès du roi de France, François de Valois lui-même, le gardien, le protecteur, le plus cher défenseur de la littérature et des hommes de lettres pour obtenir de lui un décret qui supprimât l'imprimerie. Ils ont pris pour prétexte que la littérature servait à propager l'hérésie luthérienne, et que la typographie soutenait ainsi cette cause. Race insensée d'imbéciles! Comme si les armes étaient mauvaises ou destructives par elles-mêmes et comme si, parce qu'elles blessent et tuent, il fallait en défendre l'usage aux hommes bons qui se défendent eux-mêmes et défendent leur pays; seuls les méchants se servent des armes pour leurs mauvais desseins. Aussi s'il existe des gens qui, stupidement curieux ou factieux, propagent quelque erreur au moyen des presses, qui donc voudrait déclarer, à cause de cela, que l'imprimerie doit être supprimée; l'imprimerie qui n'a en soi rien de pernicieux et qui, plus que toute autre chose, est absolument nécessaire pour célébrer la gloire des hommes et fonder leur réputation?

« Ce complot abominable et méchant des sophistes et des ivrognes de la Sorbonne a été réduit à néant grâce à la sagesse et à la prudence de Guillaume Budé, la lumière de son siècle, et grâce à Jean Du Bellay, évêque de Paris, homme aussi remarquable par son haut rang que par sa valeur personnelle[1] ».

Dolet toutefois, comme tous les autres écrivains, ignorait que l'édit avait été réellement promulgué par « le gardien, le protecteur, le plus cher défenseur de la littérature », édit qui permet de donner en toute justice à François Ier, comme le fait remarquer M. Crapelet, le nom de *proscripteur* plutôt que celui de *promoteur* de la littérature. Mais bien qu'aucun de ces édits ne fût jamais mis en vigueur, Dolet ne put obtenir

[1] *Com.* I, 266.

la permission d'imprimer les Commentaires à ce moment-là. Il ne manquait pas d'amis influents pour appuyer sa demande. Budé, c'est certain, devait venir à son aide et secours ainsi que Breslay, qui avait une haute fonction au grand Conseil, et Nicolas Bérauld, l'ancien maître de Dolet; mais pour le moment ces recommandations étaient inutiles, la persécution et non la protection de la littérature était alors à l'ordre du jour. Dolet était déjà soupçonné, comme on le voit par les lettres d'Odonus et de Scaliger, d'être, si non un hérétique, mais ce qui ne valait guère mieux, un athée. On savait qu'il était l'ami des hérétiques suspects et le langage imprudent et injurieux qu'il avait tenu contre Béda dans ses lettres imprimées ne pouvait qu'être très offensant, et cela à juste titre, pour les docteurs de la Sorbonne. De plus, comme la lettre d'Odonus le fait supposer, les ennemis toulousains de Dolet s'occupaient activement à cette époque de faire enregistrer par le Parlement de Paris les décrets de bannissement publiés par celui de Toulouse; et s'ils n'arrivèrent pas à leurs fins, ils n'en réussirent pas moins à faire refuser à Dolet la permission qu'il sollicitait pour faire imprimer ses Commentaires.

Jean Voulté écrit au cardinal de Lorraine, quelques mois après, dans la dédicace de ses épigrammes:[1] « Personne (pour vous dire toute ma pensée) n'est plus l'ennemi du nom français que les Français eux-mêmes. Ceci a été expérimenté par plus d'un et dernièrement par Étienne Dolet, d'Orléans, qui a rendu de grands services à la langue latine (pour ne citer que cela) dès sa jeunesse; et que ne peut-on attendre à l'avenir d'un homme doué d'un génie aussi excellent, d'une diligence et d'une application aussi infatigables et cherchant avec tant d'ardeur à se faire un nom immortel? Cet homme, dis-je, qui est l'ornement du siècle et sera la gloire éternelle de la France, a été l'objet des attaques les plus cruelles de l'envie; car, ayant le dessein de publier ses *Commentaires sur la langue*

[1] Imprimées par Gryphius en 1536.

latine (ouvrage représentant un immense travail, faisant preuve d'un jugement précis et livre merveilleux venant d'un si jeune homme), pour la plus grande utilité de tous ceux qui aiment cette langue, il n'a pas trouvé d'opposition plus violente que celle de ceux dont il avait quelque raison d'attendre des marques de reconnaissance pour avoir fait cette belle œuvre. Mais je désire que de pareilles pestes ne cessent point de fleurir dans la république des lettres, car tout en s'efforçant de porter préjudice à la gloire naissante des érudits, elles aident à l'établir d'une manière très efficace. »

Dolet revint à Lyon au commencement de l'année 1535, probablement avant la publication du Dialogue, qu'il devait prendre soin de faire imprimer aussitôt. Les deux années qui suivirent (1535 et 1536) furent deux des plus paisibles et probablement des plus heureuses de sa vie. Il n'était pas dans sa nature de vivre sans querelles et sans disputes, et les injures que lui valut son Dialogue cicéronien ne firent sans doute que donner quelque saveur à la monotonie de son existence d'alors. Son temps se passait à corriger et à surveiller l'impression du premier volume de son grand ouvrage, à étudier pour lui, à préparer des éditions pour Gryphius[1]

[1] Après avoir examiné, sans résultat, environ quatre-vingts volumes, dont la plupart étaient des éditions des classiques latins, imprimées par Sébastien Gryphius (1534-1538) dans l'espoir de découvrir le style de Dolet dans des notes ou notices, j'ai trouvé enfin une édition des discours de Cicéron, portant la date de 1536: dans la dédicace ou préface adressée au cardinal du Bellay, j'ai découvert la manière de Dolet, bien que Gryphius soit censé avoir écrit ces quelques pages. J'ai noté un long passage qui est identique avec un passage des Commentaires (I, 266), et il est suivi d'une ode latine *ad eundem* qui parut ensuite dans les *Carmina* de Dolet, et qui est adressée à François Ier. (La dédicace est datée de janvier 1536, sans doute 1537 nouveau style). Née de la Rochelle (*Vie de Dolet*, p. 33) nie que Dolet ait jamais été employé par Gryphius comme correcteur d'imprimerie. Il dit qu'il corrigea l'édition des œuvres de Marot publiée par Gryphius en 1538, par pure amitié pour l'auteur. Le passage de Susanneau cité dans le texte est pour Née de la Rochelle une preuve que Dolet ne fut pas correcteur d'imprimerie. Il dit: « Est-ce que Gryphius, vivant avec Dolet, aurait chargé Susanneau de la correction des œuvres de Cicéron, quand il avait sous la main un ami qui connaissait si bien cet auteur? » Suivant moi, Susanneau confirme l'assertion de Scaliger dans sa lettre à Le Ferron

et à enseigner, s'il faut en croire la lettre d'Odonus (qui se rapporte, croyons-nous, à l'époque qui suivit le retour de Dolet à Lyon).

Outre la lettre d'Odonus, nous avons le bonheur de posséder un témoignage de cette époque que nous fournit Hubert Susanneau, qui travaillait aussi pour Gryphius et qui plus tard devint l'ennemi de Dolet. Dans la lettre-préface qui précède son *Dictionarium ciceronianum* (Paris, Colinæus, 1536) il nous dit : « En allant en Italie, je me suis arrêté quelque temps à Lyon, où Sébastien Gryphius me pria de surveiller la correction des épreuves de quelques ouvrages de Cicéron, d'Horace et de Saint-Cyprien. Dolet vivait alors avec cet imprimeur. Tout ce que je puis dire des mérites et du savoir de ce jeune homme, c'est qu'en lui la nature surpasse l'art, et que, malgré sa grande jeunesse, il est transporté, si j'ose m'exprimer ainsi, sur un char triomphal au milieu des applaudissements de tout le monde. Voué dès son bas âge à la lecture de Cicéron, il écrivait alors ses *Commentaires sur la langue latine*, qui ont tellement excité mon admiration, qu'ils m'ont fait presque abandonner mon ouvrage. »

Il s'appliqua tout d'abord à achever le premier volume des Commentaires. Pour retranscrire et corriger cet ouvrage, il fut aidé par l'un des plus grands écrivains de la littérature française du seizième siècle, par l'auteur du *Cymbalum mundi*, Jean Bonaventure des Périers.

On savait, ou du moins on soupçonnait, qu'il était l'ami du progrès intellectuel et de la liberté de penser, mais l'influence

(voir plus haut, p. 204). Guillaume Scève paraît avoir, à la même époque, fait fonction de directeur littéraire de l'imprimerie de Gryphius. Ce que Dolet dit dans la lettre à Boyssone (voir plus haut, p. 212) : « Moi qui suis l'esclave du public et de Scève », s'explique clairement si nous croyons qu'il travaillait alors chez Gryphius sous la surveillance de Scève. Mais l'ode de Voulté (ad libellum) est plus explicite encore sur ce point :

I, fuge Lugdunum sine me liber, i, fuge in urbem.
Excipiet prompta Gryphius ille manu,
Te castigandum docto dabit inde Doleto.

de Marguerite de Valois, auprès de laquelle il était attaché comme valet de chambre, était de nature à le protéger tant qu'il ne se compromettrait pas ouvertement. La publication du *Cymbalum mundi* (1537-38) fournit à la Sorbonne et au Parlement (ou plutôt au premier président) une arme contre lui. Dans ces dialogues vifs et mordants, qui avaient l'air de ne faire parler que des divinités païennes, il n'était pas difficile de découvrir les sarcasmes voilés qui allaient à l'adresse de la théologie chrétienne. La Sorbonne déclara que le livre était plein de blasphèmes et d'impiétés. Le Parlement, à l'instigation de son premier président, Pierre Lizet, fit mettre en prison Jean Morin, l'imprimeur, et fit brûler tous les exemplaires de l'ouvrage qu'on put trouver; cet auto-da-fé fut fait avec tant de bonheur qu'on ne connait aujourd'hui qu'un seul exemplaire de l'édition originale[1].

Aussitôt que le premier volume des Commentaires fut achevé et retranscrit, Dolet commença à le faire imprimer afin qu'il fût prêt à paraître dès que le privilège du roi serait accordé. Un grand volume in-folio contenant dix-sept cent huit colonnes de caractères serrés ne pouvait être imprimé en quelques semaines, et comme l'on parlait souvent de l'arrivée prochaine du roi à Lyon, l'auteur espérait, sans nul doute, que ce serait là une occasion favorable pour obtenir, par l'entremise de Lyonnais influents, la permission qu'il attendait. Depuis près de trente ans le gouvernement de Lyon avait été confié successivement aux membres d'une famille milanaise distinguée, dans laquelle on comptait des commandants militaires et des administrateurs civils remarquables, mais connus surtout par leur amour pour la littérature et par la protection et le secours qu'ils n'avaient jamais cessé

[1] Cet exemplaire est maintenant à la bibliothèque publique de Versailles. Il fut vendu 350 francs à la vente Gaignat (1769 — n° 2528 —); l'acquéreur était le duc de la Vallière, à la vente duquel en 1788 (n° 4165) le livre ne dépassa pas 120 francs. La seconde édition parut à Lyon en 1538. Elle est aussi extrêmement rare.

d'accorder aux gens de lettres. Gian Jacopo di Trivulzi (*Le grand Trivulce*), marquis de Vigevano et maréchal de France, fut le premier de sa famille qui occupa le poste important de gouverneur de Lyon. En 1535 ce poste fut confié à Pompone de Trivulce, qui, suivant l'exemple de son oncle et de Théodore, son prédécesseur immédiat, favorisait les études littéraires, et encourageait surtout l'art de l'imprimerie et ceux qui l'exerçaient. J'ai déjà dit que les typographes étaient plus libres à Lyon que nulle part ailleurs en France; on publiait dans cette ville des livres qui n'auraient pas pu voir le jour à Paris, ou qui auraient attiré des désagréments à ceux qui les avaient écrits ou imprimés; ces publications ne se faisaient pas avec la sanction directe du gouverneur, mais on savait que ce dernier ferait tout pour protéger les auteurs et les imprimeurs. Au moment même où le roi et les docteurs de la Sorbonne complotaient pour détruire « cet art divin », suivant la juste expression de Dolet, les imprimeurs de Lyon se concertaient pour exprimer à Pompone de Trivulce la gratitude qu'ils lui devaient. Le 1er mai était le jour de fête des typographes lyonnais, et ils avaient coutume de planter un sapin, qu'on appelait *le Mai des Imprimeurs*, devant la porte d'une personne de distinction à laquelle ils désiraient témoigner leur respect. En 1529, le *Mai* fut planté devant la porte de Théodore de Trivulce, avec une inscription en vers composés par nul autre que par Clément Marot [1]. En 1535, ce fut Pompone de Trivulce que les imprimeurs résolurent de fêter et ce fut Étienne Dolet qui écrivit l'inscription d'usage. Le *Mai* fut placé devant la maison du gouverneur, avec une ode en latin, qui inspire au père de Colonia [2] la remarque suivante : « La noble simplicité, la saveur antique et la pure latinité de cette pièce nous rappellent le siècle d'Auguste. »

[1] Épigrammes, 14.

[2] *Histoire littéraire de Lyon*, II, 497. Un écolier moins érudit que celui dont parle Macaulay n'aurait aucune peine à retrouver l'origine de la première moitié de cette ode.

« *Ad Pomponium Trivultium Lugduni Rectorem, Typographi Lugdunenses.*

Fuerit Tityro ille Deus, ei qui permisit
Quæ vellet agresti calamo ludere, et agnos
Bovesque ducere libere per florentes
Campos. Eris nobis Deus, qui permittis
Solita nos frui lætitia et libertate.
Ob id vividem primum tibi consecratam
Accipe, vultu atque animo quo consecrata est.[1] »

Sous un gouverneur comme Pompone de Trivulce, on avait tout lieu d'espérer qu'avec le temps le privilège serait accordé. L'impression avait été commencée vers le milieu de l'année 1535, et un mois après une feuille d'épreuves était envoyée à Jean de Boyssone. Ce dernier, comme tant d'autres, attendait anxieusement la publication des Commentaires, et dans une lettre[2] citée en partie plus haut, voici ce qu'il dit de cet ouvrage : « Quant à vos Commentaires sur la langue latine, nous ne savons pas ici (à Toulouse) si vous les avez achevés ou non. Je ne puis vous dire l'impatience avec laquelle j'attends qu'ils paraissent; toutefois je dois vous dire qu'il ne manque pas de gens, même parmi ceux qui nous veulent du bien, qui affirment que vous avez dérobé vos Commentaires à Simon Villanovanus; c'est là un bruit qui, tout en ne semblant pas fondé le moins du monde, ne fera aucun tort à votre livre, car vos calomniateurs ne se rendent pas compte

[1] Suivant M. Péricaud (*Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, 1483-1546, p. 52) Louis Tolozan, prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon, fut le dernier magistrat en l'honneur duquel on planta un mai en 1786. M. Péricaud dit que cette ode de Dolet est de 1529 et croit qu'elle fut adressée à Théodore de Trivulce. Dans ses *Carmina*, toutefois, Dolet lui-même la dédie comme on le voit dans le texte à Pompone de Trivulce, et il est clair que 1535 fut la seule année du gouvernement de ce dernier où Dolet a pu se trouver à Lyon vers le premier mai. Pompone de Trivulce fut remplacé à la fin de 1535 par le cardinal de Tournon.

[2] Voir p. 208; Manuscrit de Toul., fol. XVII.

que ce ne serait pas un mince mérite pour un ouvrage d'avoir pour auteurs Villanovanus et Dolet.»

Dolet répondit le 31 août[1] : «Pour ce qui concerne mes Commentaires sur la langue latine, je me ris des mensonges des envieux, et je juge cette affaire comme vous le souhaitez. Aucune calomnie ne m'a encore abattu, et les tentatives qu'on fera à l'avenir pour m'écraser réussiront d'autant moins que je m'endurcis de jour en jour davantage contre les absurdités des hommes. Que ces brutes de Toulousains attendent que mon livre soit publié, et alors, s'ils ont quelque jugement, qu'ils le jugent avec connaissance de cause. Peuvent-ils, croyez-vous, m'attaquer pour le moment sur des questions qu'ils ne connaissent pas? Afin que vous puissiez vous faire une idée plus vraie et plus juste de mon ouvrage, je vous ai envoyé une feuille d'épreuves comme spécimen, car l'impression est commencée. »

Cependant les projets politiques et l'ambition du roi avaient donné quelque répit et quelque espoir au parti de la réforme. Charles-Quint faisait une expédition contre les pirates de Tunis, et lui déclarer la guerre pendant qu'il accomplissait cette tâche pieuse et chrétienne aurait excité l'horreur de l'Europe civilisée. François Ier comptait que cette expédition ne réussirait pas; il espérait assister à la défaite et à l'affaiblissement de son rival, et il se préparait à déclarer la guerre dès que l'empereur serait de retour; mais il fallait dans l'intervalle trouver des alliés. Les princes luthériens d'Allemagne avaient été indisposés et irrités par les persécutions qui suivirent l'affaire des placards. Les « seigneurs magnifiques de Berne » étaient encore plus intéressés que les princes allemands à ce que l'on se montrât tolérant pour les réformateurs. Leur influence s'étendait si loin sur les territoires de l'est de la France, de Genève à Bâle, que leur alliance était bien plus importante pour François Ier qu'on ne serait disposé

[1] Ibid. fol. I.

à le croire, à ne considérer que l'insignifiante étendue de leurs domaines. Ce furent les instigations pressantes de Messeigneurs de Berne qui produisirent ce que l'influence puissante de Marguerite de Valois n'avait pas pu produire en d'autres circonstances semblables, et qui sauvèrent du bûcher le grand citoyen de Genève, Baudichon de la Maison Neuve, condamné comme hérétique par l'inquisiteur général et les officiaux de l'archevêque de Lyon et livré au bras séculier. Mais les persécutions de l'hiver de 1554-55 avaient porté un rude coup à l'amitié que les seigneurs de Berne avaient pour François Ier. Afin de se concilier les réformateurs allemands et suisses, un édit fut publié le 16 juillet 1536, par lequel le roi ordonnait que l'on cessât les persécutions contre les protestants et qu'on délivrât tous ceux qui avaient été mis en prison pour des délits religieux. Les restrictions sévères imposées à l'imprimerie cessèrent à la même époque d'avoir leur effet, et encore que le retour triomphal de Charles-Quint eût trompé l'espoir de François Ier, la guerre fut déclarée; et pendant près de trois années, jusqu'à la paix de juin 1538, les réformateurs furent tolérés et laissés en repos. Charles désirait alors sincèrement la paix, et les négociations furent entamées aussitôt dans l'espoir de faire donner droit aux prétentions du roi sur le duché de Milan, mais tous les efforts furent inutiles. Les hostilités commencèrent; et, désirant se trouver près du théâtre de la guerre et diriger la campagne en personne, François Ier fit son entrée dans Lyon le 7 février 1536. Il resta dans le midi de la France pendant la plus grande partie de l'année, mais il venait fréquemment à Lyon; le 21 mars, Dolet eut la satisfaction d'obtenir ou plutôt de voir Gryphius obtenir le privilège qu'il désirait depuis longtemps. Il est daté de Crémieu, petite ville qui se trouve à environ six lieues de Lyon, où le roi tenait alors sa cour; ce document est adressé au prévôt de Paris, au bailli de Mâcon, au sénéchal de Lyon, et à tous les autres officiers de justice et à leurs lieutenants. Il commence en ces termes : « Notre cher et bien-aimé maître

Sébastien Gryphius, imprimeur ordinaire de notre ville de Lyon, nous a fait dire et remontrer qu'il était après à imprimer à ses grands frais, mises et dépens, et au plus grand profit et promotion des lettres latines, un livre intitulé : Commentaires sur la langue latine, par Estienne Dolet. » Et permission est accordée à Gryphius pour quatre années d'imprimer ledit ouvrage, et défense est donnée à tous les autres typographes de prendre les mêmes droits sous peine d'amende et de confiscation de leurs livres.

Les Commentaires sur la langue latine sont l'ouvrage sur lequel doit se fonder la réputation de Dolet comme latiniste. Depuis douze ans il y travaillait, car il nous apprend que ce fut avant d'aller à Padoue qu'il avait résolu d'écrire ce livre, dont la composition paraît avoir été, à partir de ce moment, son plus grand souci. Le premier volume parut en 1536, au mois de mai ou peu après; et bien qu'aujourd'hui cette œuvre n'offre pas un vif intérêt au savant, c'est, sans nul doute, l'un des livres d'érudition latine les plus importants qu'ait produits le seizième siècle. Il représente un immense travail et est le résultat d'une longue et sérieuse étude de Cicéron, ainsi que de beaucoup d'autres auteurs latins; et tous ceux qui l'ont lu avec attention reconnaîtront qu'il n'avait encore jamais paru d'ouvrage aussi utile pour ceux qu'intéressait la littérature latine. D'un autre côté je ne suis pas de l'avis de ceux qui placent les Commentaires au-dessus de toutes les œuvres contemporaines consacrées à l'érudition latine. Ici pas plus qu'ailleurs Dolet ne fait preuve d'une grande puissance critique ou de beaucoup d'habileté; et si l'on compare les Commentaires de Dolet au *Thesaurus* latin de Robert Estienne, il nous semble que la première place pour ce qui est de l'érudition doit être accordée à ce dernier. La publication (de la seconde édition) du *Thesaurus* d'Estienne est considérée par Hallam comme faisant époque dans l'histoire de la philologie latine[1].

[1] Hallam dit que la publication du *Thesaurus* d'Estienne eut lieu en 1535 et

Il aurait dû citer ensemble les Commentaires de Dolet et la seconde édition du *Thesaurus* qui furent publiés presque en même temps; l'une des remarques qu'il fait au sujet du Dictionnaire d'Estienne peut s'appliquer également aux Commentaires : « Les dictionnaires antérieurs de Calepin et des autres compilateurs ne comprenaient que l'interprétation de mots seuls, parfois on citait des passages des auteurs qui les avaient employés. Ceci produisit de perpétuels barbarismes et porta atteinte à la pureté de langage, tout en donnant naissance à ces hypercritiques fastidieux dont Valla nous est un exemple. C'est Estienne le premier qui s'est efforcé de faire ressortir l'usage propre des mots, non seulement dans toutes les anomalies de langage, mais dans toutes les nuances délicates de sens dont le goût pur et le discernement subtil des meilleurs écrivains ont donné des exemples. » Le but et l'intention des deux savants différaient autant que leurs méthodes, et tandis que Robert Estienne cherchait à donner à son ouvrage un caractère d'utilité pratique, Dolet donnait à la critique et à la science une plus large part. Le *Thesaurus* de Robert Estienne n'est qu'un dictionnaire, rien de plus; les mots y sont rangés dans l'ordre alphabétique et expliqués séparément sans que leur relation avec d'autres mots soit indiquée[1]. Dolet, au contraire, arrange les mots suivant le rapport

fut suivie d'une édition nouvelle en 1543. La première édition du *Thesaurus* date de 1532 (octobre ; c'est un seul volume qui coûta à l'auteur deux années de travail incessant et qui, bien que de beaucoup supérieur à tous les dictionnaires existant alors, n'aurait pas mérité l'éloge que Hallam en fait, si une seconde édition n'avait été publiée en 1536 (décembre) — (il n'y a pas d'édition de 1535) — si augmentée, que c'est presque une œuvre nouvelle. En 1543 parut une troisième édition, encore plus volumineuse et pour laquelle l'auteur eut l'avantage de consulter les Commentaires de Dolet.

[1] L'ordre alphabétique nous semble si naturel que nous avons quelque peine à concevoir une autre méthode; on peut toutefois se demander si celle de Dolet n'était pas la vraie, et si son système n'aurait pas été adopté généralement si ses malheurs et sa mort prématurée, dues à des accusations d'athéisme, n'avaient point fait oublier les services que son œuvre aurait pu rendre. Ce furent le succès et la popularité du dictionnaire de R. Estienne (qui a servi de base à tous les dictionnaires latins qui suivirent) qui fixèrent la méthode alphabétique si

qu'ils ont entre eux, ou plutôt suivant les idées qu'ils expriment. L'explication d'un mot est suivie d'une explication des mots analogues, puis des mots contraires ou dissemblables. Ainsi *amare,* qui est le premier mot des Commentaires, est suivi de *adamare, redamare, amator, amabilis, diligere, observare, colere, amplecti, complecti, amicitia, amor, charitas, pietas, benevolentia, animus, voluntas,* etc., jusqu'à ce que l'auteur ait épuisé la série des mots qui expriment cette idée ou qui s'y rapportent. Les vocables sont ainsi classés non pas suivant leur son ou leur orthographe, mais suivant leur signification. Le but de Robert Estienne était d'expliquer simplement le sens des mots; Dolet s'était donné la même tâche; mais, de plus, il voulait grouper tous les mots capables d'exprimer la même idée ou une idée opposée et montrer les relations qui existent entre ces mots. Voici, du reste, comment il explique la méthode de ses Commentaires dans une courte introduction mise en tête du premier volume:

« Afin que la méthode adoptée pour ces Commentaires soit plus clairement entendue et plus facilement comprise, je désire expliquer l'arrangement qui y a présidé. Je donne d'abord la signification de chaque mot, dans son sens premier et dans son sens second ou figuré. Puis je distingue entre les diffé-

fermement qu'il est impossible de la transformer; J. M. Gesner, dans sa *Dissertatio de Præcipuis Lexicis Latinis,* mise en tête de son *Novus Linguæ et Eruditionis Romæ Thesaurus* (Lips. 1749), croit que la popularité de la méthode alphabétique de R. Estienne a été un malheur pour l'érudition latine. On se souviendra qu'un système non-alphabétique, qui offre quelque analogie avec celui de Dolet, bien qu'il soit différent, fut adopté pour la première édition du dictionnaire de l'Académie Française comme le seul vrai et scientifique, mais on préféra l'ordre alphabétique pour la seconde édition parce qu'il était trop enraciné dans l'esprit du public: « Il y a deux manières de ranger les mots dans un dictionnaire; l'une de les mettre tous, de quelque nature qu'ils soient, dans leur ordre alphabétique; l'autre de les disposer par racines, c'est-à-dire, de n'observer l'ordre de l'alphabet que pour les mots primitifs. . . Or, de ces deux méthodes, la dernière est véritablement la plus savante, la plus propre à instruire un lecteur studieux. . . Mais cette méthode n'accommodait pas l'impatience du Français; ainsi l'Académie, après l'avoir employée dans la première édition de son dictionnaire, a cru devoir l'abandonner dans la seconde ». Olivet: *Histoire de l'Académie Française.*

rents emplois des mots. Enfin j'ajoute des exemples de chaque espèce séparément, afin qu'on puisse se rendre compte de la valeur des mots employés et savoir s'ils sont pris dans leur sens premier ou dans leur sens second. Mais en exposant les différentes acceptions d'un mot j'ai séparé les exemples de façon qu'après avoir montré avec autant d'exactitude que possible le sens premier d'un mot et son sens figuré (s'il en a un), je puisse ajouter des exemples simples des différents emplois des mots. Je les appelle simples, parce qu'ils sont présentés sans grâce recherchée et sans élégance de construction. Ceci fait, je montre par des exemples divers, les différents emplois et les différentes formes de construction du mot. Lorsque j'ai fait voir, par mes propres exemples et par ceux que j'emprunte à Cicéron, les sens premier et second du mot en question, je cite d'autres vocables d'une signification approchante, et je continue ainsi la série des rapprochements aussi longtemps que je le puis. Mais comme il n'est pas possible de rapprocher tous les mots dans une suite sans fin, lorsque j'ai épuisé une série de mots analogues, je passe naturellement au mot contraire et je suis autant que possible toujours le même plan... Par exemple, après les mots *conciliare* et *conjungere*, j'oppose à la page suivante les mots *alienare*, *abalienare*. De même après *consentire*, *convenire*, *congruere*, *concordare*, *coire*, *conspirare*, *conjurare*, je place *dissentire*, *dissidere*, *discordare*, *discrepare*, tels des étendards ennemis prêts à se rencontrer. Mais il faut que je suive mon chemin servilement. Je réunis immédiatement les mots opposés entre eux, afin que la série des vocables ne soit pas interrompue, et ainsi lorsque les formes des mots semblables et dissemblables sont présentées en une liste un peu plus étendue, mon système devient clair. Quoi qu'il en soit, je puis dire que ceux qui sont indolents et qui emploient impudemment et témérairement leurs loisirs coupables à calomnier les travaux de ceux qui étudient, ne savent pas ce dont ils parlent ; ils me reprochent méchamment, comme ils font toute chose, la multi-

tude d'exemples que je donne. Une fois pour toutes, qu'ils sachent qu'on peut expliquer la signification des mots et inculquer les principes de la rhétorique, et les énoncer et les expliquer bien plus clairement par une abondance d'exemples et d'expressions que par quelque verbeuse argumentation de grammairien ou n'importe quel système de rhétoricien. Qu'ils cessent de se montrer malveillants et qu'ils permettent aux jeunes gens ignorants pour qui j'ai préparé cet ouvrage de ma première maturité (car pourquoi l'aurais-je fait pour les savants dont l'esprit est rempli d'érudition de toute espèce, et qui n'ont pas besoin d'une multitude d'exemples?) de se préparer à la lecture de Cicéron, grâce à l'heureuse abondance des citations cicéroniennes. Mais à quoi sert de me plaindre de la perverse loquacité de mes détracteurs? J'ai espéré que, grâce à la multitude des exemples, je pourrai plus facilement expliquer aux ignorants l'usage des mots. C'est pourquoi j'ai voulu donner les exemples en abondance, afin que le travailleur puisse s'en saturer, et acquérir ainsi autant que possible une connaissance de l'emploi des expressions et des comparaisons qu'elles suggèrent. Et si mon livre, à cause de cette accumulation de citations, est très volumineux, on devra considérer que c'est là un grand profit; et pourra-t-on regretter d'être en état d'acquérir à si peu de frais une si grande richesse d'éloquence latine? J'espère terminer tous mes Commentaires en trois volumes. Le premier, dans lequel je traite de l'emploi des noms et des verbes, est achevé maintenant; dans le second, je terminerai cette partie de mon sujet et je parlerai ensuite des mots invariables; dans le troisième, je réunirai certaines tournures rares et particulièrement élégantes, empruntées aux auteurs latins, et dans une courte notice, je dirai quelques mots du style latin et du rythme de la prose. Je désire que vous connaissiez toutes ces questions, et je tiens aussi à ce que vous compreniez le système et la méthode de mes Commentaires. »

Il semble, d'après plusieurs passages du second volume,

que la méthode de Dolet n'aurait pas été entièrement comprise et aurait été vivement critiquée; aussi il l'explique plus d'une fois, et veut qu'on sache qu'elle est due à son invention, ce dont il avait quelques raisons d'être fier[1]. « Dans ces Commentaires », dit-il, dans une note, « mon intention première a été d'innover une méthode lexicographique, qu'aucun helléniste ou aucun latiniste ne pussent réclamer pour sienne. Cet arrangement (comme vous aurez pu le voir en parcourant mon ouvrage) est nouveau en ce que je ne suis pas l'ordre alphabétique, comme le fait toute la troupe des grammairiens ordinaires, mais je réunis les choses aux choses et je rapproche les expressions qui ont entre elles de l'analogie. » Et dans une longue dissertation qui se trouve à la fin du second volume[2], après avoir établi qu'il s'efforçait d'expliquer non seulement la signification des mots, mais la nature des choses spécifiées de façon à réunir en quelque sorte des traités complets sur un grand nombre de questions (*res bellicæ, navales, rusticæ, cœlestes*), il continue en ces termes : « J'ai cherché seulement à expliquer les mots principaux et, pour ainsi dire, distingués. Le dictionnaire de M. Nizolius, ou le *Thesaurus* de Robert Estienne, ou celui de Calepin (dont une édition vient d'être publiée par les soins de certains savants avec l'aide et aux frais de Sébastien Gryphius) suffisent pour renseigner sur les noms communs. »

Quand on a examiné la méthode des Commentaires et qu'on passe à la substance même de l'ouvrage, on peut certainement regretter que Dolet ait choisi ses exemples dans un nombre si restreint d'écrivains. Ceux qu'il emprunte à Cicéron sont dix fois plus nombreux que ceux qu'il emprunte à tous les autres auteurs latins réunis, bien que, surtout dans son second volume, il cite souvent Terence, Plaute, César, Salluste et Tite-Live et parfois, mais rarement, Pline, Virgile,

[1] Voy. col. 763, 913, 1034, 1085 et 1583, vol. II.
[2] Col. 1583.

Quinte-Curce, Columelle et Horace. Le premier volume est à peu de chose près un commentaire sur l'usage que fit Cicéron des mots dont il est question; Térence et Plaute toutefois sont cités de temps en temps. Le second volume comprend un plus grand nombre d'auteurs, mais Cicéron y règne toujours en maître. Si l'on considère que Dolet n'avait que vingt-sept ans, lorsque parut le premier volume, on doit reconnaître qu'il fait preuve d'une connaissance profondément remarquable de la langue de Cicéron, de Térence et de Plaute et qu'il montre une admirable élégance et une grande facilité à manier l'idiome latin.

Mais l'intérêt et la valeur de l'ouvrage au point de vue de l'érudition latine est purement historique; il en est de même des premières éditions du dictionnaire de Robert Estienne. L'intérêt qui subsiste aujourd'hui, quand on lit les Commentaires, réside dans les nombreuses digressions et notes que Dolet aime à faire. Ces hors-d'œuvre sont souvent autobiographiques, ou se rapportent à des érudits contemporains que l'auteur aimait ou haïssait; ils offrent toujours des renseignements précieux. Dolet n'était pas un de ces écrivains qui négligent de parler d'eux-mêmes, ou qui permettent au lecteur d'ignorer qui ils sont. Qu'il écrive de l'histoire, de la poésie ou de la critique, son amour-propre ne l'abandonne jamais, et le sujet qu'il traite est un miroir où l'on voit passer sa vanité, son désir de gloire littéraire, ses querelles, ses amitiés, ses haines. Il en résulte que tous ses livres, quelque imparfaits qu'ils soient comme œuvre d'art, contiennent beaucoup de choses curieuses, et l'on ne sait jamais ce qu'on y trouvera. Ainsi comme exemple du mot *Tangere*, il donne : « *Genabum præclarum Galliæ oppidum (in quo et natus et ad duodecimum annum adolescens educatus sum) Ligerum fluvium tangit : id est juxta Ligerum est conditum.* » Il fait l'éloge de Longueuil, de Budé et de Simon Villanovanus, il déplore la mort cruelle de Thomas More et (dans son premier volume) il attaque Érasme avec une violence qui, là, comme dans son dialogue,

met cruellement en relief le plus mauvais côté du caractere de l'écrivain. Dans son second volume il en était au mot *paciscì*[1], lorsqu'arriva la nouvelle de la mort du grand érudit. Il met aussitôt sa haine de côté, car, comme il le dit dans un autre passage, il ne faisait pas la guerre aux morts, il s'arrête pour rendre un hommage ardent et généreux aux mérites de l'auteur du *Ciceronianus*, dans une ode qui n'est pas la moins heureuse de ses productions. « Pendant que j'écrivais », dit-il, « la nouvelle de la mort d'Érasme s'est répandue dans Lyon. Pourquoi devrais-je parler encore ici de nos querelles? Je veux seulement que la postérité sache que tant qu'il a vécu, je me suis montré souvent hostile à son égard, mais qu'aujourd'hui qu'il n'est plus, je désire me montrer juste et bienveillant envers lui et le traiter avec une modération dont il n'a pas fait preuve envers les autres. L'ode suivante est un témoignage des bons sentiments que j'éprouve pour lui. »

Puis il transcrit une ode dans laquelle il nous dit qu'il a fait la guerre à Érasme vivant, comme ennemi de Ciceron et des Français; il ajoute que, ce grand homme étant mort, il sent que l'Allemagne et la littérature ont perdu l'un de leurs plus glorieux ornements[2].

[1] Col. 151.

[2] Quondam bella ferocia
Cum inter se atque duces Romulidæ, atque Arii
Ducebant animosius :
Tum, donec validus, vivus et integer
Frendensque, atque minans erat
Hostis, cui gladio comminus aggredi,
Et telo appetere undique
Non laudabile, non egregium fuit :
Ergo, dum fuit integer,
Et pugnæ cupidus, spicula senserit
Nostra hostis Ciceronis, et
Galli quæ rabies, nominis insolens.
Jam jam parcere mortuo
Mens est, nec tacitam carpere postea
Larvam vulnifico stylo.
Defunctum meritis sic novis laudibus

On trouve de nombreuses dissertations dans les deux volumes, mais dans le second elles sont plus nombreuses et plus intéressantes que dans le premier. Dans l'un et dans l'autre volume l'auteur ne perd pas une occasion de se glorifier, de parler avec complaisance de ses études, de ses écrits et de ses amis, et de se plaindre de ses ennemis et détracteurs, je dirai même qu'il cherche les occasions de mettre en jeu sa personnalité. Ici, comme dans tous ses autres ouvrages, il semble avoir un pressentiment du sort terrible qui lui est réservé. En un certain passage[1] il demande que sa vie ne soit pas à la merci d'un juge; dans un autre[2] il avoue qu'il n'a aucun désir de mourir avant son heure, mais cependant que, tout en se consacrant aux lettres, il pense continuellement à la mort. Outre les passages où il est question en général des érudits et des poètes de l'époque, il réserve, dans un second volume, des paragraphes spéciaux à Clément Marot, à Bonaventure Des Périers, à Maurice Scève, à Jean de Langeac, à Guillaume Du Choul et à d'autres encore.

L'édition des Commentaires est vraiment digne de leurs mérites intrinsèques. Les deux in-folios qui forment l'ouvrage sont, à une exception près[3], le monument le plus splendide de l'art typographique de Gryphius, ainsi que l'ouvrage inédit le plus important (et cela sans exception) qui soit sorti de ses presses fécondes. Dans les 1708 colonnes serrées qui forment le texte du premier volume l'auteur n'a relevé que huit

O Musæ meritum senem
Ornemus. Rapuit mors nimium rapax
Germanæ patriæ decus,
Doctorumque decus: quos libet Italia
Tellus, Gallaque proferat
(Te Budæe tamen, te quoque Longoli?)
Germanæ patriæ decus,
Doctorumque decus mors rapuit rapax.

[1] 2 *Com.* 1328.

[2] Ibid. 1163.

[3] Je veux parler de la magnifique Bible latine imprimée par S. Gryphius (1559, deux volumes in-folio) en caractères plus grands que ceux qu'on avait employés jusque-là pour n'importe quelle édition de la Bible.

erreurs qui sont indiquées dans l'*erratum;* et encore qu'il ne dise pas qu'on n'en puisse trouver d'autres, ce qui ne serait pas juste, celles qui restent sont fort peu nombreuses. L'encadrement du titre de chaque volume est un admirable spécimen de gravure sur bois, mettant en relief les qualités et les défauts de l'école allemande contemporaine; et s'il manque de délicatesse et de goût, il n'en possède pas moins la force et la vigueur qui révèlent la main d'un maître. Au centre, dans le haut, l'on voit le roi Salomon; à sa droite sont placés Aristote et Platon, et à sa gauche Socrate et Pythagore; de chaque côté de la page sont les portraits de vingt des poètes, orateurs et historiens de la Grèce et de Rome, et au bas, dans une composition qui comprend toute la largeur du titre, on aperçoit Homère couronné par les Muses [1].

L'ouvrage commence par une dédicace à François Ier. Puis après une ode, également en l'honneur du roi, vient une préface adressée à Budé.

« Ayant atteint maintenant », dit Dolet, « ma vingt-septième année, je sais que les ouvrages que j'ai publiés jusqu'ici sont

[1] Cet encadrement ne fut pas fait exprès pour les Commentaires. M. A. F. Didot (*Essai sur l'histoire de la gravure sur bois*, p. 230) dit : « Je remarque que le grand encadrement in-folio du titre des *Commentaria* de Dolet, imprimés en 1536 par Sébastien Gryphius, est le même que celui dont le beau et savant dessin ne saurait être attribué qu'à Holbein et dont Froben s'est servi pour son édition des *Adagia* d'Erasme, Bâle 1520. A côté de la figure représentant Aristote, on voit même les deux lettres I. F. (Jean Froben), marque qui se trouve sur plusieurs planches gravées par lui d'après Holbein. On ne saurait douter que ce ne soient les mêmes gravures sur bois ou plutôt sur cuivre en relief qui aient servi aux éditions de Bâle et de Lyon. Ce même encadrement, composé de quatre pièces, avait d'abord paru à Bâle en 1520, sur le titre des *Erasmi Adagia* imprimés par Froben, puis en tête du Strabon in-f° chez Valentin Curio en 1525, et en 1526 chez André Cratander, en tête de l'Hippocrate, d'où il revint à Lyon pour orner l'édition de Dolet en 1536, puis le Lexique de Calepin, imprimé par Sébastien Gryphius en 1546 ». Je puis ajouter à cette liste cinq autres ouvrages dans lesquels j'ai trouvé le même encadrement; les éditions du *Thesaurus* de Sanctes Pagnino, des *Adagia* d'Erasme et du *De Verborum significatione* d'Alciat, données par S. Gryphius en 1529, le *De perenni philosophia, Libri X*, *Aug. Steuchi Eugubini* imprimé par Gryphius en 1542 et celui de *Divi Clementis recognitionum, Libri X*..... *Rufino Torino interprete*, imprimé par Bebelius (Bâle 1526).

plutôt volumineux que précieux ou remarquables. Ce furent les injures honteuses de certains hommes très cruels (je ne veux pas les nommer) qui m'ont forcé de livrer prématurément mes écrits au public. Mais vous n'ignorez certainement pas (et tous ceux qui connaissent la douceur de mon caractère le savent bien aussi) que, si je me suis montré trop dur à leur égard, la colère que je ressentais et qui était due aux insultes insupportables dont j'ai été l'objet, devenait moins vive, quand tout à coup elle fut ranimée. Je me suis peut-être permis de paraître trop sévère et j'ai montré trop d'animosité, mais la conduite de mes ennemis avait mis ma patience à bout; j'étais trop blessé déjà pour ne pas éclater.» Après quelques périodes écrites dans le même ordre d'idées, et des attaques contre Érasme (qu'il savait être agréables à Budé), il continue en ces termes :

« Je me suis efforcé maintenant de suivre les règles de vie que la nature nous assigne, c'est-à-dire de faire une œuvre utile et à laquelle pourraient s'intéresser le plus grand nombre de gens possible. Mais j'ai cru devoir penser non seulement à mes chers compatriotes, je veux dire les Français, mais à tous ceux qui aiment la langue latine. Je n'ai pas toutefois entrepris ma tâche dans l'intention de porter atteinte à la réputation des nombreux savants qui, avant moi, ont fait des commentaires sur l'idiome latin avec autant de bonheur que de savoir. Je n'ai ni le désir ni le pouvoir de suivre leurs traces. Ce que je me suis efforcé de faire, c'est de rendre plus complet et de présenter dans un ordre plus commode, pour le plus grand bien de la jeunesse studieuse, ce qui a été plutôt tenté qu'accompli par d'autres. Dans ces *Commentaires* je laisse un libre champ d'action à ceux qui viendront après moi; j'ai simplement pensé que la manière qui m'a permis de me familiariser peu à peu avec la langue latine et que la méthode qui m'a donné l'espoir d'arriver à posséder l'abondance des mots et la clarté des expressions ne devaient pas être tenues secrètes, mais que je devais fournir à tous le moyen

d'étudier comme je l'avais fait et d'appliquer ma méthode à leurs propres études. Voilà surtout ce que j'ai désiré faire connaître. Dès l'âge de seize ans (alors que le roi de France fut trahi sur le champ de bataille de Pavie), étant parvenu à me rendre maître des rudiments de la langue latine, je me suis consacré exclusivement à la lecture de Cicéron, notant avec attention la forme de ses expressions, et j'ai commencé à réunir les matériaux de ces Commentaires, non pas dans le dessein de les publier, mais simplement pour mon usage personnel. Comme j'avançais en âge et en science, ces Commentaires avançaient aussi. Mais lorsque je commençai à acquérir la connaissance du style latin, et à me consacrer à l'étude des formes grammaticales, je me fatiguai quelque peu de mes commentaires, et désirant poursuivre jusqu'au bout l'étude du style latin, je les mis de côté pendant un certain temps. Mais je crus devoir révéler ce qui m'avait été si utile et ce qui ne pouvait pas être inutile aux autres. Je me décidai donc à publier cet ouvrage, commencé dans ma jeunesse, mais entièrement récrit et refondu avec tout le soin, toute la diligence et tout le jugement que je pouvais apporter à cette tâche. Mais outre le désir que j'avais depuis quelque temps d'exciter l'intérêt des jeunes gens laborieux, mon but principal, en faisant paraître mon livre, trop tôt à mon gré, a été la crainte d'être entraîné par des études plus importantes et de ne plus être disposé à reprendre des travaux plus modestes. Car je médite une entreprise très sérieuse; j'ai l'intention, après avoir achevé ces Commentaires, de préparer une histoire de notre époque. Voilà ce que la jeunesse qui aime la littérature peut attendre de moi, si toutefois l'on peut faire des projets d'avenir. Ma patrie ne pourra pas me reprocher d'avoir passé mon temps à écrire des œuvres sans valeur et sans utilité. Et de même que j'ai consacré ma jeunesse et mon âge mûr à des travaux honorables et méritoires, je veux consacrer ma vieillesse à des études semblables, à moins qu'une mort prématurée ne vienne me surprendre. Je réaliserai ainsi amplement

le grand désir que j'ai de faire quelque chose pour le bien public. »

Puis viennent quelques justes critiques sur la manière d'écrire l'histoire (et d'autres sujets) adoptée alors, et Dolet compare cette manière avec celle de Budé, dont les œuvres lui inspirent ces lignes : « Viendra-t-il jamais un temps où vos écrits seront négligés par les savants ? Se lassera-t-on jamais de les lire ? Vos œuvres vivront à jamais, aussi bien que celles qui, comme les vôtres, sont une preuve de ce grand savoir qui donne l'immortalité. » Il annonce après cela que ses Commentaires auront trois volumes, dont il offre d'abord le premier.

Trois pièces de vers latins adressées à son livre viennent ensuite ; je me hasarde à citer celle-ci :

Doleti ad Commentarios.

« Prima meæ monimenta artis, monimenta juventæ
Prima meæ, tandem auspiciis exite secundis :
Ac longæ pertæsa moræ, nimiumque retenta
Vos desiderium capiat jam lucis : in auras
Surgite : nec maledica hominum vel lingua, vel asper
Sermo metum injiciat : studio quin luminis ite
Ite (imbecilles animos timor arguit) ite.
Prima meæ monimenta artis, monimenta juventa
Prima meæ tandem auspiciis exite secundis. »

Je passe sous silence les digressions et les dissertations de ce premier volume qui sont consacrées à la glorification de l'auteur, aux attaques dirigées contre ses ennemis réels ou imaginaires, aux éloges de Villanovanus et de Longueuil et aux critiques adressées à Érasme[1], et je citerai ici la plus longue,

[1] Dans une longue dissertation sur l'éloquence et sur l'imitation de Cicéron (col. 1235), il compare Erasme et Longueuil. Toutes les épithètes les plus péjoratives sont réservées à Érasme, tandis que Longueuil est loué à l'excès.

mais certainement la plus intéressante digression du livre, celle où, dans un style trop fleuri, il faut l'avouer, il retrace l'histoire de la littérature depuis le commencement de la renaissance des lettres, et où il énumère ceux qui ont le plus contribué à produire cette renaissance[1] :

« Ayant expliqué les mots qui se rapportent aux idées de mouvement et de repos, je passe à ce qui est le résultat du repos et du loisir, aux *Lettres*. Il est évident que les études littéraires sont engendrées par le loisir et qu'elles ne sauraient exister sans lui ; mais avant d'expliquer les mots qui se rattachent à cette question et avant de montrer leur emploi, qu'on me permette d'exprimer les délices que je ressens à voir la belle place occupée par la littérature qui, à notre époque, fleurit de si remarquable façon.

« Les études littéraires sont cultivées partout avec tant d'ardeur que, pour arriver à la gloire des anciens, il ne nous manque rien, si ce n'est l'antique liberté de penser et la perspective de se voir distingué quand on se consacre aux arts libéraux. Ce qui fait défaut aux savants, c'est l'affection, la libéralité, la courtoisie des puissants ; le patronage d'un Mécène est un stimulant nécessaire pour faire éclore le talent et pour encourager le travail. Il nous manque encore ce qui favorise l'éloquence : un sénat romain, une république, dans laquelle les honneurs et les éloges qui sont dûs à l'art oratoire, lui fussent accordés ; de cette manière, les natures les plus paresseuses seraient réveillées, et ceux qui possèdent naturellement les qualités de l'orateur seraient enflammés au plus haut degré. Au lieu de ces encouragements à l'étude des arts libéraux, on remarque, chez un grand nombre de personnes, un certain mépris pour la culture littéraire. On couvre de ridicule ceux qui sont voués aux choses de l'esprit ; il faut travailler sans espoir de récompense ; les gens studieux ne connaissent pas les honneurs ; il leur faut supporter le

[1] Col. 1156.

mépris de la multitude, la tyrannie et l'insolence des puissants; et les études littéraires mettent souvent en danger la vie de ceux qui s'en occupent. Toutefois les vices de notre époque n'ont pas chassé l'excellence intellectuelle au delà des limites de l'Europe au point que nous ne trouvions pas partout des gens qui brûlent d'un amour extrême pour la littérature. Malgré les combats incessants et acharnés qu'il faut livrer depuis un siècle à la barbarie et à l'ignorance, la victoire, longtemps douteuse à cause de la trop grande force et du trop grand pouvoir des barbares, est restée à la fin à ceux qui préconisent le progrès.

« Laurent Valla, aidé par de nobles contemporains, fut le premier qui montra le chemin et qui rompit la ligne de bataille des ennemis. Mais ce n'était là qu'une escarmouche de troupes légèrement armées combattant à distance et non pas dans une lutte corps à corps. On avait bien fait une brèche, mais les ailes de l'armée barbare ne s'en rendaient pas compte. Lorsque les efforts de Valla et de ses contemporains furent presque déjoués par les chefs des barbares, Ange Politien, Hermolaüs Barbarus, Pic de la Mirandole, Le Volterran, Cœlius Rhodiginus, Sabellicus, Crinitus, Philelphe, Marsile Ficin et tous les gens de cette illustre génération vinrent à leur secours et, forts de leur éloquence, attaquèrent avec vigueur et hardiesse l'armée des barbares, qui avait réuni ses forces disséminées et qui regagnait du terrain. Mais encore que leurs efforts causèrent leur perte, ils renversèrent les hordes des barbares, bien qu'ils ne purent les anéantir complètement. L'aile droite de l'armée barbare resta intacte, seule l'aile gauche fut taillée en pièces. Soudain d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne et de France, les foudres des lettres fondent sur la barbarie qui se tenait encore debout et relevait bien haut la tête; elle est forcée de se rendre et est emportée en triomphe.

« L'Italie, qui a toujours été la terre d'élection de l'art oratoire et qui n'a jamais manqué d'hommes de génie, fournit les

chefs principaux; c'étaient des gens réputés pour leur éloquence et pour leur excellence littéraire, tels que Bembo, Sadolet, Baptiste Egnazio (dont j'ai suivi les cours qu'il fit à Venise sur le *de officiis* de Cicéron et sur Lucrèce), Andréas Navagero, Romulus Amaséus, Nicolas Leoniceni, Lampridius, Lazarus Bonamicus. A cette phalange vinrent s'ajouter les poètes: Jovianus Pontanus, Jérôme Vida, Actius Syncérus Sannazar. Quels hommes c'étaient! Quelles louanges ne méritent-ils pas? Quelle gloire n'ont-ils pas gagnée! Après ceux-ci viennent de hardis combattants, le cardinal Adrien, Bartholomœus Riccius, Marius Nizolius, Hortensius Appianus; et avec eux, le célèbre médecin Joannès Manardus. En même temps, les barbares sont attaqués par Andréas Alciat qui, dans sa jeunesse, avait fui le camp des légistes, mais dont la culture littéraire était reconnue et hautement prisée par les érudits les plus distingués; et il n'est pas seul, il est accompagné par Émile Ferret et par Othon Bosio qui l'excitent au combat. Telle est la noble cohorte et tels sont les illustres chefs que l'Italie avait envoyés dans la lice. Quant aux simples soldats qui formaient le gros de l'armée, je ne les nomme pas; mais leurs noms encore obscurs brilleront un jour avec autant d'éclat que ceux de leurs généraux.

« L'Allemagne à son tour stimulée par l'Italie donna le signal à ses troupes d'engager le combat. Obéissant aux ordres de leur pays, Johan Reuchlin et Rudolphe Agricola prirent les armes, et s'assurèrent l'aide de leur disciple Érasme de Rotterdam, écrivain plutôt verbeux et sarcastique qu'élégant et gracieux, néanmoins défenseur infatigable des intérêts de la littérature, la grande pile de ses volumes en fait foi. Ils sont immédiatement suivis de Philippe Melanchthon, le plus remarquable de tous les Allemands. Et bientôt après arrivèrent Ulrich Hutten, Béatus Rhenanus, Simon Grynæus, Henricus Glaréanus, Martin Dorpius, Conrad Goclénius, Eobanus Hesse, Jacobus Mycillus, Johannes Oporinus, Jacobus Omphalius, Ulrich Zazius, Viglius Zuichemus, Carolus Sucquet,

Cop de Bâle et Léonard Fuchsius, tous désireux de secouer le joug des barbares, les uns pour faire progresser l'éloquence, les autres pour faire progresser la poésie, la jurisprudence, ou la médecine.

« En Angleterre, on a vu se lever contre la barbarie Cuthbert Tonstal, Thomas Linacre et Thomas More, ce dernier aussi heureusement doué de talents littéraires que malheureusement voué à un sort injuste et malheureux. D'Espagne sortirent Ludovicus Vives et Antonius Nebrissensis, qui fut plus courageux qu'intelligent. Coclès Ninivita[1] (que j'allais oublier) vint ensuite, et fut l'un des premiers à attaquer l'ennemi et à le provoquer au combat.

« La France que j'ai gardée pour la fin, afin qu'on ne m'accusât pas de donner la préséance à mon pays, ne reste pas neutre et prête un secours nullement médiocre à l'Italie, à l'Allemagne, à l'Angleterre et à l'Espagne. Budé est à la tête des Français, il se distingue autant par sa connaissance de la littérature grecque que par la connaissance qu'il possède de la littérature latine. Tout près de lui s'avance par derrière Lefèvre d'Étaples défendu par l'égide de la philosophie. Christophe Longueuil (n'importe si à cause des insultes de ses compatriotes il a, dans sa jeunesse, renoncé à son pays, il est Français[2]) et Simon Villanovanus s'imposent la tâche d'élargir les frontières de la langue latine ; ils deploient toute leur énergie à accomplir ce devoir, et ayant remporté la victoire, ils rendent à l'éloquence sa dignité d'autrefois. Aussitôt que l'on sait que notre pays désire protéger la cause des lettres, Jean de Pins, Nicolas Bérauld (sous la direction duquel j'étudiai la rhétorique à Paris, quand j'avais seize ans), Germain Brice, Lazare Baïf, Pierre Danès, Jacques Toussain, Salmon Macrin, Nicolas Bourbon, Guillaume Mayne, Jean

[1] Ce nom m'est absolument inconnu.

[2] Longueuil était né à Liège et Villanovanus était flamand à vrai dire, toutefois Dolet, à l'exemple des autres écrivains du temps, les considéraient comme appartenant à la nation française.

Voulté, Oronce Finé le Dauphinois, Pierre Gilles deviennent les compagnons d'armes de Budé, de Lefevre, de Longueuil et de Villanovanus. D'éminents juristes s'allient à eux contre les barbares, ce sont: Pyrrhus Angleberme, d'Orléans, Pierre de l'Estoile, d'Orléans aussi; Guy de Breslay, Jean de Boyssone, de Toulouse; Guillaume Scève, de Lyon; Claude Chansonnette, Émile Perrot et Michel de l'Hôpital. Des écoles de médecine on voit s'élancer dans la mêlée Symphorien Champier, Jacques du Bois, Jean Ruel, Jean Cop, François Rabelais, Carolus Paludanus[1].

«Cette armée d'érudits, composée d'hommes de tous les pays, avait fait un tel carnage dans le camp de la barbarie, qu'il n'est plus resté de champ d'action à cette dernière. Elle s'est enfui d'Italie, elle a abandonné l'Allemagne, elle a quitté l'Angleterre, elle a fui l'Espagne, elle a été chassée et traquée hors de France, pas une ville d'Europe qui ne soit débarrassée de ce monstre horrible. Plus que jamais on cultive les lettres, toutes les études libérales fleurissent et, grâce à la culture littéraire, les hommes acquièrent la connaissance longtemps négligée du vrai et du juste. Les hommes ont enfin appris à se connaître eux-mêmes; leurs yeux, voilés autrefois par un aveuglement malheureux, s'ouvrent enfin à la lumière du monde. Ils ne ressemblent plus à des brutes: leur esprit est capable de culture et leur langage (ce qui nous distingue surtout des animaux) est devenu parfait, étant l'objet d'études exactes et précises. N'ai-je donc pas raison de féliciter les lettres de leur triomphe, puisqu'elles ont recouvré leur ancienne gloire et que, par un privilège qui leur est propre, elles procurent aux hommes tant de jouissances. Tout ce que je demande, c'est que l'on voie s'éteindre la haine de la littérature et des lettres qui subsiste encore chez ceux qui ont été élevés en barbares; il faut qu'on se débarrasse de ces

[1] Carolus Paludanus ne m'est connu que par une épigramme de Gilbert Ducher (*Epigrammata*, Lyon, 1538, p. 148). Il paraîtrait qu'il exerça la médecine à Lyon.

pestes humaines, et alors que manquera-t-il pour que le bonheur de notre époque soit complet? L'autorité de ces misérables est sur son déclin, et les jeunes gens de notre siècle recevront une éducation vraie et libérale, et, se rendant compte de la dignité des lettres, ils précipiteront les ennemis de la culture intellectuelle dans l'abîme; ils prendront leurs places, on leur confiera les emplois publics, ils auront une voix dans les conseils des rois, ils dirigeront sagement les affaires de l'État. De plus, ils désireront répandre partout la culture littéraire, à laquelle ils devront tout. C'est cette culture qui nous apprend à fuir le vice, qui engendre l'amour de la vertu, qui ordonne aux rois de rechercher ceux qui aiment et protègent la vertu, la justice, et l'équité pour les appeler auprès d'eux et les garder comme conseillers; c'est encore cette culture qui apprend aux monarques à éloigner d'eux, comme un poison, ces hommes vicieux, ces flatteurs, ces parasites, ces ministres de leurs plaisirs dont leurs palais sont encombrés. Quand toutes ces choses seront accomplies, qu'est-ce que Platon pourrait désirer de plus pour le bonheur de sa République? Il ne voulait que des princes sages et savants, ou du moins des princes amis des sages et des savants et prêts à écouter les conseils de ces derniers. Personne n'aura donc à déplorer que les princes manquent de sagesse, quand on verra qu'ils n'estiment personne tant que les sages et les savants. On réalisera cet idéal par la culture littéraire, par l'étude des lettres et par cette discipline, qui, approuvée généralement aujourd'hui, s'est emparée des esprits de tous.»

Il se passa plus de deux ans et demi entre la publication du premier et du second volume des Commentaires. Ce second volume ne parut pas avant le mois de février 1538. Ce retard prolongé fut causé par les tracas de l'auteur résultant de la mort de Compaing, par l'attaque de Charles Estienne et par la réponse que lui fit Dolet; toutes ces questions seront traitées dans un chapitre subséquent de ce livre.

Le second volume, comme le premier, a deux dédicaces, l'une adressée à François Ier et l'autre à Budé. Celle-là est pleine des lieux communs habituels, celle-ci commence en ces termes :

« Le second volume de mes Commentaires paraît enfin, après de longs retards causés par la mauvaise chance et par la méchanceté des hommes; cependant, grâce à ma persévérance, je puis enfin le présenter au public. »

Le reste a trait surtout aux malheurs de Dolet, à la haine de ses ennemis et aux projets qu'il formait d'écrire une histoire de son temps.

Le plan du second volume est le même que celui du premier. L'auteur complète ses commentaires sur les noms et sur les verbes, ce qui occupe huit cents pages sur les huit cent cinquante huit pages du volume, et le reste du livre est consacré aux adverbes, aux conjonctions, aux prépositions et aux interjections. Ce volume a un avantage sur le premier, c'est qu'un plus grand nombre d'auteurs latins y sont cités, et la quantité, la variété et l'intérêt des digressions autobiographiques, historiques, critiques et philosophiques le rendent plus amusant à lire pour le lecteur moderne. L'amour-propre de Dolet y éclate autant que dans le premier volume, mais le ton est plus modéré et les critiques plus judicieuses, et quoiqu'elles soient encore l'expression d'amitiés ou d'inimities particulières, elles ne sont pas entièrement fondées sur les sentiments personnels de l'auteur.

Clément Marot, Maurice Scève, Guillaume du Choul et Jean de Langeac sont loués comme ils devaient l'être. Charles Estienne et Lazare Baïf (malgré l'attaque que celui-là, dans l'intérêt de celui-ci, dirigea contre Dolet) sont traités avec une grande impartialité et pleine justice est rendue à leurs mérites. Ménapius qui, dans son oraison funèbre d'Érasme, avait critiqué Dolet (sans plus de sévérité qu'il ne le méritait), n'est pas épargné; il est classé parmi les *obtrectratores Doleti*; et le professeur de Paris, qui avait trouvé à redire à l'explication

du mot *conficere* dans le premier volume, est appelé *stultus reprehensor*. Les questions qui se rapportent à la nature de l'âme, à la mort et à l'immortalité sont discutées avec une ingénieuse liberté et même avec une véritable éloquence; cette partie du livre nous fait regretter surtout que le *De Opinione* de Dolet soit perdu; c'est ce traité qu'il nous dit[1] avoir composé sur « l'immortalité ou la non-immortalité de l'âme, sur les divers jugements des hommes concernant la religion et sur leurs différentes doctrines relatives au culte de Dieu. »

François Ier, Marguerite de Navarre, Charles-Quint, le connétable de Bourbon, Odet de Foix, seigneur de Lautrec, sont tous l'objet de remarques. Il y a des traités complets sur l'art militaire et naval des Romains, et dans aucun autre livre on ne recueille des renseignements aussi abondants sur le vin et tout ce qui s'y rapporte. On trouve même une intéressante énumération des différents vins français les plus goûtés alors. Et l'on ne peut reprocher à Dolet de critiquer ou de dédaigner dans ce volume les œuvres des lexicographes qui l'ont précédé. Robert et Charles Estienne, Lazare Baïf, Nizolius et Riccius sont tous nommés et leurs mérites sont pleinement reconnus.

Le troisième volume, qui devait être un traité complet du style, de la prose et de la poésie latine, et pour la composition duquel Dolet nous dit qu'il se proposait d'apporter le meilleur de son intelligence, de son savoir, de son travail et de son jugement, ne fut jamais écrit; ses malheurs et ses différentes études littéraires ne lui laissèrent pas le temps — peut-être même ne lui firent pas désirer — de terminer son œuvre.

La publication du premier volume des Commentaires, tout en plaçant Dolet au premier rang parmi les latinistes de l'époque et tout en lui valant une grande réputation parmi les Français[2], ne fut pas reçu par la généralité des hommes de

[1] *Com.* vol. II, col. 414.

[2] Le livre, comme les autres ouvrages de notre malheureux héros, semble, pour des raisons expliquées dans le texte, avoir été peu lu à l'étranger.

lettres avec l'enthousiasme qu'on aurait pu attendre; ce livre attira à l'auteur des accusations que nous jugerons peut-être comme faisant plus de tort à sa mémoire que celles pour lesquelles il fut condamné à mort. Il avait déjà offensé quelques érudits très éminents et différentes écoles philosophiques (ou non philosophiques) qui avaient alors une grande influence, et les dissertations qu'on trouve dans ce volume reproduisent sous une autre forme les premières attaques de Dolet, et lui valurent de nouveaux ennemis plus puissants que les autres. Les docteurs de la Sorbonne — pour ce qui regardait la littérature latine — assumaient et exerçaient quelques-unes des fonctions dévolues, un siècle plus tard, à l'Académie pour ce qui concernait la littérature française, et ils étaient reconnus par les orthodoxes et par les conservateurs comme faisant autorité pour tout ce qui touchait au savoir, au goût, aux opinions reçues et à la foi; aussi ne pouvaient-ils recevoir favorablement, même s'ils n'avaient aucun préjugé contre l'auteur, l'ouvrage d'un jeune audacieux qui les traitait de *sophistæ* et de *combibones*[1], et les exposait au mépris et à la haine du monde pour avoir essayé d'anéantir l'art de l'imprimerie, ce qu'ils auraient bien voulu faire oublier, puisque leur tentative avait échoué. Les moines, les dévots et tout le parti de la réaction qui soutenaient les docteurs de la Sorbonne avaient déjà vu, d'après ses discours, ses lettres et ses poèmes, que Dolet était pour eux un ennemi implacable qui s'était jeté corps et âme dans les rangs du parti du progrès, qui s'était consacré à deux choses qu'ils détestaient de tout leur cœur, aux lettres et à la liberté de penser, qui s'était moqué sans merci des superstitions des Toulousains et qui, en montrant avec une violence et une hardiesse gratuites sa sympathie pour Jean de Boyssone et pour Jean de Caturce, avait forcé ses détracteurs à ne se tenir tranquilles que lorsqu'il aurait à subir le sort de ce dernier. D'un autre côté, les moqueries manifestes dont Luther

[1] *Com.* vol. L. col. 92.

et ses partisans étaient l'objet dans le *De Imitatione Ciceroniana*, et la légèreté et l'insouciance dont Dolet faisait preuve en traitant les sujets théologiques, firent comprendre aux réformateurs qu'ils n'avaient rien à espérer de lui, et que les questions, si importantes pour eux, de la justification par la foi, de la communion sous les deux espèces, de la nature précise du Sacrement de l'autel, n'étaient pour lui que des rêves creux qui avaient moins de portée qu'une phrase de Cicéron ou un vers de Térence. Son culte païen de l'antiquité, qui aurait pu lui faire obtenir un chapeau de cardinal ou une place de secrétaire auprès de Jules II ou de Léon X, était aussi peu du goût des réformateurs que de l'Église d'alors[1]. Un peu plus tard Calvin et l'inquisiteur général Orry admirent aussi absolument l'athéisme de Dolet qu'ils admettaient l'hérésie de Michel Servet. On aurait pu s'attendre du moins à ce que certains érudits et certains hommes de lettres reconnussent les mérites des Commentaires; pour des gens qui ne s'occupaient pas exclusivement d'un autre monde, mais qui pensaient que le progrès intellectuel du présent n'était pas indigne de l'attention des habitants de la terre, une œuvre qui faisait tant d'honneur à l'érudition latine aurait dû être saluée avec joie. Mais malheureusement la violence avec laquelle Dolet avait attaqué Érasme devait irriter tout le monde, sauf les amis de l'auteur et les ennemis d'Érasme; et comme ces derniers étaient, à peu d'exceptions près, les ennemis de la littérature en général, le Dialogue n'avait pas été apprécié par eux au point de vue littéraire, il leur avait suffi d'y trouver des attaques à l'adresse du savant Hollandais. Mais Dolet sortait

[1] Il est vrai que Bembo ne devint cardinal qu'en 1538, mais sa maîtresse (Morosina) était morte alors, ses enfants avaient grandi et à l'âge de soixante ans il avait déjà renoncé à la vie mondaine et aux opinions et aux habitudes païennes; il s'était consacré à l'étude de l'hébreu et des Pères de l'Église, dans l'espoir d'obtenir la barrette que Clément VII avait déjà voulu lui remettre, ce qu'il n'avait pu faire à cause des objections de ceux qui se scandalisaient de la vie, des goûts et des opinions de Bembo. Ce fut le chrétien converti, et non pas le païen railleur, que Paul III nomma cardinal.

de la route tracée pour se faire des ennemis. Nous avons vu avec quelle violence il avait attaqué les Gascons dans ses discours, parce que Pinache était Gascon. Dans les Commentaires il se raille des Allemands et de leur empereur, il entasse les épithètes malveillantes en parlant des Espagnols, et c'est à peine s'il dissimule le mépris que lui inspirent les Italiens. Notre malheureux héros s'était fait des ennemis même parmi les cicéroniens, eux qu'on aurait cru pouvoir compter au nombre de ses amis; et quoiqu'il ne fît rien pour s'attirer la haine de Jules-César Scaliger, nous avons vu cependant que ce savant personnage le vilipenda avec toute la force que comportait un langage sale et violent, qui eût été plus que digne du père Duchesne et aurait fait asseoir ce dernier en humble disciple aux pieds du descendant des princes de Vérone.

Il faut ajouter que le premier volume des Commentaires était plein d'erreurs de goût et de critique. Érasme y est traité avec presque aussi peu de délicatesse que dans le Dialogue; les *Apophthegmata* y sont considérés comme une œuvre indigne d'un vieillard, et bien plutôt faite pour un écolier qui étudie la grammaire que pour un savant, et les épîtres ne sont pour Dolet que du «fatras»; les Colloques, si charmants, sont jugés en un langage qui aurait mieux convenu aux correspondants d'Ortuinus Gratius qu'à un disciple de Longueuil; il est évident qu'un érudit qui lisait ces appréciations pouvait se permettre, sans qu'on le blâmât absolument, de conclure qu'un critique aussi insensé et aussi peu judicieux n'avait rien à apprendre de sérieux à ses lecteurs. Et ce jugement était d'autant plus plausible quand on voyait dans ce volume, comme ailleurs, le ton de mépris arrogant que Dolet prenait pour dire leur fait à tous ceux qui n'étaient pas de son avis. Voilà donc pourquoi, en dehors des quelques gens de lettres avec lesquels l'auteur était lié personnellement et qui, sans exception aucune, reconnaissaient ses grands mérites et voyaient tout ce qu'il promettait, les Commentaires éveillèrent moins l'attention publique et furent moins

admirés que nous aurions pu le croire. Il est évident qu'ils furent bien reçus et hautement appréciés par le chef des littérateurs français, par Budé. Mais Budé avait soixante-dix ans, sa santé faiblissait et il n'avait jamais été très disposé à favoriser les succès des autres. Les Commentaires devaient, sans nul doute, réjouir le cœur des excellents évêques de Rieux et de Limoges; mais l'un et l'autre, ils s'étaient retirés du monde et n'exerçaient aucune influence. L'œuvre n'était guère le fait de Jean du Bellay, de Rabelais ou de Marot; et les autres amis de Dolet n'occupaient pas des situations qui leur permissent de lui être utiles pour faire connaître et apprécier son livre. Les Commentaires néanmoins ne manquaient pas d'admirateurs; ils se recommandaient d'eux-mêmes à tous les érudits qui n'avaient point de préjugés. Sturm — il ne pouvait se trouver un meilleur juge — parle du livre de Dolet en termes très louangeux et déplore qu'il n'ait jamais été achevé [1]. J'ai déjà cité les remarques de Susanneau et de Voulté. Omphalius n'était pas moins enthousiaste dans son admiration [2]. Les critiques modernes n'ont pas parlé des Commentaires avec moins d'éloge. Facciolati [3] critique sévèrement le style latin de Dolet; il est d'avis même qu'il montra par son style et en acceptant la *Rhetorica ad Herennium* comme une œuvre authentique de Cicéron, qu'il ne connaissait pas à fond les écrits de l'orateur romain, mais il ajoute: *Nolim tanti viri famam imminuere, quam sibi apud posteritatem jure peperit;* il lui donne les épithètes de docte et d'érudit et il soutient que ses Commentaires

[1] Préface de l'édition des *Formulæ et Phrases* de Dolet donnée par Sturm, Argentorati 1576.

[2] « Scripsit et in eam sententiam nuper multa Stephanus Doletus, præcipuum laborantis eloquentiæ subsidium ». Omphalius: *De Elocutionis Imitatione* (Paris, Colinœus 1537), p. 61. Omphalius et Dolet étaient alors dans les meilleurs termes. On lit une lettre adressée à Dolet dans les *Epistolæ ad familiares* d'Omphalius, que son fils Bernard mit en tête de l'édition qu'il publia du *De Elocutionis Imitatione* (Coloniæ 1572, réimprimé en 1603).

[3] Préface à son édition des *Phrases et Formulæ*.

n'auraient pu être écrits que par un homme de génie et un grand travailleur.

Mais la preuve la plus éclatante des mérites du livre et de l'auteur est peut-être le sort qui fut réservé à un même in-folio que Dolet fit paraître peu après la publication du second volume des Commentaires, sous le titre de : *Formulæ Latinarum locutionum illustriorum*[1], et qui parfois a été considéré par erreur comme devant former la première partie du troisième volume des Commentaires. C'est un recueil de phrases et d'idiotismes extraits pour la plupart des Commentaires, avec quelques additions et dans un ordre alphabétique. Dolet nous dit dans sa préface qu'il avait reçu nombre de lettres, lui demandant de préparer un ouvrage emprunté à ses Commentaires à l'usage des jeunes gens et qu'il avait accédé à ces prières.

Le livre comprend une série de substantifs (et de quelques adjectifs pris substantivement), avec de courtes explications et souvent des exemples, suivis d'une liste des verbes et parfois des adjectifs et des autres parties du discours employés (surtout par Cicéron) conjointement avec ces substantifs. Il n'est pas probable que le livre eut immédiatement du succès; aucun écrivain n'en parle, autant que je sache, pendant les vingt-cinq années qui suivirent son apparition. Du vivant de l'auteur on n'en imprima qu'un petit nombre d'exemplaires, et on ne fit paraître aucune nouvelle édition de l'ouvrage. En 1576 Sturm le réimprima sous le titre de *Phrases et Formulæ Linguæ Latinæ elegantiores Stephano Doleto Auctore nunc denuo recognitæ* (Strasbourg, Rihel). Recommandé par Sturm, il eut un grand succès et acquit une popularité qu'il conserva jusque dans ce siècle. De nouvelles éditions furent publiées en 1580,

[1] In folio. Lugd., apud Doletum, 1538. Le titre annonce trois parties. *Prima pars, conflatas ex nomine et verbo locutiones habet. Secunda, significationem et constructionem verborum profert. Tertia, nomi particularum indeclinabilium demonstrat.* Le volume cependant ne contient que la première partie. La seconde et la troisième n'ont jamais paru

1585, 1596 et en 1610. Un certain *Barezzi*[1], frappé des mérites du livre, et désireux de faire grandir la réputation de Nizolius et de son *Lexicon ciceronianum,* fit impudemment passer les *Phrases et Formulæ* comme faisant partie de l'ouvrage de Nizolius. Il était réservé à Facciolati, dans son édition du Lexicon (1734), de rendre à Dolet ce qui lui appartenait. Revu et corrigé par lui, ce recueil de phrases est mis en appendice à son édition, et occupe la même place dans la seule édition subséquente que je connaisse, dans l'édition de Londres (1820)[2].

Une année seulement après la publication du premier volume des Commentaires, on en publia un épitome à Bâle (imprimé par Lasius et Platter, mais sans leurs noms) dû à la plume d'un érudit qui signe Jonas Philomusus[3]. Il parle de

[1] Dans l'*editio Baretiana* du *Lexicon Ciceronianum* (ou *Thesaurus Ciceronianum*) de Nizolius (Venise, 1606).

[2] En 1753 et ensuite en 1764, le père Alessandro Bandiera imprima les *Phrases et Formulæ Linguæ Latinæ* de Dolet à la fin de son volume intitulé: *Osservazioni sulle epistole di Marco Tullio Cicerone a famigliari* (Venezia, Bettinelli), qui forme un supplément à sa traduction italienne des *Epistolæ Familiares.* Par erreur dans l'édition de 1764 (je n'ai pas vu celle de 1753) les observations du savant père sont aussi intitulées: *Formulæ Linguæ latinæ elegantiores Stephani Doleti*, et tel est le titre tout le long du livre (c'est probablement une faute d'impression). Dans l'édition de 1783 de la même traduction, les *Formulæ* de Dolet sont indiquées sur le titre comme faisant partie de l'ouvrage, mais en réalité les observations de Bandiera figurent seules à la fin du troisième volume comme étant les *Formulæ Doleti*, et le traité de Dolet est omis. Suivant Née de la Rochelle (Vie de Dolet, p. 105), le titre de l'édition de 1753 attribue les *Formulæ* de Dolet à Bandiera.

[3] Barbier (*anonymes* 20,060 et 20,366, et *Supercheries Littéraires*, 2e édit., vol. II, 417) conclut que l'érudit qui, sous le nom de guerre de Jonas Philomusus, composa l'épitome du premier volume des Commentaires de Dolet, était tout simplement J. Gonthier d'Andernach. Née de la Rochelle avait supposé que, vu la similitude des noms, Jonas Philomusus devait être le même homme que Jonas Philologus qui, environ à la même époque, fit imprimer à Bâle chez Winter un épitome de Quintilien. L. T. Hérissant ayant conjecturé, en se fondant sur des preuves de peu de poids, que Jonas Philologus était Gonthier d'Andernach, Barbier adopte les deux hypothèses et ajoute qu'il y avait une relation naturelle entre l'épitome de Quintilien et l'épitome de Dolet et qu'un jeune professeur aussi zélé que Gonthier avait parfaitement pu faire ces deux abrégés. Tous ceux cependant qui connaissent la vie et les œuvres de Gonthier, jugeront qu'il est fort improbable qu'il ait composé l'épitome du premier volume des Commentaires de Dolet. En 1537, le « jeune professeur » avait cinquante ans et s'occupait exclusivement d'études médicales. Sur les trente-et-un ouvrages

Dolet en ces termes : *vir nostra quidem ætate citra controversiam doctissimus et de re Latina non male meritus*. Il nous dit qu'il a entrepris sa tâche pour venir au secours de la mémoire des étudiants, qu'il n'a rien ajouté de son crû, mais qu'il s'est contenté de prendre pour ainsi dire un fagot dans la forêt de l'auteur, une petite monnaie dans un riche monceau de pièces. Il a adopté l'ordre alphabétique pour son abrégé, comme étant plus commode pour les étudiants que celui qu'avait adopté Dolet, dont la méthode est néanmoins conservée dans une seconde partie, dans laquelle on trouve simplement les mots employés, suivant l'ordre qu'ils ont dans les Commentaires.

Peu après la publication du second volume des Commentaires, il en parut un épitome à Bâle (1539), sortant des presses de Westheim, et sans nul doute l'œuvre d'une autre personne. L'arrangement et l'ordre adoptés par Dolet y sont conservés ; cet abrégé du second volume fut bientôt suivi d'un abrégé du premier, fondé sur le même principe et dû au même auteur[1].

imprimés et les deux manuscrits que *La France Protestante* énumère comme étant de lui, tous, sauf le premier qui fut imprimé en 1529, ont trait à la médecine; et la seule preuve qu'avancent Hérissant et Barbier pour dire qu'il est le Jonas Philologus qui fit l'abrégé de Quintilien est qu'à la seconde édition de sa traduction de quelques-unes des œuvres de Gallien, imprimée à Bâle en 1537, on a ajouté les *Definitiones Medicinales interprete Joanne Philologo*. En 1540, Colines imprima à Paris l'ouvrage intitulé : *Jonæ Philologi Dialogi aliquot lepidi ac festivi in studiosæ juventutis informationem* (dont je possède un exemplaire provenant de Girardot de Préfond), et ce livre, si les conjectures avaient quelque fondement, devrait être ajouté à l'œuvre de Gonthier. Il est toutefois difficile de voir pourquoi Gonthier aurait imprimé ces livres sous un pseudonyme s'il les avait composés.

[1] Aucun des écrivains qui ont parlé des abrégés des Commentaires imprimés en 1537, en 1539 et en 1540, n'ont pris la peine de regarder au-delà du titre, et n'ont su remarquer que l'épitome du premier volume imprimé en 1540 est une œuvre toute différente de l'épitome du même volume imprimé en 1537. Les erreurs de Gesner ont été reproduites par ses successeurs, et Maittaire, Niceron de la Rochelle, Barbier, Brunet et Boulmier ont tous dit que l'épitome de 1540 était une réimpression du volume de 1537. Voyez mon appendice bibliographique pour les descriptions exactes de ces volumes.

CHAPITRE XII

L'ACCUSATION DE PLAGIAT

Floriferis ut apes in saltibus omnia libant,
Omnia nos itidem depascimur aurea dicta.

LUCRECE.

Audacter calumniare, semper aliquid hæret.

BACON.

L'OUVRAGE de Dolet ne fut pas reçu avec l'enthousiasme qu'attendait l'auteur et que méritaient les réelles qualités du livre — du moins en un siècle qui cultivait l'érudition latine bien que peu intelligemment, et qui produisit pourtant si peu de livres réellement propres à faire progresser cette érudition. Mais les Commentaires attirèrent à Dolet une grave accusation ; on le traita de plagiaire. Depuis, cette accusation s'est toujours attachée à lui et a terni, injustement suivant moi, sa réputation. C'est à peine si quelques-uns des nombreux critiques, biographes et bibliographes, qui se sont occupés des Commentaires, ont négligé de dire que l'auteur avait été soupçonné d'avoir largement puisé dans les œuvres de Robert Estienne, de Nizolius, de Lazare Baïf et de beaucoup d'autres, sans

toutefois que Dolet en ait rien dit. Cette accusation est généralement reproduite d'après Thomasius qui, dans son traité *De Plagio litterario*[1], a réuni les accusations de plagiat qu'on a faites à Dolet. Mais elles ne viennent pas de Thomasius, ils les a simplement trouvées dans d'autres écrivains.

Même avant que les Commentaires eussent paru, pendant que Dolet y travaillait, ses ennemis, nous l'avons vu, avaient fait courir le bruit qu'il avait volé les papiers de Simon Villanovanus et s'en était servi pour composer ses Commentaires[2]. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ce bruit était fondé. Il se pouvait certainement que quelques-uns des papiers de Villanovanus, cicéronien enthousiaste, fussent tombés entre les mains de Dolet; mais l'accusation de vol semble avoir été une simple rumeur, et n'était évidemment pas arrivée aux oreilles de Charles Estienne et de Floridus Sabinus qui étaient les premiers intéressés et qui n'auraient pas manqué de relever la chose s'ils en avaient entendu parler; cette accusation, toutefois, était connue de Rabelais, qui la reproduit dans une épître écrite en 1542 (elle est citée tout au long plus loin). Il dit entre autres choses: « *L'esprit de Villanovanus s'indigne d'estre de ses labeurs frustré.* »

Le premier novembre 1536, alors que Dolet surveillait la publication du second volume de ses Commentaires, il reçut de Christophe Richer de Thorigny[3], son ami et l'ami de

[1] Suobaci, 1692.

[2] Voyez plus haut, p. 229. Une des épigrammes de G. Ducher (Lyon, 1538) dirigée contre Dolet (qu'il appelle *Durus*, comme dans plusieurs autres pièces de vers très mordants) se termine ainsi :

Ut vero folium modo Sibyllæ
Narrem, docti animam arbitrantur illum
Nostri Villanovani habere: CUJUS
DEFUNCTI SIBI SCRIPTA VENDICAVIT,
Fur nequam, plagiariusque summus.

[3] Christophe Richer était valet de chambre de François Ier; il avait écrit un traité intitulé: *De rebus Turcorum*, Paris, R. Estienne, 1540. A peu près en même temps, il traduisit en français et publia chez le même imprimeur le second livre de son traité, sous le titre de: *Des Coustumes et Manière de Vivre des Turcs.* Voy. La Croix du Maine et le *Manuel* de Brunet.

Lazare Baïf, un exemplaire du *De re navali* de ce dernier qui, avec d'autres opuscules du même auteur, venait de sortir des presses de Robert Estienne, par les soins de son frère Charles. Il arriva que les feuilles des Commentaires contenant le passage relatif aux questions navales venaient d'être imprimées et que Dolet les corrigeait. Il envoya ces feuilles à Richer, tout en le remerciant de l'ouvrage de Baïf. Richer les envoya à Baïf. Charles Estienne qui devait sans doute peu après devenir le précepteur du fils[1] de Lazare Baïf, Jean Antoine, plus célèbre que son père, était très lié avec Lazare, dont il avait publié en abrégé le *De Vasculis* et le *De re vestiaria*. On ne sait au juste s'il préparait déjà un épitome du *De re navali* ou si l'idée lui en vint en voyant les feuilles des Commentaires. Ce qui est certain c'est que fort peu de temps après, au commencement de l'année 1537, il sortit des presses de François Estienne un abrégé du traité de Baïf, écrit par Charles Estienne[2]. Dans ce livre il accuse ouvertement Dolet d'avoir copié des portions considérables du traité de Baïf, sans que ce dernier soit nommé, se contentant de changer un mot par-ci par-là, afin qu'on ne pût découvrir son vol aussi facilement, et il essaie ensuite de montrer que là où Dolet n'a pas suivi de près le texte de Baïf, il a fait preuve d'une grande ignorance et a commis des erreurs absurdes.

Aucun passage n'est spécifié par Charles Estienne pour appuyer cette accusation de plagiat. Il donne six exemples de l'ignorance et des erreurs de Dolet, disant que ce dernier a cru que *cornua* voulait dire des parties de mât, qu'il a attribué à César un passage qui est de Hirtius, qu'il affirme par erreur

[1] Née de la Rochelle (dont s'inspire comme toujours M. Boulmier) dit que Lazare Baïf, l'auteur du *De re Navali*, était l'élève de Charles Estienne.

[2] *De re Navali libellus in adolescentulorum bonorum favorem, ex Bayfii vigiliis excerptus et in brevem summulam facilitatis gratia redactus. Addita ubique puerorum causa vulgari vocabulorum significatione.* Parisiis, apud Franciscum Stephanum, MDXXXVII. Cet abrégé, comme ceux du *De re Vestiaria* et du *De Vasculis*, devint bien vite populaire et fut fréquemment réimprimé par R. Estienne, S. Gryphius, et par d'autres, dans les vingt années qui suivirent.

que *remulcus* signifie un petit bateau, qu'il donne un mot qui n'existe pas — *remeculum* — pour désigner une sorte de bateau dont se servaient les habitants de Lemnos, qu'il écrit *embatæ* au lieu de *epibatæ*, et attribue à Pline un passage d'Ulpian où le mot se présente, et enfin qu'il cite ce vers de l'Énéide :

Quot prius æratæ steterant in littore PRORÆ[1]

en mettant *proræ* au lieu de *puppes* qui, d'après Estienne, est la vraie version.

Les malheurs de Dolet, nous l'avons vu, furent cause du retard apporté à la publication du second volume des Commentaires, et lorsque parut le livre de Charles Estienne, les Commentaires n'étaient pas encore achevés. Dolet ne perdit pas de temps, il répondit aussitôt à son adversaire. Il imprima immédiatement, en un volume séparé, toutes les feuilles des Commentaires relatives aux questions navales, sous le titre de *Stephani Doleti de re Navali liber ad Lazarum Bayfium*[2]. Cet opuscule était précédé d'une lettre adressée à Baïf, contenant une défense très étudiée et assez heureuse, dans laquelle Dolet se plaint très amèrement, et avec toute la violence de langage qu'il avait coutume de montrer en pareil cas, de la conduite de Charles Estienne. Toutefois, dans la première partie de cette lettre, il reconnaît les mérites de son adversaire, mais il ne tarde pas à lui lancer toutes sortes d'invectives, se flattant de croire que ce n'est pas Baïf qui a donné l'idée de commencer l'attaque.

« *Étienne Dolet à Lazare Baïf :*

« Il m'est fort pénible que vous, à qui j'ai témoigné le plus grand respect, vous soyez, soudainement et sans cause, assez irrité contre moi pour désirer méchamment provoquer (ne

[1] *Enéide*, IX, 121.
[2] Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1537.

devrai-je pas plutôt dire encourager ou favoriser) une nouvelle attaque qui porte atteinte à ma réputation. Ce qui m'est fort pénible encore, c'est qu'au lieu de m'attaquer ouvertement, en votre propre nom, vous ayez choisi comme champion un homme que j'ai en haute estime, et dont j'ai toujours parlé partout en termes très respectueux. Mais cependant je ne voudrais pas vous condamner précipitamment, je voudrais plutôt avoir la persuasion que c'est lui qui de son propre mouvement a cherché une occasion de m'attaquer, et que vous n'avez été ni le promoteur ni l'instigateur de calomnies aussi noires. J'ai meilleure opinion de votre prudence, de votre gravité, de votre modération et de votre équité, et je ne crois pas un instant que vous ayez voulu vous montrer malveillant à mon égard. Aussi je laisse de côte les soupçons de haine et d'inimitié, et je veux que ce soit vous qui tranchiez la question. Soyez donc mon juge ; je vais vous exposer les faits afin que, la cause entendue, vous puissiez clairement et à coup sûr prononcer un jugement qui me favorise ou qui favorise mon adversaire. La question est si claire qu'elle peut s'expliquer sans qu'on ait besoin de rechercher les effets oratoires ou les trop grandes délicatesses de langage.

« Dans l'année de la grossesse de la Vierge ou (pour ne pas prêter le flanc aux calomnies des calomniateurs) du crucifiement de Christ 1536, le premier novembre, comme j'étais à Lyon, consacrant tout mon temps et toute mon attention à la publication du second volume de mes Commentaires, votre *De re navali* me fut envoyé par Christophe Richer, homme très docte et plein de bienveillance et de courtoisie. Il se trouva que les feuilles de mes Commentaires, contenant les mots relatifs à la marine, s'imprimaient alors. Cette circonstance me fit lire votre livre d'un bout à l'autre avec un intérêt et un soin particuliers. Je m'en rendis maître (j'emploie à dessein cette expression pour indiquer avec quelle attention je le lus). En l'étudiant je ne remarquai aucun passage où nous ayons traité ou expliqué les mêmes choses, excepté

quand nous avons dû énumérer les différentes espèces de vaisseaux et leurs noms. Puis, pour montrer toute ma reconnaissance à Richer, je lui envoyai immédiatement la troisième et la quatrième feuille des épreuves alors imprimées, qu'il devait, m'a-t-il dit, vous faire parvenir par la première occasion, sans toutefois que je lui eusse demandé de le faire. Je lui dis que je n'y voyais aucune objection. Les feuilles vous furent adressées, je le sais, peu de temps après. Et voilà ce qui me ferait penser d'abord que vous étiez fâché que j'eusse osé traiter le même sujet que vous, et ensuite que votre champion, qui m'a attaqué si indignement et si méchamment, s'est levé à votre commandement (comme aurait pu le faire un homme tout dévoué à votre cause), et enfin que vous lui avez donné l'ordre de trouver autant d'erreurs que possible dans les passages du livre de Dolet, jeune homme plein d'une trop grande témérité (m'adressant à vous comme à un juge qui, j'espère, sera juste et impartial, je n'ose pas ajouter, et plein de promesses d'avenir), afin de porter atteinte à sa réputation naissante. Je vous le répète, voilà ce qui me ferait dire ces choses avec une certaine assurance, si je ne m'étais interdit de me fonder sur des accusations préconçues, croyant, comme je vous l'ai déjà exprimé, à votre intégrité et à votre modération. Aussi je ne vous dirai que ce que je soupçonne et ce qu'il me plait de croire.

« Ce champion, qui n'est pas aussi fort qu'insolent, vous rendit visite certain jour; il était assis dans votre bibliothèque et causait familièrement avec vous (je ne puis lui faire plus grand honneur que de dire qu'il est de vos intimes); soudain il s'empare subrepticement des pages de mon livre et les emporte, ayant machiné, avant de venir, quelque méchant tour contre moi. Que s'ensuit-il? Il prépare, soit sous votre direction, soit avec votre assentiment, l'abrégé de votre *De re Navali*. Brûlant de me faire du tort (car comment m'expliquer autrement les méchantes attaques de cet individu, qui n'avait en aucune façon été provoqué par moi?), il note dans les

épreuves de mon ouvrage tout ce qui lui semblait devoir être de nature à me ravaler. Oh ! je vous en prie, prêtez-moi votre attention ici : au cas où vous me vouliez du mal, agissez loyalement à mon égard au sujet de la question soulevée si brutalement par mon adversaire. A-t-il vraiment agi courtoisement ? honorablement ? Était-ce digne d'un homme honnête et cultivé d'attaquer si inconsidérément, si insolemment même, un ouvrage inédit qu'un ami vous avait envoyé si aimablement ? Je revois en ce moment encore mon volume avant qu'il soit publié. Je pourrais donc aussi facilement attaquer l'insolence de votre champion (mais j'oublie que vous avez fait disparaître vos soupçons — je devrais dire votre *abréviateur*) que me moquer de sa sottise. Mais enfin ne dois-je pas traiter de sot impudent un homme qui, sans réfléchir un seul instant, n'a pas vu que mon livre étant inédit encore, je pourrais changer tous les passages qu'il me signale comme erronés, me prévaloir de ses remarques et le faire passer, cet individu, pour un critique peu judicieux et menteur ? »

Après s'être plaint amèrement des attaques dirigées contre son livre avant qu'il eût paru, il discute sérieusement les différentes accusations formulées par Charles Etienne, et imprime en leur entier les objections faites à lui-même et à son livre dans celui de son adversaire. En ce qui concerne l'accusation même de plagiat, il nie qu'on puisse trouver quelque similitude entre les deux ouvrages, excepté dans les interprétations des noms des vaisseaux et de leurs différentes parties. Il affirme que son travail est absolument personnel, et dit avec assez de raison du reste que, en écrivant un dictionnaire, on ne peut se défendre de se servir des travaux de ses prédécesseurs, et que si une accusation de plagiat est formulée contre les Commentaires, la même accusation doit être formulée contre Budé, Érasme, Politien, Rhodiginus, Le Volterrane, Sypontinus et bien d'autres. Puis il reprend tout au long les erreurs qu'on lui impute et il les defend. Il dit que *remeculum* se trouve dans Aulu-Gelle, puis dans le *Thesaurus* de

Robert Estienne et dans la *Conucopia* de Sypontinus (Nicolas Perotti). Il cite les éditions de Virgile imprimées par Alde, Colines, Robert Estienne et Sébastien Gryphius comme donnant *proræ* et non pas *puppes*. Il prouve que Budé a employé la forme *embatæ*, et montre que les mots de Pline ont été attribués à cet auteur par Robert Estienne. Il dit que l'on a toujours donné les écrits de Hirtius comme étant de César. Quant à *remulcus*, s'il ne parvient pas à défendre le mot, il fait voir du moins que Robert Estienne le prend dans le même sens que lui.

La défense qu'il oppose à l'accusation de Charles Estienne est, suivant moi, définitive et satisfaisante. Personne ne peut comparer le *De re Navali* de Dolet (ou les pages des Commentaires dont ce livre n'est qu'une réimpression) avec l'ouvrage de Baïf portant le même titre sans être convaincu que ce sont deux livres absolument dissemblables, sans autres rapports que ceux qu'on doit trouver dans deux livres écrits sur le même sujet; on est forcé d'avouer qu'il est tout à fait déloyal d'accuser Dolet d'avoir pillé ou imité Baïf. Et Dolet a fait preuve de bonne foi en imprimant en leur entier dans la préface de son livre tous les passages du livre de Charles Estienne où il est question de lui[1].

Il est agréable de voir que dans cette occasion Dolet n'a pas été aveuglé par l'indignation au point de ne pas rendre justice aux mérites littéraires de Charles Estienne. Dans le second volume des Commentaires, voici ce que nous lisons au mot *Hortus:* « A propos de ces questions relatives aux jardins et aux arbres, j'aurai recours à la grande érudition du très docte Charles Estienne. Il vient de publier deux courts traités dont il peut être fier à bon droit, l'un sur les jardins, l'autre sur les arbres. Vous discernerez facilement dans ces ouvrages le zèle sagace de l'auteur et le désir extrême qu'il

[1] Excepté toutefois quelques mots sur *Cornua*, qui paraissent lui avoir échappé.

a d'être utile à tous et de faire quelque chose pour l'instruction de la jeunesse[1]. »

Le *De re navali* de Dolet fut imprimé en mai 1537. En 1539, après la publication du second volume des Commentaires, un accusateur nouveau et plus formidable surgit en la personne de Franciscus Floridus Sabinus. Il était né à Donadeo, sur le territoire sabin, vers 1500, et emprunta l'un de ses noms à sa province. Après avoir étudié à l'Université de Bologne, il y demeura pendant quelques années en qualité de professeur ou de maître; il allait de temps à autre à Venise, où il travailla probablement pour Paul Manuce comme éditeur ou comme correcteur. Pendant six années (deux à Rome et quatre à Paris), il fut le secrétaire particulier d'Albert Pie, prince de Carpi. Il était fort attaché à son maître et ressentit vivement les attaques, injustes suivant lui, dont le prince avait été l'objet de la part d'Érasme. Toutefois l'affection qu'il avait pour son ami ne l'empêchait pas de se rendre compte des mérites du grand érudit, et ce fut avec indignation qu'il vit comment Dolet traitait Érasme dans le *De imitatione Ciceroniana*. Toutefois le premier ouvrage que Floridus écrivit s'adressait aux calomniateurs de Plaute et de la langue latine[2].

Dans ce livre, imprimé, comme on voit, après la publication du premier volume des Commentaires, il énumère la plupart des contemporains qui, d'après lui, ont aidé à faire connaître la langue latine, mais le nom de Dolet est oublié. Nous ne savons pas s'il connaissait Dolet et s'il avait eu maille à partir

[1] 2 *Com.* 242. Cette feuille a pu être imprimée avant que Dolet eût entendu parler de l'attaque de C. Estienne; mais elle ne fut publiée qu'une année plus tard, et il est fort flatteur pour Dolet qu'il ait maintenu le passage et que nulle part dans le livre (dont la plus grande partie n'était certainement pas imprimée) on ne trouve un mot blessant à l'adresse de Charles Estienne.

[2] *Francisci Floridi Sabini Apologia in Marci Actii Plauti aliorumque Poetarum et linguæ latinæ calumniatores. Eiusdem libellus de legum commentatoribus.* Lugduni, Seb. Gryphium, 1539, 8°. Cet ouvrage fut ensuite revu et augmenté et réimprimé dans l'édition des œuvres complètes de Florus. — Bâle, 1564.

avec lui. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était lié avec Giulio Camillo, qu'il traite souvent dans ses écrits de *doctissimus vir*, et qu'il défend avec ardeur contre les attaques de Dolet.

Il publia en 1539 ses *Lectiones succisivæ*, recueil de remarques critiques et littéraires ayant trait à divers auteurs, qui peut se comparer aux *Noctes Atticæ* d'Aulu-Gelle. C'est l'ouvrage d'un homme très savant et très érudit, excellent helléniste et latiniste; on y trouve des aperçus critiques très judicieux et souvent très exacts. Le livre a été jugé digne d'être réimprimé deux fois — d'abord par l'auteur lui-même dans l'édition de ses œuvres complètes (Bâle, 1540) et ensuite par Gruter dans son *Lampas sive Fax Artium Liberalium* (7 vol., Francfort 1602-1634). Les chapitres II et III du premier livre en leur entier et une partie du chapitre IV du troisième livre (environ un dixième de l'ouvrage) sont dirigés contre Dolet, et sont écrits avec une amertume et une violence de ton et une partialité qu'on ne trouve pas dans les autres parties du livre où l'auteur parle d'autres écrivains, ce qui nous porte à croire que Floridus agissait par quelque motif personnel. Il accuse Dolet de plagiat, d'ignorance, d'irréligion, d'immoralité et de gourmandise.

La plus grande partie des attaques portent sur le *De Imitatione Ciceroniana* et ont trait à la manière dont Dolet avait parlé d'Érasme; et là je ne sais pas s'il faut dire que Floridus soit trop sévère. A propos des Commentaires toutefois, il répète et amplifie les accusations de plagiat que Charles Estienne avait lancées le premier; mais les seuls exemples qu'il spécifie sont le *remulcus* et la citation d'Ulpian attribuée à Pline, deux renseignements pris dans Robert Estienne à qui Dolet avait dit les devoir, mais qu'il n'avait pas vérifiés. Il affirme que les Commentaires sont une compilation des œuvres de Nizolius, de Robert Estienne, de Riccius et de Calepin, sans que Dolet l'ait mentionné le moins du monde, et il est le premier à dire ce qu'on a si souvent répété depuis, à savoir que ceux qui avaient vu les Commentaires en manuscrit avant

la publication du *Thesaurus* de Robert Estienne et des Observations de Nizolius sur Cicéron, lui avaient rapporté que le livre de Dolet n'aurait pas formé un volume plus grand que les *Elegantiæ* de Laurent Valla, très mince in-folio. Il est bon de dire que Floridus fait encore là une affirmation sans preuves; il s'en tient absolument, pour défendre son accusation de plagiat et d'ignorance, aux passages cités par Charles Estienne ou par Dolet lui-même dans sa réponse; et bien qu'il eût certainement vu les Commentaires, puisqu'il cite, pour formuler une attaque générale contre Dolet, un ou deux autres passages du premier volume, il ne les avait pas étudiés. Il délaye avec complaisance les accusations de Charles Estienne, et réussit à prouver assez clairement que Dolet n'avait pas compris le sens propre de *remuleus* et que, à deux ou trois reprises, il avait emprunté des citations d'auteurs latins à Baïf et à Robert Estienne sans le dire et sans vérifier si ces citations étaient exactes.

Mais Floridus, le premier, formula dans son livre une accusation plus grave que celle de plagiat ou d'ignorance, accusation qu'on avait déjà portée contre Dolet, mais qui n'avait jamais encore été imprimée. L'auteur des *Lectiones succisivæ* accuse Dolet d'être impie et de ne pas croire à l'immortalité de l'âme; c'était dire alors de quelqu'un qu'il était athée. Dans la correspondance de Jean de Boyssone, on voit que des bruits de cette nature avaient circulé à Toulouse, et la lettre d'Odonus nous fait savoir qu'à Lyon ces mêmes bruits avaient cours. « Cet individu », dit Franciscus Floridus, « affirme que l'âme est mortelle et que le plus grand bien réside dans les plaisirs charnels. » Mais il ne cite aucun passage d'aucun des livres de Dolet et ne donne pas de preuves de ce qu'il avance.

Plus de trente ans après, une nouvelle accusation de plagiat nous révèle que Dolet avait copié Navagero, c'est Sturm qui nous l'apprend, mais nous ne savons pas sur quelle autorité il s'appuie.

J'ai montré plus haut[1] combien cette accusation est peu fondée; mais je crois cependant que tout le monde sera de l'avis de Sturm quand il dit : «Peu m'importe où Dolet a pris ses Commentaires; ils ont rendu de grands services à ceux qui étudient la composition latine et qui aiment la bonne littérature, et j'aurais voulu que Dolet ou Navagero ou n'importe qui eût pu les terminer; nous aurions possédé alors un traité complet et définitif sur la langue latine très habilement composé et arrangé[2]. »

Dolet n'était pas homme à laisser passer inaperçue une attaque comme celle de Floridus. Il y répondit, en 1540, par son *De Imitatione Ciceroniana adversus Floridum Sabinum*[3]. C'est un in-quarto de cinquante-six pages, dédié à Guillaume Bigot; il contient deux traités différents: le premier, qui est le plus court, est le *De Imitatione Ciceronania;* le second (de la page 21 à la page 55) est intitulé : *Responsio ad convitia Floridi Sabini.* Le premier, à l'exception d'une page au commencement et d'une autre page à la fin, n'est qu'une série d'extraits de son dialogue sur le même sujet, il contient son argumentation concernant l'imitation. Ici, comme dans le *De re Navali*, il voulait faire connaître à ses lecteurs ce qu'il avait réellement écrit, afin qu'ils pussent juger jusqu'à quel point les attaques de ses adversaires étaient justifiées. Le second traité (*Responsio ad convitia*) ne peut pas être mieux caractérisé que par cette appréciation de Née de la Rochelle[4]: « Dans le second livre, dont il a fait deux parties, il disserte d'abord sur le style de son adversaire, sur le sien propre, sur celui d'Érasme, de Longueuil, et des Allemands; il cite

[1] Voir p. 44.

[2] Préface de Sturm, mise en tête de son édition des *Formulæ et Phrases Doleti*, Argentorati, 1576. Une grande partie de cette préface est citée par Maittaire, *Annales Typ.* III, 78.

[3] Brunet (*Manuel*, art. Sabinus) dit à tort que ce livre est une réponse à l'*Apologia in M. A. Plauti calumniatores* de Sabinus. C'est une réponse aux *Sectiones Succissivæ*. Dans l'*Apologia* il n'est pas question de Dolet.

[4] *Vie de Dolet*, p. 41.

Budé, Bembo et Sadolet, et repousse avec aigreur toutes les calomnies et les horreurs dont Sabinus l'avait chargé; ensuite il emploie la seconde partie de ce même livre à se laver du plagiat dont il avoit été accusé, et il termine le volume par des épigrammes contre son antagoniste, lesquelles sont, au jugement de Maittaire, plus remplies de fiel que d'agrément. » En dehors des injures à l'adresse de Floridus, dont le livre est naturellement rempli, on n'y trouve rien de bien nouveau; Dolet se défend, et avec bonheur, des accusations de son adversaire qui veut le faire passer pour irréligieux, et gourmand, et qui déclare qu'il a découragé les gens de l'étude de Térence et de Virgile. Le livre, malgré tout, est surtout composé d'extraits des autres ouvrages de Dolet. Les injures sont toujours aussi violentes, elles ne valent la peine de nous arrêter que sur un point. Dolet cherchant à renvoyer le dé à son antagoniste l'accuse de s'être approprié un ouvrage du prince de Carpi (le *de C. Julii Cæsaris præstantia*) et de l'avoir publié sous son propre nom[1].

Floridus ne tarda pas à répondre à Dolet. Le livre de ce dernier avait paru en octobre ou en novembre 1540. Le 1er février 1541, Floridus avait terminé sa réplique; elle fut publiée à Rome chez Bladus, au mois de mai de la même année. En voici le titre: *Francisci Floridi Sabini adversus Stephani Doleti Aurelii calumnias*[2].

Il est dédié au cardinal Farnèse, et n'est à peu de chose près qu'une répétition des accusations contenues dans les *Lectiones Succisivæ*. La malheureuse explication du mot *remulcus* revient sur le tapis et est présentée comme preuve de l'ignorance crasse de Dolet. Le succès des Commentaires est attribué à l'habileté typographique du très respecte Sebastien Gryphius. Les accusations d'impieté sont renouvelees; l'homicide, dont il sera question plus loin, est change en un

[1] Dolet: *De Imit. Cic. adv. F. Sabinum*, p. 55.
[2] Ce livre est extrêmement rare.

meurtre atroce, et, comme on devait s'y attendre, Floridus se donne tout le mal possible pour se défendre de l'accusation qui pesait sur lui de s'être approprié l'ouvrage du prince de Carpi[1].

Les opinions religieuses de Dolet et les accusations portées contre lui au sujet de ces opinions formeront le sujet d'un chapitre subséquent; nous n'avons ici à nous occuper que des accusations de plagiat. Aucun de ceux qui depuis Floridus les ont répétées, et aucun des défenseurs de Dolet ne semblent avoir pris la peine de s'assurer, en comparant les Commentaires avec les œuvres qu'on dit avoir été imitées, si les accusations ont quelque fondement et, s'il en est ainsi, jusqu'à quel point elles sont vraies. J'ai entrepris cette comparaison, me contentant toutefois d'opposer un grand nombre de pages des Commentaires, prises au hasard aux articles correspondants de R. Estienne, de Nizolius, de Riccius et de Calepin. Voici les conclusions auxquelles je suis arrivé: l'accusation n'est pas justifiée; s'il est évident que Dolet connaissait les œuvres de ses prédécesseurs, il ne s'en est pas servi plus que ne devait le faire (il le dit lui-même) l'auteur d'un dictionnaire ou de Commentaires; les Commentaires sont, quant au fond, une œuvre originale et personnelle; l'auteur n'a pas plus le droit d'être accusé de plagiat que Robert Estienne, Nizolius et Calepin. La seule édition du *Thesaurus* de Robert Estienne, qui eût paru avant le premier volume des Commentaires, était celle de 1532, mince in-folio, qui contenait moins de la moitié de ce que contenait le volume de Dolet, et il paraît probable que Floridus ou ses aides crurent à tort que la seconde édition du *Thesaurus* avait été publiée quelque temps avant le premier volume des Commentaires. En somme, les deux ouvrages parurent presque ensemble, au mois de mai 1536, ou peu après.

[1] Franciscus Floridus Sabinus mourut en 1547. Je possède son exemplaire de la grammaire grecque de Théodore Gaza (In æd. Aldi 1525) orné d'une reliure vénitienne du temps; le nom: Franc. Flori. Sabi. est imprimé en lettres d'or sur le plat de maroquin.

Nous ne pouvons toutefois défendre Dolet pleinement. Un grand nombre des passages cités dans les Commentaires sont les mêmes que ceux que l'on trouve cités dans les ouvrages d'Estienne, de Riccius et de Nizolius; Dolet évidemment leur a emprunté quelques-unes de leurs citations sans les vérifier, c'est ce qui nous porte à croire que d'autres passages ont pu être pris dans ces mêmes auteurs; il est évident que certaines explications sont celles du *Thesaurus* et des *Observations*[1]. Dans le premier volume, il n'y a pas un mot qui indique ces sources, ni rien qui nous apprenne que Dolet eut profité des travaux de ces érudits. Robert Estienne est cité comme habile imprimeur, et Riccius et Nizolius sont simplement mentionnés dans le passage rapporté plus haut. Une simple note qui eût dit ce que Dolet devait à ses prédécesseurs nous aurait suffi; mais la vanité de notre auteur ne lui permit pas d'écrire cette note, aussi a-t-il prêté le flanc à une accusation, qui en substance n'est nullement fondée. Dans son second volume, rendu plus sage par les leçons de l'expérience, il est moins avare de louanges à l'adresse des autres érudits et nomme du moins les dictionnaires de Robert Estienne, de Nizolius et de Calepin.

[1] Je n'ai remarqué aucune explication empruntée à Riccius. Une édition de son *Apparatus Latinæ locutionis* fut donnée par Gryphius en 1554 — il se peut que ce fût Dolet qui en surveilla l'impression.

CHAPITRE XIII

TRAVAIL ET LOISIR

Many a green isle needs must be
In the deep wide sea of misery.

SHELLEY.

O qui complexus et gaudia quanta fuerunt
Nil ego contulerim jucundo sanus amico.

HORACE.

IEN que la publication des Commentaires et les attaques et les querelles suscitées par cet ouvrage nous aient conduit jusqu'en 1541, il nous faut maintenant revenir à l'année 1536. Les huit mois qui suivirent la publication du premier volume se passèrent presque sans incident; ce fut pour Dolet une période de travail assidu et incessant. Dolet s'appliqua surtout, comme nous l'avons vu, à achever et à imprimer le second volume. Mais il est certain qu'il étudiait toujours et qu'il préparait en même temps quelques-uns des nombreux ouvrages qu'il devait bientôt après faire paraître; il y a un livre qui, probablement édité et sans nul doute composé en partie par Dolet, fut publié alors et qu'on ne doit point passer sous silence, sur-

tout parce que jusqu'ici aucun de ses biographes n'en a parlé. Le 10 août 1536, le jeune dauphin mourut à Tournon, pour avoir eu l'imprudence de boire un verre d'eau glacée à Lyon, quatre jours auparavant. Cette mort, comme c'était l'habitude, fut attribuée à un empoisonnement, et Sébastien Montecuculi fut victime de cette accusation imaginaire. Un petit volume de poèmes latins et français intitulé : *Recueil de vers Latins et vulgaires de plusieurs poëtes Francoys, composés sur le trespas de feu Monsieur le Daulphin* (il comprenait des épitaphes dues à Marot, à Saint-Gelais et à Macrin), fut publié à Lyon trois mois après chez François Juste, par les soins de Dolet, si mes suppositions sont fondées. L'avant-propos est écrit dans un style qui ressemble au sien, et la première ode du livre, adressée par lui aux poètes de France, sert en quelque sorte de préface poétique à l'ouvrage entier, qui de plus contient trois autres pièces de Dolet[1].

Il est probable en effet que Dolet travaillait à cette époque pour François Juste, aussi bien que pour Gryphius. Ses services chez ces deux imprimeurs restaient absolument distincts. Juste s'occupait avant tout des livres français, tandis que Gryphius se bornait presque entièrement à imprimer des livres latins. Il n'est pas douteux que celui-ci regardait, sinon avec mépris, du moins avec un certain sentiment de supériorité, les Juste, les Nourry et les Arnollet, qui imprimaient en langue vulgaire la littérature populaire du temps; il ne pouvait y avoir de rivalité entre lui et eux. L'unique livre français que Gryphius

[1] La plus grande partie de ce volume comprend des compositions de Dolet et de ses amis. Parmi les collaborateurs, on peut citer Voulté, les deux Scève (Maurice et Guillaume), Marot, N. Bourbon, Jean des Gouttes (Janus Guttanus), Pierre du Châtel, Claude Fournier, J. Canappe et A. du Moulin. Leurs compositions et celles de Dolet occupent vingt et une pages sur les trente-six du livre ; le reste est réservé à des odes de S. Macrin, Mellin de Saint-Gelais, Gilbert Ducher, Guillaume Mellier, H. Appianus, P. Piochetus, J. Gagnius, Lateranus et C. Elvamus. Les cinq derniers noms me sont totalement inconnus. Macrin devint sans nul doute l'ami de Dolet un peu plus tard, mais je ne sais s'ils se connaissaient à ce moment.

avait jusque-là daigné imprimer[1], — les *Arrêts d'Amour* de Martial de Paris, — était accompagné d'un savant commentaire latin de Benoît Court, qui à lui seul peut-être recommandait l'ouvrage au docte typographe. Le père de Colonia[2] nous dit que Benoît Court écrivit trois livres; le premier fut un commentaire en latin sur les *Arrêts d'Amour*, ouvrage « frivole, s'il en fut jamais, et qui ne méritoit certainement pas d'avoir pour imprimeur le célèbre Sébastien Gryphius ». Pernetti[3] dit presque dans les mêmes termes que la plus grande gloire de cette production « est d'avoir eu pour imprimeur Sébastien Gryphius ». D'un autre côté, ces deux écrivains s'accordent à déclarer que « le troisième ouvrage auroit pu suffire à lui seul pour immortaliser son auteur ». C'est l'histoire naturelle des arbres et jardins. Mais les vicissitudes des temps amènent leur vengeance. Les classiques latins de S. Gryphius sont depuis longtemps descendus dans les limbes des « vieux bouquins »; on les chercherait en vain dans les catalogues de Fontaine, de Bachelin-Deflorenne ou de Quaritch, tandis que les livres français imprimés par lui sont encore avidement recherchés, et ses trois éditions des *Arrêts d'Amour*, avec les Commentaires de Benoît Court, sont parmi les rares publications sorties de ses presses, qui trouvent toujours des acquéreurs et assez fréquemment des lecteurs. L'immortalité accordée à Benoît Court pour son histoire naturelle des arbres n'a pas été de longue durée; les commentaires sur les *Arrêts d'Amour* sont admirés par les juristes pour la science et les recherches, par les lettrés pour le badinage amusant quoique

[1] On cite dans le catalogue de La Vallière une édition du premier livre de la *Métamorphose d'Ovide, translaté en français*, par Marot, comme étant de Gryphius (1534); ce même ouvrage est cité par Brunet comme « sans date, vers 1533 », mais M. Guiffrey : Œuvres de C. Marot, II, 261-262, n'en fait pas mention et dit qu'il ne connaît pas d'impression « du premier livre antérieure à l'édition donnée par Estienne Roffet, en 1534 ».

[2] *Hist. litt. de Lyon*, II, 475.

[3] *Les Lyonnais dignes de mémoire*, I, 329.

peut-être involontaire; le livre a été réimprimé au moins huit fois.

Le contraste n'est pas moins frappant entre les livres de Gryphius et ceux de Juste ou de Nourry. Les savants ouvrages latins imprimés par le premier ne trouvent guère d'acheteurs aujourd'hui, tandis qu'un poème ou un roman français qui porte le nom de Juste ou de Nourry ne manquent jamais d'être fortement disputés dans les ventes; on les achète 100 fr., 1000 fr. ou même 2000 francs[1]. En 1538, Dolet entreprit pour François Juste de reviser et d'éditer une traduction française de l'un des livres les plus populaires de l'époque — le *Cortegiano* de Balthazar Castiglione. Il y eut peu d'ouvrages qui furent plus du goût du seizième siècle. Imprimé d'abord par Alde en 1528, il n'eut pas moins de treize éditions publiées en Italie dans les vingt années qui suivirent. Peu après son apparition, le livre fut traduit en français par Jacques Colin et imprimé à Paris. Mais, suivant Dolet, cette traduction est pleine de fautes que lui et Mellin de Saint-Gelais relevèrent et corrigèrent, et, ainsi revue, la traduction fut imprimée par François Juste en 1538, avec une préface de Dolet adressée à Saint-Gelais, dans laquelle il réclame pour ce livre le privilège qui venait de lui être accordé par le roi. A la fin du livre se trouve une dédicace de François Juste à « Monseigneur Monsieur Du Peirat, Lieutenant-Général pour le Roy à Lyon » écrite dans le style de Dolet; les nombreuses erreurs de l'édition de Paris sont attribuées « à la faute, il est aisé de le veoir, de l'imprimeur. » Juste dit que pour cette édition il a eu recours aux bons services de « Monsieur maistre Estienne Dolet pour certain en litérature, éloquence et scavoir, une des principales lumières de France ». J'ai soigneusement comparé l'édition de Juste avec celle de Le Long et De Harsy publiée sans indication de date, mais probablement en 1537

[1] *L'Adolescence Clémentine*, Juste, 1534, se vendit 1800 fr. et *l'Ogier le Danoys*, Nourry, 1525, 2200 fr. à la vente Yemeniz.

ou plus tôt, et je trouve que cette dernière est bien plus belle comme impression et comme papier que celle de Juste, qui n'offre du reste que de légers changements[1].

Un troisième imprimeur pour lequel Dolet travailla à cette époque fut Scipion de Gabiano; il édita pour lui, en 1538, *Le Guydon des Practiciens*, livre de droit pratique qui devint bientôt populaire auprès des notaires et des avocats. Une courte préface qu'il adresse au lecteur nous offre un spécimen de son style ordinaire : « Lecteur, écrit-il, si tu as veu ce que deja est sorty de nos mains, tu ne peux ignorer l'affection et vouloir que avons au bien public et honneur litéraire. Ce qui m'a meu de vouloir estre mis en lumiere ce present œuvre a moy envoyé par ung mien amy. Donc après avoir cogneu le dict œuvre estre utile et proffitable, j'ay donné ordre qu'il vînt entre tes mains en la sorte que tu vois. » Surveiller l'impression d'un livre de près de neuf cents pages imprimées en caractères gothiques serrés n'a pas dû être une légère besogne, mais il semble que Dolet se contenta d'écrire la courte préface et de corriger les épreuves[2].

Bien que Dolet méprisât les plaisirs et vécût une vie laborieuse, il n'était rien moins qu'un anachorète ou un ascète. Nul plus que lui ne jouit davantage de la société des hommes de lettres, et il n'était pas contraire à une jouissance modérée des plaisirs de la table. Il était pauvre non pas parce qu'il voyait quelque mérite dans la pauvreté, mais parce qu'il aimait la science plus que la richesse. Il dédaignait toutes les vertus ascétiques, tout en en pratiquant quelques-unes jusqu'à un certain point. La pauvreté, la chasteté, l'humilité, l'obéissance, la solitude oisive, la mortification n'étaient point en elles-mêmes des vertus à ses yeux, pas plus qu'aux yeux d'Aristote, de Platon ou de Cicéron, pas plus qu'aux yeux de

[1] Voyez sur cette édition la note de M. Yemeniz, dans le catalogue de ses livres, n° 553.

[2] Voyez sur ce livre et sur ses éditions l'appendice bibliographique.

Luther ou d'Érasme, de Bembo ou de Rabelais. Mais il y avait une chose qui le charmait surtout et qui nous le montre sous un aspect inattendu. Il aimait passionnément la musique. « La musique et l'harmonie », nous dit-il[1], « sont mes seuls plaisirs. Quoi de mieux fait pour émouvoir et adoucir l'âme, pour apaiser ou calmer ou même inspirer la colère? Quoi de plus efficace pour rafraîchir l'esprit fatigué des hommes de lettres? Peu m'importent les délices de la table, du vin, du jeu, de l'amour, — j'en use en tout cas avec une grande modération. Mais il n'en est pas ainsi de la musique, qui est le seul des plaisirs qui me captive, me charme et me repose. A la musique je dois ma vie et tout le succès de mes efforts littéraires. Il est certain que je n'aurais jamais pu supporter les travaux incessants, immenses, infinis, que représente la compilation de cet ouvrage, si le pouvoir de la musique ne m'avait délassé, s'il ne m'avait aidé à faire de nouvelles tentatives et à oublier la fatigue qui m'a obligé à abandonner pour un temps mes Commentaires. »

Une autre source de distraction pour lui était alors la natation. Il nous parle de son habileté de nageur, et nous informe que son endroit favori pour se baigner était dans le voisinage de l'église Saint-Laurent, à la jonction du Rhône et de la Saône[2].

Ses études et ses plaisirs ne lui faisaient pas oublier les devoirs de l'amitié. Il continuait à correspondre avec Jean de Boyssone, et fut à même de rendre quelques services au professeur de droit en retour de ceux que ce dernier lui avait rendus. Le bannissement de Dolet n'eut pas pour effet de mettre un frein aux disputes entre les étudiants (surtout ceux de la nation française) et les autorités de la ville de Toulouse. Le parlement, grâce à une prudente concession, avait quelque peu calmé l'excitation causée par le décret contre

[1] 2 *Com.* 1294.
[2] 2 *Com.* 170.

lequel avaient été dirigés les discours de Dolet; mais les disputes entre les capitouls et les étudiants continuerent et furent aggravées par une tentative déraisonnable et illégale de la part des premiers, qui voulurent faire payer un lourd impôt aux professeurs et aux membres de l'université, portant ainsi atteinte à leurs privileges en une chose tres importante et blessant indignement chacun d'eux. Les bourgeois approuvèrent généralement l'action des magistrats; les maitres protestèrent contre cet empiétement; les étudiants, toujours prêts à se montrer, s'assemblerent les armes à la main; il s'ensuivit une émeute sérieuse entre bourgeois et escholiers, les autorités furent injuriées, un capitoul même fut renversé de sa mule. Les gardes de la ville reçurent l'ordre de s'emparer des meneurs, et, accompagnés par la populace, ils pénétrèrent dans l'école de droit, où un professeur, — Boyssone, paraît-il, — faisait son cours. Le sang coula: six des étudiants français furent arrêtés et auraient été exécutés, s'ils n'avaient été sauvés, grâce à l'intervention de Jacques de Minut. Les étudiants s'enfuirent de Toulouse; les salles des cours furent fermées, et les professeurs et régents en appelèrent au parlement.

Il paraît que Boyssone et Voulté, sans être les promoteurs de cette démarche, y prirent une part active. Quelle fut la décision du parlement, nous l'ignorons; en dernier lieu les poursuites de ce tribunal furent arrêtées et toute l'affaire fut remise au grand conseil. Matthieu Pac plaida la cause de l'université, mais sans succès, j'imagine, car aucun jugement ne fut rendu. Les choses, toutefois, n'en restèrent pas là: les étudiants firent valoir leurs griefs et Guy Breslay, l'un des principaux membres du grand conseil, fut envoyé à Toulouse pour instruire l'affaire. Là encore nous n'avons aucun renseignement sur l'issue des débats, mais il semble probable que les membres de l'université eurent gain de cause, puisque Boyssone reprit ses cours; de plus, nous sommes certain que Breslay était prêt à défendre la cause des lettres

autant que les circonstances pouvaient le lui permettre[1]. Mais Boyssone avait à peine repris possession de sa chaire que nous le voyons engagé dans un procès plus important pour lui-même; cette affaire personnelle était due soit aux disputes entre capitouls et les étudiants, soit à la haine qu'il avait encourue en se posant en champion zélé de l'université, soit encore à la sympathie qu'il professait pour la cause de la littérature et du progrès. Tout ce que nous savons de certain sur la nature du procès, c'est ce qu'il nous en apprend lui-même en nous disant que sa vie fut mise en danger, et en se comparant à Cicéron plaidant *pro domo sua*[2]. Il comptait sur le président Minut, mais l'influence de ce dernier dut faire place à la bigoterie étroite de ses collègues. Boyssone fut condamné et il en appela tout de suite au grand conseil.

Nous avons déjà vu par ses lettres combien il était anxieux de savoir si le roi viendrait à Lyon. S'il y venait, il devait être accompagné par le grand conseil, qui siégerait à Lyon pendant le séjour du monarque dans le Midi. François Ier arriva le 17 février, accompagné ou immédiatement suivi du grand conseil. A l'appel de Dolet Boyssone ne perdit pas de temps pour se rendre à Lyon, dans le dessein de plaider sa propre cause.

Guy Breslay était heureusement l'un des membres les plus influents du conseil siégeant à Lyon, sinon président de fait. Dolet, Gryphius et Maurice Scève étaient tous intimement liés avec lui, et tous ils étaient désireux de recommander Boyssone. Les sympathies de Breslay avaient déjà été assurées en faveur du seul professeur de Toulouse qui souhaitait de voir avancer

[1] Lafaille, II, 90, parle de ces affaires; mais notre principale source de renseignements est la correspondance manuscrite et les poèmes de Boyssone ainsi que les épigrammes de Voulté. On trouvera un récit fondé sur ces documents dans l'article de M. Guibal (*Revue de Toulouse*, juillet 1804, p. 83-85). Mais là, comme ailleurs, l'ordre chronologique des faits est un peu vague. Voyez aussi la lettre de Boyssone (août, 1535), plus haut, p. 210.

[2] M. Guibal prétend que ce procès avait réellement rapport à la maison de Boyssone, qui, comme on l'a dit plus haut, avait été confisquée après la condamnation qu'il avait encourue pour hérésie. *De Boyssonnei Vita*, p. 49, note 2.

l'étude scientifique du droit, et voulait concilier les études de l'université avec les exigences de la littérature. Boyssone fit personnellement une très favorable impression sur lui et même sur les autres juges. Breslay employa toute son influence, publiquement à la cour et dans l'intimité auprès de ses collègues, pour sauver cet homme excellent de nouvelles persécutions. Il réussit à souhait : Boyssone avait dû revenir à Toulouse avant que le jugement fût prononcé, mais quelques jours après son arrivée, Guillaume Scève eut la satisfaction de lui écrire qu'il avait eu gain de cause. « Vous devez beaucoup à Breslay », écrivait-il, « beaucoup à vos talents littéraires ; la haute opinion que les juges s'en sont formée vous a été d'un grand secours[1]. »

Cette affaire retint Boyssone à Lyon pendant tout l'été. Ses cours de droit furent suspendus, et cette circonstance, ajoutée à l'incertitude dans laquelle il se trouvait au sujet de l'issue du procès, le remplit d'anxiété ; mais il n'en jouit pas moins extrêmement des rapports qu'il eut avec Dolet et avec les amis anciens ou nouveaux qu'il rencontra à Lyon. Outre ceux qui résidaient habituellement dans cette ville, il y trouva plusieurs personnes de distinction qui, amenées par la présence de la cour, avaient donné à Lyon l'aspect d'une capitale. Dolet et Boyssone eurent ainsi l'occasion de faire la connaissance de gens influents. Marguerite de Navarre accompagnait son frère. Elle connaissait déjà Boyssone, et, comme nous l'avons vu, un an auparavant, elle lui avait demandé de venir s'établir à Bourges, où sa cour se tenait ordinairement. Quelques mois après nous voyons qu'elle rend un grand service à Dolet, et il est probable que ce fut pendant le séjour de cette princesse à Lyon qu'il lui fut présenté. L'été semble avoir été très agréable pour lui ; non seulement Boyssone se trouvait à Lyon, mais Dolet avait le bonheur d'y retrouver un ami qui lui était encore plus attaché, Jean Voulté.

[1] Boyssone : *Manuscr. Epist.*, fol. 19.

Jean Faciot qui, suivant la mode de l'époque, prit le nom latin de *Vulteius*, que ses biographes, le retraduisant en français, ont changé en Vautier, en Vouet, mais plus communément en Voulté [1], était un jeune poète et un érudit plein d'enthousiasme pour la littérature et rempli d'affection pour ses amis; il était né vers 1510 à Vandy-sur-Aisne, près de Reims, et, à cause de cela, se donnait dans ses vers l'épithète de *Remensis*. Après avoir fait ses études à Paris, au collège Sainte-Barbe, nous voyons qu'au 17 décembre 1533 il fut engagé, sous le nom de Jean Visagier, Maître-ès-Arts, par Tartas, principal du collège de Guyenne, comme l'un des régents ou professeurs que les jurats de Bordeaux avaient autorisés le principal à s'adjoindre. Ses appointements étaient de quarante livres tournois par an, — c'étaient des émoluments plus élevés que ceux des autres professeurs, ce qui nous ferait supposer qu'il avait quelque connaissance spéciale, il savait sans doute le grec [2]. Nous le trouvons à Toulouse dans l'automne de 1534, et en 1535-1536 il y étudie le droit pour se faire recevoir avocat, et en même temps il enseigne proba-

[1] Bien que, suivant l'habitude de tous les écrivains français modernes, je l'appelle toujours Voulté, je n'ai pas connaissance qu'il portât jamais ce nom, aucun de ses contemporains ne l'appelle ainsi. Le seul nom français qu'il se donne est Visagier.

[2] Gaullieur : *Hist. du Coll. de Guyenne*, Paris 1874, p. 57. Bien que M. Gaullieur laisse entendre qu'il est possible que Jean Visagier fût la même personne que Jean Voulté, il ne semble pas que cela soit probable, encore moins certain, et il suppose (p. 69) que Voulté remplaça simplement Gentian Hervet comme professeur à Bordeaux à l'époque où ce dernier donna sa démission, un peu avant le 11 avril 1534; mais ce n'est là qu'une simple conjecture. Il n'y a pas de doute que Voulté eut une chaire quand Jean de Tartas était principal du collège, lequel prit sa retraite vers le 11 avril 1534. Voulté était l'un des professeurs qui détestaient le plus Tartas, il écrivit contre lui plusieurs épigrammes mordantes qu'il publia dans la suite; mais bien que l'engagement de tous les autres professeurs, pendant le règne de Tartas aussi bien que pendant celui de Gouvéa, son successeur, soit officiellement enregistré, celui de Jean Voulté serait absolument inconnu et on ne le trouverait pas mentionné dans les archives du collège, si nous ne croyions pas qu'il fut ce Jean Visagier nommé par Tartas en décembre 1533; d'autre part, si Visagier n'est pas Voulté, la trace du premier se perd absolument, et, fort peu de temps après sa nomination, on n'entend plus parler de lui.

blement le grec. Je crois que ce fut pendant son séjour à Lyon, au commencement d'octobre 1535, qu'il fit la connaissance de Dolet. Au mois d'octobre de cette année-là, Robert Britannus, — il avait alors quitté Bordeaux, — écrit à Dolet de Toulouse pour lui présenter un de ses ex-collègues qui, dit-il, avait enseigné le grec au collège de Guyenne pendant que lui, Britannus, y enseignait le latin[1]. Je suppose que cette personne était Voulté, et il est certain que ce fut à cette époque qu'il se lia avec Dolet. (Il se peut toutefois que ce fut Hervet ou encore Charles de Sainte-Marthe.) Une vive amitié les réunit, pareille à celle qui réunissait Voulté et Boyssone. Dans un volume d'épigrammes de Voulté, imprimé en 1536, non seulement il en consacre seize à la louange de Dolet, mais, dans la dédicace qu'il adresse au cardinal de Lorraine, il parle de son ami en termes qui disent sa très haute admiration. Pendant plusieurs années Dolet, Voulté et Boyssone ne cessèrent d'avoir d'excellents rapports, et si nous ne pouvons accorder à Voulté de grands mérites comme poète, nous pouvons nous permettre de louer hautement comme ami un homme qui était prêt à rendre tous les services qu'on réclamait de son amitié et même plus encore.

Quoiqu'il fût maître ès arts, il étudiait encore le droit à Toulouse et enseignait en même temps, lorsque les troubles dont il a été question plus haut, firent suspendre les cours et licencier professeurs et élèves. Suivant les conseils de Jacques de Minut et de Jean de Pins, il se décida à abandonner le droit et à se consacrer exclusivement à la littérature[2], qui, comme c'était le cas de Dolet, avait été sa première maîtresse. Aussi suivit-il Dolet à Lyon (probablement en compagnie de Jean de Boyssone), et il semblerait qu'il y passa l'été de 1536. Nous voyons par une lettre de Matthieu Pac à Boyssone.

[1] *Britanni Orationes*, etc. Tolosæ 1536, p. [illegible].

[2] Épître à J. de Boyssone placée en tête du second livre d'épigrammes de Voulté, première édition, p. 98.

écrite de Toulouse (13 juillet 1536), qu'ils étaient alors tous les trois à Lyon[1]. Voulté avait déjà composé deux livres d'épigrammes; il nous dit qu'il n'avait pas l'intention de les publier, mais qu'il les fit imprimer à la prière de Pierre Duchâtel et de Guillaume Scève, qui l'un et l'autre se trouvaient aussi à Lyon. Ces épigrammes parurent chez Gryphius en 1536. Le premier livre est dédié au cardinal de Lorraine; comme nous l'avons vu dans la lettre citée plus haut, Dolet est l'objet de vifs éloges dans cette dédicace; le second livre est précédé d'une épître adressée à Jean de Boyssone; elle contient les détails que nous venons de donner. Les deux dédicaces furent écrites à Lyon, dans la seconde moitié de juillet (1536). Parmi les six cent trente et une prétendues épigrammes que comprend le volume, et dont la majeure partie s'adresse directement ou indirectement à des contemporains, il n'y en a pas moins de vingt-cinq en l'honneur de Dolet, — les unes lui sont personnelles, les autres ont trait à ses Commentaires, et au rang qu'il occupe parmi les poètes et les érudits, d'autres encore sont adressés à différents personnages et chantent ses louanges, quelques-unes enfin tournent en ridicule Maur et les autres ennemis de Dolet. Toutes sont pleines d'affection et d'admiration enthousiaste pour l'ami. Si nous ne pouvons pas assurer à Voulté une place bien élevée comme poète ou comme critique, il n'en est pas moins vrai que ses épigrammes nous sont précieuses pour les détails biographiques qu'elles nous fournissent sur Dolet, Jean de Pins, Boyssone et Minut. Duchâtel, G. Scève, Marot, Macrin, Briçonnet et Roussel font aussi les frais de plusieurs épigrammes. Pour la question des troubles de l'université de Toulouse, le livre est d'un grand prix, et il est regrettable que Lafaille et les autres historiens qui se sont occupés de Toulouse n'en aient pas plus profité. Voulté retourna à Toulouse à peu près en même temps que Boyssone, vraisemblablement pour reprendre ses études de droit

[1] Manusc. Epist. Boyss. Toulouse, fol. VIII, p. 13.

et ses cours, puisque l'université était rouverte et que professeurs et étudiants étaient revenus.

Ce fut pendant son séjour à Lyon que cette ville fit une perte irréparable en la personne de Sanctes Pagnino (août 1536). Ses funérailles se firent avec une pompe peu ordinaire et sa mort fut un deuil public. Le clergé pleurait le plus docte théologien et le prédicateur le plus populaire de Lyon ; grâce à son influence, les progrès de l'hérésie luthérienne avaient pu être arrêtés. Les gens de lettres regrettaient le plus illustre hébraïsant du siècle et les pauvres un homme plus dévoué aux œuvres de charité et de bienfaisance qu'à la science et à la théologie. Ç'avait été sur ses instances que le riche banquier Thomas de Gadagne avait fondé un hôpital pour les pestiférés[1]. Voulté assista sans doute aux funérailles de Sanctes Pagnino — il écrivit son épitaphe en vers élégiaques, qui ne sont pas de sa meilleure manière.

Boyssone et Voulté revinrent à Toulouse en août ou septembre 1536, et, vers la fin du mois, la correspondance de Boyssone et de Dolet reprit son cours.

Jean de Boyssone à Étienne Dolet.

« Peu après avoir quitté la Cour, mon cher Dolet, et tandis que j'étais fort occupé à réinstaller mon école de droit qui avait été fermée pendant tout l'été, au milieu des pérégrinations que je faisais dans toute la ville pour trouver des assistants, j'ai été attaqué par une grave maladie qui m'a rendu très souffrant pendant plusieurs jours. Grâce à Dieu, je suis tout à fait rétabli maintenant et je puis vous écrire. Il est inutile que je vous dise ce qui est arrivé ici depuis

[1] Le père de Colonia a réussi à prouver (*Hist. litt. de Lyon*, II, 565-66) que Sanctes Pagnino mourut en août 1536 et non pas en 1541, comme le dit l'inscription qu'on vit alors à l'église des Jacobins et ainsi que le veulent plusieurs de ses biographes. Voyez aussi Péricaud : *Notes et Documents pour servir à l'histoire de Lyon*, 1483-1546, p. 57.

mon retour, je sais que Voulté vous a tenu fort au courant de tout. Je ne connais pas de meilleur correspondant que lui. Je ne veux pas que ma lettre vous éloigne des études qui vous absorbent tant. » (Toulouse, sept. 1536[1].)

Étienne Dolet à Jean de Boyssone.

« Mon état de santé est aussi satisfaisant que possible, et je travaille avec une grande ardeur. Si vous pouvez me donner d'aussi bonnes nouvelles de vous, quelle ne sera pas ma joie. Mes Commentaires m'occupent trop pour que je puisse vous en écrire plus long. Aussi je vous dis adieu; aimez-moi toujours. Adieu. Lyon, 13 octobre 1536. Je vous prie de saluer en mon nom notre très docte et très cher ami Mopha. »

La personne dont il est question dans ce post-scriptum était le savant juriste Matthieu Gripaldi, nommé récemment professeur de droit à Toulouse; il se faisait parfois appeler Mopha, nous ne savons pas pour quelle raison. Né à Chiéré, dans le Piémont, au commencement du siècle, il s'était consacré à l'étude de la jurisprudence avec succès et avait enseigné à Pise, à Pérouse et à Pavie avant d'être appelé à Toulouse. Il devint bientôt l'ami de Boyssone, de Voulté et de Dolet, à qui il fut probablement présenté par les deux autres pendant un séjour à Lyon. Il échangea pendant quelques années une correspondance suivie avec Boyssone. Comme tant d'autres érudits et professeurs de l'époque, il ne restait jamais longtemps dans la même ville, mais il allait d'une université à l'autre, tout à la fois comme étudiant et comme professeur. Partout où il se trouvait, il se faisait une réputation d'homme à idées larges et libérales; le dogmatisme de Luther et de Calvin lui convenait aussi peu que celui de l'Église catholique. Toulouse n'était certainement pas le

[1] Manuscr. Epist. Boyss. fol. XVIII.

lieu qui lui convenait, mais tant que Boyssone, Jean de Pins, Minut et Voulté y restèrent, il y resta aussi.

En 1541, il devint professeur à Cahors et peu après à Valence. En 1548, sa réputation était si bien établie, qu'on le pria de venir à Padoue en lui offrant l'une des deux chaires de droit civil avec des appointements de huit cents florins. L'université et la souveraine république furent si satisfaites de ses services que par deux fois on augmenta ses émoluments, qui furent portés, en 1550, à neuf cents florins, et, en 1552, à onze cents. Sa popularité était si grande que nous savons par Papadopoli que la grande salle de l'université ne pouvait contenir la foule d'étudiants qui désiraient l'entendre. Bientôt après cependant, craignant d'avoir à quitter Padoue, à cause de ses opinions, qui commençaient à être connues et suspectées, il résolut de s'assurer une retraite et acheta le domaine de Farges, près de Genève (territoire de Berne[1]). Il avait espéré respirer là un air plus libre, mais le procès de Servet, qui eut lieu pendant un de ses séjours à Genève, lui montra à son grand désappointement que (comme le fait remarquer Grotius) « l'Antéchrist avait apparu non seulement près du Tibre, mais aussi près du Léman ». Gripaldi osa témérairement adresser des remontrances à Calvin en présence du bûcher, et même protesta contre la condamnation de Servet. S'opposer à la volonté du réformateur, était un crime qu'on ne pouvait oublier ou pardonner, et le seul résultat obtenu par Gripaldi fut d'être invité à venir conférer avec Calvin et les autres ministres au sujet de ses propres offenses. Calvin refusa de lui tendre la main, et Gripaldi, concluant à bon droit que l'on était déjà prévenu contre lui, se retira brusquement. Il fut immédiatement appelé devant le conseil, et accusé par Calvin non seulement de partager les erreurs de Servet, mais, crime plus grand, d'avoir refusé de discuter ses propres opi-

[1] Farges était dans le pays de Gex, alors sous la domination de Berne. Théodore de Bèze l'appelle : *le Seigneur de Farges*, dans sa vie de Calvin.

nions. Calvin, nous dit Th. de Bèze, réfuta les erreurs de Gripaldi, qui fut chassé du territoire de Genève. L'accusation n'était pas tout à fait sans fondement. Je ne sais si ses opinions au sujet de l'étonnante et mystérieuse doctrine de la Trinité étaient plus ou moins intelligibles que celles de Servet ou que celles de Calvin lui-même. Ce qui est certain, c'est qu'elles n'étaient pas orthodoxes. Lorsqu'elles furent connues à Padoue, il se vit obligé de renoncer à sa chaire. Vergerio le fit venir à Tubingue, où, pendant quelque temps, il occupa une chaire de droit. Mais son persécuteur avait les bras longs. Le duc de Wurtemberg fut averti que son université servait de refuge à un hérétique et Gripaldi fut chassé de Tubingue. Alors il revint à Farges, où il offrit une généreuse hospitalité à ceux dont les lèvres ne pouvaient prononcer ni le schibboleth de Rome, ni celui de Genève. Ce fut dans sa maison que l'infortuné médecin Valentin Gentilis trouva un abri après avoir fui Genève. La patience de Calvin était à bout; il livra Gripaldi aux autorités bernoises. Il fut accusé d'hérésie et abjura ses opinions d'antitrinitaire; mais retombant dans ses anciennes erreurs, « il aurait été, comme le dit Bayle, tôt ou tard puni du dernier supplice, si la peste, qui l'emporta au mois de septembre 1564, ne l'eût garanti de tout procès d'hérésie ».

Quelles que fussent ses opinions spéculatives, le peu que nous savons de sa vie, nous porte à lui accorder tout à la fois notre respect et notre estime, et ces sentiments seront augmentés, si on lit sa correspondance avec Boyssone. Ses ouvrages de jurisprudence (dont la liste est donnée par Nicéron) étaient fort estimés[1].

[1] Voyez sur Gripaldi : Bayle (qui l'appelle *Gribaud*); Nicéron, XII, 235-241; Bock: *Historia Antitrinitariorum*, vol. II, p. 456-464; Papadopoli : *Hist. Gymn. Patavini*, I, 252; Tiraboschi : *Storia della Lett.*, vol. VII, part. II; Rossotti : *Syllabus scriptorum Pedemontii;* Sandius: *Bibl. Antitrinitariorum*, p. 17; Th. de Bèze : *Vie de Calvin.* Il y a un excellent article sur Gripaldi dans la *Biographie universelle*, où on l'appelle : *Gribaldi.*

CHAPITRE XIV

UN HOMICIDE ET SES CONSÉQUENCES

> Petit me perfidus hostis,
> Ac infert ensem jugulo : hosti obsisto minanti,
> Et neco, qui conabatur me absumere ferro.
>
> DOLET.

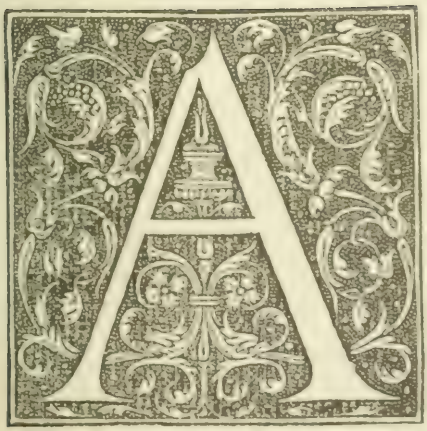

U dernier jour de décembre 1536 un nouveau malheur arriva à Dolet. Il fut, nous dit-il, attaqué dans les rues de Lyon par un peintre nommé Compaing[1], dont il parle tantôt comme d'un ennemi personnel, tantôt comme d'un bravo à gages. Il se montre qu'il essaya d'assassiner Dolet et que ce dernier, en se défendant, tua son adversaire. Dans l'un des documents ayant trait à la condamnation que Dolet subit quelques années plus tard, il est question « de l'homicide par lui commis en la personne

[1] Dans les documents officiels imprimés par M. Taillandier (*Procès d'Estienne Dolet*), il est appelé tantôt Henri Guillot dit Compaing, tantôt Guillaume Compaing. Dolet le traite de *Sicarius*, et dans un certain passage il l'accuse de machination odium.

d'un paintre[1] ». Il semblerait que Compaing fût accompagné par une bande de vauriens qui, après la mort du jeune peintre, essayèrent aussitôt de s'emparer de Dolet pour le livrer à la justice sous l'accusation de meurtre et qui excitèrent la foule à proférer cette accusation contre lui. Il est certain qu'il s'était déjà rendu suspect au moins aux yeux des autorités de Lyon, et que, s'il avait été arrêté et jugé dans cette ville, il aurait eu peu de chance d'être acquitté, quelque évidente que fût son innocence. Aidé par ses amis, il s'enfuit de la ville avant l'aube, ayant l'intention de se rendre à Paris pour y obtenir sa grâce du roi. Il nous a donné lui-même un récit de son voyage dans un poème latin où nous trouvons tout le détail de ses aventures :

« Lorsque Janus avec sa double face contemplait en même temps deux années, l'une qui se hâtait de finir, l'autre qui allait commencer, un ennemi perfide m'attaqua et me mit l'épée à la gorge; je résistai à celui qui voulait être mon meurtrier et je tuai celui qui s'efforçait de me détruire par le fer.

[1] Je ne sais si le récit que Dolet donne de cette affaire est juste. Si, en se défendant simplement contre l'attaque imprévue d'un assassin, il tua son assaillant, nous ne pouvons guère comprendre pourquoi la cour de Lyon fit tant de difficultés pour enregistrer ses lettres de pardon. Voulté, il est vrai, assure à Jean de Pins, dans la lettre mise en tête du troisième livre de ses épigrammes, qu'il est certain que Dolet tua son adversaire en se défendant, et ce témoignage doit nous suffire pour croire que Dolet était réellement dans son droit; mais il paraîtrait que l'affaire fût plutôt une querelle entre les deux hommes qu'une attaque faite sans provocation par Compaing dans l'intention de tuer Dolet. Compaing appartenait à une famille honorable de Lyon, et, bien que je n'attache aucune importance à l'accusation évidente impliquée dans les mots dont Floridus Sabinus se sert pour parler de cette affaire (je dois dire que je ne sais pas au juste ce qu'il veut insinuer), il n'est guère probable que Floridus aurait parlé ainsi si Dolet et Compaing n'avaient pas été liés d'amitié à une certaine époque. Voici le texte de Floridus : «Atque inde fieri compertum habeo ut qui nihil umquam laudabile in vita feceris quod de deo animaque sentis caute omnibus palam non facias, ne scilicet in crucem continuo rapiaris : a qua non admodum abfuisti dum perjurus sicarius juvenem pictorem *cum quo lenonia fide in gratiam redieris*, etiam jacentem animamque inter tuas nefarias manus exhalentem κοσκινηδόν pugione confodisti vel unico illo exemplo innatam tibi immanitatem pulchre ostendens.» *Adversus Doleti calumnias.*

« J'étais alors absorbé par des études littéraires, j'y consacrai tout mon temps, tous mes efforts, dans le dessein de produire une œuvre qui, je l'espérais, serait immortelle et serait une gloire pour la France...

« C'était dans cette ville célèbre (Lyon) que je passai ma vie, lorsque cette attaque néfaste m'obligea à riposter et à tuer un homme involontairement pour me défendre de ses coups. Aussitôt une bande armée de vauriens me poursuivit afin de me jeter en prison, malgré mon innocence. Mais il n'est pas difficile d'éviter la fureur d'une foule lâche et d'échapper à ses pièges. Protégé par quelques amis, je quittai la ville avant l'aube. Je dirigeai d'abord mes pas vers l'Auvergne, malgré la forte gelée et les vents violents de la saison. Je vis bientôt les frênes de la montagne couverts de neige. A travers les vallons (spectacle admirable) un torrent fougueux se précipite sonore comme la tempête, et, frappant le sol avec le bruit de la grêle qui tombe, court ensuite inonder les campagnes.

« Comme j'errais à travers les forêts d'Auvergne, l'Allier aux flots tumultueux s'offrit à ma vue. Je résolus d'abréger mon voyage en descendant ce courant. Je m'embarquai; le bateau secondé par les rames volait plus rapide que le vent. Les pays et les villes passaient devant moi; la barque agile laissait un long sillage derrière elle. Mais la rigueur de l'hiver ralentit notre course; la rivière est gelée de toute sa profondeur, les glaçons arrêtent les rames, et notre embarcation fortement ballottée reçoit plusieurs chocs et demeure immobile. Telle la flèche d'un Parthe lancée par un arc bien bandé; elle fend tout d'abord les airs avec une grande force, mais, si elle entre dans le feuillage d'un taillis, elle épuise son élan parmi les branches et tombe sur le sol; notre bateau, qui avait été aussi rapide que les vagues, fut ainsi arrêté dans sa course. Enfin le nocher, cédant à mes instances, se fraye un passage. La glace cède aux coups répétés des rames, et soudain nous glissons dans la Loire au large courant et pene-

trons dans une ville célèbre dans l'histoire, — Orléans, où je reconnais le berceau de mon enfance; je couvre de baisers les bords qui m'ont vu naître.

« Puis, ayant renvoyé mon bateau, je traverse la plaine à cheval. Arriver auprès du roi est mon unique pensée. Aussi je dirige mes pas vers la grande et populeuse ville de Lutèce, où je sais trouver le roi François, le roi de France; y a-t-il quelque chose au monde de plus auguste, de meilleur et de plus clément que tu puisses regarder, ô Soleil[1]? »

A la nouvelle de cet événement et de cette fuite, les amis de Dolet firent tous leurs efforts pour le sauver. Ce malheur ne fut pas plus tôt connu de Voulté, — il était alors à Toulouse et avait déjà acquis une certaine réputation par la publication de ses deux premiers livres d'épigrammes, — qu'il partit pour Lyon, où il comptait trouver son ami en prison. Il était désireux de se mettre à la disposition de Dolet, de lui offrir ses bons services et sa bourse; il voulait partager le sort de son ami si cela était nécessaire, et si, comme il le croyait, Dolet était banni, il était prêt, pour tenir une promesse qu'il lui avait faite autrefois, à l'accompagner en exil. A Lyon il apprit à sa grande joie que son ami était arrivé sain et sauf à Paris, et que, grâce à l'intervention d'amis puissants, il espérait obtenir son pardon du roi.

Une lettre écrite par Voulté à Jean de Pins (12 mars 1537) et imprimée dans le volume de ses épigrammes, nous dit l'inquiétude qu'il ressentait, et nous fait voir qu'on pouvait compter sur son affection et sur son dévouement; — il était disposé à faire tous les sacrifices pour être utile à Dolet. Il semble croire, à ce moment, que Dolet obtiendra son pardon et il avait mis en jeu sans doute toute l'influence qu'il possédait pour obtenir ce résultat. Tant qu'il resta à Lyon, ses efforts ne se ralentirent pas. « Voulté », écrit de Toulouse Jean de Boyssone, « est absent depuis deux mois. Il est parti pour

[1] *Doleti Carmina*, p. 59.

Lyon dans le dessein de venir en aide à Dolet. Puisse-t-il réussir comme je le souhaite[1]!»

Si nous nous en tenions aux affirmations de Dolet, ses amis ne lui auraient prêté nul secours. Toujours vaniteux et ne voulant guère reconnaître les services qu'on lui rendait, il se présente ici à nous sous des couleurs bien peu favorables, car nous savons tout le zèle, toute l'énergie dont ses amis firent preuve en cette circonstance. Dans la dédicace du second volume de ses Commentaires, dédicace adressée à Budé, nous lisons: « Après le terrible et affreux malheur qui, vous le savez, m'est arrivé quand il s'est agi de défendre ma vie, par quels ennemis connus et inconnus n'ai-je pas été attaqué? Ceux qui se persuadaient à tort que je leur avais voulu du mal étaient triomphants de penser qu'enfin l'heure était venue où leur haine pouvait être satisfaite. Ceux qui étaient dévorés de l'envie que leur inspiraient ma célébrité et ma gloire littéraire croyaient que le moment était venu de donner libre cours à leur envie, et, se réjouissant de me voir privé de ma quiétude et de ma tranquillité, ils me déchiraient, pour ainsi dire, de leurs malédictions. Tous ceux qui auparavant, dans ma prospérité, avaient fait quelque cas de moi, m'abandonnaient dans le malheur. Aussi, ayant à craindre mes ennemis et étant perfidement délaissé par mes amis, je n'étais pas seulement dans une situation lamentable et pénible (que j'aurais pu supporter), mais, comme chacun a pu le voir, ma vie était en grand danger, circonstance qui peut abattre et faire plier le courage de l'homme le plus valeureux. Toutefois je ne me suis pas laissé aller à la désolation, et je n'ai pas voulu être assez peu viril pour me laisser entraîner par les vagues des soucis et des inquiétudes, mais hardiment, suivant les conseils de mon esprit vigoureux, je suis peu à peu sorti de ces flots de misères; malgré les méchants projets de mes ennemis, et *sans le secours d'aucun de ceux qui se disaient*

[1] *Manusc. Epist. Boyss.*, fol. XIV.

être mes amis (mais dont, à vrai dire, je n'attendais rien), après une tempête furieuse et un orage terrible, j'arrivai enfin sain et sauf au port sans avoir eu à subir aucune perte sérieuse. »

Ces paroles ne pouvaient guère être bien accueillies par Budé lui-même et naturellement moins encore par les autres amis auxquels Dolet était redevable du pardon royal. Dans cette dédicace et dans ses poèmes il voulait nous faire supposer qu'immédiatement à son arrivée à Paris, et sans l'intervention d'aucun de ses amis, il obtint accès auprès du roi, raconta son fait et arriva à ses fins. Mais les lettres de Voulté et de Boyssone nous tiennent au courant des démarches actives que firent à Lyon et à Paris, et même à la cour, les amis de l'accusé, pour arriver à cet heureux résultat.

Dolet lui-même avoue ailleurs qu'il dut sa grâce à Marguerite de Navarre, et, d'après les poèmes qu'il adresse à Franciscus Pocræus et à Antonius Arlerius (personnages que je ne connais pas), nous voyons qu'eux aussi avaient mis leur influence à son service et avaient contribué grandement au succès des démarches. Et il est fort probable aussi que Pierre Duchâtel, alors très en faveur auprès du roi, avait été utile à Dolet. Une des odes de Voulté ne laisse aucun doute à cet égard. Voulté, lui-même, après un court séjour à Lyon, semble avoir senti que les intérêts de son ami l'appelaient à Paris, et nous l'y trouvons en effet avant que Dolet ait quitté la capitale. Les efforts des amis des lettres avaient remporté déjà la victoire, et le pardon du roi avait été accordé le 19 février[1], date antérieure à celle de la lettre de Voulté ; Voulté, du reste, n'avait pu arriver à Paris qu'à la veille du départ de son ami, juste à temps pour assister au banquet offert à Dolet par ses amis littéraires ; ce dernier nous a laissé de cette fête un intéressant récit qui, faisant passer devant nous tant d'hommes de la plus haute distinction, n'offre pas seulement un simple

[1] *Procès d'Estienne Dolet*, p. 27.

intérêt de curiosité, mais nous renseigne sur un point important de la vie de ces hommes célèbres. C'est peut-être celui des écrits de Dolet qui est le mieux connu, — il a été fréquemment cité par les biographes de Rabelais et de Marot.

« Le jour du banquet, qu'une docte réunion d'amis préparait pour moi, arriva bientôt. On vit là réunis tous ceux que nous appelons, à bon droit, les lumières de la France : Budé, si réputé pour sa science variée et étendue ; Berauld, aussi heureusement doué par la nature qu'habile dans la composition latine ; Danès, qui se distingue par sa culture générale ; Toussain, qui passe à si juste titre pour une bibliothèque parlante ; Macrin, à qui Apollon a donné le don de tous les genres poétiques ; Bourbon, également très habile en poésie ; Dampierre ; Voulté, qui donne au monde savant les plus belles espérances ; Marot, ce Maro français, qui montre une vigueur divine dans ses vers ; François Rabelais, l'honneur et la gloire de l'art de la médecine, qui peut rappeler et rendre à la vie ceux qui sont déjà arrivés au seuil même de Pluton.

« Parmi ces gens la conversation ne languit pas. Nous passâmes en revue les savants étrangers : Érasme, Mélanchthon, Bembo, Sadolet, Vida, Sannazar furent tour à tour discutés et loués.

« Le lendemain matin, au point du jour, je quittai Paris, et je me rendis aussi rapidement que possible à Lyon. Ma route traversait le pays qu'arrose la Seine, là où les armures de César ont si souvent ébloui les yeux de ses troupes invincibles. Enfin j'arrivai à l'endroit où la Saône partage la ville de Lyon [1]. »

Outre le banquet nous ne connaissons qu'un seul autre fait qui se rapporte au séjour de Dolet à Paris, c'est un petit incident fort agréable. Se trouvant un jour dans la boutique de Robert Estienne, il vit un livre de poèmes latins de Salmon Macrin qui venait de paraître ; et en le feuilletant il y trouva

[1] Carmina, p. 62.

une ode adressée aux poètes français du jour, dans laquelle il figurait avec Dampierre, Brice, N. Bourbon et Voulté comme l'un des cinq poètes latins principaux de France. Cette découverte ne lui fit pas un mince plaisir, car Macrin était reconnu (et à bon droit) comme le premier poète latin de France, et on doit accorder à l'Horace français une place bien plus élevée qu'à aucun de ses contemporains. Dolet lui rendit le compliment en lui adressant un poème latin.

A son retour à Lyon, le pardon du roi en poche, Dolet s'aperçut qu'il n'était pas encore à l'abri de tout danger. Ses amis et protecteurs avaient-ils par ignorance négligé de faire ratifier ce pardon par le parlement, ou le parlement avait-il repoussé la requête, on ne sait. Toujours est-il qu'il ne fut enregistré que six ans plus tard, et pour cela il fallut deux rescrits signés de la main du roi et revêtus de son sceau. Cette formalité manquant, les autorités de Lyon, — déjà hostiles à l'accusé, — crurent qu'elles avaient le droit de ne tenir nul compte du pardon, et Dolet n'était pas plus tôt de retour que, soit à l'instigation de ses propres ennemis ou à celle des amis de Compaing, il fut mis en prison par le sénéchal de Lyon. Il y resta jusqu'au 21 avril 1537; à cette époque, grâce à l'influence de Jean de Peyrat, lieutenant-gouverneur de Lyon sous le cardinal de Tournon, il fut mis en liberté provisoire, à la condition de donner garantie de se tenir à la disposition de la justice. Il se vengea du sénéchal en écrivant une ode mordante publiée dans le volume de poèmes qui parut l'année suivante.

Les sentiments de vanité qui poussèrent Dolet à se vanter qu'il devait son pardon à sa seule énergie et à son courage, et à déclarer que ses amis l'avaient perfidement abandonné, furent probablement une des causes de l'éloignement qu'éprouva bientôt Voulté pour Dolet. Nous avons déjà vu le zèle affectueux dont ce dernier fit preuve pour secourir son ami.

Dans les deux nouveaux livres d'épigrammes insérés dans le volume qu'il publia à Lyon, vers le milieu de 1537, il parle de Dolet dans huit épigrammes et lui adresse les plus grands

compliments (j'imagine toutefois y reconnaître un enthousiasme moins chaud et moins cordial que dans les premiers livres); nous trouvons aussi les mêmes louanges dans la lettre à Jean de Pins, qui sert de préface au troisième livre. Mais dans les deux petits volumes qu'il fit imprimer à la fin de 1538 à Paris chez Simon de Colines[1], volumes qui contiennent de courts poèmes adressés ou ayant trait à un grand nombre de poètes et d'hommes de lettres français, amis ou ennemis de l'auteur, le nom de Dolet ne figure nulle part. Mais bien que Dolet ne soit pas nommé, il est malheureusement trop clair qu'il est question de lui dans plusieurs épigrammes pleines d'amertumes et de reproches. Dans quelques-unes, Dolet figure sous le nom de *Ledotus;* dans d'autres intitulées: *In Ingratum*, il est évidemment pris à partie. Le poète se plaint fort de l'ingratitude que lui et d'autres, notamment Duchatel, eurent à subir de la part d'un ami, auquel, dans des circonstances très périlleuses, ils avaient prêté secours et dont ils avaient sauvé la vie. Il dit toute sa surprise de voir Guillaume Scève disposé à compter encore cet ingrat au nombre de ses amis. Il déplore qu'un homme, qui le considérait autrefois comme son meilleur et son plus cher ami, ne se soucie plus maintenant de son affection, et qu'il aille jusqu'à insérer dans ses livres des poèmes adressés à Bourbon, poèmes qui, primitivement, avaient été adressés à Voulté; et enfin, dernier reproche, mais non pas le moins grave, qu'il tourne en ridicule les poésies de son ami d'autrefois.

La pièce suivante donnera une idée de ces épigrammes :

In quendam Ingratum.

Debes qui propriam tuis amicis
Vitam, cur tibi neminem fuisse

[1] *Joan. Vulteii Rhemi Inscriptionum libri duo* et *Jo. Vulteii Rhemensis Hendecasyllaborum Libri quatuor.*

Talem, qualis amicus esse amico
Debet temporibus malis, ab iisque
Dicis omnibus in tuo relictum
Casu ? dic mihi per caput redemptum,
Per nuper tibi redditam salutem,
Sic amicitiæ, O scelus, tuorum
Respondes? satis esse nonne credis
Hoc factum modo singulari amori ?
Hæcne est gratia, quam referre par est ?
Hocne numere munus ipse pensas
Acceptum ? tibi nemo si vaganti
Incerto pede, et anxio adfuisset
Dic O dic ubi nunc miser jaceres ?

. . . . . .

Vivis ipse tamen, quid ? immo regnas,
Horum numere quos negas amicos
Et narras tibi defuisse in ipso
Casu, qui tibi reddidere vitam.
Illos quid potes amplius rogare ?
Illos quid meliusque chariusque
Ingrato dare tum tibi salute
Optasses ? tibi quid dedisse amicos
Narro ? decipior, nihil dederunt :
Litteris et enim hanc dedere vitam [1].

Dans une autre ode, intitulée *In Ledotum*, Voulté dit : « Tu ne désires pas seulement faire du mal à ceux qui t'en ont fait, mais tu vas jusques à attaquer tes quelques amis dans tes écrits, ceux-là mêmes à qui tu dois la vie. Tu t'efforces maintenant de te faire de nouveaux amis, tu les perdras bientôt, car tu ne possèdes pas un seul ancien ami [2]. »

Je crains que Dolet se soit montré ingrat aussi bien envers

[1] *Hendecasyllabi*, p. 9.

[2] Ib. p. 98. Je crois que Voulté fait ici allusion au passage de la dédicace du second volume des Commentaires (déjà cité), dans lequel Dolet se plaint que ses amis l'abandonnent quand il est dans le malheur.

Voulté qu'envers les autres, et la publication du second volume des Commentaires qui parut en février 1538, et qui contient le passage déja cité, ne pouvait manquer de causer la plus grande peine à ceux qui, comme Voulté, avaient fait tout ce que réclamait leur ami, et même plus encore.

Désormais le nom de Voulté disparaît pour nous. Dolet, il est vrai, lui adresse une ode dans le volume de poésies publié en 1538, mais il n'est plus question de Voulté dans les ouvrages qui suivent. Leur rupture n'éclata toutefois que quelque temps après le retour de Dolet à Lyon. Jusqu'à la fin de 1537 leurs anciennes relations d'amitié subsisterent. Dans les derniers mois de cette année-là Boyssone écrit à Gripaldi qu'il a appris par Scève que Dolet se porte très bien et que Voulté vient d'être reçu avocat[1].

A l'époque de sa rupture avec Voulté et probablement pour le même motif, Dolet perdit l'amitié de Hubert Sussanneau qui, on se le rappelle, se trouvait à Lyon, où il travaillait pour Gryphius. J'ai déjà dit dans quels termes élogieux Sussanneau parle de Dolet dans un livre imprimé en 1536. En 1538, comme Voulté, il change de ton. Dans ses *Iudorum libri*, imprimés par Colines cette année-là, on lit trois épigrammes *In Medinnum* qui sont évidemment dirigées contre Dolet et dans lesquelles on retrouve un langage analogue à celui de Voulté; de plus, son physique y est décrit en des termes moins que flatteurs, mais qui ne sont pas en contradiction absolue avec ceux de la lettre d'Odonus citée plus

[1] Voulté fut assassiné le 30 décembre 1542 par un homme qui avait perdu un procès contre lui. Voyez Bouillot: *Biographie Ardenaise*. Outre les deux éditions des *Epigrammata* et les deux petits volumes des *Hendecasyllabi* et des *Xenia*, on a encore l'*Oratio funebris, a Io. Vulteio de Luc. Minutio Thulusæ habita. Lugduni apud Parmenterium*, M. D. XXXVII. C'est une brochure de 16 pages, imprimée, comme la seconde édition des Épigrammes, par Berlon pour Parmentier; elle contient, outre l'oraison funèbre, une dédicace adressée comme il suit: *Joannes Vulteius Malafantio et Reynerio*, deux épitaphes de Voulté et trois par G. Scève, ainsi qu'une ode de Gripaldi. Je n'ai trouvé nulle part aucun renseignement sur ce livre et je n'en ai jamais vu d'autre exemplaire que celui que je possède.

haut. Sa haute taille, son dos voûté, la pâleur de plomb de son visage, ses yeux féroces, son air minable sont supposés correspondre avec les facultés de son esprit, et la courte jaquette qui avait excité les moqueries d'Odonus n'est pas oubliée[1] :

Quem buxeus vultus, macerque et oculi truces
Et proferentis tertiata vocabula
Flagare felle livido satis indicant.

Et dans une autre épigramme :

Extabet atra macie, et exili toga
Tegitur Medimnus.

L'amitié qui unit Dolet avec un personnage non moins distingué, avec Nicolas Bourbon de Vandœuvre, eut le même sort que celle de Voulté et de Sussanneau. Le docte précepteur de Henry Carey (lord Hunsdon), du jeune Henry Norreys et des Dudley, l'ami de l'évêque Latimer et du doyen Boston[2], arriva à Lyon immédiatement à son retour d'Angleterre au printemps de 1536; il dut immédiatement faire la connaissance de Dolet. Celui-ci, toujours prêt à accueillir un nouvel allié

[1] *Ludorum Libri*, fol. 16 et 34. D'un autre côté, Voulté (*Epigrammata*, lib. II, p. 159. Édit. 1537) loue beaucoup son physique :

« Tam pulchrum est corpus mens est tam pulchra Doleti.
Totus ut hoc possim dicere, pulcher homo est. »

Et Claude Cottereau (*Genethliacum*) dit en parlant du fils de Dolet :

« Quare sive unum referat, vel utrumque parentem,
Dives erit forma, dives et ingenio. »

L'article *Sussanneau* dans la *Biogr. Univ.* appelle l'attention sur une note manuscrite de l'exemplaire des *Ludi* qui se trouve à la bibliothèque publique de Lyon, laquelle note établit que les épigrammes *In Medimnum* et l'épigramme *In Mœvium* sont tous dirigés contre Dolet. J'hésite naturellement à ne pas me ranger à l'avis du président Bouhier (qui, quand on se reporte à l'exemplaire en question, semble être l'auteur de la note), mais il me semble que l'épigramme *Ad Lausum* (fol. 27) montre clairement que Dolet n'est pas *Mœvius*.

[2] N. Bourbon était un des protégés d'Anne Boleyn, et était naturellement assez dévoué aux hommes du parti de la réforme en Angleterre. Il loue autant Cromwell et Cranmer qu'il est injuste pour sir Thomas More.

qui défendit les lettrés contre les barbares, reçut très cordialement le nouveau venu, et lui assura l'amitié de plusieurs hommes de lettres alors en résidence à Lyon. Il est probable que ce fut à Dolet que Bourbon dut d'être présenté à Rabelais, à Marot et aux Scève, et dans son volume intitulé : Παιδαγωγεῖον, imprimé par Rhomanus en 1536, il lui exprima sa gratitude dans les trois odes qu'il lui adressa, dont l'une *(De Amicis Lugdunensibus)* commence par ces vers :

> Quos mihi Lugduni tua conciliavit amicos
> Fides, Dolete, et gratia,
> Efficiam...

Dans les autres il lui dit combien il estime sa personne et combien il respecte sa science. Six odes de Bourbon trouvent aussi place parmi les poèmes laudatifs qu'on trouve dans les *Carmina* de Dolet.

Mais dans la seconde édition de ses *Nugæ*, édition revue et augmentée, imprimée par Gryphius à la fin de 1538, bien que tous les autres poèmes du Παιδαγωγεῖον figurent, les odes adressées à Dolet sont omises et son nom n'est mentionné nulle part. Une étude approfondie des *Nugæ* de Bourbon et des poèmes de Voulté m'a permis de découvrir en partie la cause de la rupture de ces deux amis, et m'a amené à trouver quelques conclusions probables.

Un jour, après son retour d'Angleterre (1536), Bourbon alla chez Gryphius; il demanda quels étaient les nouveaux livres et on lui donna un volume intitulé *Epigrammata*. Il le parcourut avidement et y trouva, comme il s'y attendait, plusieurs vers et plusieurs phrases de ses *Nugæ*.

> Invenio illic e Nugis meis
> Surrepta carmina innumera, et sententias
> Alio tortas, et argumenta pleraque
> Adsuta ineptiis nebulonis illius.

Dans le Παιδαγωγεῖον, imprimé avant la fin de cette même année, Bourbon attaque vivement l'auteur de ce volume et dans quatre épigrammes intitulées : *De Scispo, In quendam carminum suppilatorem*, l'accuse d'avoir commis un honteux plagiat[1].

Bien que l'épigrammatiste ne soit pas nommé, il paraît que les reproches s'adressaient à Voulté; aussi, dans sa nouvelle édition (Lyon, Parmentier, 1537), il se défend dans plusieurs épigrammes de l'attaque de Bourbon, et, tout en taisant son nom, il s'amuse à ses dépens, se moque de ses *Nugæ* et des deux portraits que Bourbon avait fait figurer dans son livre. Mais avant la fin de 1538, au moment de la querelle de Dolet et de Voulté, ils s'étaient réconciliés. Dans une lettre de Bourbon à sa maîtresse Rubella (29 nov. 1538[2]) nous lisons : « J'apprends par une lettre de notre ami Christophe Richer que Voulté n'est plus fâché contre moi. Maudits soient ces bavards (ou plutôt, puisse Dieu les rendre plus bienveillants!) qui n'ont eu ni trêve ni repos, comme on dit, qu'ils ne m'eussent éloigné de Voulté. »

Fort peu de temps après, Bourbon donna une nouvelle édition de ses *Nugæ*, et Voulté publia ses *Inscriptiones* et ses *Hendecasyllabi*. Dans les livres de chacun de ces auteurs on trouve des odes amicales qu'ils s'adressent mutuellement. L'un et l'autre se félicitent de voir qu'un lien d'amitié les unit et se plaignent amèrement du faux ami qui a été la cause et l'aliment de leur rupture; Voulté propose de le considérer à l'avenir comme un ennemi commun. Ces faits, ajoutés à ces circonstances que la réconciliation de Bourbon et de Voulté suivit immédiatement la querelle de ce dernier et de Dolet, que le volume de Voulté qui célèbre cette réconciliation est plein d'épigrammes à l'adresse de Dolet, et que dans l'édition

[1] Pages 39, 40.

[2] *Tabellæ elementariæ... Nicolao Borbonio autore. Lugduni apud Frellæos Fratres* 1539.

presque simultanée des *Nugæ* de Bourbon les odes à Dolet[1] sont retranchées, m'ont porté à conclure que Bourbon et Voulté soupçonnaient Dolet d'avoir causé et fomenté leur brouille, et que c'est à cela qu'il faut attribuer la rupture de Bourbon et de Dolet.

Cependant Dolet ne cessait pas d'échanger une correspondance amicale avec Jean de Boyssone. Il paraît qu'on lui devait de l'argent à Toulouse; c'était soit une dette que dans la hâte de son départ forcé il n'avait pu recouvrer, soit plus probablement la valeur des biens et effets qu'il laissait derrière lui et qui avaient été illégalement saisis par les officiers de justice ou détenus par quelque autre personne. Il fallut un procès pour régler l'affaire; ce fut Boyssone qui prit en main les intérêts de Dolet et qui lui choisit Nicolas Le Roy pour avocat[2].

Le 22 juin Boyssone écrit à Dolet la lettre suivante : « J'ai reçu votre *De Re Navali*, je vous en remercie bien vivement. J'ai fait remettre à Jean de Pins la lettre que vous lui avez adressée. Nicolas Le Roy, homme très savant qui est au premier rang de sa profession, vous a en grande estime et ne néglige rien qui puisse faire avancer vos intérêts et votre réputation. J'espère donc que, sous peu, l'argent vous sera remis, et dès que je le recevrai je ferai en sorte qu'il vous parvienne aussi promptement que possible. Mais je sais que Chomard vous a écrit tout au long à ce sujet. Soyez satisfait des efforts que nous faisons tous pour vous être utile. Adieu. Toulouse, 22 juin 1537[3]. »

Mais un grand malheur devait bientôt frapper Boyssone et

[1] Il y a plusieurs épigrammes de Bourbon intitulées : *In Zoilum*, qui sont peut-être dirigées contre Dolet, mais elles ne s'adressent pas à lui aussi évidemment que celles de Voulté et de Sussanneau, aussi je ne me crois pas justifié à les citer comme des attaques contre Dolet.

[2] Nicolas Le Roy était un ami de Calvin et de François Daniel. En 1534 il avait été professeur de droit à Bourges. Voyez *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*. II, 405.

[3] *Man. Epist. Boyss.*, fol. XXXIV.

les autres amis de la science qui se trouvaient à Toulouse, et Dolet allait perdre l'un de ses meilleurs amis — il était encore en correspondance avec lui, comme nous le voyons dans la lettre qui précède. Le premier président Minut était mort le 6 novembre 1536. Voulté avait prononcé son oraison funèbre et, ainsi que Boyssone et Dolet, avait composé des odes en son honneur. Une inscription gravée sur sa tombe, dans l'église Saint-Barthélemy (détruite par la Révolution), disait fort justement de Minut qu'il était : *veritatis amantissimus et litterarum propugnator acerrimus*. L'excellent évêque de Rieux ne survécut pas à son ami une année entière. Il mourut au couvent des Carmes de Toulouse le 1er novembre 1537. Jean de Boyssone se trouvait alors à Lyon, et n'apprit la triste nouvelle qu'à son retour à Toulouse. Le 20 novembre il écrit à Guillaume Scève une lettre qui contient d'intéressants détails sur son voyage; — il la termine en disant[1] : « Je suis arrivé à Toulouse très fatigué. La nouvelle la plus pénible et la plus triste du monde m'attendait : Jean de Pins, évêque de Rieux, nous a quittés. Sa mort m'afflige bien vivement, la littérature en général, et Toulouse en particulier ont fait là une très grande perte. Car il était sans contredit une des gloires de notre ville. J'ai salué Mansencal[2] et Michel Faber de votre part. Demain je reprends mon cours, qui a été suspendu pendant quelque temps. Si vous recevez des nouvelles d'Italie, mandez-les moi. Adieu. Toulouse, 20 novembre 1537. Saluez de ma part Du Choul, Richer, Dolet et M. Scève. »

Quelques jours plus tard il écrit à Pierre Duchâtel, alors archidiacre d'Avignon[3] :

« Je voudrais que la nouvelle qui vous est arrivée au sujet de Jean de Pins fût fausse. S'il en était ainsi, tous ceux qui s'occupent de littérature à Toulouse ne seraient pas aussi

[1] *Man. Epist. Boyss.*, fol. XXXVI.

[2] Jean de Mansencal était alors conseiller au parlement de Toulouse. Il succéda à Bertrandi, comme premier président, en 1528.

[3] *Man. Epist. Boyss.*, fol. XXXVII.

affligés. Que pouvait-il nous arriver, je vous le demande, qui pût nous accabler davantage? L'année dernière nous avons perdu Minut. Il semblait qu'il ne restait à la mort que peu de pouvoir pour nous désoler, elle n'avait plus qu'à nous priver de Jean de Pins qui était notre seul défenseur des lettres. Toulouse, 9 décembre 1537. »

Les trois poètes, une seconde fois, célébrèrent dans leurs vers l'ami qu'ils avaient perdu, et encore que leurs épitaphes ne soient pas très réussies, elles ont un accent de sincérité qui montre combien ils étaient profondément affligés.

La mort de Jean de Pins rompit le dernier lien qui attachait Boyssone à Toulouse. Dolet et Voulté étaient à Lyon. Gripaldi était parti pour Valence. Les deux protecteurs et défenseurs des lettres et des lettrés étaient morts. Il chercha alors à obtenir quelque poste de magistrat qui lui permît de se consacrer paisiblement à l'étude, à l'abri de la barbarie de sa ville natale. Après plusieurs démarches infructueuses, auprès des cardinaux Odet de Coligny et Gabriel de Gramont entre autres personnages (il parle d'eux avec une certaine aigreur), il fut enfin, en 1538, grâce à l'influence de Jean Bertrandi, alors troisième président du parlement de Paris, nommé, par le chancelier Du Poyet, juge à la cour royale de Chambéry et membre du conseil qui administrait la province de Savoie, récemment annexée aux domaines du roi de France.

CHAPITRE XV

L'IMPRIMEUR

Illa ego quæ quondam, cœlo ut delapsa, colebar,
Illa ego quæ multis numinis instar eram :
Quam comitem addiderant mundi miracula septem.
Quæ decima Aonidum sum numerata soror :
Deliciæ humani generis vocitata per orbem,
Quæ vocitabar amor deliciæque [illegible].

H. Estienne.

Qua certe nulla in mundo dignior nulla laudabilior, aut profecto utilior sive divinior et sanctior esse unquam potuisset.

Philippe de Bergame.

L'année 1538 fut à plusieurs égards une année mémorable dans la vie de Dolet. On est à peu près certain que ce fut au commencement de cette année-là qu'il se maria, mais nous ne savons rien des circonstances qui accompagnèrent cet événement. Le nom de la femme de Dolet était jusqu'ici resté inconnu ; il m'est donné de le faire connaître pour la première fois d'après un acte notarié, conservé dans les archives de Lyon. — cet acte a pour objet de prolonger une association existant en 1542 entre Dolet et un certain Helayn Dulin.

La femme de Dolet est nommée dans cette pièce, — elle s'appelait Louise Giraud. Le nom de Giraud est malheureusement trop commun pour qu'il nous soit possible de savoir à quelle famille Louise appartenait; toutefois je suis porté à croire, pour des raisons spécifiées plus bas, qu'elle était de Troyes, et qu'elle a pu être apparentée à Nicole Paris, l'imprimeur de cette ville. Par le *Genethliacum* et le *Second Enfer*, nous voyons que ce mariage fut non seulement un mariage d'inclination, mais encore qu'il fut une source de vrai bonheur pour Dolet. Quelques-uns de ses amis désapprouvaient cette union; ils doutaient, ce semble, que Dolet agît sagement en assumant une responsabilité et une charge bien trop grandes pour lui, étant donné l'état peu prospère de ses finances. Cependant Claude Cottereau, ami toujours prudent et judicieux, n'hésita pas à approuver ce mariage. Il écrit à Dolet, un an plus tard.

« Apres le grand labeur », dit-il, « auquel estois contrainct de vacquer totallement cest yver passé (pour la fondation de mon honneur, et acquerir quelque estime entre les doctes), venant de Lyon a Tours, pour relief de la fascherie de mon voyage, ie me mys à composer quelques dixains et huictains sur la naissance du filz qu'il a pleu a Dieu te donner pour le commencement du grand heur de ton mariage. Lequel combien que plusieurs (peu congnoissantz ton esprit, et iugement) ayant trouvé estrange, pour ce que par la cuydent sa fortune (quant aux biens) estre troncquee, ou pour le moyns retardee de beaucoup: ie l'ay toutesfois tousiours trouvé bon, et louable. Car ie scay que tu n'as chose en plus grande recommendation que de vivre selon le commandement de Dieu: et de l'entretenir en tranquillité d'esprit, pour plus amplement vacquer aux letres. Ces raisons doncques sont apparentes, que non follement et sans iugement tu t'es marié, mais pour le plus hault bien que tu as peu choisir, as ce faict.[1] »

[1] *L'avant-naissance de Claude Dolet.*

Il est probable qu'il n'aurait point pris cette importante décision, s'il n'avait pas vu qu'une meilleure position s'ouvrait devant lui et qu'un revenu moins incertain qu'auparavant lui était assuré. Le second volume des Commentaires fut publié en février 1538 et, au mois de mars de la même année, l'auteur eut l'honneur d'être présenté au roi à Moulins, par le cardinal de Tournon, et d'offrir à sa majesté un exemplaire de son grand ouvrage. Nous ne savons pas auquel de ses amis Dolet dut d'être présenté au cardinal; à l'apogée de sa gloire, il était, alors, le plus puissant des ministres de François. Ce fut probablement à Pierre Duchâtel, qui, à cette époque, jouissait de la faveur du roi et était son lecteur officiel. Le cardinal parla de Dolet au roi en termes très flatteurs, et François ne se contenta pas d'accepter les volumes gracieusement, il accorda à Dolet le privilège qu'il briguait pour être à même d'exercer, avec quelque espoir de réussite, la profession d'imprimeur.

Durant le siècle qui suivit l'invention de l'imprimerie, la position de ceux qui s'adonnaient à cet art était relativement bien plus élevée qu'elle ne l'est de nos jours. Un imprimeur était alors nécessairement un homme instruit, habituellement et presque forcément un assez bon latiniste; les maîtres imprimeurs étaient invariablement reconnus comme membres d'une corporation savante; ils appartenaient à la confrérie des hommes de lettres, et n'étaient pas de simples commerçants qui exerçaient un art mécanique. Les traditions des Alde, des Estienne, des Gryphe et des Elzévir ont été dignement conservées par plus d'une grande famille d'imprimeurs et d'éditeurs, et jamais il n'a manqué de typographes éclairés qui ont moins songé à gagner de l'argent qu'à offrir au public des livres de la plus grande valeur, imprimés sur papier de luxe, en caractères artistiques. Mais aujourd'hui on rencontre comparativement assez peu souvent des imprimeurs, éditeurs ou libraires qui soient des savants ou des écrivains; et il n'est pas probable que nous revoyions des établissements

comme ceux d'Alde l'aîné ou de Robert Estienne, dont le propriétaire, tout en se donnant le titre modeste d'imprimeur, était plutôt le chef d'un collège de lettrés, non moins capable de diriger et de faciliter les travaux littéraires des érudits que d'exercer son art dans ses détails les plus humbles et les plus modestes.

Les préfaces d'Alde écrites en grec peuvent supporter la comparaison avec celles des plus fameux savants de l'époque, même celles de Musurus et de Lascaris ; et toutes défectueuses que puissent être aux yeux de la critique moderne les différentes *editiones principes* grecques qu'il imprima et édita tout à la fois, il n'en est pas moins vrai que seul un homme d'un mérite rare et d'un savoir peu commun a pu les éditer ou les imprimer, quelles que soient les erreurs qu'on y puisse relever. Robert Estienne était lui-même l'auteur de quelques-uns des meilleurs livres qui soient sortis de ses presses ; il était un des plus éminents hellénistes, hébraïsants et latinistes de son temps, et si son savoir et les services signalés qu'il rendit aux lettres sont moins universellement reconnus que ceux d'Alde l'aîné, c'est parce que le savoir, le mérite et la gloire littéraire de son fils aîné lui portèrent ombrage. Alde l'aîné était entouré à Venise des érudits les plus distingués de son époque ; de concert avec lui, sous sa direction et sa vigilante surveillance, ils transcrivirent, éditèrent et annotèrent des ouvrages et ne dédaignèrent pas de faire fonction de correcteur et même de compositeur. Robert Estienne, dans Paris qui était une ville moins éclairée, avait chez lui dix érudits, tous hommes de savoir, quelques-uns même étaient tout à fait distingués [1], qui l'aidaient dans ses travaux ; le latin était la langue que parlaient généralement dans la maison non seulement les dix doctes aides, mais le chef, sa femme et ses enfants et même ses domestiques. Alde Manuce et Robert Estienne étaient aussi, au point de vue

[1] « *Decem hi partim literati partim literatissimi viri* ». (Préface de Paul Estienne à l'*Aulu-Gèle* de 1585.)

pratique, les meilleurs typographes de leur temps ; ils étaient passés maîtres dans leur art, ils en connaissaient chaque détail, ils surveillaient eux-mêmes et (comme ce fut le cas pour Robert Estienne) aidaient les compositeurs dans leur travail ; chacun d'eux imagina et fit fondre des caractères absolument différents de ceux qu'on avait employés avant eux. Les caractères cursifs encore connus sous le nom d'italiques furent inventés par Alde (qui prit l'écriture de Pétrarque comme modèle) pour ses livres latins ; les italiques, bien qu'on ne s'en serve plus aujourd'hui que pour éveiller l'attention du lecteur, ont une supériorité incontestable sur les caractères romains ou gothiques dont on se servait autrefois, lesquels comportaient des contractions innombrables ; et si j'hésite à attribuer à Alde l'invention du caractère grec net et clair que le premier il fit connaître et dont on lui prête généralement l'invention, c'est seulement parce que M. Ambroise Firmin-Didot a prouvé récemment que ce caractère n'était qu'une imitation servile de la belle écriture de Marcus Musurus. C'est à Robert Estienne qu'on doit les *typi regii* grecs — gravés par Claude Garamond sous la direction du savant imprimeur, — qui, pendant deux siècles et demi, ne cessèrent pas d'être reconnus comme les plus parfaits et les plus beaux de tous les caractères grecs[1].

Au seizième siècle, être imprimeur était faire partie d'une corporation qui avait pour but de favoriser et de propager la littérature et la science. Longtemps avant l'invention de l'imprimerie, les libraires jurés de Paris ne pouvaient être reçus qu'après un sévère examen, et un édit de Charles VIII (1488) réduisit leur nombre à vingt-quatre, en plus des quatre

[1] Des duplicata des matrices et des cachets, emportés à Genève par R. Estienne, furent au commencement du dix-septième siècle l'objet d'intrigues et de négociations diplomatiques, — l'ambassadeur d'Angleterre désirait les acheter à Paul Estienne, et le gouvernement français prétendait qu'il y avait droit en ne payant que le prix pour lequel ils avaient été engagés. Voyez : *Les Estienne et les Types grecs de François Ier*, par Aug. Bernard, Paris 1856.

libraires principaux (*Magni librarii*), et les reconnaissait ainsi que deux enlumineurs, deux relieurs et deux scribes comme officiers et servants de l'université, et en cette qualité ils avaient droit à tous les privilèges qui s'y rattachaient « comme de vrais escholiers d'icelle[1]. » Après l'invention de l'imprimerie, les privilèges des libraires échurent naturellement aux imprimeurs et les vingt-quatre *imprimeurs libraires* gardèrent longtemps leur importance. En 1513, Louis XII, pour qui, chose assez étrange, le bien du peuple semble avoir été parfois une question importante[2], publia un édit par lequel il accordait à l'imprimerie ce que M. Didot appelle des *lettres de noblesse*, en l'exemptant d'un impôt considérable, en supprimant la taxe qui existait sur les livres et en déclarant que « les imprimeurs-libraires, vrais suppôts et officiers de l'université, doivent être entretenus en leurs privilèges, libertés, franchises, exemptions et immunités, attendu la considération du grand bien qui en est advenu en nostre royaume au moyen de l'art et science d'impression, l'invention de laquelle semble être plus divine qu'humaine, laquelle, grâce à Dieu, a été inventée et trouvée de nostre temps par le moyen et industrie desdits libraires, par laquelle nostre saincte foi catholique a esté grandement augmentée et corroborée, la justice mieux entendue et administrée, et le divin service plus honorablement et plus curieusement faict, dit et célébré; et au moyen de quoi tant de bonnes et salutaires doctrines ont été manifestées, communiquées et publiées à tout chaqu'un ».

Il est certain que le titre de père des lettres est dû plus justement à l'auteur de ce noble et libéral édit qu'à Fran-

[1] Didot : *Essai sur la Typographie*, p. 720.

[2] Henri IV est le seul des successeurs de Louis XII, avant la Révolution, dont on puisse en dire autant. Louis XVI, ce bon mari et ce bon père, qui aurait pu être un digne et heureux citoyen et un excellent serrurier, si la fortune lui avait été plus favorable, semble n'avoir jamais pensé au bien de son peuple; les souffrances et les malheurs des Français, alors qu'ils mouraient de faim par centaines, ne lui ont jamais fait voir quelle part de leurs misères était due à son énorme liste civile.

çois Ier, qui, nous l'avons vu, publia un édit qui défendait l'usage des presses et tolérait que livres et libraires fussent brûlés[1].

Étienne Dolet, nous l'avons déja vu, à son arrivée à Lyon (dans l'été de 1534), trouva une situation de lecteur et de correcteur chez Sébastien Gryphius; et quoique ses deux voyages à Paris, ses Commentaires à achever et ses autres travaux littéraires aient dû lui prendre la plus grande partie de son temps, il n'en est pas moins à peu près certain que pendant quatre années il aida, avec plus ou moins de suite, le célèbre imprimeur, ainsi que François Juste et les autres typographes; c'est de cette façon qu'il gagna sa vie et qu'il acquit une connaissance pratique de l'art de l'imprimerie.

Parmi ses amis intimes de cette époque on compte le second de Gryphius, Jean de Tournes, *clarum et venerabile nomen*, qui devait bientôt égaler et même surpasser son maître dans l'art divin et être le chef d'une famille qui pendant deux siècles et demi devait exercer cette profession héréditaire à Genève et à Lyon[2]. Nous ignorons à quelle époque Dolet devint imprimeur lui-même, ce fut probablement quand il songea à se marier. Le revenu précaire d'un

[1] Didot : *Essai sur la Typ.*, 750.

[2] Dolet écrivit une ode *Ad Joannem Turnœum et Vincentum Piletum combibones.* M. A. F. Didot (Essai sur la Typ.) semble, contre son habitude, se montrer peu exact quand il dit que Jean de Tournes avait été apprenti chez Gryphius. Suivant les papiers de famille cités par M. de Revilliod dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1856, il avait fait son apprentissage chez Melchior et Gaspard Trechsel, et il est probable qu'il entra au service de Gryphius peu après que ce dernier se fut établi comme typographe. Il nous dit dans la préface mise en tête de son édition de Pétrarque (1545) que douze années auparavant il avait travaillé à l'édition des œuvres de Luigi Alamanni donnée par Gryphius en 1532 et que c'est de là que venait son goût pour la littérature italienne. Il savait le latin, le grec, l'italien et l'espagnol. La maison qu'il fonda vers 1540 fut la propriété de ses descendants, qui firent des affaires tantôt à Lyon, tantôt à Genève (car lui et sa famille étaient protestants) et parfois dans ces deux villes, jusqu'en 1788, époque à laquelle les frères Tournes cédèrent leur commerce, qui, suivant M. de Revilliod, était depuis quarante ans le plus considérable d'Europe. La fille non mariée de l'un de ces frères vécut à Genève assez avant dans notre siècle.

homme de lettres, augmenté même par ses gages de lecteur ou de correcteur, suffisait à ses faibles besoins, mais ne pouvait subvenir à l'entretien de femme et enfants. Ce fut le 6 mars 1538, alors qu'il eut une entrevue à Moulins avec le roi [1] et qu'il lui offrit un exemplaire de ses Commentaires qu'il obtint de François l'autorisation « d'imprimer ou faire imprimer tous les livres par luy composés et traduicts, et touts aultres œuvres des aulteurs modernes et antiques qui par lui seront deuement veus, amendés, illustrés, ou annotés, soit par forme d'interprétation, scholies, ou aultre déclaration : tout en lettres latines, grecques, italiennes et françoyses. »

Par ce privilège il est défendu à toute autre personne, sous peine d'amende et de confiscation, d'imprimer ou de mettre en vente, soit dans le royaume de France ou ailleurs, des livres copiés sur ceux de Dolet, et cela pendant l'espace de dix ans, à dater de la publication respective desdits livres. Le document se termine par ces mots : « Par le Roy. Monseigneur le cardinal de Tournon présent. » Il est signé, De la Chesnaye, et scellé du grand sceau « en cire jaulne ».

Il se passa encore quelque temps avant que Dolet pût profiter de ce privilège et terminer les préparatifs nécessaires pour s'établir comme imprimeur. Toutefois, avant la fin de l'année 1538, ses presses furent installées, et un livre au moins fut imprimé par lui. Son ancien ami Gryphius, loin d'être jaloux de son jeune rival, lui rendit tous les services qu'il lui demanda. Quand on examine soigneusement les livres sur lesquels figure le nom de Dolet en qualité d'imprimeur, on est porté à croire que plus d'un de ces volumes fut imprimé par Gryphius, et l'on voit clairement que plusieurs des lettres initiales gravées sur bois, employées par ce dernier, avaient été prêtées ou données par lui à Dolet, puisqu'elles sont iden-

[1] Le privilège est daté du 6 mars 1537, c'est-à-dire 1538, nouveau style. On a la certitude de ce fait par les mots qui terminent le document (*et de notre Règne le vingt-quatrième*). François Ier monta sur le trône le premier janvier 1515. La vingt-quatrième année de son règne commencerait donc au premier janvier 1538.

tiques à celles qui ornent plus d'un ouvrage sorti des presses de Gryphius. La ressemblance est si précise que les lettres semblent avoir été tirées avec les mêmes cliches. De plus les caractères dont se sert généralement Dolet ressemblent tant à ceux de Gryphius qu'il semble probable qu'une grande partie en ait été fournie par l'éminent imprimeur[1].

Suivant la coutume de l'époque, Dolet adopta une marque et une devise, qu'on trouve dans tous ou presque tous les ouvrages sortis de ses presses. La marque et la devise sont toutes deux allusives. La marque représente une hache de l'espèce connue alors sous le nom de *doloire*, tenue par une main issant d'un nuage. Au-dessous se trouve une partie de tronc d'arbre, déjà à moitié fendu, et sur le point d'être complètement partagé par la hache. Cette marque est généralement entourée de la devise suivante : *Scabra et impolita ad amussim dolo atque perpolio*, et elle est souvent entourée d'une bordure ornée, gravée sur bois[2]. A la fin du volume cette marque est presque toujours répétée, mais au lieu de la devise on trouve l'une des deux phrases suivantes : *Durior est spectata virtutis quam incognitæ conditio*, et *Préserve moy o Seigneur des calomnies des hommes.*

Bien que Dolet, au début de son installation et dans la suite, fut dans des termes excellents avec Sébastien Gryphius et profitât de l'expérience et des conseils de cet ami, il avait des rapports bien différents avec les autres imprimeurs de Lyon. Tout en plaçant très haut « l'art divin de l'imprimerie », et les grands prêtres de ses autels qui n'étaient pas moins remarquables par leur savoir que par leurs connaissances tech-

[1] Il n'est pas impossible qu'il ait existé pendant un certain temps une sorte d'association entre eux, comme celle qui, nous le savons, exista entre Gryphius et Tournes, quand ce dernier commença à faire des affaires pour son compte. Plusieurs livres imprimés entre 1540 et 1550, portant le nom de Gryphius, sont en réalité des impressions de Tournes ; les comptes des deux imprimeurs réglés en 1550 existent encore, ils sont cités par M. de Rothschild dans l'article dont il est question plus haut.

[2] Quelquefois les mots : *scabra dolo* sont imprimés sur la hache.

niques et la correction typographique de leurs livres, Dolet, plus d'une fois, s'exprima peut-être avec une sévérité injuste au sujet de l'insouciance ou de l'ignorance du vil troupeau d'imprimeurs. Dans les Commentaires[1] il dit avec beaucoup d'aigreur : « Quelle négligence, quel manque de soin montrent les imprimeurs ! Combien de fois ils sont aveuglés et mis hors d'état de travailler par la boisson ! Quels ivrognes ! Avec quelle hardiesse, quelle témérité, quelle absence complète de raison, ne font-ils pas des changements dans le texte si (chose qui se présente souvent) ils ont quelque teinture littéraire ! Si bien qu'on voit à peine un livre sortir des presses sans qu'il soit rempli de fautes. Cependant personne n'ignore qu'Alde Manuce tenait avant tout à ce que ses livres fussent imprimés avec la plus grande correction. Josse Bade et Jean Froben (tous deux morts dernièrement) prenaient soin que leurs volumes fussent dignes des savants ; et l'Allemand Sébastien Gryphius, et les Français Robert Estienne et Simon de Colines, désirent tous porter la correction typographique à son plus haut degré de perfection ! Quelle réputation n'ont-ils pas acquise par leurs admirables productions ! Cependant ils ne sont pas encore en état de faire entièrement tout ce qu'ils désirent, et d'empêcher que l'insouciance de leurs aides malhabiles et enclins à l'ivrognerie ne se manifeste, si bien que les savants ne profitent pas autant qu'on le pourrait souhaiter des soins et de la diligence fort louables des maîtres imprimeurs. Aussi (si vous trouvez quelque faute) vous ne devez pas faire peu de cas de l'attention et du jugement de ces savants typographes, mais vous devez noter et corriger avec soin toutes les erreurs que vous pourrez rencontrer. »

Il n'est pas impossible que la première partie de ce passage vise certains imprimeurs de Lyon que les contemporains devaient facilement reconnaître ; ces typographes ne devaient pas être disposés à regarder d'un œil favorable un homme

[2] 1 *Com.* Col. 266.

qui avait parlé d'eux avec tant de mépris, et qui, sans avoir fait d'apprentissage spécial, venait de s'établir muni d'une permission du roi lui accordant des privilèges extraordinaires et exceptionnels. Mais vers ce temps de graves dissensions s'élevèrent entre les maîtres imprimeurs et les ouvriers; Dolet, prenant toujours parti pour les faibles et les opprimés, et ne songeant jamais à être prudent ou circonspect, défendit ardemment la cause des ouvriers.

A quoi attribuer ces dissensions? Tout ce que nous savons, c'est que les ouvriers s'étaient ligués pour forcer les patrons à augmenter leur salaire, à les nourrir mieux qu'ils ne l'avaient été jusque-là, et aussi à diminuer le nombre des apprentis [1], cause ordinaire des grèves.

Sur le premier point, cela n'est guère douteux, les plaintes des ouvriers étaient fondées. Pendant le demi-siècle qui avait précédé, le prix des marchandises avait augmenté beaucoup, — c'est-à-dire que la valeur de l'argent avait baissé, en partie, sinon complètement, à cause de la quantité d'argent qui d'Amérique avait été introduite en Europe. A la même époque les richesses de la France s'étaient accrues et dans toutes les classes de la société la manière de vivre devenait moins simple et « plus opulente » (pour employer l'expression de l'édit de François Ier) qu'elle ne l'avait été jusque-là. Voilà pourquoi les ouvriers, fort naturellement, se plaignirent de l'insuffisance de leurs gages et de leur « nourriture ». Et ce n'était pas seulement parmi les imprimeurs, ou même seulement en France, qu'il en était ainsi. Partout et dans tous les

[1] « Depuis trois ans en çà, aucuns serviteurs, compagnons imprimeurs mal vivans, ont suborné et mutiné la plupart des autres compagnons, et se sont bandez ensemble pour contraindre les maistres imprimeurs de leur bailler de gros gages, et nourriture plus opulente, que par la coustume ancienne ils n'ont jamais eu ; davantage ils ne veulent point souffrir aucun apprentis besongner audit art afin qu'eux se trouvans en petit nombre aux ouvrages pressez et [illegible] ils soient cherchez et requiz desdits maistres. » Edit de François Ier (novembre 154[illegible]). *Du règlement de l'Imprimerie pour la ville de Lyon*. Voyez Crapelet, *Études sur la Typographie*, p. 53.

métiers un salaire plus élevé était réclamé par les ouvriers et refusé par les patrons; et partout où, comme c'était le cas en Angleterre, ces derniers étaient législateurs, on vota des lois ridicules lesquelles essayaient de ne pas tenir compte des nouvelles conditions sociales ou d'empêcher l'augmentation légitime et inévitable du salaire. Mais ce n'est pas partout que les ouvriers avaient été aussi forts, et peut-être aussi turbulents, qu'à Lyon. Alors, comme depuis, ils montrèrent un zèle pour le progrès et la liberté, mais quelquefois un zèle sans connaissance [1]. Trois années auparavant seulement, lorsque les Génevois avaient chassé le Prince-évêque et attendaient l'attaque du duc de Savoie, cinq cents Lyonnais, pour la plupart imprimeurs et autres artisans, marchèrent, sous les ordres d'un typographe, au secours de leurs voisins [2].

Les dissensions qui commencèrent en 1538 durèrent pendant quelques années. Les compagnons imprimeurs eurent le dessus tout d'abord, et obtinrent que le roi publiât un arrêt en leur faveur. Mais ils ne tirèrent aucun bénéfice de cet avantage. Les maîtres imprimeurs menacèrent de se retirer à Vienne en Dauphiné. Les bourgeois de Lyon furent alarmés de penser qu'ils allaient voir disparaître pour eux une profession qui était devenue la branche la plus importante du commerce de la ville, et pour laquelle tant de capitaux avaient été engagés. On en référa aux consuls. Ils résolurent de faire tous leurs efforts pour retenir les maîtres imprimeurs. Le fils du secrétaire de la ville fut délégué pour obtenir du roi la réforme de l'arrêt, et en particulier pour obtenir un article réduisant les gages de la journée à trente-cinq sols. Cette fois les maîtres, soutenus par les magistrats de la ville, eurent gain de cause. Le 28 décembre 1541, un édit fut publié contenant le règlement de l'imprimerie pour la ville de Lyon, et établissant dans cette ville les règlements en vigueur à

[1] « Æmulationem habent, sed non secundum scientiam. »
[2] Spon. *Hist. de Genève.*

Paris. Désormais on n'imprima aucun livre sans la permission du *grand Scel*. On défendit aux ouvriers de former des réunions ou des sociétés ou de se rassembler. On devait les payer et les nourrir comme cela avait été la coutume. On exigeait d'eux qu'ils finissent tout livre commencé. Les maîtres étaient libres d'engager tous les apprentis qu'ils jugeaient convenable d'engager[1].

Cet édit, qui fut publié à la demande des consuls, des baillis et des habitants de la ville, causa, comme on peut le supposer, un vif mécontentement parmi les ouvriers. Ils interjetèrent appel, mais sans succès. Le 19 juillet 1542, un édit confirmatif fut publié, repoussant tout appel et défendant aux ouvriers, d'une façon absolue, de protester encore contre le premier édit. Mais les dissensions ne cessèrent point, et, après des scènes de tumulte et de violence, on en arriva à un compromis qui fut sanctionné par un *accord* daté du 1er mai 1543[2].

Dolet prit une part active à tous ces débats; bien que patron, il soutenait la cause des ouvriers, et ajoutait ainsi au nombre de ses ennemis la plupart des maîtres imprimeurs de Lyon. Mais il paraîtrait que leur hostilité n'est pas due à ce que Dolet défendait la cause de leurs aides. Dolet n'avait pas fait d'apprentissage, il était considéré comme un intrus; et on se moquait d'un homme qu'on voyait entreprendre, sans ressources suffisantes, des affaires si sérieuses, lesquelles demandaient un si grand capital pour être menées à bien.

Comment avait-il obtenu les fonds nécessaires pour acheter des presses et comment avait-il trouvé moyen de s'établir? C'est un mystère que, le premier, je puis expliquer, grâce à un document déjà mentionné, lequel se trouve dans les archives de Lyon. Il existe un acte d'association daté du 10 juillet 1542, qui nous dit que, ce jour-là, Dolet s'était

[1] Crapelet, p. 55; Péricaud: *Notes et Documents*, p. 60.
[2] Péricaud, p. 63.

entendu avec Helayn Dulin pour prolonger, pendant une période de six ans, l'association qui alors subsistait entre eux. Il se montre que cette association remontait au 24 janvier 1539. Nous ne connaissons ni les termes du premier acte, ni ceux d'un second, qui fut signé en août 1540; mais en lisant dans le document de 1542 que Dulin s'engageait à avancer quinze cents livres, on ne saurait guère douter qu'il ne fût l'associé-capitaliste qui trouva les fonds nécessaires, probablement déjà promis et avancés, encore que d'après l'acte officiel ce ne fût pas avant le mois de janvier 1539 que les presses furent fournies[1].

[1] L'acte de 1542 est si curieux et si intéressant que je le donne en entier, bien que quelques mots n'aient pu être déchiffrés. « Personnellement estably honnorable personne M^tre^ Estienne Dolet, marchant imprimeur et libraire, citoyen de lion et de son autorité Loyse Giraud sa femme pour eulx et en leurs noms d'une part et honorable homme Helayn Dulin, demeurant au dit lion aussi pour luy et en son nom..... lesquels..... et iceux mariés Dolet l'un pour l'autre et chacun d'eux présent et pour le tout renonçans au bénéfice de démission d'actions ont fait et font entre eulx nouvelle compaignie oultre les deux compaignies cy-devant faictes, d'une presse d'imprimerie que les dits mariés Dolet ont promis et promettent tenir dans les premiers jours de septembre prochain venant soubs les memes actes ..... conventions et accords contenus es dites premiere et seconde compagnie..... faictes et passées entreux dudit fait et train d'imprimerie la première le 24e jour du moys de janvier lan mil cinq cens trente neuf et la seconde le dix huictième jour du moys d'aoust ensuyvant mil cinq cens quarante et ce pour le tems et terme de six ans entreux continuels et consequutifs commençant de d^t^ premier jour du moys de septembre prouchain veut mil cinq cens quarante deux et finissant le dit jour d'aoust que l'on comptera mil V^e^ quarante huict jusques auquel temps les dites parties par ces dites presentes ont continué et prorogé les..... deux..... premières compaignies à ce que toutes les dites troys compaignies viennent à finir en ung mesme jour, adjoustant touteffois à l'accord de cette presente compaignie les articles qui en suyvent savoir est que les dicts mariés Dolet baillent présentement gratis au dit Dulin ung livre de chacune sorte qu'ils ont imprimés en leurs deux presses depuis qu'ils commencèrent à lever la première presse et s'ils les ont imprimés derechef quils lui en baillent aussy ung de autant de foys qu'ils les auront imprimez, en déclarant au dit helayn quel nombre il y en aura imprimé et d'ici en avant, promettent faire le semblable de tous ceux quils imprimeront ou réimprimeront en toutes leurs presses, plus promettent semblablement que s'ils avaient imprimé ou imprimeront par cy après quelque livre ou livres qui fussent ou vinssent à estre reprins ou defendus..... que iceux mariés Dolet prennent cella sur leur charge et en laisseront portant de les faire bons audit Dulin suyvant leurs dicts accords tout ainsi que s'ils etaient prins et auraient.....

Il avait toutefois fait quelques économies qui, avec le capital avancé par Dulin et peut-être avec quelque autre argent prêté par des amis, lui permirent de s'établir comme imprimeur et comme libraire — *tenant boutique de libraire*, comme il le dit plus tard[1].

Pendant l'emprisonnement qui suivit sa condamnation à mort (1543), il écrivit au roi la lettre que voici : « Je pense, Syre, que vous estes bien records, comme l'an mil cinq cents trente et huyt, apres vous avoir presenté à Moulins les deux tomes de mes Commentaires sur la langue latine, et vous avoir donné à entendre que me vouloys reduire à l'art de l'imprimerie et vocation de librairie, pour oultre ma pro-

sans ce que le dit belayn en soit chargé ou empesché..... Et ce moyennant le prix et somme de quinze cens livres que le dit Dulin promet fournir aux dicts mariés Dolet pour son fonds dans cette présente compaignie sur laquelle somme de quinze cents livres les dits mariés Dolet ont confessé et confessent avoir eu et receu dudit Dulin cinq cents livres tant en cinquante escus d'or sol qu'ils ont cydevant receu..... ils ont dit et confessent..... quatre vingt sept livres dix sols qu'ils ont receus présentement en ducats doubles ducats ung demi escu dor sol en partie et tellement que des..... cinq cents livres les susdits mariés Dolet se sont tenus et tiennent pour contents et en ont quité et quittent le dit Dulin lequel Dulin a promis et promet leur fournir et délivrer les mil livres restans desdites quinze cents livres aux festes de Toussaint et de Pasques prouchains venant par égalle portion permettant les dites parties..... et soubs leur serment et soubs obligations et ypothèque de tous leurs biens..... avoir agréable tenir devoir tenir et accomplir des dites parties respectivement et en droyt soy tout le contenu en ces presentes sans jamais controvenir sur payne de tous arrests deppens dommaiges et interets soubmettans..... à toutes cours royaux, senechaussées, officialité..... Privilegies des Lyyres duelle lieu et ville de Champaigne..... Donné à Lion en la maison d'habitation des dits mariés Dolet le lundi dixième jour de juillet l'an mil V^e quarante deux. Presents Claude Millet Dr en medecine et Guillaume Lamayon bourgeois du dit Lion.

(*Signé*) Coneau. »

Le premier témoin, Claude Millet, était un ami de Dolet, que nous connaissons par l'épître contenue dans l'édition de *La Chirurgie* de Paul Ladeve, imprimée par Dolet en 1540. L'autre témoin n'est inconnu. Le nom de Coneau, le notaire, se voit dans plusieurs autres actes de la même époque. Ce fonctionnaire était sans doute un parent de Claude Coneau, l'ami de Dolet.

[1] « Il aurait mis ensemble quelque peu d'argent avec lequel et l'aide de ses amis, il despiça lever quelques presses d'imprimerie et soubs icelle impression se faict imprimer plusieurs beaulx livres tenant boutique de libraire. » *Procès d'Estienne Dolet*, p. 7.

fession litteraire proffiter de plus en plus au bien public, il vous pleut (par forme de provision, que mes labeurs ne me fussent gourmandés par ung tas de gens ignorants) me donner privileige expres pour dix ans durant ma vie sur touts livres qui par moy seroyent composés ou emendés, corrigés et dûment reveuz. Ayant obtenu cela de vous, je me mys en mon debvoir de bien executer mon entreprise peu a peu et commençay a imprimer plusieurs bons livres en Latin qu'en Françoys. A ce myen commencement les Libraires de ceste ville, cognoissantz que je n'avois tels fonds de biens mondains qu'eulx, se mocquayent plus de moi qu'aultrement. Mais pour cela je ne laissay de poulsir aultre, et avec l'ayde de mes amys je prins quelcque accroissement, tant qu'en reputation d'impression correcte, et en requeste de marchandise il n'y avoit Imprimeur ou Libraire en Lyon, qui fust plus adventagé que moy. Et de la conceut l'envie grande et mortelle de ceulx de ma vocation : et au lieu de leur mocquerie accoustumée ilz ont a lafin machiné ma mort[1]. »

Mais tout en admettant franchement plus d'une fois qu'il chercha à s'assurer, à l'aide de ses presses, un certain revenu nécessaire à sa situation de chef de famille, il ne se proposa, cependant, que d'imprimer des livres d'un mérite réel. « Je m'efforcerai », « écrit-il, d'augmenter, par tous les moyens possibles, les trésors de la littérature, et j'ai résolu de me concilier les mânes sacrés des anciens par la scrupuleuse exactitude de mes éditions de leurs œuvres, et aussi d'apporter tous mes soins, toute ma diligence, aux ouvrages contemporains. Mais tout en accueillant de tout cœur, et même avec empressement, les œuvres de mérite, je refuserai impitoyablement les méchants écrits de vils barbouilleurs de papier qui sont la honte de notre époque[2]. »

[1] Cette épître est imprimée en guise de préface en tête de la traduction des Tusculanes de Dolet, Lyon 1543.

[2] Lettre au cardinal du Bellay placée en tête du : *De Jure Militum* de Cottereau, Lyon 1539.

Ce fut vers la fin de 1538 que ses presses commencèrent à fonctionner, et, dans les six années suivantes, soixante-sept ouvrages au moins en sortirent; quinze de ces livres étaient des traductions ou des traités originaux dus à la plume de l'imprimeur lui-même, pour beaucoup d'autres il fit fonction d'éditeur, et écrivit une préface, une dédicace ou une ode. Plusieurs de ces ouvrages furent réimprimés par Dolet lui-même, ce qui fait un total de plus de quatre-vingts volumes.

Le premier livre qu'il imprima est un court traité de trente-huit pages intitulé : *Cato Christianus*, — c'est une explication sommaire du Décalogue, du Credo, de l'Oraison Dominicale, suivie de deux odes à la Vierge qui avaient déjà paru dans le volume des discours. L'ouvrage est dédié au cardinal Sadolet, et, dans la préface, l'auteur dit qu'il a été l'objet de reproches et de calomnies pour n'avoir jamais parlé de la religion dans ses livres, sujet qu'il sait être dangereux et qu'il préférerait ne pas aborder. « Je montrerai du moins », ajoute-t-il, « en publiant ce traité, que non seulement mes actions et ma manière de vivre, mais encore mes paroles attestent ma foi religieuse. »

Parmi les pièces de vers qui accompagnent ce volume s'en trouve une de Guillaume Durand, premier principal du collège de Lyon. Elle est écrite dans le même esprit que le livre :

Cessate, crepantes, invidia obtrectatores,
Cessate dicere Doletum relligione
Vaccuum : et ut relligionis sit doctus doctor,
Hoc libro ab eo dicite, iniqui obtrectatores
Hoc discite libro Christiane vivere.

Dolet semble avoir souhaité tout spécialement que ce livre fit une bonne impression, et, l'année suivante, écrivant à Claude Cottereau, il dit : « Dites-moi, je vous prie, comment mon *Cato Christianus* a été reçu par les gens de la cour[1] ».

[1] Dédicace du Genethliacum.

La même année furent publiés deux autres volumes portant la marque de Dolet; sur le titre de l'un d'eux figure son nom, mais aucun de ces livres ne fut imprimé par Dolet; l'un est une édition des œuvres de Clément Marot dont je parlerai plus loin; l'autre, un petit in-4° de 175 pages, contenant les poèmes latins de Dolet en quatre livres; je crois avec M. A. F. Didot que ce dernier volume sortit des presses de Gryphius, les caractères et l'aspect général du livre étant identiques avec ceux du *De Re Navali*, imprimé la même année.

Ces *Carmina* sont au nombre de cent quatre-vingt-quinze, ils sont divisés en quatre livres et comprennent toutes les pièces publiées auparavant dans le volume des discours. Le premier livre est dédié à Claude Cottereau; le second, au cardinal de Tournon; le troisième, à Jean de Boyssone, et le quatrième (composé uniquement d'épitaphes), à Sébastien Gryphius. Le volume est accompagné de poèmes à la louange de Dolet, lesquels sont de Salmon Macrin, de Nicolas Bourbon, de Honoré Vérace et de Godefroy Bering. Ce livre offre un grand intérêt, mais il ne doit pas nous retenir plus longtemps ici, puisque toutes les pièces qui ont quelque valeur biographique ou littéraire ont été mentionnées dans d'autres chapitres.

CHAPITRE XVI

LE GENETHLIACUM ET L'AVANT-NAISSANCE

[illegible]

[illegible].

RANDE fut la joie de Dolet au commencement de l'année 1589; il eut alors un fils qu'il appela Claude, comme son parrain, Claude Cottereau, de Tours. Le bonheur que lui procura cet événement, l'affection ardente qu'il portait à sa femme et à son fils, le désir qu'il avait de voir celui-ci prospérer, tout cela nous est révélé par ses écrits. A la naissance de son fils, il composa et publia un *Genethliacum;* et fort peu de temps après, dans la même année, une traduction française de cette ode parut sous le titre suivant: *L'avant-naissance de Claude Dolet, fils de Estienne Dolet: premièrement composée en latin par le Père, et maintenant par ung sien amy, traduicte en langue francoyse. Œuvre tresutile et nécessaire à la vie commune: contenant comme l'homme se doibt gouverner en ce monde.* Ce sont les deux ouvrages les plus intéressants et les plus admirables

de notre auteur; ils sont remplis des sentiments les plus purs et les plus nobles exprimés dans un langage harmonieux et poétique; et lorsque son fils les lut plus tard, il a dû voir tout ce qu'il avait perdu en étant si tôt privé de son père.

Le *Genethliacum* est dédié à Claude Cottereau ou Claude de Touraine. « Vous n'ignorez pas », dit Dolet à son ami, « la coutume des rois. Quand il leur naît un fils, ils envoient des messagers annoncer l'heureux événement dans toutes les parties du monde, désireux qu'ils sont de recevoir de toutes parts des félicitations. Ils invitent des rois étrangers au baptême et célèbrent la cérémonie avec toute la splendeur et tout le luxe qu'ils peuvent déployer. Mais avec quelle pompe recevrai-je, moi, le fils qui m'est né? Il faut que ce soit une pompe littéraire, puisque la magnificence royale ne m'est pas permise. J'annoncerai au monde la naissance de mon fils dans un court poème composé des préceptes propres à enseigner à la jeunesse ce qui est sage et prudent. Voilà avec quelle pompe je désire recevoir mon fils; elle est digne de moi, elle lui fera honneur et sera profitable à tous. Dans cet opuscule, j'ai fait un recueil des maximes qui m'ont semblé se rapporter à la sagesse, à la rectitude et au bonheur, au bonheur de la vie, soit au point de vue des liens intérieurs de l'âme, soit relativement aux avantages extérieurs. Cet ouvrage que j'ai composé pour me distraire, je désire vous le dédier, parce que c'est vous qui avez tenu mon fils sur les fonts sacrés et parce que vous accepterez volontiers ces vers qui ne sont pas absolument étrangers à cette philosophie à laquelle vous vous êtes consacré si complètement. »

Ensuite vient une ode aux Muses qui est suivie du poème principal écrit en vers hexamètres et adressé à son fils: *Præcepta necessaria vitæ communi;* puis on lit une autre ode en vers saphiques adressée aux dieux pour leur demander de protéger l'enfant. Deux odes de Claude Cottereau, une de Jean des Gouttes et une de Maurice Scève, toutes les quatre adressées à E. Dolet; un poème de Barthélemi Aneau,

composé de soixante-quatorze hexamètres, dédié à Claude Dolet; et enfin une ode très courte de Pierre Tolet complètent le volume.

Noscitur a sociis. Jean des Gouttes, le traducteur de l'Arioste, n'est guère connu que de nom, mais les quatre autres (et des Gouttes aussi probablement) étaient des hommes dont Dolet pouvait être fier de se dire l'ami; tous ils réunissaient les mérites littéraires aux plus hautes qualités morales, et les trois derniers sont, à bon droit, comptés au nombre des hommes les plus marquants que Lyon a produits. Maurice Scève, poète, musicien, peintre et architecte, Maurice Scève, l'ami de Marot, le conseiller poétique de Pernette de Guillet et de Louise Labé, le précurseur de Ronsard, est un homme dont les Lyonnais aiment à s'entretenir; si le dix-neuvième siècle ne peut pas entièrement se rallier à l'admiration que le seizième accorda à *Délie, objet de plus haulte vertu*, il ne se plaindra certainement pas de la place d'honneur que M. Chatigny a assignée à Maurice Scève dans son grand tableau des célébrités lyonnaises.

Les noms de Barthélemi Aneau, second principal du collège de Lyon, et de Pierre Tolet, médecin de l'Hôtel-Dieu et ensuite doyen de la faculté de médecine de la même ville, sont probablement moins connus. Toutefois le sort malheureux d'Aneau, homme savant, vertueux et modéré, qui fut massacré par une populace pieuse et orthodoxe, lui a assuré une place dans le martyrologe du protestantisme; et les Pantagruélistes se rappelleront que Tolet avait été le camarade de Rabelais à Montpellier et avait eu un rôle dans *la morale comédie de celuy qui avoit espousé une femme muta*. Charles de Sainte-Marthe, l'ami commun de Dolet et de Tolet, a célébré leur amitié dans une ode, où il joue sur leur nom:

Nature desirant faire un couple d'amis,
De parfaicte amitié œuvre en perfection,
En un mesme lien ensemble vous a mis,

Faisant de vos deux cœurs en un conjonction:
Mesme temps, mesme lieu, mesme habitation,
Mesmes mœurs, mesme esprit et mesme aage l'empare:
Un cas tout seulement l'un de l'autre separe:
L'un grand en medecine et l'autre en eloquence.
Pour declarer en vous profession dispare,
Une lettre a vos noms a mis la difference [1].

Les poèmes des cinq amis témoignent de l'affection et de l'admiration qu'ils avaient pour Dolet; ils prédisent un brillant avenir à son fils, et Claude Cottereau, dans sa première ode, consacre quelques vers à la mère de l'enfant:

Sed quid mater ipsa laude omni plenius? aut quid?
Sanctius? aut melius? vel magis ingenuum?

On s'est demandé qui était *l'amy* qui traduisit en français le *Genethliacum;* et comme le poème original était dédié à Claude Cottereau et que l'*Avant-Naissance* contient de la prose et des vers dus à sa plume, Née de la Rochelle a attribué la traduction à ce fidèle ami de Dolet et de sa famille. Le style de l'*Avant-Naissance* est cependant celui de Dolet lui-même, il n'y a pas à en douter. Plusieurs des expressions de ce poème se retrouvent ensuite dans le touchant *cantique sur sa désolation et sur sa consolation* qu'il écrivit quand il était prisonnier à la Conciergerie, peu de temps avant sa mort. Il ne semble pas improbable qu'il attribua l'*Avant-Naissance* à un ami, afin de détourner les accusations de vanité que pouvait lui attirer la traduction en français de son propre poème. Si le traducteur était Claude Cottereau, il serait certainement étrange qu'il n'eût pas signé le poème principal aussi bien que les dixains qui le suivent. La préface adressée « au lecteur muny de bon vouloir, et exempt d'envie et detraction » fait preuve d'une extrême vanité, si, comme nous le

[1] *La poésie françoise*, Lyon, Le Prince, 1540.

croyons, elle est écrite par Dolet; elle est intéressante, parce que l'auteur y passe en revue les grands poètes français de l'époque: « Lisant depuis quelque temps ung certain œuvre de Estienne Dolet, intitulé *Genethliacum Claudii Doleti*, filz dudict Dolet, ie me suis bien voulu exercer de le traduire de langue latine en langue françoyse. Et ce non pour ostentation de ma rithme, mais pour le proffit que chascun prendra par la traduction d'ung livre tant plein de doctrine, et prudence necessaire à la vie commune. Et pour vray la composition latine de Dolet meritoit trop plus excellent traducteur que moy: comme pourroit estre ung Maurice Sceve (petit homme en stature, mais du tout grand en scavoir, et composition vulgaire) ung seigneur de sainct Ambroise[1] (chef des poëtes francoys) ung Heroet, dict La maison neufve (heureux illustrateur du haut sens de Platon) ung Brodeau aysné, et puisné (tous deux honneur singulier de notre langue) ung Sainct Gelais (divin esprit en toute composition) ung Salel (poëte autant excellent que peu congneu entre les vulgaires) ung Clement Marot (esmervueillable en doulceur de poësie) ung Charles Fontaine (ieune homme de grande esperance) ung petit moyne de Vendosme[2] (scavant, et eloquent contre le naturel et coustume des moynes) ou quelques aultres, dont la France est garnie en plusieurs lieux, par la grace que Dieu lui faict de florir maintenant en gens savants plus que tout aultre Royaulme. Ceulx la doncq debvoient estre interpreteurs de ce present œuvre: mais si par affection honneste ie me suis advancé des premiers, pour cela ie ne puis, et ne vouldrois estre cause que si nobles esprits que les dessusdictz feussent retardés de se vouloir esbatre à la traduction par moy entreprinse. Or ie reviens à mon premier propos, lecteur

[1] Jacques Colin était abbé de Saint-Ambroise à Bourges.

[2] C'est probablement Pasquier Le Moyne, portier ordinaire de François Ier, qui publia son poème intitulé: *Le couronnement de Roy François Ier* (Paris 1520) sous le nom de *Le Moyne sans froc*. Voyez Colletet, *Hist. litt. de Lyon*, II, p. 493.

debonnaire; qui est tel que le proffit et utilité partant de cest œuvre, m'a induict à le translater. Et par semblable raison, i'espère que tu prendras en gré ce mien labeur et effort. Adieu. »

Après la traduction des trois poèmes de Dolet, viennent quelques dixains et huictains de Claude Cottereau, précédés de la lettre à Dolet dont j'ai déjà cité une partie et qui se termine ainsi : « Aiant entendu que le livre que tu as composé en latin sur l'avant-naissance de ton filz estoit traduict en francoys, et que tu deliberoys de l'imprimer, ie t'ay bien voulu envoyer ceste mienne facture : non pour aultre chose toutesfoys, que pour demonstration de l'amytié que ie te porte. Et si messieurs les Rithmartz de France ne la trouvent selon leur goust, ie ne m'en soucie en rien, moyennant qu'elle te plaise. Adieu amy. »

Le *Genethliacum* et l'*Avant-Naissance* respirent les sentiments les plus purs et les plus élevés au point de vue religieux et moral, et il est impossible de croire qu'ils expriment autre chose que les sentiments personnels de Dolet. C'est en parlant du Divin Auteur de toutes choses, que l'homme qui a passé pour athée commence et achève son poème :

Vive Deo fidens; stabilis fiducia Divum
Tristitia vitæ immunem te reddet ab omni
Religionis amor veræ fert commoda tanta.

Tu ne crede, animos una cum corpore, lucis
Privari usura. In nobis cœlestis origo
Est quædam, post cassa manens, post cassa superstes
Corpora, et æterno se commotura vigore.
Scilicet a summo rerum genitori creati
Sic sumus, ut rapida corpusque animusque necentur
Morte, nec in cœlum pateant ex orbe receptus ?
Non ita. Sunt nobis reditus ad regna paterna
Regna Dei : genus unde animi duxere perennes.

Il est exact, comme l'a fait remarquer Maittaire, que dans

tous les poèmes latins de Dolet et il n'est jamais question de Jésus-Christ et de ses mérites. Mais nous ne devons pas oublier, d'abord, que dans les compositions latines des hommes les plus pieux du siecle, les poetes cherchaient toujours à imiter les anciens et que *Deus* et *Divi* sont ordinairement les seules expressions employées en parlant de la Divinité; de plus, comme Née de la Rochelle l'a fait remarquer avec assez de bon sens: « l'auteur avoit dit dans la lettre qui est en tête de cet ouvrage, que la naissance de son fils lui avait fourni l'occasion d'écrire de courts préceptes pour former la jeunesse à la prudence; » il ne faut donc pas lui faire un crime, s'il ne les a point rédigés en forme de catéchisme; car alors il aurait eu tort de ne point parler de Jésus-Christ et de ses mérites, ou de ne point définir les trois personnes sous-entendues dans le nom substantif *Deus, Dieu.*

Mais la traduction, ou plutôt la paraphrase, ne saurait du moins être critiquée à cet égard. Après quelques vers d'introduction, elle commence ainsi:

En premier lieu, ta foy ce poinct tiendra
Qu'il est ung Dieu tout puissant et unicque
En ses effectz: et si ce sans replicque
Tu crois par foy, et en luy ta fiance
Soit toute mise (o Dieu quelle asseurance,
O quel repos) allors tu congnoistras
Comme en tout lieu et honneur accroistras.

Dans la conclusion, l'idée de l'immortalité de l'ame est développée avec beaucoup de force:

La mort est bonne et nous prive du mal,
La mort est bonne, et nous oste du val
Calamiteux: et puis nous donne entrée
Au ciel (le ciel des ames est contrée)
Prends doneq en gre, quand d'icy partiras,
Et par la mort droict au Ciel t'en iras.

En cest endroict il ne fault avoir foy
A ceulx disants (et ne scavent pourquoy)
L'Ame et le Corps tous deux mourir ensemble.
L'Ame est du ciel, a son pere resemble
(C'est Dieu) qui n'ha, et ne peult avoir fin :
Aussi n'ha il l'Ame au Corps mise, affin
Qu'avec le Corps par la mort soit mortelle.
Croy (et est vray) que l'Ame est immortelle,
Et que de Dieu a prins son origine,
Qui ne meurt poinct, et que mort n'extermine
De l'heritage ou nous serons tous myz
Par le merite (o divine clemence)
De Jesu Christ : et en telle fiance
Meurs, quand plaira a Dieu d'icy t'ouster
Ou aultresfois luy a pleu te bouter [1].

[1] Si quelque lecteur s'intéresse assez à ces deux poèmes pour les comparer dans la réimpression qu'en a donnée Techener en 1830, il verra que non seulement l'Avant-Naissance est une paraphrase plutôt qu'une traduction, mais encore qu'il s'y trouve trois passages — desquels deux sont très longs — qui ne se rapportent à aucun passage du poème original latin. J'ai eu la bonne fortune de découvrir à la Bibliothèque Nationale un exemplaire interfolié du Genethliacum, avec plusieurs *accessiones auctoris* manuscrites. Ces *accessiones*, dont le papier, l'encre et l'écriture sont du seizième siècle, me semblent être de la main de Dolet et le volume paraît, d'après son aspect intérieur, avoir été préparé par lui pour une nouvelle édition. (Je dis : *aspect intérieur*, car la reliure est relativement moderne, et a été faite après les additions. Ces notes ont été entamées par la reliure. Les dernières lettres et, à un ou deux endroits, le dernier mot de ces additions ont disparu dans quelques pages. Il y a trois *accessiones*, ce sont des traductions ou plutôt des paraphrases des trois passages de l'Avant-Naissance dont on ne trouve pas trace dans le Genethliacum.

La première addition se trouve après le vers

« Re sine nullus eris : nostro sicvivitur ævo.... »

la voici :

« Præterea, quem urget vitio proclivis egestas
In scelus omne ruit, casus projectus in omneis
Non tardante metu, non spe meliore vetante
Tam deforme malum ne te vehementius angat
Et vel nolentem ad crudelia crimina raptet
Frugi esto et moderate partis utere rebus. »

Cette addition, qui est la moins importante et, à mon sens, la moins heu-

reuse au point de vue poétique, est la traduction du passage de l'Avant-Naissance qui commence par ce vers :

« Et d'avantage il te fault regarder. »

L'addition suivante a trait au choix d'une femme, et vient après le vers

« Felices liceat vitam sine lite molesta. »

C'est la reproduction latine de deux passages de l'Avant-Naissance. Fut de huit vers, commençant par

« Saiche mon filz que la beauté de celle.... »

et l'autre de cinq lignes, commençant par

« Ce bien et heur, tous gracieux esbatz.... »

Voici cette addition :

« Forma perit : dos tandem etiam consumitur ingens
At remanent mores uxoris et ingenium trux.
Non te connubium assidua anxietate fatiget
Quod bene contractum lætos subolescit in usus
Et velut alta quies petitur non causa doloris
In quod sancitum est dabitur si forte jugalis
Duxeris uxorem dignam placidoque hymenœo. »

La plus longue et de beaucoup la plus intéressante des additions vient après le passage dans lequel l'auteur, avec un bon sens rare à cette époque où la carrière des armes primait toutes les autres, avait engagé son fils à ne pas choisir cette profession. Mais en écrivant son Avant-Naissance, il se souvint qu'en cas d'invasion il était du devoir de tout citoyen d'aider à la défense de son pays, et il fit suivre ses conseils d'un long passage plein de vigueur dont voici les premiers vers :

« Mais je veulx bien que le cas advenant,
Qu'en ton pays il y eust guerre ouverte,
Tu craignes moins de la vie la perte,
Que par cruelz et felons ennemys,
En servitude a jamais tu soys myz. »

En préparant sa nouvelle édition, il traduit la même idée en latin. L'addition doit venir après ce vers du Genethliacum :

« Et dederit signum sociis, ut pressius instent. »

Il change ce vers et ajoute ce nouveau passage :

« Prætulerit notam sociis ut præscius instent
Sed tamen in patrias sedes si barbara signa
Irrumpant animam pro libertate paratus
Fundere certa audax; hoste succumbere pejus
Morte puta : quid enim dictu crudelius, hostem
Quam spectare serum patrios popularier agros.
Et velut indomitam rabie exagitante Leonem
In laribus sævire suis, incendere tecta

Uxorem stuprare; sinu privare parentum
Lactantem sobolem tibi rebus denique cunctis
Ablatis juga dura oppresso imponere collo.
His vitam postpone malis; servire ferarum est
Non hominum. Prius aura tibi quam candida desit
Libertas nec in hostes armis incide victus. »

Dolet a dû réimprimer le Genethliacum en 1540, et il n'est pas improbable que l'exemplaire interfolié de la Bibl. Nat. soit celui dont il se servit pour la nouvelle édition, et que les additions y aient été ajoutées. Je n'ai pas pu découvrir un exemplaire de l'édition de 1540, mais cette édition figure (n° 131) dans le *Catalogue de la Collection de Livres rares et précieux de M. La Roche la Carelle*, Potier, Paris 1859 (qui m'avait été communiqué par feu M. Baudrier); une note nous apprend que cette édition est « plus rare que celle de 1539 ». Voyez aussi le *Catalogue des Livres de M. de Boze*, in-f°, 1745 (p. 113), et in-8°, 1753 (p. 174, n° 886); et le Catalogue de la vente Yemeniz (n° 1533). La Bibl. Nat. possède deux exemplaires de l'édition de 1539, mais aucun de celle de 1540.

CHAPITRE XVII

LE GRAMMAIRIEN ET LE TRADUCTEUR

L'idiome d'un peuple, c'est son verbe, son âme.

PHILARÈTE CHASLES.

Au nombre des grands ouvrages que Dolet avait l'intention d'écrire il faut compter un livre sur la langue française, dont il désirait coordonner les règles encore mal établies; il voulait traiter ce sujet avec une exactitude et des détails dont seuls jusque-là le latin et le grec avaient été jugés dignes. L'ouvrage devait être intitulé: *L'Orateur Françoys*[1]. Ce fut en 1540 qu'il publia trois courtes études, qui devaient faire partie de ce travail, sous le titre de: *La manière de bien traduire d'une langue en aultre; davantage, de la Punctuation de la Langue Françoyse; plus des accents d'yceelle. Autheur Estienne Dolet, natif d'Orléans.*

[1] Il est cité par Joachim du Bellay à la fin de sa première partie de la *Défense de la Langue Françoise* (1549): « Je n'ignore point qu'Estienne Dolet, homme de bon jugement en nostre vulgaire, a formé l'*Orateur François*, que quelqu'un (peut estre) ami de la mémoire de l'auteur et de la France, mettra de brief et fidèlement en lumière ».

L'ouvrage est dédié à un personnage qui n'était pas moins remarquable comme écrivain que comme capitaine et homme d'État, à Guillaume du Bellay-Langei. Voici cette dédicace :

« Estienne Dolet, a Monseigneur de Langei, humble salut et recongnoissance de sa liberalité envers luy. Ie n'ignore pas que plusieurs ne s'esbaissent grandement de veoir sortir de moy ce present œuvre : attendu que par le passé i'ay faict et fais encore maintenant profession totalle de la langue Latine. Mais à cecy ie donne deux raisons : l'une, que mon affection est telle envers l'honneur de mon païs que je veux trouver tout moyen de l'illustrer.

« Et ne le puis mieulx faire que de celebrer sa langue, comme ont faict Grecs et Rommains la leur. L'autre raison est, que non sans exemple de plusieurs ie m'addonne à ceste exercitation. Quant aux antiques tant Grecs que Latins, ils n'ont prins aultre instrument de leur eloquence que la langue maternelle. De la Grecque seront pour tesmoings Demosthene, Aristote, Platon, Isocrate, Thucydide, Herodote, Homere. Et des Latins ie produis Ciceron, Cæsar, Salluste, Virgile, Ovide, lesquelz n'ont délaissé leur langue pour estre renommez en une autre. Et ont mesprisé tout autre sinon qu'aucuns des Latins ont apris la Grecque afin de scavoir les arts et disciplines traictées par les autheurs d'icelle. Quant aux modernes, semblable chose que moy a faict Leonard Aretin, Sannazare, Petrarque, Bembe (ceulx-ci Italiens), et en France, Budée, Boville[1], et maistre Iacques Sylvius. Doncques non sans l'exemple de plusieurs excellents personnages i'entreprends ce labeur. Lequel, Seigneur plein de bon iugement, tu recepvras non comme parfaict en la demonstration de nostre langue, mais seullement comme ung commencement d'ycelle. Car ie scay que quand on voulut reduire la langue Grecque et Latine en art, cela ne fut absolu par un homme, mais par plusieurs. Ce qui se faira pareillement en la langue Françoyse, et peu à

[1] Charles Boville.

peu par le moyen et travail des gens doctes elle pourra estre reduicte en telle perfection que les langues dessusdictes. A ceste cause, Seigneur tout humain, ie te requiers de prendre ce mien labeur en gre: et s'il ne reforme totallement nostre langue, pour le moins pense que c'est commencement qui pourra parvenir a fin telle, que les estrangiers ne nous appelleront plus Barbares. »

Cette lettre est datée de Lyon (4 mai 1540); elle est suivie d'une adresse au peuple français, dans laquelle l'auteur explique le plan de son ouvrage, dont il n'offre qu'une partie pour le moment: « Depuis six ans, dit-il, desrobbant quelques heures de mon estude principalle (qui est en la lecture de la langue Latine et Grecque), te voulant aussy illustrer par tous moyens, i'ai composé en nostre langage un œuvre intitulé: *L'Orateur Françoys*, duquel œuvre les traictez seul telz: la grammaire, l'ortographe, les accents, la punctuation, la pronunciation, l'origine d'aucunes-dictions, la maniere de bien tradaire d'une langue en aultre, l'art oratoire, l'art poëtique. Mais pour ce que le dict Œuvre est de grand importance, et qu'il y eschet un grand labeur, scavoir et extresme iugement, i'en differeray la publication (pour ne le precipiter) iusques à deux ou troys ans. Ce pendant tu l'ayderas des instructions qui sont ce present livre. Lequel, si ie congnois t'estre aggreable, ie seray plus enclin a te bien polir, et parfaire le demeurant de mon entreprinse. Combien que i'en attends plus tost contentement de la posterite que du siecle present; car le cours des choses humaines est tel, que la vertu du vivant est touiours enviée et deprimée par detracteurs, qui ne pensent advantager en reputation, s'ils mesprisent les labeurs d'autruy. Mais l'homme de scavoir et de bon iugement ne doibt regarder à telz resveurs, et plus tost s'en mocquer du tout. Ainsi faisant, ie poursuivray mon effort et attendray legitime los de la posterite: non d'aucuns vivants par trop pleins d'ingratitude et mauvais vouloir. Contente toy pour ceste heure (o peuple Françoys) de ce petit œuvre: et prens par pleige l'affection

que ie porte à ma renommée, que dedans quelque temps ie te rendray parfaict l'œuvre dessusdict. « Puis, comme d'ordinaire, il se plaint de ses ennemis et détracteurs.

L'opuscule sur *la maniere de bien traduire d'une langue en aultre*, fait preuve de beaucoup de savoir, de beaucoup d'originalité, et d'un jugement très sain; et encore que les cinq principales règles que l'auteur donne soient devenues banales depuis trois siècles, elles ne l'étaient certainement pas au seizième siècle et ne semblent pas être suivies même aujourd'hui par tous les traducteurs, je dirai même par la majorité des traducteurs. Voici ces cinq règles: 1° le traducteur doit comprendre parfaitement le sens et l'esprit de l'auteur qu'il traduit; 2° le traducteur doit être maître du langage dans lequel l'auteur écrit, et du langage dans lequel la traduction doit être faite; 3° le traducteur ne doit pas traduire mot pour mot, mais « faira en sorte que l'intention de l'autheur sera exprimée, gardant curieusement la propriété de l'une et l'aultre langue ». La quatrième règle, qui doit surtout être suivie quand on traduit en un langage moderne (surtout du latin ou du grec en français), dit que le traducteur emploiera autant que possible des mots qui appartiennent réellement à la langue dans laquelle il traduit, et aussi rarement que possible des vocables qui sont simplement des formes de mots latins modernisés. La cinquième règle établit que les *nombres oratoires*, c'est-à-dire l'harmonie et le rythme, ne doivent pas être négligés par le traducteur.

Les deux autres opuscules sur la ponctuation et sur les accents sont intéressants surtout au point de vue de l'histoire de la langue française, et, quel que soit leur mérite philologique, ils contribuèrent puissamment à faire avancer l'étude de la grammaire. Ramus, dans sa grammaire française (Paris, Wéchel, 1572), rend cette justice à Dolet et le compte au nombre des grammairiens qui, en France, avaient essayé de réformer la manière d'écrire. Sur un point particulièrement (dont M. Boulmier fait mention) Dolet a proposé une réforme

qui aujourd'hui est absolument établie, à savoir: le pluriel des noms en *é* que Dolet veut qu'on forme en ajoutant une *s* au lieu d'un *z*. Exemple: *voluptés*, *dignités* et non pas: *voluptez*, *dignitez*. Et cet ouvrage de Dolet n'est pas sans importance pour l'histoire de la langue française à un autre point de vue encore. C'est Dolet le premier, suivant Henri Estienne, qui introduisit l'expression: *faire de bons offices* pour *faire de bons services* et traduisit *officium* par *office* au lieu de *devoir*[1].

Le volume se termine par le *dizain* suivant dû à la plume de Charles de Sainte-Marthe:

Au lecteur François,
Pourquoi es-tu d'aultruy admirateur,
Vilipendant le tien propre langage ?
Est-ce (Françoys) que tu n'as instructeur
Qui d'iceluy te remonstre l'usage ?
Maintenant as, en ce grand advantage,
Si vers ta langue as quelque affection,
Dolet t'y donne une introduction,
Si bonne en tout qu'il n'y a que redire :
Car il t'enseigne (o noble invention !)
D'escrire bien, bien tourner et bien dire.

Ces trois petits traités eurent un succès plus vif et plus immédiat qu'aucun autre ouvrage original[2] de Dolet. Une seconde édition en fut donnée par l'auteur en 1541, une troisième en 1542, et une quatrième en 1543. D'autres imprimeurs éditèrent ensuite ces opuscules; avant la fin du siècle, la

[1] Pontan bien maintenant en beau trait, *Faire de bons offices*, c'est ce qu'on disoit auparavant *Faire de bons services*. Or, je m'asseure que si on veut faire la recherche, on trouvera que cette maniere de parler n'est venue en usage que depuis la traduction des epistres de Ciceron, faite par Dolet, car d'officium latin il en fit office en François, au lieu de dire *Devoir*, et depuis le mot vint en usage, premierement entre les secretaires d'Estat, et peu à peu entre les autres courtisans. *Deux Dialogues du nouveau Langage François Italianizé* par Henri Estienne. Paris, Lisaux, 1885. Tome I, p. 1-5.

[2] Je dis *original*, car la traduction des lettres de Cicéron par Dolet eut un succès plus grand encore, et eut bien plus d'éditions que ses traités.

Punctuation et les *Accents* furent publiés au moins dix fois et la *Maniere de bien traduire* au moins trois fois.

Après avoir établi les principes de la bonne traduction et les règles que doit observer le traducteur, Dolet n'hésita pas à faire juger au public jusqu'à quel point il était bon traducteur et pouvait mettre ses règles en pratique. Deux ans après la première édition de ses opuscules il publia une traduction des lettres de Cicéron à ses amis, et un an plus tard, alors qu'il était prisonnier à Lyon, une traduction des trois premiers livres des Tusculanes.

« Si j'ai travaillé, dit-il, dans sa préface des *Epitres familiaires*, pour acquerir los et bruict dans la langue Latine, je ne me veulx efforcer moins à me faire renommer en la mienne maternelle Françoyse. Ce poursuivant, je ne pretends seulement produire ce qui entierement est sorty de moy (comme desia on a veu par troys traictés de mon Orateur Françoys; et comme on le voirra entier au commencement du grand Dictionnaire vulgaire, que bien tost imprimeray: comme aussi on voirra aux Tusculanes de Ciceron, par moy traduictes) mais pareillement toutes aultres bons livres, que cognoistray sortir de bonne forge, Latine ou Italienne; soit autheurs antiques, ou modernes; naifs, ou translatés. De ce mien vouloir sera temoing ce present œuvre de Ciceron depuis quelcque temps par moy traduict en nostre langue. Lequel œuvre je n'ignore pas avoir aultre fois este imprimé soubs aultre traduction. Mais scais tu quelle certainement faictes en despit des muses Latines et Françoyses; car oultre ce que le langaige n'en vault rien du tout, le gentil traducteur premier a si bien corrompu le sens qu'il fauldroit ung Apollo, pour deviner ce qu'il veult dire. Qui est chose par trop contraire a la divine facilité et perspicuité de Ciceron. Je croy, que le trouveras ung petit myeulx accoustré. Ly et puis tu en jugeras plus seurement...

« Au demeurant, je te veulx advertir, que la langue Françoyse n'est si copieuse qu'elle puisse exprimer beaucoup de

choses en telle briefveté que la Latine. Parquoy si quelquefoys j'use de circonlocutions commodes, tu ne le trouveras estrange, puis qu'aultrement ne se peult faire. Ce qui advient pour la diversité des langues; car ce que l'une exprime en un mot l'aultre l'exprime en plusieurs. Et ce que icelle a en plusieurs, l'aultre l'a en ung. En quoy il fault avoir raison de la phrase et propriété de chasque langue pour se trouver excellent interpreteur et parfaict. »

Les mérites de la traduction de Dolet étaient certainement grands; ce n'était pas une simple adaptation de la version de Guillaume Michel de Tours, qui est jugée par Dolet comme il convient et qui avait été publiée en 1537 et en 1539[1].

L'ouvrage de Dolet était la traduction personnelle d'un homme qui savait suivre les règles qu'il avait formulées lui-même dans *la Manière de bien traduire*. Il comprenait parfaitement le sens et l'esprit de Cicéron. Il comprenait parfaitement le latin et le français. Sa traduction est littérale quand les idiomes des deux langues le permettent. Il a soin, sans jamais s'en tenir à une trop scrupuleuse exactitude, de ne pas changer le sens réel des phrases, c'est à cela qu'il vise toujours, et encore qu'il n'essaye pas de traduire des mots comme *auspices*, *augur*, *consul*, *dictator*, il a soin, autant que le sujet le comporte, d'employer des mots bien français et non pas de simples formes modernisées de vocables latins.

Le livre de Dolet n'a rien de commun avec ces traductions si populaires du dix-septième et du dix-huitième siècle, qu'on a fort bien appelées *les belles infidèles*; et dans lesquelles *Pomponius* devient *Monsieur de Pompone*, *Trebatius*, *Monsieur de Trebace* et *Postumia tua* et *Servius noster*, *Madame votre femme* et *Monsieur votre fils*. Le but évident du traducteur était alors d'écrire ce qu'il croyait que son auteur aurait dû

[1] Guillaume Michel de Tours traduisit plusieurs auteurs grecs et latins en français, toujours également mal. Ses poèmes ne valaient pas mieux que ses traductions.

dire et aurait dit, s'il avait été un Français du dix-septième ou du dix-huitième siècle, plutôt que de rendre les mots mêmes dudit auteur aussi exactement que la différence des deux langages pouvait le permettre. L'ouvrage de Dolet était un heureux compromis entre l'exactitude trop précise de quelques-unes des premières traductions françaises et ces paraphrases délayées qui furent à la mode un siècle plus tard; et nous croyons pouvoir dire sans hésitation qu'aucune traduction française d'aucun auteur latin publiée jusqu'alors ne peut être comparée à celle de Dolet au point de vue de la fidélité, de l'érudition, ou du style[1]. Cette traduction des *Épîtres Familiaires* devint bientôt populaire et à juste titre, et pendant près d'un siècle, elle fut la traduction la plus en vogue. Elle fut réimprimée au moins trente-deux fois[2], et la traduction de Simon Bernard, publiée en 1677 et réimprimée plusieurs fois, est plutôt une adaptation de celle de Dolet accommodée au goût du siècle, qu'une œuvre personnelle.

L'entreprise du malheureux Dolet, toutefois, ne lui fit pas gagner beaucoup d'argent et n'accrut que faiblement sa réputation. L'impression de l'ouvrage fut terminée le 28 avril 1542; trois mois après Dolet était jeté en prison et le reste de sa

[1] Ce n'est peut-être pas beaucoup vanter cette traduction que de dire cela. Le style en est souvent confus et il n'est jamais élégant. Dolet n'était certainement pas cicéronien dans ses ouvrages français. Toutefois je ne sais si le jugement de M. Haag (*La France Protestante*. Première édit., art. Dolet) n'est pas trop sévère : « Le succès qu'a obtenu cette traduction est sans doute un témoignage incontestable de son mérite, mais ne prouve rien néanmoins quant à son élégance. La lecture en est on ne peut plus fatigante.... Rien de moins familier que le style de Dolet. »

[2] J'ai vu vingt-quatre de ces éditions et dans l'appendice je donne une liste de trente-quatre éditions en indiquant où elles se trouvent. Brunet, dans sa dernière édition, n'a pu en indiquer que huit. Pas moins de quatorze éditions furent publiées dans les sept années qui suivirent la publication du livre. Dolet ne traduisit que les lettres écrites par Ciceron. François de Belleforest, en 1561, donna la traduction des épîtres adressées à Cicéron et celle de quelques lettres de compliments omises par Dolet. Treize éditions comportent ces additions. La plus récente que j'aie vue est l'édition de Rouen, 1624, mais Née de la Rochelle en note une de 1630.

vie n'est plus guère qu'une suite d'emprisonnements et de procès.

Quelques exemplaires seulement de la traduction ont dû être mis en circulation et il est probable que le reste fut confisqué et brûlé avec les autres livres de Dolet[1]. Il n'y avait personne pour faire valoir le privilège du roi, et les douze réimpressions qui furent publiées pendant le laps de temps que ce privilège garantissait, enrichirent les imprimeurs de Paris et de Lyon.

La traduction des trois premiers livres des Tusculanes suivit bientôt. Quoique d'un plus grand mérite que les *Épîtres Familiaires*, elle n'eut pas la popularité de ce dernier ouvrage. Achevées et publiées pendant que l'auteur était en prison à *la Rouane* à Lyon, attendant l'exécution de sa condamnation à mort, les Tusculanes portent la marque de la façon hâtive et négligente avec laquelle on les imprima. Il est probable que cet ouvrage ne fut jamais mis dans le commerce, mais que toute l'impression, à l'exception de quelques rares exemplaires, fut confisquée et brûlée; du reste l'épître peu judicieuse (adressée au roi) que Dolet mit en tête du volume en guise de préface n'eût pas manqué de vouer son ouvrage à ce malheureux sort. Pendant trois siècles la première édition du livre disparut, et l'on se fonda simplement sur les éditions de Ruelle (1544) et de Sabon (1549) pour supposer qu'elle existât. Il y a quelques années, on découvrit, à Dôle, un exemplaire de l'édition originale; feu M. Baudrier était l'heureux possesseur d'un autre exemplaire de cette même édition[2].

L'épître au roi, qui jusqu'ici n'a jamais été mentionnée par aucun écrivain, est pour nous la partie la plus intéressante du

[1] Un exemplaire *brûlé dans les marges* existe à la bibliothèque de Lyon.

[2] J'ai découvert cinq réimpressions au moins des Tusculanes de Dolet, toutes publiées avant 1550. Chacune de ces éditions ne contient que les trois premiers livres, ce qui montre clairement, je crois, que Dolet n'avait imprimé que cette partie de l'ouvrage.

livre; ce document jette une vive lumière sur les causes des malheurs de Dolet et sur son procès[1]. La traduction elle-même fut faite *con amore*. Toute creuse et peu scientifique que paraisse la philosophie de Cicéron, elle était acceptée par Dolet, non seulement comme vraie, mais aussi comme une théorie rationnelle et adéquate de la vie et de la mort; et les consolations qu'il ne pouvait trouver dans le christianisme, il les trouvait dans les Tusculanes. Le principe qui domine dans tout l'ouvrage, à savoir que l'homme possède en lui les moyens de s'assurer le bonheur, était bien fait pour Dolet, et encore que nous puissions taxer de déplacée et d'outrée l'enthousiaste admiration accordée aux Tusculanes — par Érasme aussi bien que par des hommes qui lui étaient inférieurs, — nous pouvons fort bien comprendre la popularité dont elles jouissaient à bon droit. L'épître au roi est suivie du *huictain* que voici:

Iectez ici l'œil
Touts passionnés,
Et serez de dueil
Tost abandonnés;
Les biens ordonnés
Par philosophie
Icy sont donnés
A cil qui s'y fie.

Outre les traductions de ces deux ouvrages de Cicéron et des traités d'Axiochus et d'Hipparchus (dont il sera parlé plus tard), on a attribué à Dolet une grande quantité d'autres traductions — pour quelques-unes on a peut-être raison, mais pour d'autres on se trompe, il les imprima, ou les édita simplement. Il ne lui suffisait pas d'être imprimeur, pour la plupart des livres qui sortirent de ses presses il fit fonctions

[1] Voyez plus haut (p. 325) et plus bas chapitre XXI *passim*.

d'éditeur, ajoutant des préfaces (des *épîtres liminaires*, suivant l'expression du procès), des odes, des notes marginales, et autres additions. Il n'est pas toujours commode de faire la part de l'auteur et celle de l'imprimeur. *Le Chevalier Chrestien*, traduit du latin d'Érasme et imprimé par Dolet en 1542, lui a été souvent attribué, mais ce n'est que la réimpression de la traduction de Louis de Berquin. *Le vrai moyen de bien et catholiquement se confesser*, traduit aussi d'Érasme, peut être dû à Dolet, quoique cela soit peu probable. Il ne réclame nullement cet ouvrage comme sien, et il figure au procès comme un des livres *damnés et erronés*, imprimés (et non écrits) par Dolet avec *épîtres liminaires excitatives à la lecture d'iceux*. Barbier a montré que l'édition de *L'internelle Consolation* (c'est une traduction du *De Imitatione Christi*), dont il n'avait eu qu'un exemplaire incomplet, n'est qu'une réimpression d'une ancienne traduction. La traduction française de la paraphrase des psaumes de David de Campensis, imprimée par Dolet en 1542, lui est attribuée par Duverdier et par Boulmier, mais il est évident que ni l'un ni l'autre n'ont vu un exemplaire de l'ouvrage. Après le doute exprimé par Née de la Rochelle, M. Boulmier aurait pu hésiter avant d'affirmer que ce livre avait été « imprimé et traduit par Dolet ». Cet ouvrage n'est pas rare au point qu'on ne puisse en trouver un exemplaire ; on aurait pu alors voir par la préface que la traduction était due à une autre plume que celle de Dolet. Du Verdier évidemment l'a confondue avec une traduction des Psaumes imprimée par Dolet en même temps que les Cantiques et qu'un court opuscule de saint Athanase (certainement traduit du latin par Dolet), la même année que la paraphrase de Campensis. Il se peut que Dolet ait été le traducteur de tous ces ouvrages ; toutefois pour ce qui concerne les psaumes et les cantiques, il est évident que la traduction n'est pas une œuvre personnelle, mais simplement une version antérieure revue et corrigée, et il n'y a rien à dire sur cet ouvrage d'un mérite négatif. Quant au traité de saint Athanase sur les psaumes,

Dolet nous dit qu'il le traduisit non pas d'après l'original grec, mais d'après la traduction latine qu'en avait donnée Politien[1].

[1] Il n'existe aucune trace des Philippiques de Cicéron attribuées par La Croix du Maine à Dolet, et il est probable que le mot *Philippiques* a été pris par erreur pour *Tusculanes*, puisqu'il n'est pas fait mention de ce dernier ouvrage dans la *Bibliothèque Françoise*.

CHAPITRE XVIII

L'HISTORIEN

Large desires with most uncertain issues.

[illegible].

De tout temps les études historiques avaient attiré Dolet; l'*opus magnum*, à la composition duquel il se proposait de consacrer plusieurs années de sa vie et sur lequel il comptait pour acquérir une gloire immortelle, était une histoire de son temps; nous ne pouvons que regretter que les persécutions et les emprisonnements qui tiennent une si grande place dans les cinq dernières années de sa vie l'aient empêché de mener à bonne fin cette entreprise.

Il est étrange que le règne de François Ier, l'un des plus brillants et des plus importants de l'histoire de France, ait si peu d'historiens contemporains. Philippe de Comines n'a pas été seulement un annaliste ou un chroniqueur, mais encore un historien-philosophe, désireux de découvrir la vérité au milieu

d'assertions contradictoires, de placer les faits en observant les lois de la perspective et suivant leur importance relative; il ne se contente pas d'établir les faits eux-mêmes, il remonte à leurs causes, il fait voir leurs rapports et leurs conséquences, et il est capable de tirer des conclusions justes des faits qu'il a réunis. Si nous admettons qu'il avait un but déterminé en écrivant et que généralement il ne fut guère impartial quand il s'agissait des intérêts de Louis XI, nous ne faisons que lui reprocher des fautes qui sont le partage des plus éminents historiens du dix-neuvième siècle. Mais ses successeurs immédiats lui furent aussi inférieurs que l'avaient été ses prédécesseurs. A partir de 1498, époque à laquelle ses mémoires se terminent, jusqu'en 1546, époque à laquelle de Thou commence l'histoire de son temps, la France doit se contenter de chroniqueurs et d'annalistes. Paul Émile, Beaucaire de Péguillon et Arnoul Le Ferron, quelque nombreux que soient leur mérites, quelque grande que soit la valeur historique de leurs ouvrages, sont aussi inférieurs à Comines sur tous les points qui distinguent un historien d'un chroniqueur, qu'ils sont inférieurs à ses prédécesseurs, Froissart et Monstrelet, au point de vue du pittoresque, du style et de l'intérêt de la narration; d'un autre côté, quoique les deux du Bellay dépassent de beaucoup et comme style et comme fond leurs contemporains qui écrivaient en latin, ils se bornent presque entièrement à relater les événements auxquels chacun d'eux a pris part. Que Dolet n'eut pas été inférieur à Paul Émile ou à Arnoul Le Ferron, le fragment que nous avons de son histoire de François Ier nous le montre clairement; et la haute conception qu'il s'était faite de la tâche et des devoirs de l'historien, des études, des travaux et des préparations nécessaires pour écrire l'histoire, la critique judicieuse qu'il fit de la méthode historique préconisée alors, tout nous porte à croire que si la mort et les persécutions le lui avaient permis, il nous aurait laissé une narration du règne de François Ier qui aurait placé Dolet au moins au premier rang de ceux qui en France écri-

virent l'histoire entre Philippe de Comines et Jacques Auguste de Thou.

Dans la lettre à Budé, mise en tête du premier volume des Commentaires, et dans la dédicace adressée à François Ier, Dolet avait parlé de son intention d'écrire l'histoire de son temps, lorsque ses Commentaires seraient achevés, et il avait demandé au roi et au grand érudit de bien accueillir son projet. Deux années plus tard, son idée était plus mure et il la développe dans la dédicace du second volume.

« Voulez-vous savoir, » écrit-il à Budé, « quels ouvrages littéraires j'ai l'intention d'entreprendre plus tard? Pendant quelques années je m'appliquerai d'abord à terminer aussi parfaitement que possible mon troisième volume promis depuis longtemps. Ensuite le grand but de mon étude sera l'histoire de notre époque. Mais je ne pourrai guère accomplir cette tâche sans le secours du roi. Il faudra nécessairement que je parcoure toute l'Italie. Je devrais visiter les Flandres, l'Artois, le Hainaut, le Bigorre, le Béarn, la Gascogne, l'Armagnac, la Guyenne, afin d'examiner avec soin les sites que j'aurai à décrire pour raconter les batailles. De cette façon l'exactitude de mes descriptions sera garantie. Mais comment, pour subvenir à la dépense de ces voyages, puis-je m'adresser à une autre personne qu'au roi? C'est par lui aussi que je dois me procurer les papiers officiels, les instructions envoyées aux ambassadeurs, et les dépêches de ces derniers, afin que je puisse connaître les causes et les motifs des plans qui ont été arrêtés, des discordes qui se sont élevées, des guerres qui ont été entreprises, des batailles qui ont eu lieu, des traités qui ont suivi les guerres et des mariages qui ont été contractés. Si tous ces documents sont, comme je l'espère, mis à ma disposition et si j'ai le loisir d'entreprendre un tel travail, je ferai tout ce que peut faire un homme laborieux et un patriote ardent; mais si, par hasard, l'on me refuse ce que je suis en droit d'espérer, j'abandonnerai mon dessein et je chercherai d'autres sujets d'études littéraires.»

Dans ce volume des Commentaires, il parle à deux reprises différentes de son intention d'écrire cette histoire; il nous dit que dès qu'il aura achevé et publié son troisième volume, il consacrera le reste de sa vie à ce travail et que si, cette œuvre importante terminée, il lui reste encore du temps et des loisirs, il écrira la vie des rois de France à la manière de Suétone[1].

Une histoire telle qu'il voulait la faire demandait de grands loisirs, beaucoup d'argent, et d'abondants matériaux; le roi et ses ministres étaient seuls à même d'aider Dolet en cette circonstance. Son attente fut entièrement déçue et il ne tarda pas à se rendre compte qu'il devait abandonner tout espoir de faire rien qui ressemblât à l'ouvrage complet et définitif dont il expose le plan avec tant de soin dans sa lettre à Budé. Il résolut d'entreprendre une œuvre moins ambitieuse qui pouvait se faire sans grands loisirs et sans un grand nombre de matériaux. En 1539 il écrivit et imprima une histoire du règne de François Ier en vers latins, intitulée *Francisci Valesii Gallorum Regis Fata.* Le livre a deux dédicaces: l'une adressée au roi, l'autre à Pierre Duchâtel, alors devenu évêque de Tulle. A en croire les vers louangeux de Pierre Tolet, de Jean Raynier, de Guillaume Durand, de Barthélemi Aneau, d'Antoine du Moulin et de Jacques Bertrandi, tous gens d'une réputation littéraire considérable, le poème de Dolet possède une valeur réelle. Il ne retrace guère que de hauts faits d'armes, et à ce titre cet ouvrage est sans nul doute une heureuse imitation de Lucain ou du poème de Pétrone sur les guerres civiles de Rome. Quelques mois plus tard l'auteur le traduisit ou plutôt le paraphrasa en prose française et il imprima sa traduction sous le titre de: *Gestes de François de Valois, Roy de France.* Le style de la traduction, comme celui de l'original, est trop pompeux. L'ouvrage est composé suivant les modèles reconnus classiques, les généraux font des

[1] 2 *Comm.* 1385.

discours à la manière de Tite-Live et de Polybe; néanmoins le livre est un résumé utile des guerres de François Ier et les faits y sont présentés avec exactitude, mais il y a encore trop de compliments flatteurs à l'adresse du roi. Toutefois on ne peut guère accepter les *Gestes* comme un spécimen du talent de Dolet, on ne peut savoir d'après cet essai comment il aurait écrit l'histoire si les circonstances l'avaient mieux servi[1].

Mais ces livres eurent du succès et furent populaires. Les *Gestes* furent réimprimés par Dolet en 1543, avec une continuation qui conduisait le lecteur jusqu'à cette année-là, et ils furent republiés au moins deux fois par d'autres éditeurs dans les cinq années qui suivirent.

[1] M. Boulmier, que je reconnais comme un juge plus compétent que moi en ces matières, a apprécié le style des *Gestes de Françoys de Valois* mieux que je ne saurais le faire. Si quelque lecteur veut se faire un jugement personnel, il trouvera le récit de la bataille de Marignan de Dolet dans le livre de M. Boulmier (p. 183-191), qui dit à ce propos: « Il y a, si je ne me trompe, du mouvement, du drame et de la vie dans ce vaste tableau d'histoire nationale, dans ce récit à la Tite-Live d'une bataille épique à laquelle nous pouvons encore songer avec orgueil.... Malgré les latinismes un peu trop fréquents, la prose française de notre Estienne me paraît presque toujours à la hauteur du noble sujet qu'elle retrace. »

CHAPITRE XIX

MAROT ET RABELAIS

Et de ses vers qui ont dompté la mort,
Les Sœurs luy ont sepulture bastie
Jusques au ciel : ainsi la *mort n'y mord.*

JOACHIM DU BELLAY.

L'écrivain le plus original et le plus éminent de la renaissance, la véritable incarnation de l'époque.

GUIZOT.

ORMIS deux hommes, les littérateurs français de la première moitié du seizième siecle n'ont pas survécu à leur époque. Budé, dont l'amitié était pour Dolet une garantie d'immortalité, et dont les œuvres, suivant l'auteur des Commentaires, ne devaient jamais cesser de faire les délices des travailleurs, Budé, dis-je, n'est qu'un nom, rien de plus; ses ouvrages sont relégués parmi les *vieux bouquins*, et il est rare (excepté toutefois son *De asse et partibus ejus*) qu'ils trouvent une place sur les rayons des amateurs de livres ou dans les catalogues des libraires. On ne réimprime plus et on ne lit plus Salmon Macrin, l'Horace fran-

çais, mais plus heureux que ses contemporains plus savants, on achète du moins ses œuvres, on le cite parfois et le bibliophile français lui réserve une place dans sa bibliothèque. Mellin de St-Gelais, ainsi que d'autres poètes qui ont écrit en français, après un long intervalle de repos, a repris une certaine apparence de vie grâce à des réimpressions dont le papier, les caractères et les préfaces satisfont les plus délicats. Bonaventure Des Périers, encore que lettre morte pour le commun des hommes, n'a jamais manqué de lecteurs intelligents mais peu nombreux. Marot et Rabelais, seuls entre les écrivains de l'époque, n'ont jamais perdu la popularité qu'ils avaient acquise de leur vivant. On a toujours lu, on a toujours réimprimé leurs œuvres. Leur réputation a été fermement établie non seulement par les lecteurs ordinaires, mais par les hommes intelligents et cultivés; de nouvelles éditions de leurs ouvrages, de nouveaux commentaires sur ce qu'ils ont écrit se publient constamment; et bien que nous ne commettions pas la faute ridicule de placer le brillant, le naturel et le gracieux père de la poésie française moderne au même rang élevé que le sage, le spirituel et le savant auteur de Pantagruel, nous pouvons les réunir ici, comme les deux uniques auteurs français de la première moitié du seizième siècle dont les livres se voient encore dans toutes les mains — et certainement ils ont aujourd'hui un plus grand nombre de lecteurs et d'admirateurs qu'ils n'en avaient il y a trois siècles.

Ce sont ses relations avec Marot et Rabelais, plus que toute autre chose, sa mort exceptée, qui ont empêché Étienne Dolet d'être oublié et qui ont rendu au moins son nom familier à tout français instruit. Il fut à un certain moment l'ami de ces deux écrivains, et il imprima leurs œuvres. Marot adressa au moins deux odes à son « cher amy Dolet » outre la préface de la première édition complète de ses œuvres. Aucun des biographes de l'auteur de Pantagruel n'a oublié de dire que de Rome Rabelais avait envoyé à Dolet la recette du mystérieux

Garum, et que Dolet célébra dans une ode la science anatomique du célèbre médecin.

Pendant quelques années ces trois hommes furent unis par une amitié qui se fondait sur une communauté de goûts et de sentiments. Ils avaient tous le même amour ardent des lettres et des progrès intellectuels, la même haine de la superstition et de la bigoterie; et bien que Marot, dont les psaumes traduits en vers ont toujours été depuis chantés dans les temples des huguenots, ait sa place marquée parmi les apôtres de l'église réformée de France, il y a lieu de penser qu'il se désintéressait du dogme théologique, aussi bien que ses deux amis; que sa sympathie pour le protestantisme ne s'adressait qu'au côté négatif de cette religion, et que pour lui, comme pour le maître, le *grand peut-être* était un problème insoluble et, du reste, d'un bien mince intérêt.

Il est probable que les relations de Dolet avec ces deux hommes distingués commencèrent dans la dernière partie de l'année 1534. Quand Dolet arriva à Lyon, Rabelais était le médecin du grand hôpital, il pratiquait son art dans cette ville, et jouissait d'une grande réputation de savant et d'homme habile, mais il est certain qu'on ne l'identifiait pas généralement avec *Alcofribas Nasier*, qui n'était alors connu que du vulgaire. Et ce fut sans doute aux soins de Rabelais que Dolet eut recours, sur la recommandation de Gryphius peut-être, lorsqu'il vint à Lyon malade de la fièvre. C'est à Paris qu'il a dû probablement rencontrer Marot au mois d'octobre suivant. Mais nous ne savons pas au juste si ce fut alors qu'il fit la connaissance du poète ou si ce ne fut qu'à la fin de 1536, époque à laquelle Marot, après avoir subi un exil de deux années, à cause de ses opinions heretiques, avait eu la permission de rentrer en France, et avait passe plusieurs mois à Lyon. Immédiatement après, nous voyons qu'ils sont très liés; Dolet adresse à Rabelais une ode intitulée: *De mutua inter se et Clementem Marotum amicitia*, et une autre à Marot pour le féliciter d'être revenu d'exil; ce poème commence ainsi:

Jam satis afflixit variis te casibus atrox
Fortuna; sperare incipe
Collige jamque animum; Cœlum non semper inumbrant
Nubes: redit tandem prior
Lux. Nec ponto alto semper nox incubat aspris
Horrenda tempestatibus.

Marot et Rabelais étaient tous les deux au nombre de ceux qui se réunirent pour féliciter Dolet d'avoir obtenu la grâce du roi et pour prendre congé de lui avant son départ pour Lyon; et la même année Marot lui adressa une *estrenne*, qui commence ainsi:

Après avoir estrené Damoyselles,
Amy Dolet, je te veulx estrener.

Dans le second volume des Commentaires[1] il parle du poète en ces termes: « De nos jours, parmi ceux qui écrivent en français, la première place est due à Clément Marot, poète supérieur à tous les autres et très heureux dans ses inspirations poétiques. La seule chose qu'on puisse lui souhaiter c'est que la fortune lui soit moins cruelle, car, jusqu'ici, elle a sans cesse accumulé sur cet homme, qui se distingue par tous les talents, tous les malheurs et tous les outrages possibles, et elle l'a harcelé par les plus terribles persécutions. » Marot écrivit l'ode que voici, pour célébrer la publication des Commentaires:

Le noble esprit de Cicero Romain,
Voyant ça-bas maint cerveau faible et tendre
Trop maigrement avoir mys plume en main
Pour de ses dictz la force faire entendre,
Laissa le ciel, en terre se vint rendre,
Au corps entra de Dolet, tellement
Que luy sans autre, a nous se fait comprendre
Et n'a changé que de nom seulement.

[1] Col. 403.

En 1538, Marot prépara une édition complète de ses poèmes, comprenant non seulement *L'Adolescence Clémentine* (qui avait été publiée pour la première fois en 1532), mais aussi *La suite de L'Adolescence*, *Les Épigrammes* et *Le Premier Livre de la Métamorphose d'Ovide*. C'est à Dolet qu'il confia le soin d'imprimer et de publier cette édition; il lui adressa alors la lettre bien connue qui sert de préface au volume et qui porte la date du dernier jour de juillet 1538.

« Le tort que m'ont faict ceulx qui cy devant ont imprimé mes Œuvres est si grand et si oultrageux, cher amy Dolet, qu'il a touché mon honneur et mis en danger ma personne; car par avare convoitise de vendre plus cher et plus tost ce qui se vendoit assez, ont adjousté à icelles miennes Œuvres plusieurs aultres, qui ne me sont rien: dont les unes sont froidement et de maulvaise grace composées, mettant sur moy l'ignorance d'aultruy: et les aultres, toutes pleines de scandale et sedition..... Si ay jecté hors de mon Livre non seulement les malvaises, mais les bonnes choses, qui ne sont ni à moy, ni de moy, me contentant de celles que nostre Muse nous produit..... Et après avoir reveu et le vieil et le nouveau, changé l'ordre du Livre en mieulx, et corrigé mille sortes de faultes infinies procedants de l'imprimerie, j'ay conclu t'envoyer le tout, affin que, soubz le bel et ample privileige qui pour ta vertu méritoire t'a esté octroyé du Roy, tu le fasses (en faveur de nostre amitié) reimprimer, non seulement ainsi correct que je te l'envoye, mais encore mieulx: qui te sera facile, si tu y veulx mettre la diligence esgale à ton scavoir. »

Suivant le désir de son ami, Dolet surveilla l'impression de cette édition complète des œuvres de Marot. Elle parut avant la fin de 1538. Le titre porte cette indication: *A Lyon, au Logis de Monsieur Dolet*, indication qui est répétée à chaque faux titre des différentes parties du livre; en tête de chaque partie on lit une ode en latin composée par Dolet[1].

[1] Une édition presque identique parut avec la même date, mais avec le nom

En 1542, Dolet, ayant la sanction de Marot, réimprima les œuvres du poète, avec l'addition de l'*Enfer* et autres poèmes, et avec une préface en prose adressée par Dolet à un ami commun, à Lyon Jamet. Il donna aussi une édition séparée de l'*Enfer*. En 1543, une troisième édition, toujours avec l'autorisation de Marot, sortit des presses de Dolet, avec l'addition de vingt psaumes qui étaient publiés pour la première fois. L'édition de 1542, aussi bien que celle de 1543, contient l'épître à Dolet, et la préface de ce dernier, mais non pas ses odes latines.

Toutefois si nous en devons croire les éditeurs subséquents de Marot, dans le court intervalle qui s'écoula entre la publication de l'édition de 1543 et la mort de Marot (1544), l'amitié qui pendant si longtemps exista entre ces deux hommes, s'était changée en une violente inimitié, du moins de la part de Marot. Peu après la mort de Marot, plusieurs épigrammes imitées de Martial furent publiées pour la première fois.

de Sébastien Gryphius comme imprimeur. Les caractères sont les mêmes, et presque toutes les pages sont semblables. Quelques-unes cependant, notamment celle où il est question de Dolet, sont différentes. J'ai cru autrefois que Marot avait confié l'édition à Dolet, qui, n'ayant pas de presses à lui, s'était arrangé avec Gryphius pour publier une édition avec lui, la moitié des exemplaires devant être au nom de Dolet, la moitié au nom de Gryphius. Mais je suis disposé à penser maintenant que la note suivante que M. Georges Guiffrey fait figurer dans la magnifique édition des œuvres de Marot qu'il fait paraître (quoique trop lentement) à Paris (Jules Claye, vol. II, p. 7), offre une explication plus probable : « Au retour de son exil, vers la fin de 1536, Marot, en passant par Lyon, eut l'occasion de se lier avec Gryphius. Il est vraisemblable que ce fut alors qu'il forma le projet de publier une édition plus correcte de ses œuvres, altérées, pendant son absence, par des réimpressions successives livrées au public sans son aveu. Ce fut pour cette édition que Marot composa la préface *à ceulx qui par cy-devant ont imprimé ses œuvres*, et le livre parut chez Gryphius sans mention de date. Vers le même temps Dolet, ayant obtenu de François Ier un privilège d'imprimeur, vint l'exploiter à Lyon. Marot retira son édition de chez Gryphius pour la mettre chez son ami. Tel est le motif qui le détermina à changer le feuillet de titre et à y placer le nom de Dolet, avec la date 1538; il lui offrit même la dédicace de son livre, au moyen d'un léger changement de mots. Enfin dans les *Épigrammes* (folio 11 et 21 verso) trois pièces, dont deux avec cette suscription *à Benest* et *à Germain Colin*, sont remplacées par des vers adressés à Dolet. » Les caractères qui sont de petites lettres gothiques sont identiques dans les deux éditions.

Parmi ces pièces se trouve une imitation de l'épigramme intitulée: *In detractorem* (v. IX), laquelle commence par ces vers:

Adlatres licet usque nos, et usque
Et gannitibus improbis lacessas.

Elle est adressée *A Estienne Dolet;* la voici:

Tant que vouldras, jecte feu et fumée
Mesdy de moy à tort et à travers
Si n'auras-tu jamais la renommée
Que de longtemps tu cherchas par mes vers,
Et non obstant tes gros tomes divers,
Sans bruict mourras, cela est arresté:
Car quel besoing est-il, homme pervers
Que l'on te sache avoir jamais esté[1]?

Les causes de la querelle, si querelle il y eut, nous ne les connaissons pas. Ce qui est certain, c'est que la derniere édition autorisée des œuvres de Marot, donnée par le poète quelques mois avant sa mort, ne contient pas cette epigramme, mais bien les deux odes citées plus haut; cela semblerait montrer que les sentiments d'amitié du poète n'avaient pas-

[1] Je regrette de ne pouvoir dire à quelle date et dans quelle édition cette épigramme parut pour la première fois, mais je crois que ce fut dans les *Épigrammes de Clément Marot faictz à l'imitation de Martial; plus, quelques aultres œuvres dudict Marot, non encores imprimées par cy-devant*, Poitiers, Jeh. et Enguilbert de Marnef frères, 1547. La Bibliothèque nationale n'a pas d'exemplaire de cette édition, et nulle part je n'ai pu en découvrir un. L'édition la plus ancienne que je connaisse dans laquelle cette épigramme figure est celle de Rouille, Lyon 1544, les deux odes à la louange de Dolet citées plus haut y sont supprimées. Il est certain que cette épigramme ne fit partie d'aucune des éditions publiées du vivant de Marot. La dernière édition publiée (1554, *à l'enseigne du Rocher*) avant sa mort, qui peut passer pour avoir été revue par lui, contient les deux odes à la louange de Dolet, mais non pas l'épigramme. J'avais espéré qu'avant la publication de mon livre, M. Guiffrey nous aurait donné les épigrammes et aurait du moins dit la date à laquelle l'*In detractorem* fut pour la première fois publié, tout en nous faisant savoir si l'on a d'autre preuve que celle fournie par l'éditeur du livre pour attribuer cette pièce à Dolet. (Plus de cinq ans se sont écoulés depuis que cette note a été écrite, et M. Guiffrey n'a pas encore donné la suite de son travail).

encore changé à l'égard de Dolet, bien qu'il ne lui eût pas confié (probablement par la bonne raison qu'il était en prison) la publication de cette édition.

Marot mourut en septembre 1544, et Dolet ne parle plus de lui dans aucun de ses ouvrages subséquents. L'épigramme que j'ai citée est le seul document que nous ayons sur cette querelle. Il est évident que si elle était dirigée contre Dolet, — c'est Lenglet du Fresnoy qui l'a fait remarquer, — Marot ne s'est pas montré bon prophète quand il dit « *sans bruict mourras*[1] ».

[1] Ce que je rapporte ci-dessus est bien tout ce que l'on sait sur ce dissentiment présumé entre Marot et Dolet; les éditeurs et les biographes du poète ont amplifié la chose, et ils se sont laissés aller à des conjectures qui ne reposent pas sur le plus petit fait, et qui portent gravement atteinte à la mémoire du malheureux Dolet. Parmi les épigrammes imitées de Martial, imprimées pour la première fois après la mort de Marot, nous lisons la suivante :

« Contre l'inique, à Antoine du Moulin Masconnais, et Claude Galland.

Fuyez, fuyez (ce conseil je vous donne)
Fuyez le fol qui à tout mal s'adonne
Et dont la mere en mal jour fut enceinte;
Fuyez l'infame inhumaine personne
De qui le nom si mal cimbale et sonne
Qu'abhorré est de toute oreille saincte;
Fuyez celuy qui sans honte ne crainte
Conte tout haut son vice hors d'usance,
Et en fait gloire et y prend sa plaisance ;
Quy s'aymera ne le frequente donc.
O malheureux de perverse naissance,
Bien heureux est qui fuit ta cognoissance,
Et plus heureux qui ne te cogneut onc !

Un demi-siècle plus tard, un éditeur de Marot, François Mizière, s'imagina, apparemment en se fondant simplement sur la nature de l'épigramme, que *l'inique* en question était Dolet; et inséra dans l'édition publiée par lui (Niort, Thomas Portau, 1596) la note suivante après l'ode qui commence par : *Le noble esprit de Cicero Romain* : — « Entre ces épigrammes à l'imitation de Martial, y en a un au dit Dolet, qui se commence « *Tant que vouldras, jecte feu et fumée* » et *semble* que le suivant soit encores contre lui. » L'ode *Contre l'inique* vient après.

Cent trente six ans plus tard, en 1731, Lenglet du Fresnoy reproduisit comme de lui la note de Mizière, et des éditeurs subséquents ont donné l'épigramme (se fondant apparemment sur la note de du Fresnoy) comme étant dirigée contre Dolet sans avoir d'autre raison que le *semble* de François Mizière; et M. Boulmier, qui est généralement si désireux de défendre son héros, n'a pas remarqué combien légers sont les motifs qui pourraient faire croire que l'épigramme s'applique à Dolet; il l'a citée sans hésitation comme une pièce ayant trait à la

L'amitié de Dolet et de Rabelais se termina aussi malheureusement; toutefois, ici, les causes de la querelle ne sont pas aussi complètement obscures. Leur intimité avait été très grande pendant quelque temps, c'est certain. Ce fut suivant toute probabilité pendant le séjour de Dolet à Lyon en automne (1534) que la dissection du cadavre d'un pendu fut faite par Rabelais au grand hôpital en présence des étudiants, — c'était la première fois, croyons-nous, que pareille chose se produisait; dix ans plus tard seulement, Vesale devait faire ses démonstrations anatomiques devant les étudiants de Padoue. Cette dissection, à laquelle il n'est pas improbable que Dolet assista, causa évidemment une grande sensation à Lyon, et Dolet écrivit une ode en latin pour célébrer cet événement. C'est le cadavre qui est supposé parler :

Spectaculo lato expositus
Secor; medicus doctissimus planum facit
Quam pulchre, et affabre, ordineque
Fabricata corpus est hominis rerum Parens.
Sectum frequens circumspicit

querelle avec Marot. Mais Mercier de Saint-Léger est allé encore plus loin; dans une note manuscrite (qui m'a été signalée par feu M. Baudrier), inscrite sur son exemplaire de La Croix du Maine, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, il retranscrit la note de Mizière et ajoute : « L'éditeur s'est contenté de dire *il semble que le suivant* [Épigramme] soit encore contre lui. L'éditeur n'a osé rien affirmer, d'autant plus que Marot s'était montré dans différentes pièces l'ami de Dolet. Quoi qu'il en soit, si cet inique est réellement Dolet, il faut croire qu'il passait pour Péderaste ou Non-conformiste ; car Marot dit à ses amis de fuir « celui qui, « sans honte ni crainte conte tout haut son vice hors d'usance. » J'ai cru de mon devoir de citer la note de Mercier afin qu'on ne m'accusât pas de passer sous silence certaines choses peu flatteuses pour Dolet, mais il suffit, pour le défendre de l'insinuation de l'abbé de Saint-Léger, de dire qu'on ne trouve rien qui donne raison à cette accusation; elle n'a été confirmée dans aucune des nombreuses attaques dont Dolet a été l'objet. Si Marot désignait Dolet par *l'inique* et donnait à son épigramme le sens que lui prête Mercier, le poète n'aurait donc découvert les vices de son ami d'autrefois qu'après avoir été intimement lié avec lui pendant sept années, quelques mois ou même quelques semaines avant sa mort. Mais j'avoue que je crois inutile de discuter une accusation qui repose simplement sur le *semble* de Mizière et sur la déduction qu'a tirée de ce *semble* Mercier de Saint-Léger.

Corona miraturque molem corporis
Tanto artificio conditi.

Au commencement de l'année 1534, le cardinal Jean du Bellay, — qui plus tard devint le plus grand protecteur de Rabelais,— avait traversé Lyon, se rendant à Rome en qualité d'ambassadeur de François Ier auprès du pape Clément VII. Il persuada Rabelais de l'accompagner en qualité de secrétaire — et ce dut être évidemment au secrétaire que Dolet fut plus tard redevable d'être présenté au cardinal, à qui il dédia son édition du *De jure et privilegiis militum* de son ami Claude Cottereau. Le cardinal était bien le protecteur qui convenait à Rabelais. « C'était un jeune diable, dit Michelet[1] (en 1534 toutefois il avait quarante-deux ans), plein d'esprit, pénétrant, flatteur, amusant..... ce bon et pieux personnage, le parrain de Gargantua... évêque de Paris, cardinal, il ne fut pas loin, dit-on, d'être pape. La chose eût été piquante. Rabelais était son évangile. »

Ce fut probablement en 1537, à son retour du second voyage que Rabelais fit à Rome avec le cardinal du Bellay, que Rabelais envoya à Dolet la recette du mystérieux Garum des anciens, sorte de sauce, dont la composition avait été inconnue jusque-là. Cet envoi était accompagné d'un court poème en vers élégiaques, c'est l'une des rares pièces de vers latins que nous ayons de Rabelais. En voici le premier distique:

Quod medici quondam tanti fecere priores
Ignotum nostris en tibi mitto Garum.

Dolet répondit:

Tuo ingenio Rabelæse Garum salsamentum
Ætate ab antiqua reductum est. Jam nostris
Marote, versibus celebretur animosè,
Quando palatum utrique nostrum tam belle

[1] *Hist. de France*, VIII, 383.

Irritat et stomachum recreat tam odorato
Sapore. Restam grata non est reticenda.

Le volume des *Carmina* de Dolet, imprimé en 1538 contient trois poèmes écrits en l'honneur de Rabelais; j'ai cité deux de ces pièces.

Le second livre de « Rabelais » (le premier de Pantagruel) avait vu le jour à la fin de l'année 1532; il fut réimprimé au moins douze fois dans les dix années qui suivirent. Plusieurs de ces réimpressions se firent sans l'autorisation de l'auteur qui tout d'abord garda l'anonyme. Le premier livre (Gargantua), tel que nous l'avons maintenant, parut en 1535 et il en fut publié plusieurs réimpressions dans les quelques années suivantes. Ces livres, on pouvait s'y attendre, offenserent singulièrement la Sorbonne, et quand le nom de l'auteur commença à se répandre, il n'est pas douteux qu'une accusation d'hérésie était imminente, et que Rabelais sentait que sa vie était en danger. Le cardinal du Bellay fut absolument incapable d'arrêter ou même de calmer les violentes persécutions auxquelles l'affaire des placards avait donné lieu, et comme Rabelais n'avait nul désir d'être brulé vif comme « harans sorets », étant de nature assez altéré[1], il resolut de se conduire à tous égards en bon catholique; il obtint du pape la permission d'entrer dans l'abbaye de St-Maur-des-Fossés en qualité de chanoine, et voulut, autant que possible, éloigner les motifs personnels qu'avait la Sorbonne de se plaindre de lui, en imprimant une édition revue et corrigée de son ouvrage, en supprimant les passages dans lesquels les docteurs de ce corps vénérable étaient tournés en ridicule, et en faisant disparaitre ou en modifiant ce qui dans son livre sentait l'hérésie. Comme l'ouvrage était anonyme jusque-là, il lui était possible de dire que les premières éditions n'avaient pas été autorisées et n'étaient pas correctes.

[1] Rabelais. Livre II, chap. V.

En conséquence, dès 1542, une édition fut imprimée par François Juste à Lyon; elle était soigneusement revue par l'auteur et comportait d'importantes modifications et omissions. Dans le cinquième chapitre des premières éditions de Gargantua, Grandgousier, lorsque Gargamelle commence à ressentir les premières douleurs, lui cite un passage du seizième chapitre de l'Évangile selon St-Jean, ce à quoi la bonne reine répond: « Vous dictes bien et j'aime beaucoup mieux ouir tels propos de l'Évangile et mieux m'en trouve que de ouir la vie de Ste Marguarite ou quelque autre capharderie. » Un passage comme celui-là aurait suffi pour prouver surabondamment l'hérésie de l'auteur. Mais non content de se montrer hérétique, Rabelais se raille à maintes reprises de la Sorbonne et de ses docteurs. Dans le même chapitre se trouve un passage qui se termine par ces mots: « Les Sorbonistes disent que foy est argument des choses de nulle apparence. » Dans l'édition revue de 1542, ces deux passages sont omis et les mots: *Sorbonne, Sorbonistes, Théologiens*, ou autres semblables, qui se trouvent dans les premières éditions, disparaissent ou sont remplacés par des expressions toutes différentes et parfaitement inoffensives. Ainsi au chapitre VII (VI), au lieu de *déclaré par Sorbonne scandaleuse*, on lit simplement *déclaré scandaleuse*, et au chapitre XIII (XII), au lieu de *Sorbonne, Guaye science*. Au chapitre XVII (XVI) il efface *boire théologalement* et met *boire rustement*. En d'autres endroits *sophiste* remplace *sorboniste* et *théologien*, *docteur sophiste* tient lieu de *docteur en théologie*, tandis que le terme plus offensant de *sorbonagres* disparaît complètement.

Ces sacrifices faits à la prudence (on les retrouve dans toutes les éditions subséquentes imprimées du vivant de l'auteur, sauf dans celle dont je vais parler et dans une édition subreptice imprimée à Valence en 1547) semblent avoir contenté la Sorbonne, et, l'influence de Jean du Bellay aidant, sauvèrent probablement l'auteur des persécutions et peut-être du bûcher. Ce fut donc animé de sentiments d'excessive mais

justifiable irritation qu'aussitôt après, dans la même année (1542), Rabelais découvrit qu'il s'imprimait, à son insu, chez Dolet une édition censée être revue et augmentée par l'auteur lui-même, dans laquelle tous les passages et toutes les expressions répréhensibles réapparaissaient. Au lieu de suivre l'édition qui venait d'être publiée, Dolet avait pris pour le *Gargantua* l'édition de 1537 et pour le *Pantagruel* celle de 1538, et reproduisait mot pour mot ces deux éditions sans aucun des changements, omissions ou additions, que Rabelais avait faits depuis. L'édition de Dolet est imprimée en beaux caractères romains, et illustrée de vignettes sur bois habilement dessinées. Mais rien ne peut justifier ce qu'il dit sur le titre, à savoir que son édition est « *revue et de beaucoup augmentée par l'autheur mesme* ». Nous n'avons aucune peine à pardonner à Rabelais son indignation quand il vit apparaître cette réimpression. Il était alors occupé à revoir une nouvelle édition, et, peu après, lorsqu'elle parut, on put lire en tête du livre une attaque violente contre Dolet, censée écrite par l'imprimeur, mais dans laquelle on ne peut manquer de reconnaître la plume de Rabelais.

« L'imprimeur au lecteur salut,

« Affin que tu ne prenne la faulse monnoye pour la bonne (ayme lecteur) et la forme fardee pour la nayve et la bastarde; et adulterine édition du present œuvre, pour la légitime et naturelle. Soies adverty que par avarice a este soubstraict l'exemplaire de ce livre encores estant soubz la presse: par ung plagiare homme enclin a tout mal, et en desadvancant mon labeur, et petit profit espere: a este par lui imprime hastivement: non seulement par avare convoitise de sa propre utile pretendue: mais aussi: et dadventage par envieuse affection de la perte: et du dommage daultruy. Comme tel monstre est né pour lennuy: et injure des gens de biens. Toutefois pour l'advertir de lenseigne et merque donnant

a cognoistre le faulx aloy: du bon et vray. Sachez que les dernières feuilles de son œuvre plagiare ne sont correspondantes a celles du vrai original que nous avons eu de l'autheur. Lesquelles aussi, apres avoir prins garde (combien que trop tard) a sa fraudulente supplantation il n'a pu recouvrer. Celluy plagiare (*sic*) injurieux non a moy: seullement: mais a plusieurs aultres: C'est ung Monsieur (ainsi glorieusement par soymesme surnomme) homme, tel que chascun saige le congnoist.

« Les œuvres duquel ne sont que ramas: et eschantillonnieries levees des livres daultruy: par luy confusement amoncellees, ou elles estoient bien ordonnees. Dond lesperit de Villanovanus se indigne destre de ses labeurs frustre: Nizolius en est offense: Calepin se sent desrobe: Robert Estienne cognoist les plus riches pieces de son thrésor mal desrobees: et pirement deguisees et appropriees. De lesperit duquel ne sortirent oncques compositions ou il eust honneur, ains mocquerie desdaigneuse. Lesquelles toutefois il ose enrichir, et farder de braves, et magnificques tiltres, tellement que le portal surmonte ledifice a noblir (*sic*) du privilège du Roy en abusant le Roy et son peuple: pour donner a entendre que les livres des bons autheurs, comme de Marot de Rabelais, et plusieurs aultres, sont de sa facon. Ne scet on pas bien que en certain livres en Chirurgie: en Practicque et aultres il a prins argent des imprimeurs et libraires pour mettre privilege du Roy? Cela nest ce point abus digne de peine? Mais (que plus est) qui a oncque veu ce Privilege? a qui la il monstre? Cartainement (*sic*) pour quelconque requeste oncques a homme ne losa monstrer. Parquoy il est vraysemblable: que possible le Roy lui a octroye tel privilege: qui personne nayt a vendre: ne surimprimer, les livres qu'il aura faictz sinon luy mesmes. Mais la raison? la raison est, pour ceque gens scavans cognoissent assez quil na pas esperit: ne scavoir de mettre rien de soy en lumiere qui soit à son honneur. O la grande et haulte enterprinse: et digne de tel homme inspire

de lesperit de Ciceron, avoir redige en beau volume[1] le livret et gaigne pain des petits revandeurs nomme par les Bisouars. Fatras a la douzaine. Vrayement on len debvroit bien remunerer: et telles belles besoignes meritent bien que Evesques et prelatz soient par ung tel ouvrier esmouchez dargent. Toutesfoys apres que les montaignes ont esté enceintes: et que ung petit rat seullement est yssu. Le monde ne sest peu abstenir de rire: et se mocquer en disant. Comment ung tel homme qui se dict si savant: et si parfaict Ciceronian: se mesle il de faire ces folies en francoys? que ne se declaire il en bonnes œuvres: sans faire ces viedazeries: roignonnant, moillant, plaisantant, déclarant (car telz sont sex beaulx motz costumiers) viaidasant, ladrizant, et telles couleurs rethoricques, qui ne sont pas Ciceronianes, mais dignes destre bailles a mostardiers pour les publier par la ville. Tel est ce Monsieur. A dieu lecteur ly, et juge. »

« Cette singulière épître, » fait remarquer M. J.-C. Brunet, qui a le premier appelé l'attention sur ce document, « est tout à fait dans la manière de Rabelais, surtout à la fin, et s'il ne l'a pas écrite entièrement, il y a probablement mis la main: comment supposer d'ailleurs que l'imprimeur se fut permis de la publier dans ce livre sans la permission de l'auteur[2]? »

Nous devons toutefois défendre Dolet d'une des accusations qu'on lui fait dans cette épître. Il est certain qu'il n'avait pas soustrait les épreuves de l'édition alors sous presse afin de préparer son édition à lui. Cette dernière était, comme on l'a dit plus haut, une réimpression exacte des éditions de 1537 et

[1] Je ne peux pas expliquer ce passage et je n'ai pa trouver la trace du livre dont il est question ici.

[2] J. C. Brunet: *Recherches sur les éditions originales de Rabelais* (Paris 1852, p. 89). M. Brunet croit que Dolet fait allusion à Rabelais dans sa *Manière de bien traduire* et dans son *Traité sur les accents*, quand il dit, en particulier dans ce dernier opuscule, qu'il va traiter la question de l'*imposition de marques* « *sans aulcune ostentation de scavoir et sans fricassée de Grec et Latin. J'appelle fricassée une mixtion superflue de ces deux langues, qui se faict par sottes les glorieux et non par gens resolus et pleins de bon jugement.* »

de 1538, qui l'une et l'autre étaient à la disposition de Dolet. Ce qu'on a pu lui reprocher à bon droit, c'est d'avoir imprimé le livre sans l'autorisation de l'auteur, d'avoir dit sur le titre que cette édition avait été revue et augmentée par l'auteur lui-même et d'avoir inséré des passages que Rabelais, guidé par un jugement meilleur, avait cru bon de supprimer.

Il est fort possible qu'on puisse excuser Dolet sur ce point. Il n'était guère moralement blâmable (et pas le moins du monde légalement) d'imprimer, sans l'autorisation de l'auteur, un ouvrage qui, publié anonymement, avait été réédité par différents autres imprimeurs suivant leur bon plaisir; il est juste d'ajouter aussi que les mots: *revue et de beaucoup augmentée par l'autheur mesme* se trouvent sur le titre de l'édition de 1538 qui avait servi de modèle à Dolet. Il est, de plus, fort possible que le livre ne parut pas avant que Dolet fût en prison, et qu'en réalité il n'était pas responsable du titre; il est probable encore que, tout en consultant l'édition de François Juste, il n'ait pas remarqué les omissions et changements qu'elle contenait, et qu'il aurait sans nul doute respecté ce texte s'il avait vu en quoi il différait des autres.

Les éditions de Marot et de Rabelais sont, de tous les livres sortis des presses de Dolet, ceux qu'on recherche le plus. Bien qu'elles ne soient pas les plus rares de ses éditions, elles ont depuis plusieurs années atteint des prix fabuleux, et acquerront probablement encore plus de valeur, si la littérature française du seizième siècle continue à faire rage!

L'édition de Rabelais encore que subreptice et non exempte de fautes d'impression, n'en a pas moins servi de base à une édition qui pendant plusieurs années a été considérée comme classique, à l'édition de Duchat, publiée en 1711.

CHAPITRE XX

PRÉSAGES DE LA FIN

Ille potens sui
Laetusque degit, cui licet in diem
Dixisse vixi : cras vel atra
Nube polum pater occupato,
Vel sole puro; non tamen irritum
Quodcunque retro est, efficiet, neque
Diffinget infectumque reddet,
Quod fugiens semel hora vexit.

HORACE.

IL n'y avait pas de profession plus odieuse pour les amis de la bigoterie et de la superstition que celle d'imprimeur. L'imprimeur était essentiellement le prêtre d'un nouveau culte, le prêtre du culte de la liberté de penser, qui, à tous égards, était contraire et, sur bien des questions, diamétralement opposé à la religion qu'on appelait alors catholique et chrétienne. Les Réformateurs qui réclamaient, jusqu'à un certain point, l'émancipation de l'intelligence, et qui, heureusement, encore que peu logiquement, parvinrent à établir en Angleterre et en Allemagne un *modus vivendi* fondé tout à la fois sur

l'autorité et la liberté, les Réformateurs, dis-je, trouvèrent, non seulement dans l'art de l'imprimerie, mais parmi les imprimeurs, les secours précieux qu'ils cherchaient. C'est à peine s'il y avait un imprimeur de renom, en France ou en Allemagne, qui ne fût ouvertement l'ami (ou l'ami supposé, et cela à juste titre) des doctrines nouvelles. Mais les maîtres imprimeurs célèbres n'étaient pas seuls partisans de la Réforme; les correcteurs, les lecteurs, les compositeurs, les fondeurs de caractères et les relieurs, tous ceux qui étaient rattachés, par un lien quelconque, à la typographie sentirent l'influence de l'art divin dont ils étaient les ministres et se rangèrent sous l'étendard de la liberté intellectuelle. Parmi les martyrs qui sont inscrits au *Grand Martyrologe*, nombreux sont les imprimeurs et les libraires. Et ceux qui ont écrit l'histoire de Lyon nomment surtout les imprimeurs comme faisant partie de cette armée de cinq cents ouvriers lyonnais, lesquels, en 1535, allèrent secourir les citoyens de Genève lors de la querelle de ces derniers avec le prince-évêque et le duc de Savoie. Et M. Merle d'Aubigné nous dit que les ouvriers ayant quelque attache avec la typographie — les imprimeurs, les libraires et les relieurs — formèrent le plus gros contingent de cette bande de fuyards que les persécutions, provoquées par l'affaire des Placards, chassèrent de France la même année.

En exerçant le métier d'imprimeur, à cette époque, on était donc exposé à être soupçonné d'hérésie ou même de plus grands méfaits; et les bruits qui, bien que peu fondés sur ses ouvrages imprimés, n'en couraient pas moins sur le compte de Dolet, ne devaient vraisemblablement point être calmés quand on le vit acheter une presse et tenir boutique de libraire. Ses opinions ouvertement déclarées l'avaient, sans nul doute, rendu suspect depuis plusieurs années. Son langage, nous pouvons en être certain, était plus violent que ses ouvrages imprimés, et encore que dans ces écrits, comme nous l'avons vu, il désavouât toute sympathie pour le luthérianisme, et déclarât avec ostentation qu'il adhérait à la foi de ses ancêtres,

les preuves ne manquaient pas pour montrer qu'il se ralliait aux idées de progrès et de liberté intellectuelle, qu'il aimait d'affection tous les hommes de ce parti, et qu'il n'avait que de la haine pour leurs adversaires, lesquels étaient aussi les siens.

Mais tout en s'inquiétant peu de savoir qui il offensait par ses paroles et par ses actions, il n'était pas, paraît-il, indifférent au préjudice que lui causaient ces accusations d'hérésie et d'athéisme, et les premières publications sorties de ses presses tendaient surtout à atténuer ces fâcheuses rumeurs. Dans le *Cato Christianus*, dans le *Genethliacum* et dans l'*Avant-Naissance* il s'exprime en des termes qui auraient dû éloigner les accusations d'irréligion et encore plus les accusations d'athéisme. Mais ces déclarations ne satisfirent pas ses ennemis. Bien qu'incompatibles avec l'athéisme, ces livres pouvaient émaner d'un hérétique, et faire accuser d'hérésie celui qui en était l'auteur. De plus, dans ses épigrammes il se moquait de la cagoule des moines, dans ses Commentaires il attaquait violemment la Sorbonne, parce qu'elle avait essayé de supprimer la typographie, et, dans ses lettres, il avait parlé de l'ami de cœur, du fidèle conseiller du premier président du parlement de Paris en l'appelant « *cette brute de Béda* ». Mais ses ennemis le jugèrent d'après sa vie et d'après son langage, non pas seulement d'après ses publications. « L'opinion que chacun a de votre impiété », dit Floridus Sabinus[1], « ne peut être déracinée par tous les *Genethliacum* du monde. » Sa vie n'était pas ce que la vie d'un chrétien doit être. Il était bon citoyen, bon mari, bon père de famille, mais cela importait peu. Il se promenait aux heures des messes. Il préférait le sermon à l'office lui-même. On disait même tout bas qu'il mangeait de la viande en carême[2]. On le soupçonnait avant qu'il eût installé ses presses, et les deux premiers livres imprimés par lui (sur

[1] *Adv. Calumnias S. Doleti.*
[2] Procès, p. 11.

lesquels, du moins, figure son nom), le *Cato Christianus* et les *Carmina*, ne furent pas plus tôt publiés en 1538 qu'on le dénonça comme hérétique au vicaire général, official de l'archevêque de Lyon ; l'auteur-imprimeur fut immédiatement cité devant ce fonctionnaire. Le *Cato Christianus* donna lieu à deux accusations : d'abord, l'auteur avait interpolé, en le donnant comme le second commandement, un précepte qui commence par ces mots : « Tu ne te feras point d'image taillée », précepte accepté depuis par les églises réformées comme le second commandement, mais considéré par l'église de Rome comme faisant partie du premier ; ensuite, la paraphrase du symbole des apôtres commençait par *Fidem habeo* au lieu de commencer par *Credo*, et les mots *communionem sanctorum* étaient omis [1].

Ce qu'on reprochait surtout à Dolet dans les *Carmina*, c'était d'avoir employé le mot *fatum* dans un sens païen et non pas chrétien ; et bien que le mot se trouve dans plusieurs endroits du livre, l'ode qu'on visait spécialement est celle qui est adressée à Hugues Salel (*De Fato*) ; elle commence ainsi :

Fati recognosco nimiam efficaciam,
Et sorte nos certa regi.

Mais il ne manque pas d'autres passages dans lesquels l'auteur s'expose aux attaques, et qui, tout comme le mot *fatum*, donnèrent prise à la censure. L'ode *Expetendam esse mortem*, qui avait déjà paru dans le volume des discours, se termine comme il suit :

Ne mortis horre spicula, quæ dabit
Sensu carere vel melioribus
Locis tegi, et statu esse læto,
Elysii est nisi spes inanis.

[1] Procès, 9, 10, 13. Mais la Sorbonne censura beaucoup d'autres passages du *Cato Christianus*. Voyez d'Argentré : *Collectio Judiciorum* vol. II, part. I, p. 229.

Un poème faisant partie des *Carmina*, lequel est adressé à Mélanchthon (p. 31), fut certainement l'objet de vifs reproches :

Ridere quæ possim, stolidorum et stultorum
Natio mihi multa suppeditat : sed nil prorsus
Magis libet ridere quam nonnullorum
Amentiam, qui ceu deorum cognati
Jovisque cœli participes, de Diis semper
Sermonem habent : et qua ad polum efferri passis,
Qua deprimaris in nigri tenebras regni
Docent. Ineptum hominis genus et intolerandum.
Scilicet accubuerunt Jovi et divum mensis
Cœlestia ut nobis modo isto dispensent[1].

Et l'épigramme suivante n'était guère de nature non plus à assurer à son auteur la bienveillance du vicaire général, quoiqu'il n'y ait rien à reprendre dans cette pièce au point de vue théologique :

Incurvicervicum cucullatorum habet
Grex id subinde in ore, se esse mortuum
Mundo : tamen edit eximie pecus, bibit
Non pessime, stertit sepultum crapula,
Operam Veneri dat, et voluptatum assecla
Est ominum. Idne est, mortuum esse mundo ? Aliter
Interpretare. Mortui sunt, hercule !
Mundo cucullati, quod iners terræ sunt onus,
Ad rem utiles nullam, nisi ad scelus et vitium.

On exigea que Dolet retirât ces livres de la vente, et qu'il s'engageât par écrit à ne plus les faire circuler et à ne pas

[1] « La foule des sots et des lourdauds me fournit une abondante matière à moquerie, mais il n'y a absolument rien qui me mette plus en gaîté que l'insanité de ceux qui, comme s'ils étaient apparentés aux dieux ou faisaient partie avec eux du ciel de Jupiter, parlent toujours des déités et vous enseignent comment on peut arriver au ciel, et comment on peut être plongé dans l'obscurité du royaume des ténèbres. Stupide et insupportable race d'hommes ! Il est évident qu'ils se sont assis à la table de Jupiter et des dieux afin d'être à même de nous communiquer de cette façon les célestes décrets. »

les réimprimer, à moins qu'il n'obtînt une permission officielle. Il est probable qu'il les avait imprimés — il le fit dans la suite pour plusieurs autres — sans les soumettre au prévôt de Paris ou au sénéchal de Lyon, comme il le devait, ainsi que le dit le procès, de par le privilège que le roi lui avait donné à Moulins[1].

Les trois années qui suivirent l'installation de Dolet comme imprimeur (1539, 1540, 1541) furent probablement les plus heureuses, et certainement les plus prospères de sa vie. Une femme et un fils qu'il aimait tendrement, un cercle d'amis littéraires qui comprenait presque tous les gens de lettres de Lyon, ainsi que beaucoup d'autres des provinces françaises éloignées, des occupations suivies et lucratives, une grande réputation d'érudit, et des affaires qui marchaient bien, voilà en résumé ce qui rendait Dolet heureux. Nous ne pouvons, il est vrai, qu'entrevoir sa vie privée. Plongé dans ses travaux littéraires et dans ses affaires, méprisant les plaisirs et vivant une vie laborieuse, il ne trouva guère le temps d'écrire de ces lettres soignées qui, encore que remplies de phrases et de compliments, nous fournissent cependant tant de détails intéressants sur la première partie de son existence. Néanmoins il est parfois question de lui dans la correspondance de Jean de Boyssone, et il existe une lettre que ce dernier écrivit à Dolet pendant la période qui nous occupe. Jean de Boyssone siégea pour la première fois au tribunal de Chambéry en 1539, et Dolet rendit alors grand service à son ami : il reçut de Toulouse ses livres et autres objets et les lui expédia en Savoie. Le 1er mai 1539 (ou 1540) Boyssone écrivit à Dolet pour lui accuser réception de ses livres, et en même temps envoya à son ami un paquet de lettres qu'il lui demandait de faire passer à Toulouse « soit par Jean Madamaxum (*sic*) ou par quelque autre muletier, classe de gens qui ne manque pas

[1] Procès, p. 11. Mais dans l'*Extraict du Privileige*, tel que Dolet l'imprima en tête de plusieurs de ses livres, on ne lit rien de pareil.

à Lyon ; nous, au contraire, qui sommes entourés de tous côtés par de hautes montagnes, nous n'avons que de rares communications avec la Gaule. Aussi vous seriez bien aimable si, de temps en temps, vous pensiez à me donner des nouvelles de Lyon[1]. »

A la fin de 1540 Boyssone fit un voyage à Paris, et à son retour nous apprenons quelque chose sur Dolet par une lettre adressée à Guillaume Bigot, écrite de Chambéry (1er décembre 1540). « A Lyon », dit Boyssone, « Dolet a soupé avec moi. Nous avons surtout parlé de vous et de vos travaux, et nous avons décidé tous les deux que vous devez achever vos études médicales[2]. » Mais, quoique ce soit là le dernier témoignage direct que nous ayons des rapports de Dolet et de Boyssone, leur amitié se continua jusqu'à l'époque de l'arrestation de Dolet (1542), on le sait, grâce à une lettre de Boyssone à Bigot (30 juin 1542), laquelle se termine ainsi : « J'admire beaucoup vos vers, et je tâcherai de trouver moyen de les faire lire à Dolet[3]. » Après cette lettre le nom de Dolet disparaît de la correspondance de Boyssone. Dolet fut arrêté peu après, et le reste de sa vie, quelques mois exceptés, se passa en prison.

Nous nous serions certainement attendu à ce que quelques mots de sympathie pour les malheurs et pour la fin tragique de Dolet se fussent rencontrés dans les lettres que Boyssone adressa à ceux de ses amis qui étaient liés avec Dolet, mais on n'y trouve aucune allusion au sort de l'infortuné. Est-ce, comme le suggère M. Guibal[4], parce que Boyssone avait abandonné son ami malheureux par une de ces *lâchetés* que l'on déguise sous le nom de *convenances*, et qui sont le péril des hautes positions officielles, ou bien est-ce qu'en revoyant sa correspondance, avant de l'envoyer chez l'imprimeur,

[1] *Corr. Man.* fol. lii.
[2] Id. fol. lxv.
[3] Id. fol. lxvii.
[4] *Rev. de Toulouse*, août 1864, p. 102.

Boyssone supprima, par mesure de prudence, tout ce qui avait trait au procès, à la condamnation, à la mort de Dolet, et tout ce qui pouvait indiquer quelque sympathie pour lui? Il ne nous est pas possible de donner une opinion à cet égard.

Nous devons, en quelques mots, dire ce que devint Boyssone. D'abord il trouva qu'après Toulouse, Chambéry était un séjour très agréable. Ses devoirs de magistrat lui plaisaient; il jouissait de la société de ses collègues, les conseillers de Savoie, dont plusieurs, son ami Maurice de Scève, entre autres, étaient des gens cultivés et intelligents, et il était dans les meilleurs termes du monde avec le président Pellisson. Cicéronien par la foi, sinon par le style latin, Boyssone consacra la villa qu'il habitait, aux portes mêmes de Chambéry, à la mémoire de son maître, et c'est dans un Tusculum savoyard qu'il occupa ses loisirs à étudier et entretenir une correspondance avec ses amis littéraires. Dix années se passèrent, il était devenu le membre le plus influent du Conseil de Savoie après le président, et les services qu'il rendit dans l'administration de la province nouvellement annexée ont été considérables. Mais il se fatigua d'occuper ses fonctions. La chute du chancelier Poyet le priva de son protecteur; plusieurs de ses anciens collègues étaient morts ou avaient quitté la Savoie, il désirait abandonner ce pays comme eux, lorsqu'un grand malheur lui arriva, causé en partie par l'inimitié d'un subordonné, et en partie par la cupidité d'un haut personnage. Ni ses services, ni son intégrité ne purent le protéger de l'inimitié de Taboët, le procureur du roi, soutenue par la cupidité du duc de Guise. Taboët avait été sévèrement réprimandé par le président au nom du Conseil; Pellisson et Boyssone étaient tous deux très riches; le duc de Guise, malgré l'étendue de ses possessions, avait besoin d'argent, et était désireux d'obtenir du roi la concession des biens confisqués aux criminels opulents.

Une accusation de corruption fut intentée par Taboët contre Pellisson, Boyssone et plusieurs autres conseillers. Il en fut

référé au parlement de Dijon, capitale de la province dont Guise était gouverneur, et l'accusation fut discutée devant le second président Baillet, créature de Guise (et qui avait acheté sa charge à prix d'argent), et devant certains conseillers, instruments passifs de la volonté du second président. Le résultat ne pouvait être douteux. Le 8 août 1551, les accusés furent déclarés coupables; Boyssone fut dépossédé de sa charge, condamné à une lourde amende et retenu en prison jusqu'à ce qu'il l'eût payée. Mais l'opinion publique lui était favorable. Le chancelier Bertrandi ne fut pas satisfait de cette condamnation et l'université de Grenoble se hâta d'offrir une chaire de droit au conseiller disgracié. Boyssone et Pellisson eurent la permission d'en appeler au parlement de Paris, et après un long procès fatigant qui souleva de violentes disputes au sujet des juridictions respectives des deux parlements et au sujet des droits qu'avait celui de Paris de revoir le jugement d'une cour suprême comme Dijon, une commission spéciale, nommée par le roi, et composée d'un nombre égal de conseillers de Paris et de Dijon, rendit leur poste à Pellisson et à Boyssone, condamna Taboët aux frais, et ordonna que ce dernier fût promené, tête et pieds nus, avec une corde autour du cou, dans les rues de Chambéry[1].

A partir de ce moment Boyssone disparaît de l'histoire. Sa correspondance et ses poèmes nous renseignent jusqu'à cette date; mais son biographe n'a pas pu découvrir sa trace après sa réhabilitation, ce qui nous permettrait de supposer qu'il mourut peu de temps après.

Sur ces entrefaites Dolet se préparait à augmenter considérablement son commerce d'imprimeur. Nous ne savons pas où il installa sa presse au début; quelques-uns de ses premiers livres portent sur le titre cette mention : *Au logis de Monsieur Dolet*, mots qui semblent avoir donné prise à bien des mo-

[1] Guibal. *Rev. de Toulouse*, août 1864. De Thou : I, p. 882 et suiv.; *Man. Epist. Boyss. passim.*

queries. Mais au commencement de 1542 il se transporta dans la maison de la rue Mercière, où il vécut jusqu'à son dernier emprisonnement. A la dernière page de plusieurs des livres imprimés par lui cette année-là on lit: *A Lyon ches Estienne Dolet, pour lors demeurant en Rue Mercière à l'enseigne de la dolouere d'or.*

La rue Mercière était l'une des rues les plus importantes de la ville, les imprimeurs et les libraires y étaient en grand nombre. De même qu'au-dessus de la boutique de Gryphius il y avait un griffon et au-dessus de celle de Tournes des serpents enroulés, au-dessus de la boutique de Dolet on voyait, comme enseigne, une hache d'or ou *dolouere*, semblable sans doute à celle du titre de ses livres[1].

Pendant les cinq années que fonctionnèrent les presses de Dolet, plus de quatre-vingts volumes en sortirent, comprenant toutes sortes de sujets: théologie, histoire, poésie française et latine, grammaire, critique, classiques latins, traductions, médecine; plusieurs livres grecs figurent au nombre de ces publications. Le quart de ces ouvrages environ était dû à la plume de l'imprimeur; pour un autre quart il avait fait fonctions d'éditeur et avait écrit une préface, une dédicace ou une ode. La plus grande partie de ces publications (plus de soixante) parurent avant l'arrestation de Dolet, à la fin de juillet ou au commencement d'août 1542. Dans l'appendice bibliographique j'ai consacré une note détaillée à tous ces volumes, et j'ai mentionné les autorités qui citent ceux (environ un septième) dont je n'ai pu découvrir un exemplaire.

Pendant les trois années qui suivirent la publication du *Cato Christianus*, Dolet montra une prudence extrême pour lui. Ses querelles avec les maîtres imprimeurs ne cessèrent

[1] M. Boulmier semble n'avoir pas remarqué que la boutique et la maison de Dolet se trouvaient dans la rue Mercière, et ne connaissant peut-être pas Lyon, il a mal compris un passage du *Second Enfer*, et a dit par erreur que la maison de Dolet était l'un de ces hauts édifices qui se trouvent sur le quai de la Saône.

pas, toutefois, mais dans les publications qui sortirent de ses presses, que ce fussent ses propres ouvrages ou ceux des autres, on ne pouvait relever que peu de chose qui put vraiment offenser les autorités. Le seul ouvrage original de Dolet, outre ceux dont il a été question, était ses Observations sur l'Andrienne et sur l'Eunuque de Térence, livre qui eut assez de succès pour engager l'imprimeur à donner une édition révisée par lui de toutes les œuvres de Térence, et à rééditer les Observations en 1543. Plus tard elles furent jugées dignes d'être insérées dans plusieurs éditions de Térence, publiées au seizième et au dix-septième siècles.

Un traité in-folio sur la loi militaire, de Claude Cottereau, un poème latin, *Pandora*, de Jean Olivier, évêque d'Angers, neveu du chancelier, un volume de discours et d'épigrammes et une traduction de l'Antigone de Sophocle par Gentian Hervet furent les plus importants ouvrages inédits, en dehors de ceux dont il a déjà été question, qu'il imprima pendant les années 1539, 1540, 1541; pour les deux premiers il écrivit une préface, et une ode pour le dernier. Outre ces volumes, une édition du Nouveau Testament (en latin), un Suétone, les *Elegantiæ* de Laurent Valla, un opuscule comprenant une explication de l'Oraison Dominicale et des traductions en français de plusieurs traités de médecine de Galien et de Paul Éginète, faites par Jean Canappe et Pierre Tolet, sont les seuls livres que jusqu'ici les bibliographes ou les biographes ont cités comme étant sortis de ses presses pendant les années 1539, 1540, 1541. J'ai été assez heureux pour pouvoir ajouter dix autres ouvrages à cette liste : des réimpressions du traité d'Érasme intitulé : *De duplici copia verborum ;* les *Tabula Poeticæ* de Murmellius ; les *Institutiones* et les *Meditationes Græcæ* de Clénard ; un ouvrage de Mathurin Cordier ; une édition de Virgile ; les *Epistolæ Familiares*, le *De Officiis* et autres petits traités philosophiques, la Rhétorique de Cicéron, et les *Disticha Catonis* avec les scolies d'Érasme.

Pendant ces trois années Dolet n'eut aucune inquiétude

sérieuse; une fois, il est vrai, si ce n'est plus, il fut appelé à comparaître devant l'official de l'archevêque pour s'expliquer au sujet du *Cato Christianus* et des épigrammes, dont la vente semble n'avoir pas été suspendue; toutefois on ne sait pas au juste quel fut le résultat de cette enquête.

Mais la paisible existence littéraire qu'il avait menée pendant quelques années touchait à sa fin. Prospères et heureuses, ces années le furent, mais il n'est pas moins vrai que, pendant cette période, Dolet vit quelques-uns de ses amis mourir, d'autres l'abandonner, auxquels, dans les malheurs qui le menaçaient, il aurait pu demander quelque sympathie, sinon un appui plus sérieux. Les excellents évêques de Rieux et de Limoges étaient morts tous les deux, et Dolet, perdant ces anciens amis, ne semble pas s'en être fait de nouveaux aussi dévoués et aussi influents. La plupart des maîtres imprimeurs de Lyon continuaient à être ses ennemis acharnés, soit par jalousie, comme il le croit, à cause du privilège que le roi lui avait accordé et à cause du succès avec lequel lui, un intrus, il avait conduit ses affaires, soit aussi à cause de la part qu'il avait prise, et qu'il continuait à prendre, dans les discussions entre les patrons et les ouvriers. Cependant la haine des bigots et des fanatiques avait augmenté. La plupart des amis de Dolet étaient suspects d'hérésie, et quelques-uns d'entre eux plus que suspects. Il avait imprimé les poésies de Marot et le *Gargantua* de Rabelais, et dans ses épigrammes il s'était moqué des moines avec autant de violence que l'un ou l'autre de ces écrivains.

Mais il devait bientôt être accusé d'autres crimes plus sérieux encore. En 1542, il oublia tout à fait la prudence qu'il s'était imposée pendant les trois années précédentes, et il se précipita, la tête la première, dans la gueule du lion. Son installation dans la rue Mercière donna une grande extension à son commerce d'imprimeur et de libraire. Dans la première moitié de l'année 1542, trente livres au moins sortirent de ses presses.

La moitié environ de ces volumes ne pouvaient être pris à partie. J'ai déjà parlé des *Épîtres Familiaires* et des éditions de Marot et de Rabelais; le *De Comparanda Eloquentia* de Revergata, une édition du *De Moribus in Mensa Servandis*, de Sulpicius Verulanus, traduit par un ami de Dolet, Guillaume Durand, *La parfaicte Amye* d'Heroët, *L'Amis de Court* de La Borderie, le *Mespris de la court*, traduit de l'espagnol de Guevara par Allégré, plusieurs traités médicaux de Canappe, de Tolet et de Pierre Vernei, une oraison funèbre de Claude Baduel et un manifeste de François Ier contre Charles-Quint, tous ces livres ne pouvaient faire courir aucun risque à l'imprimeur; mais les autres ouvrages que Dolet imprima pendant cette demi-année — quelques-uns étaient entièrement ou en partie de sa composition — ne pouvaient manquer d'offenser les chefs ecclésiastiques et de fournir à ses ennemis des armes contre lui, ce que ces derniers attendaient depuis longtemps. Le Nouveau Testament en français, les Épîtres et les Évangiles pour les cinquante-deux dimanches avec le commentaire de Le Fevre d'Estaples, la traduction française des Psaumes et des Cantiques, faite peut-être par Dolet lui-même, l'Exhortation à la lecture des Saintes-Ecritures, le *Bref discours de la république Françoyse desirant la lecture des livres de la Sainete Escripture luy estre loysible en sa langue vulgaire*, et un sommaire de l'Ancien et du Nouveau Testament, autant de livres qui ne pouvaient émaner d'un chrétien pur et orthodoxe, étaient dangereux pour les fidèles et remplis, suivant les termes de la condamnation prononcée contre celui qui les avait imprimés et édités, de «*damnables et pernicieuses hérésies*». Outre ces ouvrages, Dolet publia en français deux traités religieux écrits par l'odieux Erasme: *Le Manuel du Chevalier Chrestien*, traduit par Louis Berquin, qui fut brûlé comme hérétique, et *Le Vray moyen de bien et catholiquement se confesser*, traduit peut-être par Dolet lui-même, l'un et l'autre remplis d'hérésies; *La Fontaine de Vye* et le *Livre de la Compaignie des Penitens* n'étaient

pas moins exposés à être censurés. Par un manque extraordinaire de prudence de la part de Dolet, tous ces livres sortirent de ses presses dans la première moitié de l'année 1542[1]. Mais il s'était aussi procuré de Genève, et avait probablement vendu ou offert, des exemplaires de la Bible française d'Olivet, de l'Institution chrétienne de Calvin, des lieux communs de Mélanchthon et de l'*Unio Dissidentium*[2] de Herman Bodé. La mesure des iniquités était remplie jusqu'à déborder. On résolut de poursuivre Dolet sous l'inculpation capitale d'hérésie. Ses accusateurs étaient, il nous le dit dans l'épître au roi mise en tête de sa traduction des Tusculanes, ses ennemis, les maîtres imprimeurs de Lyon; et, afin de mieux le combattre et l'anéantir, on invoqua l'aide du plus terrible tribunal que le monde ait jamais vu. La Cour qui se réunit pour son procès était présidée par l'*Inquisiteur général.*

[1] Pour tous les détails sur ceux de ses livres que j'ai pu me procurer, voyez l'appendice bibliographique. Il y a plusieurs de ces ouvrages dont on ne connaît pas un seul exemplaire existant.

[2] Sur ce livre très rare et sur ses éditions, voyez Clément: *Bibliothèque curieuse*, vol. IV, p. 413-419.

CHAPITRE XXI

NOSTRE MAISTRE DORIBUS

Humana ante oculos foede cum vita jaceret
In terris oppressa gravi sub religione
Quæ caput a cœli regionibus ostendebat
Horribili super aspectu mortalibus instans.

LUCRECE.

Les historiens n'ont généralement parlé de l'existence de l'inquisition en France que quelques années après sa fondation. Qu'elle ait jamais existé dans ce pays, c'est là un fait inconnu de plusieurs des écrivains bien informés qui se sont occupés de l'histoire juridique et ecclésiastique de la France; quelques historiens, et parmi les plus exacts et, à bien des égards, les plus dignes de confiance, vont même jusqu'à nier l'existence de cette institution. Richard Simon, l'un des plus éminents et des plus doctes auteurs français en ce qui concerne l'histoire religieuse[1], dit que le titre d'inquisiteur général de la Foi

[1] *Lettres choisies* (édit. d'Amsterdam), I, p. 248.

n'était qu'un simple titre assumé par le théologien auquel le roi ou le Parlement confiait l'examen des livres ayant trait aux affaires de l'église. Mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, l'inquisition exista en France de fait pendant des siècles, et encore que primitivement elle fût privée des pouvoirs étendus que lui accordèrent la piété d'Alphonse de Poitiers, de saint Louis, de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, elle ne cessa pas d'être une force vive, dans le midi de la France, jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

Mais ni les amis, ni les ennemis de l'inquisition ne nous ont donné des détails suffisamment amples ou suffisamment précis sur son histoire, son autorité et sa procédure. Les écrivains qui ont traité des parlements, des lois criminelles et de l'administration du nord de la France, ont peut-être raison de méconnaître absolument son existence, car, bien que, assez souvent, l'inquisiteur général fît fonction de juge dans les procès d'hérétiques, en dehors de la juridiction du parlement de Toulouse, il semble n'avoir été, en ces occasions, que l'assesseur de l'évêque ou du vicaire général, sans exercer aucune autorité directe[1]. Nous pouvons comprendre sans peine que, pour les hommes de loi, un pareil sujet soit répugnant, et nous avons moins de peine encore à comprendre et à excuser le silence des ecclésiastiques, qui doivent se sentir humiliés à la pensée que la fille aînée de l'Église a si peu apprécié les bienfaits du Saint-Office qu'elle n'a voulu reconnaître son existence qu'en Languedoc, et en songeant que, dans ce pays où, sans nul doute, le Saint-Office exista pendant plus de trois siècles, elle lui imposa tant de restrictions que son influence bienfaisante ne put guère se faire sentir. Car nous ne devons pas supposer que les fidèles adhérents de l'église de Rome reprochent quelque chose à l'inquisition d'Espagne ou d'Italie, si ce n'est, toutefois, sa trop grande indulgence.

[1] Carcassonne était le seul endroit en dehors de Toulouse où l'Inquisition avait des tribunaux réguliers et officiels.

« L'Inquisition », dit M. Charles Barthélemy « a fait la gloire du pays où elle a pris naissance; elle a assuré la liberté d'un grand peuple, elle a protégé le génie. Elle a adouci et modéré la sévérité des autres cours de justice[1]. »

Cependant, grâce aux historiens qui se sont occupés de Toulouse, et, grâce aux archives de la ville et du parlement, nous pouvons recueillir un petit nombre de détails qui nous font voir l'importance du Saint-Office et de l'inquisiteur général en Languedoc. Ce dernier était nommé tantôt par le provincial, tantôt par le père général des Dominicains, tantôt par le pape lui-même. Pendant une partie du seizième siècle, les frères de l'ordre de Saint-Dominique semblent avoir exercé le droit d'élection, droit qui ensuite fut accordé à la congrégation du Saint-Office. Mais, de toute façon, il était nécessaire que la nomination fût confirmée par le roi et enregistrée par le parlement. A Toulouse même, le parlement avait soin de

[1] *Mensonges et erreurs historiques*, Paris, Blériot, 1863. C'est là un précis fort en vogue dans les écoles religieuses et dans les séminaires de France. Ceux qui désirent avoir des détails sûrs et exacts sur la douceur et sur la modération du Saint-Office doivent consulter, — non pas les écrivains protestants ou infidèles, qui par leurs préjugés et leurs sentiments personnels sont entraînés à exagérer les faits, et qui parfois racontent des histoires à sensation en se fondant sur des données insuffisantes, — mais les écrits autorisés et officiels. Le code de l'inquisition (*Sacro Arsenale ovvero Prattica del offizio della S. Inquisitione Amplicata*), dont cinq éditions ont paru, la dernière que je connaisse, en 1750, décrit tout au long les différentes sortes et les différents raffinements de supplices qui étaient en vigueur. C'est pour le salut de l'âme de la victime que ses pieds sont non seulement brûlés, mais plongés d'abord dans du lard. Ils brûlent mieux de cette manière, et la torture est plus affreuse. Umbertus Locatus, inquisiteur à Pavie et à Plaisance, commissaire général de l'inquisition de Rome et confesseur de Pie V, dans son *Praxis judicium et inquisitorum cum quibusdam Sancti Officii Decretis* (Venise 1581), signale aussi les différentes espèces de supplices auxquels on peut recourir suivant les cas. Nous connaissons la torture qui consistait à chatouiller les pieds de la victime. Mais on y mettait plus de raffinement qu'on ne pense; on frottait tout d'abord les pieds de sel et ensuite on les faisait lécher par une chèvre. Il n'y a pas de meilleur moyen pour rendre ce supplice tout à fait exquis. En lisant ces écrits officiels qui émanent de l'autorité, nous nous demandons de quelle nature était la sévérité des autres cours, laquelle, suivant M. Barthélemy, était adoucie et modérée par un tribunal dont étaient le les pratiques ordinaires.

maintenir le pouvoir de l'inquisiteur dans des limites étroites et bien définies. Il désignait dix assesseurs ou adjoints qui devaient siéger auprès de lui et l'éclairer sur les questions juridiques, et dans certains cas, il se réservait un droit d'appel sur les décisions de l'inquisiteur. Il semble douteux que le Saint-Office pût de son propre mouvement juger un accusé. Cependant dans tous les cas d'hérésie, dont le parlement était saisi, l'accusé était immédiatement renvoyé devant le tribunal de l'Inquisition, et, d'autre part, en faisant fonction d'assesseur du vicaire général de l'évêque, l'inquisiteur général pouvait exercer une juridiction originelle et indépendante. Toutefois, encore que le pouvoir juridique de l'inquisiteur général de tout le royaume de France fût strictement défini, son autorité et son importance étaient très grandes. Ni le gouverneur du Languedoc, ni le roi de France lui-même ne pouvaient entrer dans Toulouse sans avoir fait un serment devant l'inquisiteur, par lequel ils s'engageaient à maintenir la foi et à soutenir le Saint-Office[1]. Il y avait un autre privilège qu'appréciait hautement l'inquisition, c'était que chaque année, à l'élection des quatre capitouls, l'inquisiteur général avait le droit de scruter leurs opinions, et, s'il voyait que l'un d'eux était le moins du monde suspect d'hérésie, il annulait son élection.

En 1540, le pouvoir et l'autorité de l'inquisition furent expressément confirmés par un édit de François Ier, et, en 1557, son faible et méprisable successeur, Henri II, alla jusqu'à demander à Paul IV et obtint de lui une bulle établissant l'inquisition dans toute la France et lui donnant exactement les mêmes droits qu'elle avait en Espagne et à Rome.

Un édit du roi ordonna l'enregistrement de la bulle, on ne trouvait pas d'autre moyen pour arrêter le progrès de l'hérésie. Cet édit autorisait l'inquisiteur général à choisir des évêques et des prêtres comme juges pour toutes les questions de foi et

[1] Voir plus haut page 51.

d'hérésie; il donnait pouvoir de vie et de mort aux inquisiteurs et à leurs représentants et ne reconnaissait pas à l'accusé le droit d'en appeler au parlement. Tout ce qui restait à faire au bras séculier était d'exécuter la sentence de l'inquisition. Malgré l'approbation que cet édit reçut du premier président de Paris, Le Maistre, soutenu par les présidents qui siégeaient avec lui dans la Grand'chambre, Minard et Saint-André, la majorité des membres, influencés par Seguier et Harlai, présidents de la Tournelle et par Arnoul du Ferrier, président de la cour des Enquêtes, refusa d'enregistrer l'édit. Le roi eut recours à un lit de justice et l'édit fut dûment enregistré, en sa présence, au mois de janvier 1558. Mais si la Grand' chambre refusa alors tout recours d'appel aux hérétiques condamnés par les tribunaux ecclésiastiques, ou si, agréant les appels, elle confirma et parfois rendit plus sévère la condamnation, la chambre de la Tournelle, au contraire, continua comme auparavant à recevoir toutes les demandes d'appel qui lui arrivaient, et lorsqu'elle ne contredisait pas le jugement de l'inquisition, elle adoucissait la condamnation, changeant parfois la peine de mort en un bannissement. Le roi et les cardinaux (de Bourbon et de Lorraine) furent indignés. Les présidents et les conseillers furent sommés de comparaître devant le roi; on leur ordonna de veiller à ce que les réglements des différentes Chambres fussent uniformes et à ce que l'on obéît strictement à l'édit qui établissait l'inquisition. Les ordres du roi furent lus par le procureur général. Jamais encore une question d'une aussi grande importance n'avait été discutée par les conseillers du parlement et jamais il n'y avait eu une délibération aussi grave et aussi sérieuse. On demanda son opinion à chacun des membres. Les membres des cours Civiles, ceux des cours des Enquêtes et des Requêtes soutinrent les présidents de la Tournelle. C'est en vain que Le Maistre, Saint-André et Minard allèguerent les ordres du roi et le péché de tolérance envers les hérétiques. Le parti de la tolérance eut une victoire complète. Une

grande majorité se prononça en faveur des règlements mis en vigueur par la Chambre de la Tournelle et par le président Seguier. Le bannissement fut considéré comme une peine suffisante pour les hérétiques, et on ordonna qu'un décret fût préparé à cet effet.

Les délibérations du parlement furent faites à huis clos. Le Maistre les révéla au roi et ordre fut donné que la séance eût lieu en public, en présence de Sa Majesté. Les membres exprimèrent leur opinion avec une entière liberté, les présidents Le Maistre, Minard et Saint-André, se déchaînèrent encore contre la tolérance, et recommandèrent l'extermination des Albigeois et des Vaudois comme des exemples à suivre. Quatre présidents: Seguier, Harlai, du Ferrier et de Thou, et une grande majorité de conseillers soutinrent la cause de la tolérance, les uns, avec tact et prudence, les autres, avec plus de hardiesse que de discrétion. Le roi put à peine retenir son indignation. Il s'opposa à ce que les votes fussent réunis. Il ordonna qu'Arnoul du Ferrier — le juriste le plus éminent que la France possédait alors, après son illustre élève Cujas — et que sept conseillers fussent arrêtés. Du Faure et Dubourg furent arrêtés en plein tribunal. Du Ferrier et deux autres conseillers ne durent leur salut qu'à la fuite. Cinq autres membres du parlement furent enfermés à la Bastille. Il semblait que rien ne pût empêcher l'établissement de l'inquisition espagnole en France, lorsque, heureusement, la mort de Henri II et la minorité de son successeur permirent au parlement, malgré l'opposition des Guises, de rester maître du terrain; et le droit d'appel si important en matière d'hérésie fut en France l'apanage d'un tribunal laïque, encore que ce droit fût considérablement restreint, dix ans plus tard, par l'édit de Romorantin[1].

L'inquisition n'en continua pas moins à exister dans le Languedoc pendant presque un siècle encore; et le rôle qu'elle

[1] Henri Martin: *Histoire de France*, liv. I.

joua pendant les guerres de religion ne fut pas sans importance. Toutefois, l'inquisition avait commencé à décliner avant la tentative que fit Henri II pour augmenter son pouvoir et étendre sa juridiction. Un siècle plus tard elle devait être vaincue non pas par les attaques des hérétiques ou des mécréants, mais par l'opposition que lui fit un archevêque orthodoxe de Toulouse, Charles de Montchal. Jaloux de voir à côté de la sienne une autre juridiction ecclésiastique indépendante, il obtint d'Anne d'Autriche, en 1645, un décret par lequel l'inquisition cessait d'être reconnue comme cour royale de juridiction criminelle. Les Dominicains dirent que c'était un loup habillé en berger, le pape renomma un inquisiteur, mais le parlement le priva presque de tout pouvoir et de toute juridiction. Néanmoins le titre d'inquisiteur général de la foi subsista pendant plus d'un siècle, et donnait à celui qui le possédait un haut rang, un grand prestige, de beaux revenus et l'apparence, sinon la réalité, du pouvoir. Quand l'inquisition fut abolie, le seul privilège qui restait à l'inquisition semble avoir été de donner des certificats d'orthodoxie aux avocats, ainsi qu'à ceux qui en demandaient. En 1772, le marquis d'Aignan d'Orbesson, ne pouvant se faire à l'idée que, dans un pays qui voulait être à la tête de la civilisation, il existât encore, à une époque de tolérance et de lumière, un reste dégradant de la barbarie et de la bigoterie, obtint du roi un décret qui supprimait les émoluments de l'inquisiteur, enlevait au frère Jean Daydé, alors en fonction, le titre d'inquisiteur et défendait aux Dominicains de lui nommer un successeur[1].

[1] *Histoire de l'Inquisition en France depuis son établissement au XIII*e *siècle à la suite de la croisade contre les Albigeois jusqu'en 1772, époque définitive de sa suppression*, par E. L. B. de Lamothe-Langon, Paris, 1829, 2 vol. in-8°. Résumé utile des faits relatifs à l'inquisition en France, mais superficiel et vague. On n'y trouve aucun renseignement sur la procédure du tribunal; de plus, l'auteur fait voir qu'il ne connaît pas plusieurs des livres les plus répandus, tels que le *Grand Martyrologe* et l'*Histoire ecclésiastique* de Théod. de Bèze, qui contiennent des détails importants sur la question. Le plus grand

Les renseignements sur l'inquisition en France étant si peu abondants, le lecteur ne sera pas surpris s'il nous est difficile de donner une liste complète de tous les inquisiteurs. Raymond de Gossin, occupa ces fonctions en 1532, et, sans nul doute, présida aux procès de Jean de Caturce et de Jean de Boyssone. C'était lui qui avait dénoncé au parlement, dès le commencement de l'année 1532, la présence de l'hérésie à Toulouse et avait obtenu l'autorisation d'arrêter un grand nombre de personnes de toutes les classes, cette année-là[1]. Il eut pour successeur Louis Rochette, lequel, peu après sa nomination, fut destitué, jugé et brûlé pour hérésie à l'endroit même où fort probablement il avait été témoin du martyre de Caturce et de la rétractation de Boyssone.

En 1534, nous trouvons un certain *Jehan Gauteret*, docteur en droit et chanoine de Saint-Juste, désigné comme « *juge et inquisiteur de l'heretique pravité es cité et diocese de Lyon* » servant d'assesseur aux deux vicaires généraux de l'archevêque dans le procès de Baudichon de la Maison Neuve[2]. Mais il ne semble pas avoir été inquisiteur général.

En 1534 ou peu après, la personne que Rabelais[3] appelle *Nostre maistre Doribus*, fut nommée grand inquisiteur par le général des Dominicains et fut dûment reconnue par le roi et ensuite par le pape.

Le frère Matthieu Ory, ou Orry[4], Breton de naissance et

mérite du livre, c'est que l'auteur cite les archives de l'inquisition et les registres du parlement de Toulouse.) *La jurisprudence du grand Conseil examinée dans les maximes du royaume. Ouvrage précieux contenant l'histoire de l'inquisition en France.* Avignon 1775 (par E. L. V. de Gœzmann). M. de Gœzmann dit que l'inquisition a subsisté de fait en Roussillon jusqu'en 1762. (Le Roussillon ne devint la possession de la France qu'en 1659 et avait conservé l'inquisition ainsi que d'autres institutions espagnoles.)

[1] Voyez plus haut p. 77.

[2] *Procès de Baudichon*, Genève, Fick, 1873. On l'appelle quelquefois *Official des Excès* et *Inquisiteur de la foy*.

[3] Liv. II, c. 22.

[4] Dans le *Procès d'Estienne Dolet* son nom est *Oroy*. Merle d'Aubigné l'appelle *Oritz* et ailleurs on trouve *Oriz*. J'adopte l'orthographe de ses propres écrits et celle du *Grand Martyrologe*.

Dominicain de profession, avait alors une quarantaine d'années. Il s'était déjà fait une certaine réputation de prédicateur et, en le choisissant, les chefs de l'église firent preuve de ce jugement sage qui a toujours été un des caractères distinctifs de l'église de Rome et qui a toujours manqué à ses rivaux hérétiques.

Matthieu Orry possédait toutes les qualités requises pour les hautes fonctions d'inquisiteur général, il avait une science théologique suffisante, une connaissance convenable du droit canon et un flair très fin pour dépister l'hérésie; d'autre part sa méthode persuasive et socratique arrachait sans peine aux hérétiques des confessions, des aveux et des contradictions qui rendaient les preuves extérieures peu importantes et permettaient aux juges de prononcer leur sentence sans violer le droit canon. *Blasphemavit: Quid adhuc egemus testibus?* Insistant en temps et hors de temps *(insta opportune, importune)*, prêt à dépenser toute son énergie pour le service de l'église, il ne pouvait pas trouver d'occupation qui allât mieux à son esprit que celle qui consistait à pourchasser, juger et brûler les hérétiques[1]. Il voyageait sans cesse d'un bout de la France à l'autre.

Partout où un procès pour hérésie était imminent, même au delà des limites de sa juridiction, c'est-à-dire en dehors de la juridiction du parlement de Toulouse, il était toujours prêt à faire fonction d'assesseur auprès de l'évêque ou du vicaire général, et à se rendre utile en obtenant, ce qui était une

[1] « Je n'en cogneus jamais ung plus ignorant, ung plus maling, et plus appetant la mort et destruction d'un Chrestien. » Dolet : Épître au roi mise en tête de sa traduction des Tusculanes. Parfois il se laissait gagner par des sous d'argent. Lamothe-Langon (vol. III, liv. 10) dit : « Orry n'était méchant que pour ceux qui ne financaient pas en sa bourse. Il devenait doux et facile à l'égard de ceux qui le payaient; dans la ville de Sancerre, par exemple, il traita avec modération les protestants qui lui donnèrent de bon vin; et pour une somme tombe un obtint de lui d'excellents certificats de catholicité. » (L. L. se fonde sur l'autorité de Gœsmann : *La Jurisprudence du Grand Conseil examinée*, vol. I, p. [illegible]. Voyez aussi Th. de Bèze : *Hist. ecclés.* I, [illegible].)

grande gloire et une grande satisfaction, une confession avant que la victime fût livrée au bras séculier. Nous le trouvons siégeant à Paris, à Lyon, à Bourges, à Orléans, à Poitiers et à Vienne. L'un des premiers services qu'il rendit comme inquisiteur général fut d'examiner les exercices spirituels d'Ignace de Loyola, et c'est à son rapport, dans lequel il loue le livre et l'auteur, que la Société de Jésus doit d'avoir été si bien accueillie en France. En sa qualité de conseiller privé du cardinal de Tournon il acquit la faveur du roi, et ce fut à son influence et à ses instigations que peuvent être attribuées les mesures les plus violentes de François Ier contre les hérétiques et contre les blasphémateurs. Lorsqu'il suivait les conseils de Matthieu Orry, le roi sentait que vraiment il travaillait à son salut. La confiance que François Ier accordait à l'inquisiteur ne fut pas refusée à ce dernier par Henri II, et quand les nouvelles arrivèrent à la cour annonçant que Renée de France, duchesse de Ferrare, avait subi l'influence d'erreurs damnées et réprouvées, ce fut Matthieu Orry qui fut envoyé par Henri pour convertir sa tante par la persuasion, si cela était possible, ou en la faisant enfermer et en la séparant de ses enfants, si le duc, son mari, y consentait. On supplia le duc de permettre à Orry, qui avait une grande expérience en pareille matière, d'interroger et de punir sévèrement tous les gens de l'entourage de la duchesse qui étaient entachés d'hérésie[1]. Si les instances de l'inquisiteur furent vaines et si la duchesse dut être emprisonnée et privée de ses enfants avant de consentir à se confesser et à recevoir la communion des mains d'un prêtre, c'est pour nous une preuve de la dépravation de l'hérétique et nullement du manque d'habileté ou de zèle de l'inquisiteur; car à son arrivée à Rome il fut reçu avec une grande bienveillance par le pape, qui ratifia son titre d'inquisiteur général de France et le nomma pénitencier apostolique.

[1] Le Laboureur : *Additions aux Mémoires de Castelneau*, I, p. 718. Voyez aussi Frizzi : *Memorie per la storia di Ferrara*, IV, p. 328.

Dans le *Grand Martyrologe*, on voit qu'il a souvent présidé des procès intentés à des hérétiques, les interrogeant, les condamnant et assistant aux exécutions. « Misérable Orry! » c'est ainsi que l'apostrophe en une certaine occasion, le martyrologue, « qui as toujours aguise a cruauté ceux qui brûlent de rage[1] ». Mais entre tous les procès, dans lesquels il a eu une part importante, il y en a deux qui nous intéressent surtout.

Ce furent les lettres de Calvin, lettres pleines de sentiments nobles et chrétiens qui avaient donné à Renée de France la force de résister aux instances de Matthieu Orry. Dans ces lettres, comme dans beaucoup d'autres aussi belles, nous voyons le réformateur sous son meilleur jour, tel que nous espérons et croyons qu'il était réellement.

Dans les lettres certainement inspirées et peut-être dictées par lui, dans lesquelles il dénonce aux autorités de Vienne les blasphèmes et trahit la personne de Michel de Villeneuve, *alias* Revès, *alias* Servet, nous voyons jusqu'à quel degré d'infamie et de dépravation, la bigoterie religieuse (alliée, peut-être à la haine personnelle) peut plonger un homme naturellement grand et noble. Ce fut à Matthieu Orry que furent portées les lettres écrites au nom de Guillaume Trie à son cousin Antoine Arneys. Ce fut Matthieu Orry qui fit rédiger les réponses que devait faire Arneys et qui, lorsque tous les renseignements nécessaires eurent été donnés par Calvin, dirigea, bien qu'en réalité il ne fût pas président en cette circonstance, le procès de Servet à Vienne.

Sur aucune époque de la vie d'Orry nous n'avons tant de détails. Et c'est en consultant les documents du procès de Servet que nous pouvons nous faire une idée très exacte de l'inquisiteur. Nous le voyons agir tantôt comme policier, tantôt comme procureur général, tantôt comme conseiller, tantôt comme juge; il rit sous cape en lisant les lettres de Guillaume Trie, il dicte les réponses qu'il faut, il demande

[1] Édit. de 1597, p. 180.

des renseignements et des preuves à Calvin, presque journellement il éperonne sa mule sur le chemin qui mène de Lyon à Vienne; un jour il est enfermé avec le cardinal de Tournon à Lyon, le lendemain il dîne avec l'archevêque Paumier à Vienne, remuant ciel et terre pour se procurer des témoignages d'hérésie contre l'accusé afin d'obtenir qu'il soit reconnu coupable et condamné. Ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre si Servet ne fut pas brûlé à Vienne. L'archevêque, le vicaire général et le vibailly de Vienne, malgré leur tiédeur à se montrer zélés, cédant aux instigations de Calvin qui leur reprochait de permettre à un hérétique qu'on devait brûler vif, de vivre parmi eux sans qu'on le molestât, ne purent rien moins que l'accuser et le condamner à mort. Mais ce fut au cardinal de Tournon qu'Orry, tout d'abord, communiqua l'affaire; ce fut après avoir conféré avec lui et avoir agi selon ses conseils, que le dossier fut préparé. Ce ne fut pas avant que la correspondance avec Calvin fût complète et que les documents qui prouvaient la culpabilité de l'accusé fussent envoyés de Genève, que la chose fut pour la première fois communiquée à Pierre Paumier, archevêque de Vienne, lequel, se conformant aux ordres du cardinal et à l'avis d'Orry, fit arrêter et juger l'accusé.

On favorisa la fuite de Servet. Le bruit courut que le vibailly n'avait pas été étranger à la chose, et comme personne ne fut puni ou accusé, nous pouvons croire, sans trop nous tromper, que le « primat des primats » ne fut pas très chagriné de la fuite de Servet et que le vibailly mena le procès à bonne fin et prononça la sentence qui condamnait son médecin et ami à mort avec une satisfaction bien plus grande que si Servet avait été en sécurité dans la prison de Vienne.

Ce fut dix années auparavant qu'Orry siégea comme président dans une affaire qui nous intéresse plus immédiatement encore, je veux parler du procès d'*Estienne Dolet*[1].

[1] Les seules biographies d'Orry que je connaisse sont celles de Moréri

Les pièces du *procès* d'Estienne Dolet ainsi que les pièces relatives au procès de toute autre personne qui fut brûlée pour hérésie en France ont disparu. Elles ont été brûlées avec les victimes elles-mêmes[1], afin que les membres de l'église réformée ne pussent conserver les Actes de leurs martyrs. Il n'existe pas en France un seul compte rendu officiel d'un procès d'hérétique.

Ceux qui ne furent pas brûlés, disparurent probablement avec tant d'autres papiers officiels pendant la grande Révolution. Et même, excepté dans les cas peu nombreux où l'accusé avait (en vain, cela va de soi) fait appel au parlement, on ne retrouve aucun acte de condamnation. Tous les renseignements que nous avons sur les procès intentés aux hérétiques sont les courtes notices, qui ne donnent presque aucun détail, contenues dans le grand martyrologe de Crespin, dans la correspondance des réformateurs, et dans le journal contemporain d'un *Bourgeois de Paris* qui ne manquait pas d'assister à toutes les exécutions d'hérétiques qui avaient lieu dans la capitale et d'en rendre compte.

Les pièces d'un seul procès intenté en France à un hérétique ont été découvertes il y a quelques années, non pas en France, certainement, mais dans la bibliothèque de Berne; c'est le compte rendu du procès de Baudichon de la Maison Neuve, éminent citoyen de Genève, une des rares personnes qui, ayant été condamnées et livrées au bras séculier, échappèrent au châtiment. Jugé et condamné à Lyon en 1535, de par une violation flagrante du droit international, pour des délit — si délits il y avait — commis hors de France, il fut

(*Grand Dict. hist.*) et d'Echard (*Scriptores ordinum prædicatorum*, vol. II, p. [illegible], où l'on trouvera une liste de ses œuvres). Voyez cependant [illegible] des détails donnés dans le texte : D'Artigny : *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, II, p. 68 et suiv.; Willis : *Servetus and Calvin*, p. 2[illegible]; *Grand Martyrologe*, *passim*.

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*. Paris 1854, p. 441-451.

sauvé du bûcher, comme nous l'avons vu plus haut, par l'intervention des Seigneurs de Berne; cette intervention, du reste, aurait été inutile si Peyrat, le lieutenant gouverneur de Lyon, n'avait, en retardant l'exécution (bien qu'il fût pressé par le parti prêtre), permis aux messagers bernois d'arriver à temps à la cour du roi de France.

Tous ce que nous savons au sujet du procès de Dolet nous le devons à l'épître au roi, mise en tête de sa traduction des Tusculanes, et aux lettres de rémission et de grâce qui lui furent accordées dans la suite, lesquelles furent découvertes dans les archives criminelles du parlement de Paris par M. A. Taillandier et publiées par lui en 1836[1]. Heureusement pour nous, ces lettres sont précédées d'un exposé du procès, du jugement et de la condamnation, autant de documents qui ont jeté une vive lumière sur l'un des événements les plus intéressants et les plus importants de la vie de Dolet.

Ce fut à la fin de juillet ou au commencement d'août 1542 que par ordre de l'inquisiteur général, mais à l'instigation des maîtres imprimeurs et des libraires de Lyon, Dolet fut arrêté et jeté dans la prison de l'archevêché. Il fut mis en état d'arrestation, paraît-il, simplement parce qu'il était suspect d'hérésie, sans qu'on ait dressé un acte d'accusation officiel comme la loi l'exigeait, lequel acte ne fut fait qu'un mois après. Sur ces entrefaites, le procureur et promoteur des causes de l'inquisition, « demandeur en matière d'hérésie », aidé par ceux qui avaient dénoncé Dolet, préparait l'acte d'accusation et continuait d'instruire le procès; et après que sa boutique et sa maison eussent été mises au pillage et ses livres saisis[2], le prisonnier fut officiellement accusé d'hérésie devant Matthieu Orry, inquisiteur général, et devant Étienne Faye, official de la primatie de Lyon, vicaire général *in spiri-*

[1] *Procès d'Étienne Dolet, imprimeur et libraire à Lyon*, 1543-1646, Paris, Techener, 1836.

[2] Dolet: Préface à la traduction des Tusculanes.

tualibus du cardinal de Tournon. Le substitut du procureur général, Nicolle Baconval, était présent; les assesseurs étaient probablement en cette occasion ceux-là mêmes qui le furent plus tard; voici leurs noms: « Matthieu Bellièvre, official et juge de la cour commune sur le clergé délinquant en la cité et les faubourgs de Lyon »; Jean de Bourg, lecteur des frères prêcheurs du couvent de Lyon et professeur en théologie, et Guillaume Vandel et Annemond Chaland, tous deux docteurs en droit.

Voici sur quoi se fondait la mise en accusation de Dolet: Dans son *Cato Christianus*[1] il avait donné, comme étant le second commandement, un précepte commençant par ces mots: «tu ne feras pas d'image taillée», et dans sa paraphrase en vers du *Credo* il avait substitué *Habeo fidem* à *credo*, et avait omis les mots *communionem sanctorum;* il avait employé le mot *Fatum* (dans ses épigrammes et dans ses *Fata Regis Francisci)*, non pas dans le sens qu'un chrétien doit donner à ce mot, mais suivant la signification que lui donnaient les anciens philosophes païens, « voulant approuver la prédestination »; plusieurs livres qui avaient été « damnés et réprouvés », parce qu'ils contenaient des propositions erronées, avaient été imprimés par ses soins avec des épîtres ou préfaces écrites par lui, dans lesquelles la lecture desdits ouvrages était recommandée, à savoir[2]: *L'exhortation à la lecture de la Saincte Escriture*, *La Fontaine de Vye*, *Les Cinquante et deux Dimanches* composés par Le Fèvre d'Étaples, *Les Heures de la Compaignie des Penitens*, *Le Chevalier Chrestien* et *La Manière de se confesser* d'Érasme; il avait imprimé d'autres livres en langue vulgaire sans préfaces ou épîtres, à savoir: *Le Sommaire de Vieil et Nouveau Testament* et *le Nouveau Testament;*

[1] Le *Cato Christianus* semble avoir été soumis à la Sorbonne immédiatement après l'arrestation de Dolet, à la date du 15 septembre 1542; le livre était déjà condamnable. Voyez le jugement dans d'Argentré (*Coll. Jud.*, tome II, partie I, p. 229).

[2] Pour tous les livres imprimés par Dolet, voyez l'Appendice bibliographique.

on avait trouvé dans sa maison et dans son bureau d'autres ouvrages condamnables, parmi lesquels les *Loci Communes* de Mélanchthon (qui, suivant quelques-uns, à en juger d'après la forme et l'aspect des caractères, avaient été imprimés par lui), l'*Unio Dissidentium*, la *Bible* de Genève en langue vulgaire, et l'*Institutio Religionis Christianæ* de Calvin; malgré l'ordre qu'on lui avait donné de retirer le *Cato Christianus* et les Épigrammes du commerce, il avait continué à les mettre en vente; il n'avait pas (comme le stipulait le privilège royal) soumis ses livres au prévôt de Paris ou au sénéchal de Lyon, avant de les imprimer; il avait mangé de la viande en carême et à d'autres époques d'abstinence; on l'avait vu se promener pendant les heures du service divin, et on l'avait entendu dire qu'il préférait le sermon à la messe; et enfin on l'accusait de sembler mettre en doute dans ses écrits l'immortalité de l'âme[1].

Le procès dura jusqu'au commencement d'octobre. Amené de temps à autre devant ses juges, Dolet devait voir qu'on n'avait eu aucune difficulté à prouver les faits qui tous, sauf le dernier, ne pouvaient être niés. Il s'agissait simplement de savoir si, les faits prouvés, il était possible de justifier et de demander une condamnation pour hérésie. Plusieurs témoignages se fondant sur des ouï-dire et tendant à l'aggravation des faits et au préjudice de l'accusé furent produits, à l'instigation, nous dit-il, de ses ennemis, les maîtres imprimeurs, et avidement acceptés par l'inquisiteur. On trouva des témoins prêts à jurer qu'ils lui avaient entendu dire qu'il avait autant de droit de manger de la viande que le pape en avait de le forcer à manger du poisson. Ceux-ci témoignèrent qu'il était l'auteur réputé de certaines chansons (profanes ou hérétiques) qu'on chantait partout à Lyon. Ceux-là avaient des histoires à raconter à son sujet, histoires qu'ils tenaient de tierces personnes, dont les unes étaient mortes et les autres n'avaient

[1] Procès, p. 9-11.

pas été appelées comme témoins. Toutefois, on ne paraît avoir fourni contre lui aucun témoignage direct ; — restaient les faits qui étaient indiscutables.

Le procès, comme c'était la coutume en pareil cas, consista surtout en interrogations du prisonnier. La dureté, — je parle à un point de vue anglais, — avec laquelle les juges français interrogent quelquefois les prisonniers, les questions insidieuses et astucieuses qu'on leur pose souvent pour les pousser à avouer leur faute, ne donnent qu'une faible idée d'un procès d'hérétique au seizième siècle, où il ne manquait aux juges que le nom de procureurs, où le verdict et la condamnation étaient arrêtés avant le procès, et où le principal objet du procès était de faire faire à l'accusé des aveux qui devaient justifier la condamnation, et même permettre à la cour de redoubler de sévérité.

Dolet eut à subir les interrogatoires d'usage. On lui adressa des questions ayant trait non seulement aux délits dont on l'accusait particulièrement, mais à sa manière de vivre, à ses habitudes et à ses opinions. Des propositions théologiques habilement imaginées lui furent soumises avec cet air de candeur et de douceur que les juges du Saint-Office savaient si bien prendre au début d'un procès. Il se défendit en disant, « en toute humilité et toute sincérité de cœur », qu'il n'avait jamais voulu et ne voulait en aucune façon soutenir une erreur ; qu'il s'était toujours donné comme un fils obéissant de l'église, désirant vivre et mourir comme doit le faire un chrétien catholique, se réglant sur la foi de ses ancêtres, n'adhérant à aucune secte et n'allant jamais contre aucun des décrets de l'Église.

Quant à l'immortalité de l'âme, il l'avait toujours défendue et continuait à la défendre, comme on pouvait le voir dans différents passages de ses écrits, et si quelque part il semblait avoir une opinion contraire, on devait se rendre compte que c'était « par manière de propos ».

Il s'était servi du mot *fatum* pour désigner la providence

et seulement une certaine volonté de Dieu, par laquelle Il nous afflige et nous élève selon son bon plaisir; il n'avait pas eu d'autre pensée. Quant aux livres composés et imprimés par lui, il ignorait qu'ils renfermassent aucun doute, aucune erreur au sujet de la foi, ou même rien qui fût contraire aux commandements de Dieu, ou à ceux de notre sainte mère l'Église; mais néanmoins, pour ce qui était de ces livres ou de ses opinions et de son langage en général, il était désireux de corriger tout ce qu'il avait écrit, ou dit d'erroné, et il demanda qu'on voulût bien croire qu'il s'était exprimé ainsi soit par ignorance et manque d'habileté, soit pour satisfaire aux exigences du latin, soit encore à cause des licences permises quand on se servait de cette langue. Quant aux livres prohibés qu'on avait trouvés dans sa maison, mais qui n'étaient ni composés, ni écrits par lui, il ne se les était pas procurés dans l'intention de les imiter ou de suivre leur doctrine, mais obéissant simplement à cette curiosité naturelle aux gens de lettres qui doivent lire pour mieux discerner le bien et le vrai, et être en état de réfuter et de réprouver les opinions fausses et erronées.

Il reconnut qu'il avait mangé de la viande en carême et à d'autres époques d'abstinence, mais il allégua qu'il avait agi ainsi par ordonnance de son médecin, et avec la permission expresse de l'official et des autres ministres de l'église; il en donna pour cause une maladie dont il souffrait et déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de dénigrer ou de condamner les commandements de l'église, qu'il approuvait entièrement et auxquels il voulait se conformer en fils obéissant. Les témoignages fondés sur des ouï-dire étaient absolument faux, suivant lui; il prouva qu'ils étaient tout à la fois sans rapport direct avec la cause et inadmissibles.

Bien que pendant les deux mois que dura le procès on lui fit subir interrogatoires sur interrogatoires, on ne put lui faire faire des aveux ni tirer de lui d'autres réponses sur les points de doctrine que celles que nous venons d'énumérer. Il déclara qu'il se soumettait à tous égards à l'autorité de l'Église et

voulait obéir à ses commandements. S'il avait erré, disait-il, c'était sans le savoir, et il était désireux de se rétracter. Puis il contesta la juridiction de la cour et nia la compétence des juges. Mais il n'est guère possible (quand on connaît le tempérament de Dolet et le caractère de Matthieu Orry) que les choses se soient passées sans altercations entre le prisonnier et les juges, et nous pouvons être sûr que des lèvres amères de Dolet ont dû tomber quelques mots qui, encore que pleins de vérité et de justesse, ne pouvaient manquer d'irriter le fanatique ignorant qui présidait.

Suivant l'opinion de Dolet — opinion qui était celle des plus doctes et des plus pieux d'entre les réformés — Orry était le plus ignorant et le plus méchant des hommes, il avait à cœur avant tout d'arriver à faire périr tous les vrais chrétiens. Il n'est guère probable que Dolet pût cacher son opinion durant tout ce long procès, mais l'épigramme suivante peut plutôt nous donner une idée de la nature des moqueries auxquelles il se laissait aller envers ses juges que nous renseigner sur un incident particulier du procès:

Dolet enquis sur le poinct de la foy,
Dict a Orris qui faisoit ceste enqueste:
« Ce que tu crois, certe point je ne croy,
« Ce que je croy ne fut oncq en ta teste. »
Orris pensant l'avoir pris en fit feste
Luy demanda: « Qu'est-ce que tu crois doncq? »
« Je croy, » dit-il, « que tu n'es qu'une beste
« Et si croy bien que tu ne le creus oncq[1]. »

La défense du prisonnier, encore que complète et concluante, fut inutile. Pour Matthieu Orry il s'agissait de

[1] On lit cette épigramme écrite par un contemporain sur la marge du titre d'un exemplaire des *Carmina* de Dolet qui se trouve dans la bibliothèque de l'Académie de Lyon. Elle fut imprimée, pour la première fois, par M. Breghot du Lut dans ses *Nouveaux Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'Histoire de la ville de Lyon* (Lyon 1846-1851), p. 187.

condamner, non pas d'acquitter. Le 2 octobre, Dolet fut amené, pour la dernière fois, devant les juges, afin d'entendre la lecture de la sentence, si terrible dans ses conséquences et si vague dans son libellé, par laquelle l'inquisition et l'Église prétendaient hypocritement que le droit canon, qui défendait aux juges toute effusion de sang, était dûment respecté, et par laquelle l'accusé était condamné à être brûlé sur le bûcher. L'inquisiteur général reconnut Étienne Dolet coupable de *pravité hérétique ;* on déclara qu'il était impie, scandaleux, schismatique, hérétique, *fauteur et défenseur des hérétiques et erreurs pernicieuses,* et comme tel il fut livré au bras séculier. On le transporta alors dans la prison royale de La Rouane, et sur-le-champ il interjeta appel auprès du parlement de Paris en se fondant sur l'incompétence de ses juges.

CHAPITRE XXII

LE PREMIER PRESIDENT

> Un vieil homme enchaisné, demy ignorant et démy savant, comme un Anthrogyne le diable qui estoit de lunettes [illegible] comme une tortue d'escailles, et ne vivait que d'une viande qu'ils appellent en leur patois *Appelations*.
>
> RABELAIS.

OUTES grandes que fussent les fonctions du premier président du parlement de Paris, chef de la judicature civile et criminelle de France, on doit reconnaître qu'en général elles étaient dignement remplies, et que la France peut, avec un juste orgueil, citer une longue liste de présidents doctes et intègres. Cette situation, occupée, au commencement du siècle, par l'ambitieux et peu scrupuleux, mais énergique et habile du Prat, cette situation, qui venait d'être laissée vacante par le vertueux et excellent Selve, et allait revenir au docte et prudent Bertrandi, et sur laquelle, dans les deux siècles suivants, les Harlai, les de Thou, les Molé et les Bellièvre allaient jeter tant d'éclat, fut confiée de 1529 à 1550 à Pierre Lizet, l'un des hommes les plus infimes à qui aient incombé ces importantes fonctions, que

la postérité ne connaît — si toutefois elle s'en occupe — ni comme juge, ni comme juriste, ni comme théologien, autant de titres dont il espérait se faire une gloire éternelle, mais comme l'objet de la sanglante satire de Théodore de Bèze, l'*Epistola Passavanti*. Nous ne pouvons guère penser à son prédécesseur, le célèbre du Prat, sans nous rappeler que Beaucaire l'appelle avec assez de raison « le plus méchant des bipèdes »[1]; et c'est à juste titre que nous pourrions dire de Lizet qu'il était le plus stupide des bipèdes. Il surpassait Hercule, dit l'auteur de l'*Épitaphe* de Monsieur Pierre Lizet:

Car il fait mourir en mourant
La plus grand beste qui fut onques.

Il était fort exercé dans les formes et les pratiques de la loi, et n'était nullement suspect de se laisser corrompre par des dons d'argent[2] — car nous ne devons pas passer sous silence la seule qualité qu'il possédait — voilà à peu près tout ce que l'on peut dire en sa faveur. Obstiné, étroit d'esprit, bigot jusqu'au fanatisme, il voulait faire valoir ses droits de dignitaire dans les questions les plus futiles comme dans les questions les plus importantes, et était aussi prêt à plier l'échine quand ses intérêts étaient en jeu qu'à se montrer arrogant quand il pensait pouvoir agir ainsi impunément[3]. Disposé à outrepasser les droits du trésor, de la couronne et des *épices* des juges, il se montra également prêt, alors qu'il était avocat général, à trahir les droits du roi en faveur de ses propres clients. Il détestait l'ancien droit coutumier français, le palladium des

[1] « Bipedum omnium (ut quidam ait) nequissimus. » Belcarius: *Hist. Gallica*, lib. XV, c. I.

[2] Il était si pauvre que lorsqu'il donna sa démission il fut nécessaire de lui octroyer l'abbaye de Saint-Victor afin qu'il eût de quoi vivre. Mais s'il n'était nullement suspect de se laisser corrompre par des dons *d'argent*, il était disposé, suivant Henri Estienne, à trahir la cause de la justice, si quelque autre tentation se présentait à lui. *Intr. au Traité de la Conformité*, chap. XVII.

[3] « Ex viro, congressu primo, mulier posteriore factus », dit de Thou de Lizet en une certaine occasion, liv. VI.

libertés du nord de la France, et fit tous ses efforts pour substituer les lois de la Rome impériale à l'ancien droit commun des Français. Ses manières, son accent, son langage de paysan d'Auvergne, sa loquacité, l'ignorance dont il faisait preuve en tout ce qui ne touchait pas à sa profession, sa vanité qui le portait à se croire grand théologien et grand savant, ne provoquèrent pas moins les railleries de ses ennemis que son aspect extérieur et sa physionomie.

S'imaginant savoir très bien le latin, il aimait, pendant les séances, à montrer que cette langue lui était familière. La connaissance qu'il en avait était égale à peu près à celle de Bragmardo, que Rabelais nous présente en lui faisant dire : *Ego habet bonum vino.* Lorsque, comme cela se présentait parfois, il avait à prononcer une sentence en latin, il faisait les fautes les plus ridicules, et on rapporte que ce fut une de ses phrases macaroniques qui, arrivant aux oreilles de François Ier, fit supprimer par un édit (1539) l'usage du latin dans les cours de justice. Le premier président, ayant à débouter quelqu'un de sa demande, avait traduit la formule : *déboutons et avons débouté* par *debotamus et debotavinus*[1].

Il abusait immodérément du vin et des femmes, et la rougeur extraordinaire de sa figure et de son nez et sa calvitie complète ne pouvaient manquer de fournir des traits aux faiseurs de satires ; lorsque le nez du malheureux homme tomba à la longue, on n'eut pas un mot de pitié à lui adresser. On se moqua de lui[2].

[1] Waddington : *Vie de Ramus*, 88 ; Gaillard : *Hist. de François Ier*, vol. VII, p. 381.

[2] Voyez *La Complainte de Messire Pierre Lizet sur le trespas de son fin nez*, ajoutée à l'*Epistola Passavanti*, et à plusieurs éditions des *Epistolæ Obscurorum Virorum*. Puis H. Estienne : *Introd. au Traité de la Conformité*, chap. XVII. « Le nez fut enchassé en plusieurs beaux épitaphes, en attendant que le Pape eust loisir de le canoniser. » Dans le dernier chapitre du même ouvrage H. Estienne cite le fragment suivant comme faisant partie d'une épitaphe contre Lizet, composée par *un sçavant personnage* :

« Viel pourri au rouge museau
Deshonneur du siecle où tous sommes. »

Mais le plus vilain côté de son caractère n'a pas encore été révélé. Il y avait une chose qu'il aimait plus que les plaisirs de Bacchus ou de Vénus : c'était la persécution des hérétiques. Il n'était rien, s'il n'était pieux et orthodoxe. On ne sait pas au juste si cette terrible chambre où la lumière lugubre des torches rares rendait l'obscurité encore plus hideuse, la *chambre ardente*, est une de ses créations; ce qui n'est pas douteux, c'est que, pendant les séances de ce tribunal, quand on jugeait des hérétiques, il présidait presque toujours en personne[1]. L'époque pendant laquelle il occupa ses fonctions correspond à la dernière moitié du règne de François Ier, alors que l'on voyait s'évanouir les belles promesses de la jeunesse du roi, qui faisaient espérer qu'il serait véritablement le père des lettres et le réformateur de l'Église, et que la France avait le malheur de posséder un roi qui se laissait mener par ses conseillers ecclésiastiques, et qui tentait de détruire ce progrès intellectuel dont il avait autrefois aspiré à être le chef.

Pierre Lizet fut nommé premier président en 1529; il remplit ces fonctions jusqu'à sa démission forcée (1550), et quoiqu'il soit injuste de lui attribuer exclusivement la longue série de châtiments qui ont marqué cette période (à commencer par le martyre de Berquin, 1529), et dont le roi, qui les sanctionna, est le premier coupable, il n'en est pas moins vrai que la sévérité de la persécution fut augmentée par la pieuse brutalité du premier président, qui n'était jamais aussi heureux que lorsqu'il siégeait à la *chambre ardente*, jugeant et condamnant (lorsqu'il présidait ces mots étaient synonymes) les soi-disant luthériens. Heureux les accusés qui étaient jugés par la *chambre de la Tournelle*, où siégeaient ordinairement le troisième président, Bertrandi, ou Saint-André, le président à mortier, car dans la *grand'chambre* (dont la *chambre ardente* était une annexe), non seulement

[1] Th. de Bèze : *Hist. Eccl.*, livre II.

l'accusé ne pouvait espérer être acquitté, mais les juges avaient toujours recours au châtiment le plus sévère[1].

C'était surtout comme théologien que Pierre Lizet espérait s'imposer à la postérité. Quand en 1550 il fut forcé de donner sa démission, il entra dans les ordres et fut nommé abbé de Saint-Victor; il s'occupa alors de publier certaines élucubrations théologiques qu'il préparait depuis quelques années. En 1551 et en 1552 il fit paraître, dans un langage qu'il supposait être le latin, neuf traités de lourdes controverses qui, il le croyait avec complaisance, devaient confondre les réformateurs, soutenir la cause chancelante de l'orthodoxie et (comme ils étaient dédiés au pape) lui donner quelque chance d'obtenir la barrette, que du Prat (bien que veuf et âgé de 53 ans quand il était entré dans les ordres) avait obtenue et que Bertrandi devait bientôt recevoir. Si le style[2] de ces ouvrages était dur et barbare, les questions traitées valaient encore moins. Un seul spécimen de son argumentation nous suffira. Dans son traité contre la traduction des Écritures en langue vulgaire, il prétend que dans les premiers siècles de l'Église il y avait deux sortes de latin, dont l'un était compris seulement par les

[1] Les deux cours semblent avoir maintenu leurs traditions quelque temps encore après la retraite de Lizet. J'ai déjà (p. 391) dit en quoi différaient les deux chambres en 1558, et nous trouvons des plaintes qui nous apprennent que la *Chambre de la Tournelle* (présidée par Harlai et Séguier, présidents à mortier) était moins sévère pour les hérétiques que la *Grand'Chambre* où Le Maistre, premier président, présidait. (Vie de Dubourg, dans *La France Protestante*.)

[2] « Son style se trouva si dur que le Pape, en ayant, par cas fortuit, porté un feuillet à ses affaires, s'en escorcha tout le Saint-Siège Apostolique. » H. Estienne : *Introd. au Traité de la Conformité*, ch. XVII. L'histoire est racontée tout au long par Th. de Bèze dans l'*Epist. Passavanti* : « Dicitur quod Papa Julius modernus quamvis non plus sciat de Latino quam unus miles et sit melior canonista quam theologista quum audivisset unam partem vestri libri, tenuit tam parvum numerum, ut jusserit portari ad suam latrinam (id est ad sedem [illegible]natam quam dicunt trutatores esse beati Petri) ubi ipse Papa excat, non in qualitate dei super terram sed in qualitate humanitatis suæ [illegible] et ibi cum voluisset semel suas nates abstergere cum illo, reperit vestrum [illegible] tam durum quod sibi decorticavit totam sedem Apostolicam ; et dixit [illegible] sibi nates : In veritate erat montigena, tam erat durus et asper. » L'*Epistola Passavanti* est une caricature du style latin de Lizet.

savants; que ce fut dans ce docte langage que saint Jérôme traduisit la Bible, et que sa traduction, bien qu'on l'appelle la Vulgate, était absolument incompréhensible pour les gens du peuple à l'époque où elle fut faite!

Tandis que ces ouvrages ne valurent à l'ancien président ni louanges ni compliments de la part des catholiques, ils firent naître l'une des plus amusantes et des plus spirituelles satires que le seizième siècle, si riche dans ce genre de littérature, ait produites. Théodore de Bèze, qui ne savait pas encore qu'un air de sévérité béate était le caractère distinctif de la piété chrétienne, aidé peut-être par Viret, lequel, jusqu'à la fin de sa vie, se distingua par sa verve satirique, fit imprimer en 1553 son « Épistre de maitre Benoit Passavant en réponse à la commission que lui avait donnée le vénérable messire Pierre Lizet, ci-devant président au parlement de Paris, et présentement abbé de Saint-Victor *prope muros* ». On suppose que Passavant a été envoyé à Genève par Lizet afin d'y apprendre ce que l'on dit dans cette ville de ces merveilleux traités que l'auteur croyait irréfutables et propres à anéantir la république des hérétiques. Dans cette lettre, écrite dans le style des *Epistolæ obscurorum virorum*, le messager rend compte à son maître du résultat de son expédition, sans oublier aucune des critiques peu flatteuses dont le livre a été l'objet, et aucune des histoires encore moins flatteuses qu'il suppose avoir entendues à Genève sur le compte de l'auteur ainsi discrédité. Les plus impitoyables et les plus amères moqueries sont adressées à l'ancien président. Sa personne, ses mœurs, son ambition déçue, son style et son argumentation, rien n'est épargné. Le livre eut un succès immense. Tandis que les traités de Lizet tombèrent dans un oubli si complet que ni La Croix du Maine ni Duverdier, bien qu'écrivant un demi-siècle après leur publication, ne surent en donner les titres exacts, et que Bayle ne put jamais en voir un seul et dut citer le catalogue de la bibliothèque Bodléienne comme autorité pour n'en fournir que les titres, l'*Epistola*

Passavanti eut au moins six éditions dans le seizième siècle, fut fréquemment réimprimée dans le dix-huitième[1] et dernièrement même a eu l'honneur d'être rééditée et traduite en français[2].

L'abbé de Saint-Victor ne survécut pas longtemps à la perte de l'espoir qu'il avait d'acquérir, comme théologien, la distinction qu'il n'avait pu avoir comme magistrat. Il mourut le 7 juin 1554[3].

Lyon se trouvait dans la juridiction du parlement de Paris, et ce fut à ce tribunal, présidé par Lizet, que Dolet en appela. On devine sans peine s'il avait des chances d'échapper à la condamnation. Non seulement il était accusé d'hérésie et d'athéisme, mais il appartenait à une profession pour laquelle le premier président avait une aversion toute spéciale. S'il y avait des gens qu'il détestait plus que les hérétiques, c'étaient bien les imprimeurs et les libraires. Ami et allié de Béda (qui avait une grande influence sur lui[4]), il est presque certain qu'il fut l'un de ceux qui pressèrent le roi de publier l'édit de 1535 tendant à supprimer l'imprimerie. En 1538 nous le voyons tout occupé à poursuivre Jean Morin, l'imprimeur de la première édition du *Cymbalum Mundi*, et il existe une lettre du « pauvre jeune garçon libraire », datée de la prison et écrite au chancelier Dubourg, dans laquelle il s'adresse à lui pour se plaindre du premier président et demander des lettres de grâce[5]. A peu près vers la même époque Lizet écrit[6] tout

[1] Elle est ajoutée aux éditions des *Epistolæ Obscurorum virorum* de 1710, 1742 et 1757, et fut imprimée avec les notes de Le Duchat dans les *Mémoires de Littérature* de Sallengre (I, 17).

[2] *Le Passavant de Théodore de Bèze, traduit pour la première fois par Lucien Lisieux. Avec le texte en regard.* Paris, Lisieux 1875.

[3] Voyez Bayle : *Dict.* ; Dupin : *Aut. Eccl. du XVI siècle* ; Larival : *Étude sur Pierre Lizet*, Clermont-Ferrand 1860 ; Blanchard : *Éloge des Présidents du Parlement de Paris* ; Crespin : *Grand Martyrologe*.

[4] Bayle : *Dict.*, art. Béda, Note F.

[5] *Notice sur Des Périers*, mise en tête de l'édition de Lacour des *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis de Des Périers*, Paris 1872.

[6] *Correspondance des Réformateurs dans les pays de Langue Française*, vol. IV, p. 418.

joyeux au chancelier pour lui dire comment, peu de temps auparavant, il a fait brûler un libraire nommé Jehan de la Garde avec ses livres, ainsi que « certaines autres personnes »[1], et pour lui témoigner le vif désir qu'il a de poursuivre Morin. Il allait même jusqu'à avoir un libraire à ses gages, un certain André, qui était chargé de découvrir et de trahir ceux qui vendaient et achetaient des livres hérétiques[2].

Heureusement pour le prisonnier, la sentence avait été prononcée à Lyon et non pas à Paris. Pour les cas d'hérésie, il était rare qu'un intervalle de plus de quelques heures séparât la sentence de son exécution, et un appel interjeté auprès du parlement, lorsqu'il pouvait être déposé et entendu immédiatement, ne servait qu'à hâter l'exécution et parfois même à augmenter la sévérité de la peine. Le 16 avril 1529 on condamna Berquin à un emprisonnement perpétuel. Il en appela immédiatement au parlement de Paris. Son appel fut entendu et rejeté le 17 au matin. Le parlement réforma le jugement et condamna Berquin à être brûlé vif, et la sentence fut mise à exécution le même jour dans l'après-midi.

Pierre Lizet étant président, il est probable qu'un appel au parlement n'eût pas été accordé; il est certain que s'il était accordé, la condamnation devait être confirmée, mais au moins on gagnait du temps et l'on pouvait alors s'adresser personnellement au roi. Un appel venant de Lyon ne pouvait être rejeté avec cette hâte inconvenante dont on avait fait preuve pour Berquin. Il fallait que l'appel fût déposé, que le prisonnier et les pièces du procès vinssent de Lyon. Heureusement Jean de Peyrat était encore lieutenant gouverneur et il allait prendre soin qu'on attendît autant que possible avant de mettre le feu au bûcher. C'est lui qui, nous l'avons vu plus haut, avait causé le retard apporté à l'exécution de Baudi-

[1] L'une des « autres personnes » était un jeune homme de vingt ans. Sleidan donne un récit de son exécution. « *Tolosanus adolescens nobilis et literarum studiosus* » (*Comment.* lib. XII).

[2] Crespin : *Grand Martyrologe* (édit. de 1597), p. 177.

chon de la Maison Neuve, pour permettre aux seigneurs de Berne d'intervenir, et avait ainsi sauvé la vie du grand citoyen de Genève. Mais il n'y avait pas de temps à perdre. A moins que le roi n'évoquât la cause, la condamnation allait être exécutée et le bûcher allumé, en quelques semaines seulement. La première démarche réussit. Par lettres patentes du 7 octobre le roi retira le dossier du parlement et remit l'affaire au grand Conseil. Il en devait résulter que, dans tous les cas, un délai considérable allait s'écouler avant que la condamnation fût confirmée ou exécutée.

Cependant, Dolet fut laissé en prison à Lyon, où il resta plus de trois mois après sa condamnation. On lui permit d'avoir des plumes et du papier et quelques livres au moins; il passa son temps à préparer, dans l'intention de les publier, des mémoires justificatifs personnels en latin et en français[1], et à revoir et à corriger sa traduction des trois premiers livres des Tusculanes, que, dans sa traduction des *Epistres Familiaires*, il nous dit avoir déjà achevés. Elle parut, tandis qu'il était encore incarcéré, accompagnée d'une épître au roi, datée de la prison de Lyon (15 janvier 1543[2]).

Dans cette épître il raconte ses procès et ses condamnations, il proteste de son innocence et repousse toute accusation d'hérésie. Il a recours à la protection du roi, et avec plus d'énergie que de prudence dénonce le moine ignorant (Monsieur Le Moyne, comme il l'appelle quelquefois), devant lequel il a été jugé, et conteste le droit que ce personnage pouvait

[1] Ceux-ci sont perdus. Dolet en parle dans la préface de la traduction des Tusculanes.

[2] Peu de temps seulement avant la publication de la dernière édition du *Manuel* de Brunet, on ne connaissait pas d'exemplaire de cette première édition de la traduction des Tusculanes; et, pour dire qu'elle avait été imprimée par Dolet elle-même, on se fondait simplement sur une édition imprimée à Paris par Ruelle, en 1544. Un exemplaire fut cependant enfin découvert dans la bibliothèque publique de Dôle, et en le consultant, j'ai vu qu'il était précédé de l'intéressante épître au roi, dont j'ai parlé à plusieurs reprises et qui ne se trouve plus dans les éditions subséquentes. Feu M. Baudrier était le possesseur d'un second exemplaire de l'édition originale.

avoir de le juger et de se donner le titre d'inquisiteur de la foi [1].

Les lettres patentes retirant l'acte d'appel du parlement et l'envoyant au grand Conseil n'eurent pas d'autre effet que de causer du retard, car ou le Conseil lui-même rejeta l'appel et remit l'affaire au parlement une seconde fois, ou les ennemis de Dolet obtinrent la révocation des lettres patentes. Tout ce que nous savons avec certitude, c'est que quelque temps avant le mois de juin (1543), l'acte d'appel fut remis au parlement de Paris, et que le prisonnier fut amené de Lyon et emprisonné à la Conciergerie pendant les débats.

Jusque-là les efforts des amis de Dolet, pour obtenir le pardon du roi, avaient été inutiles. C'était là une tâche difficile. Il ne restait auprès du roi qu'un seul ami de la littérature et des hommes de lettres. Pierre Duchâtel, alors évêque de Tulle et lecteur de François Ier, s'était rendu indisdispensable à son maître. Il était le dictionnaire et l'encyclopédie du roi. François Ier, qui avait vu et connu beaucoup de savants, avait coutume de dire que Duchâtel était le seul homme dont il n'eût pas épuisé la science après deux années d'intimité. Vif, intelligent, bien informé, ayant été dans sa seconde jeunesse tour à tour professeur, correcteur d'imprimerie, voyageur en quête d'aventures, Duchâtel était pour le roi un compagnon précieux et enjoué. Il avait fait la connaissance de François en 1536, et il s'était rapidement acquis la faveur royale qu'il conserva jusqu'à la mort du monarque. Tout d'abord fort ami des doctrines de la réforme, il professa ensuite l'orthodoxie la plus rigoureuse [2], et s'exprima parfois

[1] « Matthieu Orry, soy-disant Inquisiteur de la Foy; je ne scais, si plutost se debvrait appeller *inquietateur* d'ycelle. » Préface des Tusculanes.

[2] Il n'échappa point cependant à l'accusation d'hérésie. Dans l'oraison funèbre qu'il fit de François Ier, il dit que l'âme du roi était allée tout droit en paradis. Les docteurs de la Sorbonne (qu'il avait offensés en protégeant Robert Estienne) se plaignirent d'entendre proclamer une aussi horrible doctrine. Malgré sa piété, François Ier ne pouvait éviter de traverser le purgatoire. Des députés furent nommés pour aller chez le nouveau roi et accuser Duchâtel d'hérésie, Duchâtel

au sujet des hérétiques et de l'hérésie en termes que nous ne pouvons que regretter, mais qui ne justifient pas le langage dont se servirent à son sujet Théodore de Bèze et Henri Estienne. Il n'essayait que rarement d'exercer une influence sur les opinions et les actions de son maître. C'était en de plus rares occasions encore qu'il faisait opposition au cardinal de Tournon. Mais il résolut de tenter un grand effort pour sauver d'une mort cruelle l'un des premiers hommes de lettres français, avec lequel il avait été autrefois en relations d'amitié. Il n'y avait pas de temps à perdre; on était sûr que le parlement confirmerait la sentence et que l'exécution suivrait bien vite. Il n'était pas possible de compter sur un nouveau délai. Une pétition au roi fut immédiatement rédigée par Dolet, dans laquelle il établissait le cas et les circonstances du procès, réitérait ses offres de soumission et de rétractation, disait que le parlement allait le condamner, et demandait la grâce du roi. Le document est judicieusement libellé et bien fait pour attirer la bienveillance du roi sur le prisonnier. Il fut présenté par Duchâtel, qui plaida lui-même chaudement la cause de son ami. En somme, et malgré l'opposition du cardinal, il réussit. L'affaire fut de nouveau arrêtée devant le parlement, sur l'ordre du roi le cas fut soumis au conseil privé, c'est là qu'elle fut examinée; un rapport favorable fut adressé au roi et avant la fin de juin 1543 (François étant alors à Villers-Cotterets), le brave évêque eut la satisfaction d'obtenir le pardon du roi en faveur du prisonnier.

Les lettres de grâce étaient explicites : l'hérétique devait faire abjuration de ses erreurs devant l'official de l'évêque de Parisi, tous les livres écrits et imprimés par lui, dont il est

qui venait d'être nommé grand-aumônier. Ils furent reçus et invités à dîner à Saint-Germain (où le roi se trouvait alors) par son maître d'hôtel, un certain Mendoza, qui les pria de ne pas porter plainte. « Ayant connu le nature du feu roi », dit-il, « ayant jamais aimé à séjourner guère en un lieu, il grand peine aura-t-il pris le chemin du purgatoire, si non que d'aventure en passant il lui pris son vin. » Th. de Bèze. *Hist. Eccl.*, II.

question dans le *procès*, devaient être réduits en cendres, mais cela fait, toutes les mesures prises contre le prisonnier, appels, sentences, jugements, décrets, procès, procédure, tout était déclaré nul et non avenu; un silence perpétuel était imposé au procureur royal; on déclara que Dolet avait recouvré « ses bonnes fame, vie et renommée »; ses biens, qui de par la condamnation devaient être confisqués, lui furent rendus; le parlement eut l'ordre d'enregistrer la lettre de grâce, de permettre au prisonnier d'en jouir pleinement, et de lui rendre sur l'heure sa liberté.

Le pardon du roi n'était cependant qu'un acheminement vers la liberté pour Dolet. Le parlement était toujours prêt à faire naître des obstacles avant d'enregistrer un édit royal, et (comme cela arriva pour le décret qui ordonnait la suppression de l'imprimerie) une forte et judicieuse opposition bien soutenue par une influence personnelle faisait assez souvent suspendre ou même modifier les lettres royales. Le parlement avait à sa tête un violent et dévot adversaire de la réforme religieuse et du progrès intellectuel, et parmi ses principaux membres il y en avait beaucoup qui, s'ils ne dépassaient pas le premier président en ignorance et en stupidité, le valaient bien par la haine que leur inspiraient les réformateurs et les hommes de lettres. Dans un corps qui, outre Pierre Lizet comme président, avait François de Saint-André comme président à mortier, et Gilles Maistre comme avocat général, il n'était pas difficile de trouver des prétextes pour refuser d'enregistrer le pardon ou de ne pas rendre la liberté au prisonnier.

On se souviendra que, à cause de quelque erreur faite par Dolet ou par ceux qui le conseillaient, le pardon du roi, qui lui avait été accordé pour le meurtre de Guillot dit Compaing, n'avait pas été enregistré, et que Dolet n'avait été rendu à la liberté par le lieutenant gouverneur de Lyon qu'en donnant caution qu'il se mettrait à la disposition de la justice à toute réquisition. Aussi quand, le 19 juillet, le prisonnier parut à la

cour criminelle du parlement, présenta le pardon du roi et demanda que l'acte fût enregistré, on refusa de le satisfaire parce que (parait-il) il était encore sous le coup d'une condamnation à mort pour avoir tué Compaing et que les lettres patentes du mois de juin précédent ne l'affranchissaient pas de cette première condamnation et de ses conséquences; et le prisonnier fut ramené à la Conciergerie.

Le 24 du même mois il eut à recomparaitre devant la Chambre de la Tournelle et à présenter sa lettre de grâce du 19 février 1537; mais ses antagonistes objectèrent que ce pardon, n'ayant pas été dûment enregistré par le sénéchal de Lyon, n'avait aucun effet et ne pouvait être pris en considération; la cour refusa une seconde fois de satisfaire à la demande de Dolet. On s'adressa encore au roi personnellement, et le 1er juillet de nouvelles lettres patentes furent accordées par François, ordonnant au parlement d'enregistrer sur l'heure les lettres patentes de février 1537 et d'en faire profiter le prisonnier. D'autres difficultés surgirent et, pendant les deux mois qui suivirent, le malheureux Dolet fut amené à plusieurs reprises devant la cour et interrogé; on espérait sans doute pouvoir obtenir de lui des aveux qui seraient en contradiction avec son abjuration et sa soumission à l'église et le pousser à se servir d'un langage inconvenant ou violent, ce qui aurait permis au parlement, tout en voulant bien reconnaitre les lettres du roi, de sévir contre le prisonnier pour délits postérieurs à la date du pardon.

Mais le brave Duchâtel ne fléchit pas. Le roi avait encore quelques goûts littéraires. Il paraitrait que l'évêque de Tulle persuada au monarque que c'était l'amour des lettres et non pas les opinions religieuses qui avait été la cause des poursuites intentées à Dolet. Bien que François fût en proie à une faiblesse mentale et physique et fût le jouet de la bigoterie et de la superstition, il y avait encore des moments où il ressemblait à ce qu'il avait été autrefois et, se souvenant qu'on l'avait appelé le père des lettres, ne voulait pas sem-

bler entièrement indifférent à sa réputation. Le refus du parlement d'enregistrer ses lettres les unes après les autres ne pouvait que lui déplaire; aussi le 21 août publia-t-il de nouvelles lettres patentes qui confirmaient les premières et ordonnaient en termes péremptoires que les grâces déjà accordées fussent immédiatement enregistrées et eussent leur effet, sans quoi le parlement aurait quinze jours pour venir exposer au roi les motifs de refus d'enregistrement. Cette fois les efforts de Duchâtel eurent un plein succès. Le 13 octobre Dolet comparut encore devant la Chambre de la Tournelle, on lut toutes les lettres patentes, on entendit le procureur royal, et la cour décréta l'enregistrement de toutes les lettres de grâce et d'ampliation; on ordonna de rendre la liberté au prisonnier dès qu'il aurait fait abjuration devant l'official de l'évêque; en même temps on fit brûler tous ses livres. La sentence fut prononcée par François de Saint-André, président à mortier.

Il est impossible de louer trop hautement la conduite de Duchâtel en cette occasion. Accompli et intelligent, c'était un homme qui n'avait ni fortes opinions, ni principes bien établis. Courtisan dans toute l'acception du mot, il désirait surtout avoir une vie faite de loisirs, il tenait à la faveur du roi et voulait avoir une large part de toutes les jouissances; néanmoins il risqua de perdre tout cela par son zèle à sauver la vie d'un homme que le plus puissant personnage de France, le cardinal de Tournon, avait déclaré athée et voué au supplice. Le cardinal reprocha amèrement sa conduite à l'évêque de Tulle: « Osez-vous », lui dit-il, « vous qui avez rang d'évêque dans l'église catholique, agir contre tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la religion et de la piété, et défendre auprès du Roi très chrétien non seulement ces malheureux qui sont entachés d'hérésie luthérienne, mais même les athées et les blasphémateurs? » Duchâtel répondit qu'il n'avait défendu et ne défendait aucun des crimes et des hérésies de Dolet, et qu'il avait intercédé auprès du roi en faveur d'un homme qui promettait de réformer sa vie et ses

mœurs, suivant les préceptes chrétiens. « J'agis », ajoutait-il, « en évêque de l'Église du Christ. Je suis les enseignements des Apôtres et de tous ces saints et martyrs qui par leur sang ont bâti notre sainte Église. C'est leur exemple qui m'enseigne que le devoir d'un évêque consiste à éloigner le cœur des rois de la barbarie et de la cruauté, en leur inspirant des sentiments de douceur, de clémence et de miséricorde. Quand vous m'accusez d'oublier mon devoir d'évêque, c'est vous qui oubliez le vôtre. J'ai parlé en évêque, vous avez agi en bourreau [1]. »

En quittant sa prison, Dolet se hâta de retourner à Lyon auprès de sa femme, de son fils, de ses presses et de ses livres, — ses trésors, comme il nous le dit. C'était à Lyon que l'attiraient les liens de la plus forte affection, c'était là qu'il désirait passer sa vie dans le calme, et poursuivre ses travaux d'homme de lettres et d'imprimeur.

[1] Gallandus : *Vita Castellani*, p. 62. Vers la même époque ou un peu plus tard, Duchâtel usa de son crédit auprès du roi en faveur de Ramus, et réussit dans son entreprise. Galland, Danès, Gouvéa et d'autres encore avaient travaillé à décider le roi à condamner Ramus aux galères pour ses hérésies au sujet d'Aristote. Ce fut Duchâtel qui, tournant la chose en ridicule, avait calmé le roi et l'avait amené à prendre une résolution moins sévère. Il lui avait représenté qu'il ne convenait pas à un monarque aussi éclairé d'infliger une peine infamante à un sophiste que personne ne prenait au sérieux et qui ne comprenait rien à la philosophie, mais qu'il valait mieux le laisser discuter devant des juges compétents avec d'autres érudits dont les arguments pourraient le convaincre et peut-être le guérir de sa folie.

CHAPITRE XXIII

LE SECOND ENFER

> As good almost kill a man as kill a good book; who kills a man kills a reasonable creature, God's image, but he who destroys a good book kills reason itself, kills the image of God as it were in the eye. Many a man lives a burden to the earth; but a good book is the precious life-blood of a master spirit embalmed and treasured up on purpose to a life beyond life.
>
> MILTON.

ULLEMENT découragé par ses malheurs passés ou par la confiscation de presque tous ses livres, Dolet ne perdit pas de temps à se remettre à l'ouvrage. Mais ses malheurs, il le pensait du moins, lui avaient enseigné la prudence, et il avait pris la ferme résolution de ne plus s'occuper de théologie, et de n'écrire ni d'imprimer désormais aucun livre qui pût causer le moindre scandale et lui faire encourir le moindre danger. Les Commentaires de Cesar, et de nouvelles éditions de son histoire de François Ier, de ses observations sur Terence, des œuvres de Marot et des trois livres qui, conformes au goût du temps, avaient alors une tres grande popularité: *La par-*

faicte Amye, L'Amye de Court, Du mespris de la Court et de la louange de la Vie Rustique, furent les premiers fruits de la liberté qu'il recouvrait après quinze mois d'emprisonnement, et c'étaient là des livres qui n'offraient aucune prise à ses ennemis. Mais il n'avait pas vu jusqu'où pouvaient aller leur haine et leur puissance. Peu de temps avant le 6 janvier 1544, deux paquets, sur lesquels était écrit en grandes lettres bien lisibles le nom d'Étienne Dolet, furent saisis au moment où ils franchissaient les portes de Paris; quand on les examina, on vit qu'ils étaient remplis, l'un de livres imprimés par Dolet, l'autre de livres défendus sortis des presses hérétiques de Genève. A notre connaissance, on n'avait pas la moindre preuve que ces livres eussent été envoyés par Dolet; il nia positivement la chose, et il me semble tout à fait improbable que, s'il les avait envoyés, il eût fait inscrire son nom trop bien connu sur les paquets. De plus tous les livres hérétiques imprimés par lui ou trouvés dans sa maison avaient été confisqués et étaient déjà en la possession du parlement ou de la Sorbonne. Mais la ruse maladroite de ses ennemis réussit entièrement, le parlement fut sur-le-champ saisi de l'affaire. Dolet fut accusé d'avoir envoyé à Paris des livres prohibés et hérétiques, et ordre fut envoyé à Lyon de l'arrêter. La nouvelle arriva le 6 janvier, tandis qu'au milieu de sa famille il célébrait le jour des Rois, comme il nous le dit lui-même :

> Quand on me vint au corps ainsi saisir;
> Car à cela alors point ne pensoys
> Et de crier le Roy boit m'avançoys.

Nier l'accusation ne lui servit de rien; il fut immédiatement saisi et jeté en prison à Lyon, où cependant il ne resta que deux jours et demi. Le troisième jour il persuada au concierge de la maison que pour une affaire importante il devait le lendemain aller dans sa maison de la rue Mercière, pour toucher une somme d'argent qu'il devait recevoir en personne, sans quoi il ne serait pas payé, et il ajouta, pour le décider, qu'il

avait d'excellent vin muscat tout prêt à être bu ; si le concierge voulait le conduire jusqu'à sa maison, l'argent pourrait être touché et ils pourraient boire ensemble le muscat « à plein fonds ».

Les geôliers et les guichetiers eurent de tout temps la réputation de francs buveurs, et, séduit par la promesse du muscat et peut-être par un petit don d'argent ou une commission sur la somme qui devait être touchée, le concierge accepta la proposition de son prisonnier, croyant prendre toutefois toutes les précautions nécessaires pour que Dolet ne s'enfuie. Dolet offrit un souper au concierge et à quatre sergents de ville et, avant l'aube, le lendemain matin, le concierge et son prisonnier, précédés et suivis de deux sergents, quitterent la prison de la Rouane, qui se trouvait à l'endroit même du palais de justice actuel. Le pont qui traverse maintenant la Saône a cet endroit n'existait pas au seizième siècle, mais il parait probable qu'une sorte de pont, de bateaux peut-être, occupait alors sa place. Notre compagnie dut passer ce pont et alors arriver à la rue Mercière, tout près de la maison de Dolet, par la rue de la Monnaie. La rue Mercière est parallèle à la Saône et au quai Saint-Antoine sur un certain parcours dans la direction du nord. Au coin de la rue de la Monnaie se trouvait le couvent de Saint-Antoine, et vers le nord du couvent s'élevait la maison occupee par Dolet. Les etages superieurs de toutes les maisons de la rue ont ete démolis depuis et rebâtis, mais les rez-de-chaussée, bâtis solidement en pierre, sont presque tous tels qu'ils étaient au seizieme siecle. On entrait alors, comme aujourd'hui, sous une allée voûtée de pierre, qui non seulement donne accès dans la maison elle-même, mais s'etend sous la maison jusqu'au côte oppose qui donne sur la rivière (ou communique avec une autre voûte), et ainsi offre un debouché sur le quai Saint-Antoine, exactement comme Dolet nous le dit [1].

[1] C'est grâce à la complaisance de feu M. le président Baudinet que je puis

Les membres de la famille de Dolet attendaient sa visite, ils avaient même reçu, paraît-il, des renseignements discrets sur ce qu'il y avait à faire. En arrivant à la maison, Dolet frappa à la porte qui donnait sous la voûte sombre ; on n'ouvrit qu'à moitié pendant un court instant, après avoir feint d'hésiter ; la personne parut terrifiée en voyant les gardes et leur referma immédiatement la porte au nez. Dolet cependant réussit à pénétrer sous la voûte ; le concierge et les sergents, ne connaissant pas la localité, suivirent de leur mieux, la porte extérieure fut fermée à clef, une autre porte fut vivement ouverte et aussi vivement fermée ; Dolet disparut, mais le concierge et les sergents restèrent enfermés comme des oiseaux en cage, tandis que Dolet s'échappait par l'allée qui conduit au quai et s'éloignait de Lyon. Il réussit à passer en Piémont, où il resta caché pendant quelques mois.

Cependant, tandis que Dolet échappait à ses ennemis, ses livres étaient toujours en leur possession, et l'on se souvient qu'une des clauses de la sentence du parlement disait qu'ils devaient être brûlés. Il paraîtrait que cette clause ne fût pas immédiatement mise à exécution, et il n'est pas improbable que c'étaient les livres mêmes qui devaient être consumés qui avaient servi à machiner le complot infâme dont il a été question plus haut.

Après les hérétiques, ce que le premier président brûlait avec le plus de plaisir, c'étaient les livres. S'il n'avait pas mis la main au complot lui-même, nous ne nous tromperons pas beau-

donner des détails aussi précis sur l'emplacement de la maison de Dolet. Il fut assez bon pour me conduire du palais de justice à la rue Mercière, en suivant la route que Dolet et le concierge ont dû prendre, et me faisant passer sous plusieurs des voûtes qui existent encore, lesquelles relient les maisons du côté ouest de cette rue avec le quai Saint-Antoine. Quoique l'emplacement de la maison de Dolet ne puisse pas être précisé, il n'en est pas moins vrai que la description qu'il nous en donne et le récit de sa fuite nous permettent de décider avec certitude que c'était une des maisons qui se trouvent sur le côté ouest de la rue, un peu au nord de l'emplacement du couvent de Saint-Antoine. M. Boulmier s'est étrangement trompé en nous disant que la maison de Dolet donnait sur le quai.

coup en l'attribuant à sa créature André, qu'il avait à ses gages, comme nous l'avons dit, afin de découvrir et de trahir ceux qui vendaient et achetaient des livres hérétiques. Le complot ayant été déjoué par la fuite du prisonnier, on décida de faire un grand auto-da-fé des livres, et afin de donner plus de pompe et plus d'éclat à cette cérémonie, on résolut de ne s'en pas tenir à la sentence déjà rendue; le parlement fut de nouveau saisi de l'affaire et un décret en bonne forme fut publié qui ordonnait que les livres fussent brûlés. Dans une séance de la Grand'chambre, le 14 février 1544, l'inquisiteur général présenta une requête pour brûler les livres dont il était question dans la sentence du 13 octobre précédent; lesquels livres contenaient des doctrines damnables, pernicieuses et hérétiques; à sa demande la cour ordonna qu'ils fussent brûlés sur le parvis de l'église Notre-Dame à Paris au son de la grande cloche de la cathédrale, après une proclamation publique et à son de trompette; et qu'on fit savoir en même temps qu'il était défendu à tout libraire et imprimeur de posséder désormais des livres de cette nature sous peine d'être châtiés comme hérétiques ou fauteurs d'iceux. Toutefois la cour ordonna qu'un exemplaire unique de chacun des livres fût conservé et soigneusement inscrit sur les registres du parlement. La sentence est signée par le premier président et devait être mise immédiatement à exécution[1]. Parmi les livres cités dans la sentence, il y en a dont il n'existe pas un exem-

[1] Voici les livres qu'on avait l'ordre de brûler : *Les Gestes du Roy, Epigrammes de Dolet, Caton Chrestien, L'Exhortation a la lecture de la Saincte Escriture, La Fontaine de Vye, Les cinquante-deux Dimanches composés par Fabre Stapulense, Les Heures de la Compaignie des Penitens, Le Chevalier chrestien, La Maniere de se confesser d'Erasme, Le Sommaire du Vieil et du Nouveau Testament, imprimé par le dict Dolet, Le Nouveau Testament, imprimé par icelluy Dolet en francoys, Loci communes de Melanethon, Contra Dissidentium, la Bible de Genève, Calvinus intitulé, Institution de Religion chrestienne, par Calvinum. Procès d'Estienne Dolet, p. 30* ; d'Argentré : *Collectio Judiciorum*, vol. II, pt. 1, p. 138.

Ce document est donné d'une façon très exacte par M. Weiss, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1er janvier 1852.

plaire, il y en a d'autres dont il n'en existe qu'un seul, probablement celui qui fut gardé par ordre de la cour.

Les montagnes du Piémont offrirent à Dolet une retraite sûre. C'est là qu'il prépara une série de poèmes sur son emprisonnement, auxquels il donna le nom de *Second Enfer*. En 1532, Marot, alors en prison pour hérésie, avait chanté sa captivité et en avait appelé au roi en des vers qu'il publia ensuite sous le nom de *L'Enfer*, et à dater de cette époque l'expression « l'*Enfer de Marot* » a été synonyme de prison. Dolet emprunta le titre de son poème à son ami. Il avait eu l'intention, comme il nous le dit dans sa préface, de publier un premier Enfer, ayant trait à la captivité de quinze mois qu'il venait de subir, mais son arrestation et sa fuite l'avaient empêché de publier cet opuscule, quoiqu'il fût presque achevé; la nécessité dans laquelle il se trouvait d'obtenir le pardon du roi pour avoir échappé aux mains de la justice et d'avoir la permission de retourner en France, l'avait décidé à composer et à publier le *Second Enfer* avant que le premier « fût mis en lumière ». Il fut terminé le 1er mai 1544, et peu de temps après, ne pouvant résister au désir d'embrasser encore une fois sa femme et son fils, Dolet osa rentrer en France et même se rendre à Lyon, espérant que sa visite ne serait pas connue et ayant l'intention, après avoir donné les ordres nécessaires pour l'impression de son *Second Enfer*, de se rendre au camp royal, qui était alors en Champagne, afin de présenter au roi, qu'il espérait rencontrer là, les épîtres émues qui se trouvaient au début du livre, et de lui demander grâce de s'être enfui et permission de revenir à Lyon. « Retournant dernièrement du Piedmont avec les bandes vieilles, pour avec ycelles me conduire au camp, que vous dressez en Champaigne (Roy chrestien), l'affection et amour paternelle ne permist que passant pres de Lyon je ne misse tout hazard et danger en oubly, pour aller veoir mon petit filz, et visiter ma famille. Estant là quattre ou cinq jours (pour le contentement de mon esprit) ce ne fut sans desploier mes thresors, et prendre garde s'il y

avait rien de gasté ou perdu. Mes thresors sont non or ou argent, pierreries et telles choses caducques, et de peu de durée : mais les efforts de mon esprit tant en latin qu'en vostre langue françoyse : thresors de trop plus grand' consequence, que les richesses terriennes. Et pour ceste cause je les ay en singuliere reccommendation. Car ce sont ceulx qui me feront vivre apres ma mort : et qui donneront tesmoignage que je n'ay vescu en ce monde comme personne ocieuse et inutile. Revoyant donc mes dicts thresors, je trouvay de fortune deux dialogues de Platon, par moy aultresfoys traduicts, et mys au net, et pour ce, que j'avois resolu, et conclud en moy, de mettre en lumiere certaines compositions par moy faictes sur la justification de mon second emprisonnement, il m'a semble bon d'y adjouster lesdicts Dialogues : veu que la matiere de l'ung n'y convient pas mal (c'est asçavoir des miseres de la vie humaine), et l'aultre est pour vous signifier que j'ay commencé, et suys ja bien avant en la traduction de toutes les œuvres de Platon. De sorte, que soit en vostre Royaulme, ou ailleurs (puisque sans cause on me dechasse de France) je vous puis promettre qu'avec l'ayde de Dieu je vous rendray dedans ung an revolu tout Platon traduict en vostre langue. Bien est vray que si je n'aymois uniquement le bien et honneur de ma patrie, je ne me mettrois en telz et si excessifs labeurs. Mais encore qu'elle soit ingrate en mon endroict (je la dy ingrate, veu que les administrateurs d'ycelle taschent de me fascher, et m'en dejecter sans aulcun forfaict) je ne laisseray pour cela de l'enrichir, et illustrer en tout ce qu'il me sera possible. Il est en vous, Syre, de mettre fin en ces miennes fascheries : et par vostre doulceur et clemence me donner cueur encores plus grand de poursuyvre, et mettre en effect mes bonnes entreprinses quand au faict des lettres, tant latines que françoyses. Et de ce faire je vous requiers et supplie tres humblement. »

Le volume que Dolet fit imprimer à Lyon, contenant le *Second Enfer* et les deux dialogues (*Axiochus*, alors fausse-

ment attribué à Platon, et *Hipparchus*), est à certains égards la plus intéressante composition de l'auteur. Le livre est si rare qu'on n'en trouve pas d'exemplaire à la Bibliothèque nationale, et que ni Née de la Rochelle ni aucun des écrivains qui ont précédé Aimé Martin (excepté Goujet toutefois) n'ont pu le consulter. L'unique exemplaire de l'édition de Lyon que l'on connaisse fait partie des trésors de la bibliothèque Mazarine, et c'est d'après cet exemplaire que M. Aimé Martin a fait sa réimpression de 1830. Les épîtres dont le second enfer se compose ont parfois un mérite poétique peu ordinaire, elles sont écrites avec émotion et noblesse, elles sont pleines de sentiments élevés et dignes; l'auteur y réclame sa liberté, sans jamais se montrer servile, en se fondant sur son innocence et sur ses mérites, et, suivant moi, ces épîtres éloignent toute accusation d'irréligion et d'impiété. Mais le principal intérêt du livre n'est pas là, quand on songe que cet opuscule coûta la vie à son auteur. Trois mots de la traduction d'Axiochus constituèrent une des principales accusations faites contre Dolet.

M. Aimé Martin a dit de ce livre que « c'est une des pièces du grand procès intenté par le fanatisme aux amis de l'intelligence et de la raison..... Dolet le publia pour se justifier des calomnies des moines, et les moines le supprimèrent pour effacer jusqu'aux traces de leur victime. Un pareil ouvrage ne doit pas périr : il faut qu'on puisse toujours en trouver un exemplaire pour le jeter aux pieds de ceux qui regrettent la puissance temporelle de l'Église et la faiblesse des rois qui la laissaient régner. »

Le *Second Enfer* se compose de douze épîtres en vers : deux sont adressées au roi, deux au duc d'Orléans, une au cardinal de Lorraine, deux à la duchesse d'Étampes, une à la souveraine et vénérable cour du parlement de Paris, une aux chefs de la justice de Lyon, une à la reine de Navarre, la seule Minerve de France, une au cardinal de Tournon et une dernière enfin aux amis de l'auteur.

La première épître, adressée au roi, est la plus longue et

la plus curieuse. Dolet y fait un récit du complot de ses ennemis qui avaient envoyé à Paris les deux paquets de livres, et il montre combien il est absurde de supposer qu'il ait pu faire chose pareille ; il parle de son emprisonnement et de sa fuite, et défend sa vie, ses opinions et ses actions. Il n'y a qu'un seul crime qu'il semble admettre, c'est que, depuis le pardon du roi, il a continué à vendre plusieurs livres des saintes Écritures ; c'est à cela que s'était bornée son offense :

Mais quelques gens ne sont point à leur aise
De ce que vends, et imprime sans crainete
Livres plusieurs de l'Escripture Saincte.
Voyla le mal dont si fort ilz se deulent :
Voyla pourquoy ung si grand mal me veulent.
Voyla pourquoy je leur suys odieux :
Voyla pourquoy ont jure leurs grands dieux
Que j'en mourray, si de propos ne change
N'est-ce pas la une rancune estrange ?

Dans son épître aux chefs de la justice de Lyon, il est encore plus explicite à cet égard :

Or on scait bien, et bien scavoir se peult,
Que la raison, dont de moy on se deult,
Et dont je suys poursuyvy par Justice,
N'est pour forfaict, et aulcun meschant vice,
Auquel je soys par trop abandonné.
C'est seulement que me suis addonné
(Sans mal penser) depuis ung temps certain,
De mettre en vente en Francois et Latin
Quelcques livres de saincte Escripture.
Voyla mon mal, voyla ma forfaicture
Si forfaicture on la doibt appeler.
Mais si au Roy il plaist me rappeler
Et faire tant, que ce malheur me sorte,
Je suys content, que le Diable m'emporte,
Ou qu'on me brusle, ou qu'on me face pendre,
Si pour tel cas jamais tombe en esclandre.

Il promet au roi qu'à l'avenir il ne se rendra jamais coupable de ce crime :

Quant au surplus je m'en deporteray,
Et ton vouloir en tout je parferay :
Car s'il te plaist me défendre tout court,
Que, veu le bruict, que partout de moy court,
Je n'aye plus à livres imprimer
De l'Escripture ; on me puisse opprimer,
Si de ma vie il en sort ung de moy ;
Et si j'en vends, tomber puisse en esmoy
De mort villaine ou de flamme ou de corde
Et de bon cœur a cela je m'accorde.

Bien qu'ici comme ailleurs il paraît avoir prévu le sort qui lui était réservé, — la hardiesse de son langage semble l'appeler, — il ne désirait nullement mourir. Au contraire, il demande au roi de lui accorder la vie, afin qu'il puisse la consacrer à étudier et à composer des ouvrages utiles à son pays :

Vivre je veulx pour l'honneur de la France
Que je pretends (si ma mort on n'avance)
Tant celebrer, tant orner par escripts,
Que l'estrangier n'aura plus a mepris
Le nom Françoys : et bien moins nostre langue
Laquelle on tient pauvre en tout harengue.

Alors, avec plus de vigueur que de prudence, il dénonce les ennemis de la littérature et de la culture intellectuelle aux mains desquels le malheureux roi venait de tomber et dont parfois, sans le vouloir, il était l'esclave, et il demande à François qu'on ne persécute pas les savants, mais qu'on les protège contre la méchanceté de leurs ennemis :

Permettras tu que par gens vicieux ;
Par leur effort lasche et pernicieux,
Les gens de bien et les gens de sçavoir,
Au lieu d'honneur, viennent a recepvoir

Maulx infiniz, et oultrages enormes?
Il n'est pas temps, ores, que tu t'endormes,
Roy nompareil, des vertueux le père:
Entends tu point, au vray, quel vitupere
Ces ennemys de vertu te pourchassent,
Quand les sçavantz de ton royaume ilz chassent,
Ou les chasser a tout le moins pretendent?
Certes (grand Roy) ces malheureux entendent
D'anihiler devant ta propre face,
Et toy vivant, la bienheureuse race,
Des vertueux, des lettres et lettrez.

Tout ce qu'il demande au roi c'est de pouvoir retourner en France, de demeurer tranquillement à Lyon, de se consacrer aux études littéraires.

« Ces vers, comme vers », nous dit M. Aimé Martin, « sont loin d'être admirables, mais que de noblesse, que de courage dans les sentiments qu'ils expriment, dans les vérités qu'ils proclament! Attaquer ainsi face à face les ennemis de l'humanité, porter la lumière dans le cœur des rois, leur apprendre ce que personne n'ose leur dire, et ce qu'ils ont tant d'intérêt de savoir, faire reposer leur gloire sur l'intelligence et le bonheur des peuples, ce serait encore aujourd'hui bien mériter des hommes; dans ces temps de superstition, c'était se dévouer à la mort[1]. »

Les épîtres au duc d'Orléans, au cardinal de Lorraine, à la duchesse d'Étampes et à la reine de Navarre, ne sauraient nous arrêter longtemps.

Dolet y redit qu'il est innocent, il raconte comme quoi il a été arrêté injustement, et demande à ces personnages puissants leur appui auprès du roi. Dans son épître au parlement de Paris il se hasarde à aller plus loin encore, il se défend lui-même, il défend ses actes et indirectement la littérature en général, en faisant entendre les accents d'une noble indigna-

[1] *Réhabilitation* (p. 8), mise en tête de la réimpression du *Second Enfer*. Techener 1856.

tion qui nous montrent, si l'auteur croyait qu'ils pussent avoir quelque effet, combien il connaissait peu le cœur cruel et l'esprit étroit du premier président :

Quand on m'aura ou bruslé ou pendu,
Mis sur la roue, et en cartiers fendu,
Qu'en sera-t-il? ce sera ung corps mort.
Las ! toutesfoys n'auroit-on nul remord
De faire ainsy mourir cruellement
Ung qui en rien n'a forfaict nullement?
Ung homme est-il de valeur si petite?
Est-ce une mouche? ou ung verms, qui merite,
Sans nul esgard si tost estre destruict?
Ung homme est-il si tost faict et instruict,
Si tost muny de science et vertu,
Pour estre ainsi qu'une paille ou festu,
Anihilé? faict-on si peu de compte
D'ung noble esprit qui mainct aultre surmonte?

Il conclut en demandant au parlement :

Ung bon arrêt qui en sens bref et court
Dira comment la venerable court
Du parlement de Paris me remect
En mon entier : et qu'au neant el mect,
Du tout en tout, mon emprisonnement,
Sans que jamais bruict en soyt aultrement?
Cela faisant justice vous fairez,
Et d'equité grande vous userez.
En relevant l'innocent de malheur,
Qui me taira jamais vostre valleur".

En s'adressant au cardinal de Tournon, le tout-puissant ministre, il proteste de son innocence, il éloigne de lui toute pensée hérétique, il déclare qu'il a vécu et désire vivre en bon chrétien ; il rappelle au cardinal, assez mal à propos peut-être, que c'était lui qui, sept années auparavant à Moulins, avait offert ses Commentaires au roi, et que c'était à lui qu'il devait

le privilège royal qui lui permettait d'imprimer les livres composés et édités par lui; et il ne demande maintenant que de dire un simple mot au roi en sa faveur. Mais c'est dans l'épitre à ses amis, qui est la derniere du *Second Enfer*, que l'auteur est le plus éloquent. Il ne s'agit plus d'excuses, il ne s'agit plus de justifications, il ne s'agit plus de plaintes; et en vrai disciple de Cicéron et de Platon, certain de son innocence, certain de son intégrité, il est prêt à attendre les arrêts du sort, que ce soit la vie ou la mort:

Bon cueur, bon cueur; c'est à ce coup
Que Fortune a faict son effort,
Pour me dresser du mal beaucoup:
Mais tousiours je suis le plus fort,
Car combien qu'elle tasche fort
De ruiner ce peu de bien,
Que j'avoys quis par bon moyen,
Toutesfois, l'esprit me demeure.
Parquoy oster ne me peult rien
Que ne recouure en bien peu d'heure.
C'est assez, que l'esprit s'asseure,
Et qu'il ne perd point sa constance:
Victeur sera (c'est chose seure)
Du monstre armé a toute oultrance
O que Vertu a de puissance!
O que Fortune est imbecille!
O comme Vertu la mutille
Quand elle prend le frein aux dents?
Vertu n'est jamais inutille!
Les effects en sont evidents.
Ne plaignez doncq mes accidents
Amys: doulcement je les porte,
Et me ry de ces incidents:
Car Vertu tousiours me conforte
Tant, que j'espere faire en sorte,
Que Fortune à moy attachee,
La premiere en sera faschee:

Et que du mal bien me viendra.
Ce ne sera chose cachée :
Je suys certain qu'il adviendra !

Si le livre s'était terminé ainsi, nous n'aurions pas pu croire que le premier président lui-même y eût trouvé quelque chose de condamnable. Mais après l'*Enfer* viennent les deux dialogues : *Deux Dialogues de Platon. Scavoir est : L'ung intitulé Axiochus, qui est des Miseres de la Vie humaine et de l'immortalité de l'âme ; l'aultre intitulé Hipparchus, qui est de la convoitise de l'homme, touchant le gaing et augmentation des biens mondains. Le tout nouvellement traduict par le dict Dolet.* C'était là l'une des premières tentatives faites pour présenter un écrit de Platon au public français, et il est curieux de noter que le premier dialogue qu'on traduisit dans cette langue est justement l'un de ceux qui sont regardés aujourd'hui comme apocryphes [1].

On se demande si Dolet traduisit ces dialogues directement sur le texte grec, ou sur des traductions latines existant déjà, et les critiques et les biographes ont beaucoup discuté

[1] Suivant Née de la Rochelle, l'*Axiochus* avait déjà été traduit en français et imprimé à Paris. L'autorité qu'il cite est le catalogue de la bibliothèque du comte Hohendorf, partie 3, n° 1930, où l'on mentionne une traduction française de l'*Axiochus*, sans date, mais reliée avec des pièces datées de 1537 et 1539, ce qui fait dire à Née de la Rochelle que l'*Axiochus* doit être de la même époque. Suivant La Croix du Maine, Guillaume Postel est l'auteur de cette traduction. Dans le catalogue Yemeniz, n° 473, on trouve une traduction de l'Axiochus imprimée à Paris par Denis Janot, mais sans date. Une note indique que ce livre est la seconde édition de la traduction de Dolet, et c'est l'indication que l'on trouve aussi dans la dernière édition du Manuel de Brunet (vol. IV, c. 703), mais la chose me semble douteuse, car le titre est tout différent. Ce livre est probablement un exemplaire de celui qui figure au catalogue Hohendorf, et attribué par La Croix du Maine à Postel. Je n'ai pu trouver un exemplaire de ce livre. (La collection Hohendorf fut acquise par la bibliothèque impériale de Vienne, où, sans nul doute, on trouverait l'exemplaire en question de l'*Axiochus*.)

La même année (1544), avec cette traduction de Dolet, parut une traduction française du Lysis de Platon, due à Des Périers et imprimée à Lyon par Tournes en même temps que d'autres ouvrages de Des Périers. C'est par erreur que M. Aimé Martin dit (*Réhabilitation*, p. 21), que ce livre porte la marque de Dolet, la *doloire* ou hache.

pour savoir s'il connaissait la langue grecque. Duverdier affirme qu'il était « *bien versé ès langues Grecque et Latine* ». Baillet est du même avis. La Monnoye cependant, dans son édition des *Jugemens des Savans*[1], dit :

« Pour Dolet il ne me paraît point par ses œuvres qu'il ait su le grec. Ses prétendues versions de l'*Hipparchus*, de Platon, et de l'*Axiochus*, ont été faites d'après les interprétations latines. » Maittaire cite ce passage, mais il paraît disposé à croire plus volontiers l'affirmation de Dolet, qui dit avoir consacré beaucoup de temps et de travail à l'étude du grec et du latin[2].

Cependant Née de la Rochelle, tout en admettant que l'argument de Baillet a peu de poids, essaye avec beaucoup d'ingéniosité de combattre l'assertion de La Monnoye, et de montrer que Dolet était un helléniste. Il se fonde[3] d'abord sur l'affirmation de Dolet lui-même qui, dans sa *Manière de bien traduire*, dit que la lecture des auteurs latins et *grecs* était sa principale occupation; ensuite sur le privilège que lui avait accordé François Ier pour imprimer les livres *grecs*, latins, français et italiens, composés, traduits, revus, corrigés, expliqués ou annotés par lui; troisièmement il déclare qu'il eut été impossible à Dolet de comprendre ou de traduire les œuvres de Cicéron sans comprendre le grec, puisque Cicéron fait souvent usage de mots grecs, cite dans ses livres un grand

[1] Vol. 1, partie 2, p. 45.

[2] Maittaire : *Ann. Typ.* vol. III, p. 85. M. Boulmier s'est étrangement mépris au sujet de la remarque de Maittaire. Il dit (p. 21[illegible]) : « Maittaire, qui produit en note cette assertion du savant Dijonnais (La Monnoye), la combat au moyen d'un argument plus spécieux que solide, en invoquant l'autorité de La Croix du Maine et de Duverdier, tous deux *probablement* versés dans la langue grecque. » C'est *tout le contraire* de ce que dit Maittaire. Il démontre que Baillet se trompait en citant La Croix du Maine pour prouver que Dolet connaissait le grec, puisque l'écrivain ne dit rien à ce sujet, et bien qu'il considère que La Monnoye a tort en disant que Duverdier ne savait pas un mot de grec, son opinion se fonde non pas sur ce que pense Duverdier, mais sur l'assertion même de Dolet.

[3] *Vie de Dolet*, p. 71.

nombre de passages grecs en vers et prose, et traduit et imite du grec plusieurs autres passages plus nombreux encore; de sorte que, sans la connaissance du grec, Dolet aurait été arrêté à chaque ligne de sa traduction des *Epistolæ familiares,* et surtout à chaque ligne des Tusculanes; enfin il répond à l'objection qu'on pourrait lui faire, à savoir que Dolet n'avait imprimé aucun livre grec, en disant qu'il n'avait imprimé aucun livre italien, et que malgré tout on ne saurait nier qu'il ne sût pas ce langage après avoir passé plus de quatre années en Italie. Née de la Rochelle rappelle encore les vers grecs adressés à Dolet par Honoré Vérace, en disant: « C'est à mon avis se moquer d'un savant, que de se louer en face dans une langue qu'il n'entend pas [1]. »

Est-il nécessaire d'ajouter que M. Boulmier, qui adopte invariablement les conclusions les plus flatteuses pour la réputation de son héros, dit que « Dolet savait encore assez de grec pour comprendre et traduire Platon, non seulement à l'aide de telle ou telle version latine, mais directement et sur le texte original [2]? » J'ai eu la bonne fortune de découvrir trois livres en partie grecs, imprimés par Dolet, lesquels étaient demeurés entièrement inconnus jusqu'ici: les distiques de Caton, les *Institutiones* et les *Meditationes Grammaticæ* de Clénard [3]. En tête du second de ces livres on lit une ode latine de Dolet lui-même. L'argumentation de Née de la Rochelle ne me semble pas avoir beaucoup de poids. Tous les passages cités par Cicéron dans les Tusculanes empruntés aux auteurs grecs sont donnés en latin, et il n'y a pas plus d'une douzaine de mots grecs isolés dans cet ouvrage; pour ce qui est de ces mots et des vers d'Honoré Vérace, si ce sont des vers, ils auraient pu facilement être traduits à l'aide

[1] *Vie de Dolet*, p. 94.

[2] P. 215.

[3] Les *Meditationes* comprennent l'épître de saint Basile à saint Grégoire. Outre ces *Méditationes*, Dolet imprima la traduction grecque de T. Gaza du *De Senectute* et du *Somnium Scipionis* de Cicéron.

du dictionnaire de Craston, de Gylle ou de Morrhius, par le premier venu qui eût pu lire l'alphabet grec; de ce qu'on peut traduire ces quelques mots et ces vers, il ne s'ensuit pas qu'on puisse lire Platon dans l'original; et une lecture attentive de la traduction des *Epistolæ familiares* et des Tusculanes par Dolet, ainsi que de ses autres écrits, me porte à croire qu'il avait acquis une certaine connaissance superficielle du grec, mais rien ne me prouve qu'il fut en état de lire Platon, ou surtout de traduire ses œuvres sur l'original. De plus une comparaison que j'ai faite de la traduction de l'*Axiochus* de Dolet avec les versions latines d'Agricola et de Ficinus me fait voir clairement que la traduction de Dolet est faite sur celle d'Agricola, et non pas sur le texte original; mais ceci ne veut pas dire que je croie que Dolet n'a pas consulté les originaux en s'aidant d'une ou de plusieurs traductions latines[1].

Le *Second Enfer* et les deux dialogues furent livrés à l'impression par Dolet pendant son court séjour à Lyon, mais il n'est pas probable qu'il pût en surveiller lui-même la publication, car tous ses biographes supposent que quelques jours après son arrivée à Lyon il fut découvert et arrêté. Toutefois il n'y a pas de preuves, et je suis disposé à croire qu'il ne fut

[1] Le dialogue intitulé *Axiochus*, quel qu'en soit l'auteur, était au seizième siècle plus populaire qu'aucune des œuvres authentiques de Platon. Quatre traductions latines différentes de ce dialogue avaient paru avant 1544, et deux de ces traductions avaient eu de nombreuses éditions. Celle qui fut imprimée la première était celle de Marsilius Ficinus, qui attribua l'ouvrage à Xénocrate. L'*Axiochus* fut imprimé, avec la traduction d'Iamblicus et d'autres écrits, par Alde en 1497, et ensuite en 1516. Huit autres réimpressions au moins parurent avant 1540. Le dialogue avait cependant été traduit par Rudolphe Agricola. La première édition de sa traduction que je connaisse parut à Anvers en 1531. Elle fut réimprimée en 1532, deux fois en 1538, et ensuite en 1539. En 1543 Pirckheimer publia une traduction à Nuremberg, et en 1544 on imprima à Paris, et réimprima l'année suivante à Bâle, une édition du texte grec avec une traduction de Joachim Périon. De ces traductions je ne connais que celles de Ficinus et d'Agricola, que j'ai comparées toutes les deux avec la version française de Dolet. Je ne connais aucune traduction de l'*Hipparchus* imprimée avant 1544, si ce n'est celle de Ficinus.

pas arrêté à Lyon, mais ailleurs, peu après avoir quitté la ville et peu de temps avant le mois de septembre. Dans la lettre à François Ier, mise en tête des deux dialogues[1], Dolet affirme que son but principal, en quittant le Piémont, était de se rendre au camp royal en Champagne, afin d'obtenir lui-même, chose qui lui paraissait facile, la grâce du roi pour s'être échappé de prison. Or, dans cette même année (1544), au moment où paraissait à Lyon le *Second Enfer*, ou peu après une autre édition de cet opuscule, accompagnée de plusieurs compositions de Marot, fut imprimée à Troyes en Champagne par Nicole Paris[2]. Les poèmes de Marot sont judicieusement choisis, ils répondent au but que Dolet se proposait — à savoir : s'attirer la bienveillance du roi. Ils comprennent l'épître de Marot au duc d'Orléans, lui demandant d'intercéder auprès de son père pour obtenir que le poète fût rappelé d'exil, plusieurs compositions pieuses et très catholiques à la louange de la Vierge et de Notre Seigneur, et un dernier poème adressé au roi.

J'ai déjà dit que je crois que la femme de Dolet était née à Troyes ou y avait des parents (Troyes était alors le grand centre de la fabrication des papiers en France), et il me semble probable que Dolet, après avoir confié son manuscrit à sa femme ou à quelque ami sûr pour le faire imprimer, quitta Lyon (voyant peut-être que sa présence était connue ou soupçonnée) et partit pour Troyes, afin de se rendre au camp royal, si le roi s'y trouvait, qu'une fois à Troyes il se décida à faire imprimer son *Second Enfer* d'après un second manuscrit qu'il avait emporté avec lui, ayant l'intention de l'offrir à François Ier, enfin je crois qu'il fut arrêté à Troyes par Jacques Devaulx, le *messager de justice* de Lyon, qui réclama ensuite mille couronnes pour ses frais et débours à l'occasion de la fuite et de l'arrestation de Dolet, et qui, nous pouvons le supposer, avait su la présence de Dolet à Lyon, et de là l'avait poursuivi jusqu'en Champagne.

[1] Voir plus haut, p. 430.
[2] Sur cette édition, voyez l'appendice bibliographique.

CHAPITRE XXIV

LA PLACE MAUBERT

> What is it life? a little strife, whose victories are vain,
> Where those who conquer do not win, nor those receive
> who gain. LORD STRANGFORD.

On est certain que la nouvelle arrestation de Dolet, quels qu'en soient le lieu et les circonstances, fut opérée avant le 7 septembre 1544, par Jacques Devaulx, et, comme l'ordre de la première arrestation émanait du parlement, devant la cour duquel l'affaire des livres prohibés envoyés à Paris était pendante, le prisonnier fut immédiatement conduit à Paris, livré aux officiers du parlement et enfermé à la Conciergerie, d'où on l'avait élargi moins d'une année auparavant et où il devait passer le peu de temps qui lui restait à vivre.

Le premier président voulut que l'affaire fût jugée devant lui; et même Pierre Lizet présidant dans la *Chambre ardente*, il eût été difficile, on peut le croire, en se fondant sur l'histoire supposée de l'envoi des livres à Paris et sur la fuite de Dolet, de condamner le prisonnier à mort, puisque les

lettres de grâce, dûment enregistrées par le parlement, libéraient Dolet des conséquences des actes qui avaient servi de prétexte à sa première condamnation. Même devant la *Chambre ardente* et lorsque le premier président siégeait, il fallait que le coupable fût accusé d'un crime capital pour qu'il pût être condamné à mort, quel que fut le caractère des témoignages, vrais ou faux, que l'accusation pouvait avoir à fournir.

La seule publication que Dolet fit depuis son élargissement, en 1543 (sans compter les réimpressions dont il a été question), fut celle qui contenait le *Second Enfer* et les dialogues de Platon. On résolut d'examiner ce livre afin d'y trouver un prétexte pour poursuivre son auteur, et l'ouvrage fut en conséquence soumis à la Faculté de théologie de Paris. On ne trouva aucune hérésie dans le *Second Enfer,* ni dans la traduction de l'*Hipparchus*, mais dans l'*Axiochus* il n'en fut pas de même. Le but de l'auteur de ce dialogue était de prouver l'immortalité de l'âme, chose que le traducteur ne perdit pas de vue, et nous sommes porté à supposer que Dolet, en faisant imprimer sa traduction, voulait surtout prouver combien était fausse la rumeur très répandue qui tendait à faire croire qu'il niait l'existence de l'âme après la mort. Voici le sommaire que Dolet mit en tête de son dialogue :

«Ce dialogue de Platon n'est aultre chose qu'une remonstrance divine que Socrates faict à Axiochus, lequel avoit esté en son temps homme de grand'sapience et vertu. Mais se trouvant à la mort, il se troubloit l'esprit, et ne demeuroit en sa gravité première. Or ceste remonstrance de Socrates consiste en la probation evidente de l'immortalité de l'ame : et en la declaration des maulx qui sont en la vie humaine. Desquelz maux nous sommes deliverez par la mort : et retournons au manoir eternel, où toute felicité et beatitude abonde pour ceulx qui auront vertueusement vescus.»

Toutefois, au cours de l'argumentation qui est peut-être plus ingénieuse que solide, l'auteur du dialogue prête à Socrate la réflexion suivante au sujet de la mort :

Ὅτι περὶ μὲν τοὺς ζῶντας οὐκ ἐστιν, οἱ δὲ ἀποθανόντες οὐκ εἰσίν· ὥστε οὔτε περὶ σε νῦν ἐστίν, οὐ γὰρ τέθνηκας· οὔτε εἴ τι πάθοις, ἔσται περὶ σε· σὺ γὰρ οὐκ ἔσει.

Voici la traduction de Dolet :

«Pour ce qu'il est certain que la mort n'est point aux vivants : et quant aux défunctz, ilz ne sont plus : doncques la mort les attouche encores moins. Parquoy elle ne peult rien sur toy, car tu n'es pas encores prest à deceder ; et quand tu seras decedé, elle n'y pourra rien aussi, attendu que tu ne seras plus *rien du tout*[1].»

Le passage de l'original pris à part ne semble guère être d'accord avec l'argumentation générale, et il semble même être contraire à la doctrine de l'immortalité de l'âme, bien qu'il n'en soit nullement ainsi lorsqu'on rapproche ce passage de son contexte[2], mais la Sorbonne elle-même n'aurait guère pu avoir la hardiesse d'accuser Platon (à qui le dialogue était alors attribué par plusieurs personnes) de nier l'immortalité de l'âme, il fallait donc trouver à redire à la traduction. Le 14 novembre 1544, la Faculté de théologie se réunit dans la grand'salle de la Sorbonne. «On lut une phrase d'un certain livre de Platon traduit en français par un nommé Dolet laquelle dit : *après la mort tu ne seras plus rien du tout*. On la jugea hérétique, conforme à l'opinion des Saducéens et des Épicuriens, et, en conséquence, on confia aux députés en matière de foi le soin de formuler une censure sur ledit livre[3].»

Voici ce que déclara la censure :

«Quant à ce dialogue mis en français intitulé Aeochius (*sic*), ce lieu et passage, c'est à scavoir, *attendu que tu ne seras plus*

[1] Voici la traduction d'Agricola : « Quoniam neque circa viventes est : hi vero qui obierunt non sunt amplius. Itaque neque apud te est nondum enim obiisti : neque si quid tibi accidat, est circa te futura non enim eris. »

[2] Bien que Socrate semble adopter le sentiment qu'il exprime, il ne fait que rapporter un argument qu'il a entendu énoncer par Prodicus et dont il se sert simplement pour expliquer ses propres idées.

[3] D'Argentré : *Collectio Judiciorum*, vol. I, p. XIV ; Procès d'E. Dolet, p. 3.

rien du tout, est mal traduit, et est contre l'intention de Platon, auquel il n'y a, ni en grec, ni en latin, ces mots : *rien du tout.*»

Le crime de Dolet consistait donc à avoir ajouté au texte de Platon les mots : *rien du tout*, mots qui, s'ils ne se trouvent pas dans l'original, ou dans la traduction latine, ne changent nullement le sens du texte, mais ne font qu'exprimer plus clairement ce que veut dire l'auteur ; et la censure fut prononcée par des théologiens ignorants qui ne savaient même pas épeler le titre du livre qu'ils condamnaient. Néanmoins ces trois mots, ajoutés simplement pour donner un sens plus complet à la phrase, ne contribuèrent pas peu à faire mourir Dolet, et semblent avoir été le seul motif de l'accusation de blasphème, l'un des trois chefs d'accusation sur lesquels se fonda la sentence capitale et dernière.

Le premier président n'avait pas souvent devant lui un criminel comme Dolet, Dolet qui réunissait en lui presque tout ce qui était odieux à Pierre Lizet ; il était imprimeur, érudit et hérétique ou quelque chose de pire. Les hérétiques et les garçons imprimeurs qu'il avait condamnés étaient nombreux, mais depuis la condamnation de Berquin (1529), jamais un érudit et un poète (auteur de plus de quinze ouvrages) n'avait comparu devant le parlement pour hérésie. Le procès fut long, mais les détails nous manquent presque complètement. Les chefs d'accusation étaient au nombre de trois : *blasphème, sédition* et *exposition de livres prohibés et damnés.* Le blasphème, qui semble avoir été la principale accusation, était, nous l'avons vu, fondé sur le passage d'Axiochus. L'accusation concernant l'exposition *de livres prohibés et damnés* se fondait en partie sur l'histoire des deux paquets de livres envoyés à Paris, et en partie sur ce fait, que Dolet reconnut comme exact, qu'il avait vendu des livres des saintes Écritures en français et en latin. Quant à la nature et au motif de l'accusation de sédition, nous ne pouvons que faire des conjectures.

L'évasion ne pouvait être guère considérée comme de la

sédition, mais en se rappelant la part que Dolet avait prise dans les disputes entre les maîtres imprimeurs et les ouvriers et en nous souvenant aussi qu'il nous dit que sa première arrestation était l'œuvre des maîtres imprimeurs, nous sommes portés à croire que ce fut relativement à cette affaire qu'on l'accusa de sédition[1]. Il fut, de plus, accusé en général d'«*autres cas par lui faits et commis depuis la rémission, abolition, et ampliation à luy donnée par le roy au mois de juing et 1er jour d'août 1543*». Les choses se passèrent comme pour le premier procès; le prisonnier fut amené devant le tribunal et interrogé, mais malgré la faiblesse qu'avait dû lui causer sa longue captivité, il ne se montra nullement abattu, et, à en juger d'après la sentence qui fut prononcée, on ne put obtenir de lui aucun aveu. Mais outre les accusations directes faites contre lui, nous trouvons deux autres questions ayant trait à son procès. Le 6 septembre 1544, une requête fut présentée et entendue pour Charlotte, femme de Jean Mareault, et pour Jean Compaing (probablement frère et sœur de Guillaume Compaing), demandant que dans le cas où Dolet serait condamné et ses biens confisqués, il leur soit payé cinq cents *livres tournois* qui leur avaient été accordés par le sénéchal de Lyon et que, dans le cas où Dolet serait reconnu innocent, ils demandaient à être entendus avant son acquittement au sujet de leurs intérêts concernant l'affaire. Une autre requête fut présentée par Jacques Devaulx, et entendue le 16 et 17 du même mois de septembre, requête dans laquelle ledit Devaulx dressait une liste des grands frais, mises et dépenses se montant à plus de mille écus, sans compter les peines et vacations, *pour la fuite industrieuse du dict Dolet, duquel il avait la charge pour le amener prisonnier à la Conciergerie du*

[1] Avant l'*accord* du 1er mai 1543, il y avait eu quelques scènes de tumulte entre les maîtres et les ouvriers (Péricaud : *Notes et documents*, page 171, et il est fort probable que Dolet prit part à ces disputes, et comme cela n'avait pas figuré parmi les chefs d'accusation de son premier procès, on pouvait considérer que ce délit n'était pas pardonné par la lettre de grâce du roi.

palais, et aussi pour l'avoir repris et amené à grands frais prisonnier en la dict conciergerie.

La sentence ne fut pas rendue avant le 2 août 1546, le procès ayant duré près de deux années pendant lesquelles Dolet fut prisonnier à la Conciergerie. Les épîtres si nobles et si émues du *Second Enfer* ne lui avaient servi de rien. Le temps n'était plus où des poèmes de cette nature pouvaient toucher le cœur de François Ier, François n'était alors que l'ombre de lui-même, il souffrait physiquement de la terrible vengeance que lui avait infligée le mari de la *belle Ferronière;* son esprit était entièrement plongé dans la léthargie et la superstition, et il était devenu la créature soumise des prêtres et de leurs partisans, qui semblent n'avoir permis au malheureux roi que deux choses : jouir de la société de sa maîtresse, la duchesse d'Étampes, et de celle de son lecteur, Pierre Duchâtel. Il avait un grand attachement pour ces deux personnes, mais ni l'une ni l'autre n'osa aller à l'encontre du *parti prêtre.*

Les années 1545 et 1546 sont deux des plus horribles de l'histoire de France, et deux des plus horribles de l'histoire de l'église catholique. Un décret fut rédigé par le cardinal de Tournon et Jean de Maynier, baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, révoquant les lettres patentes du 15 juin 1544, par lesquelles toute mesure contre les Vaudois avait été suspendue, et ordonnant que, en dépit de toutes les lettres de grâce subséquentes, le décret du 18 novembre 1540 serait exécuté dans toute sa rigueur. Pour que ce décret fût régulier, il fallait qu'on eût la sanction du garde des sceaux avant de le présenter à la signature du roi, et ensuite qu'il fût revêtu du contre-seing dudit garde des sceaux. Olivier, alors garde des sceaux et ensuite chancelier, moins docile — ou moins endurci — que plus tard, répugnant aux massacres en masse que l'on méditait, refusa de sanctionner le décret ou de le présenter à la signature du roi. Le cardinal le fit présenter par L'Aubespine, secrétaire d'État, et on obtint ainsi la signature du roi. Le décret fut contresigné par L'Aubespine.

Il n'était pas probable qu'Olivier apposât les sceaux à un décret si irrégulièrement et si illégalement obtenu. Aussi le cardinal s'interposa encore, et, par des moyens subreptices restés inconnus, fit apposer les sceaux. Alors commença une série de scènes brutales, telles qu'on n'en avait pas vues en France depuis les jours de la croisade des Albigeois. Le 12 avril 1545, le baron d'Oppède lut le décret royal au parlement d'Aix et le jour suivant se mit à la tête des soldats qui avaient ordre d'exécuter les commandements du roi. «Ces troupes,» dit M. Henri Martin[1], «renforcées par les soldats du vice-légat d'Avignon et par une populace fanatique et brutale, envahirent brusquement le territoire vaudois. Les Vaudois n'opposèrent d'abord aucune résistance : le meurtre, l'incendie et le viol se déchaînèrent sur toute la contrée. A la vue de huit ou dix villages enflammés, les habitants de Mérindol s'enfuirent dans les bois et dans les montagnes. Les soldats ne trouvèrent, en entrant à Mérindol, qu'un pauvre idiot : d'Oppède le fit arquebuser. Puis on découvrit quelques femmes dans une église. Les malheureuses, après mille outrages, furent précipitées du haut des rochers du château (18 avril)!

«Mérindol brûlé, les égorgeurs marchèrent sur Cabrieres, place fortifiée, qui se défendit et se laissa battre en brèche. D'Oppède offrit la vie et les biens aux habitants. Les Vaudois ouvrirent leurs portes (20 avril). D'Oppède ordonna aux troupes de tout mettre à mort. Les vieux soldats de l'armée de Piémont déclarèrent leur honneur engagé par la capitulation et refusèrent. Les fanatiques de la milice et de la populace qui suivaient d'Oppède obéirent, les deux gendres de d'Oppède en tête. On tua dans les rues, on tua dans le château, on tua dans l'église ; une multitude de femmes et d'enfants s'y étaient réfugiés ; la horde forcenée s'y précipita : on vit là réunis tous les forfaits que peut rêver l'enfer!

«D'autres femmes s'étaient cachées dans une grange :

[1] *Hist. de France*, tome VIII, liv. 48.

d'Oppède les y fit enfermer et fit mettre le feu aux quatre coins. Un soldat voulut les sauver et leur ouvrit la porte; on les rejeta dans le feu à coups de piques. Vingt-cinq mères de famille avaient cherché asile dans la caverne de Mus, à quelque distance de la ville; le vice-légat d'Avignon, digne émule de d'Oppède, fit allumer un grand feu à l'entrée de la grotte: cinq ans après, on retrouva au fond les ossements des victimes.

«La Coste eut le même sort que Cabrières. Le seigneur de la Coste, parent de d'Oppède, avait conjuré celui-ci d'épargner «ses sujets». D'Oppède promit. Les portes furent ouvertes. Toutes les horreurs de Cabrières furent renouvelées. Un grand nombre de malheureux se précipitèrent du haut des murailles, se poignardèrent ou se pendirent aux arbres pour échapper aux atroces traitements des bourreaux qui prolongeaient, avec un art infernal, l'agonie de toute une ville. On vit une mère, tombée avec sa fille dans les mains de ces bêtes féroces ivres de sang et de luxure, se percer le cœur d'un couteau et le passer tout sanglant à sa fille (22 avril)!

«Les trois villes vaudoises et vingt-deux villages étaient détruits; trois mille personnes massacrées, deux cent cinquante-cinq exécutées, après les massacres, sur un simulacre de jugement; six ou sept cents envoyées ramer sur les galères du baron de la Garde; beaucoup d'enfants avaient été vendus comme esclaves!»

Le cardinal de Tournon fut enchanté du résultat, et, sur ses instances, le roi approuva officiellement ces massacres. Des lettres patentes furent publiées le 18 août 1545, par lesquelles François donnait son approbation à tout ce qui avait été fait contre les Vaudois. A Rome, la satisfaction n'était pas moins grande qu'à Paris. Paul III surtout fut ravi; il écrivit une lettre de compliments à d'Oppède, le félicitant de son pieux ouvrage, et lui conférant l'ordre de l'Éperon d'or et le titre de comte palatin. Le parti catholique était partout enchanté et triomphant. La conversion du roi était dès lors manifeste. Désormais il appartient définitivement au parti de

la réaction : les remontrances de la Ligue de Smalcalde et des seigneurs de Berne avaient été inutiles, et la cause de la réforme et de la liberté intellectuelle avait reçu en France les premières atteintes du mal qui, cent quarante ans après, devait arriver à son plus haut degré, à la révocation de l'Édit de Nantes. Mais l'anéantissement des Vaudois n'arrêta pas les persécutions ; l'année 1546 compta plus d'un martyr de l'Église réformée. A Meaux, foyer encore ardent du protestantisme, plus de soixante membres du parti de la réforme, au nombre desquels on comptait dix-neuf femmes, furent condamnés, quatorze à être brûlés, et le reste à divers châtiments corporels ou amendes. Quatorze bûchers furent dressés en cercle, et les condamnés furent brûlés vifs, formant un auto-da-fé qui pour le nombre, sinon pour le rang des victimes, rivalisait avec ceux d'Espagne. Et les exécutions n'eurent pas pour théâtre la seule ville de Meaux. Jamais Matthieu Orry n'avait été plus occupé. Nous le trouvons président ou siégant comme assesseur dans plusieurs villes de province : à Sens, l'archidiacre dénonça et fit brûler son propre neveu ; à Paris, les bûchers furent allumés plus d'une fois, et partout les gens pieux et orthodoxes faisaient célébrer des services d'action de grâces à l'occasion de la conversion du roi qui donnait un si bel exemple à son peuple par sa piété et ses pratiques vraiment chrétiennes.

Dans un pareil moment, comment pouvait-on espérer qu'une voix s'élevât pour prendre la défense de Dolet ? Il est probable qu'on avait fait comprendre à Duchâtel qu'une seconde intervention de sa part lui ferait perdre sa place et pourrait même le faire accuser d'hérésie ; du reste, à dater de cette époque, le lecteur du roi se fit remarquer par une orthodoxie rigoureuse. Et il n'est pas probable que personne ressentît encore quelque sympathie par le malheureux prisonnier. Dolet, bien que vivant dans un siècle voué aux disputes théologiques, s'inquiétait peu de toutes ces questions : les doctrines réformées ne l'avaient jamais attiré, et sauf deux ou trois hommes qui

étaient littérateurs aussi bien que théologiens, Charles de Sainte-Marthe et Théodore de Bèze, par exemple, les réformateurs lui étaient généralement hostiles. Calvin le mettait au même rang que Servet, et aurait sans doute aidé Orry à le faire brûler avec autant d'empressement et de satisfaction qu'il en montra dans la suite en trahissant le malheureux Espagnol pour le livrer au même inquisiteur. Toutefois le grand courage, l'élévation de sentiments et la droiture qu'il sait avoir — le *Second Enfer* nous révèle tout cela — n'abandonnèrent pas Dolet pendant les deux pénibles années d'emprisonnement, de solitude complète et d'anxiété qui suivirent sa dernière arrestation. Bien qu'il sût qu'à tout moment une condamnation le menaçait et qu'il n'ignorât pas quelle devait être la nature de cette condamnation, dans la dernière de ses compositions, écrite peu de temps avant sa sentence, on le voit sans nul doute en proie à la tristesse profonde que lui causent ses malheurs, l'abandon de ses amis et de tout le monde, mais il se console en se soumettant à Dieu, en se rendant compte qu'il n'a rien fait pour mériter la mort, que non seulement il a vécu une vie d'innocence, mais qu'il a, jusqu'à un certain point, atteint le noble but qu'il s'était proposé ; enfin il nous montre que rien n'est venu troubler la fermeté et la sérénité de son esprit. Voici ce cantique que l'on peut considérer comme les dernières paroles d'«Estienne Dolet, prisonnier à la Conciergerie de Paris, sur sa Désolation et sur sa Consolation»:

Si au besoing le monde m'abandonne
Et si de Dieu la volonté n'ordonne
Que liberté encores on me donne
Selon mon vueil ;

Doibs-je en mon cueur pour cela mener dueil,
Et de regretz faire amas et recueil ?
Non pour certain, mais au ciel lever l'œil
Sans aultre esgard.

Sus donc, esprit, laissés la chair à part,
Et devers Dieu qui tout bien nous départ
Retirez-vous, comme à votre rampart,
Vostre forteresse.

. . . . . .

Mais vous esprit, qui sçavez la parole
De l'Eternel, ne suivez la chair folle ;
Et en celuy qui tant bien nous consolle,
Soit vostre espoir.

Si sur la chair les mondains ont pouvoir
Sur vous, esprit, rien ne peuvent avoir ;
L'œil, l'œil au ciel, faictes vostre debvoir
De là entendre.

Soit tost ou tard, ce corps deviendra cendre ;
Car à nature il fault son tribut rendre,
Et de cela nul ne se peult deffendre ;
Il fault mourir.

Quant à la chair il luy convient pourrir ;
Et quant à vous vous ne pouvez périr :
Mais avecq Dieu tousjours debués fleurir,
Par sa bonté.

. . . . . .

. . . . . .

Sus, mon esprit, montrés vous de tel cueur ;
Vostre asseurance au besoing soit cogneue :
Tout gentil cueur, tout constant belliqueur,
Jusque à la mort sa force a maintenue [1].

Le 2 août 1546, le premier président Lizet, siégeant dans la Grand'Chambre, déclara Dolet coupable de blasphème, de

[1] Ce cantique si plein d'émotion, dernière œuvre d'Etienne Dolet, est resté en manuscrit pendant plus de deux siècles. Il tomba dans les mains de Guillaume de Bure et fut communiqué par lui à Née de la Rochelle, lequel l'imprima dans sa vie de Dolet (p. 142).

sédition et d'exposition de livres prohibés et damnés, accusations qui sont énumérées tout au long au procès, et le condamna à être conduit par *l'exécuteur de la haulte justice* en un tombereau de la prison de la Conciergerie à la place Maubert, «où sera dressée et plantée en lieu commode et convenable une potence, à l'entour de laquelle sera fait un grand feu, au quel après avoir esté soublevé en la dicte potence, son corps sera jecté et brûlé avec ses livres et son corps mué et converti en cendres et a déclairé et déclaire tous et chacuns les biens du dict prisonnier acquis et confisqués au roy.....

«Et néantmoins a ordonné la dicte court, que auparavant l'exécution de mort du dict Dolet il sera mis en torture et question extraordinaire pour enseigner ses compaignons. Et néantmoins est retenu *in mente curiæ*, que où le dict Dolet fera aucun scandale ou dira aucun blasphême la langue lui sera couppée et bruslé tout vif.» A cette condamnation fut apposée la signature du premier président[1].

[1] J'ai fait mon possible pour réunir tous les faits ayant rapport aux procès et condamnations de Dolet afin de permettre au lecteur d'en tirer ses propres conclusions, mais je n'ai pas hésité à formuler, ou du moins à indiquer clairement les conclusions que les faits m'ont dictées. Il se peut toutefois que mon jugement soit, jusqu'à un certain point, influencé par une certaine sympathie pour Dolet et ses travaux, par la haine des persécutions religieuses et par le souvenir des sentiments pleins d'animosité et d'amertume dont firent preuve Matthieu Orry et Pierre Lizet en d'autres cas. Voici une autre interprétation de ces faits, celle de feu M. le président Baudrier, qui était non seulement un juge et un juriste distingué, mais en même temps très au courant de l'histoire littéraire, religieuse et politique et des institutions du seizième siècle, et par conséquent fort à même de porter un jugement sur cette question. Je n'ai pas besoin de dire qu'*à priori* il pouvait mieux que moi se faire une idée exacte de la procédure, de la cause de la sentence, et des motifs qui devaient guider les juges, dans un procès ou une série de procès en France à cette époque. M. Baudrier en arrive aux conclusions suivantes : Dolet ne peut à aucun égard être considéré comme victime de ses opinions; ses persécuteurs n'existaient que dans sa cervelle ; ses malheurs furent causés simplement par sa mauvaise tête et son mauvais cœur ; les juges et les cours qui le condamnèrent mirent en vigueur les lois existantes sans prévention ou préjugé ; encore que ces lois fussent injustement sévères (comme les lois de tous les pays à cette époque), il n'en est pas moins vrai que pour ce qui est du cas de Dolet, elles n'empiétèrent pas sur la liberté de conscience, et ne lui furent ni indûment, ni injustement appliquées. Pendant les dix ans qui ont précédé sa condamnation, Dolet,

La condamnation fut exécutée le jour suivant, le 3 août, jour de l'Invention de saint Étienne, et trente-huitième anniversaire de la naissance de Dolet. Nous avons le bonheur de posséder un récit contemporain de cet événement, mais malheureusement ce récit n'est pas dû à un témoin oculaire. Le 23 août, un certain Florent Junius communiquait à Herman Læthmatius, doyen de la Faculté de théologie d'Utrecht, un récit qui lui avait été donné par un des fonctionnaires qui assistait à l'exécution[1]. On ne devait évidemment pas s'attendre à ce qu'un athée fût exécuté simplement d'après la condamnation. Affaibli au physique par la torture qu'on lui avait fait subir la veille, le matin même, ou peut-être la veille et le matin, un confesseur devait maintenant le torturer au moral en l'engageant à se repentir et à abjurer publiquement ses erreurs. Quel que fût le résultat, l'Église devait être

avait toujours violé la loi. Deux fois on l'avait reconnu coupable d'offenses capitales. Deux fois il avait été condamné à mort par les cours de Lyon ; la condamnation, en un cas, ayant été confirmée après un appel par le parlement de Paris. Il avait été reconnu coupable d'excitation à l'émeute et condamné par le parlement de Toulouse. Plusieurs fois, il avait comparu devant les cours de Lyon pour offense contre les lois de la presse. Il n'avait échappé à la condamnation capitale qu'en vertu du pardon du roi, grâce aux représentations et à l'influence d'amis puissants. Jugé une troisième fois, sous l'accusation capitale de blasphème, sédition et exposition de livres prohibés, les juges décidèrent d'après les témoignages (comme contre-témoignage nous n'avons rien d'autre que ce que dit le prisonnier) qu'il était coupable : le parlement n'avait donc pas à opter et devait le condamner à la peine capitale qui ne fut pas exécutée hâtivement, mais après deux années passées à examiner les accusations. Il comparut devant le parlement de Paris comme violateur obstiné de la loi, et fut considéré par la cour comme tel, et traité exactement comme le serait (et à bon droit) un récidiviste par les cours d'aujourd'hui. Après une série de délits comme ceux-là, on ne pouvait que le condamner à mort.

Je ne puis pas dire que ce raisonnement me paraisse concluant, bien qu'il ait sans nul doute de la valeur et qu'il mérite d'être pris en considération, mais j'ai cru que dans l'intérêt de la vérité historique il était de mon devoir de le faire connaître à mes lecteurs. Si je n'essaye pas, dans cette note, de combattre ce jugement, c'est parce que le raisonnement qui m'a amené à une conclusion différente est suffisamment indiqué dans le texte sans être toujours exprimé catégoriquement.

[1] Cette lettre est insérée dans les *Amœnitates Theologico-Philologicæ*, Amsterdam, 1694, p. 58.

victorieuse. S'il se repentait et abjurait des erreurs, c'était un triomphe bien plus grand, puisqu'il s'agissait d'un érudit et d'un homme qui passait pour athée, que lorsqu'il s'agissait d'un pauvre cardeur de laine de Meaux lequel, comme l'Église le dit, comprenait à peine les doctrines sur lesquelles il voulait fonder son opinion. Si, d'un autre côté, il persistait dans son impiété jusqu'à la mort, les brutalités du *retentum* auraient leur effet, les tortures physiques du condamné seraient augmentées, et on offrirait à la foule pieuse une réjouissance dont elle aurait été privée si le pécheur s'était repenti. A son arrivée à l'endroit de l'exécution, on demanda à Dolet de songer à son salut, et de se recommander à Dieu et aux saints. Il ne montra pas trop d'empressement à suivre cet avis, mais murmura on ne sait quoi lorsque le bourreau lui déclara qu'il avait ordre de lui parler de son salut devant le peuple assemblé. « Vous devez, dit-il, invoquer la sainte Vierge et votre patron dont on célèbre aujourd'hui la fête, et si vous ne faites pas ceci, vous savez très bien ce que je vais faire. » Le malheureux prisonnier ne le savait que trop. Si les ordres du bourreau n'étaient pas suivis, si Dolet n'invoquait pas la sainte Vierge et saint Étienne, on allait lui couper la langue et le brûler vif.

Dolet, qui s'était toujours dit bon catholique, n'eut aucune peine à répéter ce qui pour lui n'était qu'une formule insignifiante, et évita ainsi les terribles souffrances qu'un refus de sa part lui aurait valu. Il obéit aux ordres du bourreau et répéta en latin la forme d'invocation qu'on lui redisait : « *Mi Deus, quem toties offendi, propitius esto ; teque Virginem Matrem precor, divumque Stephanum, ut apud Dominum pro me peccatore intercedatis.* »

Alors Dolet, suivant les renseignements de Florent Junius, pria les assistants de lire ses livres avec beaucoup de circonspection et déclara à plusieurs reprises qu'ils contenaient beaucoup de choses qu'il n'avait pas bien comprises. L'instant d'après eut lieu l'exécution. On le suspendit à la potence et alors, — il était peut être mort, mais plus probablement respi-

rait encore, — on alluma les fagots et l'auteur et ses livres furent consumés.

C'est de cette manière que l'on célébrait autrefois la Saint-Étienne, dans ce bon vieux temps, qu'un parti influent, ayant à sa tête des hommes de haut rang, des hommes à l'esprit cultivé, regrette et voudrait bien voir revenir. Mais ses efforts sont vains heureusement; quels qu'aient été les excès et les crimes de la Révolution, elle a placé une barrière infranchissable entre les bons vieux temps et le dix-neuvième siècle.

Le récit de l'exécution donné par Florent Junius fut celui que l'Église voulait que le peuple connût. Le fonctionnaire qui avait fourni des renseignements à Junius lui assura qu'au dernier moment Dolet s'était repenti de ses erreurs. La même histoire a été racontée au sujet de Berquin. Le confesseur qui l'accompagnait au bûcher dit à Montius qu'il avait reconnu ses erreurs, ajoutant : « Je ne doute pas que son âme ne partît en paix. » « Je n'en crois pas un mot, » écrivit Érasme, à qui Montius avait mandé la chose, « c'est l'histoire que ces gens ont coutume d'inventer après la mort de leurs victimes[1]. »

Jacques Severt, dans son *Anti-Martyrologe*[2] raconte une his-

[1] Érasme : *Epist.* 1060.

« On sait l'usage invariable des jugements ecclésiastiques : c'est d'affirmer que le coupable a tout avoué, tout rétracté, qu'il s'est démenti à la mort. Depuis que l'Église n'a plus le chevalet, ni l'estrapade, elle a toujours le confesseur qui suit le patient, bon gré, mal gré, et qui ne manque pas de dire du plus ferme des nôtres : « Il s'est reconnu heureusement, il a abjuré ses fautes. C'était un grand misérable ! Mais grâce à Dieu il a fait une très bonne fin. » Michelet : *Hist. de France*, Renaissance, p. 204.

[2] *L'Anti-Martyrologe, ou vérité manifestée contre les histoires des supposés martyrs de la religion prétendue réformée, imprimées à Genève, une fois. Divisé en douze livres. Monstrant la différence des vrais martyrs d'avec les faux corporellement exécutés en divers lieux*, par M. Jacques Severt, docteur théologal en la Faculté de Paris. Théologal en l'Église de Lyon. Lyon. Rigaud, 1622, in-4° (p. 475). Je tiens à donner tout au long le titre de ce livre très rare, parce que nulle part je ne l'ai vu cité d'une façon exacte, et bien que, dans presque chaque livre où il est question de Dolet, on rapporte l'histoire du vers latin qu'il fit en allant au bûcher, je ne trouve pas d'autre écrivain que l'auteur anonyme de l'*Histoire abrégée des martyrs français* (Amsterdam, 1685), qui ait cité l'histoire d'après des sources directes et qui ait jamais vu le livre de Severt.

toire qui a mis Dolet au rang des grands hommes morts en plaisantant, et qui depuis, en trouvant sa place dans de nombreux livres d'anecdotes, a fait connaître du moins le *nom* de Dolet à bien des gens qui, sans cela, n'auraient jamais entendu parler de lui ni de sa mort.

«Quand Dolet sermocinoit pres du brasier» dit l'*Anti-Martyrologe,* «il cuidoit d'abondant preschoter : et s'imaginoit que la populace circonstante lamentoit ou regrettoit sa perte, dont il songea et profera ce vers latin : *Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet* : sur quoi à l'instant du contraire lui fut sagement respondu et replique par le Sr Lieutenant criminel sis à cheval (ou, suivant les *Patiniana,* par le docteur qui l'accompagnait dans le dessein de le convertir) : *Non pia turba dolet sed Dolet ipse dolet.* »

La mort de Dolet, approuvée par les bigots des deux partis, par les protestants et par les catholiques, ne fut un deuil que pour les quelques hommes de lettres dans lesquels l'amour de la littérature ou l'amour de la justice n'était pas vaincue par la bigoterie religieuse ou par la malveillance personnelle. On pourrait croire que l'animosité de certaines gens nullement entachés de fanatisme religieux devait être calmée par la destinée de Dolet, mais nous avons au moins une preuve particulièrement remarquable qu'il n'en fut pas ainsi; dix années n'avaient pas suffi à Jules-César Scaliger pour oublier ou pardonner la blessure que le jeune étudiant de Toulouse avait faite à sa vanité en défendant Longueuil et Cicéron, et à peine les flammes qui avaient consommé le corps de Dolet étaient-elles éteintes que Scaliger commença à accabler sa mémoire d'insultes. Quinze ans après, sa rancune n'était pas calmée encore, et dans ses *Poétiques* il saisit une occasion de se laisser aller à des plaisanteries brutales sur le sort de Dolet et à se repaître de ses souffrances :

«Dum optimi atque maximi regis Francisci fata canit, ejus nomen suo malo fato functum est; quodque tum illi, tum illius versibus debebatur solus passus est Atheos flammæ supplicium.

Flamma tamen eum puriorem non effecit : ipse flammam potius effecit impuriorem[1].»

Il est agréable de savoir qu'il y eut quelques hommes de lettres qui déplorèrent la mort de Dolet et ne craignirent pas d'exprimer leur sympathie à son égard et le chagrin que leur causait sa perte. Théodore de Bèze, encore jeune et ardent, Théodore de Bèze dont le cœur n'était pas encore aussi dur que celui de son grand maître, et pour lequel l'humanité et les muses n'avaient pas perdu tout leur charme, composa et ne craignit pas d'imprimer une ode où il fait l'apothéose de l'érudit et du poète[2]:

Ardentem medio rogo Doletum
Cernens Aonidum chorus sororum,
Chorus ille diu chorus Doleto,
Totus ingemuit ; nec ulla prorsus
E sororibus est reperta cunctis,
Naïas nulla, Dryasve, Nereïsve,
Quæ non vel lacrymis suis, vel hausta
Fontis Pegasei studeret unda,
Crudeles adeo domare flammas,
Et jam totus erat sepultus ignis,
Jam largo madidus Doletus imbre,
Exemptus poterat neci videri,
Quum cœlo intonuit severus alto
Divorum Pater, et velut perægre
Hoc tantum studium ferens sororum
At cessate, ait, et novum colonum
Ne diutius invidete cœlo ;
Cœlum sic meus Hercules petivit.

[1] P. 305. Ce passage est traduit plus haut, p. 206.

[2] Cette ode, imprimée par Théod. de Bèze dans la première édition de ses *Juvenilia*, Paris, 1548, p. 51, et réimprimée dans l'édition sans indication de lieu ni de date qui porte une tête de mort, fut retranchée par l'auteur dans les éditions qu'il donna en 1566 et en 1576, alors qu'il était tout à fait sous la domination spirituelle de Calvin. Cette ode figure évidemment dans la belle édition qu'a publiée mon ami M. Liseux, avec une traduction française de M. Machard.

Un autre contemporain, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, a écrit l'épitaphe suivante, où l'on sent plus de sympathie et plus de vraie émotion[1] :

Mort est Dolet, et par feu consommé
Oh ! quel malheur ! oh ! que la perte est grande,
Mais quoy ! en France on a accoustumé
Toujours donner à tel saint tel offrande.
Bref, mourir faut, car l'esprit ne demande,
Qu'issir du corps, et tost estre délivre,
Pour en repos ailleurs s'en aller vivre.
C'est ce qu'il dit, sur le point de brusler
Pendant en haut, tenant ses yeux en l'air
« Va-t-en esprit droit au ciel pur et munde
Et toy mon corps, au gré de vent voler,
Comme mon nom voloit parmy le monde.! »

[1] Le Laboureur : *Additions aux Mémoires de Castelnau*, vol. I, p. 348 (édition de 1731).

CHAPITRE XXV

OPINIONS ET CARACTERE

[illegible]

LUCRÈCE.

Atheism is the shadow of sacerdotalism.

T. P. KIRKMAN.

ES opinions religieuses d'Étienne Dolet ont été le sujet de grandes discussions entre ses critiques et ses biographes; on a écrit sur cette question bien des choses absolument fausses et bien des choses vraies en partie. Rejeté tout à la fois par les catholiques et par les protestants, Dolet a été généralement considéré comme athée, et avant que M. Taillandier publiât le Procès, document que nous avons cité si souvent, on ne savait pas au juste quelles étaient les accusations qui le firent condamner à mort. Que Dolet eût été exécuté comme athée relaps c'était l'opinion reçue, et bien que ce ne soit pas là la teneur de l'acte d'accusation, je suis porté à croire que tels en étaient l'effet et le but, et que la croyance presque universelle qui faisait passer Dolet pour matérialiste ou

pour athée (car les mots étaient alors et furent depuis employés comme synonymes) était partagée par ses juges. Toutefois les controversistes catholiques trouvaient parfois quelque intérêt à le confondre avec les protestants afin de faire retomber sur eux les blasphèmes attribués au malheureux Dolet.

La Croix du Maine dit que Dolet fut brûlé comme calviniste. Jacques Severt, dans son *Anti-Martyrologe,* ouvrage cité plus haut, le fait passer pour luthérien[1], et Le Laboureur, dans ses additions aux *Mémoires de Castelnau*[2], dit qu'il fait partie des prétendus martyrs glorifiés dans le *Grand Martyrologe* de Genève; mais, comme Bayle l'a fait remarquer le premier, il n'est nullement question de Dolet dans ce livre. Et je n'ai pas trouvé d'ouvrage protestant, où il soit considéré comme martyr protestant, antérieur à l'*Histoire* (anonyme) *Abrégée des Martirs François du tems de la Réformation*[3], dont l'auteur se contente d'adopter l'opinion de Severt. Le Laboureur cite une lettre du cardinal Philibert Babou, *dit de la Bourdaisière,* écrite de Rome à Bernard Bochetel, évêque de Rennes, datée du 23 mai 1562, dans laquelle il dit avoir vu dans sa jeunesse « Dolet, un des premiers qui commençant par assez légères opinions et de peu d'importance, tomba en peu de temps ès les plus exécrables blasphèmes que j'ouis jamais[4] ».

Calvin, écrivant peu après la mort de Dolet[5], dit: « C'est un fait notoire qu'Agrippa, Villanovanus, Dolet et autres Cyclopes ont toujours méprisé ostensiblement l'Évangile, et qu'à la fin ils sont descendus si profondément dans l'insanité et la furie, que non seulement ils ont vomi d'exécrables blasphèmes contre le fils de Dieu, mais que pour ce qui regarde

[1] Voici le texte même : *Il catéchisoit sur Dogmes adultérins et scandalizoit.... Il fut étranglé, puis brûlé... sous le bruit et la qualité d'homme Luthérien* ».

[2] Vol. I, p. 347.

[3] Amsterdam 1684, p. 407.

[4] *Mémoires de Castelnau*, vol. I., p. 347.

[5] *De Scandalis*, Genève, Crespin, 1551, p. 78.

la vie de l'âme, ils ont déclaré qu'elle ne diffère nullement de celle des chiens et des pourceaux. » Du Verdier, quelques années après, dit que Dolet fut „convaincu d'acte d'athéisme[1] », et Dupreau (Prateolus) le fait figurer dans sa liste des athées en compagnie de Diagoras, de Pline, de Lucien et de Lucrèce.

Nous avons vu que le bruit courait dès 1535 que Dolet était matérialiste et niait l'immortalité de l'âme. Dans la lettre d'Odonus à Gilbert Cousin, écrite cette année-là, Dolet est classé parmi les athées, on lui reproche sa conduite irréligieuse et il est traité d'*impius, sine deo, sine fide, sine religione ulla*. Dans une des premières pages du premier volume des Commentaires, Dolet nous dit que les Toulousains l'avaient calomnié auprès du roi au sujet de la religion, et il semble faire comprendre que ce fut à l'occasion du voyage du roi à Toulouse (août 1533) que cette dénonciation fut faite. Nous avons peine à croire qu'il en fut ainsi, cependant nous voyons que Dolet se défendait de ces attaques et que de fort bonne heure son orthodoxie fut mise en doute. Ces accusations furent formulées dans un livre imprimé par Floridus Sabinus en 1539, et sans nul doute considérées généralement comme vraies. Elles se fondaient probablement plutôt sur la conversation que sur les ouvrages de Dolet, puisque la teneur générale de ses écrits ne les vérifie pas, encore qu'il ne manque pas de passages, dans les *Carmina* comme dans les Commentaires, qui devaient certainement fournir des preuves corroboratives à ceux qui désiraient ajouter foi à la rumeur publique.

Dans ses *Horæ Succissivæ*, Floridus dit que Dolet était l'un de ceux qui niaient l'immortalité de l'âme et plaçaient le plus grand bien dans les plaisirs charnels[2]. A quoi Dolet

[1] *Prosopographie*, 4°. Lugduni 1572, p. [illegible] par erreur cette page porte [illegible]. Tout ce qui se rapporte à Dolet, y compris le portrait, a été omis dans l'édition subséquente de la *Prosopographie*.

[2] « Qui inquam unicus Aristippi germanus mortalem esse ac summum bonum in corporis voluptate consistere non dubitat ». Lib. III, c. 4.

répond ce qui suit : « Vous dites que Dolet ne croit pas que l'âme survive au corps.... il faut que vous prouviez cela, soit par mes écrits, soit par ma vie. Qui peut dire que mon langage est autre que pieux, chaste, rempli de respect pour Dieu ? Et qu'y a-t-il dans mes écrits qui puisse le moins du monde exciter un soupçon d'impiété (car j'appelle impiété l'opinion qui veut que l'âme périsse) ? La vie que je mène n'est-elle pas vraiment chrétienne?..... On voit clairement par mes écrits combien je suis contraire à cette opinion : et je rappelle ici les vers sur l'immortalité de l'âme qui font partie de mon *Genethliacum.* » Il cite alors le passage (que j'ai donné en partie plus haut) commençant par ces mots : « *Tu ne crede, animos una cum corpore Privari usura* ». Il adresse ensuite un appel à ceux dans l'intimité desquels il a vécu pour leur demander si sa vie n'est pas telle que doit être celle d'un chrétien[1]. Dans son *Adversus calumnias Doleti,* Floridus répond ainsi à la défense de Dolet : « L'opinion qu'on a généralement de votre impiété ne saurait être combattue par aucun extrait de votre *Genethliacum,* car je tiens pour certain que vous parlez avec prudence et non pas ouvertement de ce que vous croyez au sujet de Dieu et de l'âme, de peur d'être immédiatement saisi et mis à la torture. »

Nous ne manquons pas de témoignages contemporains qui nous montrent que Dolet passait généralement, sinon pour athée, du moins pour matérialiste. J. C. Scaliger le dit à plusieurs reprises et André Le Freux (Frusius) fait à Dolet (dont le nom se prêtait facilement aux jeux de mots) l'honneur de lui consacrer la quarantième de ses épigrammes contre les hérétiques reconnus :

> "Mortales animas gaudebas dicere pridem
> Nunc immortales esse Dolete doles. „[2]

[1] *Doleti Liber De imit. Cic. adv. Floridum Sabinum*, v. 41.
[2] *Poemata.* Cologne 1558.

Dans l'exemplaire des *Francisci Valesii Fata* de Dolet qui se trouve à la Bibliothèque nationale, on lit les vers suivants écrits d'une écriture contemporaine et signés *Binetus*[1] :

"Qui modo Francisci descripsit Fata Doletus,
Non sua prospexit fata futura miser;
Debuit insequier Christium, nec vivere fato
Atheus, et rapidis inde perire focis."

Gigas commence une de ces épigrammes par ce vers:

"Nate Dei verbum videre dolende Dolete."

Toutefois si nous examinons les œuvres de Dolet, il est clair que dans ses livres non seulemennt rien ne peut justifier l'appellation d'athée, mais que tout nous porte à conclure que Dolet était théiste sincère, et qu'il reconnaissait un être divin, créateur et maître du monde. Si toutefois nous désirons arriver à quelque chose de plus précis, de grandes difficultés surgissent et les livres de notre auteur nous offrent quelques contradictions. Les aveux qu'il se plaît à nous faire de son orthodoxie et ses vers à la Vierge ne sont pas entièrement concluants. Le lecteur n'est pas frappé par leur accent de sincérité, il se rend compte qu'il s'agit plutôt d'une question de forme que d'une ferme croyance. Dans le second volume de ses Commentaires, au mot *anima*, après avoir donné quelques explications de ce vocable et quelques exemples de son emploi par Cicéron, il ajoute: « Outre cette signification, *anima* est employé pour exprimer une certaine force céleste par laquelle nous vivons, nous nous mouvons, et nous sommes des êtres

[1] C'était évidemment Jehan Binet, né à Beauvais et nommé professeur au Collège de Guyenne en novembre 1533. Voyez *Britannii Epistolæ*, *passim*, et Gaullieur : *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 54, 118. Le fac-similé de l'autographe donné par M. Gaullieur p. 60 est identique à la signature *Binetus* de l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale.

raisonnables. Quelques-uns, à la vérité, attribuent cette force au sang et d'autres à d'autres parties du corps; les uns croient qu'elle est mortelle et qu'elle s'éteint en même temps que le corps, mais d'autres ont assuré qu'elle est immortelle, croyant qu'après la destruction du corps, suivant que la vie de l'homme a été bonne et pure, ou mauvaise, l'âme monte au ciel ou descend en enfer. Ces opinions concernant la mortalité et l'immortalité de l'âme aussi bien que les différents jugements des hommes au sujet de la religion et leurs différentes doctrines sur le culte de Dieu ont été discutés par moi dans les livres intitulés *De opinione* que je lègue à la postérité, afin qu'elle puisse voir que j'ai passé ma vie comme il convient à un homme de la passer et que je n'ai pas perdu mon temps en me consacrant d'une façon regrettable à des bagatelles. »

Au sujet de l'immortalité de l'âme cependant il n'est pas douteux que Dolet exprime ses sentiments vrais quand il dit dans sa réponse à Sabinus, et dans plusieurs de ses poèmes et autres ouvrages, notamment dans l'*Avant-Naissance*, qu'il est impie de la nier. Toutefois il semble avoir eu de grands doutes, comme en ont tous ceux qui n'acceptent pas comme irréfutables et définitifs les dogmes de l'Église et les doctrines du Nouveau Testament au sujet du sens à donner au mot immortalité. Tout en employant parfois un langage qui implique qu'il acceptait l'immortalité de l'âme dans le sens orthodoxe et ordinaire de ces mots, nous voyons par d'autres expressions qu'il se demandait si l'âme de chaque individu avait une existence indépendante après la mort, ou si elle était absorbée dans le créateur ou dans l'âme de l'univers. Dans ses premiers poèmes en effet et particulièrement dans son ode à la mémoire de Simon Villanovanus[1], il semble douter que l'on ait conscience de quelque chose après la mort, et dans un poème fort triste qui se trouve dans le même

[1] Voyez plus haut, p. 32.

volume: *Expetendam esse mortem*, se trouve, d'après M. Boulmier, la phrase qui donna naissance à l'accusation d'athéisme et de matérialisme. En voici la conclusion:

"Nunc ergo vitam quo insipiens cupis?
Quo corpus optas omnibus obvium
Morbis, malisque? Quo precare
Perpetuas tibi, stulte, pœnas?

Ne mortis horre spicula, quæ dabit
Sensu carere; vel melioribus
Locis tegi, et statu esse læto
Elysii est nisi spes inanis.[1]"

La note qu'il donne, dans le second volume des Commentaires, au mot *Mors*, nous fait peut-être voir ses vrais sentiments plus clairement qu'aucun autre passage de ses écrits. « J'en arrive maintenant à la question de la mort, cette limite extrême de la vie, qui fait la terreur de ceux qui vont mourir, mais qui n'est qu'objet de risée pour ceux qui sont immortels, je veux dire ceux qui ont acquis un renom glorieux dans les armes ou une réputation littéraire. Et peut-il se croire à jamais anéanti quand son âme se séparera de son corps, celui qui est certain de vivre dans tous les temps grâce à la réputation d'excellence qu'il aura acquise? Les traits de la mort sont-ils terribles pour des héros de cette sorte, quand par la renommée éternelle de leur nom ils les ont émousses et privés de toute force? Que cela soit vrai pour ce qui me regarde, je n'hésite pas à le montrer ici. Rien certainement ne pouvait me porter à me consacrer plus prompte-

[1] « Aussi pourquoi désires-tu la vie, ô insensé, pourquoi veux-tu un corps qui soit exposé aux maladies, et aux maux? Pourquoi demandes-tu que tes souffrances soient éternelles. N'aie point peur des flèches de la mort qui te délivreront de toute sensation ou te donneront un abri dans des régions meilleures et te rendront heureux, à moins que vain soit l'espoir du ciel. » Voir plus haut, p. 377, 378.

ment et plus courageusement au métier des armes ou aux lettres que l'idée constante et le souvenir de la mort. Je ne dis pas cela parce que je désire mourir avant le temps, car agir ainsi serait contraire à la nature de l'homme, mais parce que je désire conquérir la mort, et, tant que je vivrai, passer ma vie si noblement et si courageusement que je puisse m'assurer l'immortalité soit dans le métier des armes, soit dans le domaine de la littérature. Si ceux qui s'exposent aux dangers de la guerre ou dépensent leur vie en se consacrant trop ardemment à la littérature n'étaient guidés par ce désir et n'étaient soutenus par cette élévation d'esprit, croyez-vous qu'ils agiraient comme ils le font, avec tant d'enthousiasme et tant de grandeur d'âme? En effet, quoi de mieux fait pour engager un esprit noble à s'assurer l'immortalité de la gloire que de se rappeler constamment, — souvenir agréable pour ceux qui sont immortels, — que cette vie doit se terminer dans un court espace de temps. Qu'est-ce que la mort a pu contre Thémistocle, Épaminondas, Alexandre le Grand, Annibal, César, Pompée, les Scipion, Démosthène, Isocrate, Lysias, Homère, Pindare, Aristophane, Cicéron, Salluste, Plaute, Térence, Virgile, Ovide? Le pouvoir de la mort disparaît pour les hommes qui sont protégés par les barrières solides de l'immortalité. Toute rapace et toute féroce qu'elle est, que pourra dans l'avenir faire la mort contre Budé, Longueuil, Macrin, Maine, Maurice Scève, Richer, Hugues Salel, Bembo, Sadolet, Vida, Sannazar, Érasme de Rotterdam ou Mélanchthon? Les œuvres d'hommes aussi remarquables, œuvres vouées à l'immortalité, sont loin des atteintes de la mort et ne périront jamais, mais au contraire la rigueur de la mort et du temps, qui foule au pied toute chose, sera atténuée par les mérites de ces hommes. Aussi l'attente de la mort ne cause de crainte qu'aux esprits faibles, les courageux en ont plus de courage, et, grâce à elle, sont de plus en plus préparés à supporter toutes les peines et tous les dangers. »

L'immortalité que Dolet attendait et à laquelle il croyait du

plus profond de son cœur n'était qu'une immortalité métaphorique pareille à celle dont parle Horace:

> Non omnis moriar, multaque pars mei
> Vitabit Libitinam.

Il croyait que ce qu'il avait écrit vivrait et que ce qu'il y avait de meilleur en lui serait transmis aux âges futurs ; c'est ainsi qu'il devait être immortel, et souvent quand il parle de l'immortalité, il n'a pas d'autre idée en vue. Parfois cependant il se demande si le bonheur éternel ne consiste pas en une passivité éternelle, et en somme si le *Nirvana* n'est pas le bien suprême. Toutefois il subit d'autres impressions et alors il pourrait nous faire supposer qu'il croyait à l'existence réelle de l'âme individuelle après la mort et à la Providence qui régit le monde.

Pour croire à l'immortalité de l'âme on peut, en thèse générale, se fonder sur l'une de ces trois choses: l'autorité de l'Église, l'autorité du Nouveau Testament et les déductions du raisonnement; mais ceux qui rejettent les deux premières sont rarement disposés à accepter la dernière pour motiver leur croyance, à moins toutefois qu'ils ne veuillent déclarer qu'ils n'ont qu'un vague espoir. Pour tout homme pensant il doit y avoir des difficultés excessives (je ne dis pas insurmontables) pour reconnaître que la voix de l'Église a toute autorité en pareille matière. Naïvement illogiques, les réformateurs ont repoussé l'autorité de l'Église, et cependant, désireux de maintenir les croyances, tout en revenant à une foi plus simple et à une pratique plus pure, ils ont inventé une théorie ingénieuse quoique illogique, qui depuis a trouvé son symbole dans le cri populaire des protestants: *la Bible et la Bible seulement*, schibboleth qui pour ceux qui n'y ont pas été accoutumés dès l'enfance peut paraître difficile à prononcer. Il n'est pas aisé de comprendre sur quels fondements, si ce n'est sur l'autorité de l'Église, on établit le canon de l'Écriture

sainte et la théorie de l'inspiration divine; comment dire alors pourquoi les Épîtres de Barnabas et de Clément n'ont pas l'autorité de celles de Jude et de Jacques, et pourquoi le troisième et le quatrième livre d'Esdras sont relégués parmi les écrits apocryphes, tandis que le Cantique des Cantiques et le livre d'Esther font partie des livres canoniques?

Que l'Église fût infaillible, ni Dolet ni la plupart des esprits sérieux de son temps ne le croyaient, mais Dolet ne pouvait guère croire non plus que Luther ou Calvin fussent infaillibles, et il ne devait probablement pas apprécier beaucoup les raisons sur lesquelles ils se fondaient l'un et l'autre pour déclarer que l'inspiration divine des saintes Écritures était absolument différente de l'inspiration d'Augustin, de Jérôme ou de Cicéron. La religion qui se recommandait à Dolet, chose presque inévitable pour tous les penseurs de cette époque également incapables d'accepter l'autorité de l'Église ou les théories arbitraires des réformateurs, était la religion naturelle, religion qui pour ces penseurs comprenait les devoirs de l'homme en ce monde et qui ne s'inquiétait nullement de l'avenir, car, suivant eux, c'était là un problème dont on ne pouvait rien savoir avec certitude soit par le raisonnement, soit par les spéculations. «La religion naturelle», dit l'un des plus habiles écrivains[1] de nos jours en parlant d'une époque postérieure d'un siècle et demi, «peut sembler un refuge qui ne nous offre que peu de sécurité et peu de consolation; mais pour le grand nombre de ceux qui n'ont entendu parler que d'une religion intimement liée à la Bulle Unigenitus, aux billets de confession, à quelque acte d'intolérance ou de cruauté, aux naïves discussions sur la grâce et aux cinq propositions, la religion naturelle que Shaftesbury enseigna en prose et que Pope mit en vers, fut comme l'aurore après l'obscurité de la nuit.» Et cela est encore plus vrai de la religion du seizième siècle, alors que les actes d'intolérance et de cruauté étaient plus

[1] John Morley : *Fortnightly Review*, 1875, p. 495.

nombreux et plus barbares que dans le siècle suivant. Dolet n'était ni protestant, ni catholique; comme Henri Martin le fait remarquer : « La philosophie seule a le droit de revendiquer l'illustre victime de la place Maubert; la Réforme l'a renié comme impie par la voix de Calvin. »

Mais tandis que les opinions religieuses de Dolet semblent être le résultat naturel des circonstances dans lesquelles il se trouva placé, il n'en est pas moins vrai que la Réforme avait toutes ses sympathies; et quoique les questions de doctrine et, à vrai dire, toutes les questions théologiques semblent lui avoir été indifférentes, il apprécie à sa juste valeur le Nouveau Testament et se rend compte que la cause des réformateurs était la cause du progrès intellectuel. Quelque mince que soit l'intérêt que nous ayons pour les ennuyeuses controverses théologiques (qui occupèrent non seulement les esprits religieux du seizième siècle, mais même certains esprits qui, à une époque moins théologique, se seraient consacrés aux pratiques saines de la vie), pour les méthodes précises de justification, pour les discussions qui devaient faire connaître si la règle de la foi et de la vie doit se trouver exclusivement dans les soixante-huit livres que les églises protestantes ont généralement considérés comme seuls canoniques ou si la voix vivante de l'Église a une autorité coordonnée, si la grâce prévenante ou la grâce de congruité existent[1], et bien qu'il nous semble que dans plusieurs de ces discussions les champions de Rome aient eu des opinions plus larges et plus raisonnables que les autres, il n'en est pas moins vrai que nous ne devons pas oublier que la cause du protestantisme était essentiellement la cause du progrès intellectuel et de la liberté de penser. Ce fut la cause du protestantisme qui donna une

[1] Toutes discussions qui pour nous qui vivons dans la dernière partie du dix-neuvième siècle nous paraissent avoir le même caractère et la même importance que les questions soulevées aussi par des docteurs en théologie pour savoir si les fidèles ressusciteront avec leurs entrailles au jour du jugement et si les cheveux de la Vierge Marie étaient de telle ou telle couleur.

impulsion au développement de la raison, tandis que la cause adverse arrêta ce développement.

Il y avait alors, comme il y en a eu de tout temps, de nombreux catholiques qui valaient mieux et de nombreux protestants qui valaient moins que leur religion respective: Pierre Duchâtel, Michel de l'Hôpital, le cardinal Sadolet et sir Thomas More font un contraste heureux avec Calvin, Carlstadt, Cranmer et Somerset.

Il peut sembler difficile à un observateur superficiel de faire un choix entre Luther et Calvin d'un côté, et Eck, Clément VII et François Ier de l'autre; Luther avec sa perpétuelle justification par la foi et Calvin avec sa prédestination, sa rigide doctrine trinitaire, son infaillibilité personnelle et sa promptitude à livrer aux mains de l'inquisiteur ceux qui dépassaient d'un cheveu les limites qu'il avait assignées, et, si besoin en était, à les brûler lui-même; Eck avec sa défense des indulgences et de la primauté du pape; Clément VII avec sa servilité et son habileté mondaines, et François Ier avec sa piété mêlée de libertinage. Si l'on doit juger l'arbre à ses fruits, on ne saurait nier que Sadolet ne fut plus que Calvin doué de toutes les vertus et grâces chrétiennes, et que dans la discussion qu'ils eurent ensemble, un sentiment chrétien plus vrai ne se montre dans les lettres du cardinal que dans celles de son grand adversaire. Et même les arguments et les doctrines de Sadolet s'accordent mieux avec nos sympathies et choquent moins notre raison que ceux de Calvin. Nous sommes portés à perdre de vue le fait — il ne saurait être mis trop en relief et rappelé trop clairement — qu'au seizième siècle, quelque opinion que nous ayons des vues dogmatiques des réformateurs, le protestantisme par la logique de sa position, bien qu'inconsciemment et parfois involontairement, tolérait la liberté de penser, tandis que le catholicisme, de propos délibéré et avec intention, la repoussait. Le parti catholique avait logiquement et raisonnablement tort; le parti protestant avait illogiquement et déraisonnablement raison. La liberté du

jugement et de la pensée était réellement le fondement et le soutien du protestantisme, qui toutefois la rejetait en fait et ne l'admettait, à contre-cœur, que lorsqu'il était chassé de toutes les autres positions par ses adversaires catholiques. En outre, les réformateurs, même Calvin, le plus dogmatique de tous, avaient un amour sincère de la vérité qu'ils recherchaient comme telle; ils ne tombaient dans l'erreur que lorsqu'ils pensaient et affirmaient positivement que la portion de vérité que chacun d'eux avait acquise était la vérité tout entière; c'est ainsi que chaque église rédigea pour elle-même des canons d'infaillibilité, non moins odieux et beaucoup plus ridicules que ceux de l'Église de Rome. Lorsque Luther, ayant rejeté la transsubstantiation, excommunia tous ceux qui ne purent pas accepter la doctrine de la consubtantiation qui était un peu moins compatible avec le sens commun, et déclara que l'hypothèse de Zwingle n'était pas moins hérétique que celle de Rome, et lorsque Calvin, bien qu'il n'eût certainement pas des opinions orthodoxes sur la doctrine de la Trinité (si sur ce point la doctrine des Églises d'Angleterre et de Rome doit être considérée comme orthodoxe), brûla Servet parce qu'il était un peu plus hérétique que lui; ils étaient l'un et l'autre entièrement infidèles aux principes qui seuls leur avaient permis de rejeter tant de doctrines et tant de pratiques de l'Église de Rome, et de se séparer de sa communion : ils avaient cessé de mériter le nom de réformateurs. *L'Histoire des variations des églises protestantes* de Bossuet aurait perdu beaucoup de sa force s'il avait suffi à chacune de ces églises d'accepter, pour s'en servir de guide, la mesure de vérité qu'elle avait acquise, sans essayer, pour rivaliser ridiculement avec son grand adversaire, de déclarer que ses doctrines étaient la vérité absolue et entière pour tous les hommes et pour tous les temps, sans excommunier avec une haine amère et sans persécuter, lorsque l'occasion s'en présentait, ceux qui allaient au-delà l'Église de Rome ou s'en rapprochaient, d'un côté comme de l'autre, de l'épaisseur d'un cheveu.

Que les amis de Dolet fussent tous du parti de la réforme, cela est certain, que lui, il admirait la vie pure et l'enseignement moral de Le Fèvre d'Étaples et de Charles de Sainte-Marthe, qu'il lut et admira le Nouveau Testament et désirait le voir se propager, tout cela est clair. Mais dire qu'il était chrétien, au sens où le terme était alors employé et accepté aussi bien par les Protestants que par les Catholiques, serait évidemment affirmer ce qui n'est pas. Nous pouvons nous demander ce qu'il y avait qui pût l'attirer au christianisme tel qu'il était pratiqué par ses principaux ministres et adhérents, par le cardinal du Prat, riche et avare, par le cardinal de Tournon, auteur du massacre des Vaudois et ennemi de tout ce qui ressemblait à la liberté de penser, par Noël Béda qui regardait le grec et l'hébreu comme études hérétiques, par Pierre Lizet, dont les mains étaient rougies du sang des martyrs, par le roi très chrétien qui balançait entre la dévotion et la débauche, et par Calvin, avec son système de doctrine étroit et rigide, et son esprit de persécution.

Si le tableau que nous fait Lucrèce de la religion est exact, tous ces hommes évidemment peuvent passer pour religieux, mais si nous nous formons une idée de la religion d'après la définition donnée par saint Jacques et d'après l'énumération que fait saint Paul des fruits de l'esprit, pas un seul de ces éminents personnages ne possédait une parcelle de religion, pas un seul n'a donné l'un de ces fruits, que nous pouvons nous attendre à trouver dans tout chrétien. La bonté attirait Dolet partout où elle se trouvait, que ce fût dans Sadolet, dans Le Fèvre d'Étaples, dant Jean de Pins ou dans Sainte-Marthe. Mais la bonté morale qui n'était pas accompagnée des sentiments orthodoxes était rejetée, comme n'ayant rien de chrétien, et par les réformateurs et par les catholiques.

Comment douter de la sincérité du langage dont se sert Dolet dans le *Genethliacum* quand il recommande à son fils de croire en Dieu qui est un soutien et une consolation au milieu

des malheurs de la vie? Dans les commentaires nous lisons la prière que voici :

« O dieux, souverains chefs de toutes les choses, accordez-moi cette demande, ce seul gage de bonheur. Les biens matériels, choses passagères et vaines, je ne les considère pas comme dignes de vous et ce n'est pas pour que vous me les accordiez que je vous importune de mes prières. Mais faites que ma réputation, ma sécurité, ma vie ne dépendent jamais de la sentence d'un juge. Si je puis obtenir cela de vous par mes prières, je croirai que je suis comblé de toutes les bonnes choses, que tous les bonheurs que je peux désirer sont mon partage, que ma vie est plus que remplie de tous les plaisirs. Afin d'obtenir cela de vous, je vous implore avec toute l'ardeur et toute la sincérité qui me font attribuer à votre bonté tout ce que je possède, avec tout le zèle qui me fait respecter votre divine volonté et me fait considérer votre pouvoir avec crainte et admiration. »

On croira avec peine que cette prière si bien appropriée au sentiment de Dolet a été la source d'attaques véhémentes. On lui a reproché l'emploi du mot *superi* au lieu du mot *deus*, et en se fondant la dessus on a déclaré qu'il s'était montré hérétique et païen, et voici la remarque que fait à ce sujet l'Anglais Jortin, homme généralement très juste et très tolérant, mais qui était effrayé ici par ce mot terrible d'athée : « Ce qu'on peut dire de plus charitable de l'auteur d'une telle prière, c'est qu'il était fou et c'est là probablement la vérité dans cette circonstance. Un travail assidu et constant, des querelles continuelles, de violentes passions, la pauvreté, une série de calamités, un orgueil immense et une vanité extraordinaire avaient aigri son caractère, échauffé son sang et dérangé son esprit[1]. » Et un écrivain que Jortin cite[2] avait déjà dit au

[1] *Vie d'Érasme*, vol. II, p. 68.
[2] Relat. Gotting., vol. III, fasc. I, p. 101.

sujet de cette prière : « *An ita precatur homo sanus et non male sibi conscius et Christianus?*

Mais c'est seulement à cause de la condamnation et de la mort de Dolet que ses opinions religieuses ont acquis quelque intérêt et quelque signification [1]. Peu lui importaient les discussions théologiques de son époque, tant qu'elles n'avaient pas trait à la cause de la littérature, et la remarque qu'un critique de la *Quarterly Review* fait sur Dryden peut s'appliquer également (peut-être même avec plus de justice) à Dolet. « C'était un homme de lettres affairé qui n'avait jamais sérieusement réfléchi sur ces questions, mais qui s'amusait à l'occasion à prendre part légèrement aux controverses avec l'indifférence d'un scepticisme languissant et un esprit moqueur [2]. »

[1] J'ai eu tant de fois l'occasion de signaler les défauts de l'ouvrage de M. Boulmier, que je suis heureux de pouvoir dire qu'il semble avoir discuté avec impartialité les opinions religieuses de Dolet et être arrivé à des conclusions très justes à cet égard. Tous ceux qui prennent quelque intérêt à cette question verront que le XVIIe chapitre de son livre est digne d'attention.

[2] *Quarterly Review*, octobre 1878.

M. O. Douen, dans deux articles du *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme*, publiés séparément sous le titre de: *Étienne Dolet ; ses opinions religieuses*, Paris 1881, a tâché de montrer que mes idées sur les opinions religieuses de Dolet étaient fausses; M. Douen veut que Dolet soit, sinon un martyr du protestantisme, du moins un « catholique biblique, à moitié réformé, animé de l'esprit nouveau, lequel délaissait paisiblement le culte des saints, les indulgences, la confession auriculaire, le carême, et posait pour règle de foi la parole sainte ». Oui, certes, il le fut, au moins dans ses dernières années, et c'est ce qui explique pourquoi il répète avec une assurance non feinte qu'imprimer la Bible n'est pas un acte hérétique. Aux savants auteurs de *la France protestante* disant de lui : «Sa révolte se bornerait à favoriser le schisme, en prêtant ses presses à la publication d'ouvrages mal sentant de la foi », Dolet aurait pu répondre avec une parfaite loyauté: La révolte, l'hérésie, sont, d'une part, en ceux qui annulent la parole divine par leurs traditions, et, d'autre part, en ceux qui déchirent outrageusement l'Église de Jésus-Christ. — La rébellion de Dolet et de ses pareils n'était donc qu'une demi-révolte, puisqu'elle excluait toute idée de schisme.

M. Douen semble croire que je n'ai lu ni le *Cato Christianus*, ni les préfaces des différents livres religieux, imprimés par Dolet, qui tous montrent une tendance protestante. Je les avais pourtant tous lus avant la publication de l'étude de M. Douen et depuis je les ai relus à plusieurs reprises, surtout le *Cato Christianus*, dont un exemplaire des deux seuls connus est maintenant en ma possession ; j'ai scrupuleusement pesé les arguments de M. Douen, mais je

C'est comme érudit et comme homme de lettres que Dolet désirait être jugé par la postérité et c'est comme tel qu'elle doit le juger, et si comme érudit et comme homme de lettres nous ne pouvons le mettre sur le même rang que les deux

ne puis me résoudre à croire que les pieux sentiments dont ces préfaces sont pleines expriment les opinions sincères de Dolet, excepté toutefois quand elles montrent les sympathies qu'il avait pour les réformateurs en tant que promoteurs de la liberté de penser et de la propagation des saintes Ecritures qui étaient combattues avec tant d'amertume par les gens au pouvoir. M. Douen considère que dans la dernière partie de sa vie et en réalité depuis la publication du *Caio Christianus* (au plus tard en 1538), Dolet avait entièrement mis de côté les opinions qui lui avaient valu la réputation d'athée et avait adopté les idées exposées dans l'extrait que nous venons de donner du travail de M. Douen. Tout ce que je puis dire, c'est que je ne trouve rien qui donne quelques poids à cette hypothèse; on ne trouve dans aucun ouvrage de Dolet la plus légère expression de regret pour les opinions qu'il avait fait connaître auparavant. Du commencement à la fin il est le même, il ne change rien, il ne rétracte rien. Il est surpris, il est vrai, que ce qu'il a écrit soit considéré comme contraire à la foi et désire se soumettre entièrement à l'autorité, tout comme Pomponatius le fit cent vingt ans plus tôt; et je suis obligé d'accepter les conclusions de l'auteur de l'intéressant (sinon toujours exact) article sur Dolet dans la nouvelle édition de *la France protestante* qui dit qu'il montra jusqu'à la fin «l'esprit rationaliste qui l'inspirait quand, dix ans plus tôt, dans ses commentaires sur la langue latine, il portait toute son adoration sur l'Etre suprême et sur lui seul... Sans doute Dolet employa les derniers temps de son activité littéraire à imprimer des livres protestants et à les recommander dans de pieuses préfaces, mais il pouvait favoriser la Réforme et la recommander parce qu'elle s'accordait beaucoup mieux que l'Eglise catholique avec les libertés de l'esprit, et ne point en accepter les dogmes. En effet, on l'a vu dans tout le cours du présent article, Dolet lui même proteste contre cet enrôlement, en confessant son pur déisme.» Je regrette de voir que dans cet article on a reproduit un certain nombre des erreurs de M. Boulmier, je citerai entre autre sa confusion extraordinaire faite entre Jean de *Langeac* et Jean du *Bellay Langey*.]

Mais bien que je ne puisse accepter les conclusions de M. Douen, je ne l'en remercie pas moins des articles qu'il a consacrés à mon livre et je puis assurer à mes lecteurs qu'ils les trouveront dignes de leur attention.

Au sujet des opinions religieuses de Dolet, il me reste à noter que parmi les livres de M. Léopold Double (n° 343 du catalogue de vente) se trouve un volume d'*Heures* donné comme étant à la reliure d'Étienne Dolet, et portant sur les plats la devise qu'il avait adoptée: *Préservez-moi, Seigneur, des calomnies des hommes*. Une note de M. Lacroix, jointe au volume, tend à faire croire que cet exemplaire a appartenu à Etienne Dolet et que c'est «un témoin solennel qui vient, pour ainsi dire, après trois siècles de doute et d'erreur, réhabiliter la mémoire du célèbre imprimeur, condamné à mort, comme athée relaps». M. Lacroix continue sur ce ton et prétend que c'est «une preuve que Dolet était «un bon chrétien, attaché à la foi de ses pères, et surtout au culte de la

ou trois grands noms du seizième siècle, il a droit certainenement à une haute place. Et quoiqu'il ne soit pas l'écrivain latin consommé qu'il se flattait d'être et qu'il manque de sens critique, il n'en est pas moins vrai qu'il était un érudit au sens où on prenait ce mot à cette époque, qu'il a fait preuve d'un grand savoir, d'un profond sentiment de l'antiquité, d'un travail infatigable et du désir ardent de rendre sa science utile aux autres. Ses commentaires furent l'un des plus importants ouvrages d'érudition latine que la France eût donnés jusque-là. Ses *Formulæ*, ses critiques sur Térence, et ses traductions doivent être comptées au nombre des ouvrages les plus remarquables de cette catégorie. Dire que ses ouvrages latins appartiennent plutôt à la rhétorique qu'à la science et montrent une recherche de forme plutôt qu'une recherche de fond, c'est dire tout simplement que c'étaient les ouvrages d'un érudit de la Renaissance, d'un érudit de la première partie du seizième siècle. Ses vers latins ne sont ni meilleurs ni pires que ceux de la plupart de ses contemporains[1]; et s'il ne s'élève jamais à la

Vierge, lisant ses Heures et pratiquant ses devoirs de piété avec autant de candeur qu'un digne chanoine ». Il est évidemment possible que le livre ait appartenu à Étienne Dolet, encore que la devise qui s'y trouve ne puisse guère être considérée comme une preuve concluante (elle ne peut donner lieu qu'à une supposition); je ne saurais pour ma part y voir un renseignement évident sur ses opinions religieuses ou sur la manière dont il pratiquait *ses devoirs de piété*.

[1] Le jugement de Buchanan est très peu favorable, mais c'est plutôt le fond que le style qu'il critique. Voici ses deux épigrammes sur Dolet :

«*Carmina quod sensu careant, mirere Doleti ?*
Quando qui scripsit carmina, mente caret ! »

«*Verba Doletus habet (quis nescit ?) splendida : verum*
Splendida nil præter verba Doletus habet !»

Pasquier n'est pas plus indulgent, il dit de lui :

«*Cui placuit nullus, nulli hunc placuisse necesse est !* »

C'est un peu de l'ingratitude, car l'idée aussi bien que la forme d'un long passage des *Recherches de la France* de Pasquier (livre VII, chap. VI) est évidemment empruntée à une digression des commentaires de Dolet, citée plus haut, pages 245-250. D'autre part, Macrin — l'Horace français — le classe avec Brice, Dampierre, Bourbon et Voulté, et parle de ses vers en termes très louangeux. Le lecteur qui voudrait connaître à fond l'opinion de ses contemporains

hauteur de Vida ou de Sannazar, il ne descend jamais jusqu'au niveau de Jules-César Scaliger. Si parfois il fait des fautes de quantité, des érudits et des poètes d'une plus grande réputation[1] que lui en ont fait aussi. Quoi qu'il en soit, dans ses poèmes latins parfois, et plus souvent encore dans ses poèmes français, notamment dans plusieurs citations que nous avons données, il

sur son compte, trouvera une grande collection d'épigrammes flatteuses et non flatteuses ayant trait à Dolet dans les *Annales Typographicæ* de Maittaire (volume III, pages 10-122). Aucun de ses biographes cependant n'a fait mention des mordantes épigrammes écrites contre lui par Gilbert Ducher, généralement sous le nom de *Durus* (*Epigrammata*, Lugduni, 1538, p. 12, 38, 66, 101, 107), par Simon Vallambert, sous différents pseudonymes transparents (*Epigrammaton Somnia*, Lugduni 1540, p. 24, 28, 47, 48), par Antoine de Gouvéa (*Epigrammata*, Lugduni 1540, p. 17) et par Jehan Gigas (*Sylvarum Libri*, Vitebergæ 1540. Ce volume non paginé contient quatre épigrammes contre Dolet). L'auteur de la vie de Dolet dans *Les Hommes illustres de l'Orléanais* (empruntée surtout au manuscrit de Dom Gerou, conservé à la bibliothèque publique d'Orléans) dit que Muret était au nombre des amis intimes de Dolet et parle de lui avec éloge dans sa collection d'épigrammes. Je n'ai pu découvrir aucune mention de Dolet dans les ouvrages de Muret, ni rien qui pût indiquer qu'ils se fussent connus. Muret n'avait que vingt ans à la mort de Dolet.

Outre les deux poèmes de Charles de Sainte-Marthe déjà cités, sa *Poésie Françoise* contient l'ode suivante adressée à Dolet :

« Démosthène vivant, qui n'eut oncque second,
Les Grecs eurent jadis éloquence entre mains.
Lui mort, au monde vint Cicéron le facond,
Lequel avecque soi le porta aux Romains.
Après luy, elle fut transportée aux Germains,
Ou toujours demoura tant qu'Erasme a eu vie ;
De la s'en retourna visiter l'Italie,
Et avoit prins manoir chez Bembe et Sadolet.
Mais depuis peu de temps leur a esté ravie
Et tout droit amenée en France par Dolet. »

[1] On trouve dans Gray, généralement l'un des plus corrects et des plus élégants versificateurs latins, les vers suivants :

« Irasque, insidiasque et tacitum sub pectore vulnus. »
« Quin, uti nos oculis jam nunc juvat ire per arva. »
« Scilicet hæc partem tibi, Masinissa triumphi. »
« Tempus ego certe memini felicia Pœnis. »

Saumaise relève plusieurs fautes de quantité dans les poèmes de Milton, et ni Buchanan ni Théodore de Bèze n'en sont exempts, ils font même des fautes de grammaire et de construction. Joseph Scaliger parle deux fois (dans les Scaligerana) des gallicismes de Théodore de Bèze.

atteint un degré de pathétique, de vigueur et de puissance d'imagination qu'on trouve rarement, si même on le trouve, dans les poètes de cette époque; ceci nous porte à croire que s'il avait consacré aux vers français le travail et la peine qu'il mit à châtier et à polir sa prose latine, il aurait pu égaler n'importe lequel de ses contemporains et les surpasser tous excepté Marot. Les services qu'il rendit à la langue française ne doivent pas être oubliés non plus, il était du petit nombre des érudits de son temps qui ne méprisaient pas leur langue maternelle et qui s'étaient fait une idée exacte de son importance et de la méthode scientifique qu'il fallait suivre pour l'étudier. Ses traités grammaticaux et ses traductions nous en donnent la preuve et nous font voir encore ce qu'il aurait pu faire et aurait probablement fait s'il avait vécu plus longtemps, car pour bien juger son talent et ses capacités nous ne devons pas oublier qu'à sa mort il n'avait que trente-sept ans, et que les quatre dernières années de sa vie furent passées presque exclusivement en prison. Quelle aurait été la réputation de Budé, de Calvin, ou même d'Érasme, si leur vie s'était terminée avec leur trente-septième année? Mais l'homme valait plus que ses livres. Ses livres sont tombés dans un oubli qui est le partage d'hommes plus illustres. « Les livres des érudits du seizième et du dix-septième siècle », dit M. Pattison, dans son charmant livre sur Casaubon (p. 488), « n'ont guère pour nous qu'un intérêt historique; ils ne seront ouverts que par certains curieux qui désirent connaître l'histoire de la science. Les données biographiques seront d'un intérêt plus grand que les questions philologiques.»

Les livres que Dolet *n'écrivit pas*, mais dont il fit seulement le plan, nous intéressent plus encore que ceux qu'il a composés, car ils nous aident à mieux comprendre l'esprit, les aspirations, les visées du cicéronien passionné. L'histoire des opinions, la traduction complète de Platon, la traduction de toute la Bible, l'*Orateur François*, l'histoire de son temps, les vies des rois de France composées à la manière de Suétone, tout nous

fait admirer l'enthousiasme de Dolet et rire, tout à la fois, de la suffisance de celui qui s'imaginait être assez compétent pour entreprendre ces travaux ou qui pouvait croire qu'une vie suffirait pour les mener à bien ; il n'en est pas moins vrai que ses discours, écrits dans les prisons de Lyon, pour se défendre de la mort de Compaing et des graves accusations sur lesquelles se fonda sa condamnation à mort, ne pouvaient manquer d'être d'un très grand intérêt biographique. Son amour ardent de la science et la confiance illimitée qu'il avait en lui-même sont les traits caractéristiques les plus accentués de Dolet et ne contribuèrent pas médiocrement à ses malheurs.

Je me suis efforcé dans ce livre de montrer Dolet tel qu'il était, et je n'ai rien omis, ni les opinions défavorables de ses contemporains au sujet de ses écrits et de son caractère, ni les faits dont on peut tirer des conclusions défavorables. Lorsque j'ai esquissé le plan de cet ouvrage, j'avais une foi absolue dans les panégyristes de Dolet, je croyais, comme l'a fait supposer une certaine classe d'hommes de lettres français, que c'était un homme d'un très grand caractère, que ses vertus et sa science seules avaient excité la haine des ennemis de la vertu et de la science et l'avaient entraîné à la place Maubert. Mais une étude approfondie de ses œuvres et des autorités contemporaines m'a amené (malgré moi) à conclure que sa mauvaise tête, et j'ai peur qu'il faille ajouter son manque de cœur, fut non pas la principale mais cependant l'une des plus graves causes de ses malheurs. Avec tous ces défauts, Dolet n'en reste pas moins un homme doué d'un grand nombre de qualités admirables, d'un talent élevé, d'un désir intense d'acquérir la science pour lui-même et de communiquer cette science aux autres, d'une sympathie profonde pour tous les progrès intellectuels et d'une haine très vive pour l'ignorance, la bigoterie et la superstition.

Pour juger loyalement son caractère, et qu'on mette dans une même balance ses mérites et ses défauts, je demande

qu'on se souvienne de deux faits qui font son éloge et qu'on leur donne toute l'importance qu'ils doivent avoir. Le premier de ces faits c'est que malgré ses graves défauts de caractère et de tempérament, défauts qui ne devaient pas manquer de paraître immédiatement, Dolet excita l'affection, l'admiration et le respect de tous les hommes savants et vertueux avec lesquels il se trouva en contact, obtint et, du moins pour un certain temps, sut conserver leur amitié. Un homme qui acquit si facilement et conserva si longtemps l'amitié d'hommes qui comme situation, sentiments et caractères, différaient autant que Jean de Langeac, Simon Villanovanus, Jean de Pins, Arnoul Le Ferron, Jacques Bording, Gui de Breslay, Jean de Boyssone, Charles de Sainte-Marthe, les deux Scève, Sébastien Gryphius, Nicolas Bérauld, Pierre Duchâtel, Jean Voulté et (les derniers et non pas les moindres) Clément Marot et François Rabelais, a dû posséder quelques-unes des qualités peu communes de l'intelligence et du cœur. Le second fait est celui-ci: c'est que malgré la violence du caractère de Dolet, malgré le langage outrageant et injurieux auquel il se laisse aller quand il parle de ses ennemis réels ou imaginaires, il n'a pas écrit un seul mot méchant au sujet d'aucun de ceux avec lesquels il avait eu des rapports d'amitié, mais avec lesquels, quelle qu'en soit la cause, il s'était brouillé. Partout où les noms de Rabelais, de Marot, de Voulté, de Bourbon ou de Sussanneau viennent sous sa plume, il emploie le langage de l'affection et de l'admiration. Il est possible que ce qui les concerne dans les ouvrages de Dolet ait été écrit avant leur refroidissement; mais s'il en est ainsi, le silence de Dolet doit faire son éloge. C'est par ces anciens amis, non pas par Dolet, que nous apprenons l'existence de leurs dissensions. J'ai déjà dit qu'il est probable — bien que la preuve ne soit que fort légère — que dans chacune de ces circonstances, c'est Dolet qui avait tort. Mais le fait qu'il ne se plaignit pas et ne dit jamais une parole méchante, surtout quand on pense qu'il est plus facile de pardonner à celui qu'on injurie qu'à celui qui

injurie, doit plaider sa cause et nous permet peut-être de dire, en manière de conclusion, que ce fut l'irréflexion et la vanité plutôt que le manque de cœur qui motivèrent la conduite dont se plaignent les amis de Dolet.

Ce n'est pas de la part d'un prêtre et d'un barnabite que nous pourrions attendre une opinion parfaitement juste et impartiale au sujet d'un homme qui passait pour athée, mais je ne vois pas trop ce qu'il y a à reprendre au jugement (tout imparfait qu'il soit) que l'abbé Niceron[1] porte sur Dolet:

« Il fut outré en tout, aimé extrêmement des uns, haï des autres à la fureur : comblant les uns de louanges, déchirant les autres sans pitié, toujours attaquant, toujours attaqué, savant au delà de son âge, s'appliquant sans relâche au travail, d'ailleurs orgueilleux, méprisant, vindicatif et inquiet. »

[1] Mém. pour servir à l'Histoire des hommes illustres, vol. XXI, p. 118.

CHAPITRE XXVI

CLAUDE DOLET

Unwept, unhonoured, and unsung.
SCOTT.

On n'a jusqu'ici découvert aucune trace de la veuve de Dolet et de son fils Claude. On s'est demandé ce qu'ils étaient devenus après sa mort, mais cette question est demeurée sans réponse. Née de la Rochelle n'a réussi à découvrir que deux personnes portant le même nom au dix-septième siècle : un certain *Leon* Dolet, avocat et échevin de Paris en 1603, et un *Jacques* Dolet qui remplit les mêmes fonctions en 1623. M. Boulmier n'a pu ajouter aucun nom à cette maigre liste. « Après la mort de Dolet, » écrit-il, « nous perdons complètement la trace de son fils Claude. » « Ce jeune infortuné, » dit Née de la Rochelle, « excite la compassion et arrache des larmes. Victime innocente et plus à plaindre de la fureur des ennemis de Dolet, que devint-il après la mort de son malheureux

père? Forcé par un préjugé qui existe encore, de cacher son malheur, sa mère lui chercha peut-être, loin de la ville qui le vit naître, un asile où ils pussent vivre ensemble, ignorés, tranquilles et à couvert de la persécution des faux dévots et des défenseurs trop réglés de la religion catholique. Il est certain néanmoins que cet enfant, destiné à paraître avec éclat dans le monde littéraire, fut perdu pour lui, ou qu'il déroba tellement son nom à la curiosité du vulgaire, que personne n'a plus parlé de son existence, ni même de sa mort[1]. »

Je crois pouvoir en une certaine mesure lever le voile mystérieux qui jusqu'ici a enveloppé la fin de la vie de Claude Dolet et donner sur lui et sur ses descendants quelques indications, que je laisse à d'autres mieux placés que moi le soin de compléter.

Après de nombreuses et longues recherches faites un peu de tous les côtés pour découvrir des personnes portant le nom de Dolet, j'ai trouvé à la fin que Claude Dolet vivait dans l'aisance de 1570 à 1585 à Troyes, ville importante de France pour la fabrication des papiers, où les imprimeurs de Lyon allaient chercher le papier dont ils avaient besoin pour leurs travaux; et la publication d'une édition du *Second Enfer* en 1544 (par Nicole Paris) nous prouve que Dolet avait des relations dans cette ville, où je suppose qu'il a été arrêté pour la dernière fois. Parmi les manuscrits de la bibliothèque nationale se trouve une traduction française de l'Ethique d'Aristote due à Nicole Oresme[2]. Ce volume est un grand in-quarto écrit sur vélin d'une écriture du quinzième siècle, et orné de nombreuses miniatures, vignettes et lettres initiales; sur le dernier feuillet on lit la note suivante: « *Cest livre de Ethiques est de Messire Bertran de Beauvau..... et le acheta à Paris le XXIIIe jour de May l'an mil CCCC quarante sept.* » Et au-dessous:

[1] *Vie de Dolet*, p. 63.

[2] Voyez les *Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, par A. Paulin. Paris, vol. IV, p. 430, n° 7059, 551.

« *Et depuis à Claude Dolet qui demeure à Troyes et l'achepta le XXVII decembre M. V^c. LXX au dict Troyes.* » Enfin sur la page de vélin qui est fixée contre la reliure on lit : « *A Troyes Nicolas Vignier docteur en médecine 1587* ». Quinze ans après la date de l'inscription de Claude Dolet, c'est-à-dire en 1585, je trouve une personne du même nom parmi les échevins de la ville[1]. Si, comme je le suppose, c'était le même homme et le fils d'Étienne Dolet, Claude aurait eu trente et un ans quand il acheta le manuscrit des *Ethiques* et quarante-sept ans quand on le nomma échevin de Troyes. La grande rareté du nom de famille, l'identité du nom de baptême, l'âge de Claude Dolet, les relations d'Étienne Dolet avec Troyes, et enfin le goût littéraire héréditaire dont fait preuve l'achat de ce manuscrit magnifique et coûteux, tout semble nous prouver l'identité de Claude Dolet, échevin de Troyes, avec le fils d'Étienne Dolet. Et si cette identité nous satisfait, nous ne nous tromperons pas beaucoup en concluant que ce fut de Troyes qu'Étienne Dolet amena sa femme à Lyon, et que ce fut dans sa ville natale qu'elle se retira, dans sa famille, lorsque la sentence du Parlement de Paris l'eut privée de son mari.

Quatorze années après que Claude Dolet eut rempli la charge d'échevin, je trouve un Léon Dolet, avocat à Paris. Il est mentionné dans la liste de Loisel faite en l'année 1599[2], et suivant les *Antiquités de Paris par Malingre* (1640, p. 690) il fut élu échevin de Paris, le 16 août 1603. J'ai trouvé ensuite Jacques Dolet (mentionné par Née de la Rochelle) lequel, suivant Malingre (p. 692), fut avocat, et fut échevin de Paris en 1623. En 1698, nous trouvons Paul Dolet et la veuve de Michel Dolet, tous deux de Sedan, protestants réfugiés à Cologne, et en 1704, Jean Dolet, de Pignan, Languedoc, protestant aussi, assisté à Genève[3].

[1] Courtalon Delaistre: *Topograph. Hist. de la Ville et du Diocèse de Troyes.* Troyes 1783.

[2] *Pasquier, ou Dialogue des Avocats de Paris.*

[3] *La France Protestante*, 2e édition.

Au dix-huitième siècle vivait un Dolet qui à cause de son nom de baptême nous intéresse particulièrement. *Claude-Louis Dolet, religieux bénédictin de la réforme de Clugni* est mentionnné par Le Long dans sa *Bibliothèque historique* (1719) comme étant l'auteur de *MS. histoire ou plutôt mémoires de la province de Nivernois.* A l'édition de Le Long donnée par Ferret de Fontette[1], M. Parmentier, *assesseur de la maréchaussée du Nivernois,* ajoute la note suivante relative à Claude-Louis Dolet : « Ses manuscrits ont été dispersés après sa mort, et il y en a quelques morceaux à Saint-Martin des Champs à Paris. Il avait bien amassé des matériaux, mais il paraît qu'il n'avait rien rédigé. J'ai vu de ses extraits en plusieurs endroits mais son histoire dont parlait le P. Le Long n'est nulle part. »

Dans le *Grand dictionnaire historique* de Larousse (vol. VI) je trouve une notice sur un certain Charles Dolet, acteur et directeur de théâtre, fils d'un officier de la Monnaie, né à Paris en 1682, et mort dans la même ville en 1738. Enfin à Paris mourut, en 1823, un Pierre Dolet, *président d'étude de la petite communauté de Saint-Louis en l'Ile.* Son oraison funèbre fut prononcée par l'abbé de Rolleau, et imprimée ensuite par Garnier (8°, 1823). Des recherches dans les archives de Troyes, dans celles de la faculté de droit de Paris, des bénédictins de l'ordre de Cluny, et dans d'autres dépôts officiels aboutiraient probablement à faire connaître les liens de parenté de ces personnes. Depuis quelques années on s'est beaucoup intéressé en France à ceux des Français qui ont eu une part à la renaissance des lettres. Ceci me donne l'espoir que les indications données dans ce chapitre (lesquelles, toutes insuffisantes et incomplètes qu'elles peuvent paraître, n'ont pas été réunies sans grand travail) seront mises en œuvre par quelque homme qui, vivant en France, aura, pour poursuivre sa tâche, des facilités qui me manquent. Si ce conseil est suivi, on verra

[1] 1772. 4 vol. in-fol. vol. 3, p. 415, n° 35, 570.

peut-être que quelques-unes de ces personnes furent les descendants de mon infortuné héros, et le petit nombre de ceux qui auront suivi jusqu'au bout une étude tant soit peu aride trouvera, je l'espère, quelque intérêt à les connaître. C'est dans cet espoir que je donne ces indications, quelques incomplètes qu'elles soient, et que je termine ainsi l'histoire de la vie et de la mort d'Étienne Dolet.

APPENDICE BIBLIOGRAPHIQUE

Cet appendice contient une liste aussi complète que possible des livres écrits, édités et imprimés par Étienne Dolet. La liste donnée par M. Boulmier, la plus étendue de celles qui avaient paru quand l'édition anglaise de ce livre fut imprimée, contient (en plus des quatre livres écrits par Dolet et imprimés par S. Gryphius) cinquante-trois livres comme étant imprimés par Dolet; la liste que voici en contient quatre-vingt-trois, en plus des quatre dont il a été l'éditeur pour le compte d'autres imprimeurs. Quelques-uns de ces livres n'ont jamais figuré dans aucun catalogue, et sont demeurés inconnus jusqu'à présent. Je ne suppose pas que cette liste soit complète, mais du moins elle est plus étendue qu'aucune autre de celles qui ont paru. Aux livres énumérés en 1880 dans l'édition anglaise j'ai pu en ajouter deux dont j'ai depuis découvert l'existence. Mais d'autre part j'ai reconnu que deux des livres que je citais alors ne sortent pas des presses de Dolet.

Toutes les fois que j'ai pu trouver d'exemplaire existant, je l'ai indiqué; en tout autre cas je donne les autorités d'après lesquelles le titre du livre est inséré, en y ajoutant toutes les indications et tous les détails que j'ai pu me procurer. Des quatre-vingt-trois livres imprimés par Dolet j'en ai vu et examiné soixante-sept, y compris tous ceux qui sont mentionnés comme faisant partie des bibliothèques publiques (excepté trois livres qui se trouvent à Bordeaux, à Vienne et à Berlin respectivement). J'imprime le titre complet de chacun de ces soixante-sept ouvrages, et je cite des exemplaires de sept autres qui existent ou ont existé dernièrement. Les neuf qui

restent ont totalement disparu et je n'ai pu en découvrir aucune trace. De ces quatre-vingt-trois volumes, quarante-deux sont en ma possession, trente se trouvent à la Bibliothèque Nationale, et vingt-cinq au British Museum.

Les abréviations, *Bib. Nat., Brit. Mus.,* et *R. C. C.,* qu'on remarquera après les indications bibliographiques, indiquent qu'un exemplaire est à la Bibliothèque Nationale, au British Museum, ou en ma possession. Chaque fois que je le puis, je cite les catalogues des ventes dans lesquelles ont passé des exemplaires des livres, en indiquant leur numéro et le prix auquel ils ont été vendus. Pour les volumes rares je cite tous les exemplaires qui existent à ma connaissance. De plus je donne, ce qui jusqu'ici n'avait pas été tenté (sauf en quelque cas par M. Boulmier et très imparfaitement), des listes des réimpressions, s'il en existe, de chacun des livres écrits ou imprimés pour la première fois, ou édités avec une préface ou des notes, par Dolet, ajoutant des renseignements détaillés pour les volumes très rares. Dans cette partie de l'appendice je ne puis avoir l'espoir d'être complet. Des traductions de Dolet des *Epistolæ Familiares* et des *Tusculanæ disputationes,* de ses opuscules (*La Manière de bien traduire, De la Punctuation* et *Des Accents),* de ses *Formulæ Latinarum Locutionum,* il est probable qu'il existe des réimpressions qui me sont inconnues. Pour les livres simplement imprimés par Dolet, je n'ai voulu essayer d'énumérer que les réimpressions de ceux dont il a imprimé les éditions originales, ou auxquels il a ajouté une préface, une ode, ou des notes, qui furent reproduites dans des éditions subséquentes.

Des trois divisions de cet appendice, la première comprend les livres écrits par Dolet et imprimés par Sébastien Gryphius, la seconde comprend les livres édités par Dolet pour différents imprimeurs, et la troisième, les livres imprimés (ou supposés avoir été imprimés) par Dolet.

Des quatre-vingt-sept réimpressions (y compris les abrégés) des livres écrits ou imprimés pour la première fois par Dolet, et dont il est question dans l'appendice, j'en ai vu et examiné soixante-deux.

Une liste des catalogues cités a été ajoutée à la fin de l'appendice.

I.

LIVRES ÉCRITS PAR DOLET ET IMPRIMÉS PAR SÉBASTIEN GRYPHIUS.

1. **Stephani Doleti** Orationes Duæ in Tholosam. Eiusdem Epistolarum libri ii. Eiusdem Carminum libri ii. Ad eundem Epistolarum amicorum liber.

In-8°. Italiques. 256 pp. Signatures * deux, a-p quatre, q deux. 8 pp. non chiffrées, 246 pp. chiffrées. A la dernière page, *Doletus, Durior est spectatæ virtutis quam incognitæ conditio.*

Ni date, ni nom d'imprimeur, mais certainement imprimé à Lyon par S. Gryphius entre le 13 août et le 15 octobre 1534.

Les livres de Dolet imprimés par Gryphius, bien qu'assez difficiles à trouver, ne peuvent guère, excepté le *Dialogus de Imitatione Ciceroniana*, être considérés comme rares.

R. C. C. (exempl. de Morante). — Bib. Nat. — Brit. Mus.

La Vallière, 2343; 9 liv. — Cailhava, 223; 64 fr. — Coste, 1129; 30 fr. — Solar, 883; 24 fr. — Morante, pt. i. 634; 10 fr. (a coûté à M. de Morante 54 réaux). — Didot (1883), 223; 175 fr. (exempl. de La Vallière).

2. **Stephani Doleti** Dialogus, De Imitatione Ciceroniana adversus Desiderium Erasmum Roterodamum, pro Christophoro Longolio. [*Marque de Gryphius dans une bordure à fleurs, et devise* VIRTUTE DUCE COMITE FORTUNA.] Lugduni apud Seb. Gryphium. M.D.XXXV.

In-4°. Caractères romains. 200 pp. Signatures a-z et A et B deux. Se termine à la p. 197, puis 3 pp. non chiffrées, dont deux en blanc. A la dernière page, marque de Gryphius.

R. C. C. (Exempl. de Morante). — Bib. Nat. — Brit. Mus.

La Vallière, 2331; 17 liv. 19 s. — Morante, pt. i. 650; 5 fr. (a coûté 80 réaux). — Sunderland, 4001; 13 sh. — Wodhull, 945; 12 sh.

Bachelin-Deflorenne (1872); 30 fr.

3. **Commentariorum** Linguæ Latinæ. Tomus primus. Stephano **Doleto** Gallo Aurelio Autore. [*Marque et devise de Gryphius.*] Lugduni apud Seb. Gryphium, 1536. Cum privilegio ad quadriennium. [*Le tout dans une bordure gravée sur bois. Voyez plus haut*, p. 241.]

In-folio. Italiques. 912 pp. Signatures * aa, bb, c trois, d deux, a-o, a-o, aa-ez, aaa trois, bbb quatre. 56 pp. préliminaires non chiffrées. 854 pp. de texte en deux colonnes, chiffrées 1-1708. 1 p. en blanc, 1 p. marque de Gryphius.

Commentariorum Linguæ Latinæ. Tomus Secundus. Stephano **Doleto** Gallo Aurelio Autore. [*Marque et devise de Gryphius.*] Apud Seb. Gryphium, Lugduni 1538. Cum privilegio ad quadriennium. [*Bordure gravée sur bois.*]

In-folio, Italiques, 924 pp. Signatures *, aa-cc trois, dd quatre, a-z, aa-zz, aa-zz, aaa, bbb trois, ccc deux. 64 pp. préliminaires non chiffrées. 858 pp. de texte en deux colonnes chiffrées 1-1716. 2 pp. non chiffrées, sur la seconde, marque de Gryphius.

C'est là l'œuvre la plus importante de Dolet et aussi de beaucoup la moins rare. Il n'y a guère de bibliothèque de quelque importance qui n'en possède un exemplaire. C'est le seul de tous ses livres qui, depuis trois siècles et demi qu'il est publié, n'a jamais cessé d'être demandé; c'est aussi le seul de ceux dont la valeur pécuniaire a diminué depuis quelque temps.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Girardot de Préfond, 568; 126 liv. — Gaignat, 1411 ; 181 liv. — La Vallière (m.d.cclxvii), 2291 ; 120 liv. : (m.d.cclxxxiii), 2205; 320 liv. — Morante, pt. i. 577 et 577 bis ; 60 fr. et 40 fr. (a coûté 250 et 400 réaux. M. de M. avait deux autres exemplaires qui lui avaient coûté respectivement 475 et 230 réaux). — Sunderland, 4002 ; 10 liv. 10 sh. — Didot (1884), 282 ; 65 fr. L'exempl. d'Askew qui fut vendu à la vente (1775) pour 5 liv. sterl. ne s'est vendu que 12 sh. à la vente Wodhull n° 940.

Watt (Bib. Brit.), et autres bibliographes sont dans l'erreur quand ils affirment que les Commentaires de Dolet furent réimprimés à Londres (1734), et à Leipzig (1749). Les livres cités par eux ne sont que des éditions du Dictionnaire latin de Robert Estienne. Montfalcon (Manuel du Bib. et de l'Arch. Lyonnais. Paris. 1857, p. liv.) fait aussi une erreur en disant qu'Antoine Gryphius imprima une seconde édition des Commentaires de Dolet. Ils n'ont jamais été réimprimés.

Un épitome du premier livre fut imprimé en 1537, dont l'auteur se donne le nom de *Jonas Philomusus*. Un épitome du second volume fait par un autre auteur parut en 1539, et un épitome du premier volume fait par l'auteur de celui du second, ouvrage tout différent de celui de 1537, fut publié en 1540. Voici la description des trois volumes :

Commentariorum Linguæ Latinæ Stephani Doleti epitome duplex, quarum altera quidem vocum omniû in illis explicatarum et in alphabeticum ordinem redactarû significationes continet : Altera vero, similia affiniaq ; verba, et eorum contraria, eodem quo ipsi autori visum est ordine complectitur. Ad hæc, Dictionum, quæ præter alphabeti ordinem in explicandis aliis inseruntur, Index. Omnia in studiosorum adolescentum gratiam usumq ; nunc primum et collecta et edita. Basileæ, m.d.xxxvii. In-8°. 624 pp. — Signatures α quatre, β deux, a-z, A-O quatre, P deux. 24 pp. non chiffrées. Texte pp. 1-598, 1 p. en blanc, à la dernière page marque et devise de *Lasius* et *Platter*. Mais le livre figure au catalogue des livres imprimés par (ou pour) Oporinus.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Girardot de Préfond, 569 ; 5 fr. — Même exempl. Morante, 1re pt., 578; 41 fr. (a coûté 126 réaux). — Gaignat, 1412 ; 25 liv.

Voyez sur l'auteur de ce volume, plus haut p. 258.

Tomus Secundus commentariorum de Latina lingua D. Stephani Doleti a quodam eius nominis studioso, in Epitomen redactus, ubiq; ordine autoris servato. Basileæ ex officina Bartholomei Westhemeri Anno M.D.XXXIX.

In-8°. Italiques. 960 pp. Signatures a-z, A-Z, Aa-Oo quatre. 16 pp. non chiffrées. Texte chiffré 1-836. 107 pp. Index. Dernière page, marque de Westheimer.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Tomi primi Epitome commentariorum Linguæ Latinæ Stephani Doleti, brevis eodem quo ipsi autori visum ordine ubiq; sancte observato et jam secundo in lucem edita. Cum indice locupletissimo et diligentissimo. Basileæ, M.D.XXXX.

In-8° Italiques. 832 pp. Signatures a, a-z, A-Z, Aa-Ee, quatre. 16 pp. non chiffrées. Texte chiffré 1-752; Index 63 pp. non chiffrées, se terminant par *Basileæ apud Bartholomæum Westhemerum et Rupertum Winter, Anno M.D.XL.* A la dernière page non chiffrée, marque de Westheimer.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Les trois volumes sont extrêmement rares, surtout l'épitome du second volume, et le second épitome du premier. Je n'ai remarqué aucun exemplaire de ces livres dans les catalogues de vente, excepté toutefois les exemplaires de Heber (pt. 3, 1081) qui ne furent vendus que 2 sh., ceux de Monmerqué (1851, 523), et ceux de Sunderland, 4005; 5 liv. 15 sh. Les descriptions de ces trois volumes données par Brunet et par Boulmier, aussi bien que par tous les autres bibliographes qui en ont parlé, sont peu exactes. Aucun d'eux ne semble avoir vu ces livres ou su que le second épitome du premier volume est une œuvre entièrement différente, dont l'auteur n'est pas celui du premier épitome. Cette erreur provient de Gesner (Bibl. Univ. p. 663), et son assertion a été copiée par ses successeurs qui ne l'ont pas vérifiée.

4. **Stephani Doleti** De re Navali. Liber ad Lazarum Bayfium. [*Marque et devise de Gryphius.*] Lugduni apud Seb. Gryphium, 1537.

In-4°. Caractères romains. 220 pp. Signatures A et B deux, C trois, a-z et A deux. 28 pp. non chiffrées. — 1-189 texte. 1 p. errata. 1 p. en blanc. 1 p. marque de Gryphius.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Gaignat, 3371; 18 liv. 1 sol. — La Vallière, 1841; 11 liv. 5 sols. — Mascarthy, 5065; 4 fr. 0,05 c. — Morante, pt. i. 1772; 7 fr. 50 c. (a coûté 85 reaux). — Didot (1882), 254; 53 fr. (1884, 216; 80 fr. — Sunderland, 4005; 1 liv. 10 sh. — Westhull, 946; 4 liv. 15 sh.

Ce livre a été reimprimé par Gronovius dans le *Thesaurus Antiquitatum Græcarum*, Lugd. Bat. 1697-1702, et Venise 1732-1737, vol. xi.

5. **Doleti** Carmina (voyez plus loin, *Livres imprimés par Doleti*).

II.

LIVRES ÉDITÉS PAR DOLET POUR DIFFÉRENTS IMPRIMEURS.

1. **Recueil** de Vers Latins et Vulgaires de plusieurs poetes Francoys composés sur le trespas de feu Monsieur le Daulphin. [*Marque de Fr. Juste.*] M.D.XXXVI. On les vend a Lyon chez Francoys Juste pres nostre Dame de Confort.

In-4°. Caractères romains. 40. (?) pp. non chiffrées. Signatures A et B quatre, C deux. (C ne devrait-il pas avoir deux feuilles de plus ?)
R. C. C. — Bib. Nat.

2. **M. Tullii** Ciceronis Orationes ex optimorum quorumque exemplarium collatione accuratissime castigatæ. Tomus Primus. [*Marque de Gryphius.*] Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1536.

Les second et troisième volumes ont le même titre, il faut seulement substituer *Secundus Tomus* et *Tertius Tomus*.

In-8° [ou petit in-4°?] Italiques. Vol. 1. 22 + 538 + 2 pp. Signatures * quatre, * * deux, a-z, A-L quatre, excepté L trois. A la dernière page, marque de Gryphius.

PP. 3-6, préface censée être de Gryphius, mais écrite par Dolet, et adressée au Cardinal Du Bellay, suivie par une ode de Dolet *ad eundem*, qui est imprimée presque *verbatim* dans les *Carmina Doleti*, mais dans ce volume elle est adressée à François Ier.

Vol. 2. 509 + 3 pp. Signatures aa-zz, AA-II quatre. Dernière page, marque de Gryphius.

Vol. 3. 491 + 1 p. Signatures AA-zz, aaa-hhh quatre, excepté hhh trois. Dernière page, marque de Gryphius.
R. C. C.

3. Le Courtisan de Messire **Baltazar de Castillon.** Nouvellement reveu et corrigé. [*Marque de Fr. Juste.*] Avec privilege royal pour trois ans. François Juste, M.D.XXXVIII.

In-8°. Caractères romains.

Chaque page est entourée d'une bordure gravée sur bois. Ce volume est divisé en trois parties, chacune des parties a un titre séparé et une différente pagination des feuilles.

Pt. 1. Livres I et II). 292 pp. CXLVI feuilles irrégulièrement chiffrées et pleines d'erreurs; la dernière qui devrait être CXLVI, est CXLII. Signatures a-r quatre, s cinq.

Pt. 2. Le tiers livre du Courtisan. [*Marque de Juste surmontée d'une devise, au-dessous deux vers.*] On les vend a Lyon ches Francoys Juste devant Nostre Dame de Confort, M.D.XXXVIII.

118 pp. Feuilles chiffrées I-LIX.

Pt. 3. Le quart livre du Courtisan.

120 pp. Feuilles chiffrées I-LVIII. Signatures A-P.

Au verso de la feuille, 58, *Fin du quatriesme et dernier livre du Courtisan imprimé de nouveau. Lyon, par François Juste, demourant devant le grant porte Nostre Dame de Confort Lan* 1538. Puis viennent 4 pp. non chiffrées.

Bib. Nat. — Brit. Mus.

La Vallière, 1371; 5 liv. — Caillava; 31 fr. 50 c. — Monmerqué; 38 fr. — Coste, 319; 46 fr. — Veinant; 25 fr. 50 c. — Yemeniz, [illegible]; [illegible] fr. — Monmerqué (1851) 352. — Didot (1882), 407; [illegible] fr.

Bull. du Bib. 1858; 90 fr.

4. **Le Guydon** des Practiciens contenant tout le faict de practique cõme l'on se doibt conduyre en exerceant icelle Premierement imprime avec son repertoire et avec les allegations des droictz. Et est divisé par plusieurs chapitres comme amplement apert. [*Marque de Gabiano.*] Avecques privilege pour six ans. M.D.XXXVIII. Il se vendent a Lyon en rue Merciere chez Scipion de Gabiano et freres.

In-8°. Gothiques. 856 pp. Signatures a-g quatre, h cinq, a-v, x-z, aa quatre, bb cinq.

132 pp. non chiffrées, CCCLXII feuilles chiffrées.

Sur le verso du titre: Estienne Dolet au lecteur salut. Lecteur si tu as veu ce que desia est sorty de nos mains, tu ne peux ignorer l'affection et vouloir que avons au bien public et honneur literaire. Ce q̃ ma meu de vouloir estre mis en lumiere ce present œuvre a moy envoyé par ung mien amy. Donc apres avoir congneu le dict œuvre estre utile et proffitable, jay donné ordre qu'il vint entre tes mains en la sorte que tu vois. Adieu lecteur.

Brit. Mus.

C'est là, ce semble, l'édition originale de ce livre. Il fut réimprimé à Paris la même année par Galliot du Pré, en 1539 par Jean Petit, en 1539 par Janot, en 1547 par Oudin Petit, en 1552 par Ch. l'Angelier, à Lyon en 1603 par Huguetan, et de nouveau en 1610.

[Le Theatre des bons engins auquel sont contenus cent Emblemes (par Guillaume de la Perriere). La première édition de ce livre (sans date, mais de 1536 environ) a été souvent attribuée à Dolet imprimeur, on a même dit quelquefois qu'il avait été édité par lui, mais la seule raison en est qu'on y trouve à la fin une devise semblable à celle que Dolet adopta dans la suite. *Redime me a calumnis hominum.* Brit. Mus.]

III.

LIVRES IMPRIMÉS PAR DOLET[1].
M.D.XXXVIII.

1. **Stephani Doleti** Galli Aurelii Carminum Libri quatuor. [*Marque de Dolet avec devise,* SCABRA ET IMPOLITA AD AMUSSIM DOLO ATQUE PERPOLIO.] Lugduni. Anno M.D.XXXVIII.

In-4°. Italiques. 4 + 175 + 5 pp. Signature a trois, b-y deux, z un.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

La Valliere, 2639; 5 liv, 1 s. — Crevenna, 4297; 3 fl. — Maccarthy, 2747; 6 fr. — Coste, 703; 30 fr, — Morante, pt. 1. 972; 16 fr. (a coûté 114 réaux). — Renard, 480; 47 fr. — Didot (1881) 198; 126 fr. — Wodhull, 942; 6 liv. sterl.

J'ai maintenu ce livre sur la liste de ceux qu'imprima Dolet, d'autant que sa marque apposée sur le titre montre qu'il le donna au public comme tel, et les bibliographes le lui ont généralement attribué. On remarquera toutefois que le nom de l'imprimeur n'est pas indiqué, et il est clair, à en juger par les caractères et par les lettres initiales qu'il fut en fait imprimé chez Sebastien Gryphius.

2. Les Œuvres de **Clement Marot** de Cahors, valet de chambre du Roy. Augmentées de deux Livres d'Epigrammes: Et d'ung grand nombre d'aultres Œuvres par cy devant non imprimées. Le tout songneusement par luy mesmes reveu et mieulx ordonné. [*Marque de Dolet, sans bordure, mais avec la devise* SCABRA etc.] A Lyon au Logis de Monsieur Dolet, M.D.XXXVIII. Avec privilege pour dix ans.

In-8°. Gothiques. 488 pp. Feuilles chiffrées I-XC, I-XCVI, I-XXXII, I-XXVI. Signatures a-l, A-M, Aa-Dd, A-C.

Chacune des 4 parties a un titre séparé, avec la marque de Dolet qu'on voit encore à la dernière page.

Bib. Nat.

F. Didot (1810), 617; 28 fr. — Duriez; 35 fr. — Bruyère-Chalabre; 89 fr. — Pixerécourt, 609; 75 fr. — M. de C. (Techener, 1860); 224. — Solar (acheté pour la Bib. Nat.); 1320 fr.

Bien que cette édition de Marot soit censée avoir été imprimée par Dolet, il est clair qu'elle ne le fut pas. Elle fut probablement imprimée par Gryphius.

[1] Cette partie de l'appendice comprend tous les livres *supposés* être sortis des presses de Dolet. Il est certain que les deux premiers, et possible que quelques autres n'ont pas été au fait imprimés par lui.

3. **Cato Christianus.** Stephano Doleto Gallo Aurelio Autore. [*Marque de Dolet sans bordure mais avec devise.*] Lugduni, apud eundem Doletum, 1538. Cum privilegio ad Decennium.

In-8°. Caractères romains et italiques. 40 pp. Signatures A-C quatre, excepté C deux.

Au verso du titre une ode par Dolet. Alors viennent les pages 3 et 4, la dédicace à Sadolet; 5 et 6, adresse *Ad Ludimagistros Christianos*; 7, deux odes d'Antoine Du Moulin et de Guillaume Durand; 8, table des matières, *Decalogi expositio, accessio ad præcepta legis ex Christi doctrina; Symbolum Christianæ et Apostolicæ persuasionis, cum ejus expositione. Precatio dominica et ejus interpretatio. Odæ de laudibus Virginis Mariæ.* Dernière page, marque de Dolet avec bordure; au-dessous *Durior est spectatæ virtutis quam incognitæ conditio.*

Je ne trouve pas trace de l'existence d'aucun autre exemplaire de ce livre que l'exemplaire que je possède, qui a appartenu à Coste (1[illegible]; [illegible] fr.) et à Didot (1882, 152; 150 fr., et que celui de Gaignat (1842; 17 liv.), qui a passé à Wodhull (941; 6 liv. 5 sh. acheté par M. T. Brooke, F. S. A.)

4. **Catonis** Disticha cum scholiis Erasmi. Nunc primum a Stephano Doleto emendata et quibusdam in locis fusiis explicata. Nonnulla huic opusculo attexta sequente pagina reperies. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud eundem Doletum. Cum privilegio ad decennium.

In-8°. Caractères romains et italiques. 112 pp. Signatures A-G.

P. 2. Catonis Disticha Græce a Maximo Planude Latino versa. Apophthegmata Græciæ sapientum interprete Erasmo. Eadem per Ausonium cum scholiis Erasmi. Mimi Publiani cum ejusdem scholiis recogniti; 3, 4, Stephanus Doletus Joanni Pellissoni Gymnasiarchæ Turnonensi (à la fin), Lugduni XII Cal. Octob.... 1538. A la dernière page marque de Dolet, au-dessous *Doletus Durior* etc.

Bibliothèque de Roanne. (Cat. n° 3281.)

L'intérêt spécial de ce livre, en dehors de sa rareté, consiste dans la traduction grecque des *Disticha*, qu'on y trouve.

M.D.XXXIX.

5. **Formulæ** Latinarum Locutionum Illustriorum. **Stephano Doleto** Gallo Aurelio Autore. Prima pars conflatas ex nomine et verbo locutiones habet. Secunda significationem et constructionem verborum profert. Tertia usum particularum indeclinabilium demonstrat. [*Marque avec devise*, SCABRA, etc.] Lugduni, apud eundem Doletum, 1539. Cum privilegio ad decennium.

In-folio. Caractères romains et italiques. 204 pp. Signatures A-R [illegible]. A la dernière page marque sans bordure, au-dessous : *Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Gaignat, 1413; 21 liv. — Morante, pt. i. 579; 145 fr. (a coûté 630 réaux). — Renard (exempl. de Morante), 3977; 230 fr.

Bull. du Bib. (1853), p. 395; 165 fr. — Bachelin Deflorenne (1872), 676; 170 fr.

Ce livre a été souvent réimprimé: —

i. Par Sturm avec le *Connubium Adverbiorum* de H. Sussanneau, sous le titre de Phrases et formulæ linguæ latinæ elegantiores cum præfatione Joan. Sturmii Quibus adjecimus Connubium adverbiorum Ciceronianorum Hub. Sussannæi. Argentorati, Rihel. 1576, 1580, 1585, 1596, 1610.

ii. En 1606 Barezzi publia à Venise une édition du *Thesaurus Ciceronianus* de Nizolius, en y ajoutant, avec quelques légers changements, les *Formulæ Latinarum Locutionum* de Dolet, mais sans faire mention de Dolet et disant sur le titre et dans la préface que les *Formulæ* étaient de Nizolius. Cela fut reproduit dans l'édition donnée par Bernard Junta à Venise en 1607, et probablement dans d'autres éditions imprimées au 17e siècle. En 1734 Facciolati rendit les *Formulæ* à leur véritable auteur, dans l'édition qu'il donna de Nizolius sous le titre suivant : Lexicon Ciceronianum Marii Nizolii ex recensione Alexandri Scoti. Nunc crebis locis refectum et inculcatum. Accedunt Phrases et Formulæ Linguæ Latinæ ex Commentariis. Stephani Doleti. Patavii, M.D.CCXXXIV. Le faux titre du traité de Dolet est formulé ainsi : *Phrases et Formulæ Latinæ quas Stephanus Doletus ex suis Commentariis collegit, novaque diligentia tractavit. Nunc prodeunt castigatæ et auctæ, Typis Seminarii Patavini.* Facciolati a mis à cette édition une préface de sa composition, il a omis quelques-uns des exemples donnés par Dolet, il en a ajouté d'autres et a également ajouté les indications des passages cités. Réimprimé avec le *Lexicon Nizolianum.* Londres 1820, 3 vol. in-8°.

iii. En 1753, et ensuite en 1764, le père Alessandro Bandiera imprima les *Phrases et Formulæ* de Dolet à la fin de ses Osservazioni su le epistole di Marco Tullio Cicerone a famigliari. Venezia, Bettinelli. (Voyez au sujet de ces volumes et des curieuses fautes d'impression qu'ils renferment, plus haut p. 258, note 2.)

6. **Genethliacum** Claudii Doleti Stephani Doleti Filii Liber vitæ communi in primis utilis et necessarius. Autore patre. [*Marque avec bordure et devise*, SCABRA etc.] Lugduni, apud eundem Doletum, 1539. Cum privilegio ad decennium.

In-4°. Italiques. 24 pp. non chiffrées. Signatures A-C.

R. C. C. — Bib. Nat. (deux exempl.). — Brit. Mus.

La Vallière, 2644; 18 liv. — Maccarthy (avec les *Carmina* et les *Francisci Fata.*), 2748; 6 fr. — Heber, pt. 2 (avec l'*Avant Naissance*, *Francisci Fata*, et *Les Gestes*), 1906; 2 *liv.* 12 *sh.* 6 *d.* — Coste (avec l'*Avant Naissance*), 704; 69 fr. — Yemeniz, 1533 (avec les *Francisci Fata*, *Les Gestes* et l'*Avant Naissance;* 500 fr. — Morante (pt. iii). 5292; 19 fr. 50 c. (5119 dans le catalogue de la bibliothèque du marquis et par erreur répété comme étant le 9812.) — Taschereau (avec l'*Avant Naissance*), 1390; 380 fr. — Didot (1881), 199 (avec l'*Avant-Naissance* 300 fr.).

J'ai déjà fait remarquer que l'un des deux exempl. de la Bibl. Nat. est inter-

folié, et j'ai cité les vers inédits qui se trouvent dans le manuscrit (plus haut p. 336). Cet exemplaire était évidemment préparé pour une seconde édition et a servi probablement à la réimpression donnée par Dolet l'année suivante (voyez plus bas). Le *Genethliacum* fut réimprimé par Dolet en 1540. Il fut réimprimé par Techener en 1830 avec d'autres opuscules de Dolet, et précédé de la *Réhabilitation* de M. Aimé Martin. Cent vingt exemplaires seulement furent imprimés de ces opuscules. Le *Genethliacum* est censé être une exacte réimpression de l'édition de 1539 (il est clair que ni l'exemplaire interfolié, ni l'édition de 1540 n'étaient connus, soit de l'imprimeur, soit de l'éditeur). C'est probablement par erreur qu'on ne trouve pas dans cette réimpression l'ode de Janus Guttanus qui précède immédiatement les *Xenia* de M. Scève. Les notes marginales sont aussi omises. A tout autre égard l'impression donnée par Techener est une copie exacte de l'édition originale de 1539.

7. **L'Avant Naissance** de Claude Dolet, filz de Estienne Dolet: premierement composée en Latin par le pere, et maintenant par ung sien amy, traduicte en langue Francoyse. Œuvre tres utile et necessaire a la vie commune; contenant Comme l'homme se doibt gouverner en ce monde. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, ches Estienne Dolet, M.D.XXXIX. Avec privileige pour dix ans.

In-4°. Caractères romains. 32 pp. Signatures A-D. Dernière page, marque avec bordure; au-dessous: *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C.

Gaignat, 1853; 14 liv. — La Vallière, 2645; 12 liv. — Crevenna, [illegible]; 5 fl. 15 s. — Coste (avec *Les Gestes*), 704; 69 fr. — Yemeniz (avec d'autres livres), 1533; 500 fr. — Taschereau (avec le *Genethliacum*), [illegible]; [illegible] fr. — Didot (1881), 199 (avec le *Genethliacum*), 300 fr. Wodhull (exempl. de Crevenna), 937; 9 liv. sterl.

Réimprimé par Techener en 1830. 120 exempl. seulement.

8. **Francisci Valesii** Gallorum Regis Fata. Ubi rem omnem celebriorem a Gallis gestam nosces, ab anno Christo M.D.XIII usque ad annum in euntem M.D.XXXIX. Stephano **Doleto** Gallo Aurelio Autore. [*Marque sans bordure mais avec devise.*] Lugduni. Anno M.D.XXXIX. Cum privilegio ad decennium.

In-4°. Italiques. 80 pp. Signatures A-K deux. A la dernière page, marque avec bordure; au-dessous: *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Gaignat, 3047; 10 liv. 1 s. — La Vallière, [illegible]; 6 liv. — Mel de St. Céran, 2378. — Heber, pt. 1, 2262; 4 s. — Yemeniz (avec d'autres livres), [illegible]; [illegible] fr. — Cailhava, 805; 50 fr. — Morante 1re partie, [illegible]; [illegible] fr. (à coûté [illegible] réaux). — Renard, 481; 71 fr. — Didot (1881), 200; 66 fr. — Sunderland, [illegible]; 1 liv. 11 sh. — Wodhull, 143; 7 sh.

9. **Claudii Coteræi** Turonensis, jurisconsulti clarissimi, De jure.

et privilegiis militum libri tres. Ad hæc De officio Imperatoris liber non magis ipsi Imperatori quam cuivis alii communis prudentiæ studioso, utilis. Cum singulorum capitum, vocum, et rerum Indice luculentissimo. [*Marque avec bordure et devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1539. Cum privilegio ad decennium.

In-folio. Caractères romains. 268 pp. Signatures * quatre, A-X trois. 16 pages préliminaires non chiffrées, 250 pp. chiffrées, 1 p. en blanc, à la dernière page, marque de Dolet; au-dessous: *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

La Vallière (M.D.CCLXVII), 1227; 11 liv. 19 s : (M.D.CCLXXXIII), 2107; 12 liv. 19 s. — Taschereau, 1038; 5 fr. — Sunderland, 3509; 5 sh. — Wodhull, 828; 2 sh.

Contient une dédicace et une ode de Dolet au cardinal du Bellay.

Ce livre a été réimprimé deux fois, d'abord dans le vol. xii de la grande collection *Tractatus universi juris, duce et auspice Gregorio XIII in unum congesti.* Venetiis; Ziletus, 1583-86, 29 vol. in-folio (Brit. Mus.), et deuxièmement *recensente Joachimo Cluten, Argent. apud Jo. Carol.* 1610, in-8°. (Draudius, *Bibl. Classica sive Cat. Officinalis*, Francfort, 1625, et *Bibl. Hulsiana*, vol. iv, n° 3020.) Il y a une traduction française de Gabriel du Préau, imprimée sous le titre de *Le devoir d'un capitaine et chef de Guerre. Aussi du combat en camp clos ou duel le tout faict Latin par Claude Cotereau, et mis en langue Francoyse par Gabriel du Preau*, Poitiers, à l'enseigne du Pelican. 1549, petit in-4° (Brunet). Cl. Cotereau était aussi l'auteur d'une traduction de Columelle.

La Croix du Maine et Duverdier font deux personnes de Claude Cotereau, l'un, Claude Cotereau, traducteur de Columelle, l'autre, Claude de Touraine, l'ami de Dolet et traducteur du Genethliacum. Ni Rigoley de Juvigny, ni La Monnoye n'ont relevé cette erreur, et aucun de ces écrivains ne semble connaître l'existence du *De jure militum.*

Dans les *Epîtres* de Bouchet on en trouve deux (56 et 82), adressées à Cl. Cot. et une (123) de Cotereau adressée à Bouchet.

M.D.XL.

10. **Stephani Doleti** Galli Aurelii Liber. De imitatione Ciceronniana adversus Floridum Sabinum. [*Marque avec bordure et devise.*] Lugduni, apud eundem Doletum, 1540. Cum privilegio ad decennium.

In-4°. Caractères romains. 56 pp. Signatures A-G. Dernière page non chiffrée. Marque avec bordure; au-dessous: *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Didot (1883), 209; 160 fr. — Wodhull, 947; 11 sh.

11. **Genethliacum** Claudii Doleti Stephani Doleti Filii Liber vitæ communi in primis utilis et necessarius. Autore patre. Lugduni, apud Doletum, 1540.

Cat. de Boze, 1054. — Heber pt. 1. 2261 (avec l'*Avant-Naissance*); 7 sh. —

Yemeniz, 1523 (avec d'autres livres); 200 fr. — Catalogue des Livres à 1518 marqués vendus par M. De la Roche la Carelle. Potier, 1859; 131. (L'auteur de ce catalogue dit, comme cela est probable, que cette édition est plus rare que celle de 1539.

12. **Observationes** in Terentii Comœdias nempe Andriam et item Eunuchum. Steph. **Doleto** Gallo Aurelio Autore. [*Marque sans bordure mais avec devise.*] Lugduni, apud eundem Doletum, 1540. Cum privilegio ad decennium.

In-8°. Italiques. 176 pp. Signatures a-l. Dernière page, marque avec bordure; au-dessous : ***Doletus Durior***, etc.

Bib. publ. de Berne.

Bibl. Hohendorfiana, pt. I, 1872. — De Boyn, 1880. — Pecaford, 2[illegible]: [illegible], acheté par M. T. Brooke, F. S. A.

Une seconde édition fut donnée par Dolet en 1542. Les observations de Dolet ont été souvent réimprimées. Elles font partie des éditions suivantes de Térence :

P. Terentii Afri Poetæ Lepidissimi comœdiæ. Parisiis, apud Joannem de Roigny, 1552. In-folio. (R. C. C.)

P. Terentii Afri Poetæ Lepidissimi comœdiæ omnes cum absolutis commentariis Aelii Donati, Guidonis Juvenalis Cenomani, Petri Marsi in omnes fabulas : Stephani Doleti in Andriam et Eunuchum : Joannis Calphurnii Brixiensis in Heautontimorumenon. Venetiis, apud Bartholomæum Cæsanum. Anno m.d.liii. In-folio. (R. C. C.) Cette édition, qui comprend les observations de Dolet, fut imprimée cinq fois à Venise : — *Bonellus*, 1558, 1561 (R. C. C.), Cæsanus, 1562; *Hi. Scotus*, 1561 et 1562.

Terentius in quem triplex edita est P. Antesignani Rapistagnensis Commentatio. Lugduni, apud Mathiam Bonhome, m.d.lx. In-4°. (R. C. C.)

Plusieurs observations se retrouvent dans les éditions *Variorum*.

13. **Publii Terentii** Afri quæ extant Comœdiæ. Nunc primum a Steph. Doleto recognitæ et emendatæ, atque scholiis illustratæ : idque præter Erasmii Melanchthonis, et Rivii animadversionem. [*Marque sans bordure mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1540.

In-8°. Italiques. 368 pp. Signatures a-z.

Au verso du titre : Judicium Doleti de comparatione Terentii et Plauti, p. 5, 6. Steph. Doletus Jacopo Bordingio amico singulari, p. 364-366, 8 [illegible]. Doletus Lectori.

Brit. Mus. (exempl. de Didot). — Arsenal.

Didot (1883), 328; 200 fr.

14. **M. Tullii Ciceronis** Epistolæ Familiares cum argumentis scholiis et Græcorum interpretatione. Nunc primum a Stephano **Doleto** quam castigatissime recognitæ et iis ipsis scholiis illustratæ. Lugduni, apud Steph. Doletum, 1540. In-8°.

Orellius. *Ciceronis Opera*. Turici, 1836. Vol. 6 (*Onomasticon Tullianum*), p. 286. Maccarthy, 2319 ; 2 fr. 50 c.

Je n'ai pu trouver aucune trace d'autre exemplaire de ce livre que celui qui fait partie de la collection Maccarthy.

15. **M. T. Ciceronis** Libri tres de Officiis. Item de Amicitia, de Senectute, Paradoxa et de Somnio Scipionis, cum Des. Erasmi annotationibus, quibus accessit Græca Theod. Gazæ in librum de Senectute et Somnium Scipionis traductio. Lugduni, apud Steph. Doletum, 1540. In-8°.

Bib. de Bordeaux (Cat. Sciences et Arts, N° 1284). — Catalogue Pinelli, N° 6366 (1 liv. 1 sh.), où l'on a ajouté la note suivante : —

Exemplar venustissimum, affabre compactum, chartis deauratis, in gratiam scilicet Doleti, cujus ex officina prodiit.

Bibl. Burmanniana, p. 178. N° 387.

16. **Pub. Vergilii** Maronis Opera. [*Marque sans bordure mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1540.

In-8°. Italiques. 608 pp. (les deux dernières non chiffrées). Signatures a-z, A-P. Dernière page, marque avec bordure; au-dessous : *Doletus, Durior*, etc.

PP. 3-4. Stephanus Doletus Gulielmo Bigotio, pp. 458-606. Le supplément à l'Énéide de M. Vegius, et les poèmes attribués à Virgile y compris les *Priapeia*.

Brit. Mus. (Exempl. de Didot). Acheté à la vente de 1881 pour 440 fr.

Cat. N° 241 de *E. Thorin*, Paris, 1876, où un exemplaire, n° 849, est marqué 3 fr. 50.

En 1545 l'édition suivante de Virgile fut imprimée à Cologne :

Vergilius. P. Melanchthonis scholiis.... illustratus. Adjecimus C. Hegen[dorff] in IIII lib. Georg. annotationes Adjunximus.....item in omnia Virgilii opera ex S. Doleti de lingua Latina commentariis annotatiunculas. M. Gymn : Coloniæ, 1545. In-8°. (Brit. Mus.).

A la fin du volume, après les annotations de Hegendorff sur les Géorgiques, vient ce qui suit : Lectori S. Exhibituros nos studiosis adolescentibus non ingratam rem, sed officium acceptissimum hiis annotatiunculis ex Stephani Doleti (nolumus enim autorem sua laude defraudare) Commentariis de lingua Latina decerptis, dubitamus minime; quum hujus viri doctrinam judicium et diligentiam, tam in evolvendis, quam judicandis autoribus doctissimi quique probent, laudent et usque ad astra tollant. Nihil autem decerptum est, nisi id quod ad Virgilianam lectionem, aut restituendam pristino nitore aut ubi obscura est intelligendam facit... Accipe igitur has tenuissimas annotatiunculas quæ loco commentarii justi esse possunt in omnes Virgilii lucubrationes. Senties in hiis studiorum tuorum, nisi me omnia fallant, profectum non contemnendum; si diligenti studio, ea quæ damus pensiculaveris. Invidos non moramur : hii meliora dent et laudabuntur. Hic inquam invenies instrumenta naturæ,vasa ad vindemiam et vinum spectantia, rei rusticæ vocabula, astronomicas res, voces proprias et translatas; ut jam absque omni scrupulo Virgilii opera legere possis... Coloniæ ex nostra typographica officina anno 1542.

Suivent quarante-six pages (double colonne) d'extraits empruntés aux Commentaires de Dolet intitulées : Annotatiunculæ succinctæ in Virgilii opera.

Cette préface singulière est bien dans le style de Dolet et je ne puis que croire que les *Annotatiunculæ* furent choisies par lui et que la préface est due à sa plume.

Les *Annotatiunculæ* de Dolet (avec la préface ci-dessus intitulée : *Ludovicus Britannicus Lectori*, et datée : Brixiæ ex officina nostra ann. [illegible]) se trouvent aussi dans deux éditions de Virgile données par Britannicus à Brescia en 1546 et en 1548, et suivant Draudius dans celles de Henri Estienne, imprimées par lui *s. a.* (1575, 1582).

17. **De Duplici** Copia verborum ac rerum, commentarii duo. Des. **Erasmo** Roterodamo Autore. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1540.

In-8°. Italiques. 360 pp. Signatures a-y quatre, z deux, pp. 3-346 chiffrées, 11 pp. de l'index non chiffrées. 2 pp. en blanc, 1 p. avec marque de Dolet ornée d'une bordure ; au-dessous, *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C. — Brit. Mus.

18. **Les Gestes** de Francoys de Valois Roy de France. Dedans lequel œuvre on peult congnoistre tout ce qui a esté faict par les Francoys depuis L'an mil cinq cents treize jusques en L'an mil cinq cents trente neuf. Premierement composé en Latin par Estienne Dolet : et apres par luy mesmes translate en langue Francoyse. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon ches Estienne Dolet, M.D.XL. Avec privileige pour dix ans.

In-4°. Caractères romains. 80 pp. Signatures a-k deux. Dernière page non chiffrée. Marque avec bordure ; au-dessous, *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Gaignat, 3048 ; 8 liv. — La Vallière, [illegible] ; [illegible] liv. [illegible] sols. — Nodier, 1122 (avec les *Francisci Valesii Fata*), 59 fr. — Coste, 1485. — Solar, [illegible] ; 140 fr. — Yemeniz, 1533 (avec le *Genethliacum* et l'*Avant Naissance*) ; 500 fr. — Renard, 1247 ; 281 fr. — Didot (1881) 201 ; 140 fr.

Réimprimé par l'auteur en 1543, qui achève l'histoire jusqu'à cette année. Réimprimé deux fois par d'autres :

1. Sommaire et recueil des Faictz et Gestes du Roy Françoys premier de ce nom tant cõtre l'empereur que ses subiectz et autres nations estranges, dedans lequel œuure on peult cognoistre tout ce qui esté faict par les Francoys depuis l'an mil cinq cens treize jusques à present. Premierement composez en Latin par Estienne Dolet : et apres par luy mesmes translatez en langue Francoyse a Lyon. Imprimé ceste année mil cinq cens quarante et trois. A la fin à la p. 95, *Cy Finist ce present liure Intitule Sommaire et Recueil des faictz et gestes du Roy Francoys premier de ce nom. Imprimé nouvellement a Paris par Alain Lotrian demourant en la rue neufue nostre Dame a l'enseigne de lescu de France*, p. [illegible] non chiffrée, devise d'Alain Lotrian.

Bib. Nat.
Greswell (1855) 401.
Cette réimpression semble avoir été faite sur l'édition de 1543.

2. Les faictz et gestes du Roy Frâcoys: premier de ce nō tant contre Lepereur que ses subiectz et aultres nations estrâges: Depuys lan mil cinq cens treize iusques a present. Composez par Estienne Dolet. La prinse de Luxêbourg Lâdrezy et aultres villes circonvoysines. Les Flamâs prins a Cherebourg par les habitants de la ville. Le triumphant Baptesme de monsieur le duc: premier Filz de monsieur le Daulphin. La description dung enfant ne en forme de monstre aux basses Allemaignes.

In-8°. Lettres gothiques. 6 pp. préliminaires et 78 pages.

Un exemplaire de cette réimpression, provenant de la collection de MM. Aimé Martin et Coppinger, fut vendu à la vente Firmin-Didot (1878) 999 francs. Dans le catalogue de M. Didot (n° 701) il est cité comme le seul exemplaire connu, et comme plus complet que les éditions de 1540 et de 1543; mais il s'en trouve un exemplaire à la Bib. Nat. et un autre à la bibliothèque publique de Berne. Dans le catalogue La Vallière (1783) l'article 2641 semble être aussi un exemplaire de cette édition, il fut vendu 1 liv. 10 sols.

19. **La maniere** de bien traduire d'une langue en autre. D'advantage, De la punctuation de la langue Francoyse. Plus Des accents d'ycelle. Le tout faict par Estienne Dolet, natif d'Orléans. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lyon, Estienne Dolet, 1540.

In-4°. Caractères romains. 40 pp. Signatures a-e deux. Au verso du titre, *Au Lecteur*, pp. 3-6. Dédicace à Monseigneur de Langei; 7-10, *Estienne Dolet au peuple francoys*; 11-16, *La Manière de bien traduire*; 17-24, *De la punctuation*; 25-39, *Les Accents*; *39 Dixain de Sainte-Marthe*; dernière p. non chiffrée; marque avec bordure; au-dessous, *Doletus*, *Durior*, etc.

Bib. Nat. — Mel. de Saint-Céran, 1136, 2 livres. — Wodhull, 938; 10 liv. 10 sh. (acheté par M. Brooke F. S. A.)

Un exemplaire d'une édition donnée comme n'ayant ni indication de lieu ou de date se trouvait dans la collection La Vallière (Cat. n° 2214), on la fait passer pour être de 1540. J'aurais cru que c'était là un exemplaire à petites marges d'une des éditions subséquentes, sans Brunet qui cite cette édition comme étant *sans lieu ni date in-8° de 20 feuillets*, en ajoutant: « *Cette édition ou l'on a conservé les deux dédicaces de Dolet, datées de Lyon, dernier May* 1540, doit être une réimpression de celle de Lyon, 1540, in-4°.»

Cela semblerait impliquer qu'il avait vu un exemplaire de cette édition, mais aucune autre autorité que le catalogue La Vallière n'est cité et là on ne dit rien du nombre des feuillets, ou des deux dédicaces.

Dolet réimprima ce livre en 1541, 1542 et 1543 (voyez ces années). Il fut réimprimé plusieurs fois au seizième siècle, tantôt séparément, tantôt avec d'autres traités grammaticaux, auxquels un ou plusieurs de ces opuscules étaient réunis. Voici les réimpressions que je connais:

Traicte touchant le commun usage de l'escriture Francoise faict par Loys Meigret Lyonnois: auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres. Avec privilege de la court. 1545, A Paris, De l'imprimerie de Jeanne de Marnef vefve de feu Denys Janot demeu-

rant en la Rue neufve nostre Dame, a l'enseigne sainct Jean Baptiste. Italiques. Pages non chiffrées. Brit. Mus.

Quelques exemplaires portent Jean Longis et Vincent Sertenas, 1545. B. G. L.

Bien qu'aucune mention de Dolet ou de ses traités ne se voit sur le titre, ils sont insérés dans le livre, avec la dédicace et le dixain de Sainte-Marthe, le tout précédé d'une préface expliquant pourquoi l'imprimeur a inséré les traités de Dolet.

La maniere de bien traduire d'une langue en aultre, D'avantage De la punctuation de la langue Francoyse. Plus Des accents d'ycelle. En Anvers par Jehan Loe. Caractères gothiques, in-12. 40 pp. non chiffrées. Brit. Mus.

Exacte réimpression du livre de Dolet, sauf que le nom de Dolet n'y figure pas. Il forme une partie de : Le protocolle des secretaires et aultres gens desirant scavoir l'art et maniere de dicter en bon francois toutes lettres missives et epistres en prose nouvellement Imprimé. Avec la maniere de bien traduite (*sic*) dune Langue en oultre. En Anvers par Jehan Loe. La première partie du Protocolle a 152 pp. Puis vient : La Maniere.

La maniere de bien traduire d'une langue en autre, d'advantage, de la punctuation de la langue françoyse, plus des accents d'ycelle. Caen. Robert Macé, 1550. In-8°. 56 pp. Bib. Mazarine.

Exacte réimpression du livre de Dolet.

Art Poetique Francois pour l'instruction des jeunes studieux et encor peu avancez en la poesie Francoise Avec le Quintil Horatian, sur la defense et illustration de la langue Francoise Reveu et Augmente. A Lyon par Jean Temporal, m.d.lvi. In-16. Brit. Mus.

Ce livre contient, pp. 267-292, les deux opuscules de Dolet sur la ponctuation et sur les accents, mais sans nom d'auteur, — on les trouve encore dans les réimpressions suivantes avec le même titre :

Lyon, Thibault Payan. 1556. In-16. Bib. Arsenal.

Paris, Ruelle. 1564. In-16. (Brunet.)

Paris, Veuve Jean Ruelle. 1573. In-16. Bib. Nat.

Lyon, B. Rigaud. 1576. In-16. Bib. Arsenal.

La Forme et Maniere de la Poinctuation et accents de la langue Françoise. Livre tres utile et profitable pour toutes gens de Lettre Nouvellement reveu et corrige. A Paris par Guillaume Thibaut Imprimeur et Estienne Denise, Libraire devant les Mathurins, 1556. In-16. Lettres rondes. 32 pp. Brit. Mus. Réimprimé sous le même titre, dans le même format avec les mêmes caractères et le même nombre de pages. A Lyon par Jean Gros. 1557. (Brit. Mus.) Puis par Regnault en 1560 (Bull. du Bib. 1860, p. 910.)

C'est une réimpression des deux opuscules de Dolet sur la ponctuation et sur les accents, mais son nom ne se trouve nulle part dans le livre. Les deux préfaces sont omises, mais à la fin est insérée le dixain de Saint-Marthe, et vient ensuite : *Complaincte de maistre Jehan le Moyne contre aucuns escrivains tenans l'escole d'Escriture dedans Paris.*

Le stile et maniere de composer dicter et escrire toute sorte d'Epistre ou lettres missives tant par reponse que autrement, avec Epitome de la poinctuation et accents de la langue Francoise. Livre tres utile et profitable Nouvellement reveu et augmenté. A Lyon par Thibault Payan. 1561. Brit. Mus.

Les pp. 294-319 contiennent les deux opuscules de Dolet sur la ponctuation et sur les accents, mais sans nom d'auteur.

La Maniere de bien traduire d'une langue en autre. D'advantage de la punctuation de la langue Francoyse, plus des Accents d'ycelle. Autheur Estienne Dolet, natif d'Orleans. Lyon, Estienne Dolet, 1540. Techener 1830. In-8°. 48 pp.

De cette réimpression 120 exemplaires seulement furent publiés. Aucune indication ne dit sur quel exemplaire cette réimpression a été faite, mais on remarquera que sur le titre, au lieu des mots *Le tout faict par Estienne Dolet*, qui se trouvent dans toutes les éditions imprimées par Dolet, on lit les mots : *autheur Estienne Dolet.*

20. **La Chirurgie de Paulus Ægineta.** Qui est le sixieme Livre de ses œuvres. Item ung opuscule de Galien des Tumeurs contre nature. Plus ung opuscule du dict Galien de la maniere de curer par abstraction de sang. Le tout traduict de Latin en Françoys par Maistre Pierre Tolet, Medecin de l'hospital de Lyon. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Ches Estienne Dolet. A Lyon, 1540. Avec privilege pour dix ans.

Petit in-8°. Grandes rondes. 560 pp. Sig. a-z, aa-mm. Pp. 3-11. *A Monsieur Squironis docteur Royal en l'université de Montpelier et Medecin de la Royne de Navarre, Maistre Pierre Tolet docteur en Medicine humble salut*, dated *A Lyon l'an des mortelz rachepités par le sang et merit de la passion de Jesus Christ* m.d.xxxix, *et du moys d'Augst le xx.* Pp. 12-16, *Proesme au chirurgien Francoys ;* 32, *Table ;* 33-411, *La Chirurgie de Paulus Ægineta* (la page 240 est répétée) ; 412, 413, Épître de Dolet à Claude Millet ; 414-452, *Des tumeurs contre nature ;* p. 453 en blanc ; 454-456, *De l'évacuation du sang* ; 547 en blanc et non chiffrée ; 548-556 (devrait être 557), *Petits traictes propres a la medecine autheur Galien* (*Des sangsues. De revulsion. Des ventouses. De scarification*) ; 2 pp. en blanc. A la dernière page, marque avec bordure ; au-dessous, *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Bull. du Bib. (1854), 689 ; 20 fr.

C'est là le plus ancien de la remarquable série des traités médicaux publiés en français, imprimés ou *censés* avoir été imprimés par Dolet en 1540, 1541 et 1542. Pour les remarques de Rabelais sur cette série voyez plus haut p. 370.

Brunet décrit par erreur les opuscules de Galien comme étant un livre séparé et indépendant (Manuel, tom. ii. col. 1451) :

« Livre de la curation par mission du sang, et par sangsues, revulsions cornettes et scarification, mis en françois par maistre Pierre Tolet. Lyon, Est. Dolet, 1540, in-8°. »

Les livres de Galien furent imprimés séparément par Dolet en 1542, mais j'ai la conviction qu'il ne les imprima pas en 1540 dans le livre d'Éginète.

Il réimprima le Paul Éginète et les Opuscules de Galien en 1542 ; voyez cette année. Tout le livre, y compris les Opuscules de Galien et la lettre de Dolet à Claude Millet, fut réimprimé à Paris en 1541 par Les Angeliers (R. C. C.) et ensuite par Jean de Tournes à Lyon en 1552. Brunet se trompe en disant que l'édition des Angeliers est de 1540. On peut trouver l'épître de Dolet à Claude Millet dans la *Revue du Lyonnais*, vol. VI, p. 455. La meilleure notice sur Pierre

Tolet est celle que donne M. Breghot de Lut dans les *Mélanges Biographiques et Littéraires pour servir à l'histoire de Lyon*, 1828, pp. 180-182.

J'ai déjà (p. 331) cité l'ode de Charles de Sainte-Marthe qui célèbre l'amitié de Dolet et de Tolet.

M.D.XLI.

21. **Novum Testamentum** Latinum. Lugduni, Stephani Dolet, 1541.

La seule autorité que je puisse citer ici est Le Long, Bibliotheca Sacra (Anvers, 1709), vol. I, p. 674; vol. II, p. 474. Il désigne ce livre comme ayant été vu par lui, et parle d'un exemplaire qui se trouve à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés. Tout ce qui concerne ce livre dans Maittaire, Née de la Rochelle, Masch, Nodier (Bibl. Sacrée) et ailleurs, semble être fondé sur le renseignement donné par Le Long; son assertion est si précise qu'il est difficile de supposer qu'il fasse erreur, néanmoins il est presque aussi difficile de supposer que le livre ait si complètement disparu qu'on ne puisse en retrouver la trace, surtout parce que ce n'était pas un ouvrage condamné ou destiné à être brûlé. Si un exemplaire de ce *Novum Testamentum* se trouvait réellement à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, il fut sans nul doute brûlé lors du grand incendie du 19 août 1794, dans lequel la plupart des livres imprimés furent détruits. Voyez Franklin : *Précis de l'histoire de la Bib. du Roi*, 2e édition, Paris 1875, p. 270.

22. **Dominicæ** Precationis Explanatio. Cum quibusdam aliis quæ sequens indicabit pagella. [*Marque de Dolet avec* SCABRA DOLO *sur la hache.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-16. Alternativement rondes et italiques. 200 pp. non chiffrées. Signature A-G.

Sur le recto du dernier feuillet *Lugduni, apud Steph. Doletum*, sur le verso marque de Dolet.

R. C. C.

Sur le verso du titre se trouve la table des matières; — Dominicæ precationis interpretatio; Meditatio in Psalmum Miserere mei Deus; Hieronymo Savonarola Ejusdem in Psalmum In te Domine speravi; Idem in Psalmum Qui regis Israel intende; Decalogi Interpretatio per brevis; Symboli Apostolici Exegesis paraphrastica; Paraphrasis Orationis Dominicæ; Alia Dominicæ Orationis Expositio.

Les seuls écrivains qui aient fait mention de cette édition de Dolet, sont Née de la Rochelle et Johann Bartholomæus Riederer dans : Nachrichten zur Kirchen Gelehrten und Buecher-Geschichte aus gedruckten und ungedruckten schriften gesammelt. (4 vol.) Altdorf. 1763-1768. (Brit. Mus.) Vol. I, pp. [illegible], contient une description détaillée du livre et de son contenu, d'accord sur ce dernier point avec Née de la Rochelle.

La plus grande partie du livre comprend les opuscules bien connus de Savonarole. Il n'offre aucune ressemblance avec le *Cato Christianus*, c'est une réimpression d'un ouvrage de piété très populaire, fréquemment imprimé par S. Gryphius et par d'autres, et mis à l'*Index*. Riederer dit en effet que le *Domi-*

nicæ Precationis expositio est « très protestant », mais l'extrait qu'il donne à l'appui de son assertion ne le prouve guère, on n'y trouve pas autre chose que ces généralités sur lesquelles catholiques et protestants sont d'accord. Riederer dit que les initiales P. M. (Philippe Mélanchthon) figurent après la paraphrase de l'Oraison Dominicale, mais elles ne se trouvent pas dans mon exemplaire. Il dit encore que la courte exposition qui suit et qui termine le livre est également de Mélanchthon. Cela expliquerait pourquoi le livre fut mis à l'Index.

23. **Stephani Doleti** Galli Aurelii Liber unus De officio Legati quem vulgô Ambassiatorem vocant. Et item alter De immunitate Legatorum. Et item alius De legationibus Joannis Langiachi, Episcopi Lemovicensis. [*Marque avec bordure et devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-4°. *De off. leg.* et *De immun. leg.* Caractères romains; *De leg. Jo. Langiachi* Italiques. 48 pp. Signatures a-f deux. Verso du titre en blanc. Pp. 3-46 chiffrées (mais la pagination est pleine de fautes). 1 p. en blanc, 1 p. marque avec bordure, au-dessous *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Gaignat, 927; 9 liv. 5 sols. — Heber, pt. i. 2263; 2 sh. 6 pence.

24. **Rhetoricorum** ad Herennium libri quatuor M. T. **Ciceroni** ascripti doctiss. plurimorum judicio. Ejusdem De inventione lib. II. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-8°. Italiques. 274, 14 pp. Signatures A.-S. pp. 3-274 texte. Puis viennent 2 pages: Steph. Doletus Lectori. 9 pp. Index. 1 p. en blanc, sur le dernier feuillet (manquant dans mon exempl.) devait se trouver la marque de Dolet.

R. C. C.

Maccarthy, 2275; 25 fr. 50. c.

Dans la préface au lecteur Dolet attaque Floridus Sabinus et d'autres personnes qui niaient que la Rhétorique *ad Herennium* fût de Cicéron.

25. **C. Suetonii Tranquilli** XII Cæsares. Ad veterum codicum spectatam, atque probatam fidem, summa virorum multorum doctissimorum diligentia recogniti: quorum quidem Elenchum proxima statim pagina reperies. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-8°. Italiques. 560 pp. (528 chiffrées, suivies de 32 non chiffrées). Signatures a-z, A-M quatre. Dernière page, marque avec bordure; au-dessous *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. (Exempl. de Morante). — Brit. Mus.

Pinelli, 7869: 1 sh. 6 pence. — Maccarthy, 4400; 2 fr. 20 c. — Morante (1878), 2796; 20 fr. (a coûté 68 réaux). — Crevenna, 6307; 1 fl. — Wodhull (exempl. de Crevenna) 2450; 2 sh.

Boulmier et d'autres disent que cette édition est « *faite d'après celle de Gryphius* 1537 ». Mais il y a erreur, comme on le voit en comparant les deux éditions. Ce n'est pas une simple réimpression, mais une édition indépendante faite par Jean Raynier, qui a ajouté des observations marginales et des scolies qui ne se trouvent pas dans l'édition de Gryphius de 1537. Outre Suétone, avec préface et notes d'Erasme, l'édition comprend le *De Romanis principibus* d'Egnatius et ses annotations sur Suétone.

26. **Pandora Jani Oliverii** Andium Hierophantæ. [*Marque avec bordure et devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-4°. Italiques (excepté pp. 5-9 caractères romains). 52 pp. (non chiffrées, 2 non chiffrées). Signatures a-f deux, g un. Pp. 3, 4, préface par Dolet adressée au Chancelier Fr. Olivier, neveu de l'auteur. Dernière page marque avec bordure; au-dessous, *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Yemeniz, 1521; 36 fr.

Bull. du Bib. (1858), p. 237; 18 fr.

C'est l'édition originale de ce livre rare. Réimprimé à Paris par Les Angeliers en 1542 (Heber, pt. i. 4083; 8 sh.), et (suivant Brunet et la Biog. Univ.) de nouveau à Reims en 1618. (Mais suivant Graesse la réimpression de Reims était la traduction de Michel.) Il fut traduit en français par Guillaume Michel *de Tours* (Paris, Les Angeliers, 1542), et ensuite par Pierre Bouchet (Poitiers, 1548).

27. **Gentiani Herveti** Aurelii quaedam opuscula. Quorum index proxima statim pagina sequetur. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Stephanum Doletum, 1541.

In-8°. Italiques. 112 pp. Signatures A-G quatre.

Au verso du titre Sequitur opusculorum descriptio, Oratio de patientia, Oratio de vitando otio, Oratio de grati animi virtute: Item ab eo traducti e Græco, Basilii magni sermo adversus irascentes, Basilii quoque magni sermo de invidia. Et item e Græco versa ab eodem: Sophoclis Antigone. Ad extremum Herveti ejusdem Epigrammata aliquot. Pp. 3-5 Epistola nuncupatoria adressée au Cardinal *a Bauma*, datée *Calend. Decembris* 1540. P. 110 vale latine, *Stephani Doleti carmen ad Lectorem.* 1 p. en blanc; dernière page marque avec bordure; au-dessous, *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. (Exempl. de Morante). — Brit. Mus.

Crofts, 2162 (avec l'Antigone, voyez l'article suivant); 2 sh. — Crevenna (avec d'autres opuscules), 5375, 1 fl. — Morante, pt. i. 98, 45 fr. (1 août 1878 réaux) — Wodhull (exempl. de Crofts) 2395; 4 sh.

Bachelin-Deflorenne (1872, 1018; 60 fr. (Exempl. de Morante). — Gaudin (1885, avec l'Antigone) 30 fr.

Ce volume ne contient que les discours et les traductions de Saint-Basile. L'Antigone et les Epigrammes forment un volume séparé (voyez l'article suivant).

28. **Sophoclis** Antigone Tragœdia a **Gentiano Herveto** Aurelio traducta e Græco in Latinum. Ejusdem Herveti Epigrammata.

[*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-8°. Italiques. 72 pp. (les 16 dernières chiffrées par erreur 67-82). Signatures A-D quatre, E deux.

Dernière page marque avec bordure; au-dessous, *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C. — Brit. Mus. — Bib. Mazarine.

Bachelin-Deflorenne (1872), 2291; 80 fr. (exempl. de Morante, a coûté à M. de M. 264 réaux).

Après avoir examiné ce volume et le précédent, j'en suis arrivé à la conclusion que le second, l'*Antigone*, fut imprimé d'abord à part, et fut ensuite réuni au volume contenant les *Orationes* avec la traduction de Saint-Basile et qu'à ce dernier volume furent ajoutés un titre et une table des matières s'adaptant aux deux volumes.

Les épigrammes sont au nombre de trente-sept, et l'une d'elles est adressée à Dolet. Il est bon de noter cette marque d'estime venant d'un homme aussi savant et aussi orthodoxe que Gentian Hervet.

29. **Clenardi** Grammaticæ Institutiones Græcæ. Ejusdem item sequentia, Annotationes in nominum verborumque difficultates. Investigatio thematis in verbis anomalis, cum indice. Compendiosa et exacta syntaxeos ratio. [*Marque sans bordure mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-8°. Italiques. 160 pp. (les 6 dernières pages non chiffrées). Signatures A-K quatre. Au verso du titre, *Stephani Doleti carmen*. Au recto de la dernière feuille, *Lugduni Excudebat Stephanus Doletus Gallus Aurelius*, 1541. Au verso, marque avec bordure; au-dessous, *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C.

Je ne trouve cette édition mentionnée nulle part. Les *Institutiones* et les *Meditationes* étaient deux des livres grecs les plus populaires de l'époque, à l'usage des étudiants.

30. **Clenardi** Meditationes Græcæ in artem Grammaticam. Eæ in eorum gratiam, qui viva præceptoris voce destituti sunt. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-8°. Italiques. 144 pp. (les 3 dernières non chiffrées). Signatures a-i quatre. Dernière page marque avec bordure; au-dessous, *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C.

Didot (1883), 294; 120 fr.

Ce livre, bien que moins populaire que les *Institutiones*, eut de nombreuses éditions. Il comprend l'Épître de Saint-Basile *De vita in solitudine agenda*, en grec, avec une traduction latine littérale de Clénard et une traduction plus élégante par Budé, et une analyse grammaticale de chaque phrase.

31. **Laurentii Vallæ** Elegantiæ latinæ linguæ. Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

De tous ceux qui ont parlé de ce livre, Maittaire (*Annales*, vol. III, p. [illegible]) paraît être le seul qui en ait vu un exemplaire. Il dit qu'il est dédié par Dolet à Jean Reynier, dont les notes sembleraient être ajoutées à cette édition. La dédicace est datée de *Lugduni Calend. Decemb. anno* 1541. Maittaire en donne un extrait : Tu sane Vallam etiam ipsum sexcentis mendis antea infuscatum primo suo splendori restituisti. . . . . Tua tibi dicamus : nempe Vallam a te quam diligentissime atque accuratissime castigatum, et il ajoute que cette édition fut réimprimée en 1543, à Lyon, par Guillaume Rouille. Une édition des *Elegantiæ* des Vallæ, avec les notes de Dolet et autres savants, fut publiée à Cologne par *Jean Gymnicus* en 1545, et réimprimée par Fabricius dans la même ville en 1563. Mais les notes de Dolet dans ces éditions sont toutes extraites de ses Commentaires.

32. **Tabulæ Poeticæ Joannis Murmellii** Ruremundensis pleraque alia, quæ hic liber habet, sequens statim pagina non obscure demonstrabit, adjectis numeris, ubi quicque nullo negotio reperias. [*Marque de Dolet sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1541.

In-8°. Italiques. 48 pp. Signatures A, B, C quatre.

Dernière page, marque de Dolet avec bordure ; au-dessous *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat.

L'exemplaire que je possède n'est pas rogné. Il provient des collections de de M. Luzarche (Cat. n° 2129) ; 22 fr., et du comte de Lagondie (dont les armes sont empreintes sur les plats).

Le livre, qui est une réimpression d'un des plus populaires *Gradus ad Parnassum* de l'époque, eut plusieurs éditions.

33. **Maturinii Corderii** de corrupti serm. emendatione et Latine loquendi ratione liber ; Lugduni apud Steph. Doletum, 1541.

In-8°. 624 pp.

Art. Cordier dans *La France Protestante*, 2e édit. Col. [illegible].

34. **La Maniere** de bien traduire d'une langue en aultre. D'advantage. De la punctuation de la langue Francoyse. Plus. Des accent d'ycelle. Le tout faict par **Estienne Dolet**, natif d'Orleans. [*Marque avec bordure et devise.*] A Lyon, ches Dolet mesme M.D.XLI. Avec privileige pour dix ans.

In-4°. Caractères romains. 40 pp. Signatures a-e deux.

R. C. C. Exemplaire Coste (N° [illegible], [illegible] fr.), Caillhava (N° 218, [illegible] fr.) et Behague (N° [illegible], 152 fr.), Didot (1881), 111 ; [illegible] fr.

La seconde édition donnée par Dolet est une réimpression exacte de celle de 1540.

35. **L'Anatomie** des os du Corps Humain. Autheur Galien. Nouvellement traduicte de Latin en Francoys par monsieur maistre

Jehan **Canappe**, Docteur en Medecine. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1541. Avec privileige pour dix ans.

Petit in-8°. Italiques. 48 pp. Signatures A-C quatre. (Dans la préface Canappe parle des traductions du 6e livre de Paul Éginète, des deux livres de Galien sur les tumeurs et sur la phlébotomie qui avaient été traduits par Tolet et imprimés par Dolet comme traduits par « *ung mien amy.* ») La dernière page n'est pas chiffrée. Marque avec bordure ; au-dessous, *Doletus*, *Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat.

Yemeniz, 785 ; 98 fr.

Réimprimé à Lyon par Benoist Rigaud, 1588. D'après le Bull. du Bouquiniste, 1878, p. 327, N° 2162, ce livre avait déjà été imprimé en 1540 à Paris par Denys Janot. Néanmoins je crois que l'édition de Dolet fut la première. On remarquera que sur le titre il réclame un privilège de dix ans, qu'il n'aurait pu demander si le livre avait paru auparavant, et que dans d'autres cas analogues il ne réclame pas ce privilège.

C'est la première des traductions de traités médicaux de Canappe que Dolet imprima et qui fut suivie par plusieurs autres (Voyez Nos 36, 68, 69, 71). En 1539 ou avant, des traductions du troisième et de plusieurs autres livres de la Thérapeutique de Galien avaient paru qui sont attribués par erreur à Dolet dans le *Cat. des livres rares et singulieres du Cabinet de M. Filheul* (Paris, Dessain, 1779, in-8o), N° 631. Une note manuscrite de Née de la Rochelle dans l'exemplaire de la *Vie de Dolet* de M. Baudrier donne le titre de cette traduction du troisième livre : — « Le troisième livre de la Therapeutique, ou Methode curatoire de Claude Galien, prince des Medecins, auquel est singulièrement traictee la cure des ulceres. On les vend a Lyon en Rue Merciere chez Guillaume de Quelques, Libraire » ; et il ajoute que derrière le titre se trouve une lettre de Dolet adressée à Canappe, datée de janvier 1539, et qu'à la fin on lit : *Imprime a Lyon par Jehan Barbou*, 1539. » Ce fut sans doute la lettre de Dolet qui donna naissance à l'erreur qu'on trouve dans le *Cat. Filheul.* J'ai découvert à la Bib. Nat. un exemplaire imparfait de ce livre, malheureusement *sans* titre, qui outre le 3e contient le 4e, le 5e, le 6e et le 13e livre de la Thérapeutique, le tout imprimé par Barbou en 1539, et vendu par Guillaume de Quelques. Avec ce volume on a relié *Le deuxiesme livre de Claude Galien intitulé l'art curatoire a Glaucon. On les vend a Lyon chez Guillaume de Quelques* (s. d., mais la dernière page manque). Et *Le quatorzieme livre de la methode de Therapeutique de Claude Galien. Lugduni, apud Gulielmum de Quelques, anno M.DXXX.VIII.* (Aucun de ces livres ne figure dans les deux volumes déjà imprimés du *Catalogue des Sciences Médicales*, de la Bib. Nat., mais le volume est chiffré T. e. $\frac{17}{216}$.) Le 6e livre contient deux figures, le *Glottotomon*, *l'invention de Me François Rabelais, docteur en Médecine*, l'autre le *syringotome*. Les noms des traducteurs de ces livres ne sont pas donnés, mais le 4e et le 5e passent pour être *translatés par Philiatros.* Une édition antérieure du 4e et peut-être du 5e et du 6e livres est notée dans le Bull. du Bib., 1858, p. 1298; le 4e, *Lyon Fr. Juste*, 1537; le 5e, *Lyon, Pierre de Saincte Lucie*, s. d.; et le 6e s. l. n. d. (n° 786, l'exemplaire de Yemeniz semble être pareil). Une note de M. Briquet dit que les traductions des différents livres sont dues à différents traducteurs. Je croyais que le traducteur était Guillaume Chrestien, qui, vers cette époque, publia, outre divers autres ouvrages médicaux,

plusieurs traductions de Galien et d'Hippocrate, notamment *Perioche des sept premiers Livres de la Therapeutique de Galien*, Paris, Denys Janot (Niceron, vol. 34); mais j'ai trouvé à la Bib. Nat. *Le second Livre de Claude Galien... mis en François par Guillaume Chrestien, medecin* (Paris), Chaudière 1549 (non mentionné dans aucune des listes de ses œuvres que j'ai vues). De plus c'est une traduction toute différente de celle publiée par de Quelques, que Chrestien ne semble pas avoir connue. D'après le Supplément à Brunet (Vol. II, col. 374), «Rabelais est incontestablement l'auteur de cette traduction. C'est lui-même qui s'est désigné sous le nom de Philiatrus».

36. **Du mouvement** des muscles livres deux. Autheur Galien. Nouvellement traduict de latin en françoys par Monsieur maistre Jehan **Canappe**, Docteur en Medecine. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1541. Avec privileige pour dix ans.

In-8°. Italiques. 88 pp (les 3 dernières sont chiffrées). Signatures [illegible] F deux, pp. 3-8. Dédicace en latin, *Joannes Canapeus, Gulielmo R[illegible] Monspessulano Medico*, datée *Lugduni Calend. Martii...*, 1541. 1 page marque de Dolet.

Bib. Nat. (Imparfait, manquent pp. [illegible]).

Dans le Bull. du Bouquiniste, 1878, p. [illegible], n° [illegible], on trouve *Du mouvement des muscles par Jehan Canappe*, 1541, 64 *ff. in-8° caractères gothiques*. Que cette édition ou celle de Dolet soit l'édition originale, je ne puis le dire avec certitude; mais comme le privilège royal est réclamé par Dolet, nous pouvons conclure que son édition était l'édition originale. Elle fut réimprimée *à Lyon, chez Sulpice Sabon par Antoine Constantin* (Yemeniz, 784), où elle figure comme *sans date*. Brunet cependant donne la date de 1541. C'est évidemment une erreur. Le livre est postérieur de plusieurs années. Brunet a été trompé par la date de la préface.

M.D.XLII.

37. De Comparanda Eloquentia Opusculum. **Francisco Revergato** Autore. [*Marque sans bordure, mais avec devise*]. Lugduni, apud Stephanum Doletum, 1542.

In-8°. Caractères romains. 48 pp. Signatures [illegible].

PP. [illegible], *Francisci Revergati De comparanda Eloquentia ad Jacobum Bordingum et Claud. Baduellum Præfatio*; pp. [illegible], *De comparanda Eloquentia Dialogus*; pp. 37-47, *Franc. Revergati in conscribendis epistolis Exercitatio*. Dernière page, marque avec bordure, au-dessous, *Doletus, Durior*, etc.

Bib. Nat.

Je ne trouve nulle part aucune mention de ce livre. On sait dans la préface que Revergat venait d'être étudiant à Nîmes sous Baduel, et que ses maîtres, surtout *Frater Gulielmus* (peut-être Guillaume Bigot, qui était alors professeur

à Nîmes), avaient voulu lui faire une série de conférences sur l'éloquence (c'est-à-dire sur la composition latine), mais qu'ils avaient été entravés par la méchanceté de ses ennemis, et que sur ce ses amis l'avaient poussé à écrire un essai sur ce sujet.

Les interlocuteurs du *Dialogus* sont l'auteur et *Frater Gulielmus*. Il y est question comme d'un homme «qui jam non minorem laudem in lingua Gallica videtur assecutus quam in Latina». Les épîtres qui terminent le volume sont toutes écrites de Carpentras. Toutes, sauf la dernière, sont adressées *Amico*. Dans l'une, l'auteur parle de *Podianus consobrinus tuus*, *Joannes Ribotus felix tuæ cognatus*, *Boyssonus familiaris meus*, *Noalhus gener tuus*. Dans une autre, écrite apparemment à Bording, il parle de Baduel et de Bigot. La dernière et la plus longue est adressée *Franc. Revergatus Claud. Baduello præceptori suo*, *collegii Nemausenis rectorii*. Dans celle-ci il parle de *ea facultas vehementiaque dicendi qua in suo iambico utitur Doletus*.

La seule mention que j'aie trouvée de Revergat n'a rien de très flatteur. Il se montre qu'en 1544 il obtint le prix de l'Églantine aux Jeux Floraux de Toulouse pour son *Chant Royal*. Voici ce que dit sur son compte M. du Mège (Histoire des Instit. de Toulouse, vol. 4, p. 308) : «François Revergat qui obtint l'églantine est l'auteur d'un Chant Royal plus ridicule encore que celui de Forcadel. Il voulut représenter poétiquement *l'incarnation du verbe*, et il se servit des personnages de la fable. Dans son poème Jupiter est le père éternel, Andromède la nature, et la Sainte Vierge est Danaé.»

38. **Libellus** de moribus in mensa servandis Joanne **Sulpitio** Verulano autore cum familiarissima et rudi juventuti aptissima elucidatione Gallico-latina Guil. **Durandi** [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Stephanum Doletum, 1542.

In-8°. 56 pp.

Je n'ai pu trouver d'autre exemplaire de ce livre que celui de M. Coste, 300 (6 fr.), — puis fut ensuite celui de Didot (1883), 203 ; 100 fr. Le texte de l'opuscule de Sulpicius avait été souvent réimprimé auparavant, mais c'est là l'édition originale de Guillaume Durand. Elle contient une dédicace à la louange de Dolet, datée *Lugduni, Cal. Quintil.* 1542. Elle devint très populaire et fut fréquemment réimprimée dans les trente années qui suivirent. Voici les éditions que je connais ou que j'ai notées dans les catalogues :

1548. (T. Payen?). Lugduni, in-8°. (Pinelli, 10,209.)
1554. Claud. Marchant. Lugduni. (Draudius, p. 1187, chiffrée par erreur 1087.)
1555. C. Stephanus. Paris, in-8°. (R. C. C.; Yemeniz, 1215.)
1560. M. Menier. Paris, in-8°. (R. C. C.)
1563. G. Buon. Paris, in-8°. (Bib. Mazarine.)
1564. R. Stephanus. Paris, in-8°. (Renouard, Annal. des Estienne.)
1570. G. Buon. Paris, in-8°. (R. C. C., exempl. d'Heber; Bib. Nat.)
1573. G. Buon. Paris, in-8°. (Bib. de Roanne.)
1574. R. Stephanus. Paris, in-8°. (R. C. C., exempl. de Renard, 399, noté par erreur dans le catalogue comme étant de 1581.)
1577. G. Buon. Paris, in-8°. (Bib. Mazarine.)

Duverdier note une édition de T. Payen, Lyon, mais sans donner de date. Je suppose que c'est l'édition du catalogue Pinelli, où le nom de l'imprimeur n'est

pas donné. Des éditions ci-dessus, les sept que j'ai vues ont chacune la dédicace à Dolet (dans l'édition de 1570 elle est datée par erreur 1541). L'édition d'Estienne de 1555 est omise par Renouard.

39. **Cl. Baduelli** Oratio Funebris in funere Floretæ Sarrasiæ Habita. Epitaphia nonnulla de eadem. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud Steph. Doletum, 1542.

Sur cet opuscule très rare voyez: *Claude Baduel et la Réforme des Études* par M. Gaufres. Paris, 1886. In 8°. La seule autre mention que j'en ai trouvée est dans Haag (La France Protestante, art. Baduel). Je ne connais que la réimpression accompagnée d'une traduction française, publiée à Montpellier en 1860, dont un exemplaire se trouve à la Bib. Nat. et un autre à la Bib. publique de Montpellier. M. Gundisy, conservateur de la bibliothèque de Montpellier, a bien voulu me faire savoir que l'exemplaire original qui a servi à cette réimpression se trouvait autrefois dans la bibliothèque de Montcalm, qui fut vendue il y a quelques années. De la même source j'apprends que le traducteur était M. Saurine, alors *juge d'instruction* à Montpellier, et que des cinquante exemplaires imprimés, tous presque furent consumés par un incendie qui brûla la maison de M. Saurine.

Une traduction plus ancienne est mentionnée par Duverdier (art. Ch. Rosset), et le titre est ainsi donné dans le supplément à Brunet: « Oraison funèbre sur le trespas de vertueuse dame, Dame Florete Sarrasie, premièrement faicte en latin par Claude Baduel, et depuis traduicte en langue Françoyse par Ch. Rosset. » Lyon, Jean de Tournes, 1546. pet. in-4° de 42 pp.

40. **De Antiquo** Statu Burgundiæ Liber. Per Gulielmum **Paradinum** virum eruditionis multæ atque judicii non vulgaris. [*Marque avec bordure et devise.*] Lugduni, apud Stephanum Doletum, 1542. Cum privilegio Regio.

In-4°. Caractères romains. 168 pp. (les 10 dernières non chiffrées). Signatures A-V deux. pp. 3, 4, dédicace de Dolet, *Francisco Montelunæ Gallia cancellario*, dat. *Cal. Novemb.* 1542; pp. 3-158 texte. 8 pp. index. 1 page en blanc. A la dernière page marque avec bordure; au-dessous: *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Crevenna, 6482; 1 fl. 14. — Sunderland, 6207; 1 sh. — Woodhull, 18[illegible]; 1 sh.

Ball. du Bib., 1846, p. 628, 36 fr.

Ce livre fut réimprimé sous le même titre (in-8°, Bâle) sans nom d'imprimeur ni date (mais en 1555 environ). (R. C. C.) La réimpression contient la préface de Dolet; et plusieurs courts opuscules y sont joints. Deux exemplaires de l'édition de Bâle se trouvaient dans la collection Hoffer (Part. I, [illegible], et Part. II, [illegible]), et dans le catalogue la date donnée est 1542. L'erreur provient de ce que la date de la préface de Dolet a été prise par erreur pour celle de la publication du volume.

41. **Le Nouveau Testament** imprimé par Dolet en françoys.

Nous connaissons ce livre par la mention qui en est faite dans le procès-verbal de juin 1543 (Procès d'Estienne Dolet, p. 9) et dans les diverses condamnations

dont il a été l'objet. Par le décret du Parlement de Paris du 14 février 1543 (1544), il fut condamné à être consumé (*Procès*, p. 30; et aussi *D'Argentré*, *Col. Jud.*, vol. 2, pt. 1, pp. 133, 134, qui toutefois fait des erreurs dans sa citation, plusieurs mots sont omis, ce qui fait croire que seul le *Sommaire du Nouveau Testament* fut condamné). Il est encore inséré dans le catalogue des livres censurés la même année. Ibid., p. 135. Voici la description qui se trouve dans ce catalogue : « 36. Nouveau Testament imprimé à Lyon par Estienne Dolet. 37. Le contenu en cette seconde partie du Nouveau Testament. » Il paraît encore dans le catalogue des livres censurés en 1551 (Ibid. p. 174) et dans le catalogue des livres condamnés par l'Inquisition à Toulouse en 1548 ou en 1549, imprimé par M. de Fréville dans la *Police des Livres*, Paris, 1853, p. 16. Le n° 26 de ce catalogue est ainsi libellé : « Les nouveaux testamentz imprimez par *Dalet*, Christophorum de Rimondia, Joannem Lul ou aultres, plains d'erreurs et d'hérésies, ou bien dangereux de y induire. » *Dalet* est évidemment une erreur de copiste pour *Dolet*.

Née de la Rochelle rectifie l'erreur de Calmet (Dict. de la Bible, 1730, vol. IV, p. 331), qui dit que ce livre parut vers 1546, mais il se trompe lui-même quand il dit qu'il fut imprimé avant le 2 mars 1542, puisqu'il est inséré dans le catalogue des livres censurés de cette date ; il ne s'est pas souvenu que la date du 2 mars 1542 était, *nouveau style*, le 2 mars 1543, et il n'y a pas de doute que le livre fut imprimé *avant* cette date et *après* le 3 mai 1542, date de la préface des *Epistres et Evangiles* de Dolet, dans laquelle il annonce qu'il a l'intention d'imprimer toute la Bible en petit format avant trois ou quatre mois. Il est probable que le Nouveau Testament devait être une partie de la Bible en petit format et que cette publication ne fut pas terminée ou ne parut pas, mais fut saisie avec les autres livres de Dolet peu après son arrestation en 1542 et fut brûlée sur le parvis de Notre-Dame au mois de février suivant. Cela explique la disparition complète de toute l'impression. Un exemplaire d'une édition datée de 1539 se trouve à la Bib. Sainte-Geneviève et un second exemplaire au Brit. Mus. qui, suivant M. Dufour (*Cathéchisme français de Calvin*, p. CXXII), provient des presses de Dolet. Mais ni comme format, papier, caractères, lettres initiales, ni autrement ce livre ne ressemble à aucun des livres imprimés ou supposés imprimés par Dolet.

42. **Le Sommaire** du viel et nouveau Testament. Imprimé par Dolet.

Ce livre ne nous est connu que par la mention qui en est faite dans la lettre de pardon de juin 1543, où il figure comme étant un des livres imprimés par Dolet et ayant servi à le faire condamner (*Procès*, p. 9), et dans le décret du 14 février 1543 (1544) (*Procès*, p. 29, et D'Argentré, *Coll. Jud.*, vol. II, pl. 1, p. 134), par lequel il fut condamné à être brûlé. Comme il ne figure dans aucun catalogue des livres hérétiques cités dans la note du paragraphe 41, je conjecture qu'il était en cours de publication, quand il fut saisi après l'arrestation de Dolet en 1542, et ne fut jamais achevé et publié.

43. **Les Epistres** et Evangiles des cinquante & deux dimenches de l'an avecques briefves & tresutiles expositions d'ycelles. [*Medaillon de Jésus-Christ tenant la croix, avec ces mots au-dessous dans*

le médaillon : Si quis sitit veniat ad me et bibat. Joan. 7.] A Lyon, chez Estienne Dolet, 1542. Avecq privileige du Roi.

In-16. Caractères romains. 656 pp. Signatures a-z, A-S.

P. 2, liste des sermons ou exhortations contenues en ce présent Traicté, oultre les cinquante et deux Dimenches de l'an ; pp. 3, 4, préface de Dolet, commençant par ces mots : *Estienne Dolet au lecteur Chrestien salut* ; pp. 5-[illegible] Les Epistres et Evangiles et les expositions (ou exhortations) ; pp. 595-655, Les sermons ou exhortations de nouveau adjoustes.

R. C. C.

Un exemplaire de ce livre se trouve dans le *Catalogue imprimé de la Bib. du Roi*, Théologie, vol. I, A. [illegible] mais il n'est plus à la Bib. Nat., il a été perdu il y a bien des années. Un exemplaire figure au catalogue Yemeniz, n° [illegible], mais à la vente on ne put le trouver. Il fut plus tard dans la collection de M. Renard, à la vente duquel je l'achetai pour 265 fr.

L'épître de Dolet *Au lecteur Chrestien* est datée de *Lyon* le III de mai [illegible] et dans cette préface il promet de « *rendre parfaict la Bible en petite forme dedans troys ou quatre moys et en grande forme dedans huit et desormais ne tiendra qu'en toy si tu n'as continuellement la parolle de Dieu devant les yeulx. La quelle tu doibs recepvoir en toute reverence comme la vraye nourriture de ton ame.* »

Ce livre, qui, par La Croix du Maine, Du Verdier et autres, est attribué à Dolet lui-même, n'est cependant, comme Née de la Rochelle l'a supposé le premier, qu'une réimpression de l'ouvrage de Le Fèvre d'Etaples, imprimé pour la première fois en 1523. Cependant M. de Fréville (*La Police des Livres*, p. [illegible]) affirme qu'il diffère de celui de Le Fèvre. Il semble cependant n'avoir d'autre autorité à citer que le catalogue des livres censurés en 1551 et le *Catalogue de la Bib. du Roi*. Il serait à souhaiter qu'on pût comparer les deux livres, mais leur rareté fait qu'on ne peut guère espérer cela. J'ai cherché en vain un exemplaire du Le Fèvre de 1523, et un second exemplaire du livre imprimé par Dolet. Mais les traductions du livre de Dolet sont certainement empruntées à la traduction du Nouveau Testament de Le Fèvre. Outre ce qui est annoncé sur le titre, le livre contient : *Sermons ou Exhortations* pour différentes fêtes, commençant par une exhortation sur la Nativité de Notre-Seigneur.

44. **Psalmes** du Royal Prophete David. Fidelement traduicts de Latin en Francoys. Auxquelz est adiouxte son argument & sommaire a chascun particulierement. [*Une petite gravure sur bois ronde, au bas David à genoux, sa harpe à côté de lui ; au-dessus Dieu le Père, tenant une banderole sur laquelle on lit : Delevi peccatum tuum.*] Chez Estienne Dolet à Lyon, 1542. Avec privileige du Roy.

In-16 ou in-32. Caractères romains. 384 pp. Sig. A-Z, aa quatre. [Pagination pleine d'erreurs, e. g. va de 67 à 78.]

Pp. 3-6, *Estienne Dolet au lecteur Chrestien* ; 7-341, Traductions des Psaumes divisés en cinq livres ; 342-368, *Nous avons adiouste au livre des Psalmes les cantiques lequelz on chante journellement aux églises* ; puis en français le *Benedicite*, le *Confitebor* (d'Isaïe XII), le chant d'Ezechias, le chant d'Anna, le chant

de Moïse, le chant d'Habakkuk, le *Magnificat*, le *Benedictus*, le *Nunc Dimittis*, et le *Te Deum*; 369-391, *Opuscule de Sainct Athanase sur les Psalmes de David. C'est asscavoir comme on les peult accommoder aux affaires humains. Opuscule premierement traduict de Grec en Latin par Politian et de Latin en Françoys par Estienne Dolet.* Il se termine (à la page chiffrée 391) avec *Tel est le style du Royal Prophète David; le tout à l'utilité des hommes.* 2 pp. en blanc. Dernière page marque de Dolet sans bordure, mais avec les mots SCABRA DOLO inscrits sur la doloire. Au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

Brit. Mus. (Un exemplaire se trouvait autrefois à la Bib. Nat., mais il manque depuis quelques années.)

Heber; 18 fr. 50 c. — Cailhava, 8; 90 fr. — Didot (1879), 62; 260 fr. — Exempl. cité dans le Suppl. à Brunet comme vendu en 1872 pour 225 fr.

Graesse (*Trésor des Livres rares*, art. *Psalterium*, vol. V, p. 481), dans son désir de relever les erreurs de Brunet, dit par erreur de ce livre et de la Paraphrase de Campensis citée plus bas : « Ces deux articles cités par M. Brunet ne font qu'un seul. Uniquement le format avait été indiqué différemment dans les deux catalogues de Heber et de Veinant. » Brunet a tout à fait raison de faire une distinction entre les deux livres; un exemplaire de chacun d'eux se trouve au Brit. Mus.; ils diffèrent entièrement. Cette traduction peut être due à Dolet, celle de l'Opuscule de Saint-Athanase est de lui, mais je crois qu'il aurait indiqué comme étant de lui les traductions des Psaumes et des Cantiques, si elles avaient été faites par lui.

45. **Paraphrase** c'est a dire claire et briefve interpretation sur les **Psalmes** de David. Item Aultre interpretation Paraphrastique sur l'ecclesiaste de Salomon. Le tout faict par **Campensis.** [*Marque sans bordure, avec* SCABRA DOLO *sur la doloire.*] A Lyon, ches Estienne Dolet, 1542.

In-16 ou in-32. Caractères romains. 448 pp. Sig. A-Z, a-e quatre.

Pp. 3-8, *Estienne Dolet au Lecteur Chrestien;* 9-403, *Psalmes de David paraphrases par Campensis;* 404-446, *Exposition paraphrastique sur l'ecclesiaste du sage Salomon selon la verite Hebraicque composée par Jehan Campensi et nouvellement translatée de Latin en Françoys.* 1 page en blanc. Dernière page, marque (comme sur le titre); au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

Brit. Mus.

Veinant, 40 fr. — Chedeau, 5; 145 fr. — Radziwill, 145 fr. — Desq; 100 fr. — Huillard; 28 fr. — Renard, 11; 400 fr.

Cette traduction de la paraphrase de Campensis avait paru avant (mais sans la préface de Dolet) en 1534, sans indication de lieu ou nom d'imprimeur (Bib. Nat.). Elle fut réimprimée à Anvers par Jehan Gymnick en 1556 avec la préface de Dolet, mais son nom n'est pas mentionné. (Un exemplaire imparfait de ce livre se trouve au Brit. Mus.) Une autre réimpression (Anvers, Jehan Steelsius, 1543) se trouvait dans la collection Cailhava (Cat. n° 9), c'est apparemment le même qui fut vendu à la vente Libri (1859) pour 18 sh.

Quoique le format et les caractères de ce volume soient les mêmes que ceux du dernier article, celui-ci est imprimé avec plus de soin et offre moins de fautes d'impression.

46. **L'Internelle Consolation**. Œuvre divisée en deux parties & necessaire a tout esprit Chrestien. Imprimée à Lyon chez Estienne Dolet, 1542.

In-16. Caractères romains. 38[illegible] pp.

PP. 3, 4, *Estienne Dolet au lecteur Chrestien salut*; pp. [illegible], texte des trois parties; 18 pp. non chiffrées, la table et deux dixains de Dolet. Sur la dernière page, la petite marque de Dolet avec les mots SCABRA DOLO sur la doloire; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

Bib. Nat.

Je donne le titre de livre d'après Duverdier, Bibliothèque Françaises, [illegible] édit. de Rigoley de Juvigny, vol. IV, p. 562), car le seul exemplaire que j'en connaisse est celui de la *Bib. Nat.*, dont le titre manque. Je crois que c'est celui qui appartenait autrefois à M. Haillet de Couronne et qui passa à M. Barbier, lequel en a parlé longuement dans sa *Dissertation sur soixante traductions Françaises de l'imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1812), pp. 119-121.

Ces phrases se lisent à la fin du volume, avant les dixains :

« Ce present œuvre fut achevé d'imprimer à Lyon, l'an de grace mil cinq cents, quarante, et deux, chez Estienne Dolet, detenu pour lors aux prisons de Rouenne, et ce par l'enuye et calumnie d'aulcuns maistres imprimeurs (ou pour mieulx dire, barbouilleurs) et libraires dudict lieu, contre lesquelz il feit, estant prisonnier, les deux dixains qui s'ensuyvent.

« Dixain d'Estienne Dolet durant sa captivité aux prisons de Lyon. Laquelle infortune luy fut brassié aucuns enuyeulx de son bien et honneur. »

Draudius dans sa *Bibliotheca Exotica* (1625), d'après Barbier, place ce livre au nombre des ouvrages français des théologiens protestants, et on l'a parfois attribué à Dolet lui-même. C'est cependant, comme M. Barbier le dit, simplement une réimpression d'anciennes traductions du *De Imitatione*. Quoique ce livre ne figure dans aucun des catalogues de livres censurés par la Faculté de Paris, il est inséré (n° 50) dans le catalogue des livres censurés par l'Inquisition de Toulouse, comme *L'Internelle Consolation imprimée par Dolet*. (Voy. La Police de Livres au XVIe siècle par L. de Frémille.) Ce fut sans doute la préface de Dolet ou ses dixains qui provoquèrent la censure, car l'orthodoxie du livre lui-même ne fut jamais mise en doute.

47. **Le Chevalier** Chrestien Premierement compose en Latin par **Erasme** : & depuis traduict en Françoys. [*Médaillon et inscription semblables à ceux du titre des* **Epistres et Evangiles**, *voir plus haut, n° 43.*] A Lyon, chez Estienne Dolet, 1542. Avec privileige du Roy, pour dix ans.

In-16. Caractères romains. 248 pp. [illegible]

R. C. C. (Exempl. de Didot.

La Vallière, [illegible], 3 liv. 11 sols. — Coste, [illegible]. — Cat. M. [illegible] (Techener), 1860, [illegible]. — Didot (1882), 121 : 120 fr.

Bull. du Bib., 1853, p. 301; 120 fr.

P. 2, Extrait du Privilège; f. 4, *Estienne Dolet au lecteur Chrestien*, où il y est dit : *ce present œuvre a été regardé par quelques ses censeur scandaleux*

ou illicite;) 5-48, Dédicace d'Erasme. Le texte commence à la page 49 et va jusqu'à la page 340. Sur la page suivante, *Cest œuvre fut imprimé l'an de grace Mil cinq cents quarante et deux, à Lyon chez Estienne Dolet, demeurant pour lors en la rue Merciere a l'enseigne de la Dolouere d'or.* Sur la dernière page, marque de Dolet, sans bordure, mais avec ces mots SCABRA DOLO sur la doloire. Au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

Cette traduction, attribuée par beaucoup d'écrivains à Dolet lui-même, est de Louis Berquin. Elle avait été d'abord imprimée par L'Empereur, Anvers, 1529; et une autre édition avait été donnée par De Tournes en 1542. (Voyez pour les différentes éditions Barbier, *Dict. des Anonymes*, 3e édit., vol. II, p. 102, et Bull. du Bib. 1860, p. 1210.)

48. **Le vrai** moyen de bien et catholiquement se confesser. Opuscule faict premierement en Latin par **Erasme** ; et depuis traduict en Françoys. A Lyon, ches Estienne Dolet, 1542.

In-16.

Duverdier cite cette traduction comme étant de Dolet, et dans le Supplément à Brunet (*Le Cat. des Foires de Francfort* est cité comme autorité), le titre est donné comme portant : *Traduict du latin d'Erasme par Estienne Dolet.* Née de la Rochelle cependant ne pense pas que ce fût lui le traducteur et en implique que son nom ne devait pas figurer sur le titre. Il est douteux toutefois que Née de la Rochelle en ait vu un exemplaire. Je ne puis en découvrir aucun. Dans la lettre de pardon de juin 1543 (*Procès*, p. 9), et dans le décret du parlement du 14 janvier 1543 (1544), (*Procès*, p. 30), il en est question comme d'un des livres imprimés par Dolet, *epitres liminaires excitatives a la lecture d'iceux*, ce qui montre qu'il n'était pas le traducteur, mais seulement l'auteur de l'*epitre liminaire.*

49. **Exhortation** à la lecture de sainctes Lettres : avec suffisante probation des docteurs de l'Eglise, qu'il est licite et necessaire ycelles estre translatées en langue vulgaire : et mesmement en la françoyse. A Lyon, ches Estienne Dolet, 1542.

In-16. Caractères romains. 128 pp. (les deux dernières non chiffrées).

Mel. de St. Céran; 54; 3 livres. — Heber, pt. IX, 973; 1 liv. 4 sh.

D'après Née de la Rochelle (p. 122), ce volume contient, outre l'*Exhortation*, 1. Traicté monstrant comme on se doibt apprester a la lecture des Escriptures sainctes et ce qu'on y doibt chercher; 2. Resolution d'une doubte sur ung passaige de la Sainte Escripture; 3. Sermon de la Providence premierement fait en Grec par S. Jehan Chrysostome et maintenant translaté en Langue Françoyse. Le tout est précédé d'une épître de Dolet au *Lecteur Chrestien.* Née de la Rochelle montre clairement que Dolet n'était pas l'auteur du livre. Un exemplaire figure au catalogue de la Bib. Hohendorfiana (pt. III n° 253), (sans doute aujourd'hui à la Bibliothèque de Vienne) avec la date de 1552, erreur pour 1542. Une réimpression avec un titre et une table des matières conformes à la description de Née de la Rochelle fut donnée *à Lyon par Balthasar Arnoullet* 1544 (in-16, 48 pp.). Il s'en trouve un exemplaire à la Bib. de l'Arsenal. Duver-

dier (vol. III, édit. de Rig. de Juvigny, p. 563) donne un long extrait du livre et cite une édition donnée par Balthasar Arnoullet, Lyon, 1544 (probablement une erreur pour 1544).

50. **Brief discours** de la Republique françoys desirant la lecture des livres de la Saincte Escripture luy estre loisible en sa langue vulgaire. Le dict discours est en rime. Avec un petit traicté en prose monstrant comme on se doibt apprester a la lecture des Escriptures Sainctes, et ce qu'on y doibt chercher. A Lyon, chez Estienne Dolet, 1542. In-16.

Tous ceux qui ont parlé de ce livre, y compris La Croix du Maine, Duverdier, Goujet, Niceron, Née de la Rochelle, Brunet, Haag et Boulmier, s'accordent pour dire qu'il est de 1544. Mais il est clair qu'aucun d'eux, si ce n'est Duverdier, n'en avait jamais vu un exemplaire, et la date n'a d'autre autorité que la sienne et celle de La Croix du Maine. Or le livre figure dans le catalogue des livre censurés par la Faculté de théologie de Paris entre le 25 décembre 1542 et le 2 mars 1542 (1543) N. S. (D'Argentré, t. II, pt. 1, p. 1[illegible]), où ces mots sont ajoutés, *qui semble de Dolet, a cause qu'il a fait l'epître preliminaire*. Il a dû donc paraître avant cette dernière date, et probablement en 1542. Afin d'échapper à cette difficulté, Brunet dit que l'édition de 1544, dont parle Duverdier, devait être une réimpression d'une édition antérieure de 1542. C'est possible, mais il est préférable de supposer que 1544 est une erreur pour 1542, plutôt que de croire qu'une seconde édition, qui a disparu aussi complètement que la première, ait paru en 1544. Elle figure de nouveau parmi les livres de Dolet, mais sans date, dans le catalogue de 1551 (D'Argentré, p. [illegible]).

Brunet, qui est suivi par Boulmier, dit que *l'Exhortation a la lecture des Sainctes Lettres* (no 40) est imprimée à la fin du *Brief Discours*. Ils semblent avoir confondu l'*Exhortation* et le *Petit traicté en prose* cité plus haut et que Née de la Rochelle nous dit expressément être un de ceux ajoutés aussi à l'*Exhortation*.

51. **Les prieres** et Oraisons de la Bible faictes par les Sainctes Peres, tant du Vieil que du Nouveau Testament. [*Marque de Dolet, sans bordure.*] A Lyon, Dolet 1542.

In-16. Caractères romains.

J'apprends par M. Baudrier qu'un exemplaire de ce livre est en la possession de M. Gaiffe, de Paris.

Voy. Née de la Rochelle, p. [illegible] et le catalogue des livres censurés en 1551 (D'Argentré, t. II, pt. 1, p. 177), où la date de l'édition de Dolet n'est pas donnée, mais une édition de J. de Tournes de 1544 est dite aussi.

52. **Livre de la Compaignie** des Penitens. Contenant l'ordre de recepvoir un Novice, matines de la Vierge Marie, l'office du Dimanche, lundy et jeudy, l'office du mardy et vendredy, l'office du mercredy et sabmedy, Prime, Sexte, Tierce, None, Vespres et Complie de nostre

dame : Mutation de l'office de l'Advent : Psalmes des degrez : Psalmes Penitentiaux : L'office des morts ; les offices des Mercredy Jeudy et Vendredy sainct : Hymnes de l'annee : Commemoration des Dimenches & des Saincts, Lyon, Estienne Dolet, 1542.

In-16. Caractères gothiques.

Duverdier (art. *Pénitens*); *Procès*, pp. 9 et 30; D'Argentré, t. II, pt. 1, pp. 133 et 134 (comme *Les heures de la Compaignie des penitens*, et sous ce titre condamné à être brûlé). Dans le Supplément à Brunet, cité d'après le *Cat. des Foires de Francfort* comme *La compagnie des penitens.*

53. **La Fontaine** de Vye. Lyon, Dolet, 1542.

Ce livre est mentionné parmi les *Livres dampnés et reprouvés* imprimés par Dolet, avec épîtres préliminaires de lui « *excitatives à la lecture d'iceux* » dans la lettre de pardon de juin 1543 (*Procès*, p. 9) et dans le décret du Parlement du 14 février 1543-4, condamné à être brûlé (*Procès*, p. 29; D'Argentré, t. II, pt. 1, p. 133). Il fut souvent réimprimé : —

La Fontaine de Vie de laquelle ressourdent trés doulces consolations singulierement necessaires aux cœurs affligez. De Tournes 1543. (Brunet.)

La Fontaine de Vie et de vertu extraicte de toute la saincte escriture de laquelle distillent tres doulces consolations singulierement necessaires aux cœurs affligez. Lyon, Jacques Berion, 1549. (Duverdier.)

La Fontaine de Vie et de vertu extraite de toute la Sainte Escriture de laquelle sortent tres douces consolations salutaires : fort utiles et necessaires aux cœurs affliges. Avec La somme et fin de l'Escriture Sainte. Ensemble l'instruction des enfans pour bien et vertueusement vivre. A Lyon, par Jean Saugrain, 1560. In-16, 128 pp. (Bib. Nat.

La Fontaine de Vie avec cette épigraphe : *Qui a soif vienne à moy et boive. Jean.* A Anvers de l'imprimerie de Christophe Plantin. M.D.LXIIII. Avec privilege. *In-16 carré. 128 pp. La dernière est chiffrée 126... C'est un des plus rares volumes qui aient été imprimés en caractères de civilité, c'est de plus un curieux livre protestant, et il n'est pas indiqué dans les Annales Plantiniennes.* (Supplément à Brunet, vol. I, col. 509.)

Ce livre fait partie du catalogue de ceux qui furent censurés par la Faculté de Théologie de Paris, le 2 mars 1542-3, et par l'Inquisition de Toulouse vers 1549; mais dans une censure de certains livres par la Faculté de Théologie de Paris, 25 mai 1542 (D'Argentré, t. II, pt. 1, p. 232), le livre est censuré, non pour ses erreurs, mais à cause d'un Opuscule imprimé à la fin : « Liber qui dicitur *La Fontaine de Vie* continet alium annexum impressum et eodem contextu ut non possit alter sine altero haberi : in quo secundo libro cujus titulus est *Introduction pour les enfans* habetur quædam Lutheri confessio.

« Ea Lutheri confessio scripta est in eo libello circa finem. »

Je n'ai pu découvrir un exemplaire de l'original latin *Fons Vitæ*, dont la première édition, d'après Graesse (*Trésor de Livres rares*), fut imprimée en 1533. Un exemplaire d'une édition de 1538 se trouve dans le Cat. Bib. Thuanæ.

54. **Les Epistres** Familiaires de Marc Tulle Cicero, pere d'eloquence Latine. Nouvellement traduictes de Latin en Francoys par

Estienne Dolet, natif d'Orleans. Avec leurs sommaires et arguments pour plus grande intelligence d'ycelles. [*Marque sans bordure, avec devise.*] A Lyon, chez Estienne Dolet, 1542. Avec privilege pour dix ans.

In-8°. Caractères romains. 416 pp.; feuilles chiffrées [illegible] dernière feuille non chiffrée. Signatures a-z, A-C quatre.

Verso du titre: *Extraict du Privileige.* 4 pp. préliminaires: *Estienne Dolet au Lecteur.* Chacun des seize livres est précédé d'un « *argument* » et à la marge se trouvent les mots latins par lesquels l'épître commence dans l'original, et en quelques endroits une note explicative sur l'épître. Après le 7e livre, aux feuilles 140 et 141, est une épître de Dolet au [illegible], expliquant pourquoi il a omis le 8e livre (comprenant seulement les lettres de Cœlius) et la plupart des autres lettres non écrites par Cicéron. La traduction du 16e livre se termine au verso de la feuille 205. Puis viennent deux pages non chiffrées, sur la première: *Ce present Œuvre fut achevé d'imprimer le XXVII. d'Avril, 154[illegible] a Lyon par Estienne Dolet, pour lors demeurant en rue Mercière — a l'enseigne de la Doloure Croc, Le quel Dolet mesme a esté traducteur de ces Epistres familiaires de Cicero.* Dernière page, marque avec bordure; au-dessous: *Dolet, Prudentia [illegible].*

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

La Vallière, 2500: 4 liv. 5 sh. — Maccarthy, [illegible]: 10 fr. — Monmerqué, [illegible], 24 fr. — Vinceneuve-Trans: 68. — Dunn Gardner (1880), 400: 3 liv. [illegible] sh. 6 d. — Didot (1881), 446; 240 fr.

Cet ouvrage, de beaucoup le plus populaire de ceux de Dolet, fut réimprimé au moins vingt-huit fois avant la fin du 16e siècle, et quatre fois au [illegible]. Dolet traduisit seulement les lettres écrites par Cicéron, en omettant un grand nombre d'épîtres des derniers livres, et presque toutes celles écrites par ses correspondants en réponse aux siennes. Celles-ci furent traduites par Fr. de [illegible] en 1561, et avec le texte latin, ajouté dans la plupart des éditions subséquentes. La liste suivante est aussi complète qu'il m'a été possible de la faire. Outre les neuf éditions, dont des exemplaires sont en ma possession, j'ai vu toutes celles qui sont à la Bib. Nat. et dans les bibliothèques de Limoges, Orléans, Lyon et Chatsworth. Pour les autres, je cite mes autorités.

REIMPRESSIONS DE LA SEULE TRADUCTION DES

Epistres Familiaires de Dolet.

1542. Lyon. De Tournes. In-12. Note de la Roche-le-Guyon et Cat. MS. de la *Bib. du Roi.*

1542. Paris, P. Vidoue. (Brunet.)

1542. Paris. Jean Longis (imprimeur Jean Ratel). In-8°. Nodier, [illegible] — Didot (1884), 433: 110 fr.

1542. Paris. N. Duchemin (imprimeur Julian Ratel). In-8°. R. C. C.

Les deux éditions que je viens de citer sont absolument identiques, mais le titre diffère. C'était peut-être une spéculation commune entre Longis et Duchemin. La même remarque s'applique aux deux éditions de 1542, aux deux de Paris 1544, et peut-être à d'autres.

1543. Lyon, Frellon. In-16. R. C. C.
1545. Paris, Nicolas Duchemin. In-24. (Bib. Nat.
1545. Paris, Gilles Corrozet. In-16. (Bib. de Chatsworth.)
1547. Paris, Guillaume Le Bret. A la fin de la page 307 : *Imprimé par Guillaume Thibaut.* In-16. (Bib. de Chatsworth.)
1547. Paris, Jean Ruelle. A la fin de la page 307 : *Imprimé par Guillaume Thibaut.* In-16. (R. C. C.)
1547. Paris, Est. Groulleau. In-16. (Graesse.)
1549. Lyon, Thibauld Payen. (Bib. de Limoges.)
1549. Paris, Guillaume Le Bret. A la fin : *Imprimé par Maurice Menier.* In-16. (Née de la Rochelle.)
1549. Paris, Jehan Ruelle. A la fin : *Imprimé par Maurice Menier.* In-16. (Bib. Nat.)
1549. Lyon, Jean de Tournes et Guillaume Gazeau. In-16. (R. C. C. Bib. Nat.)
1549. Lyon, Gu. Rouille, In-12. (Graesse.)
1559. Paris, Menier. In-16. (Graesse.)
1560. Lyon, Thibaud Payen. In-16. (R. C. C.)
1561. Lyon, Guillaume Rouille, mais à la fin : *Imprimé par Françoys Gaillard.* (Bib. de Limoges.)
1569. Chambery ? In-16. (Boulmier.)
s. a. Paris, Buon. (Maittaire.)

RÉIMPRESSIONS, RENFERMANT LES TRADUCTIONS DE FR. DE BELLE FOREST.

1561. Lyon, Jac. Cotier. In-16. (Bib. de Lyon.)
1566. Paris, H. le Bé. In-12. (Brunet. — Maccarthy, 2323. — Didot (1884), 385.)
1569. Paris, Jacques D'Arbilly. In-12. (Née de la Rochelle, 128. — Artur, 1141.)
1569. Paris, Est. Anastace. In-12. (Graesse.)
1572. Paris, Vincent Norment et Janne Bruneau. In-16. (R. C. C., Exemplaire de Morante.)
1572. Paris, Buon. (Sunderland, 3122.)
1573. Lyon, Loys Cloquemin et Estienne Michel. In-16. (R. C. C.)
1579. Lyon, Loys Cloquemin. In-16. (Bib. de Lyon.)
1585. Lugd. apud Ant. Gryphium. In-16. (Bib. d'Orléans.)
1585. Paris, Claude Micard. In-16. (R. C. C.)
1592. Lyon, Jacob Stoer. In-16. (Bib. de Limoges et de Grenoble.)
1623. Rouen, Bogard. In-12. (Brunet.)
1624. Rouen, Richard l'Allemand. (Bib. Nat.)
1624. Rouen, Manassez de Preaulx. In-16. (R. C. C.)
1630. Rouen, Jean de la Mare. In-16. (Née de la Rochelle.)

55. **La maniere** de Bien traduire d'une langue en aultre. D'avantage. De la ponctuation de la langue Francoyse. Plus des accents d'ycelle. Le tout faict par **Estienne Dolet,** natif d'Orleans. [*Marque avec bordure et devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet mesme. M.D.XLII. Avec privileige pour dix ans.

In-4°. Caractères romains. 40 pp. Signatures a-e [illegible]. Dernière page non chiffrée. Marque avec bordure; au-dessous : *Doletus*, *Durior*, etc.

Bib. de l'Arsenal. — Bib. de Copenhague.

La troisième édition donnée par Dolet, et réimpression exacte de celle de 1541.

56. **La Plaisante** et Joyeuse histoyre du Grand Geant **Gargantua**, Prochainement reveu et de beaucoup augmentee par l'autheur mesme. [*Gravure sur bois représentant des hommes et des enfants chantant devant un livre de musique.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542.

In-16. Caractères romains. 288 pp. (les 6 dernières pages non chiffrées). Pp. 5-282, texte de Gargantua; 1 p. *Cest œuvre fut imprimé l'an de grace Mil cinq cents quarente et deux. A Lyon, chés Estienne Dolet, demeurant pour lors en la Rue Merciere a l'enseigne de la Doluere D'or;* 1 page, marque sans bordure, mais avec SCABRA DOLO sur le côté de la doloire; au-dessous : *Dolet Preserve moy*, etc. 4 pp. en blanc. (Gravures sur bois. Plus grand.) —

PANTAGRUEL Roy des Dipsodes Restitué à son naturel : avec ses faictez et et prouesses espouvantables : composés par feu M. Alcofribas abstracteur de quintessence. Plus les merveilleuses navigations du disciple de Pantagruel dict Panurge. A Lyon, ches Estienne Dolet, 1542.

In-16. Caractères romains. 352 pp. (les 4 dernières pp. non chiffrées). P. 3, *Dixain de M. Hugues Salel a l'autheur de ce livre;* pp. 3-7, *Prologue de l'autheur* : 8-252, texte divisé en XXXII chapitres; 252-253, *Pantagruline Prognostication;* 1 p. en blanc et non chiffrée; 253-350, *Le voyage et navigation que fist Panurge;* 1 p. en blanc; 1 p. marque sans bordure, mais avec SCABRA DOLO sur le côté de la doloire; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc. (Gravures sur bois.)

Bib. Nat. Acheté à la vente Yemeniz (n° 2577) pour 1180 fr. Il avait été acheté par Yemeniz à la vente Coislin (n° 339) pour 330 fr.

Didot (1861, 727; 12 fr. 10 c. — Maccarthy (Gargantua), 1851, 38 fr.; Pantagruel 3290; 41 fr. — Heber, pt. v. 2960; 1 liv. 5 sh. — Alois Martin (titre en fac-simile) 1186; 200 fr. — Giraud, 2072; 441 fr. — M. de G., 447. — Solar, 1110; 800 fr. — Même exempl. Didot (1878), 627; 1120 fr. — Second exempl. à la vente Solar; splendide reliure (*mar. doublé*) de Trautz; 2150 fr., à M. de Montesson; vendu ensuite (Potier, n° 1382) à M. de Rothschild pour 5000 fr.! — Techener, Pantagruel seulement, la dernière page avec la marque de Dolet manquant, 1647; 180 fr. — Monmerqué (1851, Pantagruel seulement), 149. — Didot (1881), Pantagruel seulement, 425, 140 fr. — Beckford, pt. I, 1125; 44 liv. sterl.

57. **Les** œuvres de **Clement Marot** de Caihors, valet de chambre du Roy, augmentees d'ung grand nombre de ses compositions nouvelles par cy-devant non imprimees. Le tout soingneusement par luy mesmes reveu et mieulx ordonné comme l'on voyrra cy apres. [*Marque sans bordure, avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet. 1542. Avec privilege du Roy pour dix ans.

Petit in-8°. Caractères romains. 648 pp. (feuilles chiffrées, [illegible] beaucoup

d'erreurs. Signatures a-z, A-R quatre, s deux. — ff. 2, 3, Épître de Marot à Dolet; 4 (a), Odes latines de N. Bourbon et de N. Bérauld. Dernière page, marque de Dolet avec bordure; au-dessous: *Estienne Dolet, Preserve moy*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

De Thott (Copenhague, 1788), 48 centimes! Crofts, 4824; 4 sh. — Veinant, 468; 300 fr. — Double, 105; 900 fr. — Morel (de Lyon); 715 fr. — Didot (1878), 246; 900 fr.

Tross (1865); 760 fr. (relié ensuite par Hardy-Mesnil au prix de 400 fr., et revendu par Tross en 1868 pour 820 fr. seulement. — Potier (1872) (marges étroites), 275 fr. — Fontaine (1874); 1500 fr. — Labitte (1877); 900 fr.

58. **L'Enfer de Clement Marot** de Cahors en Quercy, valet de chambre du Roy. Item aulcunes Ballades et Rondeaulx appartenants a larguments. Et en oultre plusieurs aultres compositions du dict Marot, par cy-devant non imprimées. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542. Avec privileige pour dix ans.

Petit in-8°. Italiques. 64 pp. (Les 3 dernières non chiffrées, pagination pleine d'erreurs.) Signatures A-D. pp. 3, 4. *Estienne Dolet a Lyon Jamet;* pp. 5-61, *L'Enfer* et les autres poèmes; 1 p. non chiffrée, *Cest œuvre fut imprimé l'an de grace Mil cinq cents quarante et deux. A Lyon, chez Estienne Dolet, demeurant pour lors en Rue Merciere a l'enseigne de la Dolouere D'or.* (Mon exemplaire finit là, mais il doit certainement y avoir une autre feuille, sur le verso de laquelle se trouverait sans doute la marque de Dolet.)

R. C. C.

Nodier (1844), grand exemplaire, *avec témoins*, 361; 47 fr. — Même exemplaire, Yemeniz, 1714; 570 fr. — Même exemplaire, Didot (1878), 254; 1200 fr.

59. **L'Amie** de Court. Nouvellement inventée par le Seigneur de la **Borderie**. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542.

Petit in-8°. Italiques. 40 pp. Signatures A, B quatre, C deux. Pp. 3, 4, Préface de Dolet datée du 5 mai 1542, 5-36, *L'Amie de Court;* 37, *A l'ung de ses amys;* 38, *Enigme;* 1 feuille (manquant dans mon exemplaire, mais le recto serait sans doute en blanc, et le verso porterait la marque de Dolet, comme dans l'édition de 1543.)

R. C. C. (Exemplaire de Didot.)

Veinant (1856); 20 fr. — Même exempl., Didot (1878), 269; 135 fr.

Je ne puis mentionner aucun exemplaire de cet article ou du suivant que les miens. Que ce soit la première édition, c'est une question douteuse. Techener (Bull. du Bibl., 1860, p. 1059) dit que l'édition de Gilles Corrozet (Paris, chez Denys Janot et Vincent Sertenas, 1542), dont le privilège est daté du 9 mars 1541, et antérieure à celle de Dolet. Mais il ne se guide que d'après la date du privilège, et oublie que le 9 mars 1541 est 1542 (N. S.) et que par conséquent le privilège fut accordé moins de deux mois avant la date de la préface de Dolet. Un argument plus fort en faveur de la priorité de l'édition de Corrozet, c'est que Dolet ne réclame pas l'avantage du privilège royal pour son volume.

Cet article et les deux suivants (réimprimés par Dolet en 1543) eurent une popularité extraordinaire pendant les vingt années qui suivirent et eurent un grand nombre d'éditions.

60. **La Parfaicte** Amye. Nouvellement composée par **Antoine Heroet dict la Maison neufve.** Avec plusieurs aultres compositions du dict Autheur. [*Marque sans bordure, avec devise.*] A Lyon, chez Estienne Dolet, 1542. Avec privileige pour dix ans.

Petit in-8°. Italiques. 96 pp. Signatures A-F quatre. Pp. [illegible] Préface de Dolet datée du 1er juin 1542; 3-63 [illegible] *La parfaicte amye*; [illegible] *L'Androgyne de Platon. Nouvellement traduict de Latin en Françoys par Antoine Heroet dict la maison neufve.* Dernière page, marque avec bordure, au-dessous: *Dolet, Preserve moy*, etc.

R. C. C. (Exempl. de Didot, n° 270, 1878, 45 fr. Première feuille [illegible] manuscrit.

Deux autres éditions de ce livre parurent la même année, l'une donnée par Pierre de Tours, Lyon (Croft, [illegible], — Bonnet. — Bull. du Bibl., [illegible] *à la fin*), et l'autre par Nicole Paris, Troyes, et l'on ne sait quelle est l'édition originale. On remarquera toutefois que Dolet réclame dans ce volume l'avantage du privilège royal. L'édition donnée par Nicole Paris, dont il se trouve un exemplaire au Brit. Mus., semble être presque entièrement inconnue, quoiqu'elle y paraisse en être question dans la 3e édition des *Recherches sur... l'imprimerie a Troyes* (Paris, 1873), de M. Corrard de Breban, où elle est mentionnée toutefois comme sans date, les *Satyres* de Perse étant le seul livre donné comme imprimé à Paris en 1542, l'année où son nom apparaît pour la première fois avec le titre d'imprimeur. Son édition de *La parfaicte Amye* est cependant d'un intérêt tout spécial pour nous, puisque sa publication, presque simultanée avec l'édition de Dolet, augmente les raisons que nous avons de croire (voyez plus haut, pp. 438, 481) qu'il y avait des liens intimes entre Dolet et Nicole Paris.

61. **Du Mespris** de la Court et de la louange de la vie Rustique. Nouvellement traduict d'Hespaignol en Francoys. [*Marque de Dolet, sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chez Estienne Dolet, 1542. Avecq privileige pour dix ans.

Petit in-8°. 176 pp. Signatures A-L quatre. Pp. 3-5. Dédicace du traducteur, Antoine Alaigre, à G. Du Prat, évêque de Clermont, datée du 1er mai 1542; p. 6. Au Lecteur; 7, 8. Table; [illegible] texte; [illegible] *Ce present œuvre fut achevé d'Imprimer, a Lyon l'an de grace mille cinq cents quarante et deux. Chez Estienne Dolet, demeurant pour lors en rue Mercière a la Doloere d'or*, 1 p. Dernière page, marque de Dolet avec bordure, au-dessous: *Dolet, Preserve moy*, etc. (Il devrait y avoir une autre feuille en blanc.)

R. C. C. — Bib. de Roanne.

Traduction de l'espagnol d'Antoine de Guevara et, comme ses autres œuvres, excessivement populaire au 16e siècle. Ce volume est sans doute la première édition de la traduction d'Alaigre, bien qu'une autre édition parût la même année à Lyon, sortant des presses de Pierre de Tours. Elle fut réimprimée

l'année suivante par de Tournes (R. C. C.) et aussi par François Juste. Des traductions parurent en anglais, en italien et en allemand.

62. **Cry de la guerre** ouverte entre le roy de France et l'Empereur Roy des Hespaignes. Et ce à cause des grandes, execrables, et estranges injures cruaultez et inhumanitez, des quelles le dict Empereur a usé envers le Roy et mesmement envers ses ambassadeurs : a cause aussi des pays, qu'il luy detient et occupe indeument et injustement. Lyon, ches Estienne Dolet, 1542.

Petit in-4°. 4 ff. Marque de Dolet sur la dernière page.

Potier, 1974. — Cat. de St. Goar (Frankfort 1877), n° 1520, 6 m. Vendu à MM. Butsch et fils, à Augsbourg, dans le catalogue desquels, n° cxxv, 1877, il était marqué 15 m. Dans le Supplément à Brunet un exemplaire est cité comme ayant été vendu à la vente Conot pour 252 fr.

Un exemplaire d'une édition de ce manifeste de François Ier, imprimé par Poncet le Preux, Paris, s. a., que MM. Deschamps et Brunet disent être une réimpression de Dolet, se trouve à la Bib. Nat., mais il me semble plus probable que celui de Poncet le Preux soit l'original. Dans cette édition, le manifeste est daté Ligny, 10 juillet 1542. Le Long (*Bib. Hist. de la France*) cite ce manifeste sous la date de 1542, mais comme un in-8° et sans nom d'imprimeur.

63. **Discours** contenant le seul et vray moyen par lequel ung serviteur favorisé et constitué au service d'ung prince, peult conserver sa felicité eternelle et temporelle, et eviter les choses qui lui pourroyent l'une ou l'aultre faire perdre. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon chés Estienne Dolet, 1542. Avecq privileige pour dix ans.

In-8°. Caractères romains. Signatures A, B quatre.

Pp. 3-6. *A Monseigneur de l'Estrange, Estienne Dolet humble salut;* pp. 7-31, texte. Dernière page, marque avec bordure ; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

R. C. C.

La Vallière, 1368; 13 liv. 15 sols. — Bergeret; 20 fr. — Coste, 320. — Didot (1882), 218; 100 fr.

Bull. du Bib., 1848, p. 31 (à la fin) ; 15 fr. — 1859, p. 217; 18 fr.

Duverdier attribue ce livre à Dolet, mais Barbier (Dict. des Anonymes), qui semble être le seul écrivain qui en ait vu un exemplaire, dit avec raison que la dédicace montre bien qu'il n'est pas l'auteur du livre. Dans cette dédicace, Dolet dit que le *discours* «est plein de prudence accompagnée d'une telle ardeur envers la loi de Dieu que bien cognoissoit et bien observait l'autheur de cet ouvrage».

64. **La** Chirurgie de **Paulus Ægineta** nouvellement traduicte de Grec en Françoys. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542. Avec privileige pour dix ans.

Petit in-8°. Italiques. 218 pp. Signatures a-n.

R. C. C. — Bib. de Bordeaux.

Yemeniz, 796; 51 fr. — Comte de X., [illegible]. — Didot (1879), 248; 110 fr.

Bachelin-Deflorenne (1872), 14; 60 fr.

C'est une réimpression de la première partie du volume de traductions faites par P. Tolet, imprimé pour la première fois par Dolet en 1540. D'après Brunet, il renferme les *Opuscules* de Galien. C'est une erreur; aucun des exemplaires susmentionnés ne renferme les *Opuscules*, dont Dolet fit des réimpressions séparées. (Voyez les deux articles suivants.)

65. **Des Tumeurs** oultre le coustumier de Nature. Opuscule nouvellement traduict de Grec en Latin: et de Latin en Françoys. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542. Avec privileige pour dix ans.

Petit in-8°. Italiques. 32 pp.

Pp. 3-29, texte; 6 pp. non chiffrées; 1°, *Ce present Opuscule a esté traduict par Maistre Pierre Tolet, medecin de l'hospital de Lyon. Et par luy aussi a esté traduict haultre opuscule de Galien, intitulé De la maniere de curer par phlebotomie;* 2° en blanc; 3°, marque avec bordure; au-dessous: *Doletus, Durior*, etc. Les 3 dernières pages en blanc.

R. C. C. — Bib. Nat.

Yemeniz, 2 exempl., 782; 25 fr. et 15 fr. — Veinant, 19 fr. — Didot (1879), 247; 205 fr. — Renard (1884), 255; 40 fr.

Bachelin-Deflorenne (1869), 1417; 35 fr.

Cet *Opuscule*, comme l'article suivant, avait été imprimé auparavant par Dolet en 1540 avec *La Chirurgie* de Paul Egineta.

66. **De la Raison** de curer par evacuation de sang. Autheur **Galien.** (Œuvre nouvellement traduict de Grec en Latin: et de Latin en Françoys. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542. Avec privileige pour dix ans.

Petit in-8°. Italiques. 64 p. Signatures A-D quatre.

Pp. 3-54, texte; 55-62, *Petits traictés propres à la medicine. Autheur Galien (Des Sangsues. De revulsion. Des ventouses. De scarification).* Dernière page non chiffrée. Marque avec bordure; au-dessous: *Doletus, Durior*, etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Potier, 396; 15 fr. — Didot (1879), 246; 450 fr.

Puis réimprimé séparément *à Lyon chez Sulpice Sabon par Antoine Constantin.* Yemeniz, 781.

67. **Deux Livres** des Simples de **Galien.** C'est asscavoir. Le cinquiesme, Et le neufviesme. Nouvellement traduicts de Latin en Francoys par Monsieur Maistre Jehan Canappe, Docteur en Medecine. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542. Avec privileige pour dix ans.

In-8°. Italiques. 164 pp. (p. 89 répétée et l'avant-dernière chiffrée 162). 3-6, *Le translateur au lecteur.* Dernière page, marque avec bordure; au-dessous : *Doletus, Durior,* etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Solar, 558; 70 fr. — Yemeniz, 783; 22 fr. — Didot (1879), 245; 400 fr. — Renard (avec le Prologue et Le Livre des Presaiges), 294; 42 fr.

Bull. du Bib. (1852), 627; 48 fr. — Bachelin-Deflorenne (1872), 893; 30 fr.

68. **Prologue** & chapitre singulier de tres excellent Docteur en medecine & Chirurgie Maistre **Guidon de Cauliac.** Le tout nouvellement traduict & illustré de commentaires par Maistre Jehan Canappe, Docteur en Medecine & lecteur public des Chirurgiens à Lyon. [*Marque sans bordure, avec devise.*] Chés Estienne Dolet a Lyon, 1542. Avec privileige pour dix ans.

In-8°. Texte de Guidon, caractères romains; Commentaire de Canappe en italiques. 128 pp. Sig. A-H quatre. Pp. 3-6, préface de Canappe. Dernière page, marque avec bordure; au-dessous : *Doletus, Durior,* etc.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Yemeniz, 800; 33 fr. — Coste, 405.

69. **Le Livre** des Presaiges du Divin **Hyppocrates** divisé en troys parties. Item La protestation que le dict Hyppocrates faisoit faire à ses disciples. Le tout nouvellement translaté par Maistre **Pierre Vernei,** Docteur en Medecine. [*Marque sans bordure, mais avec devise*] A Lyon chés Estienne Dolet, 1542.

Petit in-8°. Italiques. 40 pp. Signatures A, B quatre, C deux.

P. 3 (non chiffrée). *La vie d'Hyppocrates.* Pp. 4-6, *La protestation et jurement du Divin et Maistre des Medecins Hyppocrates.* 7-38, Traduction des *Presaiges,* se terminant à la p. 38 avec *Imprimé à Lyon par Estienne Dolet pour lors demeurant en Rue Merciere à l'enseigne de la Doloire. L'an de grace Mil cinq cents quarante et deux.* 1 page en blanc, dernière page marque avec bordure; au-dessous : *Doletus, Durior,* etc.

R. C. C. — Bib. Nat.

Yemeniz, 778; 70 fr. — Coste; 360.

Bachelin-Deflorenne (1872), 1132; 85 fr. — Bull. du Bib. (1837), p. 451; 15 fr.: (1838), p. 234; 20 fr. : (1852), p. 628; 30 fr.

Brunet se trompe en ne donnant à ce livre que 38 pp. *y compris l'emblème de Dolet.* Il renferme, comme il est dit plus haut, 40 pp. Duverdier dit que ce livre est une réimpression d'un ouvrage publié en 1539. Un exemplaire de cette édition originale très rare qui, bien que mentionnée par Brunet, d'après Duverdier, n'avait pas été vue par lui et semble tout à fait inconnue, est en ma possession. Voici quel en est le titre :

EMANUEL, Le livre des Presaiges Previsions ou Pronostiques du Divin et Maistres des Medecins Hyppocras de Lisle dicte Cos divise en trois parties ou particules. Translate de Latin en Francois. Par M. Pierre Verney de

Semur en Lauxois, professeur en Medicine et Astrophile concordant les trois translations et coment de Glaude Galien.

Itē la protestation promesse et jurement dudict Hyppocras qu'il faisoit a ceo faire a ses Escoliers. Dont est faicte mention en sa legende. Precedente ledict Jurement.

Le tout translate par le dict M. Pierre.

On les vent a Lyon en la maison de Nicolas Petit en Rue Merciere, M.D.[illegible].

In-8°. Italiques. 40 pp. non chiffrées. Signatures A-C. A la fin de la page [illegible]. *Imprime a Lyon par Pierre de Saincte Lucie dict le Prince.* Le dernier feuillet manque, il devait être en blanc ou porter la marque de l'imprimeur.

Un exemplaire de cet ouvrage existe à la Bib. Nat.

70. **Tables** anatomiques du corps humain universel; soit de l'homme ou de la femme. Premierement composée en Latin par Maistre **Loys Vassee**; et depuis traduites en Francoys, par Maistre **Jehan Canappe**. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1542. Avec privileige pour dix ans.

In-8°. Italiques. 248 pp. (chiffrées sans soin, la dernière page chiffrée [illegible]). Signatures A-Q. Pp. 3-10. Épître intitulée: *Maistre Jehan Canappe, Docteur en Medecine au lecteur Chirurgien Salut.* L'épître est datée de *Lyon ce premier jour de Juillet l'an de Salut mil cinq cents quarante et ung.*

R. C. C. — Bib. d'Orléans.

L'ouvrage fut réimprimé par Angelier, Paris 1554 (Bib. Mazarine) et ensuite par M. Fezendat (pour J. Foucher). Paris 1555 (Bib. de Rouen).

Duverdier mentionne une réimpression par Jean de Tournes. Lyon, [illegible].

La Croix du Maine se trompe quand il fait deux livres distincts de *L'Anatomie du Corps humain* et des *Tables anatomiques*. Il est aussi dans l'erreur (comme La Monnoye) quand il dit que l'auteur de l'original est *Jean* Vassée. Jean et Loys Vassée ou Vassæus étaient contemporains. Jean était de Meaux, Louis de Châlons. L'un et l'autre ont traité des sujets médicaux, mais c'est Louis qui est l'auteur des *Tabulæ*.

M.D.XLIII.

71. **C. Ivlii Cæsaris** Commentarii. Quæ in hac habeantur editione sequens pagina demonstrabit. [*Marque sans bordure, mais avec devise*]. Lugduni, apud Steph. Doletum, 1543.

In-8°. Italiques. 656 pp.

66 pp. préliminaires comprenant les préfaces de Second et d'Aide, les planches et cartes ordinaires, les *nomina locorum* et l'*Index rerum*. PP. 1-[illegible], texte de Cæsar et d'Hirtius. 67 pp. non chiffrées, Index. 1 p. en blanc.

R. C. C. — Bib. de Bruxelles. — Bib. d'Orléans.

Sunderland, 2199; 13 sh.

Exacte réimpression page pour page des éditions données par Seb. Gryphius.

mais imprimé sans soin avec des caractères grossiers et sur du papier très ordinaire.

72. **Observationes** in Terentii Comœdias nempe Andriam : et item Eunuchum. Steph. Doleto Gallo Aurelio Autore. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] Lugduni, apud eundem Doletum, 1543. Cum privilegio ad decennium.

In-8°. Italiques. 176 pp. (17 non chiffrées à la fin). Signatures A-L. Dernière page, marque avec bordure ; au-dessous : *Doletus, Durior*, etc.

Exacte réimpression de l'édition de 1540.

R. C. C. — Bib. Nat. — Brit. Mus.

Gaignat, 1579; 3 liv. 15 sols. — Morante, pt. i. 1219; 27 fr. (a coûté 213 réaux).

Cette édition est moins rare que celle de 1540.

73. **Les Questions Tusculanes** de M. T. Ciceron. Œuvre tresutile & necessaire pour resister a toute vitieuse passion d'esprit ; & parvenir au mespris, & contemnement de la mort. Nouvellement traduict de Latin en Francoys par **Estienne Dolet,** natif D'Orleans. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, ches Estienne Dolet, 1543. Avec privileige pour dix ans.

In-8°. Caractères romains. 240 pp. Signatures a-p quatre. 13 pp. prélim. non chiffrées, Épître au Roi. 1 p. Huictain. pp. 1-224, Traduction des trois premiers livres des Tusculanes, se terminant (à la p. 224) avec *Fin du Troysiesme livre.*

Bib. de Dôle. — Feu M. Le Président Baudrier.

Ce sont les deux seuls exemplaires connus de l'édition originale.

Les seules réimpressions mentionnées jusqu'ici par les bibliographes sont celles de Ruelle et de Sabon. J'ai cependant trouvé six éditions, dont j'ai examiné les exemplaires (excepté pour celle de Prévost, 1545).

1544. Paris, J. Ruelle. In-16. (R. C. C. — Gaignat, 1498. — La Vallière, 2268. — Renard, 225 *bis*, 30 fr.)

1544. S. l. ni nom d'impr. In-16. Bibl. de Lyon.

1545. Paris, Guillaume Le Bret. In-16. (Bibl. Maz.)

1545. Paris, Benoit Prevost. In-16. (Orellius. Onomasticon Tullianum.)

1548. Paris. J. Ruelle. In-16. (Bibl. Nat.)

(1549). Lyon. Sulpice Sabon pour Antoine Constantine. Petit in-8°. (R. C. C. — Brit. Mus. — Cette édition n'a pas de date, mais Brunet donne celle de 1549.)

Aucune de ces réimpressions ne contient la préface de Dolet ou autre chose que les trois premiers livres.

74. **La Maniere** de bien traduire d'une langue en aultre. D'advantage de la Punctuation de la langue Francoise ; plus des Accens d'icelle. Le tout faict par Estienne **Dolet,** natif d'Orleans. Marque avec bordure et devise. A Lyon, chés Dolet mesme, 1543.

Exacte réimpression de l'édition de 1541.

Sunderland (non rogné), 4007; 12 liv. sterl. — Bigillion (Claudin, 1872), n° 1325; 16 fr. 50 c. Bib. Hohendorfiana, part. II, n° 291. — Duverdier.

75. **Les Gestes** de Francoys de Valois Roy de France. Dedans lequel œuvre on peult congnoistre tout ce qui a este faict par les Francoys depuis L'an mil cinq cents treize jusque en l'an mil cinq cents quarante & troys. Premierement composé en Latin par Estienne **Dolet**; et apres par luy mesmes translaté en Langue Francoyse. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chez Estienne Dolet, 1543. Avec privileige pour dix ans.

In-4° (mais plus petit que l'édition de 1540). Caractères romains. 90 ff. Signatures A-F quatre. PP. 2-74, comme dans l'édition de 1540, excepté qu'à la p. 74 un paragraphe est ajouté à la glorification de la France et de son invincibilité. 75-94, *Le tiers livre* (continuant l'histoire pendant les années 1539, 1540, 1541, 1542. Page non chiffrée, *Au lecteur* (comme dans l'édition de 1540). Dernière page, marque avec bordure; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

Bib. Nat. — Brit. Mus.

La Vallière, 2643; 36 liv. — Solar, 2667; 72 fr. — Yemeniz, 1524, 150 fr. — Benzon, 383; 215 fr. — Beckford, pt. I, 2873; 7 liv. 15 sh.

Pour les réimpressions subséquentes de ce livre, voyez plus haut, p. 500.

76. **Les Œuvres de Clement Marot** de Cahors, Valet de Chambre du Roy. Augmentées d'ung grand nombre de ses compositions nouvelles, par cy-devant non imprimées. Le tout soigneusement par luy mesmes reveu et mieulx ordonné comme l'on voyra cy apres. [*Marque sans bordure ni devise, mais avec les mots:* Scabra dolo *sur la lame de la doloire.*] A Lyon, chez Estienne Dolet, 1543. Avec privileige du Roy, pour dix ans.

Petit in-8°. Caractères romains. 760 pp. (feuillets chiffrés 2-304 et 1-76). Sur le verso du dernier feuillet (76) marque de Dolet avec bordure; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

Bib. de Lyon.

Rothelin, 3 liv. 15 sols (Brunet: *Études sur la Reliure*, p. 103). — Giraud; 50. — Borluut, 290 fr. — Veinant, 4078; 500 fr. — Solar, 1165, 2501. — Yemeniz, 1715; 345 fr. — Chaponay; 390 fr. — Desq. (dernière page en fac-simile), 314 fr. — Didot (1878), 247; 500 fr. — Laing, 2130 (manquent 4 feuillets), 20 liv. sterl. — Jordan (Exemplaire de Veinant); 1060 fr. — M. E. M. B. (Labitte 1880), 257; 1900 fr. — Beckford, pt. 2, 2221; 13 liv. sterl.

Bull. du Bib. 1853, p. 315; 220 fr. — Baillieu (Sept. 1888), 2[illegible]; [illegible] fr.

Brunet n'a pas remarqué que vingt psaumes sont contenus dans la seconde partie de ce volume, et il semble probable que ces psaumes parurent pour la première fois dans cette édition. Aucune édition antérieure des Œuvres de Marot ne contient plus de trente psaumes, et il est douteux que l'édition des psaumes seuls (1543) ait été imprimée avant celle-ci.

77. **L'Amie** de Court. Nouvellement inventée par le Seigneur **de la Borderie.** [*Marque de Dolet, sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1543.

In-8°. Caractères romains. 40 pp. Signatures A, B quatre, C deux.
Le recto du dernier feuillet en blanc; au verso, marque avec bordure; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.
Bib. de Dôle.

78. **La parfaicte** Amye. Nouvellement composee par **Antoine Heroet,** dict la Maison neufve. Avec plusieurs aultres compositions du dict Autheur. [*Marque sans bordure, mais avec devise*]. A Lyon, ches Estienne Dolet, 1543. Avec privileige pour dix ans.

Petit in-8°. Caractères romains. 96 pp. chiffrées 2-94 (48 étant répétée et la dernière page non chiffrée). Signatures A-F quatre.
Dernière page, marque de Dolet avec bordure; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.
Bib. Nat. (Exemplaire imparfait auquel il manque les deux pages préliminaires contenant la préface de Dolet). — Bibl. de Dôle.
Nodier (1844), 370; 50 fr. — Même exemplaire, Didot (1878), 271; 525 fr.

79. **Du Mespris** de la Court et de la Louange de la vie Rustique. Nouvellement traduict d'Hespaignol en Francoys. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1543. Avec privileige pour dix ans.

In-8°. Caractères romains. 112 pp. Signatures A-G.
Dernière page, marque de Dolet avec bordure; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.
Bib. de Dôle.
Cité par erreur par De Bure (suivi par Née de la Rochelle et Boulmier) comme de l'année 1545.

M.D.XLIV.

80. **Le second Enfer d'Estienne Dolet,** natif d'Orleans. Qui sont certaines compositions faictes par luy mesmes sur la justification de son second emprisonnement. A Lyon, 1544. Avec privileige pour dix ans.

Très petit in-8° ou in-16. Caractères romains. 104 pp. non chiffrées. Signatures A-F quatre, G deux. (G II imprimé par erreur F II.)
Au verso du titre : *Au lecteur. Après l'enfer tu trouveras deux dialogues de Plato scavoir, etc.*; 4 pp., *Estienne Dolet a ses meilleurs amys humble salut*, se terminant par *Escript en ce monde ce premier jour de May l'an de la redemp-*

tion humaine mil cinq cens quarante et quatre : 44 pp. *L'Enfer*. Puis (ce n'est) *Deulx Dialogues de Platon, Philosophe Divin et supernaturel, Seavoir est l'ung intitulé Axiochus Qui est des miseres de la vie humaine et de l'immortalité de l'ame. Et par consequence du mespris de la mort. Item ung aultre, intitulé Hipparchus qui est de la convoitise de l'Homme touchant la lucratifve. Le tout nouvellement traduict en langue Françoyse par Estienne Dolet, natif d'Orléans, 1544.* Au verso : *Estienne Dolet à ceulx de la nation, à Court aux corps des tenebres, etc.* », 2 pp. *Dolet Au Roy Treschrestien*, 24 pp. et une partie de la page 25, Traduction d'Axiochus, intitulée : *Du mespris et contemnement de la mort.* A la fin de la 25e page et aux 18 pages qui suivent : Traduction d'Hipparchus : *De la convoitise et affection de gaigner* ; 3 pp., *Aulcuns Dicts et sentences notables de Platon* : 1 page ou Dame.

Bib. Mazarine.

MM. Deschamps et Brunet (Manuel du Libraire, Supplément, t. II, col. 1017) se trompent en disant : « *il n'en existe qu'un seul exempl.* qui faisait partie du cabinet Gigoine et qui est, ou plutôt aujourd'hui le titre d'Annulé » puisque, comme il est dit plus haut, il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Mazarine (n° 21944), qui m'a servi à donner la description ci-dessus.

Immédiatement après la publication du livre, il fut réimprimé à Troyes (voir plus haut, p. 441). Voici la description de cette édition : —

Le Second Enfer d'Estienne Dolet, natif d'Orleans. Qui sont certaines compositions faictes par lui mesmes, sur la justification de son second emprisonnement. [*Marque de N. Paris, enfant tombant d'un arbre.*] A Troyes, par maistre Nicole Paris, 1544.

Très-petit in-8°. Caractères romains (plutôt plus grands que ceux de l'édition de Lyon). 64 pp. 1, 2 non chiffrées, et la dernière non chiffrée aussi. Signatures A-D quatre.

Au verso du titre : *Au lecteur. Après l'enfer de Dolet, tu trouveras une epistre en rhithme françoise faicte et composee par Clément Marot, et par lui envoyée a Monseigneur le Daulphin qui est d'ung mesme argument : car par icelle il prie le dict seigneur, qu'il luy plaise tant faire ouvrer le roy mon père que par son moyen le dict Marot retourne en France avec sa premier liberté. Item plusieurs aultres belles compositions pleines de grand profit et de singulier recreation pour l'esperit de l'Homme* : pp. 3-6. *Estienne Dolet a ses amiables et pelerinaulx amys humble salut* : 7-48. *L'Enfer* : pp. 48, Sept pièces de Clément Marot, le premier étant l'*Epistre envoyee a Monseigneur le Daulphin*. Dernière page non chiffrée ; marque de N. Paris. (Puis, d'après Brunet, 40 pages chiffrées, après, contenant *Deux dialogues de Platon... seavoir est l'ung intitulé Axiochus ; item un autre intitulé Hipparchus. Le tout traduict par Estienne Dolet, 1544.*)

Bib. Nat.

Un second exemplaire existe à la Bib. de Versailles, et un troisième, qui a été consulté par Brunet, faisait autrefois partie de la collection de M. de Lurde (n° 97, il appartient maintenant au baron de Ruble (Supplément à Brunet, t. II, col. 1018). Un exemplaire existait autrefois à la Bib. de Troyes, que pendant bien des années on a cru unique, il a maintenant disparu. (Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes, par Corrard de Breban.)

3e édit., Paris, 1873.) Cet exemplaire toutefois, comme celui de la Bib. Nat., ne contenait pas les Dialogues.

En remarquant : 1° que sur le verso du titre de cette édition les poèmes de Marot sont indiqués comme faisant partie du volume, mais que les Dialogues n'y sont pas mentionnés ; 2° que le nombre des pages (47) occupées par les Dialogues est le même dans l'édition de Lyon et dans l'exemplaire de l'édition de Troyes appartenant au baron de Ruble ; 3° que la pagination ne concorde pas quand on compare à la fois les compositions de Marot et les Dialogues ; et enfin 4° que la marque de Nicole Paris se trouve à la fin des poèmes de Marot, mais non pas à la fin des Dialogues qui terminent le livre, je suis porté à croire que Nicole Paris imprima seulement le *Second Enfer*, l'*Epistre* et les autres compositions de Marot, et qu'un exemplaire des Dialogues (édition de Lyon) est relié avec l'exemplaire du baron de Ruble.

Un exemplaire d'une édition portant la même date que les trois exemplaires ci-dessus, mais offrant une particularité très remarquable, faisait partie de la collection du marquis de Ganay (vendu à la vente, n° 109, à M. Durel pour 1000 fr.). Il est mentionné pour la première fois par M. Aimé Martin dans sa *Réhabilitation* (p. 19) et a depuis été décrit avec plus d'exactitude par Brunet (art. Dolet), et dans le Supplément. Le titre est absolument le même que celui de l'édition de Lyon, avec l'indication *Lyon*, comme indication du lieu de l'impression, mais sur la dernière page figure la marque de Nicole Paris. D'après le Supplément de Brunet, c'est un petit in-8° de 95 pp., lettres rondes, différant de celles de l'édition de Lyon, et semblables à celles de l'édition de Troyes. N'ayant pas eu l'occasion de voir l'exemplaire du marquis de Ganay, je ne puis parler avec certitude, mais je crois que c'est là un exemplaire de l'édition de Troyes avec le titre de celle de Lyon. Il serait très désirable, comme les auteurs du Supplément le font remarquer, que les exemplaires des trois éditions fussent comparés, mais il n'est pas facile de voir comment on pourrait y arriver.

Il y a eu deux réimpressions modernes du *Second Enfer* et des *Dialogues*, la première donnée par Techener en 1830, précédée de la *Réhabilitation* de M. Aimé Martin.

1. Le Second Enfer d'Estienne Dolet, Natif d'Orleans. Qui sont certaines compositions faites par luy mesmes sur la justification de son second emprisonnement. A Lyon, 1544. Avec Privilege pour dix ans.

PP. 1-22, *Réhabilitation ;* 23-84, *Le Second Enfer ;* 85-150, *Deux Dialogues de Platon philosophe divin et supernaturel. Scavoir est : L'ung intitulé Axiochus... Item : Ung aultre intitulé Hipparchus... traduict en Langue Françoise par Estienne Dolet, Natif d'Orléans.* 2 pp. Table des Matières.

Il n'y a eu que 120 exemplaires (imprimés par Techener en 1830) de ces opuscules et des autres œuvres de Dolet faisant partie de la même série (*La Manière de bien Traduire*, *Genethliacum*, *L'Avant Naissance*, et le *Cantique*). Il n'y a pas de titre général.

2. Le Second Enfer d'Étienne Dolet, suivi de sa traduction des deux Dialogues Platoniciens, L'Axiochus et l'Hipparchus. Notice Bio-bibliographique par un Bibliophile. Paris à la librairie de l'Académie des Bibliophiles, 10, Rue de la Bourse, 10, Bruxelles, Librairie Européenne de C. Muquardt, Place Royale, 1868. (237 exempl. seulement.)

Outre ce qui est mentionné sur le titre, ce volume contient une réimpression

du Cantique (avec la marque de Dolet sur le faux titre), et de l'épitaphe, commençant par *Mort est Dolet, et par feu consumé*.

81. **Les Louanges** du sainct nom de Jesus par **Victor Brodeau**, plus une Epistre d'ung pescheur a Jesus Christ faicte par le dict Brodeau. A Lyon, chez Estienne Dolet, 1544.

Petit in-8° (ou in-16). Caractères gothiques. 64 p. Sur la 64e page, marque de Dolet.

Brunet, Supplément, vol. I, col. 176, et vol. II, col. 992. Un exemplaire dans lequel le titre manquait est cité comme vendu à la vente Desbarreaux-Bernard. La seule autorité que citent encore MM. Deschamps et Brunet, et la seule que je connaisse, est le catalogue des livres censurés en 1551, où l'opuscule figure *ex libris Victor Brodeau*, comme Une epître du Pécheur à Jésus Christ, imprimée à Lyon par Dolet (D'Argentré, vol. II, pt. 1, p. [illegible]), d'après laquelle il semblerait que Dolet imprima seulement l'*Epitre* et non les *Louanges*, ou bien que celle-là et non celles-ci contenaient des passages censurés. Deux éditions de ce livre sont cités dans Brunet : l'une, Lyon, chez Sulpice Sabon pour Ant. Constantin (1540); l'autre, Lyon, Oliver Arnoullet, 1543. J'ai trouvé l'édition suivante à la Bibl. Mazarine : —

Les Louanges de Jesus nostre Saulveur Œuvre tres excellent Droit et elegant. Compose par Maistre Victor Brodeau, secretaire et valet de chambre du Treschrestien Roy de France Francoys premier de ce nom : et de noble et haulte Princesse La Royne de Navarre, sœur unique du d Seigneur. Avec Les Louanges de la Glorieux Vierge Marie.

Nouvellement Imprime veu et corrige Lan de la Nativité Jesus Christ M.D.XL.

Petit in-8° ou in-16. Lettres gothiques sur papier ordinaire. 44 pp.

82. **L'enfer de Clement Marot** de Cahors en Quercy, Valet de Chambre du Roy. Item aulcunes Ballades & Rondeaulx appartenants à l'argument. Et en oultre plusieurs aultres compositions du dict Marot par-cy devant non imprimées. [*Marque sans bordure, mais avec devise.*] A Lyon, chés Estienne Dolet, 1544. Avec privileige du roy.

In-8°. Caractères romains. 64 pp. Signatures A-D quatre. Réimpression de l'édition de 1542. A la p. 35, *Huictain faict a Ferrare*, se terminant par *Qu'ilz ne vouldroiyent, que je fusse loing d'elle*. Immédiatement au-dessous est la signature D 3 et le mot *Le* comme réclame pour la page suivante, puis (donnant certainement par erreur) sept vers commençant par *Presque perit les lettres et Lettrés* et finissant par *Bacchus aussi sa bonne vigne y plante*, suivis par la réclame *Par*. Ces sept vers et la réclame sont une répétition des sept dernières vers et de la réclame de la page 28, qui sont répétés ici par erreur. Dernière page, marque avec bordure; au-dessous : *Dolet, Preserve moy*, etc.

Bib. Nat.

83. **Les psalmes** du royal prophete David, traduictz par Clement Marot. Avec aultres petits Ouvrages par luy mesme. Lyon, Estienne Dolet, 1544.

172 et 46 pp. in-16. Sans musique.

Bib. de Berlin. (*Clément Marot et le Psautier Huguenot*, par O. Douen, vol. I, p. 449, vol. II, p. 508.)

[84. **Alphabeticum latinum,** cum plerisque aliis ad Christianam juventutem pie sancteque instituendam apprime utilibus. Lugduni, Steph. Doletus; 1540, in-8°.

Bib. de Chartres.

C'est grâce à l'obligeance de Monsieur F. Buisson, Directeur de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction Publique, que je connais ce livre. Malheureusement ce renseignement m'arrive trop tard pour figurer à la page 500 où il aurait sa place marquée.]

Cantica Canticorum en François.

Ce titre figure dans le catalogue des livres censurés en 1551, sous la dénomination *Ex Libris Stephani Dolet*, et (sans nul doute d'après ce catalogue) ce livre est inséré dans la liste des livres donnée par La Croix du Maine et par Duverdier, et de là a passé dans la *Bib. Sacra* de Le Long et dans les listes de Née de la Rochelle et de Boulmier. Mais je ne puis trouver d'autre trace de ce livre et je crois que l'auteur du catalogue a pris *Les Cantiques* donnés dans l'édition de Dolet des *Psalmes du Royal prophete David* (n° 44) pour une traduction du *Canticum Canticorum.*

Exposition de l'evangile de notre seigneur J. C. selon S. Matthieu translatée de latin en francoys et nouvellement imprimée. 1540.

In-8°. Caractères gothiques.

Induit en erreur par le *Catalogue des livres de M. M[aréchal]* (Paris, Techener, 1850), n° 14, où figure comme faisant partie du titre : *A Lyon chés Estienne Dolet*, j'ai inséré ce livre dans mon catalogue des livres imprimés par E. Dolet, ajouté à l'édition originale (anglaise) de cet ouvrage. M. Douen cependant (*Etienne Dolet, ses opinions religieuses*, Paris 1881) a fait remarquer que ces mots ne figurent pas sur le titre, et en examinant un exemplaire du livre qui se trouve à la Bibl. Mazarine, je conviens qu'il n'y a pas lieu de l'attribuer à Dolet. C'est un petit in-8°. 8 pp. non chiffrées, 613 pp. chiffrées, 1 p. en blanc. D'après M. Th. Dufour (*Le Catéchisme Français de Calvin*, p. c.c.LXXV), une autorisation fut accordée par le Conseil de Genève le 12 mars 1540 à Jean Michel pour imprimer ce livre.

Exposition sur la premiere Epître de S. Jean, divisée par sermons

Ce livre figure dans les deux catalogues des livres censurés le 2 mars 1542 (1543) et dans celui de 1551 (D'Argentré, t. II, pt. 1, pp. 134, 174). Dans celui-ci, il fait partie des *ex libris Stephani Doleti.* Il est aussi mentionné par La Croix du

Maine parmi les ouvrages de Dolet (il paraît l'avoir emprunté au catalogue de 1551), et par conséquent je l'ai inséré dans l'édition originale (anglaise) de cet ouvrage parmi les volumes imprimés par Dolet. Mais ici je suis encore redevable à M. Douen de cette rectification. Il a appelé mon attention sur un exemplaire du livre qui se trouve à la Bib. Mazarine, qui n'est certainement pas imprimé par Dolet, mais qui, comme il (M. Douen) me le fait remarquer, est l'ouvrage de Jean Michel de Genève, bien que son nom n'y figure pas. (Étienne Dolet, ses opinions religieuses par O. Douen; extrait du Bull. de la Société d'histoire du Protestantisme, Paris, 1881.

Cantique d'Estienne Dolet, prisonnier a la Conciergerie de Paris sur sa desolation et sur sa consolation. Dolet. Imprimé l'an M.D.XLVI.

Tel est le titre du Cantique donné par Brunet, Boulmier, et des éditions du Cantique, de Guiraudet (1829) et de Techener (1830). Brunet dit, l'édition originale de ce Cantique est *fort rare*, et Boulmier *excessivement rare* : aucun d'eux n'indique où on peut en trouver un exemplaire, et il est clair qu'aucune édition de 1546 n'a existé. Il fut imprimé pour la première fois par Née de la Rochelle dans la *Vie de Dolet*, p. 142, avec le titre suivant et la note que voici : « Cantique d'Estienne Dolet, prisonnier en la Conciergerie de Paris l'an 1546 sur sa désolation et sur sa consolation : en vers.

« Ce petit ouvrage est sans contredit le plus rare de tous ceux de Dolet ; car personne que je sache n'en a parlé; et j'avoue que j'ignorerois son existence sans M. Guillaume Debure, qui, ayant appris que je travaillois à la vie de Dolet, m'a offert obligeamment la copie manuscrite qu'il en possédoit. Je *ne crois pas qu'il ait jamais été* imprimé; c'est pourquoi je vais l'annexer à cet article afin que les Curieux jouissent aussi du sacrifice de M. Debure, et pour empêcher que ce Cantique ne se perde à l'avenir. Il est encore une preuve victorieuse de tout ce que j'ai avancé pour la justification des sentimens de son Auteur. On y reconnoîtra facilement le style de Dolet ; c'est pourquoi je me dispenserai d'en prouver les rapports avec celui de ses autres Ouvrages.

« L'ancienneté de cette copie se prouve par l'écriture, qui est absolument semblable à celle d'un manuscrit daté de 1535 que je possède ; aussi je ne crains point d'en garantir l'authenticité.»

(Qu'est devenu le manuscrit de Debure ?)

Il a été depuis réimprimé quatre fois : —

1. Par Guiraudet, Paris, 1829. In-12. 12 pp. Guiraudet fut le premier qui a déclaré que ce Cantique fut *imprimé l'an 1546*, ce qui depuis a été copié dans les autres réimpressions et dans les autres livres.
2. Par Techener, 1830 (120 exempl. seulement).
3. Dans l'*Estienne Dolet* de M. Boulmier.
4. Avec le *Second Enfer*. Paris et Bruxelles, 1888.

Les livres marqués 1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 27, 28, 31, 38, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 58, 62, 64, 68, 69, 70, 71, 72, 76, 79, 80 et 81 sont mentionnés par Née de la Rochelle et la plupart par Boulmier et Brunet. En outre, les n°s 4, 55, 61, 65, et 66 sont cités par Boulmier et par Brunet, et les n°s 44, 64 et 75 par Brunet seul.

Voici la liste des principaux catalogues de vente et de bibliothèque cités dans l'appendice qui précède :

Artur. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1873.
E. M. B..... Paris, Labitte, 1882.
Beckford. Londres, 1882-84. 4 parties.
Bigillion. Paris, Claudin, 1872.
Benzon. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1875.
Borluut de Noortdonck. Gand, 1858. 3 vol.
Boze. Paris, Martin, 1753.
Bruyère-Chalabre. Paris, Merlin, 1833.
C..... Paris, Techener, 1860.
Cailhava, de Lyon. Paris, Techener, 1845-52 et 1862.
Chaponay. Paris, Potier, 1863.
Chedeau. Paris, Potier, 1865.
Cigongne. Paris, Potier, 1861.
Coste. Paris, Potier et Jannet, 1854.
Crevenna. Amsterdam, 1789. 6 volumes.
Croftsiana. Londres, Paterson, 1783.
Didot. Paris, 1810.
A. F. Didot, Paris, 1878-1884. 6 parties.
Double. Paris. Techener, 1863.
Duriez. Paris, Merlin, 1827.
Filheul (Chardin). Paris, Dessain, 1779.
Gaignat. Paris, De Bure, 1769 2 vol.
Girardot de Préfond. Paris. De Bure, 1757.
Giraud. Paris, Potier, 1855.
Greswell. Londres, 1855.
R. Heber. Londres, 1834-1836.
Id. Paris, Silvestre, 1836. 2 parties.
Hohendorfiana. La Haye, 1720.
Huillard. Paris, Potier, 1870.
Hulsiana. Hagæ Comitum, 1730.
Jordan. Paris, 1881.
Laing, pt. i. Londres 1879.
La Roche La Carelle. Paris, Potier, 1859.
Maccarthy. Paris, De Bure, 1815.
Maréchal. Paris, Techener, 1850.
Aimé Martin. Paris, Techener, 1825-1848. 4 parties.
Monmerqué. Paris, Potier et Techener, 1851-61. 2 parties.
Don Joachim de la Cortina, marquis de Morante, Madrid, 1854-62. 8 vols.
Catalogues de vente du même. Paris, 1872 et 1878.
Nodier. Merlin, 1827 et 1829; Techener, 1844.
Pinelliana. Londres, 1789.
Pixerécourt. Paris, Crozet, 1838.
Potier. Paris, 1870.
Radziwill. Paris, Potier, 1865.
Renard. Paris, Labitte, 1881.
Mel de Saint-Céran. Paris, De Bure, 1780 et 1791. 2 vols.

Solar. Paris, Techener, 1863.
Sunderland. Londres, 1881-1883, 5 parties.
Taschereau. Paris, 1875.
De Thott. Copenhague, 1[illegible].
Villeneuve Trans. Paris, 18[illegible].
Duc de la Vallière. Paris, De Bure, 1767. 2 vols.
Id. De Bure, 1783. 3 vols.
Veinant. Paris, Tross, 18[illegible].
Id. Paris, Potier, 1860-63.
Wodhull. Londres, 18[illegible].
Comte de X... Paris, 1875.
Yemeniz. Paris, 1875.

Pour les catalogues du marquis de Morante, les numéros se rapportent aux catalogues de vente, mais les prix donnés par le marquis sont empruntés à son propre catalogue en 8 volumes. Pour les catalogues de La Vallière, quand la date n'est pas donnée, il s'agit du catalogue de 17[illegible].

ERRATA

P. 8, note 4, 6e avant dernière ligne, lisez : *trois* au lieu de *deux*.
P. 14, note 1, 1re ligne, lisez : *Lutetiæ* au lieu de *Luteciæ*.
P. 22, ligne 21, lisez : *biographes* au lieu de *biographies*.
P. 22, ligne 22, lisez : *on y admirait* au lieu de *il y réunit*.
P. 23, avant dernière ligne, lisez : *apparence* au lieu de *réalite*.
P. 24, note 1, 1re ligne, lisez : *Ritter* au lieu de *Richter*.
P. 25, note, ligne 7, lisez : *Maittaire* au lieu de *Mattaire*.
P. 28, ligne 15, lisez : *testimonio* au lieu de *testimonis*.
P. 33, ligne 19, lisez : *mais* au lieu de *car*.
P. 41, ligne 13, lisez : *une* au lieu de *confédérée*.
P. 49, ligne 6, lisez : *Apollinaire* au lieu de *Appolinaire*.
P. 52, ligne 25, lisez : *Ce fut Toulouse qui* au lieu de *Toulouse*.
P. 52, ligne 26, lisez : *la Ligue* au lieu de *cette ligue*.
P. 55, ligne 5, retranchez *et où*.
P. 58, ligne 17, lisez : *Comillan* au lieu de *Cormillan*.
P. 59, ligne 6, lisez : *Gaillard* au lieu de *Guillard*.
P. 64, ligne 18, lisez : *conseillers* au lieu de *consuls*.
P. 75, note 1, 1re ligne, lisez : *La Faille* au lieu de *La Taille*.
P. 111, note 2, ligne 12, lisez : *Bouhier* au lieu de *Bouhiers*.
P. 119, note 1, lisez : *Rigoley* au lieu de *Rigolet*.
P. 161, ligne 13, lisez : *Guillaume du Choul* au lieu de *G. de Choul*.
P. 166, ligne 17, lisez : *Trechsel* au lieu de *Treschel*.
P. 168, note 1, ligne 8, lisez : *Jacques* au lieu de *Jean*.
P. 179, note 3, ligne 5, (à la fin de la ligne) lisez : *sui-*.
P. 196, lignes 21, 22, lisez : *la satisfaire* au lieu de *les achever*.
P. 247, ligne 6, lisez : *Buonamicus* au lieu de *Bonamicus*.
P. 259, note, ligne 5, lisez : *Galien* au lieu de *Gallien*.
P. 267, ligne 21, lisez : *Estienne* au lieu de *Etienne*.
P. 268, ligne 1, lisez : *Cornucopia* au lieu de *Conucopia*.
P. 272, note 3, ligne 3, lisez : *Lectiones* au lieu de *Sectiones*.
P. 306, ligne 3, lisez : *Seipso* au lieu de *Seispo*.
P. 329, ligne 3, lisez : *1539* au lieu de *1589*.
P. 418, ligne 25, lisez : *Gilles le Maistre* au lieu de *Gilles Maistre*.

TABLE ANALYTIQUE

Accursius, 48, 71, 125, 150, 155.
Achillini, 24.
Adrien, Cardinal, 247.
Adrien VI, 62, 63.
Agricola, Rodolphe, 247, 439, 443.
Agrippa, [illegible].
Aix, Parlement d', 447.
Albenas, Poldo de, 91.
Albigeois, les, 49, 50, 72, 392, 447.
Alboin, 192.
Alciat, 48, 79, 81, 120, 149, 152, 217, 247.
Alde l'aîné, 43, 61, 268, 314, 315, 320.
Alde, les, 168, 313.
Aldeguier, d', 75, 84.
Aleander, 194, [illegible].
Alexandre le Grand, [illegible].
Alphonse de Poitiers, [illegible].
Allégré, 385.
Allut, 163.
Amaseo, Romulo, 18, 66, 247.
Amsdorf, 217.
André, 414, 427.
Andrelini, Fausto, 114, 115.
Aneau, Barthélemi, [illegible], 162, 330, 331, 354.
Angeliacus, Mathurinus, Almandinus, 114.
Angleberme, Pyrrhus, 249.
Anne d'Autriche, [illegible].
Annibal, [illegible].
Antoine, Dom Nicolas, [illegible].
Anvers, 66.
Apelles, 42.
Aphrodisias, Alexandre d', [illegible].
Apollinaire, Sidoine, [illegible].
Appianus, Hortensius, [illegible].
Apulée, [illegible].
Aquin, Thomas d', 20.
Aquitaine, [illegible].
Arétin, Léonard, [illegible].
Arétin, Pierre, 11.
Argentré, d', [illegible].
Arianisme, l', [illegible].
Arioste, 331.
Aristophane, [illegible].
Aristote, 21, 23, 24, [illegible], 340.
Arlerius, Antonius, [illegible].
Arnaud de Villeneuve, [illegible].
Arneys, Antoine, [illegible].
Arnollet, les, [illegible].
Artigny, d', [illegible].
Asulane, François, 61.
Augustin, Saint-, [illegible], [illegible].
Aulnaye, de L', [illegible].
Aulu-Gelle, [illegible].
Aumale, Duc d', 164.
Ausone, [illegible].
Averroès, [illegible].
Avignon, Vice-légat d', 447, [illegible].

Babou, Cardinal Philibert, [illegible].
Bacouval, Nicolas, [illegible].
Bachelin-Deflorenne, [illegible].
Bade, Josse, [illegible].
Baduel, Claude, [illegible].
Baif, Jean-Antoine, [illegible].
Baif, Lazare, [illegible], Belle accusé de plagiat par, [illegible].
Ballon, Adrien, [illegible].
Ballot, second président, [illegible].
Baldus, [illegible].

Bâle, 230, 248, 258, 259, 270.
Bandiera, Le Père Alessandro, 258.
Barbier, 349.
Barbier, (*Anonymes*), 258, 259.
Barbous, 303.
Bardili, professeur, 25.
Barezzi, 258.
Barma, Roger de, 33.
Barroo, Claude, 179.
Barthélemy, Charles, 389.
Barthélemy, Massacre de la Saint-, 51, 52.
Bartholus, 48, 71, 125, 150, 155, 168.
Bastard d'Estang, Vicomte, 109.
Baudichon de la Maison-Neuve, 231, 394, 399, 414-15.
Baudrier, le Président, 39, 199, 338, 347, 365, 415, 425, 452.
Bayle, 9, 203, 205, 292, 412, 413.
Béarn, 353.
Béatrice, Duchesse de Milan, 191.
Beaulieu, Eustorg de, 167.
Beauvau, Bertran de, 484.
Béda, Noel, 15, 141, 144, 168, 179, 193, 220, 221, 224, 375, 413, 472.
Beaucaire, 408.
Bellay, Joachim du, 161, 339.
Bellay-Langey, Cardinal Jean du, 38, 39, 40, 220, 222, 223, 226, 256, 325, 352, 366, 367, 368, 475.
Bellay-Langey, Guillaume du, 28, 340, 352.
Belle-Forest, François de, 346.
Bellièvre, Matthieu, 401.
Bellièvre, les, 407.
Bembo, paganisme de, 5, 7; sa vie et son caractère, 20-23; défend Pomponatius, 24; ami de Jean de Pins, 63, 68; ami de Longueuil, 68; cicéronien, 191; cardinal, 254; autres renseignements, 247, 273, 282, 299, 340, 466.
Bérauld, Nicolas, 14, 15, 16, 145, 224, 248, 299, 480.
Bering, Godefroy, 328.
Berjeau, 164.
Bernard, comte de Comminges, 57.
Bernard de Comminges, 57.
Bernard, Simon, 346.
Berne, 291.
Berne, Les seigneurs de, 230, 231, 291, 400.
Beroaldo l'aîné, 59, 60.
Beroaldo le jeune, 59.
Berquin, Louis de, 4, 220, 349, 385, 414, 444, 455.
Bertrandi, Jacques, 354.
Bertrandi, Jean, 56, 131, 156, 309, 381, 407, 410, 411.
Bessarion, 120.
Bettinelli, 22, 258.
Bèze, Théodore de, 8, 73, 118, 161, 162, 291, 292, 408, 411, 412, 417, 450, 457, 477.
Bianchini, Bartholomeo, 59.
Bigorre, 353.
Bigot, Guillaume, 79, 272, 379.
Bindonis, 61.
Binet, Jehan, 463.
Bladus, 212, 273.
Blanchard, 413.
Blois, Traité de, 61.
Bochetel, Bernard, évêque de Rennes, 460.
Bock, F. S., 292.
Bodé, Herman, 386.
Boëtie, Étienne de la, 116.
Bois, Jacques du, 249.
Boleyn, La Reine Anne, 304.
Bologne, 59, 60.
Bologne, Université de, 17, 59, 66, 96, 269.
Bonnivet, 61.
Bordeaux, 123, 287.
Bordeaux, Parlement de, 51, 116, 117, 118, 120.
Bording, Jacques, à Toulouse, 56; sa vie, 66; dissentiment entre lui et Dolet, 137; correspondance avec Dolet, 137, 139, 144, 178-9; autres renseignements, 56, 65, 67, 99, 135 *et seq.*, 150, 168, 480.
Bordoni, Benedetti, 193.
Borie, François-Arnault de la, 112.
Bosio, Othon, 72, 106, 247.
Bossuet, 4, 5, 471.
Boston, le Doyen, 304.
Bouhier, Président, 111, 304.
Bouillot, 303.
Boulmier, Joseph, et son *Estienne Dolet*, 9, 31, 39, 56, 80, 91, 93, 96, 97, 102, 168, 175, 202, 214, 259, 263, 342, 349, 355, 382, 426, 437, 438, 465, 474.
Bourbon, Cardinal de, 116, 391.
Bourbon, Connétable de, 252.
Bourbon, Nicolas, 145, 161, 248, 278,

299, 300, 301, 304 *et seq.*, 328, 476, 480.
Bourg, Jean de, 401.
Bourges, 48, 209, 211, 285.
Bourges, Clémence de, 167.
Bouysson, Hugues, 80.
Boville ou Bouille, Charles, 340.
Boyssone, Jean de, arrestation, 77, 83; opinion de Rabelais sur lui, 78; sa correspondance et ses poèmes manuscrits, 79-80; son caractère, 82-4; procès et condamnation, 83; rétractation publique, 84; départ de Toulouse, 85; compétiteur aux Jeux Floraux, 91; ses épigrammes, 94, 113; correspondance avec Dolet, 133, 154, 155, 156, 158, 171, 178, 179, 180, 208-213, 229-30, 282, 289, 290, 307, 378, 379; nouveau procès et acquittement, 283-5; visite à Lyon, 285; ses lettres à G. Scève et à P. Duchâtel, 308-9; nommé membre du Conseil de Savoie, 309; sa lettre à G. Bigot, 379; fin de sa vie, 379-81; autres renseignements, 48, 56, 64, 65, 71 *et seq.*, 88, 90, 91, 94, 99, 103, 106, 113, 115, 120, 129, 133, 208, 226, 229, 249, 253, 271, 283, 284, 285, 287, 288, 296, 298, 303, 307, 308, 309, 328, 394, 480.
Boyssone, Jean, Seigneur de Beauteville, 80.
Bragmardo, 409.
Breslay, Guy de, 33, 179, 180, 224, 249, 283, 284, 285, 480.
Brice, Germain, 248, 300, 476.
Briçonnet, 288.
Britannus, Robert, 287.
Brodeau, Victor, 333.
Bruneleschi, 42.
Brunet, J. C., 371.
Brunet, *Manuel*, 25, 114, 164, 250, 262, 272, 346.
Buchanan, 17, 476, 477.
Budé, Guillaume, 8, 9, 28, 61, 135 *et seq.*, 162, 169, 177, 178, 179, 180, 190, 195, 198, 220, 222, 223, 224, 238, 241, 242, 244, 248, 249, 251, 256, 267, 268, 273, 297, 298, 299, 340, 353, 354, 357, 400, 478.
Bulle, Unigenitus, 458.
Bunel, Pierre, 26, 28, 30, 72, 78, 81, 103, 106, 145.
Buonamici, Lazare, 18, 85, 247.
Bure, Guillaume de, 431.
Burgaud des Marets, 30, 177.
Buyer, Barthélemy, 164.

Cabrières, 447, 448.
Cahors, 201.
Calancone, Jacques, 177.
Calas, Jean, 4, 53.
Calepin, 233, 237, 241, 270, 275, 370.
Calogiera, 151.
Calvin, 7, 15, 20, 55, 151, 161, 254, 290, 291, 292, 307, 380, [illegible]
Cambrai, Ligue de, 18, 40.
Camerarius, [illegible]
Camillo, Giulio, 33, 85, 141, 144, 145, 150 *et seq.*, 217, 270.
Campensis, 349.
Can Grande, 117, 1[illegible].
Canappe, Jean, 174, [illegible]
Carey, Henry, Lord Hunsdon, [illegible]
Carlstadt, 470.
Carpi, Prince de, 269, 273, 274.
Carondolet, Ferric, [illegible]
Carvaialus, Ludovicus, 216.
Casaubon, 478.
Cassander, Thomas, 179.
Castellanus, *voyez* Duchâtel.
Castelnau, Antoine de, 81.
Castiglione, Balthasar, 280.
Catel, 91.
Cathares, les, 49.
Catherine de Sienne, Sainte, [illegible]
Catulle, 132, [illegible]
Caturce, Jean de, 51, 56, 64, 71 *et seq.*, 85, 88, 103, 106, 131, 178, 233, 394.
Caxton, 164.
César, 43, 45, 148, 204, 237, 265, 268, 340, 423, 466.
Chaland, Annemond, 401.
Chambéry, 78, 309, 378 *et seq.*
Champier, Symphorien, 161, 162, 163, 174, 240.
Chansonnette, Claude, [illegible]
Charles V, [illegible]
Charles VIII, [illegible]
Charron, le Père Étienne-Léonard, [illegible]
Chassagnac, Geoffroy de, 118.
Châtel, Tanneguy du, 108.
Chatigny, M., [illegible]
Chevalier, François, [illegible]
Chiron, Les buveurs de, 18[illegible]
Chomard, [illegible]

Choul, Guillaume du, 161, 240, 251, 308.
Christian III, 66.
Chypre, Reine de, 21, 22.
Cicéron, 7, 12, 13, 14, 16, 21, 25, 33, 43, 45, 59, 64, 67, 97, 99, 100, 102, 122, 141, 145, 148, 149, 151, 181, 188, 189, 190, 191, 194, 196, 197, 203, 203, 206, 207, 215, 216, 218, 226, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 243, 247, 254, 256, 257, 258, 271, 281, 284, 340, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 371, 383, 435, 437, 438, 456, 463, 466, 468.
Cicéroniens, les, 12, 187 *et seq.*
Clausane, Jean, 129, 154, 157, 179.
Clément, l'Épître de, 468.
Clément, Jacques, 52.
Clément V, 58.
Clément VII, 254, 366, 470.
Clénard, 383.
Cluny, Bénédictins de l'ordre de, 486.
Coclenius, 201.
Codrus, Urceus, 59, 60.
Cognatus, *voyez* Cousin.
Coligny, Odet de, 130, 309.
Coligny, les trois grands, 15.
Colin, Jacques, 280, 333.
Colines, Simon de, 171, 259, 268, 301, 303, 320.
Colomies, 111.
Colonia, Père de, 162, 199, 228, 279, 289, 333.
Columelle, 238.
Comillan, Pierre de, 58.
Comines, Philippe de, 351, 352, 353.
Compaing, Guillaume, 250, 293, 294, 300, 418, 445, 479.
Compaing, Jean, 445.
Constantinople, 41, 49.
Contarini, 20, 24.
Cop, Guillaume, 248.
Cop, Jean, 141, 144, 249.
Coras, 48.
Cordière, La belle, 166.
Cornaro, Catherine, 21, 22.
Cornaro, Luigi, 23.
Corvin, Matthias, 191.
Cottereau, Claude, 57, 175, 179, 304, 325, 327, 328, 329, 330, 332, 334, 366, 383.
Court, Benoît, 161, 163, 171, 279.
Courtalon Delaistre, 485.
Cousin ou Cognatus Gilbert, 12, 151, 213, 214, 217, 218, 461.
Cousin, Jehan, 8.
Cranmer, archevêque, 304, 470.
Crapelet, M., 222, 223, 321, 323.
Craston, 439.
Cratander, André, 241.
Crespin, 399, 413, 414.
Crinitus, 246.
Criton Archagatus, 177.
Cromwell, Thomas, 304.
Cujas 48, 392.
Cureau, 9.
Cursius, Petrus, 212.
Cuspidius, 181.

Daffis, Paul, 85.
Dampierre, 299, 300, 476.
Dampmartin, Guillaume, 79, 113, 130, 134, 156.
Danès, Pierre, 145, 248, 299, 421.
Daniel, François, 307.
Daniel, le Père, 221.
D'Aubigné, Merle, 84, 374, 394.
Dauphin, mort du, en 1536, 278.
Daydé, le Frère Jean, 393.
Daydé, Raymond, 53.
Démocrite, 127.
Démosthène, 19, 102, 340, 466.
Des Périers, Jean-Bonaventure, 161, 162, 226, 240, 358, 413, 436.
Devaulx, Jacques, 440, 441, 445.
Diagoras, 461.
Didot, A. Firmin-, 164, 241, 315, 316, 317, 328.
Dijon, Parlement de, 51, 200, 381.
Doges, le palais des, 42.
Dolet, Claude, 329, 330, 483 *et seq.*
Dolet, Claude-Louis, 486.
Dolet, Charles, 486.
Dolet, Christophe, 8.
Dolet, Étienne. Sa naissance, 7; famille et parents, 8-9; mort de son père, 10; première éducation, 11; à Paris, 12; il commence ses *Commentaires,* 16; il visite Padoue, 17; influence de Pomponatius, 25; Villanovanus lui enseigne la composition latine, 27; il écrit des odes et une épitaphe sur la mort de Villanovanus, 30-3; sa vie à Padoue, 33-5; nommé secrétaire de Jean de Langeac, séjour à Venise, 37; il suit les cours d'Egnazio, 43; ses amours, 44; étudiant à l'Université de Toulouse,

45; il est présenté à Jean de Pins, 65; correspondance avec J. de Pins, 67, 68, 173; correspondance avec Jacques Bording, 67, 137-147; premiers rapports avec Jean de Boyssone, 86; compétiteur aux Jeux Floraux, 88 *et seq.;* choisi comme orateur par les étudiants de Toulouse, 97; ses deux discours, 97 *et seq.*; il se fait des ennemis, 107; il écrit ses odes contre Drusac, 112; il devient l'ami intime d'Arnoul Le Ferron, 120; sa correspondance avec le Ferron, 121-28; il se résout à quitter Toulouse, 129; il écrit à Langeac, 129; son arrestation, 130; lettre de J. de Pins à Jacques de Minut en faveur de D., 131; lettre de D. à Minut, 132; sa correspondance avec Boyssone, 133, 154-8, 171, 178-80, 208-13, 229-30, 282, 289-90, 307, 378, 379; élargissement, 134; correspondance avec G. Budé, 136, 142, 147; dissentiment entre Bording et D., réconciliation amenée par J. de Pins, 137; opinion de D. sur Giulio Camillo, 144-5, 152; il quitte Toulouse en hâte, quoique malade, pour éviter d'être arrêté, 153; décret de bannissement de Toulouse, 156; départ pour Lyon, nouvelle attaque de maladie, 157; arrivée à Lyon, 158; visite à Sébastien Gryphius, 168; publication de ses *Orationes Duæ, etc.*, 175; rapports intimes avec Rabelais, 181, 183; résolution que D. prend de consacrer sa vie aux lettres, 187; son indignation contre le *Ciceronianus* d'Érasme, 195; il va à Paris pour obtenir la permission de publier ses *Commentaires*, 196; il envoie son *Dial. de Imit. Cic. Adv. Erasmum* à Gryphius, pour que ce dernier l'imprime, *ib.;* publication du *Dialogus*, 201; il encourt la haine de J. C. Scaliger par cette publication, 203; J. A. Odonus sur l'aspect et les mœurs de D., 214-15; retour à Lyon, 219; il travaille comme correcteur chez Gryphius, 225, 228, 317; il commence à imprimer ses *Commentaires*, 227; son ode à Pompone de Trivulce, 229; il obtient le privilège royal pour imprimer ses *Commentaires*, 231; les *Commentaires*, 232-52; il dédie ses Commentaires au roi, 241, 251; il imprime ses *Formulæ Latinarum Locutionum*, 257; accusation de plagiat, 261; sa défense dans le *De Re Navali*, 264; accusé pour la première fois d'athéisme, 271; il imprime son *De Imit. Cic. adv. F. Sabinum*, 272; il fait fonctions d'éditeur pour François Juste, 278, 317; pour Scipion de Gabiano, 281; son amour de la musique et de la natation, 282; il devient l'ami de Jean Voulté, 285; il est attaqué dans la rue et tue son adversaire, 293; il part pour Paris pour obtenir le pardon du roi, 294; il obtient son pardon, 298; banquet donné en son honneur, 298-9; retour à Lyon et nouvelle arrestation, 300; brouille entre Voulté et Dolet, D. perd l'amitié de Susanneau, 303; rapports amicaux et dissentiment entre N. Bourbon et D., 304; mariage de Dolet, 311; il obtient le privilège du roi, 313, 318; sa marque, 317; il prend parti pour les ouvriers imprimeurs contre leurs patrons, 321; il forme une association avec Helayn Dulin, 323-5; il imprime le *Cato Christianus*, 327; publication de ses *Carmina* et des *Œuvres* de Marot, 328; naissance de son fils Claude, 329; son *Genethliacum* et l'*Avant-Naissance*, 330; son intention d'écrire un ouvrage, intitulé *L'Orateur Françoys*, 339, 341; dédicace de *La Manière de bien traduire* à Guillaume du Bellay-Langei, 340; ses traductions de Cicéron, 344-48; il passe pour avoir traduit les Psaumes, 349; il projette d'écrire une histoire de France, 351-54; ses *Francisci Valesii Fata*, 354; *Les Gestes*, 355; son amitié avec Marot, 357-64; Lettre de Marot à Dolet, 362; ses éditions des *Œuvres* de Marot, 361-5; querelle entre Marot et Dolet, 365; son amitié avec Rabelais, 367, 369-72; son édition des *Œuvres* de Rabelais, 369; il reçoit l'ordre de retirer de la vente son *Cato Christianus* et ses *Carmina*, 376-8; il s'in-

stalle rue Mercière, 381; activité de ses presses, 383; il publie des livres hérétiques, 385; nouvelle arrestation, 400; accusation d'hérésie, 401; ses procès, 402-4; condamnation à mort, 406; appel au Parlement de Paris, 406, 413-20; il obtient le pardon du roi, 417; il est élargi, 421; il se remet à imprimer, 423; ruse de ses ennemis et nouvelle arrestation, 424; il s'échappe de prison, 424; on brûle ses livres, 427; il écrit le *Second Enfer* et va à Lyon, 428; le *Second Enfer*, 429-36; traduction de l'*Axiochus* et de l'*Hipparchus*, 436; arrestation, 439; procès jugé par le Premier Président, 441; il compose son *Cantique*, 450; condamné à être pendu, et brûlé avec ses livres, 451-2; opinion de M. Baudrier sur Dolet et sur ses condamnations, 452-53; exécution de la sentence, 453-6; haine de J. C. Scaliger contre Dolet, 456; épitaphe de T. de Bèze sur D., 457; autre épitaphe, 458; opinions et caractère, 459 *et seq.*; ses écrits, 476; jugement porté sur sa poésie, 476; ses descendants, 483.
Dolet, Jacques, 483, 485.
Dolet, Jean, 485.
Dolet, Léon, 483, 485.
Dolet, Matthieu, 8.
Dolet, Martinus, 8.
Dolet, Michel, 485.
Dolet, Paul, 485.
Dolet, Pierre, 486.
Domenichi, Ludovico, 151.
Dominique, L'ordre de Saint-, 50, 389.
Donadeo, 269.
Doneau, 120.
Doribus, Nostre Maistre, 387 *et seq.*
Dorpius, Martin, 247.
Double, Léopold, 475.
Douen, O., 474, 475.
Doulet, Guillaume, 8.
Drusac, Gratien du Pont, Sieur de, 80, 93, 109 *et seq.*, 134, 154, 155, 156.
Dryden, 474.
Dubourg, Chancelier, 413.
Dubourg, Conseiller, 392.
Duchâtel, Pierre, 79, 178, 179, 208, 278, 288, 298, 301, 308, 313, 354, 416, 417, 419, 446, 449, 470, 480.
Ducher, Gilbert, 249, 262, 278, 477.
Duchesne, Père, 255.
Dudleys, les, 304.
Dulin, Helayn, 311, 324, 325.
Dupetit-Thouars, L. M. A., 213.
Dupin, 413.
Dupréau, 461.
Durand, Guillaume, 327, 354, 385.
Duranti, président, 52.
Duverdier, 78, 112, 119, 120, 167, 349, 412, 437, 461.

Eck, 470.
Éginète, Paul, 383.
Egnazio, Giovanni Baptista, 43, 56, 85, 247.
Elena, 44.
Eloamus, C., 278.
Elzévir, les, 313.
Émile, Paul, 118, 352.
Entommeures, Frère Jean des, 183.
Épaminondas, 466.
Érasme, son admiration pour Cicéron, 13; son opinion sur N. Berauld, 14; il suit les cours de Musurus à Padoue, 19; lettre d'Érasme à J. de Pins, 64; comparé à G. Budé, 136; son *Encomium Moriæ*, précurseur de Pantagruel, 183; son opinion sur le vin, *ib.*; son *Ciceronianus*, 188; attaqué par J. C. Scaliger, 194; attaqué par Dolet, 196; sa réponse à P. Cursius, 212; faute d'impression dans sa *Vidua Christiana*, 213; lettre de J. A. Odonus, concernant les attaques de Dolet contre Érasme, 214; Ode de Dolet sur sa mort; 239; Érasme comparé à Longueuil, 244; traductions et œuvres d'Érasme imprimées par Dolet, 349, 383, 385, 401, 427; repentir supposé de Berquin, 455; autres renseignements, 2, 3, 6, 11, 13, 14, 15, 19, 33, 34, 46, 122, 161, 169, 238, 247, 251, 254, 267, 269, 270, 272, 282, 299, 466, 478.
Estampes, Duchesse d', 430, 433, 446.
Estienne, Charles, 250, 251, 252, 262, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 271.
Estienne, Francis, 263.
Estienne, Henri, 343, 408, 411, 417.
Estienne, Paul, 314, 315.
Estienne, Robert, 161, 166, 169, 171, 232, 233, 234, 237, 238, 252, 261, 262,

263, 268, 270, 271, 274, 275, 299, 314, 315, 320, 370, 416.
Estienne, les, 162, 169, 312, 315.
Estoile, Pierre de l', 240.
Etaples, Lefevre d', 248, 249, 288, 471, 472.
Eunape, 59.

Faber, Michel, 308.
Faber, Stapulensis, *voyez* Étaples.
Fabrice, Arnold, 179.
Facciolati, 27, 256, 258.
Faciot, Jean, *voyez* Voulté.
Farges, Seigneur de, *voyez* Gripaldi.
Farget, Pierre, 164.
Farnèse, Cardinal, 273.
Faure, Louis du, [illegible]
Faye, Étienne, [illegible]
Fénelon, 5.
Ferret, Émile, 162, 197, 247.
Ferrier, Arnoul du, 79, 80, 85, 120, 391, 392.
Ferrier, Augier, 79.
Ferron, Arnoul Le, à Toulouse, avec Dolet, 57, 116; sa vie et son caractère, 116-120; son intimité avec J.-C. Scaliger, 117; l'historien, 118; sa correspondance avec Dolet, 121-128, 179; autres renseignements, 47, 68, 99, 107, 179, 180, 203, 205, 322, 480.
Ferron, Jean le, 116, 117.
Ferronière, La Belle, 446.
Ficin, Marsile, 246, 480.
Finé, Oronce, le Dauphinois, 249.
Finet, Simon, 57, 96, 98, 157, 178 *et seq.*
Floraux, Les Jeux, 87 *et seq.*
Florence, 42, 160.
Florent, Junius, 453, 454, 455.
Florentins, l'église des, à Lyon, 160.
Foix, Gaston de, [illegible]
Foix, Odet de, [illegible]
Fontainebleau, 61, 65.
Fontaine, Charles, 161, 335.
Fontette, Ferret de, 486.
Foulques, Évêque de Toulouse, [illegible]
Fournier, Claude, 174, [illegible], 278.
Fournier, Hugues, 167.
Fournier, Humbert, 168, [illegible]
Fourvière, Académie de, 168.
François Ier, 9, [illegible], 168, 348, [illegible], 151, 206, 310, 311, [illegible], 450, 451, [illegible] 252, [illegible], 317, 318, 321, 327, [illegible], 354, 355, 360, 366, 367, [illegible], 417, 418, 419, 420, 427, 428, [illegible], 434, 437, 440, 446, 448, 481, [illegible]
Freher, Paul, [illegible]
Freiburg, [illegible]
Fresnoy, Langlet du, [illegible]
Freux, André le, 160.
Freyssin, 121.
Frolan, Jean, 341, [illegible]
Froissart, [illegible]
Frusius, [illegible]
Fuchsius, Léonard, [illegible]

Gabiano, Scipion de, [illegible]
Gaillarne, Thomas du, [illegible]
Gagnius, J., [illegible]
Gaignat, la veuve, [illegible]
Gaillard, Jeanne, [illegible]
Galien, [illegible]
Galland, Claude, [illegible]
Galland, Pierre, 421.
Garamond, Claude, [illegible]
Garde, Jehan de la, 414.
Gargantua, 165, 181, [illegible] 367, 368, 369, [illegible]
Garnier, 480.
Gaveins, Marie, [illegible]
Gaullieur, M., [illegible]
Gauteret, Jehan, [illegible]
Gentilis, Valentin, [illegible]
Gérou, Dom, [illegible]
Gilles, Jeanne, [illegible]
Gilbert, Jean, 114.
Gilles, Nicole, 8.
Gilles, Pierre, [illegible]
Ginguené, [illegible]
Giotto, [illegible]
Girardin, Pierre, [illegible]
Giraud, Claude, [illegible]
Giraldus, Hercules, [illegible]
Godefroy, Gerard, [illegible]
Goyrmans, [illegible]
Gonzague, Antoine de, [illegible]
Gonzo, [illegible]
Gonsalve de Tolède, [illegible]
Gouthier d'Aumont, [illegible]
Gorgias, [illegible]
Gossin, Raymond de, [illegible]
Gouje, Alex., [illegible]
Goulon, Jean de, [illegible]

Gouvée, Antoine de, 161, 286, 421, 477.
Gramond, Président de, 48.
Gramont, Cardinal Gabriel de, 129, 130, 309.
Grapaldo, 114.
Gray, 477.
Grenier, les frères, 53.
Greyff ou Gryff, Michel, 168.
Gripaldi, Matthieu (Mopha), 290, 291, 292, 303, 309.
Grotius, 291.
Gruter, 206, 270.
Grynæus, Simon, 247.
Gryphius, Sébastien, message de J. de Boyssone à S. G., 154; nombre des éditions imprimées par lui, 165; visite que lui fait Dolet, 168; renseignements sur S. G., 168-171; amitié de Dolet pour lui, 171; il imprime les *Orationes* de Dolet, 175; il refuse d'imprimer une seconde édition des *Orationes*, 200; Dolet et Susanneau font fonction de correcteurs chez S. G., 225; il obtient la permission d'imprimer les *Commentaires* de Dolet, 232; sa Bible en latin, 240; Dolet travaille pour lui, 278, 317; livres imprimés par S. G., 279; il aide Dolet à s'établir, 318; Dolet dédie le quatrième livre de ses *Carmina* à S. G., 328; son édition des *Œuvres* de Marot, 362; autres renseignements, 181, 196, 200. 216, 237, 241, 263, 268, 269, 275, 284, 288, 305, 317, 318, 319, 320, 328, 359, 362, 382, 480.
Guevara, 385.
Guibal, Georges, 77, 80, 82, 113, 210, 284, 379, 381.
Guiffrey, Georges, 362, 363.
Guillet, Pernette de, 167, 331.
Guise, Duc de, 380, 381.
Guyenne, 120, 353.
Guyenne, Collège de, 286, 287.
Gylle, 439.

Haag, M., 346.
Hallam, 179, 180, 232, 233.
Hammonius, Chrysogonus, 175, 177, 179.
Harlai, Président d', 391, 392, 411.
Harlai, les, 408.
Harsy, De, 280.
Henriette de France, 4.
Henri II de France, 390, 392, 396.
Henri IV, 316.
Henri VII, 192.
Henri VIII, 130, 200.
Hercule, 192.
Herissant, L. S., 258, 259.
Herminjard, A. L., 15, 168.
Hermolaüs Barbarus, 246.
Hérodote, 340.
Héroet *dit* La Maisonneuve, 333, 385.
Hervet Gentian, 286, 287, 383.
Hesse, Eobanus, 247.
Hipparchus, 348, 430, 436, 437, 442.
Hippocrate, 168, 171.
Hirtius, 263, 268.
Hœfer, Dr, 213.
Hohendorf, Bibliothèque du Comte, 436.
Homère, 59, 241, 340, 466.
Hôpital, Michel de l', 81, 249, 476.
Horace, 102, 132, 144, 145, 226, 238.
Houssaye, Amelot de la, 9.
Huet, Évêque d'Avranches, 32, 180, 207, 208.
Hongrie, Reine de, 213.
Hunsdon, Lord, 304.
Hunyades, les, 191.
Hutten, Ulric, 96, 247.

Innocent IV, 58.
Inquisition, L', 50, 51, 72, 73, 77, 88, 170, 387 *et seq.*
Isaure, Clémence, 89, 90, 91, 92, 93.
Isocrate, 466.

Jamet, Lyon, 362.
Janot, Denis, 436.
Jérôme, Saint, 49, 412, 468.
Jortin, Dr, 473.
Josèphe, 64, 106.
Juste, François, 171, 278, 280, 281.
Juste, les, 278.
Juvénal, 102.

La Barre, 4.
Labé, Louise, 166, 167, 331.
La Borderie, 385.
La Coste, 448.
Lacour, 413.
Lacroix, Paul, 475.
Lœthmatius, Herman, 453.

La Faille, 75, 76, 84, 88, 284, 288.
Lamayne, Guillaume, 325.
La Monnoye, 28, 29, 30, 119, 478.
Lamothe-Langon, E. L. B. de, 51, 53, 111, 363, 395.
Lampridio, 19, 23, 151, 247.
Lando, Hortensio, 12, 33, 181, 215, 216.
Langeac, François, 38, 39, 152, 179.
Langeac, Jean de, notice sur, 37-9; nomme Dolet secrétaire, 37; engage Dolet à étudier le droit, 46; lettre de Dolet à J. de L., 129; se retire des affaires publiques, 187; Dolet lui dédie son *De Imitatione Ciceroniana*, 196; autres renseignements, 40, 43, 45, 46, 57, 178, 179, 240, 251, 256, 384, 475, 480.
La Réole, 114.
Larfeul, 413.
La Rouanne, Prison de, 347, 406, 422.
Larousse, 486.
Lascaris, Jean, 61, 166, 314.
Lasius et Platter, 258.
Latran, Concile de, 118.
Lateranus, 278.
Latimer, l'Évêque Hugh, 364.
Latomus (Masson), 210.
L'Aubespine, secrétaire d'État, 446.
Laurentius, 194, 201.
Lautrec, Seigneur de, 252.
Le Duchat, 26, 75, 372, 415.
Le Gendre, 119.
Le Laboureur, 8, 366, 458, 460.
Le Long, 280, 486.
Le Maistre, Gilles, 391, 392, 411, 418.
Le Moyne, Pasquier, 333.
Léon X, 5, 20, 22, 61, 62.
Leoniceni, Nicolas, 247.
Le Puy en Velay, 157.
Lepide, Jean, 179.
Le Roy, Nicolas, 367.
Le Tellier, Chancelier, 4.
Louis V, Empereur de Bavière, 191, 192.
Limasol, 57.
Limoges, Cathédrale de, 38, 39.
Limoux, 73.
Linacre, Thomas, 248.
Liseux, Isidore, 343, 413, 485.
Lisieux, 66.
Lizet, Pierre, Premier President, met Jean Morin en prison, 227, sa vie et son caractère, 407-13; Satire de Th. de Bèze contre L., 412; donne l'ordre de brûler les livres de Dolet, 426; président du dernier procès de Dolet, 440, 450; autres renseignements, 179, 222, 413, 414, 415, 418, 472.
Locatus, Umbertus, 389.
Loisel, 483.
Longin, 29.
Longueuil, 7, 12, 13, 18, 20, 26, 28, 29, 30, 33, 34, 36, 46, 48, 58, 104, 170, 188, 198, 199, 208, 209, 248, 252, 272, 475, 480.
Longueville, Cardinal de, 446.
Lorraine, Cardinal de, 224, 48, 288, 291, 430, 438.
Louis XI, 152.
Louis XII, 310.
Louis XIV, 4.
Louis XVI, 310.
Louvain, 66.
Loyola, Ignace de, 390.
Lucien, 461.
Lucques, 160.
Lucrèce, 43, 170, 247, 461, 472.
Lut, Breghot du, 208, 406.
Luther, 6, 7, 12, 73, 85, 89, 197, 200, 253, 282, 296, 400, 471.
Lyon, description de, au seizième siècle, 159; hommes de lettres vivant à L., 161; premiers imprimeurs, 164; le premier livre français imprimé en France est publié à L., 165; premières éditions de la *Bible* imprimées à L., 164-5; femmes lettrées de L., 166; gouverneurs de L., 227; ouvriers imprimeurs de L., 321; autres renseignements, 154, 158, 185, 218, 222, 412, 414, 415, 428, 430, 450.
Lysias, 466.

Machard, M., 4[illegible].
Macho, Julien, 104.
Macrin, Salmon, 80, 98, 143, 161, 248, 258, 288, 290, 300, 308, 327, 466, 478.
Maffeuxium, Jean, 278.
Magel, 96.
Maine, Guillaume du, 148, 248, 460.
Maine, Le Croix du, 78, 111, 161, 200, 350, 416, 430, 431, 486.
Maittaire, 9, 19, 21, 40, 67, 77, 112, 143, 43[illegible], 47[illegible].

Malingre, 485.
Manardus, Joannes, 247.
Mansion, Colard, 164.
Manuce, les, 169.
Manuce, Paul, 27, 214, 269, 280.
Manuel, Don Juan, 62.
Mareault, Charlotte, 445.
Mareault, Jean, 445.
Marguerite de Valois, 166, 209, 211, 219, 227, 231, 252, 285, 298, 430, 433.
Marmeisse, Abbé, 39.
Marot, Clément, fait imprimer l'édition originale de son *Enfer* à Lyon, 165; assiste au banquet donné à Dolet, 299; son amitié pour Dolet, 357-62; odes et lettre de M. à D., 360-1; éditions de ses *Œuvres* données par Dolet, 361-2; querelle qui suit, 362-3; son *Enfer*, 428; autres renseignements, 161, 162, 167, 225, 228, 240, 251, 256, 278, 288, 305, 328, 331, 333, 370, 384, 385, 423, 440, 478, 480.
Marthe, *voyez* Sainte Marthe.
Martial, 49, 171.
Martial de Paris, 279.
Martin, Aimé, 430, 433, 436.
Martin, Henri, 182, 221, 447, 469.
Masch, 165.
Masinissa, 192.
Mastino, 192.
Maumont, Jean, 179.
Maur, Jean, 93, 106, 113, 114, 288.
Maurolet, Jean, 59.
Maussac, Président de, 195, 204.
Maximilien, l'Empereur, 192.
Maynier, Jean de, *voyez* Oppède.
Mazarine, La Bibliothèque, 430.
Médicis, Cardinal de, 62.
Mège, A. du, 54, 77, 80, 81, 91, 113.
Mélanchthon, 202, 210, 247, 299, 377, 386, 402, 466.
Melchior, Adam, 195.
Mellier, Guillaume, 278.
Ménage, 30, 208.
Menapuis, 210, 251.
Mendoza, 417.
Merbelius, 194, 201.
Mercière, Rue, 382, 384, 424, 425, 426.
Merindol, 447.
Metellus, 151.
Meuschenius, 60.
Michelet, 181, 366, 455.
Millanges, Simon, 120.
Millet, Claude, 325.
Milton, 477.
Minard, le Président, 391, 392.
Minut, Jacques de, 56, 131, 132, 134, 146, 156, 179, 180, 187, 209, 283, 284, 287, 288, 291, 308.
Mizière, François, 364, 365.
Moissac, abbaye de, 62.
Molé, les, 407.
Molière, 2, 3.
Moliniar, Guillaume, 89.
Monstrelet, 352.
Montaigne, 2, 117.
Montauban, 114.
Montchal, Charles de, 51, 393.
Montecuculi, Sébastien, 278.
Montfalcon, 165.
Monfort, Simon de, 49.
Montius, 455.
Montpellier, 66, 184.
Mopha, *voyez* Gripaldi.
More, Sir Thomas, 33, 201, 238, 248, 304, 470.
Moréri, 78, 118, 120, 398.
Morin, Jean, Lieutenant-Criminel, 193.
Morin, Jean, l'imprimeur, 227, 413, 414.
Morley, John, 468.
Morone, 20.
Morosina, 254.
Morrhius, 439.
Moulin, Antoine du, 278, 354, 364.
Muret, 477.
Murmellius, 383.
Musurus, Marcus, 19, 314, 315.
Mycillus, Jacobus, 247.

Nantes, L'Édit de, 4, 52, 449.
Narbonnais, province du, 49.
Naudé, 203.
Navagero, Andréas, 44, 247, 271, 272.
Navarre, La Reine de, *voyez* Marguerite de Valois.
Naxos, Ducs de, 41.
Nebrissensis, Antonius, 248.
Née de La Rochelle, sa *Vie de Dolet*, 39, 96, 97, 168, 202, 214, 225, 258, 259, 263, 272, 335, 346, 349, 436, 437, 438, 451, 483, 485.
Neufville, 26.
Niceron, L'Abbé, 78, 205, 214, 292, 481.
Nicolas V, 5.
Nigroni, Ternio, 66.

Ninivita, Coclès, 248.
Nizolius, Marius, 141, 145, 237, 247, 252, 258, 261, 270, 271, 274, 275, 370.
Noël, Eugène, 184, 185.
Noguier, 81.
Norreys, Henry, 304.
Noulet, J. B., 91.
Nourry, Claude, 171, 181, 280.
Nourry, les, 278.

Odoni, Caterina, 214.
Odonus, Joannes Angelus, 13, 212, 214, 218, 224, 226, 271, 304, 461.
Olivet, La Bible française d', 386.
Olivier, Chancelier, 383, 446, 447.
Olivier, Jean, 383.
Omphalius, Jacobus, 155, 156, 247, 256.
Oporinus, Johannes, 247.
Oppède, Baron d', 446, 447, 448.
Orbessan, Marquis d'Aignan, d', 51, 393.
Oresme, Nicole, 484.
Orkhan, 58.
Orléans, Duc d', 430, 433, 440.
Orléans, Jean d', Cardinal de Longueville, 130.
Orry, Matthieu, sa vie et son caractère, 394-8; Dolet arrêté par son ordre, 400; procès de Dolet, *ib.;* épigramme sur O., 405; dénonciation d'O. par Dolet, 415; autres renseignements, 254, 449, 450, 452.
Ortuinus Gratius, 255.
Osman, Sultan, 58.
Othon, *voyez* Bosio.
Ovide, 43, 132, 340, 466.

Pac, Matthieu, 77, 103, 106, 283, 287.
Padoue, l'Université de, 17 *et seq.*, 81, 85, 129, 148, 149, 151, 153, 177, 232, 291, 365.
Pagnac, Maurice de, 58.
Pagnino, Sanctes, 161, 165, 170, 280.
Paleario, Aonio, 16, 151, 170, 266.
Paludanus, Carolus, 249.
Pamiers, le siège épiscopal de, 63.
Panciroli, 149.
Pantagruel, 26, 76, 78, 165, 181, 185, 367, 369.
Panzer, 114, 168.
Papadopoli, 27, 291, 292.
Parentucelli, Tommaseo, 11.
Paris, Nicole, 312, 440, 484.
Paris, l'Université de, 59, 217.
Parmentier, l'imprimeur de Lyon, [illegible].
Parmentier, M., [illegible].
Pasquier, Etienne, 47[illegible].
Passavant, Benedict, 412.
Patiniana, [illegible].
Pattison, Mark, [illegible].
Paul III, 20, 21, 254, 44[illegible].
Paul IV, [illegible].
Paulin-Paris, A., 484.
Paumier, Archevêque, [illegible].
Pazzi, les, [illegible].
Pedro II, 57.
Péguillon, Beaucaire de, [illegible].
Peirat, M. du, [illegible].
Pélagius, 20, 21.
Pellisson, le Président, [illegible].
Péricaud aîné, M., 164, 168, [illegible], 323, 445.
Periers, Bonaventure des, [illegible], 226, 227.
Perion, Joachim, [illegible].
Pernetti, [illegible], 279.
Perottus, *voyez* Sypontinus.
Perron, Dame du, 167.
Perrot, Emile, 28, 197, 249.
Pétrarque, [illegible].
Pétrone, [illegible].
Peyrat, Jean de, [illegible].
Philelphe, [illegible].
Philippe-le-Bel, [illegible].
Philippe-le-Hardi, [illegible].
Philologus, Jonas, [illegible].
Philomusus, Jonas, [illegible].
Pic de la Mirandole, [illegible].
Pignan, 485.
Pinache, [illegible].
Pindare, [illegible].
Pinos, Comtes de, [illegible].
Pins, Gaillard de, [illegible].
Pins, Gérard de, [illegible].
Pins, Jean de, évêque de Rieux, sa famille et son caractère, [illegible]; accusé d'hérésie, [illegible]; opinion d'Erasme sur son style latin, [illegible]; lettre de Dolet à J. de P., [illegible]; sa réponse, [illegible]; lettre de J. de P. à Minut, pour recommander Dolet, [illegible]; cherche à réconcilier Dolet et Bonling, [illegible]; lettre de Dolet à J. de P., [illegible]; conseille à Voulté de renoncer à l'étude du droit, [illegible].

sa mort, 308-9; autres renseignements, 56, 69, 106, 115, 139, 142, 147, 156, 178, 179, 180, 187, 248, 288, 291, 294, 296, 301, 384, 472, 480.
Pins et Montbrun, Marquis de, 65.
Pins, Odo de, 57, 58, 59.
Pins, Roger de, 58.
Pinus, Bartholomæus, 65.
Piochetus, P., 278.
Pirckheimer, 439.
Pie IV, 51.
Pie V, 389.
Pie, Albert, *voyez* Carpi.
Placards, l'affaire des, 221, 230.
Platon, 21, 184, 241, 243, 250, 281, 333, 340, 429, 430, 435, 436, 437, 439, 442, 443, 444, 478.
Platter, 258.
Plaute, 238, 269, 466.
Pline, 237, 264, 268, 270, 461.
Plutarque, 120.
Pluton, 299.
Pocræus, Franciscus, 298.
Poggio, 2, 200.
Poitiers, l'Université de, 59.
Poitiers, Jean de, 8.
Pole, Reginald, 19, 27, 85, 161.
Politien, Ange, 43, 169, 246, 267.
Polybe, 355.
Pompée, 466.
Pomponatius, 19, 22, 24, 25, 475.
Pomponius, 345.
Poncher, Estienne, 60.
Pont, Gratien du, *voyez* Drusac.
Pontanus, Jovianus, 247.
Portes, Boscheron des, 116, 120.
Postel, Guillaume, 436.
Poyet, Chancelier du, 309, 380.
Prat, Cardinal du, 60, 61, 116, 407, 411, 472.
Prateolus, 461.
Préfond, Girardot de, 259.
Prévost, Eustache, 179.
Prodicus, 443.
Pythagore, 241.

Quinte-Curce, 238.
Quintilien, 258, 259.

Rabelais, François, renseignements qu'il donne sur Villanovanus, 26, 29; allusions au martyre de Caturce, 76; éloge de Boyssone, 78; correspond avec Boyssone, 79; à Lyon, 181; intimité avec Dolet, 182, 183, 359; conversation imaginaire entre Dolet et R., 184-185; assiste au banquet donné à D., 299; présenté par Dolet à N. Bourbon, 305; son amitié et sa querelle avec Dolet, 365-372; autres renseignements, 2, 3, 38, 76, 95, 118, 142, 161, 162, 166, 171, 174, 177, 249, 256, 262, 282, 331, 357, 358, 359, 360, 384, 385, 409, 480.
Ramel, général, 53.
Ramus, 342, 421.
Ravenne, bataille de, 192.
Raymond VII, 55, 57.
Raynier, Jean, 354.
Recared, 49.
Régis ou Le Roi, Guillaume, 164.
Regnard, Jean, 119.
Renée, Duchesse de Ferrare, 396.
Reuchlin, Johan, 247.
Revergata, 385.
Revilliod, M. de, 317, 319.
Reims, 286.
Rhénanus, Béatus, 247.
Rhodiginus, Cœlius, 246, 267.
Rhomanus, 305.
Riccaboni, 27.
Riccius, Bartholomæus, 247, 252, 270, 274, 275.
Richer, Christophe, 262, 263, 265, 266, 306, 308, 466.
Rieux, le siège épiscopal de, 63.
Rigaud, les, 165.
Rihel, 257.
Ritter, 24.
Rochette, François, 53.
Rochette, Louis, 51, 394.
Rolleau, Abbé de, 486.
Romorantin, édit de, 392.
Ronsard, 331.
Rosarius, Sébastien, 151.
Rossotti, 292.
Rostagno, Jacques, 179, 201.
Rouille, les, 165.
Roussel, 288.
Roussillon, 394.
Ruel, Jean, 249.
Ruelle, 347.
Sabellicus, 43, 246.
Sabinus, Franciscus, Floridus, 131, 210, 262, 271 *et seq.*, 294, 375, 461, 462, 464.

Sabon, Sulpice, 347.
Sadolet, Cardinal, 20, 21, 68, 66, 101, 166, 169, 191, 247, 273, 299, 327, 400, 470, 472.
Sainte-Marthe, Charles de, 120, 161, 287, 331, 343, 450, 472, 477, 480.
Saint-Ambroise, Seigneur de, 280, 333
Saint-André, François de, 391, 392, 410, 418, 420.
Sainte-Barbe, Collège, 286.
Saint-Barthelemy, Massacre de, 51, 52.
Saint-Cyprien, 226.
Saint-Gelais, Mellin de, 278, 280, 333, 358.
Saint-Jérôme, 49, 412, 468.
Saint-Jean de Jérusalem, l'ordre de, 22, 57, 199.
Saint-Léger, Mercier de, 365.
Saint-Louis, 388.
Saint-Marc, la basilisque de, à Venise, 42.
Saint-Maur des Fossés, l'abbaye de, 367.
Salel, Hugues, 131, 333, 376, 466.
Sallengré, 413.
Salluste, 43, 148, 237, 340, 466.
Saumaise, 477.
Salomon, 241.
Salvarolo, Federigo Altan di, 151.
Salviati, 169.
Sannazar, 170, 206, 247, 299, 340, 466, 477.
Sandius, 292.
Sarrazin, Philibert, 117.
Savonarole, 6, 161.
Savoie, Duc de, 322, 374.
Scaliger, Joseph, 195, 204, 477.
Scaliger, Jules-César, opinion de Huet sur la poésie de, 32, 207-8; éloges de Pinache, 99; accusé d'hérésie, 117; ses relations avec Arnoul Le Ferron, 119; son opinion sur l'histoire de Le Ferron, 120; Dolet et Le Ferron parlent de lui dans leur correspondance, 121-4; sa lettre de félicitations à S. Gryphius, 170; critique qu'il fait de la poésie de Dolet, 180; ses ancêtres, 191-2; attaque Érasme, 193; Erasme attribue son attaque à Alexandre, 194, 201; sa haine contre Dolet pour avoir écrit contre Érasme, 203; sa brutalité, 206; critique de Ménage sur S., 208; flétrit la mémoire de Dolet, 456; autres renseignements, 47, 98, 120, 167, 180, 189, 200, 224, 228, 400, 477.
Scève, Claudine, 169.
Scève, Guillaume, 28, 50, 100, 170, 180, 182, 196, 200, 202, 210, 220, 230, 238, 259, 301, 303, 308, 480.
Scève, Maurice, 100, 102, 107, 180, 240, 251, 258, 284, 308, 311, 333, 380, 420, 480.
Scève, Sibylle, 169.
Scève, les, 167, 308, 480.
Schelhorn, 166, 168, 170, 204.
Scipion, les, 416.
Second, Jean, 102.
Séguier, 301, 411.
Selve, 407.
Sénèque, 21.
Sermet, Père Hyacinthe, 50.
Servet, Michel, 54, 101, 124, 200, 206, 307, 308, 420, 471.
Severt, Jacques, 455, 456.
Shaftesbury, 468.
Simon, Richard, 357.
Sleidan, 221, 414.
Socrate, 241, 442, 443.
Solar, vente, 164.
Solon, 21.
Somerset, 470.
Sonnet, Claude, 179.
Sophocle, 388.
Sorbonne, la, 102, 169, 190, 170, 200, 221, 223, 224, 227, 229, 233, 307, 308, 375, 376, 410, 448.
Spalding, le professeur, 114.
Sturm, 43, 44, 66, 151, 200, 220, 222.
Sucquet, Carolus, 247.
Suétone, 43, 354, 388.
Susanneau, Hubert, 78, 117, 191, 199, 225, 229, 250, 303, 314, 480.
Swift, 178.
Sylvius, Jacques, 340.
Sypontinus, 208.

Tabourot, 381, 381.
Taillandier, A., 222, 223, 400, 470.
Tarsand, 120.
Tartas, Jean de, 381.
Thierry, Augustin, 112.
Tschoner, 330, 400.
Teissier, 120.
Tennemann, 24.
Térence, 47, 148, 171, 178, 179, 200, 381, 391, 396, 410.

Thémistocle, 466.
Thomasin, 138.
Thomasius, 262.
Thou, J. A. de, 77, 117, 353, 381, 392.
Thou, de, les, 407.
Thucydide, 340.
Tibulle, 132.
Tiraboschi, 151, 292.
Tite-Live, 45, 148, 237, 355.
Tolet, Pierre, 174, 331, 354, 383, 385.
Tollin, Herr, 54, 80.
Tolozan, Louis, 229.
Tomasini, 27, 31.
Tonstal, Cuthbert, 248.
Torquemada, 53.
Toulouse, description de, au seizième siècle, 47; Comtes de T., 50; l'inquisition à T., 50; Université de T., 55; l'hérésie se répand à T., 71; Procès de Caturce et de Boyssone, 73; Jeux Floraux de T., 87; historiens de T., 88, 389; Lieutenant-Général de la Sénéchaussée, 107; Parlement de T., 389.
Tournelle, Chambre de la, 53, 410, 419, 420.
Tournes, Jean de, 166, 317, 319, 382, 436.
Tournes, les, 165.
Tournon, Cardinal de, 8, 162, 229, 300, 313, 318, 328, 396, 398, 401, 417, 420, 430, 434, 446, 448, 472.
Tours, Guillaume-Michel de, 345.
Toursaint, Bernard, 27.
Toussain, Jacques, 145, 248, 299.
Trebatius, 345.
Trechsel, 166, 317.
Trie, Guillaume, 397.
Trivulce, Gian Jacopo de, 228.
Trivulce, Pompone de, 228, 229.
Trivulce, Théodore de, 228, 229.
Trivulce, les, 162.
Troyes, 312, 440, 484, 485.
Tudeschi, Nicolas de, 168.

Uffenbach, Z. C. d', 204.
Ulpian, 78, 211, 264, 270.

Vaissette, Dom Joseph, 88.
Valerianus, Joan Pierius, 63.
Valla, 2, 200, 233, 246, 271, 383.
Vallambert, Simon, 477.
Vallée, Briand de, 118.
Vallière, Louise de la, 4.
Vallière, Vente la, 164, 227.
Valois, Duc de, 9.
Vandel, Guillaume, 401.
Vanini, 53.
Vascovan, 118.
Vauzelles, Georges de, 199.
Vauzelles, Jean de, 199.
Vauzelles, Ludovic de, 199.
Vauzelles, Mathieu de, 199.
Venise, 37 *et seq.*, 148, 269.
Vérace, Honoré, 328, 438.
Verdet, les, 54.
Vergerio, 292.
Vernei, Pierre, 385.
Vérone, 116, 117, 120, 193, 255.
Verulanus, Sulpicius, 385.
Vesale, 19, 365.
Vida, Jérôme, 170, 206, 247, 299, 466, 477.
Vidal, Arnaud, 89.
Vigevano, Marquis de, 228.
Vignier, Nicolas, 485.
Villanovanus, Simon, la vie de Longueuil quelquefois attribuée à V., 20; notice sur V., 26-30; la mort et l'épitaphe de Dolet sur V., 31; conversation imaginaire entre Sir J. More et V, 33, 201; opinion de Longueuil au sujet de V., 101; autres renseignements 33, 34, 35, 85, 148, 179, 195, 206, 229, 238, 244, 249, 262, 370, 464, 480.
Villaret, Fouques de, 58.
Villeneuve, Humbert de, 163.
Villiers, Jean de, 57.
Vinet, 5.
Vinhalibus, Antoine de, 91.
Viret, 412.
Virgile, 206, 237, 268, 273, 340, 383, 466.
Visagier, Jean, *voyez* Voulté.
Vives, Ludovicus, 248.
Vogt, 25.
Volterran, le, 246, 267.
Voltaire, 2, 3, 5, 52.
Voulté, Jean, ses renseignements sur le père de Dolet, 10; ses épigrammes sur les jeux floraux, 93; ses odes aux Vauzelles, 199; son opinion sur Dolet, 224; vie de V., 286-9; volume d'épigrammes de V., 288; lettre de V. à de Pins, 296; présent au ban-

quet donné à Dolet, 298; dissentiment entre Dolet et V., 300; ses épigrammes contre Dolet, 301, 304; querelle et réconciliation avec N. Bourbon, 305; autres renseignements, 65, 78, 113, 163, 226, 249, 250, 278, 283, 291, 306, 308, 309, 476, 480.
Vulteius, *voyez* Voulté.

Waddington, 409.
Werdet, 222.
Westheim, 259.
Wurtemberg, Duc de, 292.

Xénocrate, 4[illegible].
Xénophane, 120.
Xénophon, 191.

Yemeniz, Vente, 281, 3[illegible]8, 4[illegible].
Young, *Vie de Paleario*, 151.

Zazius, Ulric, 212, 247.
Zell, Ulric, 164.
Zénon, 120.
Zwingle, 471.
Zuichemus, Viglius, 247.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

APR 13 1970

Chassis d'usine en deux panneaux vitrés p^r baie de 3^m x 4^m,000

(dans pan de fer, long pan etc)

avec ouvrants a bascule à la partie sup^re

Voir details pl^ce n° 134

— Poids théorique —

Il faut un dormant central

en T 50x50x6 long^r 3^m.000 x 4.4 = 13^k.5

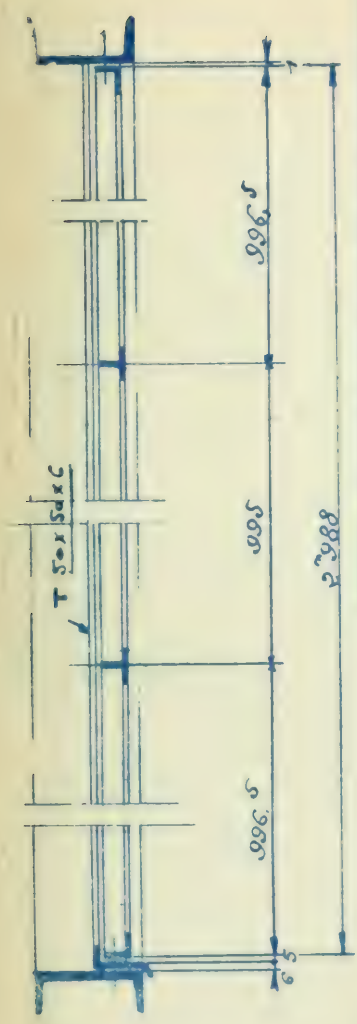

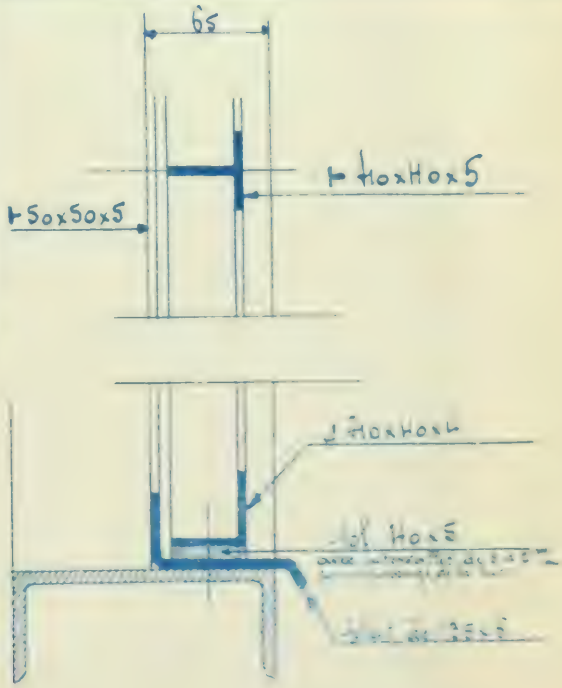

Fouet
ing. spéc.

RURIER FRANÇAIS
J. POIRIER
Boetie . PARIS VIIIe

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

a39003 005605786b
Z 232 .D66C514 1886
CHRISTIE, RICHARD COPL
ETIENNE DOLET, LE MART